Société de Géographie & d'Archéologie
DE LA PROVINCE D'ORAN

Bulletin trimestriel de Géographie & d'Archéologie

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — TOME XXIV
FASCICULE XCVIII — JANVIER A MARS 1904

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1904

Société de Géographie & d'Archéologie
DE LA PROVINCE D'ORAN

Bulletin trimestriel
DE
Géographie & d'Archéologie

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — TOME XXIV
FASCICULE XCVIII — JANVIER A MARS 1904

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1904

SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE
ET
D'ARCHÉOLOGIE
DE
LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXIVe. – 1904

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)
—
1904

LISTE GÉNÉRALE des MEMBRES de la SOCIÉTÉ

au 1er Mars 1904

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. MONBRUN, avocat à Oran.

MEMBRES D'HONNEUR

MM. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.
LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA DIVISION D'ORAN.
LE PRÉFET D'ORAN.
DE BRAZZA, ancien gouverneur du Congo.
A. HÉRON DE VILLEFOSSE, membre de l'Institut.
René CAGNAT, membre de l'Institut.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT D'ORAN.
Le Colonel MARCHAND, explorateur.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Jules VERNE, à Amiens.
BINGER, explorateur.
CARON, id.
FOUREAU, id.

MM. MONTEIL, explorateur.
NANSSEN, id.
TRIVIER, id.
VERMINCK, id.

MEMBRES HONORAIRES CORRESPONDANTS

MM. René BASSET, directeur de l'École supérieure des Lettres d'Alger.
Augustin BERNARD, professeur de Géographie de l'Afrique du Nord, à la Sorbonne, à Paris.
Dr CARTON, médecin-major de 1re classe au 4e Régiment de Tirailleurs Algériens.
A.-L. DELATTRE (des Pères Blancs), correspondant de l'Institut, à Carthage.

MM. GENTIL, maître de conférences à l'Université de Paris (Sorbonne).

LACROIX, chef de bataillon, chef du Service des Affaires indigènes au Gouvernement général de l'Algérie.

GAUTHIOT, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris.

MESPLÉ, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, président de la Société de Géographie d'Alger.

COMPOSITION DU BUREAU

MM. DERRIEN, président.

MOULIÉRAS, 1er vice-président.

TARTAVEZ, père, 2e vice-président.

FLAHAULT, secrétaire général.

POCK, trésorier.

GUILLAUME, bibliothécaire-archiviste.

GASSER, chef de la Section Géographique.

BOISSIN, adjoint id.

FABRE (Abbé), chef de la Section Archéologique.

KOCH, adjoint id.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

MM. BARTHÉLÉMY.
BASSOMPIERRE.
BEL Edgar.
COULONDON-RONGIER.
DOUMERGUE.
HADJ-HASSAN.
JULLIAN Charles.

MM. NESSLER.
PASTORINO.
POUSSEUR.
ROCCHISANI.
ROUX-FREISSINENG.
STEPHANOPOLI.
TOURNIER.

MEMBRES PERPÉTUELS

ayant versé une somme de 100 francs, conformément à l'art. 4 des Statuts

MM. BONNARD, avocat, à Tunis.

CHEYLARD, commandant en retraite, à Mustapha.

DELINON, directeur du Gaz, à Barcelone.

DERRIEN, lieutenant-colonel en retraite, à Oran, correspondant du Ministre de l'Instruction publique.

GETTEN, directeur général de la Cie française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et de Yunam, à Paris.

GOYT, topographe principal en retraite, à Oran.

PASTORINO, notaire, à Oran.

POINSSOT, propriétaire, à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Achard, docteur en médecine, à Aïn-Temouchent.
Alliot, directeur de l'Hôpital civil d'Oran.
Amillac, médecin-dentiste, à Oran.
Amoros, négociant, à Oran.
Antoine, instituteur à l'Ecole Karguentah, à Oran.
Antona, Joseph, géomètre en retraite, à Frasseto (Corse).
Arroyo, représentant de commerce, correspondant du Syndicat commercial, à Oran.
Aubert, directeur de la succursale de la maison Billiard et Cuzin, à Oran.
Audéoud, administrateur délégué de la Société Immobilière d'Algérie, à Oran.
Ayasse, docteur en médecine, à Oran.
Aymé, conducteur des Ponts et Chaussées, à Tlemcen.
Azan, lieutenant d'Infanterie, détaché à la section historique du Ministère de la Guerre, à Paris.

Banton (abbé), aumônier du Lycée d'Oran.
Barthélémy, pharmacien, à Oran.
Bartholomé, directeur des Tramways électriques, à Oran.
Bassompierre, médecin-principal de 2e classe, chef de l'Hôpital militaire d'Oran.
Bastide, maire de Bel-Abbès.
Battesti, capitaine à la Direction des Affaires arabes, à Oran.
Bel, Edgar, professeur au Lycée d'Oran, conservateur-adjoint du Musée d'Oran.
Bel, Alfred, professeur à la Médersa de Tlemcen.
Ben Daoud, colonel en retraite, à Oran.
Ben Saad, étudiant en pharmacie, à Oran.
Bernauer, docteur en médecine, à Oran.
Bévin, inspecteur des Chemins de fer de l'Etat, à Perrégaux.
Beyna, directeur de la Compagnie Algérienne, à Tunis.
Bibliothèque populaire de la Mosquée, rue d'Arzeu, à Oran.
Bibliothèque du Bureau arabe de Marnia.
Bister, interprète judiciaire, à Relizane.
Blanchet, avocat, à Tanger.
Blanchet, entrepreneur de peinture, à Oran.
Boissin, directeur de l'Ecole Sédiman, à Oran.
Bossi (abbé), curé de Bou-Sfer.
Bougnol, notaire, à Bel-Abbès.
Bou Khalloua Bou Abdallah ben Mohammed, bach-adel à la mahakma d'Orléansville.
Brunel, géomètre principal, à Mustapha.
Brunie, Pierre, ingénieur des Arts et Manufactures, à Oran.

MM. Cabanel, chef des gares du P.-L.-M., à Oran.
Cabanel, huissier, à Mostaganem.
Canal, ingénieur, chef du Service des Travaux de la Marine, à Ferryville (Tunisie).
Cardona, chancelier du Consulat d'Espagne, à Oran.
Carli, représentant de commerce, à Oran.
Carrafang, conseiller général, à Saïda.
Carteaux, officier d'administration en retraite, à Oran.
Castanié, ingénieur conseil de la Cie des Mines de Mokta-el-Hadid, à Paris.
Castanié, fils, armateur, à Oran.
Cayla, Emile, ingénieur, à Oran.
Champenois, docteur en médecine, à Oran.
Champion, Victor, administrateur-adjoint, à Sebdou.
Chancogne, directeur du Comptoir d'Escompte, à Mascara.
Chandelier, Marius, propriétaire du *Café Riche*, à Oran.
Chatrousse, administrateur des Affaires indigènes détaché à la Préfecture d'Oran.
Cholet, directeur de la Cie Ouest-Algérien, à Oran.
Cohen-Solal, professeur d'arabe au Lycée d'Oran.
Conseil municipal de Bel-Abbès.
Conseil municipal de Perrégaux.
Conseil municipal de Relizane.
Conseil municipal de Saint-Denis-du-Sig.
Corriéras, instituteur à l'Ecole Sédiman, à Oran.
Cottenest, lieutenant, détaché aux Affaires indigènes à l'Etat-Major de la Division d'Oran.
Coulondon-Rongier, directeur du Comptoir de la Cie Algérienne à Oran.
Courrech, directeur de l'Ecole d'Eckmühl (Oran).
Courserant, notaire honoraire, à Mostaganem.
Courtinat, avocat-défenseur, à Oran.
Couture, chef d'escadron d'Artillerie en retraite, à Oran.
Couturier, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, à Grenoble.

Dangle, géomètre du Service topographique, à Oran.
Daniel, Paul, négociant, à Oran.
Darmon, Moïse de Cuenoun, mercier, à Oran.
Décrion, Constant, propriétaire, à Bel-Abbès.
Dessirier, général de division, membre du Conseil supérieur de la Guerre, Gouverneur militaire de Paris.
Didière, géomètre, à Oran.
Douine, propriétaire, à Frendah.
Doumergue, professeur au Lycée d'Oran.
Doutté, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger.
Dubourget, instituteur, à Kristel.
Dupuy, liquoriste, à Oran.

MM. Durr, Maurice, propriétaire-viticulteur, à Mascara.
Duvaux, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens.
Duzan, maire de Saint-Leu.

Emard, conservateur des Eaux et Forêts, à Oran.
Emerat, conseiller général, à Oran.
Engel, ingénieur civil, à Oran.
Etienne, député d'Oran, vice-président de la Chambre des Députés, à Paris

Fabre (Abbé), aumônier de l'Hôpital civil d'Oran.
Fabre, receveur des Contributions diverses, à Tiaret.
Fabre, commis principal des Télégraphes, à Oran.
Fabre-Lamaurelle, employé au Chemin de fer de l'Etat, à Oran.
Fabriès, médecin, à Bel-Abbès.
Farochon, professeur au Lycée d'Oran.
Fauconnet, sous-intendant militaire de 1re classe, directeur du Service de l'Intendance de la Division, à Oran.
Faure, entrepreneur, à Oran.
Faure, pharmacien, à Aïn-Temouchent.
Féraud, ingénieur civil, à Mustapha.
Ferraton, médecin-major de 1re classe, à Oran.
Fidel, licencié en droit, attaché au Service des Etudes financières du Crédit Lyonnais, à Paris.
Flahault, ingénieur-architecte, à Oran.
Forterre, instituteur en retraite, à Oran.
Fould, Alfred-Israël, propriétaire, à Oran.
Fouque, Laurent, président du Conseil général du département d'Oran.
Foureau, explorateur, à Paris.

Gacem Miloud ben Djilali, instituteur arabe de l'Ecole principale indigène de Relizane.
Gachet, Paul, négociant, à Oran.
Garlandier, ingénieur-architecte, à Oran.
Garóby, secrétaire général de la Préfecture, à Oran.
Garrau, instituteur à l'Ecole Saint-Pierre, à Oran.
Gasser, docteur en médecine, à Oran.
Gaudefroy Demombynes, secrétaire de l'Ecole des Langues orientales, à Paris.
Gaudibert, docteur en médecine, à Oran.
Gautsch, agent de la Compagnie Touache, à Tanger.
Gavach, Henri, employé à la Mairie d'Oran.
Gibou, Émile, entrepreneur de travaux publics, à Saïda.
Gillot, professeur au Lycée d'Oran.

MM. Giraud, Hippolyte, avoué, à Oran.
Giraud, Jules, négociant, à Oran.
Giraud, Edmond, avoué, à Alger.
Gobert, maire d'Oran.
Goisbault (Abbé), vicaire général de l'Évêché, à Oran.
Gourdon, porteur de contraintes des Contributions diverses, à Zemmorah.
Gourlier, administrateur, à Nédroma.
Grand, inspecteur d'Académie, à Oran.
Grandjean, directeur de l'Ecole Saint-Pierre, à Oran.
Gsell, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, inspecteur des monuments historiques de l'Algérie.
Guérido, conseiller de Préfecture, à Oran.
Guillaume, préparateur au Lycée d'Oran.
Guillet, général de brigade, commandant la 2me brigade d'Infanterie, à Oran.
Guiol, propriétaire, à Bou-Henni.

Hadj Hamed el Halou, négociant, à Relizane.
Hadj Hassan, conseiller général, à Oran.
Hassan, Léon, négociant, à Oran.
Heintz, imprimeur, à Oran.
Hérelle propriétaire, à Oran.
Hertogh, Eugène, propriétaire, à El Ançor.
Heuyer, médecin principal de 1re classe, directeur du Service de Santé de la Division, à Oran.
Houdou, père, rentier, à Oran.
Huertas, Emile (chanoine), curé, à Saïda.
Huertas, Raphaël (chanoine, aumônier des SS. Trinitaires, à Oran.

Jacques, père, ancien sénateur d'Oran.
Jacques, fils, conseiller général, à Oran.
Jarsaillon, propriétaire, à Oran.
Joliet (abbé), professeur au Séminaire d'Oran.
Jonchay (du), capitaine, commandant supérieur du Cercle de Méchéria.
Jullian, Charles, vice-consul de Russie, à Oran.

Kermina, entrepreneur, à Mostaganem.
Kiéner, juge au Tribunal civil, à Bel-Abbès.
Koch, ingénieur civil, à Oran.
Krumb, greffier du Conseil de Préfecture, à Oran.

Labrosse, lieutenant au 2e Régiment de Zouaves.
Lapeine, sous-préfet de Castres.
Laurent, conseiller général, à Perrégaux.
Lauret, pharmacien, à Oran.

MM. Lemoine, conducteur des Travaux du P.-L.-M., à Perrégaux.
Lescure, docteur en médecine, à Oran.
Levé, chef d'escadron au 9e Régiment de Chasseurs.
Loge Maçonnique de l'Union Africaine, à Oran.
Lorenzo, greffier notaire, au Télagh.
Loys (de), agent principal de la Cie Cyprien Fabre, à Oran.

Mantoz, inspecteur de 1re classe des Contributions diverses, faisant fonctions de directeur à Oran.
Marchant Xavier, propriétaire, à Oran.
Marégiano, notaire, à Oran.
Marquet, capitaine au 2e Régiment de Tirailleurs algériens.
Mayaudon, notaire, à Oran.
Mélis, clerc de notaire, à Oran.
Merle, géomètre principal, à Oran.
Mhammed ben Rahhal, propriétaire, à Nédroma.
Millière, administrateur, à Saïda.
Milsom, ingénieur civil, propriétaire, à Beni-Saf.
Miot, professeur au Lycée d'Oran.
Miramont, Léon, négociant, à Oran.
Monbrun, avocat, à Oran.
Mondot, docteur en médecine, à Oran.
Monteil, instituteur à l'École Karguentah, à Oran.
Moteley, Albert, boulevard Malakoff, 18, à Oran.
Mouliéras, professeur à la Chaire d'arabe, à Oran, conservateur du Musée d'Oran.
Moulin, Gustave, caissier de la *Société générale des Eaux*, à Oran.

Nataf, interprète judiciaire, à Mercier-Lacombe.
Nessler, vice-consul d'Autriche-Hongrie, à Oran.
Nicolaï, capitaine du Port, à Oran.

Oliva, répétiteur au Lycée d'Oran.
Ollivier, propriétaire, à Moudzouch (Bou-Tlélis).
Ondedieu, chef d'escadron d'Artillerie, en retraite, à Oran.
Oudri, général de division, commandant la 9e Division d'Infanterie, à Orléans.

Pallu de Lessert, avocat, à Paris.
Pastre, agent voyer communal à Bel-Abbès.
Pellet, architecte, à Oran.
Péquignot, directeur des Salines d'Arzeu.
Perchicot, répartiteur des Contributions directes, à Tiaret.
Perrier, Paul, directeur de l'*Echo d'Oran*, à Oran.
Pinguet, commissionnaire en marchandises, à Oran.
Pitollet, notaire, à Oran.

MM. Planté-Longchamps, receveur des Contributions diverses, à Perrégaux.

Plat, directeur de la *Société générale des Eaux*, à Oran.

Platel, ingénieur ff^{ons} des Ponts et Chaussées, à Tlemcen.

Pock, caissier de la *Caisse Nationale d'Epargne*, à Oran.

Pointeau, notaire, à Tlemcen.

Potter, professeur d'anglais au Lycée d'Oran.

Poupart (chanoine), aumônier de l'Hôpital militaire d'Oran.

Pousseur, directeur du gaz, à Oran.

Pouyer, entrepreneur, à Oran.

Prades, répartiteur des Contributions directes, à Nemours.

Prailly, notaire, à Aïn-Temouchent.

Prieur de Lacombe, colonel du 2e Régiment de Zouaves, à Oran.

Prunier, administrateur-adjoint, remplissant les fonctions de Ministère public, à Perrégaux.

Quetteville, commis rédacteur à la Préfecture d'Oran.

Quiévreux, Clément, huissier, au Télagh.

Quiquandon, lieutenant-colonel du 2e Régiment de Tirailleurs algériens.

Ramier, conseiller général, à Oran.

René-Leclerc, professeur d'arabe au collège de Médéah.

Réunion des Officiers, à Oran.

Réunion des Officiers, à Bel-Abbès.

Richomme, capitaine au 111e Régiment d'Infanterie.

Rimbaud, professeur de musique, à Oran.

Robert, administrateur à Bordj-bou-Arréridj.

Rocchisani, directeur des Postes et Télégraphes, à Oran.

Rochefort (de), agent principal de la *Compagnie Transatlantique*, à Oran.

Roques, pharmacien, à Oran.

Roux-Freissineng, avocat, à Oran.

Rouzaud, chef du Mouvement et du Trafic du Réseau des Chemins de fer algériens de l'Etat, à Oran.

Rouziès, instituteur à Tizi.

Sabatier, avocat-défenseur, à Tlemcen.

Saget, François, négociant, à Oran.

Saint-Amans, Aristide, propriétaire, à Tlemcen.

Saint-Germain, sénateur d'Oran, à Paris.

Saintpierre, Charles, négociant, à Oran.

Sajous, géomètre du Service topographique, à Tiaret.

Sandras, docteur en médecine, à Oran.

Scheuberg, conducteur des Ponts et Chaussées, à Tiaret.

Secrétariat de l'Évêché, à Oran.

MM. Sépulcre (Abbé), curé à Lamoricière.
Simon, propriétaire aux Hamyans, Saint-Leu.
Soipteur, propriétaire, à Tlemcen.
Souine, propriétaire, à Marnia.
Stéphanopoli, vice-président du Conseil de Préfecture, à Oran.

Tabary, inspecteur des Douanes, à Philippeville.
Tartavez, officier principal d'Administration, en retraite, à Oran.
Tartavez, médecin-major de 2e classe à l'Hôpital militaire de Mascara.
Terrade, entrepreneur, à Oran.
Thibaudat, receveur principal des Postes et Télégraphes, à Oran.
Thiébault, conservateur des Hypothèques, à Oran.
Tournayre, pharmacien, à Oran.
Tournier, agent de la *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique*, à Oran.
Tridon, chef d'Escadron de Gendarmerie, en retraite, commissaire du Gouvernement près le 2e Conseil de Guerre, à Oran.
Tuduri, commis principal des Contributions diverses, à Oran.
Turot, médecin, à Saint-Denis-du-Sig.

Vaffier-Pollet, lieutenant de vaisseau de réserve, à Tanger.
Vallois, capitaine en retraite, à Arzeu.
Varnier, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie.
Venisse, administrateur détaché à la Sous-Préfecture de Tlemcen.
Viala, interprète judiciaire, à Lalla-Marnia.
Viénot, chef de bataillon en retraite, à Oran.

Zuani, capitaine du Port d'Ajaccio.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Paris. — Société de Géographie. — Société de Géographie commerciale.

Alger, Bordeaux, Bourges, Douai, Dunkerque, Le Havre, Lille, Lorient, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Rochefort, Rouen, Toulouse, Tours.

Amsterdam, Anvers, Berne, Bruxelles, Budapesth, Buenos-Ayres, Edimbourg, Genève, Helsiuhfors, Le Caire, Lisbonne, Madrid, Manchester, Munich, Neuchâtel, New-York, Rio-de-Janeiro, Saint-Gall, Saint-Pétersbourg.

SOCIÉTÉS DIVERSES

Paris. — Association philothecnique. — Comité des Travaux historiques et scientifiques.— Musée Guimet.— Office colonial.— Questions diplomatiques et coloniales. — Réunion d'Etudes algériennes. — Revue coloniale. — Société des Etudes maritimes et coloniales. — Société nationale des Antiquaires de France.

Alger. — Ecole supérieure des Lettres. — Société historique algérienne. — Bulletin agricole de l'Algérie et de la Tunisie.

Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.

Autun. — Société Eduenne.

Bône. — Académie d'Hippone.

Constantine. — Société Archéologique.

Dax. — Société de Borda.

Gap. — Société des Etudes des Hautes-Alpes.

Rouen. — La France colonisatrice.

Saint-Dié. — Société philomatique Vosgienne.

Saïgon. — Société des Etudes Indo-Chinoises.

Sousse. — Société Archéologique.

Toulouse. — Revue archéologique du Midi de la France.

Tunis. — Institut de Carthage.

Vienne (Isère). — Revue épigraphique.

Cordoba. — Academia nacional des Ciencias.

Guatemala. — Sociedad Guatemalteca de Ciencias.

Madrid. — Real Academia de la Historia.

Mexico. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate ».

Rome. — Istituto archeologica Germanico.

Saint-Pétersbourg. — Section impériale d'Archéologie.

Stockholm. — Académie des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités.

Toronto. — The Canadian Institute.

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

EN 1903

Ministère de l'Instruction publique. — Robert de LASTEYRIE : Tome IV, 1re et 2e livraisons de la bibliographie des travaux historiques et archéologiques. — Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux : Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 18 avril 1903.

Gouvernement général de l'Algérie. — Atlas archéologique de l'Algérie, 1er fascicule. — Statistique générale de l'Algérie, année 1901. — Rapport sur les opérations des Sociétés indigènes de prévoyance, de secours et de prêts mutuels des communes de l'Algérie pendant l'exercice 1901-1902.

Régence de Tunis. — Direction des Antiquités et des Beaux-Arts : Compte-rendu de la marche du service en 1902.

Auguste MOULIÉRAS. — Fez.

Jean HESS. — La Question du Maroc.

Paul AZAN. — Recherche d'une solution de la question indigène en Algérie.

Dr L. RAYNAUD. — Etude sur l'hygiène et la médecine au Maroc.

Eugène VIALA et Ernest JACQUARD. — L'arabe à l'école primaire.

Dr CARTON. — Statuettes en terre cuite de la nécropole d'Hadrumète (Tunisie). — Chronique d'archéologie Nord-africaine. — Les nécropoles primitives de Chaouach (Tunisie).

Elisée RECLUS. — L'enseignement de la Géographie.

G. JACQUETON, Augustin BERNARD et Stéphane GSELL. — Guide Joanne : Algérie et Tunisie.

Augustin BERNARD et Emile FICHEUR. — Les régions naturelles de l'Algérie.

Augustin BERNARD. — L'Afrique du Nord.

Stéphane GSELL. — Fouilles de Gouraya : Sépultures puniques.

R.-H. CODRINGTON. — La magie chez les Insulaires mélanésiens.

LADEY DE SAINT-GERMAIN. — Notes sur le Sud et l'Extrême-Sud Oranais.

Louis GENTIL. — Note sur l'existence du trias gypseux dans la province d'Oran. — Résumé stratigraphique sur le bassin de la Tafna. — Le volcan andésitique de Tifarouïne (Algérie). —

Sur un gisement d'apophyllite des environs de Collo (Algérie). — Sur les gîtes calaminaires de Ouarsenis (Alger). — Sur un gisement de sillimanite dans le massif d'Alger. — Sur les volcans éteints des environs d'Aïn-Temouchent. — Sur les minéraux du cratère ancien de Ben Ganah (départ. d'Oran). — Sur un gisement de hornblende basaltique à Beni-Saf. — Sur les minéraux d'un cratère ancien des environs d'Aïn-Temouchent. — Le gisement zéolitique du Cap Djinet (Alger). — Sur le gisement de nadorite d'Algérie. — Sur le gisement de zéolytes de Dellys (Alger). — Le trias dans la région de Souk-Ahras. — Bulletin de la Société française de Minéralogie, 1894.

Abbé A. Deyrieux. — Gunugus (Gouraya).

William Willcocks. — The restoration of the ancient irrigation works on the Tigris or the re-creation of Chaldea.

Friedrich J. Bieber. — Die wirtschaftliche Erschliessung Aethiopiens der österrichische Export.

Henri Lorin. — Le peuplement français de l'Algérie et le Sud-Ouest de la France.

Raoul Gautier et Henri Duaine. — Quelques chiffres relatifs aux saints de glace.

Alfred Bel. — Les lacs d'Algérie : Chotts et Sebkhas. — Les Benou Ghânya et leur lutte contre l'empire almohade

Eugène Gallois. — Voyage autour du monde.

Ernest Nicolle. — Le XXIIIe Congrès National des Sociétés françaises de Géographie tenu à Oran du 1er au 5 avril 1902. — Excursion en Algérie.

Karl Ahlenius. — Angermanälfvens flodomräde.

Sven Lonborg. — Sveriges Karta.

E. Duboc. — Bizerte, port de commerce.

Lieutenant Guillo Lohan. — Un contre-rezzou au Hoggar.

Maurice Wahl. — L'Algérie (4e édition).

F. Foureau. — Documents scientifiques de la Mission saharienne Mission Foureau-Lamy, d'Alger au Congo par le Tchad (1er fascicule).

Compagnie du port de Bizerte. — Le nouveau port de Bizerte (Tunisie).

Lettre des Oulama de Fez. — Déméritant que le Chérif sultan du Maroc, est et doit être le seul souverain légitime de ce pays (texte arabe).

Musée Guimet. — Revue de l'Histoire des religions : Tome XLVII, n°s 1, 2 et 3. Tome XLVIII, n°s 1 et 2. — Bibliothèque d'études. — H. Kern : Histoire du Bouddhisme dans l'Inde (Tome II). —

Alexandre Moret : Du caractère religieux de la royauté pharaonique. — Bibliothèque de vulgarisation. — Paul Carus : L'évangile du Bouddha.

Société archéologique de Constantine. — Souvenir du cinquantenaire 1853-1903.

Société des Etudes Indo-Chinoises. — Monographies des provinces de : 1° Bên-Tré, 2° Sa-Déc et 3° Trà-Vinh.

Société royale belge de Bruxelles. — La fondation de la Société et son xxv[e] anniversaire.

CARTES

Ministère des Colonies. — Carte de Madagascar au $\frac{1}{1.500.000^e}$. — Carte de la Guinée française au $\frac{1}{500.000^e}$. — Carte du Tonkin et Haut Laos au $\frac{1}{500.000^e}$.

Algérie : Direction de la Carte géologique. — Carte géologique de Carnot au $\frac{1}{50.000^e}$. — Carte géologique de Bosquet au $\frac{1}{50.000^e}$.

AVIS DE CONGRÈS

I. — Congrès International des Sciences Géographiques

Ce Congrès se tiendra à Washington du 8 au 14 septembre 1904. (Le dernier a eu lieu à Berlin en 1899 ; le suivant siègera à Génève en 1908).

Les communications pourront être présentées en français.

Le Congrès se rendra, en visitant Baltimore, Philadelphie, New-York, les chutes du Niagara et Chicago, à l'Exposition de Saint-Louis, où il trouvera assemblé le Congrès mondial des Sciences et des Arts. Une excursion générale, soit au Mexique, soit au Canada, sera organisée avec de fortes réductions sur les tarifs.

La souscription au Congrès, comprenant le droit aux publications, est de 5 dollars (25 fr.) ; les femmes accompagnant les adhérents paieront 12 fr. 50.

S'adresser à l'Office du Comité d'Organisation (*Committée of arrangements*), *Hubbard Mémorial Hall*, *Washington. D. C.*

II. — Congrès International Archéologique

Une circulaire du Ministre des Affaires Etrangères du 1er Février 1904, nous informe qu'un Congrès International Archéologique doit avoir lieu à Athènes en 1905, sous le haut patronage du gouvernement hellenique.

Pour connaître les conditions de participation et le programme provisoire, s'adresser directement à la Commission du Congrès, 20, rue de l'Université (siège de la *Société d'Archéologie*) à Athènes.

DÉCOUVERTE ÉPIGRAPHIQUE A TIARET

Le 24 août 1903, en procédant à des travaux de nivellement, dans un immeuble que possède à Tiaret, rues Hoche et du 14 Juillet, M. Fabre, receveur des Contributions diverses, on découvrit l'inscription suivante :

D I S
O M N I
P O T E N T I <
V E R U S
P R O C A/ G G
N

Cette inscription est gravée sur un bloc de grés très dur mesurant 1m 77 de haut et 0m 48 de large.

« Elle avait été utilisée, écrit M. Fabre, dans un mur énorme de 1m 20 de largeur construit avec des matériaux hétérogènes, composés en grande partie de pierres de taille arrachées à d'anciens édifices et de moellons de toutes formes, assemblés sans art et reliés par un très mauvais mortier. C'est probablement un mur dû à la main d'œuvre byzantine ; il renfermait de nombreux tubes en poterie. La pierre était placée dans le mur et formait parement, l'inscription tournée en dedans. Les caractères sont beaux et profondément gravés ; ils ont près de 0m 10 de hauteur, la 4e ligne a été intentionnellement effacée ; le bas des lettres est seul visible. Enfin, en regard de la lettre N qui termine à gauche l'inscription, on a martelé, puis couvert d'une couche de plâtre, une autre lettre qu'il est impossible de lire. »

Cette inscription accompagnée des notes de M. Fabre a été, par mes soins, communiquée au Comité des travaux historiques et scientifiques, et M. Héron de Villefosse, dans la séance de la

Sous-Commission de l'Afrique du Nord, tenue le 9 février 1904, l'a commentée ainsi qu'il suit :

« Les explications données par M. Fabre ne laissent aucun doute sur l'existence du mur byzantin d'où cette inscription a été extraite. Il faut transcrire :

D(i)is omnipotenti(bus) Verus proc(urator) Aug(ustorum) n(ostrorum). Les *dii omnipotentes* reviennent dans une inscription de Sétif [1]. Le procurateur, dont le nom a été effacé, mais heureusement pas assez pour devenir méconnaissable, n'est pas connu, que je sache, par d'autres documents épigraphiques. Je pense que le monument est de l'année 211 ; il a dû être élevé entre le 4 février 211, date de la mort de Sévère, et le 27 février 212, date de la mort de Geta. C'est après le meurtre de ce dernier que le second G du mot AVG^G a échappé au martelage à cause de son extrême petitesse. »

Lieutenant-Colonel DERRIEN,
Membre correspondant
du Ministère de l'Instruction publique.

---

(1) *Corpus* inscr. lat., L. VIII, N° 8457.

MISSION FOUREAU-LAMY

Récit d'un Sergent Indigène

Traduit de l'arabe par A. GOURDON

PRÉFACE

Par une chaude matinée du mois d'août 1901, l'auteur de ces lignes gravissait, courbé sur l'encolure de son cheval, la pente abrupte et rocailleuse de l'*Aïn-Kadous*. Quoique de bonne heure encore, le soleil était de plomb et promettait aux thermomètres du petit village d'Ammi-Moussa et de ses environs, leur 50 centigrades à l'ombre pour le courant de la journée !

Haletant et ayant atteint la hauteur de l'abri cantonnier, j'obliquai sur la droite pour aller me désaltérer à la source qui se trouve à quelques dizaines de mètres de la piste, dans le ravin.

Une nombreuse société s'y trouvait réunie et c'était plaisir à voir tous ces *assoifés* s'inonder l'intérieur et l'extérieur.

Je saluai : *es-salam alikoum* et mis pied à terre ; puis, à mon tour, ayant retiré de ma fonte un gobelet d'étain, je m'octroyai quelques bonnes rasades de cette eau délicieuse et glacée, connue de tous dans la région.

Ayant respiré un instant toute cette fraîcheur du ravin, bien désaltéré, je me remis en selle et continuai ma route non sans avoir pris congé de mes compagnons d'un moment, par l'obligatoire souhait de : *Ebkaou ala kheir* !

J'avais à peine avancé de quelques centaines de mètres, lorsque je fus rejoint par un cavalier arabe que je reconnus pour être l'un des indigènes avec lesquels je me trouvais un instant auparavant à *l'Aïn-Kadous*.

La conversation fut vite engagée :

— Ou vas-tu, demandai-je à l'arabe ?

— Aux Matmatas, et toi ?

— Moi aussi, mais je m'arrêterai au melaab de cette tribu.

— Tu es étranger au pays, interrogeai-je après un court silence ?

— Non, répondit mon interlocuteur, je suis *matmati*.

— Pourtant, repris-je, je connais beaucoup les Matmatas et ta figure m'est complètement inconnue.

— Cela n'a rien d'étonnant, je suis de retour depuis peu de temps, j'étais soldat et l'heure de la retraite ayant sonnée, je suis revenu dans le bled natal.

— Ne serais-tu pas le sergent Kaddour bel Djilali, par hasard ?

L'indigène ouvrit de grands yeux et n'était pas éloigné de me classer en bonne posture, dans la catégorie des *Sohar* lorsque je lui expliquai, ayant suffisamment joui de son étonnement, que quelques temps auparavant M. G. m'avait beaucoup causé de lui, au retour d'une tournée dans le bled. Que M. G. m'avait notamment dit avoir été très intéressé par le récit de diverses anecdotes se rapportant au voyage de la mission Foureau-Lamy, à laquelle il lui aurait déclaré avoir été attaché en qualité de sergent.

La glace était rompue et pour charmer les loisirs de la route, aussi bien que pour oublier (combien peu !) les ardeurs du trop superbe astre des jours, je priai ma nouvelle connaissance de me raconter par le menu les incidents de cette expédition, ce qu'il se mit à faire incontinent.

Lorsque nous nous séparâmes, comme il devait m'être absolument impossible de retenir un récit aussi long, je priai mon sergent de le dicter à un taleb de mes amis qui l'écrirait sur un cahier que je lui enverrai quelques jours après. Je lui recommandai instamment de dire les choses comme il les avait vues et comprises et surtout sans les exagérer. J'insistai beaucoup sur ce dernier point.

Lorsque le manuscrit me fut remis, je le lus avec intérêt, puis je ne m'en occupai plus.

Or, au mois de décembre 1903, étant de passage à Oran, j'eus l'occasion d'être présenté à l'éminent professeur de la Chaire d'arabe d'Oran, M. Mouliéras.

De retour de mon voyage, le manuscrit du sergent me revint en mémoire et je décidai, m'autorisant pour ce faire, de l'extrême bienveillance que le professeur m'avait témoignée, à demander à M. Mouliéras s'il pensait que les récits d'un sergent indigène de la mission Foureau-Lamy seraient bien accueillis par les lecteurs de notre *Bulletin*. La réponse qui me parvint peu après m'engagea à faire compléter le manuscrit s'il y avait lieu, à le traduire et à l'adresser à la *Société de Géographie d'Oran*. Ce que je m'empressai de faire.

C'est dans ces conditions que je présente aujourd'hui au public, ma traduction.

Je me suis attaché à suivre le texte de très près. J'y ai, à dessein, laissé subsister l'emphase orientale et aussi les naïvetés de l'âme simple qui l'a dicté, pensant de cette façon, conserver à cette œuvre tout son cachet de pittoresque originalité.

Ce récit, par dessus tout, a une bien grosse qualité : il est sincère. Son auteur n'ayant aucun intérêt à travestir la vérité.

Le sergent retraité, 'Tahar' Kaddour ben Djilali, a fait 15 ans de service au 1er Régiment de Tirailleurs dans le département d'Alger, il est décoré de la Médaille militaire. C'est un grand et robuste gaillard de 35 à 38 ans, bâti à chaux et sable et dont le visage mâle et bronzé respire la santé et la bonté, à travers lesquelles on voit pointer l'orgueil, ma foi justifié, du pénible et dangereux devoir accompli. Il est retiré dans sa tribu natale des Matmatas, département d'Oran, commune mixte d'Ammi-Moussa, où, étant donné la simplicité de la vie des indigènes, il se laisse vivre fort à son aise, de sa petite pension de retraite, très considéré de ses coréligionnaires aux yeux desquels il a les proportions énormes d'un héros et surtout d'un. . . rentier !

Alexandre GOURDON,
Membre de la *Société de Géographie d'Oran*,
A ZEMMORA.

MISSION FOUREAU-LAMY

RÉCIT D'UN SERGENT INDIGÈNE

Traduit de l'arabe par A. GOURDON

Le voyage commence par le pays des Touaregs Hoggars. Ces gens sont musulmans et essentiellement nomades ; ils mangent, boivent et dorment à l'endroit où ils se trouvent et à quelqu'heure que ce soit. Ils emmènent avec eux leurs bestiaux, de sorte que leurs moutons, leurs chèvres et leurs chameaux les suivent dans toutes leurs périgrinations. Ils se nourrissent principalement de sorgho et de la viande séchée de la bubale ou grande antilope. C'est aussi la viande de cet animal qui fait les frais de leurs fêtes et la seule préparation qu'ils lui font subir est un séchage au soleil. Ils ajoutent à leur nourriture un mets qu'ils désignent sous le nom de *kelila* et qu'ils apprêtent avec le lait de leurs animaux ; ils mangent encore ce qu'ils appellent le *Tégar* et dont je ne connais pas l'arbre *(sic)* qui a, d'ailleurs, certaines analogies avec notre caroubier et qui produit des fruits identiques à ceux de ce dernier. Ces fruits ont une saveur aigre.

Comme vêtements, les Touaregs Hoggars portent la *habaïa* (chemise longue en toile), ils ceignent leur tête du turban tout en laissant le crâne nu, ils ont des pantalons longs et ils se cachent entièrement le visage à l'exception des yeux.

La faune du pays est représentée par des ânes sauvages ayant beaucoup de ressemblance avec les porcs (*sic*), les hyènes et d'autres fauves qui courent plus rapidement que des gazelles. (Les animaux qui ressemblent à des porcs sont probablement des mouflons. Note du Traducteur).

Ces nomades boivent aux puits et pilent leur nourriture (sorgho et blé) dans des mortiers car ils ne possèdent pas de moulins à main.

Les voyageurs qui vont dans ce pays sont obligés d'entourer leur camp lorsqu'ils dorment, car il ne peut être accordé aucune confiance aux Touaregs Hoggars qui d'ailleurs paraissent être de pauvres diables.

La seconde région que nous traversâmes fut le pays des Touaregs Azghars. Ils sont musulmans et demeurent dans des maisons bâties en terre, mais la plupart d'entre eux habitent des cases appelées *Bechouatas*, car elles sont construites en forme de coupole, à la façon de nos mosquées. Leurs vêtements sont semblables à ceux des précédents, mais de couleur noire, leur nourriture est composée des mêmes mets. Ces peuplades sont traîtresses et pas plus qu'aux Touaregs Hoggars, il ne faut leur accorder de confiance.

La mission Foureau-Lamy fut attaquée par ces Touaregs Azghars ; certains d'entre eux étaient armés de lances et les autres de sabres, quelques uns enfin, possédaient des fusils à pierre.

Ces Touaregs combattent tous avec le bouclier (درقة) qu'ils maintiennent devant leur poitrine dans le but de parer les coups de sabre, les coups de lance ou mêmes les balles.

Une très faible partie d'entre eux se livrent au commerce ; ils sont continuellement en guerre les uns contre les autres, car ce sont des traîtres.

La monnaie du pays est appelée *Batir* et a beaucoup d'analogie avec le *douro* (pièce de 5 francs) ; ils procèdent aussi pour leurs transactions au moyen d'échanges avec de la cotonnade noire.

Ces populations sont traîtresses et tendent des embûches aux caravanes dans le but de se procurer des cotonnades d'échange et de l'argent.

La mission séjourna parmi ces gens quinze ou vingt jours, car tous les animaux employés au transport des bagages, c'est-à-dire les chameaux, étaient morts et nous en avions perdu environ mille deux cents.

Les habitants du pays les Touaregs Azghars refusèrent absolument de nous vendre les leurs, pas plus qu'ils ne consentirent d'ailleurs à nous les louer et, dans la crainte que nous ne nous en emparions, ils les firent évacuer dans des montagnes éloignées de quatre jours de marche du lieu où nous nous trouvions. Dans ces conditions, privée de tout moyen de transporter ses bagages, la mission fut obligée de se séparer en deux moitiés dont l'une demeura à l'endroit où nous nous trouvions et dont l'autre se rendit dans les montagnes à la recherche des chameaux nécessaires et qui étaient absolument indispensables. Cette colonne avait également pour

objectif de se procurer des bœufs et des ânes (à défaut de chameaux, probablement) et le nombre de chameaux nécessaire au transport des bagages.

Les tentatives faites par ce détachement pour se procurer ces bêtes de somme ne furent pas couronnées d'un entier succès, car les animaux ramenés n'étaient pas en assez grand nombre pour enlever tous les bagages et la mission ne put charger que ses seules munitions de guerre ; quant au reste tout fut incinéré et nous ne conservâmes que les habits dont nous étions revêtus. C'est dans ces conditions que le camp fut levé et que nous nous dirigeâmes vers un nouveau pays, éloigné d'un jour de marche de celui où nous nous trouvions et qui est appelé : *Iguelal.*

Las habitants de cette contrée sont très savants et aussi très pieux ; ils voient d'un mauvais œil les voyageurs qui pénètrent chez eux. Ce sont d'ailleurs ces populations qui attaquèrent la mission dans le pays des Azghars.

En quittant Iguelal nous nous dirigeâmes vers un pays nouveau, connu sous le nom d'*Oued-Rach*, distant du précédent de treize jours de marche. Les indigènes de la région sont des traîtres et trompent les voyageurs tout en leur faisant bonne figure et en leur disant de bonnes paroles. Ils nous répétaient chaque jour : « Nous vous amènerons les bêtes de somme qui vous sont nécessaires pour vos transports ». Mais ils ne nous amenaient jamais rien. Nous souffrions aussi beaucoup de la faim, les rations qui nous étaient distribuées étant insuffisantes. Leur composition est la suivante : 200 grammes de viande de bœuf et un fendjel (petite tasse) de sauce (*sic*) c'est tout. A la faim, vinrent bientôt s'ajouter les tortures de la soif.

A cette époque, le commandant Lamy écrivit une lettre au sultan Gadci (d'Agadès) des Touaregs ; il le priait dans cet écrit, de lui procurer des vivres, et lui faisait connaître que son intention était de les solder au prix qui lui en serait demandé. Le chef touareg en question donna des ordres à ses arabes (*sic*) et procura au commandant les vivres que ce dernier l'avait prié de mettre à sa disposition. Nous nous trouvions alors dans le pays de l'Oued Rache ou nous séjournâmes environ 25 ou 30 jours.

Après avoir quitté l'Oued Rache, nous pénétrâmes dans le pays de Gadci qui est gouverné par le plus grand chef des

Touaregs et, lorsque nous fûmes parvenus dans la contrée soumise à sa domination, le commandant lui fit demander des vivres moyennant paiement. Le chef targui lui fit répondre que s'il ne désirait des vivres qu'en petite quantité, il lui serait possible de le satisfaire, mais qu'il ne consentirait pas à le ravitailler si son intention était de séjourner dans son pays.

Le Sultan ajoutait que ses gens s'étaient rendus au pays des nègres dans le but d'acheter eux-mêmes des vivres, dont ils étaient entièrement dépourvus

Le chef de la mission lui fit alors demander de lui procurer des bêtes de somme qu'il achèterait afin de pouvoir charger ses bagages et quitter le pays.

Le Sultan, se rendant à la demande qui lui était faite, fit amener par ses gens, les animaux nécessaires et donna en plus, au commandant Lamy, un homme du pays pour lui servir de guide et lui indiquer la route. Or, cet homme était un traître qui avait reçu pour mission de son chef de nous égarer dans le désert !

La colonne se remit donc en marche vers le milieu de la nuit, à onze heures, et ne s'arrêta qu'à midi dans un endroit sans ressources, ou elle rencontra deux puits absolument à sec. Le guide qui nous accompagnait devait pourtant parfaitement connaître ce détail et savoir que l'eau manquait à ces puits ; et il ne nous avait amenés là que pour avoir un semblant d'excuse.

Le chef de la mission et les hommes composant la colonne étaient absolument exténués, mourants de soif et souffraient atrocement du manque d'eau. Nous nous allongeâmes à côté des chameaux : Nos chefs en firent autant.

Après avoir pris ce repos, des Châambas chasseurs qui se trouvaient avec la colonne, partirent à la recherche d'un point d'eau et se dirigèrent vers un oued dont le lit desséché était indiqué par les traces de pluies anciennes. Les Châambas creusèrent le sol au milieu du lit de cet oued et y découvrirent un peu d'eau. Dès qu'ils eurent mis au jour le précieux liquide, l'avis en fut donné au gros de la troupe par un coup de feu. La plupart des hommes se levèrent alors et ceux d'entre eux qui étaient valides, se dirigèrent vers l'oued ou ils purent se désaltérer ; puis ils se mirent en devoir de transporter l'eau nécessaire à ceux de leurs compagnons qui n'ayant pu les suivre, étaient demeurés au camp. La colonne s'étendait sur une longueur de

plus de huit kilomètres et, depuis le milieu du jour, nous ne réussîmes à servir de l'eau à toute la troupe qu'au milieu de la nuit, car c'est à cette heure là seulement que toute la colonne fut rassemblée.

La troupe s'étant désaltérée, les Sokhars (conducteurs des bêtes de somme) se mirent en devoir de recharger leurs chameaux, pendant que les hommes inoccupés partaient à travers les dunes, les plaines et les vallées, à la recherche de l'eau qui fut rencontrée dans une montagne située à proximité de la ville d'Agadès, éloignée de deux jours de marche du point ou nous nous trouvions.

Dans cette montagne, l'eau court à travers les roches en aussi grande abondance que l'eau d'un puits et ne tarit jamais.

Le chef de la mission s'adressant au guide qui nous avait été donné par le Sultan lui dit :

« Si tu es capable de bien nous guider dans notre chemin,
« je te pardonnerai pour la première fois. »

L'homme répondit : — « Je connais la route d'une façon
« exacte et certaine. »

Sur l'ordre du commandant, la colonne se mit en route à l'heure de la prière d'El Acer (3 ou 4 heures du soir) et continua sa marche de nuit ; abandonnant alors la piste tracée qu'elle devait suivre, elle se lança dans une fausse direction.

Les chefs de l'expédition s'aperçurent bientôt qu'ils étaient trahis et que nous faisions fausse route ; c'est une étoile qui leur indiqua que nous ne suivions plus le bon chemin et que nous l'avions laissé en arrière ! J'ai appris depuis que les Français désignaient cet astre sous le nom d'*étoile polaire !*

Il nous fallut donc revenir sur nos pas et rallier comme auparavant la ville d'Agadès.

Après ce qui vient d'être relaté, les chefs de l'expédition comprirent à n'en pouvoir douter, que le guide était un traître et que lui seul nous avait égarés. En conséquence, le commandant désigna quatre soldats qui le fusillèrent.

Nous établîmes notre camp dans ce pays qui est pourvu d'eau.

Un détachement de soldats fut envoyé à travers le bled avec mission de rechercher des Touaregs et, au cas ou il en rencontrerait, de s'en saisir et de les amener au commandant.

Cette expédition fut couronnée de succès. Nos hommes ne tardèrent pas à rencontrer des Touaregs du pays d'Agadès lesquels, juchés sur leurs meharas par dessus leurs outres d'eau, suivaient la colonne attendant l'occasion de l'attaquer ou de lui jouer quelque tour. Ces Touaregs furent arrêtés par nos soldats qui, exécutant les ordres reçus, les amenèrent au commandant.

S'adressant aux prisonniers, notre chef s'exprima en ces termes :

« Si vous désirez faire une action qui vous soit profitable,
« je vous engage à me montrer le chemin qui mène au pays
« de Tomourgou et, en cas de refus de votre part, je vous
« ferai mettre à mort. »

L'un de ces hommes déclara alors parfaitement connaître la route dont il s'agissait et s'engagea à conduire sûrement la mission dans le pays précité.

Le chef de la mission s'assura des personnes de ses compagnons qu'il fit placer entre une double haie de soldats, car ils étaient considérés comme prisonniers de guerre.

Le commandant donna l'ordre de se mettre en route à cinq heures de l'après-midi et la marche ne prit fin qu'au milieu de la nuit.

Le guide de la colonne s'adressant au commandant lui dit :

« O Sidi, nous approchons du puits, vous devriez bien laisser
« reposer vos hommes ; dès le point du jour nous nous mettrons
« en marche, car la route qui nous reste à faire pour atteindre
« ce puits, est courte. »

A l'heure de la prière du *fedjer* (à l'aube du jour), nous nous remîmes en marche et nous continuâmes notre route sans interruption jusqu'à midi. A ce moment, le commandant interpella le guide et lui dit :

« Je te somme de m'indiquer d'une façon précise si le
« puits est encore éloigné ou bien s'il est près de nous. »

Le guide répondit en ces termes :

« O Seigneur, O Seigneur ! je me suis complètement égaré
« car voici bien longtemps déjà que je n'ai pris ce chemin et
« je ne reconnais plus du tout ma route !

Or la colonne était épuisée de soif et les hommes à bout de forces, la plupart d'entre eux s'affaissaient sur le sol !

Nous nous dirigeâmes néanmoins vers un *bois* qui se trouvait à proximité, dans le but de nous reposer à l'ombre. Pourtant certains d'entre nous, plus courageux que les autres, résistaient et réussissaient à se tenir solides.

Le commandant demanda aux plus valides, des hommes de bonne volonté, ayant assez de virilité et de courage qui, montés sur des meharas portant cinquante outres vides, iraient chercher au dernier point d'eau, éloigné d'une journée de marche, l'eau nécessaire à la colonne. Ces hommes trouvés, se rendirent au puits précité et en rapportèrent les outres pleines d'eau, pour abreuver ceux de leurs compagnons qui avaient été dans l'impossibilité de s'y rendre eux-mêmes.

Ayant bu, ils furent soulagés et le souffle leur revint !

La colonne retourna sur ses pas et refit la route déja faite pour rallier le dernier point d'eau.

Le guide actuel de l'expédition était un traître comme le premier.

Le commandant de la troupe s'adressant à ses compagnons les exhorta à prendre courage et à être vaillants, pour pouvoir retourner dans le pays d'Agadès auprès du grand chef, dans le but de le punir de toutes les souffrances qu'il nous avait fait endurer en nous donnant comme guide, un traître qui avait reçu de lui pour mission, de nous égarer et de nous faire mourir de soif.

Or, il advint que nous nous trompâmes de route et que nous ne pûmes retrouver le premier point d'eau.

Nous voyageâmes neuf journées avant de pouvoir raillier le pays d'Agadès dont nous devions châtier le Sultan.

Nous arrivâmes de nuit dans ce pays et nous nous approchâmes vers la ville dans le but d'en massacrer les habitants. Mais ceux-ci étaient prévenus et avaient posté des sentinelles.

Lorsque nous fûmes suffisamment près d'eux et qu'ils nous eurent reconnus à n'en plus douter, l'alarme fut donnée par eux au moyen de *tebels* (tambours de Basque) et de grands cris qu'ils poussaient en chassant leurs troupeaux et en faisant fuir leurs femmes.

Lorsque le commandant eut entendu le bruit des tambourins et les cris poussés, il pensa que les gens du Sultan se préparaient

à nous attaquer. Il ordonna de charger les armes et les canons et nous attendîmes les événements, mais ce fut en vain, car ils ne nous attaquèrent pas.

Au matin, au moment de la prière du *fedjer*, nous nous dirigeâmes vers eux et nous les trouvâmes armés de lances, de sabres, d'arbalètes et de fusils posés sur les créneaux des murailles et prêts à faire feu.

Le Sultan adressa à ce moment une lettre, par l'intermédiaire de son vizir. Cette épitre était destinée au commandant de la mission. En voici la teneur :

« J'ai appris ce qui vous est arrivé en chemin et je vous
« remercie du grand plaisir que vous m'avez procuré en faisant
« fusiller le traître. Actuellement vous ne nous ferez pas la
« guerre et vous ne démolirez pas notre ville, car je vous
« remettrai tout ce dont vous pourrez avoir besoin, retournez
« donc au campement que vous occupiez lors de votre premier
« séjour dans mon pays et, dès que y serez installés, je vous
« pourvoierai de tout ce qui vous sera nécessaire à la vie,
« notamment de sorgho et de blé dur Ces provisions seront
« livrées contre remboursement. »

Le commandant répondit à cette lettre en demandant au chef touareg de lui procurer des bêtes de somme car les chameaux qu'il nous avait vendus la première fois étaient tous morts de soif par la faute du guide traître qu'il nous avait donné En conséquence, notre chef lui mandait, qu'il ait à nous procurer d'autres chameaux, lesquels lui seraient d'ailleurs payés.

Le Sultan nous en envoya quarante. Or il nous en fallait encore cent vingt-cinq pour compléter le nombre qui nous était indispensable.

Le chef touareg fit dire au commandant en lui envoyant ces animaux, que c'était là, tout ce qu'il avait pu trouver chez ses gens. A quoi il fut répondu, qu'il ait à s'arranger comme il l'entendrait avec ses sujets. Le commandant ajouta que si les habitants ne lui procuraient pas à bref délai les chameaux dont il avait besoin, il couperait l'eau à la ville et les empêcherait d'en prendre. L'eau était, en effet, à proximité de notre camp.

Le Sultan répondit encore :

« Ce sont là tous les chameaux que j'ai pu trouver ! »

Mettant alors sa menace à exécution, le commandant fit couper l'eau à la ville et peu après, les habitants lui amenaient tous les chameaux qu'il avait demandés et tous les vivres dont il avait besoin.

Après l'incident qui vient d'être relaté le commandant fit dire au Sultan, qu'il le considérait à présent, comme un ami sincère et qu'il était très désireux de se rencontrer avec lui ; il terminait en le priant de lui faire connaître, s'il lui refuserait cette satisfaction.

Le Sultan, dans sa réponse, informa son correspondant que, non seulement lui-même, mais encore les habitants de la ville désiraient vivement cette rencontre.

Par une nouvelle missive, le chef de la mission manda à son nouvel ami que puisque tel était son désir, il se rendrait dans la ville avec sa troupe, qu'il ferait exécuter différents exercices puis, qu'il arborerait ensuite le drapeau français sur ses remparts !

Le Sultan accéda à tous les désirs exprimés dans cette dernière lettre.

La colonne se mit donc en marche vers la ville, mais les habitants pris de peur se cachèrent dans leurs habitations et dans celle de leur sultan car ils n'étaient rien moins que rassurés de tous ces faits, et se tenaient sur la défensive et résolus à conbattre dans le cas où ils seraient attaqués. Ils finirent néanmoins par reprendre confiance les uns et les autres et se réunirent devant la maison du Sultan.

C'est à ce moment que les membres de la mission sachant dessiner, dessinèrent au moyen de ce qu'en français ils appelaient des *photos !*

Ils photographièrent toutes choses dans la ville.

Notre chef ayant pris la parole et s'adressant au sultan lui di : « Je vais donner l'ordre à mes hommes de jouer de la *ghaïta* (flageolet) et du tebel (tambourin) afin que nous puissions juger s'ils sont plus habiles que les musiciens de votre ville. » Ce qui fut fait et, c'est après ce *concert* que ceux qui désirèrent visiter la ville pénétrèrent plus avant et s'y répandirent dans toutes les directions.

La visite terminée, le commandant pria le Sultan de lui fournir un guide pour mener la colonne au pays de Tomourgou.

Ce fut un de ses vizirs que le Sultan désigna pour nous accompagner, il lui adjoignit de plus, 3 guides touaregs.

Nous parvîmes dans ce pays après une marche de treize jours.

Enfin arrivés à Tomourgou, nous y trouvâmes toutes sortes de denrées à des prix modiques, grâce à l'entremise du vizir qui nous avait accompagnés et qui connaissait bien le pays.

Les habitants de cette contrée sont de très braves gens qui ne font de mal à personne. Ils obéissaient au vizir qui nous avait accompagnés et qui se nommait *Milou* ; ils apportaient au commandant des vivres de toutes espèces tels que poulets, blé dur et bœufs ; ils nous fournissaient également des chameaux et nous procuraient des œufs d'autruche et du tabac, le tout à titre purement gracieux et sans bourse délier.

Ces gens cultivent le sorgho, les citrouilles et les courges que les Français appellent *callebasses*. Nous étions au sein de la paix dans le pays de Tomourgou !

Nous nous en éloignâmes pourtant pour nous diriger vers de nouvelles régions et nous atteignîmes une contrée appelée *Zinder*, où nous rencontrâmes une colonne venue de Tombouctou, nous fîmes connaissance les uns des autres.

Nous avions pénétré dans ce pays, dans le but d'en exterminer les habitants car ceux-ci avaient assassiné un capitaine français et avec lui un interprète (le capitaine Cazemajou et l'interprète Olive) ; mais nous avions été devancés dans cette tâche par une expédition venue de Tombouctou, qui leur avait livré combat ; de sorte, qu'à notre arrivée, les rebelles avaient fait leur soumission et étaient rentrés dans leur pays.

Nous trouvâmes la colonne dont les soldats avaient tué leurs officiers (Voulet-Chanoine), lesquels n'étaient autres que ceux qui avaient assassiné le colonel (colonel Klobb). Au moment ou nous les rencontrâmes, ce qui restait de cette colonne se trouvait sous les ordres d'un sergent, à Zinder.

Lorsque le commandant arriva à Zinder, il prit concurremment avec la nôtre, le commandement de cette troupe.

Son premier soin fut ensuite de mettre à contribution les habitants du pays qui nous apportèrent des vivres, des victuailles de toutes sortes et entr'autres des beignets ; en un mot, de toutes les provisions que renfermait la ville. Il s'occupa ensuite d'affaires de service relatives à l'administration du pays et frappa les habitants de Zinder d'un impôt. Il ordonna au Sultan de la région de lui fournir des chevaux. Les habitants refusèrent.

La colonne fut alors scindée en deux tronçons et les soldats montés sur des chevaux et sur des chameaux, parcoururent la contrée pour soumettre les habitants rebelles aux ordres de service qui leur avaient été donnés.

Etant arrivés sur les lieux, les chefs des détachements mirent en demeure les indigènes, de fournir aux soldats les vivres qui leur étaient nécessaires et comme ils refusaient d'obtempérer aux réquisitions, il leur fut infligé des amendes.

Au fond, les motifs de ces amendes, n'étaient plutôt que prétextes à punir, de façon à mater les indigènes afin de les réduire à l'obéissance. De là les amendes infligées soi-disant que les vivres étaient fournis en quantités insuffisantes, alors qu'ils étaient au contraire très abondants. Autrement dit, le commandant leur cherchait la *petite bête.*

L'amende était de vingt chevaux ou plus et les indigènes étaient avertis que s'ils ne s'exécutaient pas, ils auraient à subir toutes les rigueurs ; qu'enfin, ils seraient mis à mort, et ce pour assurer l'exécution ponctuelle des ordres donnés. Enfin, tous payèrent l'amende.

Les indigènes de cette contrée furent à la discrétion du commandant et sous sa haute autorité pendant tout le temps de notre séjour chez eux, qui fut de trois mois.

Nous nous dirigeâmes ensuite vers un pays appelé Tessou ou Tessoula placé sous la domination d'un Sultan qui s'enfuit dès qu'il apprit notre approche nous ne le trouvâmes pas dans sa ville quand nous y pénétrâmes.

Le commandant, en présence de la fuite du Sultan, nomma chef de ce territoire, un homme distingué, cultivateur du pays par lequel il remplaça le Sultan qui s'était enfui à notre arrivée; puis il lui ordonna de nous procurer des chevaux pour transporter les troupes, les vivres, l'eau et aussi les cotonnades destinées à être échangées avec les noirs. Il obligea en outre les indigènes, à nous procurer des noix de kola (?) (لانود يشكل).

Lorsque nous fûmes un peu remis de nos fatigues, un détachement de soldats se rendit sur les lieux ou le colonel (Klobb) avait été assassiné et, après de minutieuses recherches, la tombe de cet officier supérieur fut enfin découverte ; le corps fut enlevé, enveloppé dans une pièce d'étoffe et transporté dans le cimetière de la ville de Zinder ou il fut inhumé aux côtés du capitaine et de l'interprète dons nous avons parlé plus haut, qui s'y trouvaient déjà.

Après avoir rendu ces devoirs funèbres, les troupes de la colonne s'occupèrent à réunir tout ce dont elles pouvaient avoir besoin pour continuer leur voyage ; tant en vivres, qu'en chevaux, chameaux et provisions d'eau.

Ce pays produit particulièrement des bœufs, des moutons, des chèvres et des chevaux ; mais les bœufs ont ceci de particulier, c'est qu'ils ont une bosse sur le dos, à l'instar des chameaux (ce sont probablement des zébus dont veut parler le sergent) et leur taille atteint celle des buffles, mais ils sont plus agiles.

A cette époque, la colonne fut scindée en deux tronçons dont l'un resta aux ordres du commandant, tandis que l'autre était placé sous l'autorité du capitaine.

Le premier groupe partit sous les ordres du commandant qui parcourait le pays en prenant des renseignements et, dans chaque bourgade ou il passait, il laissait ses ordres écrits en prévenant les habitants des vivres qu'ils avaient à tenir préparés et des boissons qui seraient nécessaires ; mais lorsqu'il arriva près de la frontière du pays du Sultan Rabah, il attendit le deuxième groupe de la mission qui arrivait directement de Zinder dans le pays gouverné par Rabah, après une marche de trente et quelques jours.

Quand la mission arriva sur les bords du lac Tchad — ce lac, dit-on, a 333 kilomètres de largeur et autant de longueur — quand la mission, disons-nous, arriva sur ses rives elle prit la direction Ouest.

Nous demandions aux habitants rencontrés sur notre route des renseignements sur le pays du Sultan Rabah :

Etait-il encore éloigné ou se trouvait-il au contraire rapproché ?

A quoi il nous fut répondu que nous avions pour y atteindre, encore cinq jours de marche à effectuer.

La deuxième question intéressante et adroitement posée par le capitaine, était relative à l'armement du Sultan Rabah :

Ses soldats étaient-ils armés d'arbalètes ou de fusils, de canons ou de lances, ou enfin de quelles autres armes ?

Les gens interrogés répondaient que le Sultan Rabah avait une armée forte de douze mille soldats et qu'il possédait des canons. Ils ajoutaient que Rabah avait entrepris une guerre dans la vallée du Chari.

Dès que nous fûmes en possession de ces renseignements, nous crûmes prudents de rebrousser chemin et nous nous rendîmes à Kouka, ville du Bornou située dans l'Est.

Pendant ce voyage, nos provisions de bouche diminuèrent sensiblement et un moment arriva ou elles furent presqu'épuisées. Nous nous dirigeâmes alors d'un autre côté et nous arrivâmes un beau jour chez des indigènes appartenant à la souveraineté de Rabah, auxquels nous nous adressâmes en ces termes :

« Il est absolument nécessaire que vous nous procuriez des vivres. »

Tous refusèrent et aucuns vivres ne nous furent fournis. Ceci se passait de nuit.

Lorsque le jour fut levé, le commandant s'approchant des indigènes en question leur réitéra l'ordre précédemment donné en leur enjoignant d'avoir à l'exécuter de suite en nous fournissant à l'instant même quatre bons moutons, à titre d'amende. Mais ils ne tinrent aucun compte de cette injonction.

En conséquence le commandant donna l'ordre au capitaine et à l'officier d'aller prendre eux-mêmes les provisions nécessaires ajoutant : « Vous prendrez ce qui vous conviendra comme bœufs, et cœtera ! »

Les officiers, exécutant les ordres reçus de leur chef, se présentèrent avec la colonne *sous les murs* de la ville, y découvrirent cent douze bœufs que nous ramenâmes vers le gros de la colonne restée aux ordres du commandant ; puis, nous levâmes le camp pour nous rapprocher des habitations des indigènes auxquels ces bœufs venaient d'être enlevés, et nous établîmes notre campement à environ une journée de marche de leurs habitations.

Après l'enlèvement de leurs bœufs, les indigènes se présentèrent au commandant, pour se plaindre du préjudice qui leur avait été causé. Celui-ci leur répondit : « Je permets à chacun de vous de reprendre les animaux qui lui appartiennent, en payant pour chacun d'eux un quintal de blé et de sorgho ! »

Ils s'exécutèrent bon gré malgré, et chacun d'eux ramena ses bœufs, après avoir payé en nature, la redevance fixée par le commandant.

La colonne ravitaillée, par le procédé susdécrit, se remit en marche en suivant les rives du lac Tchad sur les bords duquel

l'on rencontre de nombreux fauves tels que : éléphants, grandes antilopes, gazelles, hippopotames et singes. Il existe aussi dans ces parages, un animal sauvage qui ressemble au chameau et que les Français appelaient « girafe ! »

L'on y trouve encore un autre fauve qui a quelque ressemblance avec le taureau, mais qui n'a pas de cornes ; il possède, en revanche, une défense plantée entre les deux yeux (le rhinocéros sans doute) et enfin des autruches.

Nous poursuivîmes notre voyage sur les bords du Tchad, pendant mille sept cents kilomètres (!)

En dehors du lac proprement dit, il existe aux abords de nombreux marais, de petits lacs dont les eaux sont jaunes dans les uns et d'un bleu verdâtre et salées dans les autres ; nous avons même remarqué dans certains, de l'eau de couleur rouge qui est absolument saumâtre.

Il devenait tout à fait impossible d'obtenir encore des vivres des indigènes car, ils se nourrissent exclusivement de la chair de la grande antilope, qu'il font cuire sur la braise, sans sel. Ce fauve est chassé par quelques uns d'entre eux, dans l'unique but de s'en nourrir.....

Nous atteignîmes une ville appelée Kolfaye, dans laquelle se trouvait une garnison des soldats de Rabah, nous en étions seulement séparés par une rivière et nous échangions continuellement des coups de feu avec la garnison.

Cependant nos vivres s'épuisaient et il arriva un moment ou nous étions rationnés à chacun 200 grammes de viande par jour.

Le commandant perdant patience, déclara que nous ne pouvions demeurer plus longtemps dans une pareille situation. Il ajouta, qu'il devenait absolument nécessaire d'attaquer ces indigènes car il était pour nous préférable d'être tués d'une balle, que de mourir de faim.

Dans cet ordre d'idées, il loua aux gens du Barguimi, des barques, pour passer la rivière avec ses hommes et ses chameaux, que l'on passa aussi en barque, pour atteindre le pays de Rabah entre les postes appelés : *Koulfaye* et *Guechri*. C'est entre ces deux points, que nous pénétrâmes dans le pays du Sultan Rabah.

Le gros des forces du Sultan, se trouvait cantonné à *Koulfaye* ; qui renfermait mille deux cents soldats tandis que le second poste, n'en avait que six cents. Il existait aussi un troisième poste,

sous l'autorité de Rabah, qui s'appelait *Laga*. Tous ces points étaient situés à proximité de la rivière.

Un jour, nous nous dirigeâmes vers *Guechri* dont la garnison était, comme nous venons de le dire, forte de 600 hommes. Nous nous arrêtâmes à dix kilomètres avant d'arriver. De là, le commandant envoya un détachement en éclaireur, avec mission de nous renseigner sur le village de *Guechri* et sur sa garnison. Mais notre détachement fut découvert, les habitants opérèrent une sortie et des coups de feu furent échangés. Les nôtres battirent donc en retraite, n'étant pas en nombre pour soutenir l'attaque et se mirent à l'abri dans la forêt. Ce détachement d'avant-garde était aux ordres d'un officier.

Le lendemain de cette reconnaissance, une colonne forte de 250 hommes, emmenant avec elle deux canons, fut envoyée pour attaquer le village. Les hommes emportaient avec eux leurs provisions de vivres et de boissons.

Une force de 200 hommes fut laissée à la garde des chameaux et des chevaux.

La ville fut attaquée, et, après un violent combat, le chef de a colonne d'attaque qui était un capitaine, s'empara de *Guechri*.

Nous pénétrâmes dans la ville et nos soldats se mirent en devoir de réunir les moutons, les chevaux des soldats de Rabah, leurs esclaves et en un mot tout ce que possèdaient les habitants de la ville. Nous nous installâmes à *Guechri* et de ce point, nous rayonnions sur le pays qui fut étudié et sur lequel nous réunissions tous les renseignements que nous pouvions nous procurer.

Nous nous inquiétâmes aussi des forces de Rabah, de ce qu'elles faisaient alors et en un mot de tous leurs faits et gestes.

Une certaine nuit, un détachement des nôtres étant en patrouille, fit la rencontre des soldats de Rabah qui nous tuèrent un homme.

Le fils du Sultan, Fadelallah, ayant eu connaissance des événements que nous venons de rapporter (l'attaque et la prise de *Guechri* et notre installation dans cette bourgade) fit prévenir son père. Il l'informa de l'aventure arrivée à la garnison de *Guechri* et l'adjura de venir immédiatement à son secours avec des troupes, dans la ville de *Laga*, un des postes faisant partie du sultanat de Rabah, et dans lequel demeurait le dit Fadelallah.

Le fils du Sultan disposait d'une force de 1300 hommes qui fut augmentée du renfort demandé et envoyé par Rabah, lequel s'élevait à 1000 soldats plus un pacha nommé Kerbessou qui amenait avec lui 2000 hommes.

Avant son départ, le pacha aurait dit au Sultan : « Je te promets qu'avec l'aide de Dieu, je rejetterai les explorateurs en dehors de ce pays, ou j'y laisserai couper ma tête ! » Ayant dit, il rejoignit avec cette colonne le fils de Rabah, dans la ville de Laga. Ce qui portait à 2300, le nombre *des soldats* enfermés dans cette ville (plus les 2000 irréguliers aux ordres du pacha).

Cette petite armée vint à nous, à *Guechri*, dans le but de nous en déloger. Ces troupes firent halte à environ 4 kilomètres du village et envoyèrent vers nous des détachements destinés à opérer une reconnaissance de nos forces, afin de pouvoir attaquer (en toute connaissance de cause).

Le commandant fut avisé (des mouvements de l'ennemi) au milieu de la nuit. Il donna l'ordre à 150 hommes, de prendre immédiatement les armes et de partir aux renseignements sans délai.

Les deux troupes ennemies se rencontrèrent dans les ténèbres et échangèrent des coups de fusil. Il était alors minuit.

Les soldats de Rabah, battirent en retraite et nous demeurâmes embusqués dans la forêt.

Le jour parut enfin et à l'heure de la prière du matin, notre colonne se porta en avant. Le pays était couvert de forêts. A un moment donné, nous aperçumes des soldats de Rabah assis sur la lisière du bois, en un endroit absolument découvert, sur les bords d'une rivière appelée l'Oued-Laga (il s'agit probablement ici de la rivière *Logone*, affluent de gauche du Chari). Les soldats étaient occupés à abreuver leurs chevaux à même cette rivière. Nous fîmes feu sur ces groupes.

Au bruit de la fusillade, le gros de la troupe s'engagea dans la forêt, ou elle pénétra précisément du côté ou nous nous trouvions.

Une rencontre s'ensuivit, les troupes ennemies nous entourèrent de tous côtés et *grimpèrent aux arbres* (*!*)

Quant à nous, nous ne lâchions nos coups de fusils qu'au commandement et tous ensemble.

(Le résultat de cette tactique ne tarda pas à se produire) ; en

effet, les ennemis n'entendant (à chaque commandement) qu'une seule détonation furent pris d'épouvante, abandonnèrent le champ de bataille et s'enfuirent dans la forêt ou nous les poursuivîmes.

(Pendant la poursuite des fuyards) deux des nôtres parmi lesquels se trouvait un clairon, aperçurent les premiers l'ennemi en fuite. Les soldats de Rabah étaient occupés a recharger précipitamment leurs chameaux. Le clairon sonna pour nous prévenir.

Quant aux troupes ennemies, leurs musiciens frappaient sur leurs tambourins et soufflaient dans leurs ghaïtas (espèce de flageolet).

Le pacha du Sultan, Kerbessou, trouva la mort dans cette affaire, il commandait les troupes ennemies contre lesquelles nous avions combattu.

Après la mort de leur chef, les soldats de Rabah pris de panique s'empressèrent de s'éloigner de ces lieux et lâchèrent pied. Le clairon sonna alors la charge et nous nous élançâmes à la poursuite des fuyards auxquels nous réussîmes à enlever leurs chameaux qui étaient d'ailleurs chargés de poudre, de balles, de sorgho, de cotonnade noire et de toute sorte de butin.

Au cours de ce combat, le fils du Sultan, Fadelallah, avait perdu son sabre.

On nous montra le cadavre du pacha tué, Kerbessou et, son identité une fois parfaitement établie, nous lui coupâmes la tête qui, piquée au bout d'une perche, fut exposée à la porte de la ville.

Lorsque le fils du Sultan, Fadelallah apprit toutes ces choses, il écrivit à son père pour lui mander son impuissance à lutter contre ces étrangers qui avaient tué le pacha Kerbessou. Il ajoutait dans la lettre que ces soldats tiraient leurs coups de fusil aussi bien assis qu'en marchant.

Rabah répondit à son fils en lui disant que seule la crainte du ridicule qui rejaillirait sur lui, l'empêchait de le tuer de sa propre main ajoutant, qu'à dater de cet instant, il le déclarait indigne et lui défendait de s'occuper du commandement ni des affaires.

Rabah partit, en conséquence, avec une armée de 5.000 soldats.

La résidence du Sultan n'était éloigné de *Guechri* que de quelques kilomètres.

(J'ai omis de dire, que dans le combat dont j'ai parlé plus haut, nous avions eu quatre hommes tués et vingt-six blessés.)

Le Sultan fit élever des fortifications au moyen de pieux recouverts de terre glaise, des créneaux furent ménagés dans les interstices. Il fit aussi creuser des fossés derrière ce rempart improvisé et déboiser les alentours sur une distance de 400 mètres. De plus, il nous guettait dans le but de s'emparer par surprise soit de nos chameaux, soit de couper la retraite des soldats qui sortaient.

Tous les jours le Sultan dépêchait quelqu'espion pour nous épier.

Le commandant ne cessait de nous recommander et de nous défendre de tirer sur des ennemis isolés et l'on ne devait faire feu que sur un groupe d'au moins cinquante personnes qui s'aviserait de démolir nos fortifications.

(Ces ordres étaient donnés dans le but de ménager) les munitions qui étaient rares.

De notre côté nous surveillions de près l'armée de Rabah, afin de l'empêcher de nous prendre quoi que ce soit.

Les soldats du Sultan s'emparèrent un jour de deux de nos éclaireurs, le premier fut décapité et le second *dépecé* à coups de sabre. Les cadavres de ces malheureux furent abandonnés sur place !

Le commandant donna l'ordre formel de ne laisser aucun des habitants de la ville s'approcher des créneaux lesquels furent de cet instant, occupés nuit et jour par les soldats.

Nous attendions la venue de troupes françaises expédiées du Congo.

Ces troupes arrivèrent et nous ravitaillèrent en munitions qu'elles avaient en grande quantité. La nouvelle troupe amenait du canon avec elle.

Un matin nous reçûmes l'ordre d'attaquer Rabah.

Après avoir escarmouché avec l'ennemi nous nous précipitâmes sur lui avec furie, mais comme nous arrivions tout près des fortifications qui l'abritaient, le commandant Lamy tomba frappé d'une balle et avec lui 2 spahis, le clairon, un capitaine des soldats du Congo, des sergents, des caporaux et des soldats.

Après cette catastrophe, les troupes de Rabah furent mises en déroute et non sans que leur sultan eût été frappé à son tour.

Rabah expira à l'intérieur des fortifications qu'il avait établies ;

des soldats de ses troupes s'emparèrent de son corps et s'enfuirent en l'emportant avec eux mais, après avoir parcouru avec ce fardeau environ un kilomètre, ils durent abandonner son cadavre.

Le combat terminé, la colonne se rassembla en un endroit désigné. Les morts furent mis de côté ainsi que les blessés.

Le chef (que l'on nommait, M. Gentil, auquel on donnait le titre de commissaire gouverneur et sous la sauve garde duquel sont placées toutes les missions qui parcourent ce pays) le chef, disons-nous, s'informa auprès des esclaves du Sultan Rabah, de la disparition de leur maître et s'enquit du lieu de sa retraite.

Les esclaves interrogés répondirent que le Sultan, frappé au cours du combat, était mort et que les soldats qui avaient emporté son corps avait dû l'abandonner à environ un kilomètre du champ de bataille !

En conséquence, des gens qui l'avaient connu se rendirent à l'endroit désigné afin de reconnaître les signes particuliers au moyen desquels sa personne pouvait s'identifier notamment le doigt auriculaire de la main gauche qui était cassé. (Le cadavre reconnu) fut apporté au chef, puis décapité. L'on coupa aussi le bras gauche dont la main portait le signe particulier par lequel il était reconnaissable.

Tous les hommes composant la colonne le regardèrent longuement puis, quand la curiosité fut apaisée, la tête coupée fut piquée au bout d'une perche et la colonne pénétra dans la ville ou nous séjournâmes une journée.

Après ce repos, l'expédition se mit en marche pour atteindre les enfants de Rabah : Fadelallah, Nabib et leur sœur, la servante de Dieu, Haoua bent Rabah, qui demeuraient tous ensemble à Dakou, capitale de leur père.

Nous nous dirigeâmes donc vers cette dernière ville, de laquelle nous étions séparés par dix journées de marche.

Nos ennemis ayant appris notre arrivée s'enfuirent à l'aventure.

Nous expédiâmes à leur poursuite une colonne de deux cents hommes, montés sur des chevaux, qui les rejoignirent après une chevauchée de trois jours et leur prirent mille esclaves mâles et femelles ; quant à eux-mêmes, ils parvinrent à nous échapper. La poursuite n'en continua pas moins encore pendant

cinq jours et nous leur fîmes alors deux mille prisonniers ou plus.

La plupart des fuyards étaient terrifiés rien qu'à la seule vue des soldats sans même qu'ils aient recours à leurs armes ; ils revinrent en grand nombre pour faire leur soumission.

Le fils cadet du Sultan Rabah, mourut pendant ces événements et son frère aîné, Fadelallah, accompagné de huit cents chevaux parvint à s'enfuir. Il demeure actuellement avec ses partisans, dans une montagne inconnue de tous.

(Notre victoire étant complète, après la dispersion des forces ennemies) nous revîmes vers la ville de Rabah (Dakou), nous y prîmes tout ce dont nous avions besoin en tant que provisions de bouche, boissons, bœufs, moutons et chèvres puis, bien ravitaillés, nous regagnâmes *Guechri* (notre base d'opération).

Tels sont les péripéties de la lutte contre Rabah, et les batailles que nous dûmes livrer pour parvenir à soumettre ces régions.

Les prisonniers de guerre que nous avions faits, furent remis à M. le Commissaire-Gouverneur en résidence en ce pays (M. Gentil), il en fut de même pour les bœufs, les moutons, les chèvres, les chevaux, etc. En un mot, de tout ce dont nous nous étions emparés, à l'exception d'une négresse qui était devenue enceinte des œuvres d'un des nôtres et qui nous a suivis.

Nous nous embarquâmes sur le Chari et notre navigation sur ce fleuve dura trois mois au bout desquels nous atteignîmes enfin *un bureau* du Congo (c'est-à-dire un point occupé par nos soldats) dont le premier poste ou nous arrivâmes était Koui-Bangui.

Or, de Koui-Bangui ou nous étions, jusqu'à Gri-Baïdgi, nous eûmes à effectuer à pied, une marche de vingt jours à travers ce pays. Nous étions nus pieds et passions les rivières entièrement dévêtus, dévorés par les moustiques.

Il existe dans ces parages entr'autres insectes dont nous eûmes à souffrir, une bestiole que les français appellent *chique* (le sergent veut parler sans doute du *rhynchoprion penetrans*, insecte de la famille des puces). Cet insecte, plus gros qu'une petite puce, nous entrait dans les doigts des pieds et y déposait ses œufs, qui ressemblent aux œufs des puces (*sic*) chaque insecte en pondait environ cent, entre cuir et chair, les œufs éclosaient et les animalcules éclos nous rongeaient les doigts

des pieds, nous avions été prévenus, que, si on retirait cet insecte avant l'éclosion des œufs déposés, sûrement il en sortirait un liquide qui provoquerait l'enflure des jambes.

. . . .

Il nous reste à récapituler les pays parcourus.

Le premier était la ville d'Agadès, dont les habitants ont pour monnaie le *douro Batir*. .

Le second pays traversé est celui de Zinder dont la plupart des habitants couvrent simplement leur nudité, tandis que les autres sont vêtus à la façon des Touaregs. Leur monnaie consiste en ce que l'on nomme en français, des *coquillages* (ce sont les *cauris* dont il s'agit).

Le troisième territoire est le Bornou, dont une partie des indigènes couvrent aussi leur nudité et dont l'autre partie s'habillent comme les Touaregs. Leur monnaie est identique à celle du pays précédent.

La quatrième contrée parcourue est celle du Chari. Les habitants de cette région se vêtissent de peaux de chèvres pour couvrir leur nudité. Ils gardent toute leur chevelure qu'ils tressent en huit nattes ; quant aux femmes, elles ont la tête rasée et vont toutes nues, absolument comme le jour ou elles sont nées (*sic*).

Les échanges, dans ce pays, se font au moyen de cuivre et de billon.

Les indigènes de Koui-Bangui sont comme les précédents ; ils portent les fardeaux sur leur tête *comme les ânes* (*!*)

Quant à ceux de Akri-Bangui ; ils enlèvent pour se couvrir, l'écorce d'un arbre, se l'attachent au-dessous du nombril et laissent pendre par derrière une partie de cette écorce. Leurs femmes vont également aussi nues qu'au moment de leur naissance.

Leur nourriture se compose d'une plante qui s'appelle le *manioc*.

Les femmes de Bangui, se couvrent les parties génitales, au moyen d'herbes qu'elles attachent avec une cordelette en crin, mais par contre, les hommes sont complètement nus.

Quant au Congo belge, tous les indigènes vont nus, hommes et femmes ; de plus, ils sont antropophages.

En ce qui concerne le Congo, les mœurs sont identiques aux pays précédents. La monnaie courante employée dans le pays est représentée par des morceaux de fil de fer semblables aux *fils du télégraphe* et aussi par des fils de laiton dont trois brins représentent la valeur d'un sou.

Il en est de même à Brazzaville.

J'ignore quelle est la monnaie dont se servent les habitants du Congo belge mais ce que je sais, c'est qu'ils vont entièrement nus.

Traduit de l'arabe

par ALEXANDRE GOURDON.

CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE

La répartition de la population sur le sol de la Provence. — Le groupement de la population dans la région provençale, départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes-Maritimes, du Vaucluse et des Basses-Alpes, est régi, selon M. H. Barré, par deux faits principaux : en premier lieu, la population est concentrée dans la zône littorale, c'est-à-dire moitié sur les 3/20e de la région envisagée ; en second lieu, le groupement se fait dans des communes dont l'effectif est supérieur à celui de la moyenne des communes françaises.

M. Ch. Rabot explique le premier fait par les conditions physiques de l'intérieur des terres et les ressources industrielles de la côte. Quant à la concentration urbaine de la population elle trouverait sa raison d'abord dans le tempérament du Provençal épris de plaisir et fuyant l'isolement, puis dans l'attraction du travail industriel aux dépens du travail agricole, enfin dans la nature des cultures de la région qui se groupent autour de centres pour pouvoir être exportées rapidement et acquérir toute leur valeur de rendement.

De 1896 à 1901, les Bouches-du-Rhône ont gagné 60,527 habitants, les Alpes-Maritimes 28,058, le Var 17,071, tandis que pour le Vaucluse le gain n'a été que de 336 unités et que les Basses-Alpes en ont perdu 3,121. Ce résultat n'est pas dû à un excès de la natalité sur la mortalité, mais aux progrès de l'immigration, étrangère surtout.

La distribution côtière de la population est rendue évidente par les chiffres suivants : dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes, les communes littorales, dont la superficie ne dépasse pas 3,694 kilomètres carrés, ont eu, de 1896 à 1901, un gain de 96,137 unités, tandis que celle de l'intérieur dont l'étendue est sextuple, n'ont augmenté que de 7,029 unités. En 1896, la côte comptait 51,7 °/₀ de la population ; en 1901, le pourcentage s'élève à 54,1. De plus, dans cette région, de 1896 à 1901, la densité kilométrique est passée de

224 à 250, alors que dans l'intérieur elle est demeurée stationnaire autour de 38.

La concentration urbaine s'est accrue également, pendant la période 1896-1901. Les communes de plus de 5,000 habitants ont augmenté de 104,244 unités. Les communes de 2,000 à 5,000 âmes se sont accrues de 8,500 unités, tandis que celles de 1,000 à 2,080 ont perdu 9,000 habitants.

Les dunes du Schleswig-Holstein. — Nous avons appelé, antérieurement, l'attention du lecteur sur le mécanisme de la formation des dunes. Voici, d'après la *Géographie*, le résumé des recherches du professeur Reinke, de Kiel, sur ce point. Trois facteurs seraient indispensables à la formation des dunes ; un vent d'une certaine constance, un sol sableux peu ou point argileux et certaines plantes. Les larges plages humides des îles occidentales du Schleswig montrent toute l'histoire naturelle des dunes.

C'est d'abord une plage sableuse, qui, pour être au dessus du niveau ordinaire des marées, n'en est pas moins imprégnée d'eau salée. Ces conditions favorisent la végétation d'une herbe voisine de notre blé cultivé « *Triticum junceum* » dont les rhizomes rampants poussent de nombreux bouquets de feuilles, et, çà et là, des chaumes porte-épis. Le tapis clair semé de cette graminée retient le sable humide que le vent entraine à la surface. Il se constitue bientôt un coussin de quelques centimètres d'épaisseur qui enterre partiellement les tiges. Par une croissance nouvelle, celles-ci regagnent la hauteur perdue et recommencent à accumuler une nouvelle couche de sable. Cependant, le vent enlève à la surface une certaine quantité de matériaux qui retombent sur le flanc intérieur en pente plus raide.

Ce mécanisme peut à lui seul bâtir des dunes de deux ou trois mètres de haut. Mais alors le sable se dessèche ; le sel, lavé par les pluies, quitte les couches superficielles pour pénétrer dans l'intérieur de la masse. Ces conditions transformées cessent d'être favorables au *Triticum*, mais présentent un terrain excellent à l'herbe des sables secs, salés ou non, *Psamma arenaria*. C'est celle-ci qui, par un procédé analogue, mais beaucoup plus rapide, reprend la tâche de la première et élève les dunes à 20 ou 30 mètres. Ses tiges sont plus hautes et plus serrées et retiennent mieux le sable.

Parfois, la tempête dénude et dessèche, ou déracine le *Psamma*. Ainsi se forme une surface nue et meuble qui, par extension, peut être le point de départ d'une dune blanche ou mouvante, faite de sable sec. Parfois au *Psamma* succède la bruyère, le saule rampant ou l'*Empetrum* qui caractérisent les dunes déjà âgées, les fonds et les flancs intérieurs. Par ordre chronologique et en raison de leurs exigences, les deux plantes qui bâtissent les dunes sont donc d'abord le *Triticum*, ensuite le *Psamma*. A ces herbes succèdent tantôt des dunes mouvantes, tantôt des dunes fixées à bruyère ou à saule.

ASIE

Le charbon de l'Inde anglaise. — Les événements d'Extrême-Orient donnent une importance particulière à la question du charbon sur ce point du globe. On sait que l'Inde anglaise et le Japon tiennent le premier rang, en Asie, pour la production de ce combustible. En 1903, le Japon a produit 7,430,000 tonnes de charbon alors que dès 1902 l'Inde en produisait déjà 7,434,000 tonnes et de meilleure qualité. Les principales mines sont dans le Bengale où fonctionnent 26 compagnies houillières fournissant les neuf dixièmes de la production ; d'autres gisements sont exploités dans le Cachemire, le Beloutchistan, les États du nizan. Toutes ces mines occupent 113,500 ouvriers. La valeur de la production totale est, sur le carreau de la mine, de 37,500,000 tonnes ; elle atteint 140 millions aux ports d'arrivée.

Les charbons étrangers ont forcément perdu ; ils sont en effet tombés de 812,000 tonnes à 258,000 tonnes en 1902. Les grandes escales d'Extrême-Orient, Ceylan, Singapour, Aden, Maurice, Durban, sont alimentées en charbon indien dont l'exportation a atteint 431,000 tonnes en 1902. Cette exportation augmentera si le coût du fret, actuellement énorme, diminue. Le charbon, qui se paye á Calcutta 11 à 12 fr., revient à Bombay à 20-22 fr.

Le pont international sur le Peï-Ho. — Le pont international qui, remplaçant l'ancien pont de bateaux, relie sur les deux rives du Peï-Ho les concessions française et russe à Tien-Tsin, a été inauguré le 9 janvier 1904, en présence des autorités civiles et militaires de Tien-Tsin et des hauts fonctionnaires chinois. Le ministre de France présidait cette cérémonie et les

ministres étrangers à Pékin s'étaient fait représenter par leurs consuls dans ce port.

« La construction de cet ouvrage d'art, le plus important qui soit à Tien-Tsin, et je crois de toute la Chine, dit M. Rocher, consul de France à Tien-Tsin, fait le plus grand honneur à la Compagnie de Fives-Lille ; ce travail, qui présentait certaines difficultés à cause de la mobilité du fond sur lequel ont été bâties les piles, a été exécuté sans le moindre à-coup, sans accident de personnes et six mois plus tôt que ne le prévoyait le contrat fait par le gouvernement provisoire.

« Les étrangers et les Chinois ont été très frappés par le résultat obtenu, d'autant que la comparaison s'imposait avec une construction du même genre récemment terminée.

« En effet, le vice-roi avait commandé en Allemagne une passerelle légère destinée à relier les deux rives du canal impérial en face de son yamen. La superstructure de ce travail a été si mal faite que le montage a été fort difficile. Ce travail, repris par différents ingénieurs, a enfin été achevé, mais l'ouvrage à si peu de stabilité et de solidité que le vice-roi a dû faire défendre aux charrettes chargées d'y passer.

« La Société de Fives-Lille doit-être félicitée pour l'exécution de ce pont et une bonne partie de l'honneur en revient à M. Richard, l'ingénieur qui a conduit les travaux.

« D'autres travaux de ce genre seront sans doute entrepris bientôt sur les autres concessions. »

L'exploration du haut Yang-tsé. — Le cours du haut Yang-tsé, de I-tchang-fou à Ping-tchan-hien, avait été levé en 1897-1898 par le P. Chevalier. C'est ce travail que le lieutenant Hourst a été chargé de compléter en l'étendant aux affluents du fleuve en amont des rapides d'I-tchang. Nous avons eu déjà l'occasion, précédemment, de dire les difficultés qu'avait eu à surmonter l'explorateur, et l'on sait les incidents qui marquèrent son arrivée à Tchoung-King, ville de 700,000 âmes, le rôle qu'il y joua, de concert avec le consul M. Bons d'Anty, en sauvant, au milieu des troubles, la situation compromise des Européens qui résidaient dans la ville. En treize mois, M. Hourst fut, malgré des conditions défavorables, trianguler et hydrographier 625 milles sur le haut Yang-tsé, de I-tchang à Soui-fou ; il leva aussi 287 milles sur Kin-Cha et le Min-Kiang notamment.

AFRIQUE

Alger et Gibraltar. — L'étude comparative des statistiques des ports de Gibraltar et d'Alger en 1902 avait révélé les progrès notables de la station algérienne en même temps que la décadence manifeste de sa rivale : les chiffres des exportations de charbons d'avitaillement accusaient, en effet, à Gibraltar, à la fin de l'année 1902, et depuis 1890, une décroissance d'affaires de plus de 70 °/₀ tandis qu'à Alger l'importance de ces transactions avait presque quintuplé.

Les statistiques qui viennent d'être dressées par le consul de France à Gibraltar et par la direction des douanes de l'Algérie établissent que cette situation s'est encore affirmée en 1903.

Le tableau comparatif ci-dessous en fait foi :

CHARBON EMBARQUÉ

	A Gibraltar	A Alger
	Tonnes	Tonnes
En 1890........	450.000	61.183
En 1900........	303.000	234.218
En 1901........	219.000	292.635
En 1902........	167.000	297.473
En 1903........	124.000	333.000

Ajoutons enfin que 1,860 navires ont relâché à Alger en 1903. C'est, par rapport à 1902, une augmentation de 672 navires.

De Brazzaville à Alexandrie. — A l'heure où nous rédigeons cette note, doit arriver à Marseille M. Charles Pierre, sous-directeur de la Société des Sultanats du Haut-Oubanghi, qui vient d'exécuter, à travers des régions réputées barbares et insoumises, un magnifique voyage dont voici les principales étapes : parti fin juillet 1903 de Brazzaville, M. Charles Pierre arrive à Banghi le 20 août (1446 kilomètres), passe à Ouango sur le M'boumou le 19 septembre (497 kilomètres), séjourne plusieurs mois à Bangasso, à Rafaï et à Zémio (390 kilomètres) qu'il quitte dans la première quinzaine de décembre pour arriver à Djema (120 kilomètres) puis à Dem-Ziber (230 kilom.) et de là atteindre Waou (Fort Desaix) poste Anglo Égyptien (225 kilomètres). M. Pierre devait gagner Mechra-er-Rek (175 kilomètres) d'où un service de bateaux conduit à Fachoda

(175 kilomètres). Le 20 février 1904, un télégramme du Caire annonçait son arrivée à Tewfikieh (350 kilomètres). De là à Khartoum (845 kilomètres) puis à Wadi-Halfa (896 kilomètres) puis à Assouan (354 kilomètres) puis au Caire (938 kilomètres) et enfin à Alexandrie (208 kilomètres) point terminus de cet audacieux voyage de 6,674 kilomètres.

Les minerais de fer du Soudan égyptien. — Les études minéralogiques et géologiques qui ont pour objet le sous-sol de l'Afrique tropicale et équatoriale ont un grand intérêt puisqu'elles nous permettent d'espérer la mise en valeur de notre Sahara. C'est pourquoi il convient de signaler la découverte dans le Soudan égyptien, notamment dans la région du Bahr-el-Ghazal, de minerais de fer possédant une teneur moyenne de 43,47 °/₀ de fer.

Afrique occidentale française. — Depuis le mois de février dernier, M. Coppolani, secrétaire général, chargé de l'administration des pays maures, a fait occuper le Tagant, région relativement fertile, située au nord de Kaédi, sur le Sénégal.

Une bande de terrain large d'une centaine de kilomètres, parallèle au fleuve, a été, par l'organisation de postes militaires, mise à l'abri des pillages des Maures, pillages qui s'étaient multipliés dans les dernières années.

Durant l'absence de M. Coppolani, le capitaine Maroix, de l'infanterie coloniale, est provisoirement chargé du service de la Délégation des pays maures.

De l'Atlantique au lac Tchad. — En juillet 1903, le capitaine Lenfant partit pour l'Afrique, chargé par la *Société de Géographie* d'une mission géographique et économique, ayant pour but de rechercher s'il existait une voie navigable permettant de relier l'Atlantique au lac Tchad.

Le capitaine Lenfant a démontré l'existence de cette voie navigable en arrivant en chaloupe à vapeur, en janvier 1904, dans les eaux du Chari, affluent du Tchad, après avoir remonté en bateau le cours du bas Niger, la Benoué jusqu'à Yola et Garoua, et la dépression du lac Toubouri, dont l'émissaire Sud, le Mayo-Kabbé, se jette dans la Benoué, et l'émissaire Nord, le Logone, se confond avec le Chari.

Cette mission résout un des problèmes importants qui se

posaient dans l'Afrique française et ouvre au commerce une voie nouvelle.

Les compagnons du capitaine Lenfant étaient l'enseigne de vaisseau Delevoye et le maréchal des logis Lahure, qui avait fait partie de la mission Duchesne-Fournet en Abyssinie.

D'une correspondance adressée à la *Dépêche Coloniale* et datée de Fort-Lamy, 14 novembre 1903, nous extrayons les renseignements suivants, en attendant de pouvoir donner le compte rendu complet de la mission :

« Le climat délicieux de Fort-Lamy, les joies de la route trouvée et découverte ont vite remis la mission de ses fatigues ; aussi, va-t-elle se remettre en route, tandis que le *Benoit-Garnier* fait le tour du Tchad, dont la périphérie se rétrécit de plus en plus, surtout vers l'Est.

« La mission gagne le Bornou, mais de manière à le voir d'une façon complète ; sa route part de Fort Lamy, Kousseri, bord méridional du Tchad, arrêt à Kouka, visite à la Komadougou, retour par Kouka, Monghono où les Anglais viennent de créer leur nouveau marché, Dikoa et séjour à Afadé où se trouve la nécropole de la race Sao, géants disparus de l'âge ancien, dit-on.

« Ce sera d'un intérêt extrême. Vraiment, l'Afrique est une terre captivante ; jamais elle ne laisse l'esprit somnoler ; non seulement elle est l'école de la souffrance agréable et de l'énergie, mais elle est d'un enseignement constant. Depuis Forcados jusqu'à Fort-Lamy on est stupéfait de la variété des races, des langages, des terrains, des ressources. Le progrès, le moyen de faire française cette terre qui, tous les hivernages, s'entr'ouve pour révéler ce dont elle est capable, c'est de pénétrer, d'ouvrir des voies d'accès : on doit se réjouir de voir que la mission Lenfant y a bien réussi cette fois encore.

« On peut, d'ailleurs, se faire une idée de la valeur de cette route par l'exemple suivant : la mission a fait venir de Rouen, pour son compte, un ballot de pagnes, qui, à force d'avoir été entr'ouvert, commençait à donner des inquiétudes sur la plénitude de son contenu. Ce ballot a coûté à la mission 210 francs. On résolut de le vendre au profit de la mission, à la manière militaire, sans encore en tirer les 300 francs de bénéfice qui sont la rétribution des acheteurs. . . En six à sept minutes, un indigène en offrait 250 thaler (750 francs), et tout

est parti en territoire allemand ou sur notre marché, les indigènes du pays plaçant avant tout la fabrication française.

« N'est-on pas fondé à penser devant de tels résultats que ceux qui, malgré tout, médisent des efforts constants que nous faisons en Afrique, apprécient injustement ces efforts ? Si de pareils travaux sont improductifs et coûteux à l'heure présente, n'est-il pas permis d'espérer qu'ils préparent de belles moissons à ceux qui viendront après nous ? »

La nouvelle organisation du Congo. — Par décret du 29 décembre 1903, le Ministre des Colonies a organisé sur de nouvelles bases nos possessions du Congo. On sait les difficultés de tous ordres qui avaient empêché ce pays de progresser, alors que les autres territoires que nous tenons dans l'Afrique occidentale manifestaient hautement leur vitalité. Ces difficultés provenaient d'abord de la fusion en un seul budget des ressources et des besoins de notre colonie, et puis de l'immense étendue d'un pays dont l'administration était centralisée à Libreville, ce qui équivalait presque à l'absence d'administration. Ces difficultés, le nouveau Commissaire général du Congo, M. Gentil, les proclama à nouveau, avec toute l'autorité que lui donnait sa profonde connaissance des choses, des lieux et des gens. Désormais, tout en restant soumis à la haute direction du Commissaire général, le Congo français formera deux grandes divisions administratives bien distinctes, le Gabon sous l'autorité d'un Lieutenant-Gouverneur en résidence à Libreville et comprenant tout le bassin de l'Ogooué ; le Moyen-Congo, placé sous l'autorité immédiate du Commissaire général, avec Brazzaville, capitale, Ouesso et Carnot, plus au Nord, embrassant les principales artères commerciales de nos établissements. Au Moyen-Congo sont rattachés la région de l'Oubanghi-Chari et les territoires du Tchad, administrés la première par un délégué permanent du Commissaire général, les seconds par l'officier commandant les troupes Les budgets de ces différentes régions sont distincts ; toutefois celui du Moyen-Congo devra supporter les excédents de dépenses que ne parviendraient pas à balancer les ressources propres de l'Oubanghi-Chari et des territoires du Tchad, où tout, pour ainsi dire, est à organiser, dont une grande étendue n'est presque pas connue, où nous avons tout d'abord à nous installer et à nous mettre en rapport avec les gens du pays.

La navigabilité du Sénégal. — Les études de M. le lieutenant de vaisseau Mazeran sur le Sénégal, permettent d'espérer que la navigabilité de ce fleuve pourra être améliorée. Cet officier propose de nettoyer le fleuve, d'en baliser le lit, d'enlever les troncs d'arbres qui l'encombrent et de construire un chemin de hâlage pour les chalands. Actuellement, les bateaux de la compagnie subventionnée s'arrêtent à Podor, dans la saison sèche ; après les améliorations proposées la navigation pourrait s'effectuer en toute saison jusqu'à Douldé-Diabé, à 160 kilomètres en amont de Podor.

La mission Chevalier (Chari-Tchad). — Le Dr Chevalier, accompagné de MM. Courtet, officier d'administration, Dr Decorse et Martret, partit en mai 1902, dans le but d'étudier les productions des pays conquis à la suite des expéditions Gentil, Foureau-Lamy et Joalland, d'en rapporter des collections pour nos musées, et de procéder, en même temps, à des travaux géographiques dans les parties non explorées. Le 14 juillet il était à Brazzaville, d'où un bateau à vapeur le porta à Banghi. Là, il prit contact avec les Bondjos, anthropophages assez redoutés, du pays desquels il sortit pour aller installer à Krébedjé (Fort Sibut) M. Martret qui devait y créer un jardin d'essai avec des jeunes plantes emportées de France (orangers, citronniers, mandariniers, manguiers, etc.) et avec des lianes de caoutchouc, nombreuses dans le bassin du Tchad, mais que les indigènes ne savent pas cultiver. Sur ces entrefaites, le Dr Decorse tombait malade et restait à Krébedjé avec M. Martret, tandis que le Dr Chevalier et M. Courtet continuaient leur route et arrivaient, fin décembre 1902, à N'dellé chez le sultan Senoussi. M. Chevalier y acquit la certitude que ce dernier était l'auteur du massacre de la mission Crampel. Cependant le Senoussi fit bon accueil aux nouveaux explorateurs, leur fit passer en revue ses guerriers, amabilité que nos compatriotes payèrent en séances de phonographie qui eurent le plus vif succès. Puis la mission se remit en marche et atteignit le point autrefois occupé par M'bellé, à la limite des trois bassins de l'Oubanghi, du Chari et du Nil.

Les efforts de la mission se portèrent ensuite sur la région du lac Iro, à la frontière du Ouaddaï, signalé par Nachtigal et caractéristique par ses populations lacustres qui passent leur existence dans les marais. M. Courtet tomba malade et rentra

à Fort Archambault. M. Chevalier continua seul vers le Baguirmi en traversant de vastes régions désertes où il ne trouva de rares habitants que sur des pitons granitiques dont l'ascension de l'un d'eux lui demanda trois jours. Enfin il arriva au Tchad, un vaste marais envahi par les herbes et semé d'îles habitées, dont la topographie est presque impossible à faire, tant ses rives sont changeantes. Le retour s'effectua par Fort Lamy, Fort Archambault ; la mission était terminée, rapportant cent cinquante colis de collections dont l'étude détaillée demandera plusieurs années, des masses de renseignements économiques et géographiques, et confirmant notamment que la culture du coton est susceptible de prendre un très beau développement dans le bassin du Tchad.

Le chemin de fer du Dahomey. — Le chemin de fer du Dahomey a été inauguré par arrêté du 3 septembre 1902 entre Kotonou et Attogou, sur une longueur de 65 kilomètres, et, par arrêté du 30 octobre, entre Attogou et Toffo, sur une nouvelle longueur de 23 kilomètres. La compagnie concessionnaire faisait en même temps procéder à l'embranchement de Pahou à Ouidah (14 kilomètres). Les travaux se continueront jusqu'à la rencontre du Niger avec un avancement annuel moyen de 50 kilomètres. On sait que l'établissement de la voie s'est fait à deux comptes différents : l'infrastructure, au compte de la colonie, exécutée par le corps du génie, la superstructure, matériel roulant compris, à la charge d'une compagnie qui fut rémunérée par des concessions.

Les travaux du chemin de fer du Dahomey auront été plus rapidement poussés que ceux de la ligne anglaise du Lagos dont la vitesse de construction n'a pas dépassé 27 kilomètres par an. Il est à souhaiter que le chemin de fer soit mis au plus tôt en communication avec le Niger, car il est destiné à devenir l'une des grandes voies de pénétration de l'Afrique française. C'est lui qui desservira le bief navigable central du Niger et c'est par cette voie que, dans l'avenir, on devra ravitailler nos postes du 3e territoire militaire (Zinder), afin d'éviter le bas Niger qui est en territoire anglais et où malgré les enclaves concédées par la convention du 14 juin 1898, nous risquons toujours d'être génés.

Chemins de fer de Madagascar. — Le 16 octobre 1902, le général Galliéni à solennellement inauguré le premier tronçon

du chemin de fer de Tananarive à la mer. Le tracé projeté va de Tananarive à Tamatave par la plaine du Margaro, les vallées de la Sahantandra et de l'Ivohitra, Brickaville-Aniverano. Pour réduire la dépense immédiate, ou s'occupera d'abord du tronçon Brickaville Tananarive dont les 30 premiers kilomètres à partir de Brickaville viennent d'être inaugurés, en utilisant, pour franchir la distance qui sépare ce dernier point de Tamatave, le canal côtier des Pangalanes qui amène les marchandises jusqu'à Andevorante pour les conduire à la station terminus en remontant l'Iaroka et l'Ivohitra.

Sahara. — Dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, M. Gautier, professeur à l'Ecole des Lettres d'Alger, dont on connait les belles explorations à Madagascar et dans l'Extrême-Sud algérien, met au point la question de la valeur commerciale et industrielle du Sahara. Nous détachons quelques passages de cette communication :

. . . .

« Une description économique de ce pays-ci pourrait sans inconvénient se condenser dans le petit mot signalétique habituel : néant. D'ailleurs, beaucoup de gens de bonne foi, qui y étaient allés voir, ont affirmé déjà que le Sahara était un désert.

« Après tout, il est clair que ce fait brutal est agaçant, on se résigne mal à considérer comme improductif un énorme morceau de continent qui justement est français. Et je suis tout à fait d'avis qu'il faut y regarder à deux fois avant de passer condamnation.

« Il y a d'abord les dattes, ce n'est pas niable. Nos acquisitions nouvelles, Gourara, Touat et Tidikelt, sont une rue de 500 kilomètres bordée de palmiers. C'est un fil de verdure, qui coupe en écharpe le désert d'Aïn-Sefra au Hoggar. Comme voie d'accès sa valeur serait inappréciable, si seulement elle menait quelque part. Mais elles-mêmes les oasis n'ont pas d'avenir agricole. Assurément l'eau n'y fait pas défaut ; toutes les pluies qui tombent au Sud de l'Atlas, sur un immense territoire, aussi grand que l'Algérie, viennent à travers la porosité des calcaires et des sables, dont l'épaisseur les protège contre l'évaporation, aboutir au Gourara, au Touat et au Tidikelt Il est vrai que les pluies sont rares, mais cette rareté est compensée par l'énormité du bassin de réception. Nul doute

que notre machinerie européenne n'augmente sensiblement les disponibilités en eau de notre nouveau domaine : nos puits artésiens feront merveille, comme à Ouargla.

« Il est peu probable cependant que les grandes exploitations agricoles qui ont si bien réussi dans l'Oued Rir puissent prospérer ici. D'abord la distance s'y oppose ; à 1500 kilomètres de la côte comment alimenter de dattes le marché européen ? Puis nous n'avons plus affaire ici aux riches alluvions quaternaires du Djerid tunisien et du Sahara de Constantine. Le sol est de grès et de sables, pauvre, avide d'engrais absents. Les dattes sont très inférieures à celles de l'Est, à nos belles dattes de dessert ; et cela malgré tous les efforts des indigènes qui ont souvent essayé d'acclimater l'espèce d'Ouargla

« Et le Hoggar ? le massif montagneux des Touareg ? Hier encore on pouvait conserver l'espoir qu'il y eût là en réserve un coin de Sahara soustrait à la sécheresse par son altitude. Il ne faudrait pas chercher loin dans la littérature du sujet pour trouver des descriptions imaginaires de hautes vallées humides et vertes, laissées en friche par la paresse des Touareg, ces incurables nomades. Aujourd'hui, on y est allé voir : des pluies encore beaucoup trop rares se perdent en ruissellement sur de vieux schistes cristallins : l'imperméabilité du sol ne permet pas l'accumulation de ces réserves profondes d'humidité qui font la prospérité relative du Touat. Les eaux de surface, quand elles ne s'évaporent pas immédiatement dans l'air sec et surchauffé sont entièrement absorbées par la pauvre végétation désertique. C'est là ce qui fait du Touareg un pâtre de chameaux ; ici comme ailleurs les instincts du nomadisme sont un effet et non une cause ; le Hoggar serait cultivé s'il était susceptible de culture. Encore faut-il que ses pâturages soient bien maigres, puisqu'ils nourrissent une aussi faible population de pasteurs. Le Hoggar tout entier, coalisé pour écraser le raid du lieutenant Cottenest, a fourni 300 combattants ; le tiers de cet effectif est resté sur le carreau, et il se trouve que pour les Touereg du Hoggar cette perte d'une centaine de guerriers est un désastre effroyable, irréparable jusqu'à ce que pousse la génération nouvelle.

« Le voyageur qui, après des journées de chevauchée à travers le reg interminable et vide, trouve enfin au fond d'un oued quelques tamaris et quelques gommiers, se laisse facilement aller au lyrisme dans ses notes de voyage ; un homme qui,

pour la première fois depuis huit jours, déjeune à l'ombre, se découvre des réserves d'enthousiasme. La photographie aussi est mensongère, on garde ses plaques pour les coins pittoresques, ceux à qui un peu de verdure donne une individualité ; on ne photographie pas le néant. Mais l'impression d'ensemble, la résultante de tous les souvenirs est épouvantable.

« Aussi bien faut-il après tout faire à ses compatriotes l'honneur d'admettre qu'aucun d'eux n'a sérieusement escompté l'avenir agricole du désert.

« Mais il en est autrement sans doute de l'avenir minier et industriel. Naturellement ce quart de continent que nous avons le droit de colorer à notre teinte sur les cartes contient des richesses minérales. Il reste à les découvrir et, ce qui sera particulièrement difficile, à les mettre en valeur. Un explorateur éminent du Sahara, M. Flamand, a, dans ces dernières années, attiré l'attention publique sur les nitrates du Gourara. Après un premier voyage j'ai publié sur la valeur de ces nitrates des impressions pessimistes[1] ; ma randonnée de cet été ne m'a certainement pas amené à une appréciation plus favorable. Les nitrières du Gourara n'ont rien de commun avec ces masses énormes de guano fossile que sont les caliches péruviennes. Ce sont de vieux dépotoirs à proximité des villages ; pour qu'on les ait exploités il a fallu l'isolement d'un pays perdu, et l'ingéniosité forcée d'un peuple guerrier, amoureux de poudre. C'est ainsi que pendant la crise révolutionnaire on a exploité le salpêtre des caves parisiennes.

« La question du charbon saharien n'a pas fait un pas ; on n'en a pas encore signalé un seul affleurement ; les indigènes interrogés n'ont encore pu donner aucune réponse affirmative précise. Cette dernière inconstance paraît a beaucoup décisive. Ces Arabes ou ces Touareg, dit-on, savent tirer parti des nitrates pour la fabrication de la poudre, et de l'alun comme matière colorante, ce sont d'ingénieux constructeurs d'aqueducs, des foreurs de puits artésiens, et par surcroît d'incomparables batteurs d'estrade, familiers avec tous les recoins de leurs terrains de parcours ; le besoin de combustible est un de ceux qu'ils sentent le plus vivement ; s'il existait chez eux du charbon

(1) *Annales de Géographie*, n° du 15 mai 1903.

il y a longtemps qu'ils l'auraient découvert et utilisé. Personnellement pourtant cette argumentation ne me paraît pas convaincante. A fréquenter les Sahariens on leur découvre des lacunes extraordinaires; certes ce sont d'ingénieux barbares, pourtant leur acquit industriel semble le legs d'un passé lointain, qui se défend mal contre l'oubli ; tout cela est traditionnel, figé, parfois même en voie de régression ; la décadence est bien visible en particulier en matière de forage des puits artésiens. Est-il croyable dans ces conditions que la connaissance du charbon, qui date dans l'humanité d'un demi-siècle à peine, ait déjà eu le temps de se répandre au cœur de l'Afrique ? Ce serait supposer aux Sahariens une acquisivité qui leur fait défaut. Pour avoir cherché à les utiliser dans mes recherches de fossiles, j'ai expérimenté combien leurs yeux, merveilleux instruments d'investigation pourtant, sont susceptibles de glisser sans voir sur des objets, évidents et inaccoutumés. Leur vie pénible et périlleuse a concentré leur puissance d'attention, aiguisé leurs sens, sur une catégorie déterminée d'éléments d'observation. En dehors de ce cercle restreint ils sont d'une puissance d'aperception qui confond. Non certes, il ne suffit pas qu'ils ignorent la houille pour que son existence me paraisse démontrée.

« Sur ce sujet les dernières découvertes scientifiques tendent plutôt à aiguiser la curiosité qu'à la décourager. Au délà des oasis, vers le Sud et vers l'Ouest, M. Flamand avait signalé, et j'ai pu étudier pendant deux étés consécutifs le pendant africain de notre chaîne hercynienne. Voici les conclusions de M. Emile Haug, professeur de géologie à la Sorbonne, sur des fossiles du devonien supérieur rapportés de Beni-Abbès: « Leurs affinités paléontologiques avec les couches de même âge de l'Allemagne centrale... accentuent encore le caractère hercynien... des chaînes paléozoïques du Sahara septentrional[1]. »

« Il serait fastidieux de définir la chaîne hercynienne des géologues. Qu'il suffise de constater qu'elle a le monopole d'à peu près tous les gisements de houille dans l'Europe occidentale. Ne nous hâtons donc pas de conclure que son prolongement africain en est complètement dépourvu.

« Faut-il encore parler des chances qu'on peut avoir de découvrir de la calamine dans les puissants calcaires disloqués

(1) Emile HAUG. Comptes rendus Acad. Sciences, 6 juillet 1903.

du Bechar ? ou bien encore de problématiques et en tout cas rudimentaires exploitations aurifères au Hoggar ? A quoi bon soulever des questions, auxquelles il n'est pas actuellement possible de donner une réponse ?

« La seule conclusion qui se dégage avec évidence c'est la nécessité de faire l'inventaire. Or, cet inventaire est aujourd'hui depuis deux ans à peine, une besogne aisée. C'est là le fait nouveau, auquel je voudrais voir les Sociétés de Géographie faire une large réclame . . . .

« L'organisation politique et militaire des oasis Sahariennes nous a donné la maîtrise effective du désert. Le fait que des combats sanglants se livrent en ce moment même sur la frontière marocaine, à 800 kilomètres de là, n'enlève rien de sa valeur à cette constatation, au moins pour ceux qui veulent bien ne pas se laisser impressionner par la petitesse de l'échelle des cartes générales d'Afrique, et qui ne confondent pas les Touareg avec les Beraber.

« Aujourd'hui on peut espérer tout faire au Sahara avec des ressources minimes, quelques milliers de francs, pourvu qu'on soit accrédité par M. le Gouverneur général de l'Algérie auprès des très accueillants officiers de nos compagnies sahariennes. Il faut lancer des expéditions scientifiques, modestes et multipliées, encourager la prospection, dissiper le plus tôt possible le vague dans lequel se fondent ces espaces immenses. Une fois faite cette besogne préparatoire, il sera temps de revenir aux grands projets. »

OCÉANIE

L'Australie, qui est déjà traversée, du nord au sud, par une ligne télégraphique, sera bientôt dotée d'un chemin de fer parallèle à cette ligne, allant d'Oodnodatta au Sud à Pine Creek au Nord, sur une longueur de 1200 milles. La nouvelle ligne de chemin de fer devra être ouverte au trafic dans un délai de huit ans à partir de la signature du contrat. L'entrepreneur devra garantir le départ hebdomadaire, pendant vingt ans, d'un train de voyageurs et de marchandises roulant au moins à 20 milles à l'heure. L'écartement des rails sera de trois pieds six pouces (1^{m} 065).

RÉGIONS POLAIRES

La mission Charcot au pôle Sud. — Les nouvelles nous parviennent de la mission Charcot qui est arrivée le 11 janvier courant au petit port d'Oushouïa (République Argentine), au fond du canal du Béagle, côte méridionale de la Terre-de-Feu, en face et au sud de la grande île Navarin.

Parti le 23 décembre de Buenos-Ayres à quatre heures du soir et salué par les notabilités de la colonie française, le *Français* a reçu, en levant l'ancre, la visite de M. Schrader, qui venait d'arriver par la *Cordillère* des Messageries maritimes. Par une délicate attention de l'administration du port, le navire de l'exploration a été accompagné par l'*Uruguay* qui avait ramené, de l'Antarctique, Nordenskiold et sa mission.

Après l'avoir quitté, c'est encore un autre navire, qui était parti à la recherche des explorateurs, que le *Français* a rencontré, le 2 janvier, quand en pleine mer il a croisé le navire suédois le *Fredjof*.

Le 7 janvier, arrivée à l'entrée du détroit de Magellan; mise du cap au Sud-Est pour éviter Punta-Arenas et atteindre les terres polaires.

Le 9 janvier, à quatre heures du matin, la mission était en vue de la grande île des Etats, et à dix heures son vaisseau stoppait à la petite île de Año-Nuevo (Nouvel-An) pour embarquer les chiens destinés aux traîneaux. La nuit suivante on virait de bord vers l'Ouest et l'on gagnait un jour après le détroit de Lemaire, puis le long canal de Béagle, au fond duquel se trouve le petit port d'Oushouaïa, le plus méridional de l'Amérique du Sud. A peine composée d'une douzaine d'habitations construites en bois, cette station est le siège du gouvernement de la Terre-de-Feu argentine, et le gouverneur actuel est le fils d'un Français originaire d'Aix-en Provence.

Là, les explorateurs ont reçu deux obligeantes propositions: l'une de M. Blanchard, consul de France à Punta-Arenas, de leur faire parvenir leur courrier, qui lui parviendra, vers novembre, par des goëlettes de pêches chargées de les rechercher ; l'autre, de M. Croisé d'Ancourt, commandant le *Cambronne*, au service de la Magellan Company, également de Punta-Arenas, qui partira de cet endroit, le 1er octobre, pour la chasse des phoques et qui sera heureux de leur faire parvenir des nouvelles de l'Europe.

Le départ d'Oushouaïa a dû se faire au bout de deux ou trois jours. Le *Français* se dirige droit vers le Sud, en traversant le canal de Murray, entre les îles Navarin et Hoste. En cas de mauvais temps il doit faire escale quelques heures à la baie d'Orange, et faire aussitôt que possible voile vers la baie des Flandres, sans passer à l'île de Déception, pour ne pas perdre de temps.

J. G.

Mouvement des Entrées du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1902

PAVILLONS	ENTRÉES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Français..	1.733	1.203.077	46.240	38.684	109	4.022	819	»
Espagnols	133	66.174	3.075	17.274	81	2.712	299	»
Anglais........	85	88.531	1.762	»	2	372	18	»
Allemands.....	23	28.064	594	»	1	621	16	»
Belges.........	3	2.197	52	»	»	»	»	»
Norwégiens ...	10	9.118	196	»	»	»	»	»
Danois	2	2.510	50	»	»	»	»	»
Grecs	1	830	26	»	»	»	»	»
Hollandais... .	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens....	20	17.857	513	»	»	»	»	»
Italiens........	»	»	»	»	25	5.324	305	»
Russes........	1	961	21	»	»	»	»	»
Suédois........	»	»	»	»	»	»	»	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais......	»	»	»	»	15	1.275	118	»
Marocains.... .	»	»	»	»	2	11	10	»
Roumains	1	1.415	31	»	»	»	»	»
Turcs	1	425	20	»	»	»	»	»
TOTAUX....	2.013	1.575.250	58.763	55.958	235	14.431	1.722	»

Mouvement des Sorties du port d'ORAN, par pavillon, pendant l'année 1902

PAVILLONS	SORTIES							
	VAPEURS				VOILIERS			
	NOMBRE de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	NOMBRE de navires	Tonnages	Equipages	Passagers
Français	1.717	1.210.123	43.002	38.854	102	3.501	782	»
Espagnols	139	68.189	3.154	14.053	62	1.207	196	»
Anglais	79	79.906	1.634	»	2	372	18	»
Allemands	23	27.703	593	»	1	621	16	»
Belges	3	2.197	52	»	»	»	»	»
Norwégiens	11	10.801	298	»	»	»	»	»
Danois	3	3.651	61	»	»	»	»	»
Grecs	5	4.690	118	»	»	»	»	»
Hollandais	»	»	»	»	»	»	»	»
Autrichiens	18	14.071	463	»	»	»	»	»
Italiens	»	»	»	»	29	6.498	330	»
Russes	1	961	21	»	»	»	»	»
Suédois	»	»	»	»	»	»	»	»
Américains	»	»	»	»	»	»	»	»
Portugais	»	»	»	»	15	1.279	118	»
Marocains	»	»	»	»	4	23	19	»
Roumains	1	1.415	31	»	»	»	»	»
Turcs	1	425	20	»	»	»	»	»
Totaux	2.001	1.426.090	56.318	52.907	215	13.466	1.661	»

Mouvement des Entrées et Sorties du port d'Oran, par pavillon, pendant l'année 1902

PAVILLONS	RÉUNION DES ENTRÉES ET DES SORTIES				OBSERVATIONS
	NOMBRE de NAVIRES	TONNAGES	ÉQUIPAGES	PASSAGERS	
Français.......	3.651	2.566.065	100.843	67.408	
Espagnols....	425	138.282	6.724	31.457	
Anglais........	168	169.181	3.551	»	
Allemands.....	48	57.009	1.219	»	
Belges........	6	4.394	104	»	
Norwégiens...	21	19.919	414	»	
Danois........	5	6 161	111	»	
Grecs.........	6	5.520	144	»	
Hollandais.....	»	»	»	»	
Autrichiens....	38	31.328	976	»	
Italiens........	54	23.184	635	»	
Russes........	2	1.922	42	»	
Suédois........	»	»	»	»	
Américains....	»	»	»	»	
Portugais.....	30	2.558	236	»	
Marocains.....	6	34	30	»	
Roumains.....	2	2.830	62	»	
Turcs.........	2	850	40	»	
Totaux en 190	4.464	3.029.237	115.081	108.865	
» en 1901	4.124	2.470.336	109.297	93.309	
Dfférence, 1902	+ 340	+ 558.901	+ 5.784	+ 15.556	

Mouvement de la Navigation dans le port de MERS-EL-KEBIR, pendant l'année 1902

(ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES)

PAVILLONS		VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
		Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........		22	16.564	»	»	3	156	»	»	25	16.730	»	»
Pays hors d'Europe.....		2	3.636	»	»	»	»	»	»	2	3.636	»	»
Cabotage..............		3	259	»	»	12	363	»	»	15	622	»	»
Totaux en..	1902..	27	20.459	»	»	15	519	»	»	42	20.988	»	»
	1901..	33	17.610	»	»	15	1.291	»	»	48	18.901	»	»
Différence en	plus ..	»	2.849	»	»	»	»	»	»	»	2.087	»	»
	moins.	6	»	»	»	»	778	»	»	6	»	»	»

uvement de la Navigation dans le port de MOSTAGANEM, pendant l'année 1902

(ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES)

PAVILLONS		VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
		Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........		316	277.792	10.648	68	6	1.314	56	»	322	279.106	10.704	68
Pays hors d'Europe.....		»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cabotage..............		570	66.444	6.232	92	80	2.010	381	»	650	68.454	6.613	92
TOTAUX en	1902..	886	344.236	16 880	160	86	3.324	437	»	972	347 560	17.317	160
	1901..	901	314.363	15.251	402	110	7.512	598	5	1.011	321.875	15.849	407
Différence en	plus..	»	29.873	1.629	»	»	»	»	»	»	25.685	1.468	»
	moins	15	»	»	242	24	4.188	161	5	39	»	»	247

Mouvement de la Navigation dans le port d'ARZEW, pendant l'année 1902

(ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES)

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers
Pays d'Europe..........	93	86.072	»	»	15	3.929	»	»	108	90.001	»	»
Pays hors d'Europe.....	2	1.399	»	»	2	887	»	»	4	2.286	»	»
Cabotage..............	588	128.835	»	»	113	3.220	»	»	701	132.055	»	»
Totaux en 1902..	683	216.306	»	»	130	8.036	»	»	813	224:342	»	»
Totaux en 1901..	549	251.197	»	»	252	17.806	»	»	801	269.003	»	»
Différence en plus..	134	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»
Différence en moins	»	34.891	»	»	122	9.770	»	»	»	44.661	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de BENI-SAF, pendant l'année 1902

(ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES)

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Equipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Pays d'Europe.........	213	201.239	»	»	6	198	»	»	219	201.457	»	»
Pays hors d'Europe.....	28	40.876	»	»	»	»	»	»	23	40.876	»	»
Cabotage....	154	61.632	»	»	38	870	»	»	192	62.502	»	»
Totaux en 1902.	395	303.847	»	»	44	1.068	»	»	439	304.835	»	»
Totaux en 1901.	380	405.951	»	»	19	473	»	»	399	406.404	»	»
Différence en plus..	15	»	»	»	25	615	»	»	40	»	»	»
Différence en moins.	»	102.104	»	»	»	»	»	»	»	101.569	»	»

Mouvement de la Navigation dans le port de NEMOURS, pendant l'année 1902

(ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES)

PAVILLONS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
Pays d'Europe..........	132	74.958	»	»	12	46	»	»	144	75 004	»	»
Pays hors d'Europe.....	»	»	»	»	16	96	»	»	16	96	»	»
Cabotage..............	308	98.192	»	»	58	642	»	»	366	98.834	»	»
Totaux en.. 1902..	440	173.150	»	»	86	784	»	»	526	173.934	»	»
Totaux en.. 1901..	594	247.181	»	»	215	1.916	»	»	809	249.097	»	»
Différence en. plus .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Différence en. moins	154	74.031	»	»	129	1.132	»	»	283	75.163	»	»

Relevé total du Mouvement des ports du département d'Oran pendant l'année 1902

DÉSIGNATION DES PORTS	VAPEURS				VOILIERS				TOTAUX			
	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers	Nombre de navires	Tonnages	Équipages	Passagers
ORAN, Entrées et Sorties...	4.014	3.001.340	»	108.865	450	27.897	»	»	4.464	3.029.237	115.081	108.865
MERS-EL-KÉBIR, Ent. et Sort.	27	20.459	»	»	15	519	»	»	42	20.988	»	»
TOTAUX pour Oran.	4.041	3.021.799	»	108.865	465	28.416	»	»	4.506	3.050.225	115.081	108.865
MOSTAGANEM, Ent. et Sort.	886	344.236	»	»	86	3.324	»	»	972	347.560	»	»
ARZEU, Entrées et Sorties..	683	216.306	»	»	130	8.036	»	»	813	224.342	»	»
Beni-Saf, Entrées et Sorties..	395	303.847	»	»	44	1.068	»	»	439	304.835	»	»
NEMOURS, Entrées et Sorties.	440	173.150	»	»	86	784	»	»	526	173.934	»	»
TOTAUX en 1902...	6.445	4.059.338	»	»	811	41.628	»	»	7.256	4.100.896	»	»
TOTAUX en 1901...	5.998	3.664.250	»	»	1.194	71.366	»	»	7.196	3.735.616	»	»
Différence en plus...	447	395.088	»	»	»	»	»	»	64	365.280	»	»
Différence en moins.	»	»	»	»	383	29.738	»	»	»	»	»	»

STATISTIQUE DU MOUVEMENT COMMERCIAL DES PORTS

du département d'Oran, pendant l'année 1903

compaé au mouvement de l'année 1902, et par nature de marchandises

EXPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES			UNITÉS	1er Semestre	2e Semestre	Totaux en 1903	Totaux en 190
Animaux vivants	bêtes de somme....		Tête	997	597	1.574	58
	Bestiaux	race bovine...	»	3.038	2.199	5 237	2.11
		ovine ou autres	»	266.318	328.896	595.214	498.96
Peaux brutes			Kilog.	466.980	658.565	1.125.545	1.336.64
Laines en masse.........			»	1.104.152	2.545.120	3.649.272	2.065.80
Soies....................			»	»	127	127	24
Graisses animales autres que de poissons.			»	27.849	22 409	50.258	106.18
Cire brute...............			»	7.298	6.055	13.353	13.89
Poissons de mer..........			»	68.983	76 685	145.668	90.59
Corail brut..............			»	»	»	»	[illegible]
Os, sabots et cornes de bétail			»	312.798	245.249	558.047	747.28
Céréales	Froment		Quintal	77.635	141 075	218.710	3.472.27
	Avoine		»	219.763	92.881	312.644	1.237.45
	Orge.........		»	101.021	10.382	111.403	5.196.27
	Maïs.........		»	380	12	392	25.52
Farines..................			»	7.895	23.740	31.635	40.49
Semoules et pâtes d'Italie..			Kilog.	4.991	4.665	9.656	25.40
Légumes secs et leurs farines			»	45.251	318.925	364.176	2.764.62
Fèves et farines de fèves...			»	314.460	264.725	579.185	»
Dari, millet et alpiste......			»	8.113	20	8.133	159.27
Pommes de terre			»	419.732	3.708	423.440	422.26
Fruits de table	frais		»	504.764	686.962	1.191.726	1.060.11
	secs ou tapés ..		»	34.393	73.916	108.309	129.33
Caroubes................			»	43.343	1.421.040	1.464.383	665.70

EXPORTATIONS (suite)

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	1er Semestre	2e Semestre	Totaux en 1903	Totaux en 1902
Graines de lin	Kilog	116.835	339.850	456.685	541.578
Tabacs en feuilles ou en cotes	»	720	672	1.392	15.457
Tabacs fabriqués — cigares	»	695	174	869	908
Tabacs fabriqués — cigarettes	»	110.686	103.271	213.957	224.800
Tabacs fabriqués — en poudre, en carottes ou autrement fabriqués	»	11.021	33.084	44.105	6.379
Huile d'olives	»	29.380	26.103	55.483	147.934
Essence de géranium	»	»	»	»	»
Liège brut	»	379 319	296.629	675.948	302.744
Alfa	»	32.335.041	30.776.141	63.111.182	57.103.218
Crin végétal	»	10.766.987	10.925.107	21.692.094	16.082.810
Écorces à tan	»	3.021.588	2.902.675	5.724.263	4.496.008
Légumes frais	»	2.349.045	274.318	2.623.363	2.462.713
Fourrages et sons	»	2.588.819	1.551.666	4.140.485	5.846.848
Drilles	»	300.823	682.454	983.277	781.335
Boissons fermentées — Vins ordinaires	Litre	95.789.713	104.782.735	200.072.448	146.122.186
Boissons fermentées — Vins de liqueurs	»	890	2.513	3.403	34.804
Boissons fermentées — Vins mutés à l'alcool	»	3.534.492	2.465.175	5.999.667	7.674.210
Alcools, eaux-de-vie et esprits de toutes sortes	»	752.923	86.070	838.993	4.987.591
Tartres bruts	Kilog.	626.922	223.310	850.232	223.280
Marbres	»	411.669	289.118	700.787	548.101
Phosphates naturels	»	»	»	»	»
Minerais — de fer	»	166.294.571	193 735.119	360.029.690	376.335.167
Minerais — de cuivre	»	50 390	»	50.390	»
Minerais — de plomb	»	»	41.183	41 183	65.453
Minerais — de zinc	»	1.014.500	1.166.170	2.180.670	186 850
Sel marin	»	1.343.514	2.575 250	3.918.764	4.410.000
Peaux et pelleteries ouvrées	»	3.743	11.776	15.519	9.642
Ouvrages en bois	»	12.870	17.876	30.746	79.335

IMPORTATIONS

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	1er Semestre	2e Semestre	Totaux en 1903	Totaux en 190
Animaux vivants — bêtes de somme	Tête	645	845	1.490	1.148
Animaux vivants — Bestiaux — race bovine	»	5.860	5.401	11.261	12.945
Animaux vivants — Bestiaux — ovine et autres	»	114.486	87.573	202.069	194.582
Viandes salées	Kilog.	171.060	140.718	311.778	297.753
Peaux brutes	»	74.854	63.442	138.296	177.282
Soies	»	265	265	530	467
Graisses animales autres que de poissons	»	183.498	219.288	402.786	425.038
Margarine ou substances similaires	»	17.438	21.364	38.802	
Fromages	»	362.383	463 358	825.741	875.808
Beurre	»	55.857	72.938	128.795	128.900
Poissons de mer	»	479.881	561.644	1.041.525	1.062.235
Céréales — Froment	Quintal	7.113	32.526	39.639	417
Céréales — Avoine	»	1	506	507	60
Céréales — Orge	»	2.777	91.457	94.234	1
Céréales — Maïs	»	6.370	1.419	7.789	»
Farines	»	7.802	7.826	15.628	15.836
Semoules et pâtes d'Italie	Kilog.	421.000	2.936	423.936	357.235
Riz	»	811.053	832.521	1.643.574	1.409.231
Légumes secs et leurs farines	»	1.165 317	1.804.838	2.970.155	2.409.835
Marrons, châtaignes et leurs farines	»	54.390	410.265	464.655	298.756
Dari, Millet et Alpiste	»	9.050	65.744	74.794	1.920
Pommes de terre	»	1.942.073	3.547.193	5.489.266	6.793.445

IMPORTATIONS (suite)

NATURE DES MARCHANDISES		UNITÉS	1er Semestre	2e Semestre	Totaux en 1903	Totaux en 1902
FRUITS DE TABLE	frais	Kilog.	842.620	1.029.448	1.872.068	1.728.176
	secs ou tapés	»	601.946	1.133.437	1.734.933	1.696.108
Graines et fruits oléagineux		»	466.110	533.087	999.197	862.965
SUCRES	bruts	»	260.181	1.368.514	1.628.695	588.318
	raffinés	»	3.727.383	4.425.400	8.152.783	7.739.265
Mélasses		»	188	513	701	227
Glucose		»	26.249	29.634	55.883	64.324
Cafés		»	1.360.267	1.377.807	2.738.074	2.455.531
Poivre		»	30.567	15.545	46.112	61.812
Cannelle et cassia lignea		»	6.997	4.385	11.382	6.942
Muscade, macis et vanille		»	1.115	341	1.456	1.051
Clous et griffes de girofle		»	716	1.739	2.455	2.302
Thé		»	32.648	46.037	78.685	80.489
Tabacs en feuilles ou côtes		»	274.098	367.918	642.016	919.000
Tabacs fabriqués	cigares	»	1.699	608	2.307	2.671
	cigarettes	»	1	»	1	16
	en poudre, en carottes ou autrement fabriqués	»	6.997	5.413	12.410	13.983
Huiles fixes pures	d'olives	»	797.450	655.925	1.453.375	1.070.727
	de graines grasses	»	1.767.830	1.767.688	3 535.518	3.902.913
Bois à construire	brut ou équarri	1.000 kil.	8.129	3.005	13.134	8.590
	scié	»	5.815	7.675	13.490	7.681
Boissons fermentées	vins ordinaires	Litre	112.266	96.151	208.417	215.377
	vins de liqueur	»	142.379	175 237	317.616	4 97275.
Alcool, eaux-de-vie, et esprits de toutes sortes		Lit. d'alcool pur	715 968	2.214.948	2.930.916	2.121.331
Bière		Kilog.	65.137	67.054	132.191	163.445
Eaux minérales gazeuses ou autres		»	249.189	350.532	599.721	567.353

IMPORTATIONS (suite)

NATURE DES MARCHANDISES	UNITÉS	1er Semestre	2e Semestre	Totaux en 1903	Totaux en 1902
Matériaux de toutes sortes.	Kilog.	14.493.753	20.481.881	34.975.634	27.988.515
Soufre.	»	4.419.179	388.723	4.807.902	3.124.023
Houille.	Quintal	389.968	263.953	653.921	613.735
Huiles de pétrole de schiste et autres huiles minérales — brutes...	Kilog.	792	»	792	407.378
Huiles de pétrole de schiste et autres huiles minérales — raffinés et essences	Hectol.	858.747	15.701	874.448	316.084
Fers, fontes et aciers.	Kilog.	3.038 782	6.136.958	9.175.740	8.302.754
Savons autres que ceux de parfumerie.	»	2.290.780	3.142.714	5.433.494	4.683.16
Chicorée brûlée ou moulue.	»	141.209	267.258	408.467	257.07
Bougies de toutes sortes..	»	594.640	468.226	1.062.866	1.136.14
Poterie.	»	1.854.009	1.739.534	3.693.543	3.442.07
Verres et cristaux.	»	1.002.010	1.276.768	2.278.778	1.896.84
Tissus de lin, de chanvre, de ramie.	»	45.937	65.146	111.083	269.52
Tissus de jute.	»	1.065.532	1.173.069	2.239.601	3.285.50
Tissus de coton.	»	1.530.528	1.309.495	2.840.023	2.779.39
Tissus de laine.	»	94.357	126.326	215.683	282.10
Tissus de soie.	»	1.499	1.082	2.581	2.95
Tissus autres.	»	7.579	»	7.579	6.69
Papier et ses applications..	»	1.407.948	1.588.711	2.996.119	2.845.70
Peaux et pelleteries ouvrées	»	305.853	322.555	628.408	659.30
Machines et mécaniques...	»	1.202.477	1.371.190	2.573.667	2.292.34
Ouvrages en métaux.	»	2.296.523	2.652.050	4.948.573	5.988.41
Ouvrages en bois.	»	885.891	1.012 780	1.908.671	3.348.02
Ouvrages de vannerie, de sparterie et de corderie...	»	96.146	228.814	324.959	162.20
Bimbeloterie.	»	82.360	117.671	200.031	143.50

PRODUITS AGRICOLES 1902

TERRITOIRE CIVIL (*Européens*)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	107.058	37.554	»	35.489	108.500	1.400	867	17	29.599
Mostaganem	112.682	69.239	1.109	100.075	59.406	9.926	3.787	3.806	19.447
Oran	318.875	171.657	»	414.626	211.692	39.570	11.996	»	58.985
Bel-Abbès	220.285	87.342	5	107.702	269.250	2.078	1.235	»	15.191
Tlemcen	37.456	42.874	»	47.582	37.112	936	1.598	»	13.080
TOTAUX	796.356	408.666	1.114	705.474	685.960	53.910	19.483	3.823	136.302

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara	1 046	6.935	158.208	1	25	100	6.219	257	»	»
Mostaganem	1.589	17.583	227.612	»	»	»	10.643	520	0.040	18
Oran	2.982	42.030	1.214.153	»	»	»	82.826	1.611	0.140	302
Bel-Abbès	1.025	14.364	191.644	»	»	»	14.484	1.767	0.290	445
Tlemcen	652	3.926	77 547	»	»	»	10.229	1.781	»	»
TOTAUX	7.294	84.843	1.869.164	1	25	100	124.401	5.936	0.470	765

PRODUITS AGRICOLES 1902

TERRITOIRE CIVIL (Indigènes)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	19.753	131.384	»	360.769	12.183	605	6.112	810	4.220
Mostaganem	132.670	465.323	20	1.140.821	3.543	8.853	24.568	2.323	9.578
Oran	69.300	137.061	»	386.294	6.880	13.630	2.523	252	4.515
Bel-Abbès	19.162	63.281	»	140.618	23.994	203	204	»	474
Tlemcen	22.683	108.701	»	246.081	967	2.729	1.750	230	3.667
Totaux	263.568	905.750	20	2.274.583	45.567	26.020	35.157	3.615	22.454

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara	730	466	»	3	4	130	400	»	»	»
Mostaganem	647	486	716	»	»	»	5.412	265	»	»
Oran	64	74	50	»	»	»	925	»	»	»
Bel-Abbès	2	2	»	»	»	»	1.041	100	»	»
Tlemcen	41	44	250	53	25	150	7.062	1.146	»	»
Totaux	1.484	1.072	1.016	56	29	280	14.840	1.511	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1902

TERRITOIRE MILITAIRE (Européens)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								POMMES de terre
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	
Mascara...........	1.050	1.000	4	400	2.500	»	4	»	150
Aïn-Sefra..........	»	1.187	»	886	380	»	60	»	2.094
Tlemcen...........	1.200	2.000	100	4.200	1.080	720	115	»	3.800
Totaux ...	2.250	4.187	104	5.486	3.960	720	179	»	6.044

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICICULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huile	Quantités de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quinfaux	hectolitres		kilogr.
Mascara...........	68	197	»	«	»	»	»	»	»	»
Aïn-Sefra..........	2	27	20	«	»	»	1	»	»	»
Tlemcen...........	21	86	2.450	«	»	»	500	63	»	»
Totaux....	91	310	2.470	«	»	»	501	63	»	»

PRODUITS AGRICOLES 1902

TERRITOIRE MILITAIRE (*Indigènes*)

ARRONDISSEMENTS	CÉRÉALES EN QUINTAUX								
	BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE	ORGE	AVOINE	MAÏS	FÈVES	BECHNA	POMMES de terre
Mascara	»	5.000	»	21.000	»	670	75	»	4.850
Aïn-Sefra	102	2.568	»	6.454	»	120	15	80	2.596
Tlemcen	2.230	13.910	»	35.013	»	860	1.200	2.450	2.640
TOTAUX	2.332	21.478	»	62.467	»	1.650	1.290	2.530	10.086

ARRONDISSEMENTS	VIGNES			TABACS			OLIVIERS		SÉRICÉCULTURE	
	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Planteurs	Surfaces	Récoltes	Olives	Huiles	QUANTITÉS de graines	Cocons produits
		hectares	hectolitres			quintaux	quintaux	hectolitres		kilogr.
Mascara	2	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Aïn-Sefra	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Tlemcen	»	»	»	»	»	»	200	20	»	»
TOTAUX	2	1	»	»	»	»	200	20	»	—

MOUVEMENT

DES FRANÇAIS & DES ÉTRANGERS

dans le port d'Oran, en 1903

FRANÇAIS (civils et militaires), ***arrivés*** à Oran, par voie de mer, du 1er janvier, au 31 décembre 1903 : 24.520.

FRANÇAIS (civils et militaires), ***partis*** d'Oran, par voie de mer, du 1er janvier, au 31 décembre 1903 : 20.695.

ÉTRANGERS de toutes nationalités, ***arrivés*** à Oran, par voie de mer, du 1er janvier, au 31 décembre 1903 : 33.042.

ÉTRANGERS de toutes nationalités, ***partis*** d'Oran, par voie de mer, du 1er janvier, au 31 décembre 1903 : 28.524.

A. TOURNIER.

BIBLIOGRAPHIE

A. Bel. — ***Estudios criticos de Historia arabe-española,*** par Francisco CODERA. (Zaragoza, 1903, un vol. in 8, xvi-372 pages : 4 pesetas) (1).

Sous ce titre, M. Codera a réuni, en un volume, une série d'articles, de monographies et d'analyses d'ouvrages relatifs à l'histoire de la domination arabe en Espagne.

Il est impossible de s'occuper de l'histoire musulmane du Maghrib, sans étudier en même temps l'histoire de l'Espagne. De fait, les deux *'adoûa* (rivage) — selon l'expression des écrivains musulmans, pour désigner le Maghrib et l'Espagne — forment un tout inséparable dans l'étude de l'histoire du moyen-âge : « On peut dire, écrit M. Codera, que l'histoire musulmane des deux régions est commune, jusqu'au xv[e] siècle ». Pendant cette longue période de près de huit siècles durant laquelle les maures demeurèrent en Espagne, ne voyons-nous pas des relations constantes, amicales ou hostiles, exister entre les deux pays ? A certaines époques même, les deux côtés du détroit de Gibraltar ont été réunis sous un gouvernement unique.

L'histoire de l'Espagne, au moyen-âge, est donc étroitement liée à celle de la Berbérie ; voilà pourquoi les travaux relatifs à l'histoire des maures andalous ont pour nous un intérêt tout particulier.

Dans un prologue (p. v-xvi) l'auteur insiste spécialement sur certaines idées déjà émises par lui, en ce qui concerne l'histoire arabe de l'Espagne ; il met de nouveau en garde les lecteurs contre les erreurs que contient l'*Histoire de la domination des Arabes en Espagne* de Conde, et conseille « à ceux qui ne connaissent pas l'arabe, de ne se servir de l'ouvrage de Conde, en aucun cas ». M. C. avait dejà exposé l'état de l'historiographie arabe-espagnole, dans l'introduction à son ouvrage *Decadencia y desaparición de los Almoravides en España* (Zaragoza 1899) ; ici, il se borne à indiquer les principales traductions, dans une langue européenne, des ouvrages arabes traitant de l'histoire de l'Afrique septentrionale et de l'Espagne. C'est à ces sources qu'il conseille de puiser, à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Espagne et qui ne savent pas l'arabe (p. xi-xii). Le même conseil peut s'adresser à

(1) Ce volume forme le tome vii de la *Coleccion de estudios arabes.*

quiconque, ne sachant pas l'arabe, est appelé à s'occuper de l'histoire de la Berbérie au moyen-âge. Si les nombreux travailleurs qui ont écrit sur l'histoire des musulmans de l'Afrique septentrionale, s'étaient tous astreints à chercher leurs renseignements aux véritables sources, c'est-à-dire chez les auteurs arabes — puisqu'ils sont les seuls à nous éclairer sur ce point, et que nous n'avons pas à côté de cela, comme en Espagne, les livres des chroniqueurs chrétiens — si ces auteurs, bien qu'ils ne fussent pas arabisants, avaient mieux connu la bibliographie des traductions d'ouvrages arabes, s'il avaient usé de ces livres avec la circonspection nécessaire, en essayant, avec un peu de critique, de faire la part de la vérité et celle de l'exagération et de l'erreur, nous aurions certainement à leur reprocher aujourd'hui moins de lacunes et moins d'inexactitudes.

M. Codera est depuis longtemps à la tête des études historiques musulmanes en Espagne et leur a donné une vigoureuse impulsion; lui-même a publié de nombreux ouvrages, des textes arabes et des monographies notamment ; il avoue cependant qu'à l'heure actuelle il serait présomptueux de vouloir écrire une histoire complète de l'Espagne au moyen-âge(1). Le savant professeur de Madrid rappelle (p. XIII) qu'en 1890, dans une séance de l'Académie royale d'Histoire, il avait lu un « plan de travaux et publications arabes que l'Académie devrait entreprendre» (2), dans lequel il indiquait la possibilité, avec le concours de travailleurs résolus, de publier en vingt ans environ 100 volumes de textes arabes relatifs à l'Histoire de l'Espagne. Ces publications devaient faciliter l'élaboration de monographies qu'aurait pu facilement utiliser l'historien de l'Espagne musulmane. M. C. a lui-même donné l'exemple en publiant sa *Bibliotheca arabico-hispaña*, qui nous fournit de nombreux et précieux matériaux pour l'histoire littéraire et religieuse du Maghrib, aussi bien que pour celle de l'Espagne. Une pareille collection des textes arabes d'auteurs maghribins serait à entreprendre pour l'Afrique du Nord. Il ne manque pas aujourd'hui en Algérie de jeunes arabisants, formés par l'Ecole des Lettres d'Alger, capables de prêter leur concours à cette œuvre de publication d'ouvrages arabes.

Des seize chapitres que renferment les *Estudios criticos*, il en est un surtout qui mérite de retenir notre attention, parcequ'il intéresse l'histoire du Maghrib plus directement que les autres :

---

(1) J'ai exprimé la même opinion à propos de l'Histoire de l'Afrique septentrionale dans mes *Benou Ghânya*, introd. IV.

(2) Cet *Anteproyecto de trabajos y publicationes árabes que la Academia debiera emprender* figure dans la *Misión historica en la Argelia y Túnez* (1 vol. in-8, 206 pp. Madrid, 1892) du même auteur, pp. 179-188.

c'est le second chapitre (pp. 45-94) intitulé « El llamado conde D. Julian » (1).

On a beaucoup discuté déjà, à propos de la conquête de l'Espagne par les musulmans, sur la personnalité, l'origine et le rôle du gouverneur de Ceuta, généralement appelé, le comte Julien. Les historiens européens, suivant l'opinion de Dozy, en avaient fait un byzantin, quelques uns d'entre eux y voyaient un seigneur goth. M. C., s'appuyant sur les indications de la chronique chrétienne d'Isidore Pacense et des auteurs arabes, établit que le personnage en question se nommait *Olbân* et était un *berbère*. Il repousse notamment la thèse de Dozy à ce propos, en discutant le même passage du texte d'Isidore Pacense, dans lequel il est fait mention du chrétien *Urbanus*, gouverneur de Ceuta. A l'appui de son opinion, M. C. ajoute un passage fort important du *Kitâb-el-Istiqça* (I., 31) dans lequel on lit, au sujet des Maçmoûda « qu'une des branches de cette tribu est la fraction des Ghômara, dont faisait partie Yoliân (*Olyân* selon M. C. et يليان dans le texte arabe cité, lig. 14), seigneur ou roi (صاحب) de Ceuta et Tanger au moment de l'entrée de 'Oqba ben Nafi' dans le Maghrib el-Aqça. » Ce passage n'aurait pas grande valeur historique, si l'on considère que l'auteur du *Kitâb-el-Istiqça* est un écrivain moderne ; aussi M. C. a-t-il eu soin d'en rapprocher plusieurs passages analogues, tirés des chroniques musulmanes plus anciennes et dont Ah'med ben Khâlid s'est certainement inspiré en la circonstance.

Sur le point de savoir si le territoire et la ville de Ceuta dépendaient de Byzance au début du VIIIe siècle de notre ère, il n'est pas facile de se prononcer d'une manière catégorique. Les preuves fournies par les auteurs anciens (voy. pp. 70-80) en faveur de la domination byzantine ou de l'indépendance de Ceuta ne sont pas très concluantes ; M. C. s'efforce d'y apporter quelques éclaircissements, en retraçant sommairement les résultats des premières expéditions des Arabes en Afrique jusqu'à la conquête de l'Espagne. Il semble difficile à l'auteur qu'une garnison byzantine ait pu, si longtemps, tenir à Ceuta (p. 86) et pour lui *Olbân* était *un chef berbère byzantinisé*, qui aurait reçu l'investiture de l'empire.

M. C. termine cette étude historique en essayant de fixer vers quelle époque les écrivains firent, du berbère *Olbân*, un comte du nom de *Juliân*. Ce serait selon lui vers la fin du XIe siècle de J.-C. et le commencement du XIIe. M. C. s'écrie (p. 92) « l'histoire du

---

(1) Cette étude de M. Codera, réimprimée dans les *Estudios Criticos*, avait déjà paru dans la *Revista de Aragon* (n^os^ de mars, avril, mai, juin 1902).

comte Julien, à mon sens, est un thème jeté dans notre histoire par la fantaisie populaire des maures ou des chrétiens ; elle mériterait, comme nombre d'autres fables, de demeurer dans l'ombre. » Enfin, l'auteur ne tente pas de rechercher si la honteuse conduite attribuée, par les historiens en général, au roi Rodrigue, vis-à-vis de la fille ou de la femme du gouverneur de Ceuta, est une fable ou une réalité ; les documents fournis par les anciens auteurs — les seuls dignes de confiance en l'espèce — ne permettent pas de l'établir d'une manière positive.

*
* *

Familia real de los Benitexufin, par FRANCISCO CODERA (brochure de 35 pages, extr. de la *Revista de Aragon*, Zaragoza, 1903).

Bien que leur empire ait duré moins d'un siècle(1), les Almoravides occupent, dans l'histoire de l'Afrique septentrionale, une place importante. Parmi les traces qu'ils ont laissées de leur domination, qu'il me suffise de rappeler que ce fut Yoûsof ben Tâchfîn qui fonda Marrâkoch, au pied du Haut-Atlas, pour en faire sa capitale ; ce fut lui aussi, qui a marqué la place et jeté les premiers fondements (475 H. = 1082-1083 de J.-C.) de la Tlemcen actuelle (Tagrârt), laquelle n'occupait avant lui que l'emplacement d'Agâdir.

Dans sa *Familia real de los Benutexufin*, M. Codera, ne s'est pas proposé de retracer l'histoire de l'empire almoravide, histoire sur laquelle il a déjà publié, du reste, un livre spécial, *Decadencia y desaparición de los Almoravides en España*, que j'ai cité plus haut. Il consacre simplement ici une notice historique aux princes almoravides dont il a rencontré les noms dans les ouvrages des auteurs musulmans ou les chroniques chrétiennes, sur les inscriptions funéraires ou sur les monnaies. Il nous donne sur chacun des princes de la famille du grand Yoûsof ben Tâchfîn, des renseignements condensés et précis, résultat de ses recherches historiques et de ses abondantes lectures. Pour chaque personnage, M. C. établit son degré de parenté avec Yoûsof et nous permet d'éviter la confusion si fréquente entre des individus de cette famille portant le même nom. L'auteur rappelle, par exemple (p. 6), que grâce à

(1) La ville de Marrâkoch fut fondée en 454 et tomba au pouvoir des Almohades à la fin de 541 de l'hégire ou au début de 542 (1147 de J.-C.).

la découverte d'une inscription funéraire[1] il a pu établir que l'émir *Syr* fils d'Abou Bekr était le fils de Moh'ammed, frère de Yoûsof ben Tâchfîn, et par suite, le neveu du fondateur de l'empire almoravide et non son cousin, comme le disent certains auteurs. Des confusions de noms dans le genre de celle-là ont fatalement amené la confusion des faits historiques et les chroniqueurs arabes ont attribué parfois à l'un ce qui revenait à son homonyme. C'est ainsi que M. C. a réussi à rectifier des erreurs qui s'étaient glissées dans l'histoire des Almoravides.

Il est un général almoravide, que les chroniqueurs appellent Yah'ia ben Abou Bakr eç-Çah'râwi, et dont l'origine était demeurée jusqu'ici fort problématique. M. C. la détermine (pp. 30-34) ; il nous fait connaître que ce général était un prince du sang et qu'il régna même quelque temps à Ceuta, après l'établissement des Almohades sur le trône de Marrâkoch. On sait que l'empire almoravide s'éteignit lors de la prise de Marrâkoch (en 541 ou 542 de l'hég.) ; or, le numismate espagnol bien connu, M. Antonio Vives, a acquis récemment une monnaie almoravide en or frappée à Ceuta au nom d'un certain Yah'ia ben Abou Bakr ben Ali ben Yoûsof et au millésime de 543 de l'hégire. M. C. se reportant aux événements, racontés par les chroniqueurs, et dont Ceuta fut le théâtre à cette époque, rappelle la révolte du cadi 'Iyâd' contre les Almohades, et le rôle joué par le général Yah'ia ben Abou Bakr eç-Çah'râwi. En rapprochant ce dernier nom de celui qui figure sur la pièce de monnaie et en s'aidant des renseignements fournis notamment par certains passages d'Ibn-el-Abbâr et de 'Abd-el-Wâh'id-el-Marrâkochi, l'auteur parvient à démontrer que ces deux noms ne désignent qu'un seul individu. Remarquons encore que la légende d'une des faces de cette pièce donne à ce prince le titre, fort étrange pour un almoravide, de « Mahdi, qui accompagnera le Prophète » ; cependant la légende du verso contient la formule de soumission au Khalife abbâsside, lequel — ainsi que je l'ai remarqué déjà (in *B. Ghânya*, pp. 18, 24 et pass.) — fut toujours pour les Almoravides, le véritable *imâm*, l'*amîr-el-Moûminîn*, tandis que les souverains almoravides ne prirent que le titre d'*amîr-el-Moslimîn*.

Tlemcen, le 21 mars 1904.

Alfred BEL.

---

(1) M. C. a publié cette inscription dans le *Boletin de la Real Academia de la Historia*, t. XLI, p. 142 et suiv.

Dictionnaire français-arabe des termes juridiques, par E. TABET. Tome I. — Librairie JOURDAN, Alger.

Les progrès continus de l'érudition, de l'histoire et de la philologie orientales permettent de donner aujourd'hui aux travaux techniques qui ont trait à la langue et aux institutions des Arabes un caractère de précision et de sûreté que l'on ne trouve naturellement pas dans les ouvrages de nos devanciers. Mais il faut dire, à la louange de ces derniers, que c'est grâce à leurs efforts que de nouvelles voies nous ont été tracées et que c'est encore grâce à eux que des travaux neufs, comme celui qui fait l'objet de ces quelques lignes, peuvent se présenter aux arabisants sans redouter trop de critiques.

La confection d'un dictionnaire français-arabe des termes juridiques employés dans les deux langues, n'avait tenté jusqu'ici aucun spécialiste. Il a donc fallu à notre ancien concitoyen, M. Tabet, une grosse dose de labeur et de persévérance pour mener à bien la tâche qu'il a entreprise. Espérons que son deuxième volume viendra compléter heureusement le tome premier qui compte déjà à lui seul près de 800 pages.

Analyser dans une étroite colonne de papier cette énorme masse lexicographique est chose impossible. Qu'il nous suffise de dire que le but recherché par l'auteur est atteint. Il a comblé la lacune qu'il signale dans sa préface en fournissant aux arabisants un *dictionnaire français-arabe des termes juridiques* où le traducteur pourra trouver et les termes sus-dits et les principes du droit français et du droit musulman qui s'y rapportent.

Voici donc créé un outil indispensable aux interprètes judiciaires et militaires, et cette création constitue le principal mérite de l'auteur. D'autres viendront après lui qui compléteront et rectifieront au besoin les parties qui ne sont pas absolument parfaites de son œuvre, car la perfection n'est pas de ce monde ; mais, quoi qu'il arrive à cet égard, personne n'oubliera que c'est à M. Tabet que l'on doit le premier ouvrage technique de ce genre et que ce fut lui qui creusa le premier sillon sérieux dans le vaste champ de la lexicographie juridique franco-musulmane.

Malheureusement nous ne pouvons pas adresser les mêmes éloges à l'exécution matérielle de l'ouvrage parce que les pages que nous avons sous les yeux n'ont pas la netteté, le fini, que l'on est habitué à trouver dans les livres, même autographiés, qui sortent de la plus importante maison algérienne de librairie et d'édition. Il est à souhaiter qu'une seconde édition, typographiée cette fois-ci, remplace le plus tôt possible son aînée et la fasse oublier. Nos étudiants ne s'en plaindront pas.

Disons pour terminer que malgré les défauts purement matériels que nous venons de signaler, le dictionnaire de M. Tabet est appelé à rendre les plus grands services aux interprètes, aux fonctionnaires et à toutes les personnes qui font de la langue arabe l'objet de leurs études.

A. MOULIÉRAS,
Professeur à la Chaire d'arabe d'Oran,
Lauréat de l'Académie Française.

Félix ALCAN, éditeur. — ***L'Algérie***, par Maurice WAHL, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique aux Colonies. Quatrième édition, mise à jour par M. A. BERNARD, chargé du Cours de Géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine,* 5 fr.

Cet ouvrage, bien connu du public de plus en plus nombreux qui s'intéresse aux questions africaines et coloniales, a été, lors de la 2e édition, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Divisé en 6 parties : *Le Sol, l'Algérie dans le passé, la Conquête française, les Habitants, la Politique, les Forces productives*, il constitue une monographie complète de notre grande possession méditerranéenne. L'auteur ne s'est pas borné à mettre à jour les statistiques, il a soumis le livre à une révision attentive et refondu entièrement toute la partie politique et économique. On lira surtout avec intérêt les chapitres relatifs au mouvement de la population, aux israélites naturalisés, aux étrangers, au gouvernement de l'Algérie, au budget, à la question des indigènes, à la colonisation, à l'agriculture, à l'élevage, au commerce, aux chemins de fer, au crédit.

Au moment ou le problème algérien se pose de nouveau devant les pouvoirs publics et devant l'opinion, l'ouvrage de M. Wahl, déjà consacré par le suffrage des juges compétents, présente un caractère d'actualité qui en assure le succès. Le lecteur y trouvera, à côté d'appréciations personnelles résultant d'observations directes et de longues années d'étude, une abondance de faits et de renseignements précis qui lui permettront de juger en connaissance de cause

L'auteur a été enlevé prématurément à la science et à l'enseignement. Cette nouvelle édition a été mise à jour par M. A. Bernard, le distingué professeur de la Sorbonne ; ce dernier a révisé l'ouvrage comme M. Maurice Wahl l'eut fait lui-même. On trouve néanmoins sur bien des points des modifications nombreuses, rendues nécessaires par les transformations considérables survenues en Algérie dans ces dernières années, transformations qui ont engagé ce pays dans des voies absolument nouvelles, directement contraires à celles qu'il avait suivies depuis trente ans.

Société de Géographie & d'Archéologie
DE LA PROVINCE D'ORAN

Bulletin trimestriel
DE
Géographie & d'Archéologie

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — TOME XXIV
FASCICULE XCIX — AVRIL A JUIN 1904

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1904

Assemblée Générale du 15 Mai 1904

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
sur les travaux de la Société, pendant l'année 1903-1904

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En vous rendant compte des travaux de notre Société pendant l'année écoulée, j'ai d'abord le triste devoir de rappeler à votre souvenir ému ceux de nos membres que la mort nous a ravis depuis notre dernière Assemblée générale :

C'est d'abord notre secrétaire général honoraire, M. BOUTY, un des fondateurs de notre Société, et qui en fut pendant de longues années l'infatigable secrétaire général ; ce sont ensuite MM. DAGNE, architecte ; CAIROL, photographe, et POUYET, entrepreneur à Oran.

En dehors de ces collègues regrettés, la Société a perdu un certain nombre de membres dont elle à reçu les démissions, la plupart de ces sociétaires ayant quitté l'Algérie sans esprit de retour.

Par contre, vingt-deux adhésions nouvelles sont venues combler très largement les vides.

Le nombre des membres titulaires qui était au 1er Mai 1903
de 257
est aujourd'hui de 269

soit un accroissement de...................... 12 membres.

L'activité de la Société se manifeste sous trois formes principales : par son bulletin périodique, — par des conférences, — par les séances de son Comité administratif.

Le *Bulletin trimestriel* a publié une série de travaux intéressants ;

M. Henri LORIN a rendu compte des travaux du Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux en avril 1903, et auprès-duquel il avait été délégué pour représenter notre Société.

M. MONBRUN, de son côté, a publié le compte rendu du Congrès national des Sociétés de Géogrophie tenu en 1903 à Rouen, ainsi que la conférence qu'il à faite au même Congrès sur l'Algérie.

Les questions indigènes ont donné lieu à des travaux importants : de M. le capitaine DUVAUX sur la *Mentalité indigène en Algérie* ; — M. VIALA nous a donné une traduction de la *Lettre des Oulama de Fez* à l'encontre des agissements du prétendant marocain ; —

M. MOULIÉRAS nous a révélé l'existence *d'une tribu Zénète antimusulmane au Maroc (les Zkara)* ; M. GOURDON nous a donné la traduction d'une relation de la *Mission Foureau-Lamy*, récit d'un sergent indigène ; M. le docteur GASSER a bien voulu dans sa *Chronique géographique* faire la mise au point de toutes les grandes études commerciales, économiques ou purement géographiques à l'ordre du jour, et nous tenir au courant des progrès des explorateurs ; — M. TOURNIÉ a dressé pour le Bulletin des *Tableaux statistiques* du mouvement de la navigation, du mouvement commercial de nos ports, de nos produits agricoles, du mouvement des Français et étrangers arrivés ou sortis par le port d'Oran en 1903.

M. GUILLAUME analyse dans notre Bulletin les *Résultats météorologiques* enregistrés à la station de Santa-Cruz.

L'archéologie et l'épigraphie ont donné lieu à un grand nombre de notices : de M. GILLOT sur une *Excursion à la nécropole d'Hadrumète* (Sousse) ; — de M. GAUCHET sur les *Ruines romaines de Kalâa* ; — de M. PEYRET-DORTAIL sur une *Borne miliaire à Remchi* (Montagnac) ; — de M. FABRE, de Tiaret, sur un *Autel à sacrifice près de Tiaret* ; — de M. le lieutenant-colonel DERRIEN sur une *Inscription de Dar-Zémora*, sur une *Inscription de Sidi-Ali*, et sur une *Découverte épigraphique à Tiaret* ; — de M. Alfred BEL sur une *Inscription de l'Oued Methkana* ; — de M. KOCH sur une *Station de bains de mer à l'époque romaine en Oranie*, à Port-aux-Poules. Enfin M. l'abbé FABRE dans sa *Chronique archéologique* a résumé toutes les découvertes importantes relatives à l'Afrique du Nord.

Des notices nombreuses de bibliographie de MM. Alfred BEL, Ch. RÉNÉ-LECLERC et MOULIÉRAS, ont analysé pour les membres de la Société douze ouvrages récemment parus en langue française ou en langue espagnole sur la littérature arabe ou sur l'Algérie. Enfin, M. MONBRUN a publié une *Notice nécrologique* sur M. BOUTY, notre très regretté secrétaire général honoraire.

La Société a offert à ses membres et au public oranais trois *Conférences* qui ont été, grâce au talent des conférenciers, très appréciées :

M. COLRAT nous a entretenus des *Choses et Gens de l'Afrique centrale (Haut-Oubanghi)* ;

M. Paul LABBÉ nous a promenés à travers la Sibérie orientale et la Mandchourie ;

M. CORRIÉRAS a traité cette question : « L'assimilation des Arabes est-elle possible ? Et par quels moyens ? »

Ces conférences, suivies par un public très nombreux, ont par conséquent répondu parfaitement au but de vulgarisation que se proposait la Société.

Enfin, Messieurs, les *Séances du Comité administratif* ont eu lieu avec une régularité parfaite et elles ont toujours réuni un nombre imposant de membres. Nous vous rendrons compte aussi brièvement que possible des principales décisions prises dans ces différentes réunions :

SÉANCE DU 18 MAI 1903

Le Comité, conformément aux statuts, élit son Bureau pour l'année 1903-1904 ; le Bureau en fonctions est réélu à l'unanimité.

SÉANCE DU 8 JUIN 1903

Le Comité met au concours pour l'année 1903-1904 la monographie : 1° Soit d'une des communes mixtes de Saint-Lucien, Aïn-Temouchent, Mascara, Frendah, Saïda, Cacherou, Renault, Cassaigne et Ammi-Moussa ; — 2° Soit de la commune mixte militaire de Géryville ; — 3° Soit, enfin, de la commune indigène de la Yacoubia.

Une contribution de 25 francs est votée, comme marque de sympathie, à la souscription destinée à couvrir les frais de l'expédition Charcot au Pôle Sud.

Le traité pour la publication du *Bulletin* touchant à sa fin, sera dénoncé, et il sera provoqué de nouvelles propositions de la part des imprimeurs.

SÉANCE DU 8 JUILLET 1903

Il est donné lecture du compte rendu des travaux du Congrès des Sociétés savantes à Bordeaux, auquel la Société était représentée par M. Henri Lorin.

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 1903

M. Fabre, de Tiaret, communique une inscription romaine découverte à Tiaret dans sa propre maison.

M. Tartavez est chargé de recevoir les propositions des imprimeurs pour l'impression du Bulletin trimestriel.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1903

M. Fouque ayant fait les propositions les plus avantageuses pour la publication du *Bulletin* sera chargé de son impression.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1903

Le Comité vote une souscription de 100 francs en faveur de la mission scientifique que M. Godefroy Demonbynes est chargée d'organiser au Maroc ; cette somme sera adressée au Comité de la mission par l'entremise de M. Etienne.

Il vote en même temps l'envoi, pour la bibliothèque que la dite mission établit à Tanger, de la collection du *Bulletin*, et de quelques volumes que la Société possède en plusieurs exemplaires.

Le marché de M. Fouque pour l'impression du *Bulletin* est approuvé.

M. le Président fait part de la mort de M. Bouty, secrétaire général honoraire, et de ses funérailles, auxquelles la Société était représentée par son Bureau. En l'absence de M. le Président empêché, M. Monbrun, président honoraire, a adressé à M. Bouty le suprême adieu de ses collègues.

Une dépense de 200 francs est autorisée, sur la proposition de M. Gasser, pour achat d'ouvrages récemment parus.

M. Monbrun rend compte du Congrès national des Sociétés de Géographie de Rouen, auprès duquel il a représenté la Société à titre de délégué.

SÉANCE DU 4 JANVIER 1904

M. Bourde, trésorier du Comité de la Mission scientifique Française du Maroc a adressé les remerciements de ce Comité pour la subvention que lui a fait parvenir notre Société.

M. Réné-Leclerc, professeur à Médéah, est délégué pour représenter la Société au Congrès national de Géographie de Tunis en avril 1904.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1904

M. le lieutenant Paul Azan est désigné pour représenter la Société au Congrès des Sociétés savantes qui se réunira à la Sorbonne en avril 1904.

Le projet du budget pour l'exercice 1904-1905 présenter par le Trésorier et s'élevant à la somme de 3 500 francs en recettes et en dépenses, est approuvé.

Le Comité décide l'attribution d'une somme de 200 francs pour achat de prix aux élèves du lycée, du collège des jeunes filles et des écoles primaires.

SÉANCE DU 7 MARS 1904

M. Derrien, président, fait part des démarches qu'il a faites auprès de M. le Ministre de la Guerre afin d'obtenir pour les officiers l'autorisation de faire partie de la Société et de publier leurs travaux dans son Bulletin.

Sur la proposition de M. le docteur Gasser, le Comité décide de mettre à l'étude les meilleurs moyens de développer l'étude de la Géographie dans les écoles primaires. M. Boissin émet un vœu en faveur de l'établissement d'un concours entre les élèves des écoles primaires.

Le Comité adopte après examen une liste de quatorze ouvrages dont l'acquisition est autorisée sur le crédit de 200 francs voté le 7 décembre dernier.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1904

M. le lieutenant-colonel Derrien a envoyé sa démission de Président, motivée par son état de santé. Le Comité charge le Bureau d'aller lui porter l'expression unanime de ses regrets, et de lui faire connaitre en même temps que le Comité lui a décerné à l'unanimité le titre de Président honoraire.

M. Tartavez donne sa démission de Vice-président, mais accepte de conserver ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale statutaire.

Le Comité désigne une Commission pour examiner le rapport de M. Boissin sur un concours de Géographie à instituer entre les élèves des écoles primaires. Il décide de maintenir le statu quo en ce qui concerne les prix à décerner aux élèves en 1904.

SÉANCE DU 2 MAI 1904

M. le Ministre de la Guerre a bien voulu faire connaître à la Société par l'intermédiaire de M. le Gouverneur général et de M. le Préfet, qu'il accorde aux officiers et assimilés « l'autorisation « de faire partie de la *Société de Géographie et d'Archéologie « d'Oran* et de publier dans son Bulletin, sans autorisation « préalable, le résultat de leurs études. Une circulaire portera « incessamment cette décision par la voie du Bulletin officiel « du Ministre de la Guerre, à la connaissance des officiers « intéressés ».

En terminant cet exposé, il m'est permis, Messieurs et chers Collègues, d'exprimer l'avis que si notre activité et le développement de notre Bulletin sont proportionnés à nos ressources budgétaires actuelles, il pourrait être fait plus et mieux ; pour cela il faudrait que chacun de nous s'attachât à accroître le nombre de nos sociétaires et à augmenter ainsi nos recettes.

Le Secrétaire général,
E. FLAHAULT.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Oran, le 14 Mai 1904.

Messieurs et chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous soumettre notre situation financière de l'exercice 1903-1904, qui se solde par un excédent de recettes de 422 fr. 97 centimes.

Vous voudrez bien remarquer que la subvention annuelle de 500 francs du Conseil général, qui nous est acquise, ne figure pas dans les recettes, cette subvention ne devant être mandatée qu'en fin d'année. Sans cette circonstance, notre excédent serait de 922 fr. 97 centimes.

Vous pourrez vous rendre compte d'après le détail des articles en recettes et en dépenses, que le reliquat des comptes du Congrès de Géographie de 1902 s'élèvant à 1,733 fr. 65 figure en recettes et que cette somme ajoutée à l'important excédent des recettes sur les dépenses au 30 avril 1903, nous a permis de verser à notre caisse de réserve la somme élevée de 3,500 francs.

En ne comptant que sur les cotisations dont le produit augmente sensiblement chaque année, nous avons fait face à toutes nos dépenses, acquis pour notre Bibliothèque un nombre respectable d'ouvrages récents, mettant à la portée de tous les Membres de la Société, les dernières nouvelles géographiques. Enfin, le Comité a souscrit à deux œuvres appelées à rendre de biens grands services : l'une pour la mission Charcot et l'autre pour une Bibliothèque à créer à Tanger.

Le Trésorier,

E. POCK.

RECETTES

DÉTAIL DES RECETTES	EFFECTUÉES	PREVUES par le BUDGET
Excédent des recettes sur les dépenses au 30 avril 1903	1 563 55	»
Intérêts des fonds de réserve.	202 95	200 »
Subventions du Conseil général (ne sera mandatée qu'en décembre 1904). . .	»	500 »
Cotisations { Membres ordinaires 2.936 fr. 75 . . . . Membres perpétuels 100 » . . . . }	3.036 75	2.700 »
Droit d'entrée des nouveaux Sociétaires (diplômes)	18 »	mémoire
Vente de bulletins	75 05	mémoire
Intérêts des fonds déposés en compte courant.	69 35	mémoire
Recette accidentelle. — Publication pour le crédit algérien.	49 50	»
Recette accidentelle. — Report de reliquat des comptes du Congrès de Géographie de 1902.	1.733 65	»
TOTAL.	6.748 80	3.400 »

DÉPENSES

DÉTAIL DES DÉPENSES	EFFECTUÉES	PRÉVUES par le BUDGET
Impression et confection du bulletin	1.495 24	2.000 »
Affranchissement du bulletin	116 38	200 »
Frais de correspondance et de recouvrement	193 61	250 »
Reliure et cartonnage	55 75	100 »
Indemnité annuelle au gardien du Musée pour l'entretien de la bibliothèque	160 »	160 »
Gratification annuelle à la concierge de l'Hôtel-de-Ville	25 »	25 »
Prix offerts par la Société aux lycée, collège de jeunes filles et écoles communales	189 55	200 »
Conférences (frais occasionnés par les)	107 60	100 »
Achat d'ouvrages pour la bibliothèque	275 70	50 »
Achat de médailles pour récompense des concours organisés	»	150 »
Provision pour recherches archéologiques	»	100 »
Dépenses diverses et imprévues	82 »	65 »
Dépenses accidentelles — Souscription pour la mission Charcot	25 »	»
Dépenses accidentelles — Souscription pour la création d'une bibliothèque à Tanger	100 50	»
Dépenses accidentelles — Versement au Mont-de-Piété (Fonds de réserve)	3.500 »	»
TOTAL	6.326 33	3.400 »

RENOUVELLEMENT ANNUEL

du tiers des Membres du Comité administratif

de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

Dans sa séance du 15 mai 1904, l'Assemblée générale à procédé à l'élection du tiers sortant des Membres du Comité.

Les huits Membres à renouveler étaient :

MM. BOISSIN, TARTAVEZ, GUILLAUME, FABRE, KOCH, HADJ-HASSAN, NESSLER et STÉFANOPOLI.

Ont été élus pour une période de trois ans :

MM. BOISSIN, directeur de l'École Sédiman ;
CORRIÉRAS, diplômé de l'École des Lettres d'Alger ;
DELARUE, instituteur à Oran ;
GEORGE, professeur agrégé au Lycée, ancien élève de l'École Normale supérieure ;
GRAND, inspecteur d'Académie ;
PITOLLET, notaire ;
ROUZAUD, chef d'exploitation des Chemins de fer de l'État ;
SIMONIN, chef de gare des Chemins de fer de l'État.

ÉLECTION DU BUREAU

Dans sa réunion du 23 mai 1904, le Comité a procédé à l'élection de son Bureau. Ont été élus :

MM. MOULIÉRAS, président ;
PITOLLET, 1er vice-président ;
ROCCHISANI, 2e vice-président ;
CORRIÉRAS, secrétaire général ;
POCK, trésorier ;
BOISSIN, bibliothécaire-archiviste ;
BOISSIN, chef de la section géographique ;
DELARUE, adjoint de la section géographique ;
GEORGE, chef de la section archéologique ;
TOURNIER, adjoint de la section archéologique ;

Sur la transformation du Bulletin de la Société

La *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran et du Maroc*, disent ses statuts, est constituée dans le but de concourir aux progrès de la géographie et des études archéologiques.

Ces progrès paraissent être de deux ordres : l'avancement de la science et sa diffusion. Le Bulletin étant le principal mode d'action de la Société doit donc faire avancer la science et la répandre, c'est-à-dire publier des mémoires originaux, relatifs à des points nouveaux ou peu connus ou pouvant être présentés au lecteur sous un nouvel aspect, et en même temps des travaux de vulgarisation.

Les statuts ajoutent qu'il doit être organisé des publications dans lesquelles il sera rendu compte des travaux de la Société.

Les rédacteurs du Bulletin ont de tout temps cherché à répondre à ces désidératas, et nous trouvons dans tous les volumes qui représentent le travail des années précédentes, des matériaux de premier ordre qui ont contribué pour leur part à l'édification de la science présente, aussi bien que des mises au point judicieuses qui ont été très utiles à ceux de nos lecteurs désireux de se tenir au courant des progrès géographiques.

Mais il faut reconnaître que l'on n'a rien fait ou pu faire pour donner un intérêt soutenu à nos publications, et qu'à côté de pages excellentes se rencontrent des travaux d'une indigence pitoyable qui jettent un facheux vernis sur l'ensemble du Bulletin.

Il convient donc de rendre à notre bulletin sa première destination prévue par les statuts, en faire un véritable organe scientifique, digne d'une société sérieuse comme le veut être la nôtre, un instrument pour les chercheurs et un organe de vulgarisation pour ceux de nos adhérents qui sont venus à nous

avec l'espoir d'étendre et de préciser leurs connaissances.

Comment réaliser ce programme ?

OBJET DU BULLETIN

Le Bulletin est l'organe de la Société de Géographie et d'Archéologie. Il doit donc s'occuper de ces deux sciences.

Il serait exagéré de vouloir faire une part égale à l'une et à l'autre. Je ne crois pas blesser la susceptibilité de nos collègues archéologues en demandant que la majeure partie de nos efforts soit dirigée vers la géographie. A l'époque agitée où nous vivons, s'il est bon de se reposer parfois dans les oasis d'un passé évocateur et suggestif, il est plus actuel et plus pressant, sinon meilleur, de nous assimiler ce qui est à notre portée immédiate.

Des problèmes vitaux se posent à nous, qui font des études géographiques un besoin de premier ordre. Nous sommes pour ainsi dire nouveaux dans un pays neuf qui n'a pas encore livré tous ses secrets, et voilà que déjà, emportés par un irrésistible mouvement de progrès, nous posons le pied sur un terrain que nous soupçonnons à peine. Nous n'avons pas encore établi le bilan complet de notre Oranie, et nous allons être obligés d'entreprendre celui du Maroc.

Notre Bulletin est tout désigné pour recevoir la primeur des travaux nombreux et variés que l'on peut désormais pressentir. Et quand nous aurons prouvé que la Société de Géographie d'Oran est vraiment un centre d'études spéciales, notre Bulletin s'alimentera tout naturellement et abondamment de productions savoureuses qui en feront un organe vivant, bien en chair et nullement boursoufflé.

Mais pour arriver à ce résultat, il ne faut pas qu'il s'alourdisse de publications qui n'ont qu'un lointain rapport avec la géographie et qui prendraient une place précieuse au détriment de cette dernière. Assez vastes, assez nombreuses sont les questions géogra-

phiques, pures ou appliquées, assez grand est leur intérêt pour qu'on ne leur adjoigne pas d'autres études, quelle qu'en soit du reste la valeur, qui seraient déplacées dans notre Bulletin.

DISTRIBUTION DU BULLETIN

Il n'est pas indifférent que la rédaction du Bulletin soit méthodique, variée, à la portée de tous les genres de lecteurs, en tenant compte que l'organe de la Société doit être à la fois scientifique et vulgarisateur, qu'il doit tenir les membres adhérents au courant des actes de la Société.

C'est pourquoi il est à souhaiter que des divisions convenablement réparties et proportionnées soient établies et de manière inéluctable pour chaque fascicule ; il est bien entendu que la disposition typographique serait à varier également suivant telle ou telle partie du bulletin ; un certain cachet artistique n'est pas non plus à dédaigner et contribuerait dans une certaine mesure au succès de l'organe.

D'ores et déjà on peut prévoir l'ordre suivant dans la nature et la disposition des travaux à insérer au Bulletin.

Une première partie serait consacrée aux mémoires ou travaux originaux. Ce serait la section des recherches scientifiques proprement dites.

Une deuxième partie comprendrait ce que, dans bon nombre de revues s'adressant à un public de lecteurs du genre de celui que nous voulons atteindre, l'on désigne sous le nom de « Revues critiques ». Cette catégorie de travaux a pour objet la mise au point de telle ou telle grande question d'actualité qui a besoin d'être remise sous les yeux de la masse des lecteurs, soit par opportunité, soit à cause du nombre des travaux que cette question a pu soulever et qu'il importe de comparer, d'analyser, de juger ; il s'agit en un mot, dans ce cas, de faire pour le plus grand nombre de ceux qui n'ont pas pu porter leur attention soutenue sur un sujet déterminé, le travail de dépouillement, de lectures, de recherches variées qu'exige

toute mise au point effectuée dans un esprit critique. Toutes les questions ne sont pas suivies par tous avec une assiduité et une attention égales ; tout le monde ne peut pas juger avec une égale compétence telle ou telle information plus ou moins sèchement donnée, tels ou tels travaux exécutés selon le point de vue ou les tendances d'esprit de leurs auteurs. Il faut à un moment donné rassembler ces informations, comparer ces travaux, les éclairer les uns par les autres, en extraire la « substantifique mœlle » pour en permettre l'accès au gros des lecteurs. C'est le rôle des revues critiques, rôle d'enseignement, rôles des plus importants et répondant absolument à l'un des buts de notre Société.

Dans une troisième partie de notre Bulletin doivent être exposés, au fur et à mesure de leur mise au jour, les principaux résultats des travaux des auteurs et des explorateurs. Cette tenue à jour constante du grand livre des recettes de la science, qui exige la perspicacité et le flair, en même temps que les connaissances nécessaires pour un choix judicieux et intéressant, forme ce que nous avons publié jusqu'à présent sous les titres de *Chronique géographique* et de *Chronique archéologique.*

Une place à part doit être réservée à la bibliographie. Dans une quatrième partie du Bulletin doivent prendre place des analyses exactes et impartiales des ouvrages de géographie et d'archéologie, sans oublier les travaux de cartographie qui sont journellement édités. C'est un travail délicat que celui de rendre compte d'une publication de librairie. Il s'agit en effet de renseigner le lecteur sur la valeur d'un ouvrage qu'il achètera peut être s'il paraît rentrer dans la catégorie de ceux qui peuvent l'intéresser. Et le lecteur ne se croira bien renseigné que s'il a confiance dans l'analyse qui lui est fournie, et cette confiance ne naîtra que si l'analyste se montre impartial. D'autre part l'impartialité peut très bien s'allier avec la bienveillance indispensable quand il s'agit de porter un jugement imprimé, en apparence sans appel, sur une œuvre qui a coûté un effort, intellectuel pour l'auteur, matériel pour

l'éditeur. Tout le monde, auteur, lecteur, éditeur, lit avec satisfaction une analyse bienveillante et impartiale, car les intérêts de tous sont ménagés.

Enfin une cinquième partie me paraît indispensable, tant pour répondre aux exigences de nos statuts que pour donner satisfaction à ceux de nos lecteurs et adhérents, la majorité, qui n'ont que l'Assemblée générale comme point de contact entre eux. Je veux parler du compte-rendu succinct de nos réunions de Comité. C'est au Comité que se passe la vie de la Société, c'est au Comité que se prennent, avec discussion à l'appui, les décisions relatives à notre groupement ; c'est au Comité que se font les communications qui intéressent notre œuvre. Il est donc nécessaire d'apprendre à tous ce qui se passe au Comité. La publication de nos procès-verbaux intéressera les membres adhérents, légitimera en quelque sorte à leurs propres yeux leur présence dans la Société, les amènera peut être à participer plus directement à notre action. Ce sera aussi un stimulant puissant pour les membres du Comité. A cet égard, j'exprime en passant le vœu que la publication des procès-verbaux fasse mention expresse des présents et des absents.

En résumé, le Bulletin de la Société doit se composer de cinq parties : mémoires originaux ; revues critiques ; chroniques géographique et archéologique ; bibliographie ; comptes-rendus des séances.

PÉRIODICITÉ DU BULLETIN

Le Bulletin paraît actuellement quatre fois par an.

Les avantages de cette façon de faire sont : une plus grande facilité pour ceux qui ont assumé la charge de surveiller l'exécution matérielle de chaque Bulletin ; la possibilité de donner en entier et en une seule fois un travail important.

Les inconvénients sont multiples : L'intérêt porté aux publications du Bulletin est rompu par une trop longue intermittence dans la mise en circulation ; ceci est évident et particulièrement pénible quand il

s'agit de travaux publiés en plusieurs fragments. Les questions d'actualité perdent beaucoup de leur valeur relative quand elles sont obligées d'attendre trois mois pour parvenir au lecteur, et souvent il est arrivé que des articles restent en portefeuille parce que dans l'intervalle de deux Bulletins la question a été traitée en maints endroits et n'offre plus dès lors qu'un intérêt très relatif de reproduction.

Il y a donc lieu de rechercher si l'on ne pourrait pas faire paraître plus fréquemment notre Bulletin. Une périodicité mensuelle me paraissant, pour l'instant tout au moins, une mesure trop radicale, je propose que le Bulletin de la Société devienne bimestriel. Si ma proposition rallie la majorité des suffrages, il conviendra, dès lors, d'exiger des éditeurs que la date de la mise en circulation soit fixée d'avance et irrévocablement maintenue.

Telles sont les principales réformes qu'il y aurait lieu d'apporter à la confection du Bulletin de la *Société de Géographie*. A l'usage, sans doute, des améliorations complémentaires seront reconnues nécessaires. Si nous arrivons tout d'abord à réaliser le programme minimum proposé, les perfections de détail compléteront tout naturellement l'œuvre commencée.

X...

LE COMITÉ DU MAROC

et le Discours de M. ÉTIENNE

Parmi les nombreuses fêtes ou réunions coloniales auxquelles il m'a été donné d'assister, le banquet organisé par le *Comité du Maroc*, le 15 juin 1904, a laissé en moi un souvenir inoubliable, parce qu'il marque réellement une étape importante dans la marche de notre politique africaine.

Dans la salle du Grand Hôtel, resplendissante de lumière et ornée de fleurs, se trouvaient réunis ce soir là tous ceux qui, au cours de ces dernières années, se sont occupés de la question marocaine ; ils avaient su grouper autour d'eux les notabilités parisiennes du monde politique, militaire ou industriel qui pouvaient s'intéresser à leur œuvre.

Le prince Auguste d'Arenberg, membre de l'Institut et président du *Comité de l'Afrique française*, occupait la place d'honneur, ayant à sa droite M. le Gouverneur général Jonnart, et à sa gauche M. Étienne, vice-président de la Chambre, et président du *Comité du Maroc*, depuis longtemps membre de la *Société de Géographie d'Oran*. Plusieurs autres membres actifs ou honoraires de notre Société se trouvaient aussi au banquet : MM Saint-Germain, secrétaire du groupe colonial du Sénat ; Augustin Bernard, professeur de géographie de l'Afrique du Nord à la Sorbonne ; Gentil, maître de conférences à l'Université de Paris ; Binger, directeur au Ministère des Colonies, représentant le ministre ; Gauthiot, secrétaire perpétuel de la *Société de Géographie commerciale ;* Camille Fidel ; Paul Bonnard.

Puis, au hasard des tables j'ai pu reconnaître : MM. Révoil, ancien Gouverneur général ; marquis de Segonzac, explorateur ; René Millet, ambassadeur ; le vicomte de Vogüé, de l'Académie française ; le prince Roland Bonaparte ; Aynard, député ; le colonel Reibell ; le comte Henry de Castries ; Houdas, professeur à l'École des langues orientales ; J. Charles-Roux, président de l'*Union Coloniale ;* R. de Flotte-Roquevaire ; les généraux Varigault, Metzinger et Tétard ; le commandant Levé ; Marchal, ancien député ; Robert de Caix et Auguste Terrier, secrétaires du *Comité du Maroc ;* Francis Charmes et René

Pinon, de la *Revue des Deux-Mondes* ; André Chéradame ; Ollé-Laprune, de la légation du Maroc ; Louis Raveneau, des *Annales de Géographie* ; le capitaine Lenfant ; Zenagui Abd-el-Aziz, de l'École des langues orientales ; Senac et Trouin, députés ; Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, etc.

Tous ceux qui se trouvaient là savaient que l' « idée marocaine », dont les progrès s'étaient affirmés depuis quelques mois avec tant de continuité, allait prendre, à la suite de cette réunion, un essor plus vaste, et planer désormais sur le grand public.

L'appel que le *Comité du Maroc* adressait aux adhérents du *Comité de l'Afrique française*, et qu'il faisait distribuer aux convives du banquet, laissait en effet clairement apparaître ses intentions ; il s'agissait de s'adresser au monde colonial et financier, à la France même, afin d'obtenir des concours nombreux pour la grande œuvre entreprise dans le Nord-Ouest africain. Voici en quels termes cet appel était rédigé :

COMITÉ DU MAROC

« Depuis quelque temps, l'attention du pays s'est portée sur le Maroc, et c'est avec raison, car l'œuvre la plus importante que nous ayons à mener à bien hors de nos frontières est assurément, à l'heure actuelle, celle de notre pénétration dans le pays voisin de l'Algérie. Il est d'autant plus urgent de s'en préoccuper que d'autres soucis risquent en ce moment de détourner l'attention publique de nos intérêts marocains. Nous devons nous efforcer de parer dans cette circonstance à cette légèreté, à ce caractère émotionnel de notre opinion trop absorbée par l'actualité et malheureusement portée à se laisser distraire des grands intérêts permanents du pays par la variété des faits qui s'offrent à sa curiosité.

« Nous le répétons, rien n'importe plus actuellement à notre destinée nationale que l'avenir du Maroc. Ce pays est le complément nécessaire de notre domaine colonial de l'Afrique du Nord, la dernière chance qui nous reste d'étendre l'aire occupée par notre race dans le monde, presque tout le reste de notre empire n'étant que terres tropicales où nous ne pouvons créer que des colonies d'exploitation. L'œuvre accomplie en Algérie et en Tunisie nous est garante de celle qui pourrait être accomplie au Maroc. Dans les deux pays barbaresques dominés par nous, nous avons déjà créé une population européenne de

plus de 800.000 individus, augmentant au milieu de 6 millions d'indigènes qui augmentent eux-mêmes ; ces pays fournissent un commerce de plus de 800 millions de francs, dont plus de 600 avec la France. C'est là un résultat déjà magnifique, qui risquerait d'être compromis si le Maroc échappait à notre action, et qui sera singulièrement complété, élargi, si nous dirigeons les destinées de l'empire chérifien. Le Maroc est, en effet, le pays de Berbérie qui ouvre la plus grande étendue de terres fertiles et reçoit le plus de pluies, car il présente de hautes montagnes au souffle direct de l'Atlantique. Il ne compte pas moins de 80.000 kilomètres carrés dans ses meilleures régions, au Nord du grand Atlas. Il paraît en outre plus riche en mines que les deux pays de l'Est.

« Malheureusement, cette magnifique région, que les autres nations se résignent peu à peu à voir tomber sous la direction de la puissance déjà maîtresse des deux tiers du Maghreb, ne préoccupe pas assez l'opinion française et est trop peu connue en elle-même.

« C'est à cette double insuffisance que le *Comité de l'Afrique Française* a résolu de s'efforcer de remédier. Pour suivre notre œuvre marocaine, comme il a lui-même suivi depuis bientôt quinze ans notre œuvre générale en Afrique, il a constitué dans son sein un *Comité du Maroc* qui s'adresse aujourd'hui au public.

« Ce *Comité du Maroc* veut faire, pour ainsi dire, l'éducation marocaine de l'opinion française en lui apportant par son Bulletin, par des documents livrés aux journaux quotidiens, par des conférences, tous les éléments d'appréciation de la grandeur de nos intérêts au Maroc. Il veut, en même temps, pouvoir nourrir cette œuvre de propagande et de vulgarisation par les résultats d'un travail d'inventaire. Il enverra, dans les parties accessibles de ce pays, dans le *Bled Makhzen*, région soumise au gouverment du Sultan, des voyageurs avec la mission de rapporter des données géologiques, minéralogiques, botaniques, hydrographiques, qui seront coordonnées à Paris et tenues à la disposition de nos négociants ou industriels désireux de tenter des entreprises au Maroc. Il enverra en outre dans les régions insoumises, dans le *Bled Siba*, de véritables missions d'exploration pour nous renseigner d'abord sur la géographie totalement inconnue de certaines régions du Maroc, et aussi nous rapporter sur les autres points les infor-

mations que peut se procurer un explorateur européen dans les milieux musulmans qu'il doit parcourir sous un déguisement.

« Nous espérons que le public français nous donnera son concours pour mener à bien cette œuvre nationale. Les souscripteurs du *Comité du Maroc*, comme ceux du *Comité de l'Afrique Française,* seront d'ailleurs tenus au courant de ses travaux par la publication du *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* qui leur sera régulièrement adressé. Il ne saurait échapper au public que seul un groupement libre comme le *Comité du Maroc* peut, ainsi que l'a constamment fait le *Comité de l'Afrique Française* dont il émane, seconder, compléter et au besoin stimuler l'action du Gouvernement en présence d'une question comme celle du Maroc. »

Le Président du « Comité de l'Afrique Française »,
Prince AUGUSTE D'ARENBERG,
Membre de l'Institut.

Le Président du « Comité du Maroc »,
EUGÈNE ÉTIENNE,
Vice-Président de la Chambre des Députés.

Les Membres du « Comité du Maroc » :

E.-M. DE VOGUÉ, Membre de l'Académie Française, Vice-Président du « Comité de l'Afrique Française » ;
Augustin BERNARD, Professeur de Géographie de l'Afrique du Nord, à la Sorbonne ;
Paul BOURDE ;
H. DE CASTRIES ;
J. CHAILLEY-BERT, Secrétaire général de l' « Union Coloniale » ;
J. CHARLES-ROUX, ancien député ;
Le Général DERRÉCAGAIX ;
O. HOUDAS, Profes^{r} à l'École des Langues Orientales vivantes ;
René MILLET, Ambassadeur de France ;
Le Général VARIGAULT ;
Trésorier : René FOURET ;
Secrétaires : Auguste TERRIER et Robert DE CAIX.

Après un manifeste aussi précis et signé de tels noms, le banquet du *Comité du Maroc* prenait un caractère particulier, dont l'importance n'échappait à personne.

Pendant que les plats savamment préparés se succédaient, et que le Médoc, le Sauterne, le Beaune et le Champagne scintillaient successivement dans les verres, les conversations s'animaient, les esprits s'échauffaient, et l'impatience générale

grandissait ; tous étaient curieux d'entendre les discours qui allaient être prononcés.

Enfin le prince d'Arenberg se lève et prend la parole au nom du *Comité de l'Afrique française*. Ses premiers mots sont des remerciements à l'adresse du Président de la République : « Je dois avant tout, dit-il, exprimer ici la gratitude profonde, la respectueuse reconnaissance qui nous attachent au Président de la République. M. Loubet a suivi avec le plus grand intérêt, depuis qu'il appartient à la vie politique, tous les efforts des coloniaux français. Et dans les éminentes situations qu'il a successivement occupées, il n'a cessé d'assurer à l'œuvre coloniale de la France la plus sûre, la plus précieuse collaboration. » L'orateur remercie également M. Jonnart, et, lorsqu'il ajoute qu'il ne veut pas oublier M. Révoil, il provoque des applaudissements prolongés qui indiquent combien est resté cher à l'assistance le nom de l'ancien Gouverneur général.

Entrant ensuite dans son sujet, l'orateur définit le but de la réunion : « Messieurs, dit-il, les amis et les adhérents du *Comité de l'Afrique française* se sont réunis aujourd'hui pour examiner une question particulièrement grave et intéressante, celle de l'influence de la France au Maroc. »

Jusqu'ici, ce Comité s'était spécialement attaché à développer l'influence de la France sur la côte occidentale d'Afrique ; il avait pour cela secondé en toutes circonstances les entreprises officielles et privées qui avaient demandé son concours. Est-il besoin de rappeler toutes les glorieuses victimes que nous coûtèrent ces explorations ? Sur la carte où une large tache blanche marquait, il y a vingt-cinq ans, les parties inconnues de l'Afrique centrale, bien des taches rouges pourraient jalonner la route sur laquelle des héros sont tombés pour la grandeur de la France. Aujourd'hui le domaine est acquis, il s'agit de l'exploiter.

C'est ce mode d'exploitation que le prince d'Arenberg définit en termes brillants et colorés :

« L'expansion coloniale ne consiste pas à planter un drapeau, derrière lequel des populations soumises viendront s'abriter ; si elle ne sert pas à favoriser le commerce et l'industrie, son œuvre est vaine et insuffisante. Et puisque l'on a parlé des périodes héroïques qui sont terminées, croit-on qu'il faut

beaucoup moins de vaillance et d'énergie pour exploiter un domaine que pour l'acquérir ?

« Sont-ils moins vaillants que leurs prédécesseurs, cet officier qui va prendre le commandement d'un cercle, loin de ceux qu'il aime, et perdu, pour ainsi dire, dans le grand océan africain, cet administrateur ou ce gouverneur qui accompliront leur tâche sans réclame et sans bruit, uniquement préoccupés de créer des routes et des marchés, de rendre le pays plus sain et plus habitable, et d'étudier les ressources des contrées dans lesquelles ils se trouvent ?

« A côté des fonctionnaires ne sont-ils pas dignes de notre admiration, les instituteurs laïques ou religieux qui apprendront aux indigènes à parler notre langue et à aimer notre pays, et ces saintes filles qui vont recueillir les orphelins, soigner les malades et les infirmes, montrant à l'étranger ce que le cœur d'une femme française peut contenir de dévouement et de charité ?

« Mais encore une fois, tous ceux-là ne font que préparer les voies. C'est du commerçant et du colon que dépendra l'avenir, et ce sont eux qui diront si nous avons eu raison de croire que les Français de notre temps valaient autant que leurs ancêtres qui ont créé et qui ont exploité les richesses de la Louisiane et du Canada.

« L'œuvre de la délimitation du domaine africain est à peu près terminée, et aucun de nous ne songe plus à des expéditions et à des conquêtes, mais l'œuvre d'expansion est loin d'être achevée. »

Et cette expansion, de quel côté doit-elle être poursuivie avec les plus grands profits ? le prince d'Arenberg n'hésite pas à déclarer que c'est désormais dans le Nord-Ouest africain :

« Lorsque l'on se penche sur une carte d'Afrique, les yeux sont attirés sur *ce pays du Maroc si voisin de l'Algérie, si enchevêtré dans la province d'Oran*, et pourtant si peu parcouru et si peu connu. Il s'agit d'y pénétrer par les voies les plus pacifiques, et sans froisser aucun légitime intérêt.... c'est là une entreprise nationale dont chacun comprendra l'importance et la nécessité. »

Quels sont les meilleurs procédés à employer pour réussir, quels profits pouvons-nous tirer des efforts à fournir, le prince veut laisser au président du *Comité du Maroc* le soin de le

dire, car nul n'est aussi qualifié pour traiter un pareil sujet : « Personne n'a rendu de plus grands services à la cause coloniale que M. Etienne, s'écrie l'orateur en terminant, personne ne pourrait dire avec plus d'autorité que lui par quels moyens nous devons atteindre le but que nous apercevons et auquel tous les bons Français doivent désirer parvenir avec nous. »

Le prince d'Arenberg s'assied au milieu d'un tonnerre d'applaudissements, et M. Étienne se lève à son tour ; de la voix chaude et vibrante qu'on lui connaît, en des phrases habilement scandées, et souvent interrompues par des applaudissements, le député d'Oran prononce un discours qui définit dans les termes les plus nets le passé, le présent et l'avenir de notre politique marocaine. Ce discours, qui touche de si près les intérêts vitaux de notre province, mérite d'être lu et médité par tous ceux qu'intéresse la question du Maroc, car il leur trace la ligne de conduite dont ils ne doivent pas s'écarter ; aussi ne puis-je mieux faire que de le reproduire en entier :

Messieurs,

« Au trouble naturel de l'orateur qui a le sentiment de sa responsabilité, s'ajoute l'émotion que viennent de faire naître en moi les paroles si touchantes, si généreuses de notre cher et affectionné président, de mon ami, le prince d'Arenberg. Il a esquissé en quelques paroles très nettes le but que poursuit le *Comité du Maroc*. Avec sa haute autorité et sa grande passion du bien — car voilà vingt ans qu'il se dévoue tout entier à l'œuvre de l'expansion de la France en Afrique, — il a voulu vous inviter à nous suivre dans la grande entreprise à laquelle nous allons désormais nous consacrer.

« Comme le disait notre président, cette entreprise est difficile et complexe. Elle se présente à nous, en effet, sous un jour tout à fait spécial. Il ne faut pas supposer que la question marocaine va être, comme dans le passé, une question purement coloniale ; il ne faut pas croire que nous n'aurons à mettre en œuvre que les procédés généralement employés sur d'autres points du monde.

« La question marocaine a un caractère qui lui appartient en propre, et c'est pour cela qu'elle réclame toute notre attention et qu'elle sollicite toutes nos sages et fermes

résolutions. Nous avons pour nous aider dans cette tâche les belles expériences, les grands enseignements que la République nous a, à cet égard, déjà donnés. Et, en effet, Messieurs, si nous jetons un regard sur le passé et si nous mesurons le chemin parcouru, nous constaterons avec fierté que la France a accompli dans une période bien courte une œuvre véritablement gigantesque. Ce pays-ci, alors qu'il semblait accablé, épuisé, alors qu'on prétendait à travers le monde que, de longtemps, on ne le verrait plus renaître ni se mêler aux grandes entreprises mondiales, ce pays, a pu, grâce à l'énergie de ses hommes d'État, à la vaillance, à l'intrépidité de ses officiers et de ses soldats ; grâce à ses administrateurs et à ses explorateurs ; et aussi, il faut bien le dire, grâce à vous tous, Messieurs, qui avez su avec un si beau dévouement nous encourager et nous soutenir ; ce pays, dis-je, a pu accomplir sans défaillance une œuvre vraiment grandiose.

« Constatez avec nous ce qu'il a pu faire, jetez un coup d'œil sur la carte du monde, et voyez la place qu'il y occupe.

« Dans cette Asie en particulier, où il semblait que nous ne pouvions plus tenir notre rôle après nos désastres du XVIIIe siècle, où il semblait que notre place fût vide désormais, où la France ne possédait plus que quelques épaves semées à travers l'Océan Indien, isolées les unes des autres, dans cette Asie, grâce à un grand homme d'État que le parti colonial n'oubliera jamais, parce qu'avec lui nous avons refait l'œuvre de la France au dehors, grâce à Jules Ferry, nous avons constitué notre grand empire indo-chinois.

« Et à travers quelles difficultés, et au prix de quels soucis cet empire a-t-il été créé !

« Mais il faut oublier ces jours lointains et ne considérer que la manifestation évidente de nos forces agissantes et reconstituées.

« L'Indo-Chine française, en effet, n'est plus ce petit coin de terre perdu à l'extrémité de la presqu'île indo-chinoise, où la guerre de 1859 nous a pour ainsi dire attirés par le plus grand des hasards. C'est un empire qui aujourd'hui déborde du Tonkin, qui se répand au Laos, et qui va, ainsi que ses intérêts le lui commandent, envahir le bassin du Mékong.

« On nous disait : « Vous avez terminé votre œuvre coloniale : « vous avez demandé à ce pays des sacrifices continuels et « multiples ; il semble que vous ayez épuisé ses efforts. » Mais

quelques-uns, que l'on traitait généralement de coloniaux impatients et trop ardents, que l'on taxait de témérité et d'audace, affirmaient, malgré tout, que l'œuvre n'était pas accomplie. S'emparant d'une belle formule que nous avons entendue tomber de la bouche autorisée de notre éminent Ministre des Affaires étrangères, ceux-là répétaient après lui qu'il restait à « défendre les approches de notre empire colonial. »

« C'est ce que nous avons fait dans l'Indo-Chine française, lorsque nous avons sollicité de la façon la plus énergique, nous pouvons bien le dire, pour notre empire asiatique, une protection efficace par l'adjonction de tout le bassin du Mékong.

« De ce côté, notre tâche est achevée, et l'Indo-Chine française pourra, j'en ai la conviction profonde, s'organiser d'une façon méthodique et précise ; sous l'impulsion et la volonté énergiques d'un jeune ministre des colonies, qui se dévoue entièrement à son œuvre, l'Indo-Chine, dis-je, pourra poursuivre son développement et accroître sa prospérité.

« On peut déjà constater les résultats de cette œuvre ; ils sont palpables et tangibles. Cette colonie qui, en 1885, faisait à peine avec la France un misérable commerce de 25 millions de francs, voit aujourd'hui son commerce général atteindre le chiffre de 450 millions, sur lesquels la France retient, à elle seule, plus de 220 millions.

« Eh bien, Messieurs, ce que nous avons fait en Indo-Chine, nous l'avons également réalisé en Afrique, car nous avions, là aussi, des vues précises et réfléchies.

« Lorsqu'un jour, — il y a déjà longtemps, il y a près de quinze ans, — un orateur audacieux osa affirmer à la tribune de la Chambre que la France devait établir sa domination sur toute l'Afrique occidentale, en suivant une ligne qui, partie de l'extrémité orientale de la Tunisie, irait rejoindre le lac Tchad, ses paroles excitèrent les sourires de ses collègues ; il leur apparaissait comme un prophète quelque peu osé.

« Voilà quinze ans que cette prophétie a été faite, et il me semble bien qu'aujourd'hui ce rêve soit réalisé.

« Oui ! la France a créé en Afrique, malgré des difficultés considérables, un immense Empire.

« Quand nous entreprenions cette œuvre, en 1881, nous étions relégués dans notre ancienne mais petite colonie du Sénégal ; nous ne connaissions ni le Soudan, ni la Boucle du

Niger, encore moins Tombouctou. Depuis lors, nous sommes allés à Tombouctou, au Soudan, dans la Boucle du Niger, dans la Guinée française, à la Côte d'Ivoire ; nous avons conquis le Dahomey, et grâce aux belles explorations de Brazza, nous avons acquis plus au Sud, vers l'Équateur, un vaste domaine colonial.

« Voilà, Messieurs, ce que la France a pu réaliser dans ces vingt dernières années, grâce, je le répète, aux efforts de tous nos héros, soldats ou civils.

« Mais cet empire n'avait pas atteint son terme et il fallait, là aussi, en défendre les approches ; il fallait, en particulier, donner une sécurité complète et absolue à nos grandes et superbes colonies d'Algérie et de Tunisie.

« C'est alors qu'il a semblé que la question marocaine devait prendre pour la France une importance considérable.

« Ah ! certes, il était difficile de marquer d'une façon bien précise nos espérances et nos ambitions. L'Europe était attentive au moindre de nos actes. Elle sentait bien, elle prévoyait que nos efforts devaient désormais se porter vers la frontière occidentale de l'Algérie, parce que là était la garantie suprême de la valeur de notre empire africain.

« Et comme la France ne pouvait pas résoudre toutes les questions à la fois, elle a eu la sagesse de laisser mûrir celle-ci ; puis, quand elle a eu terminé sa tâche au Sud de son empire africain comme en Asie, elle s'est intéressée d'une façon plus régulière à la question marocaine.

« Cette question, dit-on aujourd'hui, n'a pas suffisamment sollicité l'attention de notre pays. C'est une grave erreur qu'il faudrait se garder de répandre. Il y a eu des Français, beaucoup de Français, qui pressentaient la valeur politique et économique du Maroc.

« Nous avons eu des explorateurs au Maroc, d'autres puissances aussi ; mais les nôtres dominent les autres d'une façon incomparable. Notre grand de Foucauld a fait une exploration magistrale, qui laisse loin derrière elle celle de Lenz et de Fischer, dont l'Allemagne s'honore. M. de Foucauld a marqué dans des pages superbes ce qu'étaient le Maroc et l'empire chérifien.

« Nous avons donc attendu que la question fût assez avancée pour qu'il nous fût permis d'en parler ouvertement et loyalement à la face de l'Europe.

« Par quels prodiges d'habileté, peut-on dire, avons-nous amené l'Europe à comprendre que la France avait, comme le disait encore d'une manière si exacte M. le Ministre des Affaires étrangères, des intérêts singuliers dans cette partie de l'Afrique ? Nous le devons à un pays qui a déjà joué un grand rôle dans la situation politique générale de la France et dont l'autorité s'affirmera davantage dans l'avenir ; nous le devons à l'Algérie elle-même.

« L'Algérie est en contact immédiat avec le Maroc ; elle avait déjà 400 kilomètres de frontières communes. Mais le traité de 1845, qui avait amené la paix entre le Maroc et nous, et provoqué la soumission d'Abd-el-Kader, avait fixé une limite un peu provisoire entre l'Algérie et le Maroc. Au Sud de cette limite vivaient, dans des territoires alors inconnus, de grandes tribus attribuées les unes au Maroc, les autres à l'Algérie.

« Ces tribus luttaient sans cesse les unes contre les autres, et la France était obligée de demander au Sultan la réparation des dégâts commis sur notre propre territoire. C'étaient là des difficultés toujours renaissantes, des incidents de plus en plus vifs et dangereux qui risquaient, à un moment déterminé, d'amener des conflits sanglants.

« Il apparut un jour au gouvernement français qu'il était grand temps d'en finir avec cette politique d'hésitations et de tergiversations, qui ne réglait rien avec le Sultan et qui était l'occasion de querelles et de revendications perpétuelles. Et en 1900, un gouverneur de l'Agérie, le regretté M. Laferrière, eut la pensée, la témérité, pourrait-on dire, de solliciter pour son propre pays l'occupation de territoires que le Maroc prétendait nous contester. En 1900, à la suite d'une exploration qui a laissé un certain renom dans notre pays — je veux parler de l'exploration de l'ingénieur Flamand et du vaillant capitaine Pein — nous pénétrâmes dans les oasis sahariennes, et, dès ce jour, notre frontière, qui s'arrêtait à 400 kilomètres de la côte, s'avança jusqu'à 1.200 kilomètres dans le Sud. Le contact entre les territoires marocains et les nôtres devenait plus fréquent et plus prolongé.

« Les difficultés n'en étaient pas encore aplanies. Mais du jour où le gouvernement français eut la bonne inspiration d'appeler un diplomate qui se trouvait alors à Tanger et qui avait su là, non pas en des années, mais en quelques mois, restaurer l'autorité de la France, qui avait su parler avec énergie

et fermeté, qui avait su imposer au Maghzen, au gouvernement du Sultan nos légitimes revendications, du jour où le gouvernement français, dis-je, eut la bonne inspiration d'appeler au gouvernement général de l'Algérie M. Révoil, qui venait de donner la preuve d'une si vive intelligence, d'une souplesse si remarquable et d'une volonté si ferme, oh ! de ce jour-là, la situation changea complètement.

« Il arrivait au moment où son prédécesseur, que nous avons la bonne fortune d'avoir aussi à notre table, accablé par des malheurs irréparables, avait demandé à interrompre la tâche admirable qu'il avait assumée.

« M. Jonnart, en effet, avait donné une vive impulsion à notre grand pays d'Algérie ; il lui avait rendu la vigueur, la confiance, l'espoir dans le développement de sa prospérité, et poursuivi ainsi l'œuvre que M. Laferrière avait si bien commencée.

« Quand M. Révoil lui succéda à Alger, sans rien négliger des devoirs qui lui incombaient au point de vue de l'administration algérienne elle-même, il sentit bien qu'il tenait entre ses mains la question marocaine, et que désormais c'était lui qui était le pivot de la politique que nous avions à poursuivre dans l'Ouest. Et dans un voyage qu'il fit à Paris et où il se rencontra avec un ambassadeur marocain venu de Tanger, il sut appeler l'attention de cet envoyé du Sultan sur l'intérêt majeur qu'il y avait pour l'Empire chérifien à reprendre avec nous des relations amicales et fructueuses.

« Il put faire signer à ce moment là un protocole qui n'a jamais été bien connu, je crois, du public français, mais qui avait une grande valeur et une grande importance. C'était un protocole politique, daté de juillet 1901.

« Que dit ce protocole ? Il déclare que désormais la paix est faite entre le Sultan du Maroc et l'Algérie, que désormais les tribus marocaines voisines devront vivre en paix avec les nôtres. Il ajoute que certaines tribus dont la situation n'était pas bien déterminée par le traité de 1845 passeront sous l'autorité française, et ainsi il développe à l'Occident l'influence de notre pays.

« Depuis ce moment-là, on peut le dire, l'action de la France a pu s'affirmer avec une autorité qui n'a été contestée par personne, moins encore par le Sultan que par les puissances européennes qui nous surveillaient étroitement.

« A ce premier protocole, M. Révoil en ajoute un autre l'année suivante; c'est le protocole de 1902, qui est d'ordre tout commercial.

« Après avoir assuré la situation de la France dans le Sud-Oranais il veut la consolider par des rapports plus intimes, par des relations plus fréquentes entre les tribus françaises et les tribus marocaines, et ce protocole indique que des marchés seront créés aussi bien en territoire marocain qu'en territoire français, de façon à permettre aux populations de s'approvisionner là où il leur plairait.

« Ces deux grands actes ont démontré au Sultan que, désormais, il ne pouvait compter que sur nous. Il a vu la marque évidente, la preuve saisissante de notre autorité et de notre influence.

« Messieurs, cette politique n'a pas pris fin en 1902 ; elle a été poursuivie avec une activité sans égale au lendemain du triste jour où M. Révoil a dû quitter l'Algérie ; elle a été poursuivie avec une énergie qui ne s'est jamais démentie par cet homme de grand cœur qui est à mes côtés, M. Jonnart.

« Il faut, Messieurs, comprendre ce que la France a réalisé.

« J'en parle encore tout imprégné du spectacle auquel j'ai assisté, il y a à peine six ou sept semaines.

« Là-bas, dans ce Sud-Oranais, qui apparaît comme un désert immense où le Français ne peut ni vivre ni respirer, j'ai vu des Français en nombre considérable, des Français admirables, toute une pléiade de jeunes et brillants officiers qui ont renoncé, parce qu'il le fallait, aux luttes et aux batailles, et qui s'attachent avec une fermeté sans égale à l'accomplissement du rôle pacifique que la France entend désormais leur tracer ; ils sont là sous les ordres d'un général qui a toute mon estime et toute mon affection ; le général Lyautey. qui est un maître en matière de colonisation, qui a dépensé sa vie au service de son pays aussi bien au Tonkin qu'à Madagascar à l'école de l'admirable et incomparable général Galliéni, n'a pas hésité, à l'appel de M. Jonnart, à donner tout ce qu'il a de vigueur et d'énergie pour accomplir dans le Sud-Oranais une noble tâche.

« Ah ! Messieurs, si vous les voyiez agir et manœuvrer, et avec quelle habileté ! tous ces hommes distingués qui sont là-bas. Ils n'ont pas de ces rêves glorieux qui hantent le cerveau de nos officiers, destinés, il faut bien le dire, à faire autre chose

que de la colonisation pacifique. Non, on leur a demandé de se consacrer à la pacification, ils s'y emploient avec toutes leurs forces.

« Si vous saviez ce qu'a fait ce général qui n'est dans ces régions que depuis six ou sept mois, en contact avec des populations turbulentes, sans cesse agitées, qui vivaient dans l'état d'anarchie la plus complète ! Sans effort militaire aucun, par la seule confiance qu'il a su inspirer à l'unanimité des grands chefs indigènes, par l'autorité qu'il a su exercer sur eux tous, comme sur tous les officiers placés sous ses ordres, il a accompli là-bas une œuvre de pacification qui est un véritable modèle, j'ajoute un véritable chef-d'œuvre.

« Je ne pouvais pas en croire mes yeux. J'avais parcouru ces territoires, il y a déjà quelques années, et j'y étais allé non pas avec crainte — car un Français ne doit pas se laisser aller à des alarmes — mais avec le souci d'événements qui pourraient surgir devant moi. Or, j'ai pu parcourir ces longs espaces qui mènent du Kreider à Aïn-Sefra et de Figuig à Kenadsa, en plein Maroc, avec la plus parfaite tranquillité.

« Et lorsque je marquais mon étonnement, les chefs arabes me répondaient : « Aujourd'hui nous sommes rassurés, nous savons que nous sommes protégés, si un accident se produisait, demain comme aujourd'hui. »

« Tel est, Messieurs, le secret de cette politique ; elle a déjà produit ses résultats. Ils ont, n'en doutez pas, leur répercussion au Maroc ; ils ne sont pas limités aux seuls territoires de l'Algérie. Nous pensions et disions autrefois en toute sincérité que la question du Sud-Oranais n'avait rien à voir avec la question marocaine ; nous ne pouvons plus tenir ce langage, parce que nous constatons aujourd'hui que la politique qui se pratique là bas depuis 1901 et 1902 a fatalement sa répercussion dans le Nord.

« Quand les tribus marocaines, agitées comme elles le sont, se rendront compte que notre autorité non seulement respecte l'autorité du sultan, mais veut la maintenir et, si possible, encore l'augmenter, elles s'habitueront à rechercher, au lieu de la vie errante et batailleuse, le calme, et, avec le travail, la possibilité de bien vivre.

« Déjà que voyons-nous ? Dans ces territoires hier encore déserts, où il n'existait ni centre, ni village, en trois mois — ceci paraît du roman et c'est cependant la réalité, — en trois

mois, à 4 kilomètres de Figuig une ville est sortie de terre : des négociants arabes, des négociants de Figuig même, où hier ne pouvait pénétrer aucun Européen, des négociants venus du M'Zab, des négociants français aussi se sont installés à Beni-Ounif, et en trois mois est née une petite ville, dont les rues sont tracées, et où le mouvement commercial sera, cette année, certainement supérieur à cinq millions de francs.

« Voilà ce qu'en trois mois de temps l'activité d'un général français, hardiment, vigoureusement secondé par son Gouverneur général, a pu réaliser.

« Au Nord, nous avons fait également de grands efforts ; si les résultats ne sont pas encore aussi nets que dans le Sud, ils sont cependant à signaler et à retenir.

« Là, aussi, de jeunes officiers installés à Oudjda, sous l'autorité du sultan, ont fait une œuvre remarquable. Quand j'ai parcouru cette région, j'ai constaté que notre influence y était considérable.

« Ainsi il semblait bien que, par l'Algérie, la question marocaine sortait du vague et de l'indécision où elle était restée jusqu'alors, et qu'elle prenait enfin corps.

« Mais, à Tanger, ne s'accomplissait-il pas également des efforts méritoires.

« Après le départ de M. Révoil, de mon ami Révoil, de mon cher ami Révoil, c'est M. Saint-René-Taillandier qui est désigné pour lui succéder. Je ne connais pas d'homme plus fidèle au devoir, pas de diplomate plus soucieux de la tâche qui lui est confiée. Cette tâche, il l'a accomplie sous la haute direction de son ministre, avec une fidélité, un dévouement, une perspicacité vraiment remarquables. Il a su maintenir l'autorité de la France sans faiblir à aucun moment et l'on peut déclarer aujourd'hui que, si la question marocaine a pris l'allure que vous lui connaissez, c'est que tous, aussi bien en Algérie qu'à Tanger, ont accompli leur devoir.

« Je ne saurais oublier ses excellents collaborateurs, et parmi eux, le très intelligent et très compétent vice-consul de Fez, M. Gaillard.

« Le moment était arrivé où la France pouvait parler avec autorité. Elle pouvait dire au Maroc : « Voilà quelle est ma situation et quels sont mes intérêts ; ils sont à la fois d'ordre politique et d'ordre économique ; j'estime qu'à moi seule il

appartient de rétablir au Maroc l'ordre et la sécurité et d'y ramener le travail. »

« C'est là l'objet de la négociation qui fut, vous le savez, entamée il y a quelques mois par notre honorable ministre des affaires étrangères, M. Delcassé.

« Le traité a été conclu. Désormais la France peut, avec l'assentiment officiel de l'Angleterre, donner tout son concours au sultan du Maroc, de façon à établir dans ce pays une situation de fait qui soit avantageuse pour le Maroc lui-même. La France a le droit d'y exercer sans conteste la prépondérance politique, militaire, financière et économique.

« Voilà le traité.

« Nous avons pu, Messieurs, dans le passé, faire des tractations nombreuses, avec l'Angleterre en particulier ; mais je doute fort qu'il y en ait d'aussi honorables, — je répète ici le mot que j'ai déjà employé ailleurs, — à la fois pour la France et pour l'Angleterre.

« Nous n'accomplirions pas notre devoir si nous n'adressions pas à M. Delcassé, et à M. Cambon notre ambassadeur à Londres, dont le concours a été si avisé et si actif, l'expression de notre vive gratitude.

« Je ne discuterai pas ici le traité en lui-même, parce que je veux m'en tenir à la seule question du Maroc ; mais je puis dire que nous avons recueilli cet avantage considérable de pouvoir agir au Maroc sans difficulté, sans compromettre en aucune façon les intérêts des autres puissances, qui sont, ne l'oublions pas, des intérêts économiques, *exclusivement économiques*.

« Je n'ignore pas que l'opinion publique en France et en Espagne se préoccupe de l'accord qui doit intervenir entre les deux pays. Il m'apparaît qu'il ne saurait y avoir difficulté à résoudre la question. Et, en effet, puisque nous prenons l'engagement de maintenir l'intégrité de l'empire marocain, il est manifeste que nous ne saurions accorder des droits territoriaux à une puissance quelconque. Mais j'espère que notre gouvernement saura satisfaire notre voisine et amie la nation espagnole en lui offrant de concourir avec nous au développement économique du Maroc ; et ce point réglé, si j'envisage dans son ensemble le traité franco-anglais, j'estime que cet acte est considérable, qu'il met fin, d'une façon tout à fait remarquable, à la situation si délicate et parfois si difficile

qui existait entre l'Angleterre et nous. Et ce n'est pas peu de chose, Messieurs, étant donnés les événements qui se déroulent dans le monde, de pouvoir constater que notre pays, à travers bien des vicissitudes, j'imagine, a acquis aujourd'hui une sécurité, je ne dirai pas absolue, — car il n'y a rien d'absolu de nos jours, — mais une sécurité qui lui permet d'envisager avec la plus grande tranquillité les événements de demain.

« Le Maroc s'ouvre à notre activité. Nous devons le pénétrer dans les conditions que fixe l'accord lui-même, d'une façon exclusivement pacifique. Nous ne saurions rêver, qui que nous soyons, les belles chevauchées et les brillantes expéditions militaires. C'est d'une toute autre façon qu'il faut procéder, et c'est ici que la tâche devient complexe.

« Il est incontestable qu'on pénètre plus aisément, plus rapidement dans un pays le fusil à la main. Mais que de deuils, hélas !

« Nous ne pouvons pas envisager la solution de la question sous ce jour-là. Nous devons nous en tenir à la promessse formelle que nous avons donnée. Et nous la tiendrons résolument.

« Qu'est-ce donc, Messieurs, que le Maroc ? On a dit bien souvent que nous n'avions pas de données certaines sur ce pays ; que c'était là une entité assez singulière qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas suffisamment retenu l'attention des hommes politiques français, des économistes et des géographes.

« Quelle que soit la valeur de la grande et belle exploration dont je parlais tout à l'heure, il est incontestable en effet que nous n'avons pas de données suffisamment établies sur ce vaste territoire pour permettre demain à nos ingénieurs de marcher avec certitude.

« Le pays marocain, — je ne puis pas dire le gouvernement marocain, — est un composé de tribus qui n'ont entre elles que des liens purement religieux. Le contact entre elles est difficile, il est souvent meurtrier ; c'est la bataille presque continuelle ; c'est le rezzou, c'est la harka ; ce sont des gens d'une tribu qui se jettent sur une tribu voisine lorsqu'elle a fait une bonne récolte et qui tentent de la lui voler ; inversement, l'année suivante, c'est la tribu précédemment razziée qui se jette sur la tribu enrichie par le vol et le pillage. Ce n'est pas là, vous le voyez, une nation vraiment organisée.

« Au-dessus de ces tribus, il existe un pouvoir, qui est le

maghzen, et qui se compose du sultan et des ministres qui l'entourent. Le sultan n'est qu'un grand chef religieux. Il n'a véritablement sous sa domination directe et immédiate que le tiers de la surface du Maroc ; c'est le territoire auquel on donne le nom de Bled-Maghzen, « le pays du gouvernement ». Les deux autres tiers du Maroc portent le nom de Bled-es-Siba, c'est-à-dire « le pays indépendant ». Dans le premier, on paie l'impôt, dans le second, on ne paie pas d'impôt.

« La situation, vous le voyez, n'est pas aisée pour le gouvernement du sultan ; elle ne le sera pas non plus pour ceux qui offrent au sultan de rétablir son autorité et son prestige.

« La tâche du gouvernement français s'affirme ainsi bien nettement : c'est de dire et de prouver au sultan que nous serons ses amies sincères et dévoués ; et notre premier acte sera de lui accorder les ressources financières qui lui sont indispensables pour créer l'instrument dont il a besoin, pour faire respecter son pouvoir ; il faudra instituer une force militaire suffisante pour que le Bled-es-Siba, le pays indépendant, se résigne à accepter son autorité.

« Cette petite armée devra, à mes yeux, se composer de contingents locaux et être encadrée par des officiers et sous officiers que nous puiserons aisément dans nos régiments de tirailleurs algériens.

« Voilà une des premières tâches du gouvernement français.

« Quand il aura rétabli l'ordre dans le pays par la méthode que j'indique, il fraudra qu'il fasse entendre au sultan qu'il y a une administration régulière à instituer au Maroc.

« Nous n'aurons pas à ce moment là prétention, nous devons bien nous en garder, — d'y envoyer nos fonctionnaires.

« Il faudra que nous mettions en contact avec des populations aussi ombrageuses, aussi ardentes, aussi fanatiques, des fonctionnaires arabes, des fonctionnaires que nous aurons préparés nous-mêmes, qui auront la pensée de la France, mais qui n'exciteront pas la méfiance ou le fanatisme des Marocains.

« Notre gouvernement dira aussi au sultan qu'un pays aussi riche, aussi beau que le Maroc ne peut pas rester, indéfiniment inculte et inutilisé ; qu'il faut y créer des routes des ports, des chemins de fer, en un mot mettre le pays en valeur.

« Et nous, Messieurs, n'avons-nous pas également notre rôle

à remplir ? L'initiative privée n'a-t-elle pas aussi une responsabilité à assumer dans la grande œuvre qui nous incombe ?

« Qui donc pourrait le nier ?

« Nous avons, nous surtout, à ne plus recommencer les fâcheuses expériences du passé. Nous avons dû, poussés par la nécessité, nous introduire brusquement dans des territoires qui devaient passer sous notre domination. Ces pays, nous les connaissions à peine ; et déjà nos négociants, nos industriels, nos capitalistes même s'y précipitaient. Ainsi au Tonkin, au Congo, dans l'Afrique occidentale. De là des déceptions parfois très cruelles.

« J'estime qu'à l'heure actuelle nous ne devons plus recommencer ces expériences. Avant de nous introduire au Maroc, nous devons le connaître et l'apprécier et, pour cela, il faut que nous en dressions nous-mêmes l'inventaire.

« Pour atteindre ce résultat, il nous appartient d'organiser des missions. Les unes pénétreront dans le pays connu sous le nom de Bled-Maghzen, qu'ont parcouru déjà plusieurs de nos compatriotes, où en particulier le marquis de Segonzac a fait deux superbes explorations, les autres dans le pays Bled-es-Siba, territoire indépendant. Les explorateurs savent avoir un but pratique. Il ne s'agit pas de traverser les régions, il faut les étudier d'une façon complète, aussi bien au point de vue agricole, minier, qu'au point de vue social. Il faut connaître le sol, le sous-sol, les mœurs, l'état politique de chaque tribu, et savoir les méthodes à employer pour approcher les populations et gagner leur confiance. Nos missions seront composées d'ingénieurs agronomes, d'ingénieurs des mines, de médecins et aussi de négociants.

« Déjà, M. Edmond Doutté, un arabisant des plus distingués, a écrit des pages admirables sur la situation du Maroc, sur son état social et ethnique.

« Mon ami Mouliéras, qui connaît le mieux la langue berbère, si répandue au Maroc, nous a donné deux volumes : le *Maroc Inconnu* et le *Royaume de Fez*, qui sont des mines inépuisables pour ceux qui veulent s'instruire.

« Je ne saurais oublier M. de Flotte-Roquevaire, le savant géographe, qui vient de faire paraître une superbe carte très complète et très détaillée de tout l'empire marocain.

« Et M. Le Châtelier, qui a aussi parcouru le pays, a écrit sur lui des volumes qui sont des monuments de science arabe

et musulmane. Il vient encore aujourd'hui, avec cette modestie qui l'honore, d'instituer un organe qui affirme son autorité par des publications toutes récentes.

« Il a plu, en effet, à M. Le Châtelier, en prévision d'événements qui allaient se produire, de constituer une mission marocaine, qu'il a appelée Mission des *Archives Marocaines*, et il a envoyé là-bas un jeune homme sortant de l'École des langues orientales, M. Salmon, qui vient de nous adresser deux brochures du plus haut intérêt. M. Le Châtelier poursuit sa tâche avec une infatigable activité, avec le concours toujours désintéressé de nos grands savants, MM. Barbier du Maynard, Maspéro, Cagnat, et j'invite tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Maroc à lire ces brochures ; ils en tireront un grand profit.

« A côté de cette initiative personnelle, nous avons la mission laïque française, dont j'ai l'honneur d'être président, comme je suis président des *Archives Marocaines*, car j'accepte la présidence de toutes les œuvres qui ont pour but de développer l'influence de mon pays.

« La *mission laïque* a fondé la grande École Jules Ferry qui a pour but de créer des instituteurs laïques prêts à pénétrer dans nos diverses colonies ; elle a déjà envoyé des instituteurs à Madagascar ; elle se prépare à en envoyer au Maroc ; elle est prête à faire les sacrifices nécessaires pour instituer dès demain, à Tanger, une école pour les Européens qui s'y trouvent fixés. Et, dans une grande maison que je connais bien, à la Chambre des députés, la Commission des affaires extérieures va solliciter du Parlement, sur le rapport de M. Adrien Hubert, le jeune et intelligent député des Ardennes, le vote d'un crédit de 600,000 francs pour permettre à notre Gouverneur général de l'Algérie et à notre ministre à Tanger de créer les œuvres d'assistance et de prévoyance en faveur des populations marocaines.

« On constate donc déjà des élans très remarquables ; il faut les poursuivre ; il faut aller de l'avant et c'est dans ce but qu'à été créé le *Comité français du Maroc*.

« Si ce Comité, Messieurs, vous a réunis ce soir, ce n'est pas simplement, croyez-le, dans le but d'entendre les explications que je viens de vous fournir, — ce serait un peu prétentieux de ma part. Il a une autre pensée beaucoup plus intéressée : il veut faire appel à votre concours et il vient vous dire : « Après

avoir accompli la belle œuvre de ces vingt-cinq dernières années, aussi bien en Asie qu'en Afrique, il faut organiser à son tour le Maroc. » Donnez-lui, Messieurs, votre concours sans compter.

« Déjà, nous avons recueilli des adhésions qui nous ont profondément touchés. La *Société de Géographie de Paris*, qui participe à toutes les missions organisées dans le monde entier, nous a envoyé une souscription de 4,000 francs.

« La *Société de Géologie*, la *Société française pour l'avancement des sciences* nous en ont envoyé également.

« Enfin je ne puis taire le nom de la maison qui, ce soir même, au moment où je pénétrais dans cette salle, affirmait comme elle le fait toujours sa grande générosité en nous envoyant 20,000 francs. Je n'ai pas besoin de la citer : c'est la maison de Rothschild frères.

« Vous savez avec quel dévouement elle se consacre à toutes nos grandes entreprises au dehors ; elle a tenu à être parmi les premiers souscripteurs qui nous permettront de nous organiser.

« J'espère que cet exemple sera suivi par nos grandes maisons industrielles et financières de Paris et que nous trouverons auprès d'elles un concours précieux.

« Il est inutile d'ajouter que nous accepterons tous les concours, les plus modestes comme les plus importants.

« Messieurs, je n'ai plus qu'un mot à vous dire.

« J'ai tenté de vous associer à la pensée qui m'agite depuis si longtemps. L'œuvre marocaine sera grande, elle sera belle et elle sera prospère, si vous le voulez. Ce que nous avons fait hier peut se répéter demain. Vous devez être fiers, comme nous le sommes nous-mêmes, des résultats que nous avons acquis au cours des dernières années qui viennent de s'écouler. Vous devez être fiers d'avoir donné à votre France un empire colonial qui n'est pas apprécié peut-être comme je le voudrais dans notre pays même, mais qui est justement apprécié au dehors ; car il n'est pas un pays au monde où l'on ne dise que la France a donné la preuve d'une très grande énergie et d'une très grande ténacité ; il n'est pas un pays au monde où l'on ne dise, après l'avoir si longtemps contesté, que le Français est le premier et le plus grands des colonisateurs.

« Si nous l'avons prouvé ailleurs, prouvons-le ausssi au Maroc. Donnez-nous cette grande satisfaction ; car nous voici,

— je le déclare pour le prince d'Arenberg qui me permet d'exprimer sa pensée, elle est aussi la mienne, — nous voici tous les deux un peu au terme de notre tâche : elle a été lourde, et parfois, — laissez-moi vous le dire sans aucune espèce de pensée fâcheuse, — elle a été douloureuse. Mais aujourd'hui nous sommes heureux de vous voir en aussi grand nombre réunis autour de nous. Vous nous donnez la plus grande marque de sympathie et de confiance que nous pouvions espérer. Nous ne recherchons pas les lauriers ; nous ne désirons que l'estime et l'affection de ceux qui nous entourent et auxquels nous adressons toute notre affectueuse reconnaissance. »

Les applaudissements prolongés qui ont marqué la fin des discours de M. Etienne et du prince d'Arenberg ont montré quel enthousiasme ils avaient éveillé chez tous les convives. Ces deux orateurs n'ont oublié qu'une chose, c'est de dire la large part qui leur revient dans l'œuvre accomplie.

Le prince Auguste d'Arenberg, ancien député, membre de l'Institut, a depuis de longues années, comme président du *Comité de l'Afrique française*, imprimé à notre exploration africaine un élan qui nous a valu en partie les immenses territoires que nous possédons, et c'est du Comité qu'il préside qu'est issu aujourd'hui celui qui s'occupe du Maroc.

M. Etienne, qui était, à « l'Afrique française », le collaborateur du prince, est maintenant, en outre, le président du *Comité du Maroc*. Il a bien mérité ce nouveau titre. Qui saura jamais en effet tout ce qu'a dû employer d'énergie, de finesse et d'habileté l'éminent vice-président de la Chambre, pour arriver à faire triompher malgré tout, à travers les fluctuations de la politique, l'idée qui lui était chère ? L'expansion coloniale avait des adversaires, même prise dans son sens le plus pacifique, et les susceptibilités des nations européennes s'éveillaient dès qu'il était question de la pénétration française au Maroc ; M. Etienne est venu à bout de toutes les résistances, lentement, patiemment, sûrement, et c'est sa grande influence que l'on devine dans toutes les mesures qui ont préparé la constitution d'un Maroc français.

Enfant de la province d'Oran, député de ce pays qui ressemble par tant de côtés à la région de la Moulouya, M. Etienne connaissait admirablement les choses et les

hommes dont il était question ; placé d'autre part, en raison de sa haute situation politique, à portée des secrets de la diplomatie, apte à donner d'utiles conseils à ceux qui s'occupaient des affaires du pays, il a pu faire aboutir le rêve depuis longtemps caressé par l'Oranie.

Désormais nos commerçants vont trouver vers l'Ouest des débouchés qui jusqu'à présent leur étaient à peu près fermés, et ils vont avoir de superbes occasions d'exercer leur esprit d'initiative et leur activité. C'est le *Comité du Maroc* qui, grâce aux missions envoyées par ses soins, pourra renseigner et diriger ces colons de l'avenir ; ce nouveau rôle ne sera pas sans difficultés, et quand M. Etienne se disait « au terme de sa tâche », il ne détaillait pas les obligations que son nouveau titre lui a créés ; il saura les remplir avec la même modestie, le même courage et le même succès.

En appréciant la grandeur de l'œuvre accomplie jusqu'ici, M. Etienne a su remercier ceux qui y avaient contribué, et, à côté des noms de M. Révoil, du vicomte de Foucauld, du marquis de Segonzac, de MM. Doutté, de Flotte et Le Châtelier, il a cité le nom du nouveau président de la *Société de Géographie d'Oran*, M. Mouliéras. Cet hommage rendu devant un public d'élite à l'auteur du *Maroc Inconnu* et de *Fez* était bien dû à celui qui a consacré sa vie aux études marocaines, et qui, selon l'expression de M. Etienne, « connaît le mieux la langue berbère si répandue au Maroc. »

Il est à souhaiter que la province d'Oran, placée à l'avant-garde pour l'œuvre d'expansion à laquelle la France est conviée, sache illustrer à nouveau le nom de quelques-uns de ses enfants ; par les magnifiques efforts de M. Etienne, par les travaux si étendus de M. Mouliéras, par les beaux levés topographiques exécutés jadis par le capitaine Derrien sur la frontière, le Maroc est non seulement français, il est plus particulièrement oranien. Les Oraniens y ont acquis droit de cité ; s'ils savent comprendre leurs intérêts, ils profiteront de ce droit.

Lieutenant PAUL AZAN.

Après avoir pris connaissance du texte du discours prononcé par M. Etienne, M. Mouliéras, président de la Société, lui a adressé le télégramme suivant :

« ÉTIENNE, député, 67, Avenue Antin,

« *Paris.*

« Après lecture de l'admirable discours-programme prononcé par vous au Banquet du Comité du Maroc, je vous prie agréer vives félicitations *Société de Géographie Oran* toute entière, ainsi que ma profonde et affectueuse reconnaissance personnelle. Notre Comité administratif se réunira jeudi prochain pour délibérer sur ma double proposition suivante :

« Subvention à accorder au « Comité du Maroc » (1) ;

« Proposition de collaborer modestement mais de toutes nos forces à l'œuvre immense que vous avez entreprise en vue de l'intérêt supérieur de la France dans l'Empire marocain.

« *Le Président de la Société de Géographie,*

« MOULIÉRAS. »

M. Etienne a répondu :

« MOULIÉRAS, président « Société de Géographie »,

« *Oran.*

« Très touché de votre dépêche et de votre dévouement. Avec le concours de tous les bons Français nous ferons œuvre utile et féconde. Affections.

« ÉTIENNE. »

---

(1) Sur la proposition de M. Mouliéras, le Comité de la *Société de Géographie d'Oran* a voté une subvention de 300 francs en faveur du *Comité du Maroc* présidé par M. Etienne.

LA QUESTION MAROCAINE

AU POINT DE VUE ALGÉRIEN

I

Le Maroc dépendance géographique de l'Algérie

Tous les peuples qui ont grandi n'ont dû leur puissance qu'à une politique fondamentale poursuivie immuablement à travers les âges.

Au temps de sa grandeur, la France eut une politique traditionnelle dont elle ne s'écarta jamais, malgré des revers passagers. Cette politique consistait à fortifier son unité, à récupérer graduellement ses limites naturelles et historiques, à s'opposer à la création de grands États à ses côtés. Lorsque cette politique quatorze fois séculaire fut abandonnée par l'impéritie de Napoléon III, la France perdit en quelques années le fruit de quatorze siècles d'efforts et de sacrifices sanglants.

La leçon a été cruelle. On nous en a même fait payer le cachet un peu plus cher qu'il n'eut convenu, mais cette leçon n'aura pas été inutile si nous avons la sagesse d'en faire notre profit, en revenant résolument à nos anciennes traditions de politique extérieure.

Je ne m'occuperai pas du rôle que nous avons à remplir en Europe où tout espoir d'un avenir réparateur ne nous est pas interdit, mais seulement de ce que nous devrions faire pour nos possessions africaines qu'une attitude hésitante et par trop effacée peut compromettre à jamais.

Actuellement l'orientation de notre politique tant européenne qu'africaine est assez confuse. Nous n'avons pas d'idées générales bien arrêtées. Sous ce rapport, nous sommes bien inférieurs à nos voisins d'Europe et notamment aux Allemands et aux Italiens.

Tandis que les écoles d'Allemagne et d'Italie préparent la jeunesse au rôle politique et patriotique qu'elle sera appelée à jouer, alors que l'Italie fait enseigner publiquement que la Corse est une de ses dépendances naturelles, qu'elle est une

province non rachetée (irredenta), lorsque tous les enfants de ces deux pays sont instruits de la mission qui leur incombera, des territoires qu'ils auront à récupérer pour faire la patrie plus grande, plus homogène, plus redoutée, on laisse la jeunesse française et algérienne sans orientation, sans idées générales, sans idéal à poursuivre, sans but assigné à ses efforts.

Cette lacune de l'initiation politique par l'école, tolérable dans une monarchie gardienne des traditions nationales, est inexcusable dans une démocratie dont les destinées dépendent des caprices du peuple souverain, trop souvent inconscient de ses intérêts vitaux.

A défaut de cet enseignement par l'école, on peut du moins y suppléer dans une certaine mesure, par l'enseignement propagandiste du journal.

C'est pour cela que je voudrais essayer d'apprendre à mes jeunes concitoyens d'Algérie quelle est la mission permanente de la France dans l'Afrique du Nord.

L'Algérie a été conquise, mais elle n'est qu'une province de cette belle unité géographique de l'Afrique mineure qui n'a pour limites naturelles que l'Océan, le Désert et la Méditerranée. L'œuvre de la France a été commencée : elle est loin d'être achevée.

Par sa constitution hydrographique et orographique, le Maroc n'est qu'une dépendance géographique de l'Algérie. Entre ces deux provinces, il n'y a pas d'obstacles ni de frontières élevés par la nature et il serait bien imprudent d'en créer d'artificiels.

Mais nos gouvernants ne paraissent pas être de cet avis, car ils ont entrepris de délimiter ce qui n'est pas délimitable. Actuellement, ils sont en train de faire poser de belles bornes de pierres dans le Désert qui appartient autant à l'Algérie qu'au Maroc et dont la communauté nous laisser libres de notre action.

Ils oublient, ces délimitateurs plus bornés que poseurs de bornes rationnelles, que les Romains, de même que Sidi Okba et les conquérants arabes, ne reconnurent d'autre limite que l'Océan, qui est la seule frontière naturelle de la France d'Afrique de l'avenir.

Cela, il faut que la jeunesse algérienne le sache et ne l'oublie jamais.

Le Maroc plus ignoré et dédaigné que le Congo, est lié à l'Algérie par une limite fictive de plus de 1.000 kilomètres. Ces deux pays sont faits pour s'unir, pour se compléter économiquement et politiquement. Mais on ne s'en est pas assez préoccupé jusqu'à présent.

Le Maroc annexe et dépendance de l'Algérie doit être pour les algériens ce qu'est la doctrine de Monroë pour les américains, c'est-à-dire le principe fondamental et constant de leur politique africaine.

II

Notre action au Maroc

Lorsque Louis XIV envoyait un ambassadeur en pays musulman, il lui donnait ces seules instructions : « Ne perdez pas votre temps à négocier, cognez d'abord, après on s'expliquera ».

Ces paroles étaient la sagesse même, car turcs ou barbaresques ne s'inclinent jamais que devant la force ou le fait accompli. En leur faisant des mamours, en les accablant de protestations d'amitié, on n'aboutit à rien, sinon à augmenter le mépris natif qu'ils ont pour les Européens.

Il est archi-connu que des procédés trop bienveillants ne sont, aux yeux des princes de l'Islam, que des signes de faiblesse, d'impuissance ou de crainte.

Les arabes d'Algérie ont un proverbe qui peint bien cette mentalité spéciale : « Tant que les Français seront les lions, nous ferons les moutons, mais quand ils feront les montons, c'est nous qui serons les lions. »

La maxime du Roi-Soleil : « Cognez d'abord », est donc restée d'actualité : elle est la seule méthode rationnelle de traiter avec les barbaresques. Mais on paraît l'avoir oubliée au quai d'Orsay. Et c'est pour cela qu'au Maroc, les Anglais mieux avisés ont fini par substituer complètement leur influence à la nôtre.

Les ministres d'Angleterre à Tanger ont repris à leur compte la politique de Louis XIV, qu'ils n'estiment, à l'encontre de nos diplomates actuels, ni désuète ni périmée.

L'un d'eux écrivait au Foreing-Office : « Si vous voulez que

j'obtienne quelque chose du gouvernement marocain, il faut m'envoyer du plomb ou de l'or : sans l'un de ces deux moyens, il n'y a rien à espérer ».

Le Foreing-Office opta pour l'or, qui dans certaines circonstances coûte meilleur marché que le plomb. Mais il ne recula pas devant la menace d'un débarquement.

Lorsque l'Angleterre demanda — pour la forme — l'autorisation de faire atterrir un câble à Tanger, l'empereur refusa net. Sans s'arrêter devant cette fin de non recevoir, Albion fit atterrir son câble sous la protection des canons de ses navires. Le Maroc intimidé céda, reconnut le fait accompli et tout fut dit.

L'attitude de la France, dans un cas analogue, fut tout à fait différente. Bien avant l'incident du câble de Tanger, elle avait fait demander au Sultan, par l'entremise du général Osmont qui était allé le saluer à Oudjda, de nous accorder l'autorisation d'établir un fil télégraphique entre Marnia et Fez.

— Cela n'est pas possible, répondit le Sultan, mes sujets enlèveraient les poteaux télégraphiques pour s'en faire du bois de chauffage et je serais impuissant à empêcher leurs dépradations.

Le général Osmont demanda encore au Sultan s'il n'accueillerait pas la construction d'une voie ferrée de Tlemcen à Fez. Impossible, répondit-il encore, les marocains enlèveraient les rails pour en faire des socs de charrue.

Le Chérif stylé, catéchisé à l'avance par ses conseillers anglais, avait réponse à tout.

Le général Osmont aurait pu répliquer que si le Maroc était impuissant à faire la police sur son propre territoire, la France pourrait l'y aider, qu'elle était assez puissante pour assurer la protection des lignes télégraphiques et des chemins de fer qu'elle construirait en ce pays. Mais le général, meilleur militaire que diplomate, n'osa pas insister. Il en fut pour ses frais de *salamalecks*. La seule chose qu'ait acceptée le Sultan, parce qu'il espérait en tirer partie contre nos troupes, ce fut l'offre de lui envoyer des instructeurs pour initier l'armée marocaine à la manœuvre des canons perfectionnés, à l'emploi des projectiles explosifs. Cela, il l'accepta avec empressement, car on ne sait jamais ce qui peut arriver.

Depuis cette lamentable entrevue d'Oudjda où le Chérif se paya la tête de notre envoyé militaire, il ne fut plus question

ni de télégraphe ni de chemin de fer. Et c'est grand dommage car si nous avions montré la même énergie que les anglais pour l'établissement de leur câble, Tlemcen serait peut-être relié aujourd'hui à la capitale du Maroc.

A Tanger, l'attitude effacée de nos représentants, nous a également fait plus de mal que de bien.

J'ai connu dans cette ville, M. Ferraud qui fut un excellent interprète militaire, mais l'un de nos pires ministres au Maroc.

Il se flattait d'être dans l'intimité du Sultan parce qu'il pouvait causer avec lui sans l'intermédiaire d'un drogman, mais dans cette intimité, il se faisait si plat, si obséquieux que le Sultan en conclut qu'il n'avait rien à craindre des Français et qu'il pouvait à son aise se moquer d'eux.

Il serait peut-être temps de renoncer à une tactique qui nous a si peu réussi.

La première chose à faire comprendre à l'Empereur du Maroc, c'est que la France est décidée à faire respecter ses droits par la force, qu'à aucun prix, elle ne tolèrera que le Maroc soit un foyer d'intrigues contre sa domination africaine.

III

Fautes du passé

A trois reprises différentes, la diplomatie française a laissé échapper l'occasion de régler la question marocaine à son profit. La première remonte à la bataille d'Isly. Le Sultan battu, écrasé, était à notre merci : il aurait accepté le protectorat si on le lui eût imposé. Au lieu de cela, ce fut le Chérif qui nous dicta ses conditions. Victorieux sur le champ de bataille, nous fûmes battus sur le terrain diplomatique par l'habileté des négociateurs marocains. Tout vaincu que fut le Sultan, il nous réclama une cession de territoire, revendiquant la Tafna, comme la véritable frontière du Maroc.

On eut toutes les peines du monde à lui faire accepter le Kiss comme limite.

D'après l'historien Dieuzaide, les doublons d'or envoyés par le Sultan, n'auraient pas été étrangers à cette transaction.

La deuxième occasion de faire accepter notre protectorat

s'offrit lorsque l'Angleterre s'implanta en Egypte au mépris de tout droit et de nos intérêts traditionnels.

On n'avait qu'à lui dire : vous êtes en Egypte, restez-y ; comme compensation nous allons occuper le Maroc que nous ne quitterons que lorsque vous aurez abandonné la vallée du Nil.

Mais le ministre d'alors manqua de décision.

Les Anglais ne quitteront plus l'Egypte parce qu'ils veulent avoir en mains toutes les clefs de la Méditerranée.

La troisième occasion manquée remonte à l'époque où M. Ortéga était notre ministre à Tanger. Plus habile que ses prédécesseurs et successeurs, il avait fait accepter à Mouley el Hassan, prédécesseur du Sultan actuel, les bases d'un protectorat. Jules Ferry, alors engagé au Tonkin et renversé peu après, n'eut pas le temps de couronner sa politique nord-africaine.

Depuis l'accord anglo-français, et dût-elle s'exposer à une longue guerre, la France ne doit permettre à aucune puissance d'intervenir au Maroc. Pas de voisins européens, telle devrait être la maxime immuable de notre politique africaine comme elle a été de tout temps celle de l'Angleterre dans ses colonies.

Plus circonspects que nous, les Anglais n'ont jamais permis aux Français de s'établir dans le voisinage de leurs possessions d'outre-mer.

Lorsqu'ils ont toléré cette proximité, ils y ont mis pour condition absolue que nous n'y entretiendrons pas de troupes armées.

C'est ainsi qu'à Terre-Neuve et dans nos Comptoirs de l'Inde, nous n'avons droit qu'à un nombre très restreint d'hommes de police.

Tout envoi de canons y est interdit, en vertu des traités.

L'occupation du Maroc par l'Espagne — à l'exception des côtes du détroit — ne serait pas exempte de périls pour la sécurité de l'Algérie.

Cette occupation serait une cause permanente de conflits pour l'avenir. On ne peut oublier que la délimitation des Pyrénées est en litige depuis cent ans et qu'elle n'a pas encore pu être réglée d'un commun accord.

Le Maroc serait difficile à conquérir par l'Espagne et plus difficile encore à conserver.

Les Espagnols qui, chez eux ont encore beaucoup à faire pour compléter leurs réseaux de voies ferrées, qui manquent même de ponts aux abords des villes, ne sont d'ailleurs pas assez riches pour créer l'outillage économique du Maroc. Ils laisseraient ce pays dans l'état de pauvreté où il se trouve et ne pourraient y faire les travaux qu'ils sont impuissants à exécuter chez eux.

Que nos hommes d'État, si nous en avons encore, se rappellent le précepte de Machiavel méconnu par Napoléon III : « Qui favorise l'agrandissement de son voisin travaille à son propre abaissement. »

IV

Nécessité de l'union Nord-Africaine
Évitons au Maroc les erreurs commises en Tunisie

A l'époque de l'expédition tunisienne la presse algérienne fut unanime à demander que l'on fit de la Tunisie une quatrième province rattachée au gouvernement de l'Algérie. C'était la seule solution rationnelle. Elle s'imposait par de péremptoires considérations d'ordre historique, économique et politique. Malheureusement, la presse algérienne ne fut pas écoutée. On préféra faire de la Tunisie un royaume à part, isolé de l'Algérie par ses tarifs douaniers ainsi que par l'exclusivisme de son système monétaire et ne dépendant que du ministère des Affaires étrangères qui en a fait un fief qu'il considère comme sa propriété.

De parti pris, on ne voulut faire de ce pays nouvellement conquis ni une province française, ni un département algérien, ni y créer des centres de colonisation qui eussent affirmé et consolidé notre domination.

Ce qui dépasse toute imagination, c'est que nos résidents à Tunis ont favorisé la création de nombreuses écoles italiennes, entretenues par le budget italien, dans le but manifeste de préparer l'annexion future de ce pays à l'Italie.

Dans une relation que je publiai, il y a une vingtaine d'années, à la suite d'un voyage dans la Régence, je constatais, non sans tristesse, qu'à l'exception de quelques fermes isolées et de Bizerte où l'on projetait de faire un point d'appui pour notre flotte, on ne rencontrait nulle part un seul village de

création française, ni un centre quelconque où l'on ne parlât et n'enseignât l'italien plutôt que notre langue nationale. Ce qui éclatait à tous les yeux, à l'exception de ceux de nos ministres, c'est que cette absence de colonisation ne profitait qu'aux Italiens et compromettait l'avenir de notre domination.

« Si l'on me demandait de conclure, disais-je en terminant ma relation, je répondrais hardiment que c'est au régime du Protectorat que l'on doit ce résultat négatif dont l'Italie, pour laquelle la Tunisie est restée l'objectif principal, pourrait seule se féliciter ». (De Tanger à Tunis.)

J'écrivais cela, il y a vingt ans et vingt ans après, on commence à s'apercevoir que l'on n'a, en réalité, travaillé que pour seconder les visées de nos voisins d'Italie, dont le but hautement avoué est de nous supplanter en Tunisie, lorsqu'ils trouveront une occasion favorable.

Voici, en effet, ce qu'une agence tunisienne télégraphiait aux journaux de Paris :

« D'après une statistique qui vient d'être publiée, la colonie italienne de la Tunisie s'est accrue de 4,500 membres en neuf mois, ce qui équivaut à un accroissement annuel dans la Régence de 6,000 italiens environ. C'est la première fois que des chiffres aussi précis sont relevés et leur publication cause une réelle appréhension pour l'avenir du Protectorat. »

D'autre part, l'*Echo* recevait presque, en même temps, la dépêche pessimiste suivante, extraite d'un article de l'*Autorité* :

« A diverses reprises, nous avons montré que la Tunisie était envahie littéralement par les Italiens, qui sont soixante-dix contre un Français. C'est-à-dire que nous n'y colonisons pas pour nous, mais au profit de l'Italie ; qu'une complication européenne nous place à jamais dans une situation difficile et nos colons tunisiens seront jetés à la mer. »

Bien que l'on s'aperçoive un peu tardivement du danger créé par l'aveugle imprévoyance de nos gouvernants, il serait peut-être encore temps de le conjurer.

La première mesure à prendre serait d'enlever la Tunisie au Ministère des Affaires étrangères et de décréter — en attendant mieux — son union douanière et monétaire avec l'Algérie qui prendrait le nom de France d'Afrique et serait

placée, soit sous la dépendance du Ministère des Colonies, soit sous celle d'un Ministère spécial.

La situation de la Régence serait celle d'un État librement confédéré, comme il faudra que le Maroc le devienne un jour ou l'autre, s'il sait comprendre ses véritables intérêts.

La seconde, serait de créer de nombreux centres français dans la Régence, en faisant appel aux colons d'Algérie, ainsi qu'aux émigrants de France.

La troisième enfin, serait de n'autoriser en Tunisie que des écoles françaises ou arabes-françaises, les écoles italiennes n'ayant d'autre but que de préparer l'absorption de ce pays par l'Italie.

A ce sujet, que l'on me permette de rappeler, puisque nos hommes d'État semblent les ignorer ou les avoir oubliés, quels sont les principes élémentaires sans l'application desquels on ne peut conserver une colonie. La leçon nous a été donnée par un illustre politique italien qui, voyant que les Français ne savaient pas garder leurs conquêtes, a voulu leur enseigner l'art de les conserver. Bien que cette instructive leçon ne visât que notre ancienne possession du Milanais, elle est restée applicable à la Tunisie. Je la reproduis parce qu'elle est toujours d'actualité et qu'elle contient un enseignement que nous serions coupables de ne pas mettre à profit.

Machiavel attribuait la perte du Milanais à la négligence qu'avaient eue les Français de ne pas y envoyer de colonies. « Il faut, disait-il, employer cette mesure ou y envoyer beaucoup de troupes. Mais si au lieu de colonies, vous y tenez de nombreuses troupes, vous dépenserez infinement plus et tous les revenus du pays se consommeront en frais de garde et de défense, en sorte que le prince a plus perdu que gagné à l'acquérir. Celui qui ne saura pas mettre ces moyens en usage, perdra bientôt tout ce qu'il aura conquis. Les Romains, dans les provinces, dont ils s'emparèrent, mirent soigneusement ces moyens en pratique, et y envoyèrent toujours des colonies. Tite Live raconte qu'ils n'employèrent jamais que ces deux moyens pour maintenir leurs conquêtes : ou détruire le pays, ou y envoyer des colonies. »

Les Italiens qui savent par cœur leur Machiavel et ne s'inspirent que de ses principes, voient très clairement les fautes que nous avons commises en Tunisie. Ils s'apprêtent à

en profiter, en faisant ce que nous n'avons pas su faire, c'est-à-dire en colonisant le pays, en y prenant solidement racine. Les laissera-t-on aller jusqu'au bout ? Ce serait dépasser les bornes de la candeur !

Dans tous les cas, le gouvernement français serait impardonnable s'il renouvelait au Maroc les fautes commises en Tunisie.

V

Arabes et Berbères marocains

Lorsque les Français s'emparèrent d'Alger en 1830 l'Algérie était, comme le Maroc actuel, divisée en pays soumis et en pays indépendants, en Bled Maghzen et en Bled Siba. Les Berbères de la Kabylie, de l'Aurès et de beaucoup d'autres lieux, ne reconnaissaient pas l'autorité du Dey. Ils formaient de petites confédérations indépendantes, hostiles à la domination des Arabes et des Turcs.

Par défaut de renseignements exacts sur les groupes ethniques de ce pays, et abstraction faite des grands massifs montagneux de la Kabylie dont la conquête ne se fit qu'en 1855, l'autorité militaire, aux premiers temps de l'occupation, ne fit aucune distinction entre les populations indigènes qu'elle traita d'une façon uniforme.

Aux Berbères, ennemis séculaires des institutions arabes, aux fiers montagnards, encore mal soumis à la loi du Coran et sur lesquels l'empreinte romaine a laissé sa marque indélébile, à ces frères ethniques de nos Basques et de nos Gascons, à ces démocrates amis du travail et de la propriété individuelle, à ces populations dont rien d'essentiel ne nous sépare et sur lesquelles on aurait pu s'appuyer pour contenir les tribus d'origine arabique, on imposa de force les chefs arabes, ainsi que la langue et le régime administratif du Coran [1].

Ces chefs, grâce à notre appui, parvinrent, dans un grand nombre de districts, à arabiser complètement les populations berbères jusqu'alors réfractaires aux institutions coraniques.

On leur fit perdre jusqu'à l'usage de leur langue qui est la cousine germaine du basque et révèle la parenté originelle des Kabyles d'Algérie et des Gascons de France.

De ce fait capital dont une politique avisée aurait pu tirer

(1) Cf. Mouliéras. *Maroc Inconnu*, t. II, p. 287.

parti pour amener un rapprochement entre les Berbères autochtones et les Français conquérants, on ne tint aucun compte. On laissa ignorer aux Kabyles, on refusa de faire enseigner dans leurs écoles qu'ils étaient les frères de race des Français méridionaux. La langue arabe leur fut imposée, afin qu'elle se substituât graduellement au kabyle que nous avions tout intérêt à faire prévaloir.

Il en est résulté que beaucoup de cercles berbères enclavés au milieu de tribus d'origine arabique, ont fini, sous la double action de l'autorité française et de l'administration arabe, par s'arabiser au point d'avoir perdu le souvenir de leurs origines.

L'imprévoyante autorité française, sous l'influence des arabisants, avait réalisé en quelques années cette assimilation partielle des Berbères aux Arabes que les conquérants asiatiques n'avaient jamais pu obtenir.

Telles furent les conséquences irréparables d'une erreur initiale produite par l'ignorance de la répartition des groupes ethniques qui peuplent ce pays.

D'une Algérie divisée en fractions hostiles, d'origines distinctes, les premiers gouverneurs ont fait une Algérie presque homogène qui s'est réconciliée sur le dos des Français.

A la politique des Turcs, consistant à maintenir les rivalités entre tribus ennemies et à opposer les Berbères aux Arabes, ce qui permettait au gouvernement de Constantinople de gouverner ce pays avec très peu de troupes, on substitua une politique de réconciliation entre indigènes dont le résultat le plus net a été de nous obliger à entretenir en Algérie un très coûteux corps d'occupation.

Cette erreur va-t-on la renouveler au Maroc ? Tout semble l'indiquer. Un Maroc divisé, c'est-à-dire impuisant contre ses voisins, n'a pas l'heur de plaire à nos grands hommes d'Etat.

Ils voudraient l'unifier et le rendre homogène en aidant le Sultan à imposer son autorité aux tribus berbères restées indépendantes.

Sur une moindre échelle, on renouvelle, au Maroc, la politique stupide de Napoléon III en Italie, politique à laquelle la France a dû tous ses désastres.

On veut unifier des pays qui ne nous gênent pas et dont la division faisait notre sécurité.

Ira-t-on jusqu'au bout ?

Les Romains avaient pour devise : *Divide ut imperes*. Divise

pour que tu sois le maître. A cette maxime vieux jeu, nos grands hommes d'Etat ont substitué la formule : réunis tes voisins afin que tu sois dominé et abattu.

Que des journaux parisiens trouvent cela très fort et très beau, c'est leur affaire. Pour notre compte, nous estimons qu'une pareille politique est contraire aux intérêts de l'Algérie.

Au Maroc, les Berbères devront rester en possession de leurs lois traditionnelles. Leur langue devra avoir le pas sur l'Arabe.

VI

Les journaux espagnols et la question marocaine

Taine, qui fut un esprit perspicace, attribuait la décadence de l'Espagne, non à la perte de ses colonies, mais à la perte du sens des réalités.

Cette noble nation n'a, en effet, rien oublié de ses grandeurs passées, mais elle n'a rien appris. Elle se croit toujours au temps de Charles-Quint et de Philippe II.

Pour se rendre compte de l'oblitération de ce sens des réalités, il suffit de lire les journaux monarchiques espagnols.

Dans un article publié par *La Ilustracion*, de Madrid, M. Juan Perez de Guzman accuse catégoriquement la France de continuer à l'égard de l'Espagne la politique de Richelieu, laquelle ainsi qu'on le sait avait pour objectif d'abaisser la prépotence absolutiste et universelle des successeurs de Charles-Quint.

Or, il y a beau temps que cette prépotence n'est plus un sujet d'inquiétude pour notre pays. Les mégalomanes espagnols peuvent la regretter, ils ne la rétabliront pas.

Depuis la bataille de Saint-Quentin, il est passé de l'eau sous le pont.

Bien que le gouvernement royal de Madrid ait recherché des alliances avec les ennemis de la France, le gouvernement de la République s'est toujours efforcé d'entretenir des relations amicales avec sa voisine et sœur latine. Telle est la réalité que s'obstinent à méconnaitre certains écrivains attardés dans le culte d'un passé mort sans retour.

Dans sa haine de monarchiste contre la République Française,

M. Juan Perez de Guzman accuse également la France, et cela sans l'ombre d'une preuve, d'être l'instigatrice du mouvement catalaniste et aussi de prêter son appui aux républicains espagnols contre le gouvernement d'Alphonse XIII.

Cet écrivain ne paraît pas même soupçonner que la mauvaise administration du gouvernement royal soit pour quelque chose dans les manifestations séparatistes de la Catalogne ainsi que dans les revendications du parti républicain.

La France ne peut cependant pas empêcher l'Espagne d'évoluer et de marcher vers le progrès.

Dans le même article, l'auteur aborde la question marocaine et prétend en cela, d'accord avec le *Correo Espanol* de notre ville, que les droits de l'Espagne sur le Maroc sont indiscutables et supérieurs à ceux des autres nations. Cela a été vrai jusqu'en 1830, époque où l'Espagne était la seule voisine du Maroc. Depuis, les rôles ont changé. Par l'Algérie, la France est devenue limitrophe de l'empire marocain. Voilà une réalité dont les mégalomanes espagnols ne se soucient pas plus que si elle n'existait pas.

Cette réalité embarrasse si peu M. Juan Perez de Guzman qu'il compte sur l'appui des Allemands, des Italiens, des Anglais et des Autrichiens pour maintenir le *statu quo* au profit de l'Espagne et faire échec au protectorat français.

« Hoy, nuestras fronteras de seguiridad estan el statu quo de Marruecos y en las benevolencias que se nos tengan del lado alla del Rhin, y de los Alpes y en las margenes de Tamisio y del Danubio. »

Je ne doute pas qu'Alphonse XIII, qui non seulement est colonel prussien comme l'a été son père, mais encore amiral allemand, ait rencontré de la bienveillance de l'autre côté du Rhin et même au-delà des Alpes, ainsi que sur les rives de la Tamise et du Danube ; mais les journalistes espagnols prennent leurs désirs pour des réalités lorsqu'ils croient que l'Europe va se coaliser contre la France pour assurer à l'Espagne la possession du Maroc.

Les puissances savent parfaitement que si l'Espagne n'a pu faire la conquête du Maroc à l'époque de sa grandeur, alors qu'elle possédait la meilleure marine et la première armée de l'Europe, elle la ferait encore plus difficilement aujourd'hui.

L'Europe n'ignore pas davantage que si l'Espagne n'a pu

empêcher les armées du Sultan de lui reprendre les places stratégiques de Larache et de Velez, les meilleures feuilles de l'artichaut marocain, c'est que vraiment ses forces n'étaient pas à la hauteur de ses ambitions.

Quatre cents ans de tentatives impuissantes, d'efforts stériles, suivis de rétrogradations seraient un mauvais garant pour l'avenir.

Voilà pourquoi l'Europe, jugeant de l'avenir par le passé, ne fera rien, absolument rien, pour favoriser les prétentions archaïques de l'Espagne sur l'empire marocain.

Dans tous les cas, le gouvernement de Madrid doit bien se persuader qu'il n'est plus le seul à avoir des intérêts de voisinage avec le Maroc.

Voilà une réalité auprès de laquelle les grandiloquentes et anachroniques revendications des journalistes péninsulaires ne sont qu'une vaine et déclamatoire rhétorique.

Ce n'est pas avec des mots que l'on crée des empires.

Et comme l'a prouvé M. Mouliéras dans le premier volume de son *Maroc Inconnu*, l'Espagne ne peut avoir la prétention de porter au Maroc la civilisation européenne, puisque chez elle, elle n'a pas encore trouvé le moyen d'en faire une application intégrale.

VII

L'hostilité du Roi Alphonse XIII contre le Protectorat français au Maroc

D'après les renseignements les plus certains, le gouvernement le plus véhémentement hostile au projet du protectorat français au Maroc est celui du jeune roi Alphonse XIII.

Pour lui, l'Espagne seule possède des droits sur le Maroc.

Quels sont ces droits ? L'Espagne n'en invoque pas d'autres que l'occupation séculaire de quelques rochers de la côte marocaine entre Melilla et Ceuta.

Mais à ce compte-là, l'Angleterre qui occupe Gibraltar aurait des droits sur l'Espagne.

Les espagnols accepteraient-ils chez eux la doctrine qu'ils veulent appliquer au Maroc ?

Si l'occupation d'une parcelle du territoire marocain confère

un droit, la France pourrait se prévaloir des mêmes avantages et même d'avantages supérieurs. Elle occupe en effet, Rachgoun, Djemmaâ-Ghazaouah (Nemours), ainsi que toutes les autres localités de la côte jusqu'au Kiss, localités qui appartenaient autrefois au Maroc dont les frontières s'étendaient jusqu'à la Tafna.

Pendant les négociations du traité de 1845, le Sultan de Fez revendiqua hautement tout ce territoire comme appartenant historiquement à l'Empire.

Par l'étendue et l'importance de ses possessions d'origine marocaine, la France l'emporte donc de beaucoup sur l'Espagne.

D'autre part, ses douze cents kilomètres de frontières terrestres lui confèrent un droit de préférence ou de cheffâa cent fois supérieur à celui que pourrait invoquer l'Espagne.

En fait, les prétendus droits historiques de la Péninsule sur le Maroc ont autant de valeur que ceux que les sultans de Fez s'attribuent sur l'Andalousie comme héritiers des rois de Grenade.

Chaque vendredi, dans toutes les mosquées du Maroc, on fait encore des prières publiques pour la reprise de possession des royaumes andalous que les vrais croyants ne désespèrent pas de reconquérir.

Tout cela est aussi vain que les espérances que nourrissent certains espagnols chauvins au sujet de la province d'Oran.

Pour la plupart des émigrants péninsulaires, qu'excuse leur ignorance, Oran est une possession espagnole affermée à la France. Ils proclament qu'elle doit faire retour à l'Espagne, à l'expiration du bail. En fait, les colons espagnols se croient plutôt chez eux que dans une colonie française.

Tout récemment, l'un d'eux demandait gravement à un de ses compatriotes occupant une haute situation en Espagne, pourquoi le gouvernement d'Alphonse XIII permettait aux Français d'arborer leur drapeau sur le fort espagnol de Santa-Cruz ?

Les Espagnols se souviennent bien qu'Oran appartînt à l'Espagne, mais ils ont oublié la capitulation de 1792 qui abandonna la ville aux indigènes sur lesquels elle fut reprise par les Français.

Santa-Cruz, fort espagnol, n'est d'ailleurs qu'une légende. Ce n'était qu'une ruine lorsque le gouvernement de Louis-Philippe le fit reconstruire.

Cette inutile restauration a coûté huit cent mille francs aux contribuables français, ce qui leur donne bien le droit d'y faire flotter leur drapeau.

Ce qui a contribué à maintenir dans la basse classe espagnole la légende d'après laquelle Oran appartiendrait toujours à l'Espagne, c'est le respect artistique qu'ont eu les Français pour les armoiries royales sculptées sur les anciennes fortifications. A Gibraltar, les Anglais en on fait autant ; mais mieux avisés, ils ont fait placer leurs armoiries nationales au-dessus de celles de Charles-Quint.

C'est une leçon de choses que nous avons eu le grand tort de ne pas imiter.

Soyons indulgents pour les ignorants, mais instruisons-les. En ce qui concerne l'exclusivisme des prétentions d'Alphonse XIII sur le Maroc, je crois avoir démontré qu'elles ne supportent pas l'examen.

Au quai d'Orsay, on a attaché trop d'importance à ces réclamations bruyantes, lesquelles n'ont d'autre but que d'obtenir dès compensations.

Les Espagnols ont appliqué avec beaucoup d'opportunité leur proverbe : *Quien no llora no mama.* « L'enfant qui ne pleure pas ne tette pas. »

Au fond, ils savent bien qu'ils ne sont pas en état — au moins actuellement — d'entreprendre la conquête du Maroc. Ils ont occupé dans les siècles derniers Larache qu'ils ont dû évacuer. Les Marocains leur ont repris également la ville de Velez ainsi qu'une annexe de Melilla.

Tout cela ne constitue pas des titres à la prééminence au Maroc.

La France respectera les présides marocains de l'Espagne. Mais dans l'hypothèse d'un protectorat français que le gouvernement de Madrid s'efforce de faire échouer et dont les émigrants espagnols seraient les premiers à bénéficier, on ne lui doit aucune compensation territoriale.

WAILLE MARIAL.

CONFÉRENCE

faite le 29 Avril 1904

Sous le patronage de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*

PAR M. CORRIÉRAS

DIPLÔMÉ D'ARABE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DES LETTRES D'ALGER

L'Assimilation des Arabes est-elle possible ?

MESDAMES, MESSIEURS,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me consacrer une partie de votre soirée et si ce n'est pas sans une certaine appréhension que je prends la parole devant un auditoire aussi choisi et aussi nombreux, ce n'est pas non plus sans une certaine fierté.

Je crains cependant de n'être pas suffisamment digne du grand honneur que m'a fait la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, en me prenant sous son bienveillant patronage.

Je ne suis ni un savant, ni un orateur, et je me trouve un peu dépaysé au milieu de cette pleïade d'hommes compétents qui ont contribué à fonder la réputation d'une société, classée parmi les meilleures de l'Europe.

Je suis, tout au plus, un esprit curieux qui s'intéresse à ce qui se passe autour de lui et réfléchit quelquefois, mais j'ose espérer que vous voudrez bien me tenir compte des efforts que j'aurai faits pour vous intéresser, sinon pour vous instruire.

On a dit et répété sur tous les tons que la France était une grande puissance musulmane. Ce qualificatif ne signifie évidemment pas que la France possède une vaste étendue de terrains ayant appartenu aux Musulmans mais bien qu'elle a sous sa dépendance de nombreux sujets musulmans.

Nous devons avoir, dès lors, une politique musulmane, une méthode de gouvernement en ce qui concerne nos sujets musulmans.

Quelle sera cette politique ?

Elle a subi tant de vicissitudes depuis 1830 qu'il n'y a aucune exagération à dire que la formule définitive est loin d'être trouvée. Des hommes dont l'expérience en matière coloniale est incontestable s'en sont occupés et y consacrent encore de nombreux instants.

Cependant, les résultats ne répondent pas toujours à leurs espérances. Pourquoi ?

Est-ce parce que leurs idées n'offrent pas un caractère suffisament pratique ou n'est ce pas plutôt parce qu'elles sont peu connues ou mal comprises de la grande masse du public qui contrecarre par une résistance maladroite ou une malveillance irréfléchie les actes de nos gouvernants ?

Des arabisants distingués et des écrivains de talent ont consigné leurs observations sur les Indigènes dans des ouvrages sérieux et documentés. Malheureusement leurs œuvres, d'une valeur indiscutable, ne sont connues que d'un très petit nombre d'entre nous.

Dans notre beau pays de France, rares seront toujours ceux qui useront leurs méninges à étudier un ouvrage de sociologie.

Pour les jeunes gens, rien ne *vaut un poème décadent*. Les jeunes filles ne peuvent guère puiser ailleurs que dans la Bibliothèque rose, et leurs mamans sont suffisament absorbées par les soins du ménage et les visites obligatoires pour n'avoir aucun instant disponible après la lecture de leur roman-feuilleton. Quant aux Messieurs, après avoir parcouru d'un œil plus ou moins distrait leur «quotidien» préféré, ils trouveront plus intéressant de chercher la combinaison qui pourra leur permettre de gagner beaucoup de pièces de cent sous ou ils se borneront à fumer tranquillement leur pipe en face d'un bock «frais et bien tiré.»

C'est dommage.

Je dis : C'est dommage, non pas que je réprouve une telle conception de la vie. Je ne suis pas de ceux qui croyant aveuglement aux promesses fantaisistes de représentants plus ou moins autorisés de l'Eternel voudraient nous faire souffrir volontairement dans cette vie afin d'obtenir de problématiques compensations dans une autre. J'estime, au contraire, que, tout en se conformant strictement à la loi du Devoir et de l'Honneur, chacun de nous a parfaitement le droit de prendre son plaisir où il le trouve et si j'exprime un regret, c'est

simplement de voir délaisser des ouvrages vraiment intéressants et instructifs.

A mon avis, le rôle du conférencier doit consister surtout à prendre lui-même connaissance de ces ouvrages, à en extraire ce qu'il y a de plus saillant, à condenser ce qu'ils contiennent et à le présenter sous une forme agréable à son auditoire.

Il y aurait beaucoup de présomption de ma part à vouloir me faire passer pour ce conférencier idéal mais, si vous le permettez, je vais vous servir de cicerone pendant quelques instants et vous conduire dans les coins reculés du mystérieux pays musulman que bien peu d'entre nous connaissent, quoi qu'on en dise. Nous serons sous la sauvegarde d'hommes sûrs et nous tâcherons de ne pas trop nous ennuyer pendant le trajet.

Et maintenant, en route.

Tout Français qui s'occupe, par hasard, du sort présent ou futur de nos sujets musulmants se croit obligé de se déclarer arabophile ou arabophobe. Vous savez tous que les arabophiles sont ceux qui aiment tendrement les arabes et que les arabophobes sont ceux qui les détestent cordialement. Si vous le voulez bien, nous allons successivement écouter les cloches qu'ils font entendre et nous dirons ensuite ce que nous pensons des uns et des autres.

Les *arabophiles* se trouvent surtout dans la métropole. Ils ont entendu parler de l'Arabe et de son coursier, ont admiré les tableaux du peintre Noiré, ont lu des romans charmants où il est question de l'hospitalité légendaire des adeptes de Mahomet et de leur politesse proverbiale.

Lors du voyage du Tzar, ou pendant d'autres grandes cérémonies officielles ils ont vu défiler de superbes cavaliers aux burnous éclatants, montés sur des chevaux de race richement caparaçonnés.

D'anciens zouaves leur ont appris à répéter, sans trop savoir pourquoi : bezzef bono, chouïa barka.

Bref, ils croient de bonne foi connaître les arabes et les trouvent très bien. Aussi, lorsqu'à la suite de méfaits passibles de la Correctionnelle ou de la Cour d'Assises, la Justice française est obligée de sévir contre de vulgaires et peu intéressants malfaiteurs, leur âme sensible s'apitoie.

Ils n'hésitent pas un instant à crier à la persécution et à

traiter les colons, qui se demandent vainement ce qu'ils ont à voir dans cette affaire, de spoliateurs, buveurs de sang, etc.

Je me bornerai à mentionner, pour mémoire, les dames de Montpellier qui, pendant le procès historique de Margueritte, comblaient Yahcoub et ses complices de gâteaux et de sucreries.

Evidemment, les sentiments de tous ces braves gens partent d'un bon naturel et il existe parmi les Arabes d'excellents sujets, animés des meilleurs intentions à notre égard et vraiment dignes de toutes notre sympathie. Mais, malheureusement pour eux et pour nous, il y en a d'autres, beaucoup d'autres, dont la mentalité diffère très sensiblement de la nôtre et gagnerait à être modifiée.

Les *arabophobes* séjournent presque tous en Algérie ou y ont vécu plus ou moins longtemps. En général, ils exècrent tous les Arabes sans exception.

Chaque fois qu'un crime nouveau vient augmenter la « série rouge », ils bouillonnent d'indignation et préconisent les mesures les plus radicales contre les Musulmans.

Les plus timorés demandent leur refoulement dans le désert, le rétablissement de la responsabilité collective, l'exécution des assassins dans les 24 heures, etc., etc.

Je m'empresse d'ajouter qu'il est rare de voir pousser l'*arabofolie* jusque là, mais il n'est pas moins vrai que les journaux de la colonie ne tarissent guère en récriminations contre les indigènes. Les mauvaises langues prétendent que si leurs lecteurs musulmans étaient aussi nombreux que leurs lecteurs européens ils seraient plus circonspects dans leurs appréciations. En ce qui nous concerne, nous nous refusons à voir dominer partout et toujours la question des « gros sous » et nous reconnaissons, en toute sincérité, que leurs doléances sont assez souvent justifiées.

Ils accusent les Arabes de s'opposer à la colonisation.

Récemment, en effet, des Indigènes du département d'Oran ont adressé une pétition aux Chambres pour demander à ce qu'il ne soit pas donné suite aux projets de création des centres de Tadmaya et d'Aïn-Tebouda.

Les chroniqueurs ajoutent que, si on les écoute, il n'y aura plus d'immigration française et que, par suite, nous serons de plus en plus submergés par l'élément étranger.

Ils disent que les crimes ne se comptent plus, les caïds, les

gardes champêtres et les chefs de douars partagent le produit des vols avec ceux qui les commettent et qu'enfin leur noms de *chefs indigènes* devait être changé en celui de *chefs de bandits indigènes.*

Ils reprochent au gouvernement de témoigner plus de sollicitude aux Arabes qu'aux Français, de réserver pour eux tous les honneurs et toutes les faveurs, de gaspiller inutilement beaucoup d'argent pour les instruire, leur venir en aide lorsqu'ils sont malheureux et les soigner lorsqu'ils sont malades.

Ils déclarent que lorsqu'on connait l'indigène, on voit que ni les écoles ni les infirmeries, ni les caisses de prévoyance ne les amèneront à nous.

Ils citent volontiers, à l'appui de leur thèse, les historiettes légendaires racontée par le général Daumas dans ses ouvrages et que nous allons nous permettre de vous rappeler, sans en garantir toutefois l'authenticité absolue, car les Arabes disent : « En matière de légende, Dieu seul connaît la vérité ».

Le général Daumas cheminait un jour en compagnie du général Yousouf, d'origine arabe. La conversation vint à tomber sur les indigènes. Le général Daumas demande à son interlocuteur son avis sur la possibilité de leur assimiliation. Pour toute réponse, le général Yousouf lui montra un sloughi qui gambadait à ses côtés et lui dit : « Tu vois ce sloughi : il a la queue en trompette. Eh bien ! place là dans un fourreau de cuir pour la rendre pendante. Laisse là ainsi durant dix ans. Au bout de ce temps, enlève le fourreau, la queue reprendra immédiatement sa direction première. »

Dans la suite, nos deux illustres amis se retrouvant ensemble revinrent sur le même sujet. Yousouf dit au général Daumas : « Ecoute, place un chrétien, un musulman et un juif dans la même marmite. Fais-les bouillir pendant trente-six heures. Ce temps écoulé, enlève le couvercle. Tu verras que le bouillon du chrétien, celui du musulman et celui du juif ne sont pas mélangés. »

Ceux qui vous narrent complaisamment ces deux anecdotes ajoutent sentencieusement : « Vous voyez bien, de l'avis des intéressés eux-mêmes, l'arabe restera toujours arabe et ceux qui espèrent les changer poursuivent une chimère ».

Je vous demande l'autorisation de faire là-dessus quelques réflexions. D'abord, l'avis des intéressés peut-il être considéré

comme péremptoire ? N'y a-t-il pas chez nous des esprits chagrins ou désillusionnés qui vont partout répétant : « La France est avachie. Nous courons à la ruine à courte échéance. Ceux qui nous gouvernent sont des lâches, des voleurs, des bandits, etc., etc. »

On les écoute en souriant. Nous ne nous en portons pas plus mal ni la France non plus et, malgré eux, le Progrès poursuit sa route à pas de géant.

D'autre part, la devise de Socrate : « Connais-toi toi-même » est encore celle de nos philosophes contemporains. La psychologie individuelle est donc une science délicate dont l'acquisition exige une étude approfondie. Dès lors, que penser de la sociologie, cette psychologie des peuples ? Devons-nous accepter sans contrôle les opinions qui s'y rattachent, même lorsque ceux qui les émettent paraissent placés dans des conditions particulièrement favorables pour nous renseigner ? Ce n'est pas notre avis.

En ce qui concerne la queue du sloughi, nous croyons sincèrement que si l'on mettait un représentant de cette race, pendant quelques mois, entre les mains du dernier de nos bateleurs forains, celui-ci ferait prendre à la queue de cet animal toutes les directions possibles. C'est l'enfance de l'art.

Quant au bouillon, le simple bon sens indique suffisamment qu'il s'agit là d'un apologue dépourvu de toute vraisemblance et qui ne mérite pas d'être réfuté.

D'ailleurs, tous les savants sont d'accord aujourd'hui pour reconnaître que les types primitifs de l'humanité, ou mieux les divisions primordiales de la famille humaine, n'existent plus à l'état de pureté.

Avec le temps, les races se croisent, se transforment, se succèdent par couches de la même façon que les terrains en géologie. Ces races sont d'autant plus distinctes et éloignées les unes des autres qu'on les examine à une époque plus reculée. Celles d'aujourd'hui sont moins différentes que celles d'hier et celles qui se forment sous nos yeux le sont moins encore. Evidemment, nous marchons à l'uniformité et nous assistons à une concentration des races, concentration singulièrement facilitée par les moyens de communication qui deviennent tous les jours plus faciles et plus nombreux.

Dans le cas spécial qui nous occupe, devons-nous hâter cette concentration ou, au contraire, est-il préférable de laisser

le peuple arabe endormi dans sa séculaire immobilité, sans nous préoccuper de ce qu'il adviendra ? Montaigne disait : « Chacun appelle barbarie ce qui n'est pas de son usage. Nous appelons sauvages les fruits que la nature produit d'elle-même, tandis qu'à la vérité, ce sont ceux que nous avons altérés par notre artifice et détournés de l'ordre commun que nous devrions plutôt appeler sauvages ».

Pour lui, la nation idéale est celle « en laquelle il n'y a aucune espèce de trafic, nulle connaissance des lettres, nulle science des nombres, nul nom de magistrat ni de supériorité politique, nul usage de service, de richesse ou de pauvreté, nuls contrats, nulle succession, nuls partages, nulles occupations oisives, nul respect de parenté que commun, nuls vêtements, nulle agriculture, nul métal, nul usage de vin ou de blé. »

« Les cannibabes, dit-il, ont l'habitude de manger leurs ennemis après la bataille, mais après tout, tuer son ennemi pour le manger se comprend mieux encore que le tuer pour le tuer, et, en résumé, ces cannibales nous valent bien ou plutôt nous vaudraient bien s'ils portaient des hauts-de-chausse. »

Certes, Montaigne est un excellent représentant des qualités les plus aimables de l'esprit français mais son scepticisme capricieux et fantasque a un peu vieilli, aussi nous bornerons-nous à reproduire le jugement que portait Voltaire sur ce brillant mais paradoxal écrivain : « Ce n'est pas le langage de Montaigne qu'il faut regretter, c'est son imagination »

Est-ce à dire que de nos jours la vie islamique ne trouve que des détracteurs parmi nous ? Non pas. Ecoutez ce que disent à ce sujet deux artistes littéraires connus : Edmundo de Amicis et Pierre Loti.

Le premier s'exprime ainsi :

« J'ai honte de moi-même quand passe à côté de moi un de ces beaux Maures en habit de fête. Je compare mon vulgaire chapeau à son large turban de mousseline, ma misérable jaquette à son caftan couleur de jasmin ou de rose, l'étroitesse enfin de mon habillement gris et noir à l'ampleur, à la blancheur éclatante, à la noblesse simple du sien et je me fais l'effet d'un scarabée à côté d'un papillon. Je reste quelquefois longtemps à contempler de la fenêtre de ma chambre un pan de culotte couleur de sang et une babouche couleur jaune d'or qui se

détachent à droite d'un pilier, en bas, sur la place, et j'y trouve un tel plaisir que je ne puis en détourner les yeux. Mais ce qui, plus que tout, m'enthousiasme et me fait envie, c'est le haïk, cette longue pièce de laine ou de soie blanche striée de raies transparentes, qui s'enroule autour du turban, retombe sur le dos, tourne autour du corps, se replie sur les épaules et descend jusqu'aux pieds, en voilant vaguement les couleurs somptueuses de la robe, qui tremble au moindre souffle du vent, ondule, s'enfle, semble s'enflammer aux rayons du soleil, et donne à toute la personne l'apparence vaporeuse d'une vision. »

Et plus loin :

« J'ai senti la musique arabe. Dans cette continuelle répétition du même motif, presque toujours mélancolique, il y a quelque chose qui va à l'âme. C'est une espèce de lamentation monotone qui finit par subjuguer l'esprit.

« C'est une musique barbare, mais naïve et pleine de douceur. »

Quant à Pierre Loti, son enthousiasme ne connaît pas de bornes. Il s'est fait photographier en costume marocain dans son cabinet de travail à décor marocain. Il s'est découvert « l'âme marocaine et a chanté en marocain la beauté marocaine de l'empire marocain et celle du jeune empereur marocain. »

Ecoutez-le :

« Il est bien un peu sombre cet empire du Maghreb, et l'on y coupe bien de temps en temps quelques têtes, je suis forcé de le reconnaître ; cependant, je n'y ai rencontré, pour ma part, que des gens hospitaliers — peut-être un peu impénétrables, mais souriants et courtois — même dans le peuple, dans les foules. Et chaque fois que j'ai tenté à mon tour de dire des choses gracieuses on m'a remercié par ce joli geste arabe qui consiste à mettre la main sur le cœur et à s'incliner avec un sourire découvrant des dents très blanches.

« Quant à S. M. le Sultan, je lui sais gré d'être beau ; de ne vouloir ni parlement, ni presse, ni chemins de fer, ni route ; de monter des chevaux superbes ; de m'avoir donné un long fusil garni d'argent et un grand sabre damasquiné d'or. J'admire son haut et tranquille dédain des agitations contemporaires ; comme lui, je pense que la foi des anciens jours,

qui fait encore des martyrs et des prophètes est bonne à garder.

« Dans un vague songe d'éternité, vivons insouciants des lendemains terrestres et laissons les vieux murs se fendre au soleil des étés, les herbes pousser sur nos toits, les bêtes pourrir où elles sont tombées.

« Laissons tout et jouissons seulement au passages des choses qui ne trompent pas, des belles créatures, des beaux chevaux, des beaux jardins et des parfums des fleurs... Donc que ceux-là me suivent dans mon voyage, qui parfois le soir se sont sentis frémir aux premières notes gémies par des petites flûtes arabes qu'accompagnaient des tambours. Ils sont mes pareils ceux-là, mes pareils et mes frères ; qu'ils montent avec moi sur mon cheval brun, large de poitrine, ébouriffé à tout crin : à travers des plaines sauvages tapissées de fleurs, à travers des déserts d'iris et d'asphodèles, je les mènerai au fond de ce vieux pays immobilisé sous le soleil lourd, voir les grandes villes mortes de là-bas, que berce un éternel murmure de prières.

« O Maghreb sombre, reste bien longtemps encore, muré, impénétrable aux choses nouvelles, tourne bien le dos à l'Europe et immobilise-toi dans les choses passées. Dors bien longtemps et continue ton vieux rêve afin qu'au moins il y ait un dernier pays où les hommes fassent leur prière.

« Et qu'Allah conserve au Sultan ses territoires insoumis et ses solitudes tapissées de fleurs, ses déserts d'asphodèles et d'iris, pour y exercer dans les espaces libres l'agilité de ses cavaliers et les jarrets des chevaux ; pour y guerroyer comme jadis les paladins et y moissonner les têtes rebelles. Qu'Allah conserve au peuple arabe ses songes mystiques, son immuabilité dédaigneuse et ses haillons gris. Qu'il conserve aux musettes bédouines leur voix triste qui fait frémir, aux vieilles mosquées l'inviolable mystère et le suaire des chaux blanches aux ruines.

« J'éprouve un mouvement de reconnaissance envers le Sultan de Fez pour ne point vouloir de *sleeping* dans son empire et pour y laisser les sentiers sauvages où l'on passe à cheval en fendant le vent. »

Oh ! tout cela est très beau mais, c'est du battage littéraire, c'est du clinquant. L'impressionisme nerveux de l'auteur l'empêche trop souvent de voir la réalité, la brutale réalité.

Si au lieu de chevaucher au milieu des iris et des asphodèles, monté sur un beau Palefroi fait d'un lambeau de nuage, il enfourchait simplement un pur sang en chair et en os, comme tout bon cheval qui se respecte, il s'apercevrait sûrement qu'en s'amusant à fendre le vent dans des sentiers sauvages il risquerait de faire casser le cou à sa monture et d'aller pour sa part, mesurer la profondeur de quelque ravin rocailleux.

Il nous invite à aller, en compagnie de son ami Abd-el-Aziz, moissonner les têtes des rebelles et nous, nous avons l'esprit hanté par cette gravure du satirique Steilen représentant la tête de Claude Gueux encadrée dans la lunette de la guillotine avec, au-dessous, cette légende de Victor Hugo :

« Cette tête, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez pas besoin de la couper. »

A son verbiage élégant toujours mais qui frise parfois le domaine de l'inconscient, combien est préférable le langage viril et vraiment français de M. Mouliéras lorsqu'il écrivait au début de son ouvrage sur le *Maroc Inconnu* : « J'ai grandi sous l'empire de deux idées que je n'ai cessé de méditer jusqu'à ce jour : 1° Connaître notre mystérieux voisin ; 2° Le faire entrer dans la sphère d'influence de la France. »

Les arabolâtres comme Loti sont rares, mais il n'en est pas moins vrai que des sociologues en renom, placés en face du problème de l'assimilation des Indigènes, ont poussé un *non possumus* catégorique. De ce nombre est M. Arthur de Claparède.

M. de Claparède n'est pas un inconnu pour nous puisqu'il est venu à Oran comme délégué de la Société de géographie de Genève au Congrès de 1902.

En 1895, il avait déjà parcouru l'Algérie d'un bout à l'autre et avait résumé ses impressions sur notre colonie dans divers articles qui parurent dans le *Journal de Genève* et qui furent plus tard réunis en un volume.

Nous extrayons de ce volume les passages suivants :

« La vérité est que les deux races (arabes et européens) sont aujourd'hui à peu près aussi étrangères l'une à l'autre qu'au lendemain de la conquête. Il y a juxtaposition : il n'y a point de fusion entre elles. Sans doute, elles vivent maintenant en bons termes ; les rapports journaliers sont cordiaux et ne

manquent souvent pas de bonhomie apparente, grâce au tutoiement qui est d'usage réciproque. Mais au fond de son cœur l'Arabe songe toujours à jeter les Français à la mer et si une insurrection générale ne semble pas à craindre présentement, une antinomie n'en persiste pas moins qui paraît irréductible entre le vaincu et le vainqueur.

« Enfin et avant tout, c'est la religion qui a creusé un fossé infranchissable entre les deux races.

« L'Arabe est profondément religieux : l'incrédulité n'existe pas chez lui ; il est croyant et volontiers il considère le chrétien comme un être sans religion ou qui a honte de sa foi. Alors que lui, l'Arabe, fait ses dévotions sur la grande route sans nul souci du qu'en dira-t-on, l'Européen ne fréquente guère ses églises ; il y fait seulement aller sa femme qu'il attend à la sortie.

« Le mahométisme a donné à l'âme de l'Arabe une trempe spéciale. Outre que sa religion lui prêche la guerre sainte contre l'Infidèle et que l'état de paix ne saurait être à ses yeux qu'une trêve, les pratiques musulmanes excercent une influence considérable sur sa vie.

« Le cardinal Lavigerie avait fondé un établissement pour l'éducation des jeunes filles arabes. Prises en bas-âge, élevées avec soin, les « filles de l'archevêque » comme on les appelait, donnaient les plus belles espérances. Or, elles sont toutes revenues à l'Islam ou bien ont mal tourné. Il n'y a guère d'exemple de conversion sincère d'un Arabe. Le mépris inné du musulman pour le *roumi* s'y oppose et lorsque, par impossible, un mahométan paraît accepter le christianisme, c'est tout simplement pour prendre une religion au rabais, si j'ose dire ainsi, et avec laquelle il voit des accomodements. On est enfermé dans ce cercle sans issue apparente. L'Arabe n'est pas assimilable parce qu'il est musulman et le christianisme est sans aucune prise sur lui.

« L'assimilation des Arabes aux Français est écartée comme une utopie et personne ne songeant plus aujourd'hui, je me plais à le croire, à exterminer les indigènes pour prendre violemment leur place, quelle solution donner à la question coloniale algérienne ? Je n'en vois guère d'autre que celle du refoulement graduel des Arabes vers le Sud par l'afflux croissant des Européens. Et c'est bien ce à quoi l'on tend depuis un quart de siècle. »

Ainsi, la méthode préconisée par M. de Claparède est très simple. Elle consiste à tenir à nos sujets indigènes le langage suivant :

« Vous ne voulez pas devenir chrétiens ? Tant pis pour vous. Vous tenez à rester musulmans. Continuez. Mais comme votre qualité d'Infidèles est incompatible avec votre intransigeance de croyants fervents, nous allons purement et simplement vous inviter à aller chevaucher dans les déserts couvert d'iris et d'asphodèles ou vous pourrez fendre le vent tout à votre aise, en compagnie de votre ami dévoué Pierre Loti. »

La loyauté avec laquelle M. de Claparède nous déclare qu'il n'a nullement la prétention de porter un jugement sur un pays qu'il n'a vu qu'en passant, nous est un sûr garant que si son séjour parmi nous avait été de plus longue durée, il aurait rectifié quelques-unes de ses assertions. Les contradictions que son livre renferme sembleraient le prouver. Je me bornerai à en relever deux.

A la page 203, l'auteur s'exprime ainsi : « La colonisation algérienne n'a pas de plus grand adversaire que l'Algérien lui-même qui déblatère sans cesse contre le pays, les hommes et les institutions. Les journaux locaux — à de rares exceptions près — ne font que s'invectiver. A les entendre, on croirait qu'il n'y a rien à faire et qu'il ne reste vraiment plus qu'à amener le pavillon tricolore et à s'en aller. »

Et à la page 208, quelques lignes plus loin, il dit : « Qu'on cherche à se rappeler pour un instant, ce qu'était l'Algérie en 1830 et qu'on regarde ce qu'elle est aujourd'hui et l'on n'aura plus qu'un sentiment de sincère admiration pour l'œuvre accomplie par la France. Il y a soixante cinq ans à peine le littoral algérien n'était tout entier qu'un repaire de forbans et — on a de la peine à le croire aujourd'hui — les chrétiens qui tombaient entre leurs mains étaient réduits en esclavage, souvent massacrés, parfois mutilés, auparavant. Maintenant on voyage en toute sécurité à quelque quatre ou cinq cents kilomètres de la côte. La civilisation européenne a été réimplantée par la France sur le vieux sol africain qui était redevenu barbare et le patrimoine de l'humanité s'est accru d'autant. »

Je n'insiste pas.

Parlant de la femme musulmane, M. de Claparède cite le propos suivant qui aurait été tenu par un chef arabe de la

province d'Oran à un Français : « Plutôt que d'envoyer jamais mes filles dans l'une de tes écoles, je les tuerai de mes propres mains. »

Il ajoute :

« L'idée de l'égalité de la femme et de l'homme paraît aux Arabes une folie et une monstruosité impie que condamnent également la loi religieuse et la loi de la nature. Ce n'est pas chez eux que le mouvement féministe trouvera des adhérents, et les prêcheuses d'égalité n'auraient aucun succès en voulant persuader la femme arabe qu'elle est une victime de la tyrannie masculine. »

Or, je trouve à la page 109 du même ouvrage un passage ainsi conçu :

« A l'intérieur des maisons, c'est bien autre chose encore.

« Les Mauresques de qualité ont maintenant des armoires à glace en palissandre, des commodes en acajou et des pendules qui viennent de Paris.

« On m'assure même que les jeunes filles arabes commencent — horresco referens — à mettre des corsets lorsqu'elles veulent se faire belles pour aller aux bains maures avec leurs amies ou pour faire un pique nique le vendredi au cimetière d'El Hatar. »

Il y a évidemment quelque chose de contradictoire dans ces deux citations. La dernière me suggère une idée que je me permets de vous soumettre. On dit que l'idéal de toute Anglaise c'est d'être bien jolie comme une Française. Et bien ! mais si cet idéal devenait un beau jour celui des petites mauresques, ne pourrait-on pas en augurer les conséquences les plus heureuses pour leur assimilation future et celle de messieurs leurs maris. Vous connaissez le proverbe : Ce que femme veut, Dieu le veut, et on ne sait pas, on ne sait pas.

Pour le moment, je ne m'appesentirai pas davantage sur l'éducation des jeunes filles indigènes. J'ajouterai seulement pour ceux qui ne sont pas suffisamment versés dans les mœurs arabes — et il y en a — que la religion musulmane ne s'oppose nullement à l'instruction des femmes, qu'il n'y a pas un seul passage du Koran ou de la Sounna qui soit relatif à un pareil exclusivisme et que dans le Livre Saint on lit : « Dieu nous a fait don, dans la famille, de filles et de garçons, » et « un fils gagne le paradis aux pieds de sa mère. »

Ce qui presse le plus c'est d'éduquer les hommes.

Voyons ce qu'en pensent ceux qui, parmi eux, ont été suffisamment initiés à notre civilisation pour l'apprécier. Je crois qu'il nous serait difficile de faire un choix plus judicieux qu'en consultant un des membres les plus distingués de notre Société, Si Mohammed ben Rahhal.

M. Ben Rahhal écrivait dans le *Bulletin de 1887* :

« On ne peut soutenir que l'Arabe soit essentiellement mauvais et l'histoire atteste son antique perfection dans les arts comme dans les sciences les moins accesssibles.

« Il est donc apte à recevoir l'instruction et à en tirer profit.

« Si l'on veut s'éviter de cruels mécomptes, si l'on veut même ne pas vouer à un échec certain une œuvre aussi considérable, il est indispensable, selon nous, de tenir compte de ces deux points fondamentaux, savoir :

« Qu'en l'état actuel l'Arabe d'Algérie peut subir l'instruction, je dis *subir* parce qu'il ne la demandera pas ; il est même disposé, sauf quelques rares exceptions, à y voir une sorte de piège tendu à sa simplicité, en vue de lui ravir sa nationalité et sa religion.

« Il ne faut pas lui en vouloir mais se contenter de l'en faire profiter et le traiter en conséquence, c'est-à-dire, suivant une expression aussi triviale que juste, le traiter comme l'enfant auquel ou voudrait administrer une médecine répugnante. »

Un autre Indigène, M. Belkassem ben Sédira, le regretté professeur de l'Ecole supérieure des Lettres d'Alger, écrivait à la même époque :

« Les Arabes ne sont pas inaccessibles aux idées nouvelles. N'ont-ils pas porté haut le flambeau de la civilisation, alors que l'Europe était plongée dans les ténèbres ? N'est-ce pas à eux que sont dues les premières notions des sciences physiques et naturelles, d'astronomie et d'algèbre, de médecine et de chimie ? Si la plupart ne se doutent guère aujourd'hui qu'il ait existé chez eux des Averroës, des Avicenne et tant d'autres disciples d'Aristote ; s'ils croient avec conviction que l'astre du jour se couche dans une source d'eau chaude ou boueuse ; que les étoiles filantes sont des traits en feu lancés par les gardiens du ciel aux démons qui veulent écouter et voir ce qui s'y passe, que les tremblements de terre résultent de la translation de notre globe passant d'une corne à l'autre du taureau qui le

soutient ; que les éclipses solaires et lunaires présagent la fin du monde ; si, enfin des crimes atroces se commettent journellement et alimentent nos cours d'assises, est-ce une raison pour désespérer de ces gens arriérés sans le savoir, que les préjugés dominent et aveuglent au point de leur faire croire œuvre pie le mal qu'ils peuvent commettre parfois au préjudice des infidèles ? Evidemment non. Ce n'est pas le Koran qui pousse au fanatisme ainsi qu'on se l'imagine communément : non seulement il contient des principes de tolérance à l'égard des Chrétiens et des Juifs, mais ses sectateurs n'y entendent rien à vrai dire ; pour eux c'est une langue morte, dont ils apprennent par cœur quelques courts chapitres servant à la prière, et qu'il est absolument interdit au taleb de commenter dans la zaouia. De plus, nos indigènes sont de grands enfants : ils ne voient pas plus loin que l'horizon borné qui les limite, n'entendent pas au delà du cercle restreint qui les entoure, se complaisent à vivre stationnaires et au gré du hasard. Eh bien ! s'ils ont les yeux fermés, il faut leur rendre la lumière, s'ils ont les oreilles bouchées, il faut leur parler fort ; s'ils s'obstinent à rester immobiles et à piétiner sur place, il faut leur tendre la main et les empêcher de se tenir à l'écart ; s'ils oublient jusqu'aux maximes de leur Prophète, il faut les leur rappeler sans cesse en leur disant comme lui : « Recherchez la science depuis le berceau jusqu'à la tombe. Le plus méritant d'entre vous est celui qui a acquis la science et qui la transmet à ses semblables. »

Ainsi, voilà donc deux indigènes et des plus autorisés, qui n'ajoutent aucune créance aux aphorismes célèbres de la queue du sloughi et du fameux bouillon. Ils pensent que leurs coreligionnaires sont parfaitement transformables et peuvent se rapprocher de nous. Jusqu'à quel point l'antagonisme des uns et le fanatisme des autres s'effaceront-ils ? Une divergence de vues se produit entre eux sur ce point.

D'après M. Ben Sédira « un jour viendra certainement où Européens et Indigènes formeront un même faisceau, solidement liés par des sentiments de confiance réciproque, travaillant à l'envi, avec une foi ardente, à la prospérité, à l'honneur et à la gloire de la France. »

M. Ben Rahhal, lui, nous déclarait, lors du Congrès de 1902, que la fusion des indigènes dans notre civilisation était une irréalisable utopie. Il nous disait que l'harmonie pourrait tout au plus s'établir complète sur le terrain des intérêts matériels, si

l'élément indigène, qui n'est à peu près pas consulté, était appelé d'une façon parmanente à donner son avis contradictoirement sur les questions générales et qu'il fallait borner là nos espérances.

Sincèrement, je préférerais, pour ma part, que la prédiction de M. Ben Sédira se réalisât. L'avenir décidera.

Avant d'aller plus loin, je tiens à vous faire connaître une autre opinion émise sur le même sujet par M. Ben Rahhal. Il s'exprimait ainsi dans le Bulletin indiqué plus haut :

« La possession du continent africain écherra inévitablement, fatalement, à celui qui, possédant ce puissant levier — l'Islamisme — saura le mieux en tirer parti. La France est certainement la mieux placée pour la domination — nous disons domination et non pas colonisation en conquête de ces riches contrées — car elle dispose de millions de musulmans bien disposés, qu'avec peu nous pourrions nous attacher à jamais. Avec une politique éclairée et habile, nous pourrions nous faire passer pour les défenseurs, les champions de l'Islamisme. La Mecque qui sait tout et peu tout, nous serait favorable. Maîtres de l'Islam et disposant de millions de soldats dont la réputation guerrière n'est plus à faire, l'Afrique serait à nous. »

Est-ce bien sûr ?

M. Ben Rahhal n'oublie-t-il pas que le Prophète a dit : « L'avenir est aux peuples irréligieux mais justes ; l'Islam tyrannique est marqué du doigt de la mort. »

Lorsque la France s'appuyant sur la religion musulmane, dont elle aurait fait en quelque sorte une religion d'État, aurait constitué, organisé ce formidable bloc islamique de plusieurs millions de soldats, pensez-vous qu'elle en retirerait tous les avantages qu'on fait miroiter à ses yeux ? Il nous sera bien permis d'en douter

Est-ce à dire que nous devions dédaigner d'utiliser, à l'occasion, cette « réputation guerrière » dont parle M. Ben Rahhal ? Non. Mais nous estimons qu'on doit le faire avec prudence et mesure.

D'ailleurs, au lieu de conserver précieusement chez les Indigènes ces aptitudes guerrières ne serait-il pas préférable de faire tous nos efforts pour les extirper de leur âme primitive

et les remplacer, dans la mesure du possible, par des idées de justice sociale et de fraternité universelle.

Oui, je sais. Les esprits forts hausseront les épaules et me répondront « Grands mots que tout cela.... Phrases de rhétorique.... Rêves.... Utopies.... Guerre anglo-boër.... Guerre russo-japonaise.... *Si vis pacem para bellum*, etc.

Eh bien ! *quand même*, nous voulons continuer à rêver une humanité meilleure, nous persistons à penser qu'un jour viendra où l'on pourra aimer sa patrie sans haïr celle des autres.

Et j'engage les pessimistes à se méfier de ceux qu'ils appellent des utopistes. Ce sont des gens dangereux.... pour leur quiétude. Ils ne sont pas toujours compris de leurs contemporains, mais il est rare qu'ils n'aient pas leur revanche.

Le XIXe siècle a été fécond en surprises de ce genre et le XXe s'annonce comme devant nous en réserver de plus grandes.

Demandez aux savants le secret de leurs miraculeuses expériences. Ils vous diront tous que l'imagination fut la principale servante de leur génie et que ceux qu'elle n'aide pas demeurent des spécialistes méticuleux et bornés, que c'est brusquement et en dehors des procédés normaux et logiques de la réfléxion que les meilleures de leurs expériences leur ont apparu ; enfin, qu'il faut d'abord désirer l'invention la rêver, l'imaginer, avant que de la réaliser.

Je vous demande pardon de m'être laissé entraîner un peu loin en vous exposant quelques-unes des idées qui me sont chères. Je m'empresse de clore cette parenthèse et de revenir au sujet qui nous occupe.

Dans son excellent livre sur les *Mœurs, coutumes et institutions des Indigènes de Algérie,* le lieutenant-colonel Villot, ancien chef de Bureau arabe s'exprime ainsi :

« L'assimilation par une série de transformations, n'a rien de chimérique ainsi que certains auteurs l'ont prétendu. Ce qu'il y a de chimérique, c'est l'abus qui a été fait du mot assimilation dans la polémique journalière et les étranges combinaisons gouvernementales qui ont été dissimulées sous cette appellation.

« Il n'est point d'entreprise, il n'est point d'existence qui soient soustraites aux vicissitudes et à l'aléatoire. Que la conscience des obstacles à vaincre soit une excitation pour

nos courages. Evitons ces espérances hâtives, ces rêves menteurs bientôt suivis de défaillances pusillanimes, et poursuivons, sans précipitation et sans faiblesse l'assimilation progressive des Indigènes à nos institutions et à nos mœurs.

« Il ne peut plus être question du progrès des institutions indigènes par elles-mêmes, puisqu'elles sont destinées à disparaître ; mais la justice commande de ne marcher que lentement et en pleine lumière dans la voie des modifications ; car, s'il nous est permis de modifier la constitution politique et sociale du peuple vaincu, ce n'est qu'à la condition de le rendre meilleur et plus heureux, et non pas pour reprendre, *sur le terrain* des modifications à introduire, le dessein plus ou moins inavoué de ruiner l'Indigène par la dépossession et par des changements trop radicaux dans la constitution qui le régit. Ces changements ne pourraient que produire la plus épouvantable confusion, dont le dernier terme serait le vagabondage, tels que les Gueux, les Pastoureaux et les Circoncellions l'ont pratiqué aux époques les plus tristes de l'histoire.

« Nous touchons par mille six cents lieues de frontières, au monde musulman, d'où partent d'incessantes excitations qui viennent ravirer le souvenir de la patrie islamique et de l'indépendance perdue. Cette nationalité islamique, ce n'est pas l'œuvre artificielle d'un conquérant ou de traités ; elle a bien d'autres ruines. C'est un organisme vivant qui a sa raison d'être dans le droit, dans les faits, dans le passé et dans le présent ; et malheur au peuple qui voudrait l'attaquer de front et le traiter avec le sans façon des Anglais aux Indes, ou des Américains envers les Peaux-Rouges. »

L'opinion de M. le Lieutenant-Colonel Villot peut donc se résumer ainsi :

L'assimilation des Arabes est possible, mais pour l'obtenir, il faut se rappeler du proverbe : *Chi va piano va sano*.

C'est l'avis d'un sage.

M. Duvaux, capitaine adjudant-major au 2e Régiment de Tirailleurs, a fait paraître dans le *Bulletin* du mois de septembre dernier, une étude approfondie et documentée sur la mentalité arabe. M. Duvaux est un observateur et un érudit. Les fonctions qu'il a occupées pendant de longues années lui ont permis de voir les indigènes de près, de les observer, de les étudier et de les connaître. Son article est à lire d'un bout à l'autre

et j'y renvoie les personnes qui s'intéressent aux questions algériennes.

Je me bornerai à en extraire les quelques lignes suivantes :

« Il est indispensable que les résolutions prises soient approuvées par tous en connaissance de cause, c'est-à-dire que tout Européen mêlé à la question coloniale sache ce que beaucoup d'entre nous ignorent à peu près complètement : les bases, l'état actuel et les dangers de la mentalité arabe. On se contente trop facilement de savoir que l'indigène est musulman, sans s'inquiéter de ce qui en résulte pour nous. Il y a nombre de personnes élevées en Algérie, y occupant une situation qui les met en relations fréquentes avec les arabes, et qui n'ont jamais eu la simple curiosité de connaître au juste ce que fut Mohammed, ce qu'il a dit, etc. ; il leur semble parfaitement inutile de s'inquiéter de ce que fait l'indigène en dehors du travail auquel elles l'emploient ; on laisse cette tâche à l'autorité et aux spécialistes qui par ce fait restent impuissants, n'apprennent que ce qui leur tombe sous les yeux. C'est cette apathie qu'il y a lieu de secouer, pour faire comprendre à ces indifférents que seule la combinaison de tous les efforts raisonnés permettra de changer la face des choses. Il faut donc, vulgariser le plus possible la connaissance de l'Islam, chez nous d'abord, les éducateurs, puis chez les indigènes, nos sujets ignorants... Ayons des fonctionnaires de tous ordres, et de toutes classes, puis des colons et des « non-colons » sachant tous comprendre et juger l'indigène, et nous ne serons pas loin, avec l'appui des lois et de la politique, de la solution cherchée, aussi bien ici que dans les autres pays musulmans où nos couleurs nationales ont pénétré. »

M. le lieutenant de zouaves, Azan, docteur ès lettres et actuellement détaché à la section historique de l'état-major de l'armée, s'est occupé également de la question indigène. Ses aperçus sont d'une rare originalité et bien que ses opinions soient parfois discutables, elles n'en prouvent pas moins une connaissance réelle de nos sujets musulmans. Je détache un tout petit fragment de son opuscule :

« Si les Français avaient étudié les mœurs, les goûts et le caractère des musulmans d'Algérie, ils auraient évité bien des fautes qui ont contribué à éloigner de nous les indigènes. Malheureusement, la métropole se désintéresse de ses sujets

coloniaux, et elle a la tendance fâcheuse de leur appliquer trop rapidement des lois qui sont faites pour des hommes d'une civilisation et d'une mentalité différentes. Est-il beaucoup de personnes en France, en dehors des milieux géographiques qui connaissent le problème algérien ?

« Dans les conversations et les relations qu'on peut avoir en Algérie, on s'aperçoit que les colons sont trop disposés à détester l'indigène, que les musulmans sont aigris par les injustices dont ils ont pu être l'objet, et enfin que les Français de France, géographes, sociologues ou fonctionnaires, sont enclins à trancher d'après de vagues théories générales ou d'après un enthousiasme irréfléchi des questions qu'il faut avoir longtemps étudiées... Les uns comme les autres parlent avec un certain parti-pris ; c'est de ce parti-pris qu'il faut essayer de se dégager. »

M. Maurice Wahl, ex-Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique aux colonies, a publié le « meilleur ouvrage d'ensemble qu'on ait écrit sur l'Algérie et c'est lui dont nous conseillons la lecture aux personnes désireuses d'avoir sur cette colonie des informations rapides et sûres. »

Nous en extrayons les passages suivants :

« La brutalité sensuelle n'est pas le seul vice des Arabes; ils n'ont en aucune façon le respect du bien d'autrui. A leurs yeux, le vol est une action indifférente en elle-même, bonne quand on est adroit, mauvaise pour qui se fait prendre. Ils sont âpres au gain, licite ou non ; pour mieux dire, ils n'en connaissent point d'illicite. Ils ont des habitudes de ruse qui les rendent souvent dissimulés et dangereux. Malgré la fierté de leurs allures, ils sont souples et flexibles devant la force ; ils mentent avec une effronterie sans égale, ils flattent avec une abondance de langage inépuisable. Leurs passions inconstantes les ballottent sans cesse de la fidélité à la révolte et de la révolte à la soumission Avec cela de vraies vertus : la bravoure, le mépris de la mort, l'héroïque insouciance devant le danger ; malgré la réputation de paresse qu'on leur a faite, ils supportent les plus durs labeurs; à part quelques favorisés, ils vivent presque de rien et s'en contentent. Il faut les juger sans engouement romantique, mais sans aveugle prévention. Tout vieux qu'ils soient comme peuples, ce sont de grands enfants; ils ont de l'enfance, les convoitises, les naïves grossièretés, les appétits

irraisonnés, la mobilité des sensations; ils en ont aussi parfois la facilité d'humeur et la droiture naturelle.

« Ce qui réunit les pasteurs du Sud et les laboureurs du Tell, c'est la religion; tous sont musulmans; les mosquées, les zaouïas, les koubbas des marabouts leur servent de points de ralliement.

« Cette ferveur religieuse est le principal obstacle que nous ayons rencontré en Algérie; elle a suppléé à l'esprit national pour animer les colères et encourager les résistances; presque toutes les révoltes ont été dues à des prédications de marabouts; pour la guerre contre l'Infidèle les divisions cessent, les haines de tribu s'oublient. Telle est la cause toujours agissante, dont on peut atténuer les effets; mais qu'il est bien difficile de détruire. La conversion des Arabes au christianisme que quelques-uns ont rêvée n'est qu'une chimère dangereuse. L'Islam d'ailleurs, avec la simplicité de son dogme et la clarté de sa morale, n'est pas tellement inférieure aux autres conceptions monothéistes. Comme elles, il a un caractère exclusif et il crée la division parmi les hommes. Le musulman est fanatique et intolérant, mais l'est-il plus que les Hébreux de la Bible et les Chrétiens du moyen-âge? A côté de paroles violentes, de sanglants appels à la force, le Coran contient des préceptes de charité et de justice. En cherchant bien, on peut trouver les mêmes oppositions dans l'Ancien Testament ou dans les Évangiles. La forme théocratique est un état inférieur des sociétés humaines; quand la religion règne seule, quand elle n'est pas tempérée, équilibrée par l'activitée économique et intellectuelle, partout elle produit les mêmes résultats. Elle fait des nations inertes, momifiées par le formalisme, incapables de comprendre tout ce qui n'est pas elles, pleines d'horreur et de haine pour tout ce qu'elles ne comprennent pas. Le moyen de combattre l'influence excessive de l'islamisme n'est donc pas dans un prosélytisme dépourvu de toute chance de succès. Les Arabes cesseront d'être des fanatiques le jour où ils seront gagnés à la civilisation; quand les réalités de la vie sociale auront chassé les rêveries supertitieuses, quand les voyages d'affaires auront succédé aux pélérinages, quand des idées vivantes secoueront ces esprits assoupis, alors le problème sera résolu. L'indigène sera peut-être encore musulman comme le Français est catholique, mais avant tout il sera un homme moderne, un contemporain du siècle. »

Je n'essaierai pas d'affaiblir un tel langage par un commentaire, aussi vais-je m'empresser de céder la parole à mon éminent professeur M. Mouliéras.

M. Mouliéras est connu de vous tous, mais je ne puis résister à la tentation de vous lire le portrait que faisait de lui M. Marcel Lami dans la *Grande Revue* de juillet 1902.

M. Marcel Lami s'exprime ainsi :

« M. Mouliéras n'est pas un savant bien uni, bien effacé, bien sage, bien poussiéreux, bien fermé à la vie, comme en produisent tant les vieux pays. Il ignore le ridicule qui est le contraire de la flamme, l'effacement qui est le contraire de l'énergie, la modération qui est le contraire de l'enthousiasme. Il a de l'originalité et de la combativité, de la science et de l'imprudence, de l'éclat et des éclats, de la fougue et du boutoir. Son imagination qui est vive, son intelligence qui est forte, ses observations qui sont innombrables, ses idées qui sont accusées, sans nuances embarrassantes, sont toutes tournées vers l'action, comme il convient dans un pays où tout est à faire En même temps, il nous présente un cas curieux et par beaucoup de côtés admirable de passion coloniale. Cette passion, nous en connaissons trop les intempestives ardeurs ; nous oublions trop sa puissance fécondatrice ; elle est fertile en gifles et en œuvres ; elle crie et elle fait ; elle frappe et elle crée ; elle est la vapeur qui fait claquer quelques chaudières, mais qui emporte les trains. Ainsi M. Mouliéras, né à Tlemcen, près de la frontière marocaine, à l'âge même des sucres d'orge et des cerfs volants « est possédé par deux idées : connaître notre mystérieux voisin et le faire rentrer dans la sphère d'influence de la France ». Vous reconnaissez là cette fièvre de l'inconnu et ce besoin de croître qui est la marque et la beauté des jeunes pays comme des jeunes hommes. Cette idée orientera toute sa vie, et l'homme réalisera le projet du gamin. Pour s'y préparer, avec une patience dont seuls peuvent se rendre compte ceux qui ont abordé ces deux langues, il consacre des années à étudier l'arabe et le berbère. Entreprise énorme : l'arabe à lui seul contient plus de douze millions de mots. M. Mouliéras vient à bout de cette tâche. Dans l'Algérie tout entière, deux hommes seulement peuvent lui être comparés : pour les deux langues, M. Luciani, conseiller, rapporteur au Gouvernement général ; pour l'arabe, M. Ernest Mercier, autre défricheur de la science algérienne. »

M. Mouliéras s'exprime ainsi dans son ouvrage sur le *Maroc Inconnu*. « Avant de songer à assimiler les Musulmans, il faut les connaître. Tout mahométan est diplomate. Il est une énigme. Il est connu seulement de quelques rarissimes Chrétiens qui ont vécu de sa vie et se sont, pour ainsi dire, assimilés à lui. Nature souple, intelligente, rompue aux joutes oratoires, tournant admirablement les difficultés, emportée mais sachant attendre, on ne trouvera jamais d'esprit plus complexe que le sien, plus énigmatique aux autres et quelquefois à lui-même.

« Sa façon de concevoir le monde et de comprendre la vie surprend tellement les esprits logiques et larges de notre Europe moderne, ahurit à un tel degré les observateurs et les philosophes, que, n'apercevant dans le cours de leurs premières années d'observation aucun travail de transformation dans les mœurs et les institutions de ce peuple, rebutés, découragés, ils éloignent de leurs lèvres le calice d'une étude psychologique impossible à tenter sur des cadavres et des statues. Et cependant, ces statues, ces cadavres, on a pu les animer, les galvaniser autrefois au moyen d'un appât séduisant et constamment convoité; — *La promesse des récompenses futures*, — appât excitant d'abord, stupéfiant ensuite, qui, au lieu de leur faire aimer la *vie intellectuelle*, les a plongés au contraire dans une torpeur célébrale voisine de la mort. Uniquement occupés à méditer et à creuser le rêve déprimant des félicités sensuelles que leur réservent les houris du paradis, enivrés d'un idéal céleste qui nous fait sourire, ils semblent voués aux décadences irrémédiables des peuples qui tournent le dos à l'avenir. »

Mais « l'hypothèse » prophétique, l'intuition miraculeuse de la vérité supra-sensible ne sauraient plus être considérées que comme des élans maladifs et désordonnés d'une imagination délirante. A l'« hypothèse » prophétique, essayons de subsituer la « certitude » scientifique.

« En face de la Pensée contemporaine, en présence de la lutte incessante des Idées, le problème purement politique de l'avenir des nations semble devoir céder le pas à une préoccupation d'un nouveau genre; la Vitalité des races; et cette Vitalité des races me paraît subordonnée elle-même à une autre condition sociale hors de laquelle on dirait qu'il n'y a pas de salut, j'ai nommé le Progrès des Intelligences et des

Consciences. Il faut donc examiner si l'Ame musulmane, cette âme que l'on dit morte et couchee à jamais au fond du sépulcre mahométan, n'est plus ni électrisable ni susceptible de palingénésie morale. Pour ma part; je crois qu'on peut très bien la ressusciter cette âme et voici pourquoi :

« Il arrive un moment où l'esprit humain finit par se lasser de n'être plus que le miroir où se reflètent les pensées et les idées d'autrui. L'homme supporte ce joug pendant quelques années, puis il le secoue ; les peuples le supportent pendant quelques siècles, ensuite ils le brisent, voilà toute la différence. Quand, dans une cité, dans une race, chez un peuple, cette lassitude se manifeste, c'est une heure solennelle qui sonne à l'horloge de l'humanité. Or, il m'a semblé, à moi chétif mortel qui pense et raisonne quelquefois, il m'a semblé entendre au loin, bien loin encore, comme en un rêve, les notes isolées et craintives de quelques petites clochettes qui deviendront cloches plus tard et qui éclateront alors, je l'espère, en joyeux carillons...

« Un savant de Fas, qui m'a prié de taire son nom, m'a dit cette pensée énorme, superbe d'avenir :

« *Ce sont les Prophètes qui ont armé les peuples les uns contre les autres !* Un jeune homme des Djebala me disait un jour : « Puisque Dieu est tout puissant, comment se fait-il qu'il n'ait pas donné sa *loi* dans une langue universelle, impérissable, comprise de tout le monde ?

« Les écritures juives sont écrites dans un idiome qu'on ne parle plus depuis longtemps, l'Evangile également, et le Coran a été rédigé en un dialecte arabe que nous ne comprenons plus, c'est une langue qui se meurt, qui est déjà morte. Est ce que, par hasard, les religions n'auraient qu'un temps comme les langues qui les ont formulées ? Est puis, pourquoi le Dieu omniscient, le Dieu omnipotent s'y est-il repris tant de fois avant de donner une religion définitive ? Et pourquoi, pourquoi toujours cet ordre de combattre les *infidèles*, c'est-à-dire ceux qui ne pensent pas comme nous ? Faut-il donc les tuer pour leur apprendre à vivre ?

« Vous le voyez, l'Ame musulmane n'est pas morte puisque nous l'entendons secouer ses chaînes, puisque, dans l'ombre, l'Elite aspire instinctivement à la liberté de conscience qui est la source de tout bien, de toutes les autres libertés.

« Et, quoiqu'on en dise, *les Missionnaires de la Libre-Pensée*

sont les seuls capables de battre en brèche et de faire reculer le terrifiant Islamisme ; il faut commencer la nouvelle, la sainte et pacifique croisade des Esprits, destinée celle-ci non à verser des flots de sang humain, mais à répandre des torrents de lumière sur des millions de fanatiques qui voient en nous des ennemis mortels parce que nous ne partageons point leurs opinions religieuses. »

Ainsi donc, des opinions émises par les hommes compétents que nous venons de consulter, nous tirerons les déductions suivantes :

Avant de nous prononcer d'une façon décisive sur le compte des Arabes, il faut apprendre à les connaître. Le monde musulman est un monde à part, soigneusement mis à l'abri des regards profanes et ceux qui, parmi nous, l'ont pénétré sont rares, excessivement rares.

On ne sera nullement renseigné sur sa mentalité vraie par les romanciers qui y ont choisi leurs héros, mais on ne le sera pas davantage après un séjour plus ou moins prolongé dans une ferme isolée du *bled*

Dans le premier cas, on voit dans tout Bédouin un chevaleresque gentleman, ce qu'ils ne sont que bien rarement, et dans le second on est trop disposé à voir dans tout porteur de burnous un sacripant qui ne vaut pas la corde pour le pendre.

Pour pouvoir apprécier l'Arabe, le juger, il faut converser avec lui dans sa langue, ce qui n'est pas chose commode, avoir une connaissance approfondie de ses mœurs et de sa religion.

A cette condition, mais à cette condition seulement, nous pourrons, sinon gagner sa confiance, du moins savoir ce qu'il pense réellement.

Ceux qui parmi nous — et ils sont bien rares — possèdent ces qualités, estiment que l'Arabe est perfectible, qu'il se rapprochera de nous et que nous avons intérêt à hâter ce rapprochement. Pourquoi ne les croirions-nous pas ?

En somme, cette mentalité inférieure que nous leur reprochons, n'a-t-elle pas été un peu notre apanage et n'en reste-t-il pas encore quelques traces chez nous ?

Leur habitude invétérée de mentir nous choque, mais n'est-ce pas Hippolyte Taine qui a dit au sujet des Parisiens :

« L'honnête homme, à Paris, ment dix fois par jour ; l'honnête femme vingt fois par jour, l'homme du monde cent fois

par jour. On n'a jamais pu compter combien de fois par jour ment une femme du monde. »

L'irrévérencieux critique exagérait certainement mais, en admettant qu'il y ait une poutre dans l'œil de nos voisins, ne pourrait-il exister une paille, une toute petite paille dans le nôtre ?

Leur conduite à l'égard de la femme nous révolte à juste titre, mais n'est-ce pas le Concile de Mâcon en 585 qui décréta, en grande pompe, que la femme avait une âme et qu'elle pouvait être classée dans la famille humaine?

Les vols dont ils se rendent coupables, les crimes qu'ils commettent trop souvent nous écœurent, mais est-ce que nous rendons *tous* les Français responsables des méfaits qui portent journellement la désolation dans tel ou tel coin de la France? Est-ce que nous rendons *tous* les Italiens complices du crime de Caserio ?

Devons-nous leur tenir rigueur de ce qu'ils ont une origine différente de la nôtre ? Mais alors, il faudrait admettre qu'en rédigeant cette immortelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dont nous sommes si fiers, nos aïeux avaient pensé qu'un jour viendrait où l'on pourrait en exclure certaines catégories d'individus. Non, n'est-pas? Ce n'est pas possible.

Nous nous moquons de leur ignorance, nous tournons en ridicule leurs conceptions scientifiques, mais n'est-ce pas la Genèse à la main que nous disions, il y a quelques siècles à peine à Christophe Colomb : « Tu n'iras pas aux Indes par l'Ouest parce qu'il est écrit : Le Seigneur a fait la terre comme une plaine et il a étendu son ciel au-dessus comme une tente. » Et d'ailleurs, fait remarquer Saint-Augustin, « si la Terre était ronde, tous les hommes ne pourraient voir Dieu, le jour du Jugement dernier. »

N'a-t-on pas fait jurer à Galilée, sur les Saintes-Écritures, que notre Planète ne tournait pas ?

N'a t-on pas dit que le transformisme était un mensonge, malgré l'avis de Darvin, d'Haeckel, de Vogt, de Huxley et de cent autres illustres successeurs de Lamarck, de Goethe et de Geoffroy-Saint-Hilaire?

Nous traitons les Arabes de brutes sauvages, parce qu'ils n'ont de considérations que pour la force et ne rêvent que massacres de roumis.

Mais que penser de cette réponse autenthique faite par un jeune praticien à une personne de notre connaissance qui lui demandait ce qu'il ferait quand il serait grand?

« Quand je serai grand, dit-il, j'irai avec mes camarades Gaston, Lucien et Gaëtan au-delà des mers, dans un pays où il y a de grands arbres, des bêtes féroces et des sauvages. Là, nous construirons une grande forteresse que nous garnirons de canons et de mitrailleuses. Je serai le chef. Lorsque les sauvages viendront, nous les laisserons s'approcher le plus près possible. Puis je commanderai: Feu partout! et nous les tuerons tous, tous. Ah! ce qu'on rira.... »

Nous reprochons aux Musulmans de rester fanatiques dans notre siècle d'émancipation où tous les esprits éclairés et indépendants rejettent la tunique de Nessus que les spéculateurs de toutes les religions leur avait jetée sur les épaules. Nous leur en voulons de se laisser entraîner à combattre ceux qu'ils considèrent comme des Infidèles, dans des crises d'hystérie religieuse.

Mais, rappelons-nous que la seule inquisition d'une des provinces d'Espagne brûla vingt mille hommes en seize ans. Revoyons par la pensée les autodafés dont les rois « très catholiques » de la péninsule ibérique régalaient leurs sujets et se régalaient eux-mêmes à l'occasion; les Dragonnades, la Révocation de l'Édit de Nantes ordonnées par le roi « très-chrétien » Louis-le-Grand. Souvenons-nous du serment qu'à la veille même de la Révolution, Louis XVI prononçait en jurant sur les Saints-Évangiles. « de s'appliquer sincèrement et de tout son pouvoir à exterminer de toutes les terres de sa domination les hérétiques condamnés par l'Église. »

Et d'ailleurs, sommes-nous bien sûrs d'avoir banni de nos mœurs l'intolérance proscrite de notre législation ? N'avons-nous pas été témoins, dans des circonstances récentes, d'inquiétants retours d'atavisme chez nous? N'avons-nous pas entendu, avec scandale, une presse et des foules en délire hurler de honteux cris de mort et de proscription ?

Revenons donc à une plus juste appréciation des hommes et des choses. Nous laisserons-nous toujours arrêter par des considérations qui nous font injustement conclure du particulier au général, ou influencer par des boutades qui peuvent avoir un certain succès entre partenaires à la manille mais qui ne sauraient sérieusement attirer notre attention?

Nous sommes en face d'un problème difficile à résoudre et dont l'importance n'échappe à personne. De sa solution dépend notre avenir dans le Nord de l'Afrique. Je n'ai nullement la prétention de la trouver cette solution, mais, comme le concours des bonnes volontés n'est pas de trop pour mener cette œuvre à bonne fin, je viens modestement apporter ma petite pierre à l'édifice et puisque nous sommes dans le pays des contes des mille et une nuits et des apologues, je vais me permettre d'en esquisser un.

Il y avait autrefois, dans un pays lointain, deux villages situés à proximité l'un de l'autre et entre lesquels s'élevait une haute et solide barrière dont la construction se perdait dans la nuit des temps.

Comme leurs habitants étaient restés isolés les uns des autres pendant des siècles et des siècles, ils n'avaient ni le même caractère, ni les mêmes mœurs, ni la même langue.

Les uns avaient pour devise : Aide-toi, le ciel t'aidera, et les autres disaient en montrant leurs dents blanches : Celui qui a fait ce moulin n'est pas embarrassé pour lui fournir de la mouture.

Les premiers, intelligents, actifs, industrieux, avaient organisé leur existence le plus confortablement possible. Grâce à une hygiène bien comprise, les maladies étaient relativement rares chez eux et la mortalité moins fréquente. Aussi croissaient-ils en nombre et en sagesse.

Leurs voisins, mous, indolents, déprimés au physique et au moral par je ne sais quelles théories décevantes et par l'insouciance des questions les plus élémentaires de salubrité, vivaient sans goût et mouraient sans regret. A intervalles irréguliers, des sorciers leur faisaient avaler des philtres qui les rendaient fous. Ils faisaient alors des bonds désordonnés et massacraient tous ceux qui se trouvaient sur leur passage. Mais, après ces soubresauts d'un organisme en délire, ils retombaient dans une torpeur voisine de la mort.

Ceux qui étaient de l'autre côté de la barrière assistaient parfois, de loin, à ces scènes lugubres et ils plaignaient ces infortunés.

Quelques-uns d'entre eux dirent aux autres : « Nos voisins sont malheureux. Ils vivent mal tout en ayant à leur disposition d'immenses terrains qu'ils laissent en friche. Si nous allions les trouver. Nous leur apprendrions à tirer parti

des merveilleuses richesses que leur sol renferme et qu'ils ne soupçonnent même pas. Ceux qui sont à l'étroit chez nous pourraient se fixer définitivement parmi eux ; leur pays est assez vaste pour que, bien divisé, chacun puisse avoir sa place au soleil ».

Ce discours fut fort goûté et on résolut de tenter l'aventure. Seulement, il y avait la barrière, mais bah ! il n'y a pas de barrière qui résiste à la science et la destruction de celle-ci ne devait être qu'un jeu d'enfant.

Le lendemain, on prit donc les engins nécessaires et à la première poussée la malencontreuse barrière s'écroula tout d'une pièce. Ce ne fut pas, toutefois, sans un certain fracas, si bien, que les naturels du village voisin, croyant qu'on en voulait à leur existence, s'enfuirent épouvantés et se barricadèrent le mieux qu'ils purent dans leurs habitations. Les autres avaient beau leur faire des signes d'amitié, ils ne comprenaient pas et refusaient d'accepter la main qui leur était loyalement tendue. Et même, à la faveur des ténèbres, ils faisaient à leurs envahisseurs tout le mal qu'ils pouvaient. Ils volaient tout ce qui traînait et tuaient tous ceux qui restaient isolés.

Après de multiples déceptions, ceux qui étaient venus en bienfaiteurs, en émancipateurs, se découragèrent, revinrent dans leur pays natal et reprirent de leurs aïeux l'expectative. Et, comme ils avaient des raisons pour se méfier de la sauvagerie de leurs voisins, ils relevèrent la barrière. Seulement, le temps avait accompli son œuvre de destruction et quelques barreaux vermoulus s'effritèrent. Mais, comme l'espace qu'ils laissaient n'était pas suffisant pour donner passage à un homme, on jugea inutile de les remplacer.

Or, vous allez voir ce qui arriva.

Si, de chaque côté de la barrière, les parents se lançaient des regards furibonds, il n'en était pas de même de leurs enfants. Quand on est petit, n'est-ce pas ? on ne sait pas encore haïr. Ces choses là ne s'apprennent que plus tard, quand on devient raisonnable.

Donc, les enfants s'approchaient sans crainte de la barrière et se regardaient à travers les interstices. Tout d'abord, on se fit des pieds-de-nez, puis on échangea des billes, des jouets, etc.

Et vous savez, les enfants, c'est comme les chats. Là où passe leur tête le reste du corps ne tarde pas à suivre On traversa la barrière et on s'amusa ensemble. Les parents laissaient faire,

se disant que plus tard ils sauraient bien retrouver leurs distances.

Les parents se trompaient, les enfants devenus grands ne retrouvèrent pas leurs distances. Comme on ne s'était pas détesté étant jeune, on ne put se regarder de travers étant plus âgé. On continua à sympathiser et même, comme on avait appris la même langue, on se concerta un beau jour pour trouver le moyen de circuler librement les uns chez les autres. On n'osa cependant pas tout d'abord renverser définitivement la barrière. De mauvais bruits circulaient au sujet de l'expérience qui avait été tentée autrefois. On fit un simple passage, puis deux, trois, quatre et ainsi de suite jusqu'au moment où il en resta si peu que d'un commun accord, il fut décidé qu'on en ferait disparaître les derniers vestiges.

On célébra pour la circonstance une grande fête qui eut plusieurs lendemains, et, depuis ce jour béni, tous nos héros vivent en bonne intelligence, n'ont pas d'histoire et sont heureux.

Eh bien ! si nous, nous ne pouvons renverser la barrière qui nous sépare du peuple arabe, nous pouvons cependant prévoir sa chute et réunir les instruments nécessaires à sa démolition.

Parmi ces instruments, il en est un que nous n'aurons garde d'oublier car, il a déjà renversé bien des bastilles et brisé bien des entraves. Cet instrument, c'est l'instruction.

« L'instruction rend un peuple plus digne d'exercer ses droits, plus capable de comprendre ses devoirs. »

Comment voulez-vous que nous arrivions à nous entendre avec les Arabes s'ils ne traduisent pas notre langue ou si nous ne sommes pas initiés à la leur ? Comment voulez-vous qu'ils apprécient notre civilisation s'ils ne la connaissent pas ? Et, comment pourraient-ils la connaître s'ils n'ont pas à leur disposition des livres qui en parlent ou si les ayant et cédant à je ne sais quels néfastes conseils ils ne veulent pas les ouvrir ?

N'est-il pas de notre devoir de réagir contre les tendances de ceux qui se sont érigés en champions du fameux adage : Dans le royaume des aveugles les borgnes sont rois.

Puisque nous voulons les rendre meilleurs, commençons par prêcher d'exemple, au lieu de nous faire passer pour plus mauvais que nous ne sommes. Trêve à ces divisions qui nous fait mal juger des Indigènes et font dire aux esprits mal-

veillants que nous avons dans les veines du sang d'Algériens mais non du sang de Français.

Un homme célèbre, Gambetta, je crois, disait : « Si l'opposition n'existait pas, il faudrait l'inventer. » Certes, une critique intelligente, judicieuse, courtoise, digne de celui qui la fait et de celui qui en est l'objet, est un aiguillon salutaire pour ceux qui sont au pouvoir.

Mais, lorsque, dans un pays comme l'Algérie, le langage de l'opposition confine à la vilénie, à la bassesse, il ne suffit pas d'en rire, il faut en faire justice.

Chacun de nous a ici son rôle à remplir et celui qui le déserte ou le rend méprisable commet une lâcheté.

Il faut que les Arabes sachent bien que nos divisions ne sont que superficielles, que le jour où nous serions attaqués dans nos biens, nos familles, notre patrie, l'ennemi trouverait devant lui des hommes unis, pourvus d'armes admirables qu'ils savent manier et dont ils n'hésiteraient pas à se servir.

Il faut qu'ils soient bien persuadés que si la France n'a pas l'ambition de conquérir par la violence et la terreur, mais « par le rayonnement pacifique de son drapeau, de ses idées, de son génie et de sa civilisation », elle n'en est pas moins capable de tous les sacrifices lorsque ses droits et son honneur sont engagés et qu'elle est toujours sûre de trouver des officiers et des soldats dignes d'elle.

Il faut enfin qu'au jour prochain, nous l'espérons tous, où le Coq Gaulois fera entendre sa joyeuse fanfare du haut de tous les minarets de l'Afrique mineure il puisse dire aux uns et aux autres :

« Travaillez en paix, je veille. Mettez-vous loyalement la main dans la main. Que les fils légitimes de la Mère-Patrie servent de guides bienveillants à ses fils adoptifs et que ces derniers aient confiance dans leurs aînés. Et puis, aimez-la bien cette France si généreuse et si bonne. Rappelez-vous toujours que c'est elle qui a pour devise ces trois mots qui ont révolutionné le monde :

Liberté, Egalité, Fraternité

mots adorables, mots sublimes, qui seront « l'unique religion ou plutôt l'irréligion universelle de l'avenir. »

J. CORRIÉRAS.

LE CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DE 1904

L'époque choisie pour les séances du Congrès — la semaine de Pâques — a permis à nombre d'érudits de province de se rendre à Paris, et les communications faites aux différentes sections ont été fort nombreuses.

Il est impossible à un congressiste d'entendre toutes celles qui ont trait à l'histoire et à la géographie, par la raison que les différentes sections tiennent leurs séances aux mêmes heures. J'ai néanmoins essayé de donner à mes collègues de la *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran* un compte rendu des questions les plus intéressantes ; pour cela, j'ai dû passer de la salle où l'on traitait d'archéologie à celle réservée à l'histoire, et de là au local réservé à la géographie historique et descriptive (1) ; de plus, l'aimable obligeance de certains conférenciers, qui ont bien voulu me confier leurs notes, m'a permis de connaître certains sujets que je n'avais pas entendu développer.

ARCHÉOLOGIE

Les découvertes archéologiques qui ont été signalées au Congrès ont une réelle importance.

C'est ainsi que de nouvelles stations préhistoriques ont été fouillées avec succès.

M. Maurice GILLET a trouvé, entre Villepreux et Chavenay, près Versailles, diverses pièces d'usage de l'époque néolithique, en particulier un disque en grès de 7 centimètres de diamètre, assez épais, dont le bord présente une série de facettes ; ce dernier objet est fort rare.

---

(1) Je n'ai pas essayé de donner de compte rendu des autres sections ou sous-sections, telles que géologie et minéralogie, botanique, zoologie, mathémathiques, photographie, chimie, sciences médicales et hygiène, sciences économiques et sociales.

M. Ulysse Dumas a démontré, par une exploration méthodique et approfondie de la grotte de la Baume-Longue, commune de Dions (Gard), que ses habitants recherchaient les endroits les plus inaccessibles pour déposer leurs morts. Il a constaté la présence, dans un puits à pic de 11 mètres de profondeur, situé au fond d'une galerie de 50 mètres de longueur, de trois couches superposées : une première halstatienne, avec des fragments de poterie rougeâtre et des bracelets en bronze, une seconde néolithique, avec un silex taillé et une meule, une troisième quaternaire, avec des ossements d'ours et d'hyène.

Le même archéologue a fouillé aussi les stations des Châtaigniers, à Baron (Gard), et il y a recueilli, entre autres outils, des tranchets minuscules de forme tout à fait spéciale, des perçoirs également très petits de 1 à 3 centimètres, des grattoirs et des pointes de flèches ; les haches polies qui sont nombreuses obligent à classer cette station dans l'époque néolithique, mais l'outillage minuscule qui s'y trouve est si dissemblable de celui des stations analogues, qu'il faut attendre, pour se prononcer avec certitude, les observations qui pourront être faites en d'autres endroits.

M. l'Abbé Poulaine, correspondant du Ministère, a découvert dans la grotte Saint-Joseph, à Saint-Moré (Yonne), une sépulture paléolithique des plus curieuses ; dans le fond de cette grotte, un petit diverticule de 3 mètres de long sur 2 de large et 1 mètre de haut avait été séparé par un mur en pierre sèche, qu'un épais enduit de stalagmite avait recouvert ; deux squelettes gisaient là, l'un ayant les os colorés en rouge, à côté de silex taillés, d'objets en os, et de morceaux de poterie. Dans la grotte elle-même, les foyers donnaient de nombreux débris de l'industrie et de la faune paléolithique semblables à ceux de diverticule, sans fournir un seul objet néolithique. M. l'Abbé Poulaine aurait donc démontré qu'en France la poterie s'est trouvée associée à l'industrie paléolithique, fait dont les cavernes de Belgique avaient déjà fourni des exemples ; mais certains savants sont d'avis qu'il faut se garder de conclusions hâtives.

M. Georges Béraud, qui a exposé vingt-trois stations préhistoriques de l'arrondissement de Bressuires (Deux-Sèvres), y a trouvé l'outillage néolithique : haches polies, lames,

tranchets, grattoirs, perçoirs, scies, pointes de flèche et de lance ; mais il a rencontré en outre, dans onze de ces stations, des spécimens de petits galets de quartz blanc présentant sur une de leurs faces une surface d'usure striée suivant son petit axe. A quel usage pouvaient servir ces galets, ayant à peu près la grosseur d'une noix, c'est ce qui n'a pas encore été déterminé ; leur existence n'avait d'ailleurs jamais été signalée.

Le Puy-de-Dôme possède toute une série de dolmens et de menhirs que M. le Docteur Roux a décrits au Congrès : tels sont ceux du hameau de Farges, du mont Comadore, de Balavou, de Chazoux, etc.... Malheureusement, certains de ces monuments ont déjà été détruits, et il serait à souhaiter que des mesures soient prises pour la conservation de ceux qui restent.

Les Algériens pourraient certes faire entendre le même vœu à l'égard des mégalithes si nombreux dans le Maghreb et en particulier au Maroc, et qui disparaissent en général dès que les visiteurs les ont signalés à la curiosité des indigènes. Que de fois aussi les Arabes cassent les silex taillés ou les haches polies qu'ils trouvent, parce que, les ayant vu recueillir par les *Roumis*, ils espèrent trouver « un trésor » à l'intérieur.

Les trésors existent cependant, et la meilleure preuve en est que M. Léon de Vesly, correspondant du Ministère, a présenté au Congrès une communication à leur sujet : il a fait l'historique des cachettes monétaires du département de la Seine-Inférieure. Mais ce n'est pas à l'intérieur des pierres, c'est au pied des arbres que se trouvent ces trésors ! Dans la forêt de Lyons, dans la forêt de Rouvray, dans le vallon d'Oréval, on a trouvé de nombreuses et superbes monnaies, remontant d'ailleurs toutes à des époques troublées. Il est certain que le Maghreb fournira, lui aussi, de fertiles découvertes de ce genre dans l'avenir, car l'enfouissement des monnaies y a été et y est encore pratiqué d'une manière courante. Une industrie fréquente chez les marabouts de la frontière marocaine consiste à indiquer aux Arabes crédules, moyennant rétribution, l'emplacement de prétendus trésors[1];

(1) J'ai constaté ce fait dans les environs de Nemours et de Marnia ; j'ai par exemple vu certain marabout faire creuser, à un de ses coreligionnaires, des trous énormes au pied des vieilles murailles de Taount, sans aucun résultat d'ailleurs.

cette crédulité provient précisément de ce que des découvertes de ce genre ont été faites quelquefois (1).

Il est d'autres trésors qui ne sont pas moins intéressants à étudier que les amas de monnaie, ce sont ceux qui ont été constitués au moyen-âge dans les églises. M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL a étudié par exemple celui de l'église Sainte-Anne d'Apt (Vaucluse) ; à côté de deux reliquaires fort intéressants du XIIIe siècle, il renferme un coffret d'ivoire du XVe siècle, décoré de caractères arabes et de dessins au trait, noirs ou de teintes douces : c'est un des coffrets de mariage offerts à l'église de Sainte Anne par les dames de Provence, du XIIIe au XVIIe siècle. Parmi les autres objets intéressants, figure un étendard arabe du XIe siècle, que la superstition populaire du moyen-âge a transformé en voile de Sainte-Anne ; c'est un grand voile de coton très fin de 2^{m}90 de largeur sur 1^{m}48 de hauteur : le tissu est orné de trois bandes à motifs persans, fleurs et animaux fantastiques, ainsi que d'inscriptions arabes. Voilà des éléments utiles à recueillir pour les Algériens qui étudieront par la suite les relations nombreuses qui existèrent au moyen-âge entre les Arabes et les populations du Midi de la France : l'invasion sarrasine, les croisades, et surtout les rapports maritimes (commerce ou piraterie) ont laissé sur notre littoral méditerranéen de nombreux souvenirs.

Les champs de bataille, les cimetières et les sépultures isolées ont fourni de nombreux éléments d'étude aux archéologues. M. BARRIÈRE-FLAVY a étudié spécialement les stations wisigothiques ; il a démontré que les Goths ont dû se concentrer dans les vallées de l'Ariège et de l'Aude, et il a délimité d'une manière assez précise leurs frontières. M. de SAINT-VENANT a étudié lui aussi les cimetières wisigothiques.

M. CLERC a donné les résultats des fouilles qu'il a faites à la Tourette, près de Saint-Marcel (banlieue de Marseille), et a remarqué que les objets dus à une industrie étrangère provenaient tous des pays helléniques. M. l'Abbé Arnaud

---

(1) Les monnaies d'or ou d'argent recueillies en pareil cas sont généralement vendues aux orfèvres juifs des tribus, qui les fondent et les allient à des métaux moins précieux, pour la fabrication ou la réparation des bijoux arabes. J'ai pu sauver ainsi des mains d'un juif opérant en plein air des pièces destinées à la refonte, sans que l'artisan ait compris l'intérêt qu'elles avaient pour moi.

d'Agnel a décrit les antiquités préhistoriques et gallo-romaines du Musée de Sault (Vaucluse). M. Chambroux à signalé la découverte d'un cimetière mérovingien au pied de l'église Saint-André à Chelles (Seine-et-Marne), et a décrit les sarcophages qui s'y trouvaient. MM. Louis Févret et Julien Feuvrier ont découvert à Dôle (Jura) quatre autels anépigraphes des époques celtique et gallo-romaine. M. Jean Louis a présenté un mémoire sur la céramique romaine, d'après les fouilles qu'il a exécutées à Autrécourt (Meuse) ; et M. de Gérin-Richard a étudié les *castella* des environs d'Aix-en-Provence. M. J. Martin a fait un intéressant travail sur les pierres tombales et les inscriptions du territoire de Tournus, et M. le Chanoine Pottier a rendu compte des fouilles exécutées sur l'emplacement de l'abbaye de Grandselve. Enfin, M. Charles Magne a, dans un mémoire très documenté sur le fer à cheval dans l'antiquité, posé la question de l'origine de la ferrure à clous ; il se demande si cette origine est asiatique, ou si elle appartient à l'Europe occidendale.

HISTOIRE

Les communications qui ont été faites au Congrès ont conserné pour la plupart l'histoire provinciale, et ont donné des détails précis sur des événements qui se sont déroulés dans telle ou telle localité, dans telle ou telle province. Mais l'intérêt de ces travaux n'en est pas moins grand, car c'est grâce à eux que se constitue pièce par pièce l'histoire générale, et que se dégage peu à peu le caractère d'une époque.

C'est ainsi que la description qu'a fourni M. Henri Dupont d'une école picarde avant la Révolution, aide à se faire une idée de la manière dont était donnée l'instruction à cette époque. Le bisaïeul de M. Dupont enseignait, dans un réduit peu luxueux, la lecture et l'écriture ; le tableau noir était le vrai livre de l'enfant, et des planchettes sur lesquelles les élèves écrivaient avec de la braise ou de la marne remplaçaient le papier blanc alors très rare. Pour constituer une phrase, les élèves usaient de caractères imprimés ; et, dans la signature de leur nom, figuraient souvent à la fois des majuscules et des minuscules ; quant à l'enseignement du calcul, il se bornait aux quatre règles.

M. le Docteur Coulon, dans son étude sur les apothicaires de Cambrai au XVIIe siècle, a montré le fonctionnement de la communauté qu'ils formaient avec les médecins ; il fallait, pour devenir maître apothicaire, remplir un certain nombre de conditions : l'aspirant devait tout d'abord faire un apprentissage d'un an ou deux chez un maître, puis subir les épreuves de l'examen, de l'acte des herbes, du chef d'œuvre, et enfin prêter serment ; la dernière obligation consistait à offrir un dîner aux confrères et à ceux qui avaient présidé l'examen. C'est à force de patience et de prudente tactique que les apothicaires purent conquérir une honorable et complète indépendance ; leurs doléances s'étendaient en effet, non seulement aux concurrents illégaux tels que sorciers guérisseurs, empiriques, saltimbanques et bateleurs, mais encore aux médecins, qu'ils accusaient d'empiéter sur leurs droits ; ils finirent enfin par obtenir du magistrat de Cambrai non seulement la répression de l'exercice illégal de l'apothicairerie, mais encore la séparation des apothicaires et des médecins.

Différents munuscrits d'intérêt particulier ont été mis à jour ; M. de Saint-Genis a retrouvé la charte de franchise de Semur-en-Auxois donnée en 1276 ; M. Germain Lefèvre-Pontalis a signalé les versets de forme prophétique relatifs à Jeanne d'Arc, conservés dans deux manuscrits de Froissard.

Enfin, M. Guesnon a fourni une intéressante notice sur deux manuscrits hébreux d'Arras ; l'un est un fragment du Talmud de Babylone, contenant le traité de Guittîn ou des Lettres de divorce, il date du XVe siècle, a été écrit par Nehemiah ben Hayyim, et est un spécimen des plus rares en France ; l'autre est un rituel des fêtes juives, proprement dit un Machzor franco-germanique ; il date du XIIe ou du XIIIe siècle, et les noms d'auteurs qui accompagnent les compositions poétiques qu'il renferme appartiennent tous aux Xe, XIe et XIIe siècles.

M. Depoin a pu arriver à préciser certaines dates relatives à la période mérovingienne ; il a fixé au 13 février 721 la date de la mort de Chilpérie II, et au 22 novembre 595 celle des obsèques de Childebert II, grâce à deux indications nécrologiques fournies l'une par l'obituaire de Saint-Lucien de Beauvais, l'autre par celui de la cathédrale de Limoges.

M. Albert Roux a fait des recherches sur les origines de l'imprimerie à Montbéliard ; M. Pierre Boyé, sur l'ancien droit des duchés de Lorraine et de Bar ; M. J.-J. Vernier, sur les officiers laïques de l'abbaye de Saint-Loup à Troyes, en particulier de 1395 à 1525 ; M. A. Guesnon, sur la confrérie des jongleurs d'Arras ; M. le baron Guillibert, sur l'ordre des chevaliers de Malte au xive siècle ; M. Veuclin, sur la bataille d'Ivry et ses monuments commémoratifs ; M. Jadard, sur les passages et séjours du roi Henri IV à Reims en 1606 ; M. Emile Bouchet, sur les relations des Dunkerquois avec Louis XIV en 1681-1682.

Le mémoire sur les coutumes de Montaut, près Auch (Gard), qu'a établi M. G. Clément-Simon, est très documenté, et intéressant par plus d'un point ; l'historique de la seigneurie et du village de Montaut prouve en effet que les privilèges accordés au moyen-âge aux sujets de la baronnie étaient plus nombreux que ceux qui subsistaient au xviiie siècle. « De même, dit le correspondant du Ministère, que les bastides royales étaient beaucoup moins libres sous Louis XIV que sous Saint-Louis et ses successeurs, de même les rudes et violents barons féodaux étaient par certains côtés plus libéraux et plus désintéressés que les grands seigneurs philosophes du xviiie siècle. » Peut-être cette conclusion est-elle trop générale, mais elle comporte néanmoins une certaine part de vérité.

L'étude du rapport des mesures usitées sous l'ancien régime avec le système métrique actuel, a été faite pour différentes régions par des historiens scrupuleux. M. Gaudefroy a fait connaître les mesures qui existaient à Amiens et dans le département de la Somme, et qui variaient suivant la fantaisie de chaque seigneur ; les noms en étaient : l'aune, la toise et le pied pour les longueurs, le journal ou journel pour les mesures agraires, etc. En Nivernais, M. Gauthier a relevé lui aussi les noms les plus divers : pour les longueurs, la toise, l'aune, la perche ; pour les bois, l'arpent ; pour les terrains, la boisselée et le journal ; pour les vignes, l'œuvrée ; pour les liquides : la pinte, la chopine, le setier... ; et l'auteur ajoute que dans la Nièvre, on entend encore parler de pieds, d'aunes, de toises, de boisselées, d'hommées, d'œuvrées, d'arpents, de boisseaux, d'écus et de liards. M. Louis Morin a fourni au Congrès un travail analogue relatif au département de l'Aube.

Il faut encore citer, comme études ayant trait à l'Ancien Régime, celle de M. Veuclin, sur les assemblées générales de la communauté des habitants des paroisses rurales de Normandie; celle de M. Mourlot, sur les origines, la vie publique et le rôle administratif des quatre derniers intendants de la généralité de Caen (1752-1790) ; celle de M. Rossignol, sur le livre de dépenses de Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne (1776-1785); celle de M. P. Cozette, sur les enquêtes agricoles prescrites par Louis XIV en 1697-98, et par Louis XVI en 1788 ; celle de M. de Saint-Genis, sur l'organisation de la perception de droits de mutation et des droits sur les actes.

Les communications relatives à la période révolutionnaire et impériale ont été nombreuses et intéressantes.

Les débuts de la Révolution à Honfleur (1789-1791) ont été de la part de M. Blossier, l'objet d'une étude approfondie ; l'auteur a montré comment la municipalité de cette ville, nommée par le duc d'Orléans, a évolué peu à peu vers l'esprit révolutionnaire, et cela sous l'influence d'une société populaire, les *Amis de la Constitution*.

Ces sociétés populaires ont eu d'ailleurs dans toute la France une influence très grande, mais encore peu mise en lumière. Un certain nombre de travaux présentés au Congrès contribuent précisément à combler cette lacune. M. P. Cozette a étudié l'origine, le fonctionnement, la transformation, et les principaux actes de la *Société populaire et républicaine de Noyon* ; il a montré comment le Salut public, jugeant précieux le concours de ces sociétés, les avait encouragées, au point de les ériger en véritables puissances, commandant et surveillant tout. M. Risch, a étudié la période révolutionnaire à Thiverval ; M. Doublet a pu connaître les actes de la *Société populaire de Gattières* (Alpes-Maritimes) de 1792 à 1794, par un cahier manuscrit conservé aux Archives de ce village, et M. Poupée, ceux de la *Société de Saint-Zacharie* (Var) en 1792. M. Noiriel, a étudié de son côté l'esprit public dans le département de Seine-et-Marne de 1789 à novembre 1792, et a montré que les conventionnels élus furent presque tous des modérés. M. Valère-Fanet a communiqué un mémoire relatif aux sociétés populaires à Caen pendant la Révolution, dans lequel il a utilisé le petit nombre de document qui ont

échappé à la destruction. M. MONTIER a pu de son côté, grâce aux manuscrits conservés à l'Hôtel de Ville de Pont Audemer, dépeindre le mouvement municipal qui se produisit dans cette cité en 1789. Quant à M. GALLAND, il a étudié l'administration municipale de Cherbourg à l'époque du Directoire. Enfin M. LABROUE a souligné l'influence que put avoir le département de la Dordogne sur la constitution de 1793, par suite des délibérations de ses sociétés populaires.

Les volontaires ont été l'objet de quelques communications : M. J. DELMAS a étudié le 3e bataillon des volontaires du Cantal, et a présenté d'autre part le carnet d'un volontaire du Puy-de-Dôme, sorte de registre de marche allant de 1792 à 1811. M. l'Abbé GAUBIN a recueilli nombre de détails sur la levée et l'organisation des volontaires dans la communauté de la Devexe (Gers). M. l'Abbé GALLOIS, dans un travail du même genre sur les volontaires de la commune de Ville, a montré la tiédeur de beaucoup de ces soldats, qui, désignés par le sort, parce que le registre ouvert aux signatures était resté blanc, usaient de tous les subterfuges pour revenir à leur foyer ; c'est là un fait qu'on retrouve souvent dans l'histoire révolutionnaire.

Divers érudits se sont occupés des idées religieuses que suscita la période révolutionnaire. M. LEROUX a analysé le livre si peu connu qu'écrivit à Ancône, en 1795-96, Jean-Noël Coste, sous le titre de *Manuel des Missionnaires*, dans un esprit de conciliation, de paix, et d'oubli. M. BAZEILLE a donné des détails précis sur le temple de la Raison et les fêtes laïques dans la commune de Bures, d'après les procès-verbaux d'un registre qu'il a consulté. Enfin, M. GROS a donné un curieux aperçu de ce que fut l'église anti-concordataire de la Haute-Garonne ; lors de l'application du Concordat, quelques prêtres obstinés vécurent en effet en dehors d'une église qui accueillait les constitutionnels, et l'archevêque de Toulouse lui-même fût du nombre ; traqués par la police, réduits à changer de noms, à officier dans les chambres, d'où leurs noms de chambristes, ils parvinrent à traverser l'Empire et même la Restauration.

La période napoléonienne a fait l'objet de deux communications intéressantes : l'une dans laquelle M. COQUELLE a raconté l'ambassade du général Sébastiani à Constantinople, de 1806 à 1808 ; l'autre dans laquelle M. THOISON a reconstitué très

exactement les détails de la vie de Napoléon en 1814, et en particulier les événements dont le palais de Fontainebleau fut le théâtre lors de son abdication.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

La géographie historique, la géographie descriptive et la géologie sont, dans certaines questions, si étroitement mêlées, qu'il est difficile de faire la part exacte revenant à ces trois sciences.

C'est ainsi que M. E.-A. MARTEL, de la *Société de Spéléologie*, a donné le résultat des explorations qu'il a faites depuis bien des années dans les régions de causses, avens, grottes et cours d'eau souterrains du midi de la France, et a montré tout ce qu'il restait à faire au point de vue de l'investigation méthodique des grottes et des rivières souterraines des Pyrénées.

Dans une autre communication sur la fameuse « perte du Rhône » à Bellegarde, il a expliqué comment ce phénomène pouvait représenter une phase particulière de l'histoire d'un fleuve, et précéder la formation de chutes, ou surtout de gorges étroites (Fier, Trient, etc.). Le Rhône en effet transforme subitement son cours horizontal en cours vertical : il s'engouffre dans une fissure dont la profondeur doit évidemment être très considérable. La fissure était recouverte de ponts naturels formés par des strates restées en place ; le fleuve, quand son niveau baissait, coulait en dessous de la première strate, qu'on a fait sauter à la mine. En réalité, quand le lit du fleuve se sera suffisamment approfondi, en aval, pour abaisser le plan d'eau dans la fissure et créer une vraie chute sous le pont de Lucey, le phénomène de transformation qu'il subit sera achevé.

Un autre phénomène étudié par M. E.-A. MARTEL est extrêmement intéressant : suivant lui, l'absorption des eaux superficielles par les fissures, gouffres, abîmes, pertes, etc. des terrains calcaires, réalise de véritables *captures*, qui aboutissent à l'empiètement du cours caché sur le cours visible de quantité de ruisseaux et de rivières. Ce phénomène, absolument général, est suivant lui une loi géographique formelle ; il aura pour résultat le dessèchement progressif et de plus en plus grand des régions calcaires ; dans toute l'Europe

nombre de rivières ont, depuis l'époque tertiaire, disparu ainsi dans le sous sol, et d'autres continuent ou commencent à s'y enfouir à l'époque actuelle ; ce processus fonctionne même de nos jours avec une rapidité beaucoup plus grande qu'on ne le croirait au premier abord ; non seulement on rencontre partout des lits à sec délaissés depuis de longues périodes géologiques, mais on constate aussi que des assèchements notables se sont accrus depuis un demi-siècle. La capture du Haut-Danube à Immendingen (duché de Bade), qui fait de ce fleuve un affluent du Rhin, par la résurgence de l'Aach (près Constance), s'aggrave considérablement depuis 1875 par agrandissement constant du cours souterrain, inaccessible à l'homme, qui *suce* de plus en plus le Danube. — On voit l'immense intérêt que présente la loi géographique ainsi énoncée, et il serait peut-être utile d'étudier si la disparition progressive des fleuves sahariens, au sujet de laquelle nulle explication définitive n'a été donnée, ne serait pas une conséquence de cette loi ; c'est aux explorateurs et aux géologues algériens qu'il appartient d'élucider cette question.

La transformation lente des côtes est un sujet d'études qui a été abordé par M. PAWLOWSKI ; après avoir décrit l'Orcanie, plateau sous-marin au N.-O. de l'île de Ré, il a montré qu'un continent spécial devrait exister à l'emplacement encore occupé par Yeu, Belle-Isle et Groix, car la constitution géologique de ces îles est absolument différents de celle de la côte ; il n'y aurait donc pas eu arrachement à la côte, mais disparition d'un continent au large. M. PAWLOWSKI a pu aussi, après des recherches basées sur le jalonnement fourni par les monuments mégalithiques, sur les cartulaires, et sur les documents manuscrits ou cartographiques postérieurs, tracer à travers les siècles des limites successives de l'ancien rivage du « pays de Broue ».

M. A. DE PANIAGUA, de la *Société d'Océnographie du Golfe de Gascogne*, a présenté au Congrès un travail sur la formation géologique des Landes gasconnes, et sur le régime de la Garonne et de la Dordogne pendant la période qui a coincidé avec cette formation.

M. Charles DUFFART a pu déterminer, d'après des explorations géologiques et des documents inédits, l'extension moderne de la presqu'île d'Ambès et de l'île de Cazeau en Gironde. L'île de Cazeau, depuis 1725, s'est allongée de

2,750 mètres vers le Sud-Est, et a pénétré de Gironde en Garonne ; ses rives vers le Sud ont gagné 270 mètres sur le fleuve dans l'axe de Cazeau ; l'allongement du bec d'Ambès a été de 775 mètres à vol d'oiseau en un siècle.

La géographie de l'antiquité comporte encore bien des problèmes qui n'ont pas reçu de solution ; M. Jacques SOYER a étudié deux *oppida* celtiques mentionnés par César dans ses Commentaires ; il s'agit de *Noviodunum Biturigum* (liv. VII, ch. 12 et 14), et de *Gorgobina* ou *Gortona*, selon les manuscrits (liv. VII, ch. 9) ; pour la première de ces villes, il rejette toutes les identifications proposées jusqu'ici, et pense que cet *oppidum* est Neung-sur-Beuvron (Loir-et-Cher) ; pour la seconde, il adopte la leçon *Gortona*, qui désigne suivant lui la ville de Sancerre, cette ville s'étant appelée, jusqu'au XIe siècle, *Gortona*. Voilà certes une des communications les plus documentés et des plus importantes qui aient été faites, parmi celles traitant de la géographie historique.

M. le vicomte DE LAUGARDIÈRE a recherché ce que pouvait être le *pagus Vosagensis* indiqué par Grégoire de Tours comme situé en Berry ; d'après des pièces conservées aux Archives de l'Indre et dans le château de la Rochechevreux, il pense qu'il s'agit d'une petite région des environs de Belâbre, dénommée au moyen-âge « castellania de Vohoseis, châtellenie de Voazais, des Vouazais ».

La cartographie du moyen âge a été l'objet de quelques études de détail. M. DE LOISNE a dressé un catalogue raisonné des cartes et plans de l'ancienne province d'Artois. M. Henri FERRAND a retracé l'historique de la grande carte des Etats de Savoie, par Tomaso Borgonio.

L'étude sur les galères de France à l'époque de Henri II, faite par M. Joseph FOURNIER, de Marseille, montre comment nos marins du XVIe siècle exécutèrent des prouesses remarquables, autant dans la Méditerranée que dans l'Atlantique.

Le mémoire de M. HUMBERT sur la première occupation allemande de Vénézuéla au XVIe siècle par les Welser, riches banquiers d'Augsbourg (1528-1556), est une contribution utile à l'histoire coloniale, en même temps qu'à l'histoire nationale d'un peuple américain.

M. Henri FROIDEVAUX a découvert un document d'un très grand intérêt pour l'histoire encore si mal connue des premières

navigations françaises en Malaisie. C'est une lettre écrite de la rade de Bantam, le 6 mars 1617, par Augustin de Beaulieu, et relative à son voyage depuis le port de Dieppe jusqu'à la côte Nord-Occidentale de Sumatra, en 1616-1617. Cette lettre confirme et précise les indications fournies par le *Parfait négociant* de Jacques Savary ; elle montre comment Beaulieu, après avoir été séparé de son chef de Nets, relâcha à la baie de la Table, rejoignit de Nets à la baie de Saldanha, puis en fut séparé de nouveau presque dès le cap de Bonne-Espérance ; il passa à l'Est de Madagascar, se dirigeant en droite ligne vers Sumatra, où il arriva le 5 février 1617, et reçut d'abord un assez bon accueil des Hollandais. Quelques jours plus tard, de Nets arrivait à son tour à Bantam, et presque aussitôt se modifiait l'accueil des négociants hollandais ; ceux-ci s'attachèrent en effet de tout leur pouvoir à empêcher les Français de faire du commerce à Bantam, et les obligèrent à leur livrer tous les Flamands qui se trouvaient à bord des deux bâtiments. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de notre histoire coloniale, que ce document soit publié et annoté avec soin.

Les études relatives à la géographie descriptive ont figuré en bien petit nombre au Congrès. L'Extrême-Orient a néanmoins été représenté par un volumineux mémoire du Dr Noël Bernard, de l'Infanterie coloniale, sur les « Khos, peuple inculte du Laos français » : le docteur a étudié le milieu dans lequel vit ce peuple, ses caractères anatomiques, physiologiques et pathologiques, enfin sa vie matérielle et sociale.

L'Afrique du Nord n'a donné matière qu'à deux communications seulement : M. G.-B.-M. Flamand, de l'École Supérieure des Sciences d'Alger, a fait part au Congrès des nouvelles stations de pierres écrites qui ont été découvertes au Touat, au Tademait, au Mouydir et dans la vallée de la Saoura, par les officiers et les sous-officiers qui parcourent ces régions.

M. le capitaine Lebeuf a envoyé une longue liste de noms de lieux de la Tunisie méridionale, Arad, Chok, Fajej, Meszaoua, Sahara tunisien, avec la rectification des formes officielles à l'aide de l'orthographe indigène.

Les explorations de l'Afrique centrale ont été rapidement passées en revue par M. le baron Hulot, à propos des résultats obtenus par la mission Lenfant ; le secrétaire général de la *Société de Géographie* a d'ailleurs montré l'importance des

résultats acquis, tant au point géographique qu'au point de vue économique.

Paris lui-même a donné lieu à un travail de statistique considérable et vraiment original, exécuté à l'aide des dernières feuilles de recensement. M. TURQUAN a localisé, quartier par quartier, les habitants originaires de chacun des départements français, et montré notamment la distribution dans la capitale des Auvergnats, des Normands, des habitants du Nord, etc. Il a étudié ensuite le phénomène de bascule en vertu duquel Paris rend à la province ce qu'il lui a pris, sous forme de Parisiens de naissance, retournant aux régions d'où leurs parents sont sortis, en Auvergne, en Savoie, en Normandie.

Le Congrès s'est terminé, comme tous les Congrès, par des discours et par une abondante distribution de rubans violets. Après M. ESMEIN, M. BAYET, directeur de l'enseignement supérieur, a pris la parole au nom du ministre absent, et il a montré l'utilité de ces réunions savantes ; par la collaboration cordiale des sociétés s'élaborent en effet ces histoires des villes et des provinces, qui sont les premiers éléments de l'histoire générale de la France : par elle se précise la géographie historique ou descriptive des régions peu étudiées jusqu'ici.

L'année prochaine, le Congrès se tiendra en Algérie, et M. BAYET n'a pas oublié de signaler l'importance de cette inovation : « Pour la première fois, a-t-il dit, le Congrès traversera la Méditerranée. Vos sociétés seront les bien accueillies dans cette France africaine qui a réclamé l'honneur de les recevoir et qui tient à leur offrir le spectacle de son activité. Vous y trouverez tous, Messieurs, des objets d'études bien dignes de votre attention. Cette France africaine, c'est l'Afrique romaine, fertile et riche entre toutes les régions de l'Empire, dont les moissons nourrissaient l'Italie, et où se pressaient, pour ainsi dire les unes sur les autres, ces cités, centres agricoles et industriels, dont nos archéologues retrouvent et étudient les ruines. La France, qui, à tant d'égards, a recueilli l'héritage de l'ancienne Rome, a entrepris de rendre à ces pays leur prospérité si longtemps déchue, et, en bien des endroits, de les reconquérir sur le désert. Ce sont là des problèmes qui intéressent les économistes, les agronomes, les

ingénieurs, autant que les historiens et les archéologues, et votre visite sera en outre, pour ceux qui s'en occupent là-bas, une précieuse marque de sympathie ».

La sympathie que M. BAYET veut bien promettre aux Algériens sera certainement rendue de grand cœur aux membres des sociétés de France qui franchiront la Méditerranée. Les réunions de ce genre, en favorisant le rapprochement des uns et des autres, les aident à se mieux connaître, et dissipent les préventions injustifiées qui existent souvent en France contre les Algériens, — même dans l'esprit des personnes les plus cultivées.— Un travail archéologique, historique et géographique extrait des mémoires de la Société d'Oran ou de celle d'Alger pourrait leur montrer l'immense labeur silencieusement et laborieusement accompli par ceux qui là-bas s'occupent des questions archéologiques et géographiques en honneur au Congrès.

Lieutenant PAUL AZAN,

Délégué de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

XXVe Congrès National

DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES DE GÉOGRAPHIE A TUNIS

(SEMAINE DE PAQUES 1904)

COMPTE RENDU

de M. Ch. RENÉ-LECLERC

Professeur, délégué au Congrès National par la *Société de Géographie d'Oran*

Monsieur le Président,

J'aurais voulu assister à l'Assemblée générale du 15 mai et exposer de vive voix le résumé de mes notes à la Société qui m'a fait l'honneur de me déléguer au Congrès de Tunis.

Malheureusement, ayant usé, durant le courant de cette année scolaire, d'un certain nombre de congés non réglementaires, je me suis fait un devoir de n'en point demander de nouveau. Sans cela, c'eût été avec grand plaisir que je serais allé passer quelques jours à Oran. L'honorable et sympathique M. Monbrun vous dira d'ailleurs, mieux que je ne saurais le faire, ses impressions vécues en Tunisie. Jusqu'au dernier moment notre ancien président n'a pu prévoir si son absorbante, profession lui permettrait de se rendre à Tunis. C'est ce que m'a valu l'honneur de représenter là bas les Géographes Oranais. En y retrouvant M. Monbrun j'ai vivement regretté les circonstances qui l'ont empêché d'être cette année-ci notre délégué officiel. Il pourra vous donner oralement des détails qui complèteront cette brève et sèche rédaction. J'ai jugé inutile de m'étendre longuement puisque la presse Tunisienne a donné d'abondants compte-rendus sur les travaux de cette session, et que l'on retrouvera cette abondance dans le *Volume consacré au XXVe Congrès national de Géographie*.

Tout a été intéressant, les séances du Congrès comme les excursions à Tunis et aux environs. Mais ce qu'il faut surtout signaler c'est le large et hospitalier accueil réservé aux

Congressistes, c'est l'intérêt pris par le Résident général à leurs travaux, c'est l'accueil chaleureux qu'ils ont reçu des Tunisiens. La semaine de Pâques a heureusement été favorisée là-bas par un temps splendide. Les très nombreux touristes venus de France à cette occasion avec leurs familles ont été enchantés de leur séjour. Ceux qui n'étaient jamais venus sur la terre d'Afrique en sont repartis remplis de sympathie pour elle, et ceux qui la connaissaient déjà n'ont pu que l'apprécier davantage. Tandis que les pères de familles faisaient de la Géographie en chambre, leurs femmes et leurs enfants liaient connaissance avec un pays nouveau pour eux et ça n'a pas été le côté le moins utile du Congrès.

Les séances se sont tenues du 3 au 7 avril.

La plupart des Sociétés françaises, plusieurs sociétés assimilées et étrangères étaient représentées à ce Congrès.

La présidence d'honneur était dévolue à notre actif et dévoué député, M. ETIENNE, vice-président de la Chambre ; la vice-présidence à M. le Général ROUX, commandant la Division d'occupation de la Régence, et à M. MACHUEL, directeur général de l'Enseignement public en Tunisie. La présidence effective était confiée à M. Stéphen PICHON, ministre plénipotentiaire, résident général de France à Tunis.

Les congressistes étaient les hôtes de la Section tunisienne de la *Société de Géographie Commerciale de Paris*. Président : M. le baron D'ANTHOUARD, secrétaire d'Ambassade, délégué à la Résidence générale de France à Tunis ; Vice-présidents : Paul BONNARD, le lieutenant GRILLIÈRES, MONCELON, PIQUET ; Secrétaire général : DOLLIN DU FRESNEL, L. GRÉBAUVAL ; Secrétaire général adjoint : LABBÉ ; Archiviste bibliothécaire : Rodolphe VALENSI.

Le Gouvernement tunisien était représenté par M. ROY, consul général de France, secrétaire général du Gouvernement tunisien. Le commandant LACROIX, directeur des Affaires indigènes, était spécialement délégué par le Gouvernement général de l'Algérie. Les différents ministères de la Métropole étaient représentés officiellement de la manière qui suit :

Ministère des Affaires Étrangères :

M. PADOUX, consul de France, secrétaire général adjoint du Gouvernement tunisien.

Ministère de l'Instruction Publique :

MM. AYMONNIER, directeur de l'Ecole Coloniale de Paris; Paul LABBÉ, explorateur; Frédéric LEMOINE, chargé de cours au Collège Rollin ; Henri LORIN, professeur de Géographie coloniale à la Faculté de Bordeaux.

Ministère de la Guerre :

M. le Commandant TOUSSAINT, chef des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie.

Voici la liste des différents délégués de Sociétés :

a) SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Alger. — M. L'Intendant PELLEPORT, vice-président.
Bordeaux.— M. le D[r] GILBERT-LASSERRE, secrétaire général.
Bourges. — M. Paul HAZARD, ancien bâtonnier, avocat à la Cour de Bourges, président.
Brives-la-Gaillarde. — M. COLRAT, chargé de mission.
Douai. — M. Georges BOTTIN, président.
Dunkerque. — M. Thomas DEMAN, avocat, ancien bâtonnier.
Lille. — M. Raymond THÉRY, secrétaire général.
Lorient. — M. LEGRAND, président.
Lyon. — M. ZIMMERMANN, professeur à la Faculté des Lettres, secrétaire général.
Marseille. — M. VALRAN, professeur au Lycée.
Montpellier. — M. le Commandant BORDIER.
Nancy. — M. Bertrand AUERBACH, professeur à la Faculté des Lettres.
Nantes. — M. Louis LINYER, président.
Oran. — M. RENÉ-LECLERC, professeur diplômé d'arabe et de berbère.
Paris. — M. Frédéric LEMOINE, professeur à l'Université.
Paris-Commerciale — M. Georges BLONDEL, vice-président.
Rouen. — M. CANONVILLE-DESLYS, président.
Rochefort. — M. le Capitaine TRIVIER.
Roubaix. — M. BOULENGER, président.
Saint-Etienne. — MM. le D[r] MERLIN et FOUGEROLLES.
Saint-Nazaire. — M. Etienne PORT, président.
Saint-Omer. — M. César DE GIVENCHY.
Toulouse. — M. TACHARD, président.
Tours. — M. PINGUET.
Tunis. — M. le baron D'ANTHOUARD, président.

b). — AUTRES SOCIÉTÉS

L'Asie française. — M. Paul LABBÉ, explorateur.

Union-Coloniale. — M. MARCAGGI.

Sciences médicales de Tunis. — M. le Dr LAFFORGUE.

Ligue Française de l'Enseignement (Section de Tunis). — MM. LOTH, professeur au Lycée Carnot; GUIOT, juge au Tribunal mixte.

La Khaldounia. — MM Mohamed LASRAM; Béchir SFAR.

Horticulture de Tunisie. — MM. RANDET, juge au Tribunal mixte; GUILLOCHON, jardinier en chef du jardin d'Essai.

La France Colonosatrice (Rouen). — M. BUCHÈRE, président.

Club Alpin de France. — MM. BELLOC; MACÉ DE LEPINAY.

Apiculture de Tunisie. — M. le Commandant DE FRANCE.

c). — SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Société de Genève. — M. DE CLAPARÈDE, président.

Société de Neufchâtel. — M. le Dr STANFFER.

Société Royale de Madrid. — M. le Consul général d'Espagne à Tunis.

Dès le dimanche soir, 3 avril, les Congressistes se retrouvaient à la Résidence générale de France où ils étaient reçus très aimablement par M. Stéphen PICHON qui s'entretint avec les délégués des différentes Sociétés et eut un mot aimable pour chacun. Le lendemain matin, le Congrès s'ouvrait officiellement et en grand apparat au Théâtre municipal. M. D'ANTHOUARD a prononcé là un remarquable discours sur le rôle colonial de la France. Les premiers mots que j'en ai retenus étaient ceux-ci : « Messieurs, En arrivant à Tunis la statue de Jules Ferry a frappé votre regard ». Ils ont servi de thème à de sages et patriotiques paroles. Quant à M. PICHON, il a habilement exposé, dans une magistrale improvisation, les différentes questions qui allaient être soumises aux travaux du Congrès. Il a ensuite déclaré la séance ouverte. Les représentants des différentes Sociétés de Géographie ont alors exposé tour à tour l'état actuel de leurs Sociétés respectives. Voici le relevé de ma communication personnelle :

« MONSIEUR LE MINISTRE, MESSIEURS,

« La *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* que j'ai l'honneur de représenter, si elle n'est pas une des plus importantes par le nombre de ses adhérents, est cependant

une Société où l'on travaille beaucoup, consciencieusement et sans bruit ; son *Bulletin* trimestriel justifie d'ailleurs du mérite de ses collaborateurs.

« Fondée en 1878, la première en date par conséquent de l'Afrique du Nord, la Société compte actuellement 264 membres titulaires. Il faut ajouter à ce chiffre 8 membres d'honneur, 9 membres honoraires, 8 membres honoraires correspondants, 1 président honoraire qui est le distingué M. MONBRUN dont je n'ai pas à faire l'éloge puisque tous les Congressistes ont encore présent à la mémoire le Congrès de Rouen où le délégué d'Oran a occupé une si large place, — 10 membres du Bureau parmi lesquels notre honorable président le Lt-Colonel DERRIEN, 14 membres du Conseil administratif et 8 membres titulaires. Ce qui porte à 322 le nombre des adhérents.

« Nous avons eu à regretter dernièrement de décès d'un des membres les plus actifs de la Société, M. BOUTY, secrétaire général honoraire, qui depuis 1878 consacrait son temps à des travaux scientifiques et bibliographiques. Dans notre dernier *Bulletin*, M. MONBRUN a su faire du regretté géographe l'éloge qu'il méritait.

« Placée à proximité du Maroc, la *Société de Géographie d'Oran* s'intéresse tout particulièrement à l'avenir de ce pays qui doit attirer l'attention de tous les bons Français Elle a publié l'année dernière une Géographie du Maroc, ouvrage d'ensemble rédigé avec grand soin par notre honorable collègue ici p ésent M. CANAL, actuellement ingénieur des Travaux de la marine à Ferryville. Plus récemment, un travail excellent du capitaine FIDEL publié dans l'avant dernier *Bulletin* nous a donné une vue générale sur la situation économique du Maroc vis à vis de la France. Ce mémoire très documenté était suivi d'une Bibliographie spéciale au sujet, fort utile à consulter. Dans le dernier *Bulletin*, M. Auguste MOULIÉRAS, le distingué professeur à la Chaire d'arabe d'Oran, notre dévoué vice-président, nous a rendu compte de la découverte qu'il a faite d'une tribu zénète non musulmane au Maroc.

« A côté de cette prédilection marquée et logique pour tout ce qui concerne le Maroc, la *Société de Géographie d'Oran* s'efforce de rassembler des matériaux pour une future Géographie détaillée et complète de l'Oranie. Aussi met-elle chaque année en concours la Monographie géographique,

économique et historique d'un certain nombre de communes mixtes, de communes de plein exercice et de communes indigènes du Sud de la province d'Oran. De la sorte elle réunit peu à peu toute une succession de travaux monographiques choisis dont elle pourra tirer plus tard un très grand parti.

« L'Archéologie nous étant étrangère, je n'insisterai pas sur les services rendus par notre Société à cette partie spéciale ; qu'il me suffise de dire qu'elle a eu l'heureuse idée de publier chaque année une « chronique archéologique » où sont résumés et condensés tous les travaux archéologiques effectués dans l'Afrique du Nord l'année précédente. C'est là une louable initiative.

« Qu'il me soit permis en terminant d'assurer le XXVe Congrès de Géographie des intentions de travail et d'énergie désintéressée que notre Société compte manifester sans cesse en faveur des sciences géographiques. »

En dehors des séances solennelles, les réunions du Congrès se sont tenues au Palais des Sociétés Françaises. Ce superbe édifice de style italien teinté de moresque a été gracieusement mis à la disposition des différents groupements français de Tunis par le Gouvernement tunisien. Chaque société y a sa salle spéciale au premier étage, tandis qu'au rez-de-chaussée s'ouvrent de vastes et luxueux salons et une salle de spectacle pour les réceptions et conférences publiques. Du 3 au 7 avril le Palais des Sociétés Françaises a été uniquement réservé au Congrès de Géographie. Dans une réunion privée, les délégués s'étaient mutuellement désignés comme présidents et assesseurs des séances de travaux, j'ai pour ma part eu l'honneur d'être premier assesseur du bureau à trois ou quatre discussions des plus importantes. La besogne s'était répartie de la façon suivante : Une section A, dans une première salle comportait la Géographie générale et économique ; une section B, dans une autre salle, s'occupait de la Géographie régionale et coloniale. De sorte que pendant quatre jours consécutifs nous avons pu assister matin et soir, à de multiples discussions d'intérêt varié sur les questions les plus diverses. Ces *assises* géographiques ont été suivies avec intérêt non seulement par les Congressistes, mais aussi par de nombreux tunisiens qui ont eu là une occasion unique de s'instruire sans fatigue et même en se distrayant. Car il n'y a pas eu pour ainsi dire un

seul exposé aride. La plupart des communications étaient relevées, dans une sage mesure, de cet esprit français qui sait donner un air enjoué aux sujets les plus âpres, et, il faut bien le dire, il y a eu des réunions franchement amusantes. M. MONBRUN n'a pas été étranger à la gaieté de certaines discussions. Avec la verve caustique que l'on sait, il a vaillamment lutté contre le fameux M. BONNARD, partisan du Transsaharien par la Tunisie et du chemin de fer de l'Ouenza par Bizerte. Disons le mot, M. MONBRUN s'est acquis toutes les sympathies des tunisiens et des congressistes, y compris ceux aux dépens desquels il a exercé sa fine raillerie. Il y a eu en effet, soumis au vote du Congrès, des *vœux* qui révélaient une certaine bizarrerie de vue de la part de ceux qui les émettaient. Mais ces vœux n'ont échappé ni à la censure des gens sévères ni à la critique des humoristes.

Il serait malaisé d'exposer ici les nombreuses questions qui ont été traitées. Je mentionnerai seulement celles qui ont été revêtues d'une réelle importance, soit par le sujet mis en discussion, soit par la valeur et la compétence des personnes qui ont discuté.

M. le lieutenant GRILLIÈRES, vice-président de la section tunisienne, a exposé avec un talent de logicien et de géographe consommé son projet d'adoption d'une dénomination internationale pour les noms géographiques. M. le Dr BRUNSWICH LE BIHAN, médecin en chef de l'hôpital Sadiki a fait, sur le fonctionnement des hôpitaux indigènes et l'utilité des auxiliaires médicaux une communication du plus haut intérêt. M. Henri LORIN, professeur à la Faculté de Bordeaux, le colonial bien connu par ses écrits, nous a fait un captivant exposé d'ensemble sur l'Afrique Occidentale française, ses régions naturelles et ses principales ressources. M. VASSEL, nous a donné lecture d'un minutieux travail de géographie ethnographique tunisienne : il s'est en effet spécialisé dans la littérature arabo-juive, locale, et a recueilli des pièces très curieuses dans cette littérature orale. M. BLONDEL, l'éminent économiste parisien, vice-président de la *Société de Géographie Commerciale* et de l'*Union Coloniale*, a exposé, devant une chambrée bondée, ses théories personnelles sur l'importance pour nos colonies du mouvement protectionniste anglais.

Une communication particulièrement intéressante et qui à sa valeur, c'est celle de M. MONCHICOURT, sous-chef du service

des Contrôles à la Résidence générale sur « les ressemblances géographiques qui existent entre la région de Tunis et la région d'Oran. » Je crois que le XXVe *Volume du XXVe Congrès National* ne contiendra que le résumé des mémoires lus en séance, et, en la circonstance, il serait regrettable que ce travail ne fût pas publié *in-extenso*. Il y aurait certainement intérêt, pour notre *Bulletin*, à l'insérer prochainement. M. MONCHICOURT que j'ai pressenti est disposé à communiquer son manuscrit. Il sera donc facile, le cas échéant, de s'adresser à lui pour lui rappeler sa promesse.

M. BLONDEL, que je citais tout à l'heure, nous a fait, en outre, un véritable cours documenté sur les Colonies africaines allemandes. Au cours des débats mémorables qui eurent lieu entre MM. BONNARD et MONBRUN, ce dernier a réussi à faire échouer un vœu du fougueux partisan du Transsaharien par le sud Tunisien. Mais en ce qui concerne le chemin de fer Ouenza-Bizerte, le *vœu* de M. BONNARD, malgré tout les efforts de ses interrupteurs, a été adopté. Il est bon d'ajouter qu'il y avait dans la salle majorité de Tunisiens.

M. Bechir SFAR, de la Société indigène de Tunis, la *Khaldounia*, nous a exposé avec facilité le résultat de ses recherches sur les Géographes arabes. Enfin, M. DE MATHUISIEULX, l'explorateur bien connu de la Tripolitaine, nous a raconté dans ses grandes lignes son voyage à travers des régions jusqu'ici ignorées des Européens.

Voici au reste la liste complète des *vœux* qui ont été adoptés au cours des travaux du Congrès :

I

Le Congrès émet le vœu :

« Qu'à l'avenir, chaque Société de Géographie, au siège de laquelle aura été tenue une session, transmette en temps utile, à la Société organisatrice de la session suivante, la liste des vœux adoptés avec la suite qui leur aura été donnée et la réponse ou les réponses qui auront pu être déjà faites par les pouvoirs publics, les administrations ou assemblées compétentes ; tous ceux qui n'auront pas reçu satisfaction seront portés en tête de l'ordre du jour de la dite session pour être soumis a un nouveau vote et, au besoin, à une discussion nouvelle. »

II

Le Congrès émet le vœu :

« Qu'au cours de la XXVIe Session, le Comité examine et, s'il y a lieu, détermine les modifications aux Statuts qui permettraient d'obtenir une meilleure et plus fructueuse méthode de travail au cours des sessions futures. »

III

Le Congrès émet le vœu :

« Que la Société apicole de Tunisie étudie les moyens de fonder des syndicats apicoles d'exportation franco-indigènes. »

IV

Le Congrès émet le vœu :

« Que la législation tunisienne sur les associations, favorise la création des syndicats d'exportation. »

V

Le Congrès émet le vœu :

« Que les Sociétés de Géographie et les Sociétés assimilées redoublent d'efforts, pour faciliter aux jeunes Français les voyages à l'Etranger et aux Colonies, soit en créant des bourses de voyages, soit en obtenant des conditions spéciales sur les compagnies de transport, soit en organisant chaque année une caravane de la jeunesse en Algérie et en Tunisie. »

VI

Le Congrès émet, en outre, le vœu :

« Que le Gouvernement autorise les Chambres de Commerce à voter des crédits dans le but de favoriser les voyages à l'Etranger et aux Colonies. »

VII

Le Congrès émet le vœu :

« Que pour les travaux publics aux Colonies, et notamment en Tunisie, il soit inséré au cahier des charges un article prescrivant que les matériaux provenant du dehors devront, autant que possible, être d'origine française et embarqués dans un port français. »

VIII

Le Congrès émet le vœu :

« Que l'organisation de l'assistance médicale des indigènes soit étendue à toutes les colonies françaises. »

IX

Le Congrès émet le vœu :

« Que le Gouvernement du Protectorat facilite, par tous les moyens, et au besoin par des exemptions douanières, la création d'usines de superphosphate dans la Régence. »

X

Le Congrès émet le vœu :

« Que le Gouvernement encourage l'exploitation minière en Tunisie, en facilitant l'obtention des concessions par toutes sortes de moyens, et surtout par la construction rapide des voies ferrées et l'amélioration du port de Tunis, amélioration qui permettrait à ce port, de recevoir les navires de fort tonnage. »

XI

Le Congrès émet le vœu :

« Que la justice indigène soit partout établie en tenant compte de l'intellectualité et des mœurs des habitants ; la question de la main-d'œuvre dans nos colonies étant absolument dépendant de l'organisation rationnelle de cette justice. »

XII

Le Congrès émet le vœu :

« Que les Sociétés de Géographie, de concert avec les Municipalités, favorisent l'émigration des travailleurs français en Tunisie. »

XIII

Le Congrès émet le vœu :

« Que le Parlement français vote une addition à la loi du 18 juillet 1890, permettant l'introduction en franchise, sans compensation douanière, d'une certaine quantité de fruits et de légumes. »

XIV

Le Congrès émet le vœu :

« Qu'il soit créé un service postal maritime régulier entre Tunis et la Métropole (*via* Nice) avec escale en Corse. »

XV

Le Congrès émet le vœu :

« 1° Que les conserves de poissons faites en Tunisie soient admises en franchise en France ;

« 2° Que particulièrement, en ce qui concerne les espèces migratrices, anchois, sardines, thons, les statistiques de pêches en Algérie et en Tunisie indiquent chaque année, pour chaque localité, les résultats des années précédentes. »

XVI

Le Congrès émet le vœu :

« Que les pouvoirs publics prennent l'initiative de l'Etablissement d'une carte ichtyologique des côtes de l'Algérie et de la Tunisie. »

XVII

Le Congrès émet le vœu :

« Que les pouvoirs publics examinent s'il ne serait pas possible et désirable au point de vue de la Défense Nationale, de diriger sur Bizerte les minerais du Djebel-Ouenza. »

XVIII

« Le Congrès National de Géographie réuni à Tunis, avant de se séparer, vote que le Congrès de 1905 aura lieu à Saint-Etienne en août 1905. »

Ces vœux, M. Pichon les a habilement passés en revue dans la séance solonnelle de clôture qui a eu lieu au Théâtre municipal le vendredi après-midi. D'un mot heureux, il a résumé chacun d'eux et dans un excellent discours a synthétisé en quelque sorte « l'état d'âme » du Congrès de Tunis et l'impression générale qui s'en dégageait.

« Le Congrès de Tunis, a-t-il dit, est digne de tous ses
« devanciers ; il a été essentiellement pratique ; laissant
« un peu de côté la doctrine pure, il s'est prononcé pour
« l'application de cette doctrine ; il a estimé avec juste raison
« qu'il était temps de faire suivre la théorie des savants
« géographes d'un essai de réalisation des méthodes préconisées.
« C'est là le point marquant spécial de ce Congrès, et je dois
« féliciter d'une façon toute particulière ceux qui ont pris part
« à cette très remarquable manifestation géographique. »

En dehors de la soirée à la Résidence générale, les congressistes s'étaient réunis le lundi soir à un grand banquet donné dans le merveilleux *hall* qu'est le *Palmarûim* du Tunisia Palace Hôtel. Ce banquet et le remarquable concert qui a suivi étaient offerts par la section tunisienne sous la présidence de M. PICHON. Insistons sur ce point que les choses ont été faites largement et avec grand luxe.

En dehors des travaux du Congrès, plusieurs conférences publiques ont été données le soir par des orateurs de talent soit au Palais des Sociétés françaises, soit au Théâtre municipal. Je n'en retiendrai que trois, les plus ramarquables. Celle que M. LORIN, conférencier supérieur, a développé sur les vingt dernières années de notre politique coloniale a été un véritable régal intellectuel en dehors du profit instructif que chacun a pû en retirer. M. Paul LABBÉ avec sa verve de boulevardier, nous a promenés à travers la Mandchourie et la Sibérie orientale. Son récit pittoresque émaillé de très nombreuses projections a réjoui et intéressé le Tout-Tunis qui assistait à cette conférence. Enfin on a fait une longue ovation à M. DE SEGONZAC, non seulement parce qu'il nous a exposés les souvenirs qu'il a rapportés du Maroc, on sait au prix de quelles fatigues et de quels dangers, mais encore parce qu'il nous a révélé ses aspirations et ses désirs au sujet de l'extension de la France nord-africaine. C'était le jour de la publication par les journaux du traité Franco-Anglais. On juge avec quel enthousiasme ont été accueillies les paroles du conférencier qui a nettement indiqué le futur rôle de la France au Maroc.

Après la période de travail a commencé celle des excursions. Les congressistes se sont dispersés à travers la Tunisie. On les a menés par groupes en Khroumirie, à Bizerte, à Carthage, à Sousse, Kairouan, Sfax et Gabès, jusque dans l'Extrême-Sud. Pour ma part je me suis dispensé de ce supplément de voyage, car j'ai visité toutes ces régions antérieurement. Une seule excursion m'a tenté. Celle de l'arsenal de Sidi Abd Allah et de Bizerte. Je l'avais faite il y a deux ans en compagnie de notre excellent collègue M. CANAL, chef du service des bâtiments de la Marine. Mais cette année il a eu l'heureuse idée de former un petit groupe d'amis et d'oranais(1) ou ex-oranais : M. MONBUN,

(1) J'ai également retrouvé avec plaisir à Tunis, le caïd MERAH, de Tlemcen, congressiste lui aussi.

le commandant LACROIX, directeur des Affaires Indigènes à Alger, et moi, pour nous montrer en détail l'état d'avancement de notre défense maritime. Inutile d'ajouter que nous avons pu examiner les choses autrement mieux qu'à l'allure précipitée d'une caravane de congressistes.

Somme toute, le Congrès de Tunis a été des plus réussis. Les travaux de cette session ne le cèdent en rien comme importance à ceux des sessions antérieures. Ç'a été l'occasion, pour les uns de prendre contact avec la terre d'Afrique qu'ils ne connaissaient point, pour les autres de revoir avec satisfaction les progrès rapides de l'influence française, l'essor qu'elle a donné à la Régence.

Le chaleureux discours de M. PICHON à la séance de clôture se terminait ainsi : « Vous avez vu la Tunisie, Messieurs ; je sais combien vous l'avez trouvée belle et agréable... Laissez-moi, pour me servir d'une expression qui, bien qu'un peu banale, rend très bien ma pensée, vous dire non pas adieu mais au revoir ». Il est certain que telle a été en retour la pensée de tous les congressistes. L'accueil si sympathique et si empressé qui leur a été fait par les Tunisiens doit les engager à revenir prendre contact avec les véritables amis qu'ils ont laissé là-bas. Pour ma part j'estime que notre Société de Géographie devrait pour la circonstance entrer en rapports plus directs et plus intimes avec sa sœur de l'Est et préluder à une étroite union par ces mots d'amitié « Oran remercie Tunis ».

Veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

CH. RENÉ-LECLERC,
Diplômé d'arabe et de berbère, licencié ès-lettres.

TOPONYMIE DES GAULES A L'ÉPOQUE PRÉLATINE

ORIGINE ASIATIQUE DES GAULOIS

démontrée par la philologie

AVANT-PROPOS

Si l'on ne connaît les origines du verbe d'un peuple, il est impossible de comprendre l'âme et même de connaître la parenté ethnique de ce peuple.

Pour n'en citer qu'un récent exemple, c'est par la philologie que l'on a appris que les Kabyles du Nord de l'Afrique appartenaient à la même race que nos Aquitains.

Ne fût-ce que par cette seule constatation, laquelle exclut toute impossibilité d'assimilation, qu'il serait injuste et anti-scientifique de ne pas faire une place à la linguistique dans le cadre des études géographiques.

Il y a mieux. La connaissance des origines ethniques est la base de la science politique sans la possession de laquelle les hommes d'Etat, ne sauraient créer d'œuvres viables.

Il est donc de l'intérêt de la population française d'Algérie, rameau vigoureux du tronc celtique, de rechercher ce que fut la race gauloise à son berceau.

Après avoir appris à se connaître, elle étudiera avec plus de profit la mentalité héréditaire des populations qui l'entourent et sur lesquelles elle est appelée à exercer son hégémonie civilisatrice.

CHAPITRE I[er]

La toponymie des Gaules. — Preuves de l'étroite parenté du gaélique et du kymrique avec la langue sacrée de l'Inde. — Les textes sanscrits sont les véritables textes du celtique. — Puissance et persistance de la tradition orale.

Les dialectes appelés celtiques ne sont que des rameaux de la langue aryenne primitive ; ils étaient étroitement apparentés à la vieille langue littéraire de l'Inde, dont le sanscrit, — textuellement la parfaite — n'est que la forme perfectionnée.

A cet égard, la toponymie de la vieille Gaule ne laisse aucun doute. Nos ancêtres ne nous ont pas légué de textes littéraires ; ils ont fait mieux. Sur le sol qu'ils ont occupé, ils ont gravé en caractères indélébiles d'innombrables inscriptions que le temps n'a pu effacer. Les exemples qui vont suivre démontrent clairement que la langue primitive des Gaulois était identique à celle que parlaient les Aryas de l'Inde à l'époque du *Véda*.

TEXTES HISTORIQUES

TOPONYMIE DES GAULES

NOMS DE COURS D'EAU (*Rheumatonymes*)

Arnon, affluent du Cher ; celtique *arno*, cours d'eau, torrent ; sanscrit *arnas*, eau.

Arve, rivière, celtique *arvo*, rapide ; sanscrit *ara*, rapide.

Avène, rivière du Gard, textuellement cours d'eau ; sanscrit **avani**, cours d'eau ; celtique *aven*, rivière ; radic. *ab*, eau.

Aven, rivière du Finistère, id.

Avière, rivière de la Savoie, id.

Avance, rivière du Lot et Garonne, id.

Bèbre, affluent de la Loire ; textuellement rivière des castors ; celtique *bebro*, castor ; sanscrit *babhru*.

Bièvre, rivière de Seine-et-Oise. Id.

Clyde, rivière d'Ecosse, celtique *Klouta* ; sanscrit *çru*, couler ($l = r$).

Couse, v. f., petite rivière, terme encore en usage en Auvergne, textuellement ruisseau ; sanscrit *kuça*, eau ; *kusarit*, ruisseau, petit cours d'eau, d'où également : *Couse*, rivière (Corrèze) ; *Couse*, rivière (Dordogne) ; *Couse*, rivière (Haute-Vienne) ; *Couson*, rivière (Puy-de-Dôme) ; *Cousance*, rivière (affluent de la Marne) ; etc.

Doire (Doria) rivière de l'ancienne Gaule cisalpine, textuellement qui va vite ; sanscrit *dhôr*, aller vite ; Doire Ripaire ; Doire Baltée ; *Doron*, torrent de la Savoie.

Le Drac, rivière, textuellement le rapide, sancrit *dràk*, vite, en courant.

La Drague, rivière, même origine.

Drave, rivière, sancrit *dravanti* rivière, *dravana* écoulement ; radic. dru, *dravàmi* couler, aller vite, d'oú également **Druentia**, nom celtique de la Durance. Cf. encore **Drouvenne**, rivière du Jura qui prend sa source à la Frasnée.

La Dronne, rivière, textuellement la sinueuse ; sanscrit *drun*, aller par sinuosité.

La Droude, rivière, textuellement le rapide ; sanscrit *drutu*, rapide.

Durance, rivière, voir *Drave*.

Ile, rivière, textuellement l'eau ; sanscrit *irà*, eau ($l = r$), d'ou *iràvati*, affluent de l'Indus (aujourd'hui *iraouaddy*.

Marne, celtique latinisé *materna* ou *matrona* (de *màtêr*, mère) ; sanscrit *mâtri* ou *mâtar*.

Nant, rivière, torrent, terme dialectal de Franche-Comté et de Savoie, textuellement le bruyant ; sanscrit *nadi*, rivière, *nad*, couler bruyamment.

Rhin, fleuve, en celtique *reno* ; sanscrit *rîna*, qui coule ; celtique *reino*, courant (Whitley Stokes).

Rhône, fleuve, textuellement cours d'eau ; sanscrit *rôdana*, cours d'eau ; celtique latinisé *rhodanus*, radic. *rud*, couler.

Somme, rivière, textuellement l'eau ; sanscrit *sambara*, eau.

Sarno, rivière ; celtique *sarnos*, fleuve ; sanscrit *sarana*, qui va.

Sarre, textuellement rivière ; sanscrit *sarit* rivière ; *sara*, eau ; radic. *sr*, couler.

Seine, fleuve ; celtique *sêquana*, textuellement celle qui arrose ; sanscrit *sêka*, arrosement ; *sêtchana*, *sêtchaka*, qui arrose.

Tanaro, rivière de la Gaule cisalpine ; celtique *tanaros*, bruyant ; sanscrit *tan*, bruire.

Taro, affluent du Pô, Gaule cisalpine ; celtique *taro*, rapide ; sanscrit *tara*, toute chose qui passe.

Tessin, rivière de la Gaule cisalpine ; celtique *Tékêno — tekô*, rapide ; sanscrit *tak*, aller.

Vanne, textuellement rivière ; sanscrit *vênna* rivière, *vana*, eau et source ; beaucoup d'autres rivières de France portent des noms analogues.

Var, rivière ; sanscrit *vàr*, eau.

NOMS DE MONTAGNES (*Oronymes*)

Ardennes, sanscrit *ûrddha*, haut, élevé ; celtique *ard*, d'où *arduenna*.

Alpes, montagne, cf. sanscrit *arpita*, haut, élevé, *arpayàmi*, faire monter ; ($r = l$), celtique *alpa*, montagne. Festus qui ne soupçonnait pas l'existence du sanscrit dérive Alpes du latin *albus* blanc. Servius mieux avisé reconnaît que ce mot est d'origine celtique. Dans tous les cas, ce n'est pas au petit peuple du Latium que l'on doit la dénomination des Alpes.

Gaélique et Welsch *alpa*, montagne ; *alba*, haut pays.

Arvern, nom celtique des monts d'Auvergne. Sanscrit *arvan* textuellement le mont du cheval, nom donné à plusieurs montagnes d'Europe et d'Asie.

Brigue, **Bergue**, noms de plusieurs sites montagneux. Le sanscrit *brh*, élever, exhausser, forme gunée *barh* a donné au celtique *briga* et *berga*, montagne, d'où une multitude de noms de lieu, tels que *Bergusium* (Bourgoing), *Bergacum* (Bernay), *Bergomum* (Bergame), etc.

Litano-Briga, textuellement large montagne, nom gaulois de Pont Sainte-Maxence ; **Brigantium**, Briançon, etc.

Uxelo, celtique : hauteur ; sanscrit *utchtcha*, haut, élevé, d'où *Uxello-dunum*, textuellement forteresse, aujourd'hui le Puy d'Issolu ou Capdenac.

NOMS DE PEUPLADES (*Ethnéonymes*)

Cavares, peuple de la Gaule narbonnaise, chef-lieu *Cabellio* (Cavaillon) ; celtique, *kavaros*, puissant, héros ; sanscrit, *çavîra*, même sens.

Celte, breton *kelt*, guerrier, irl. *keldàko*, guerre, forme originelle *celldach*, même sens. (Whitley Stokes). Cf. 1° sanscrit *kàrttikeya*, le dieu de la guerre, fils de *Çivà*; 2° *Kartana*, action de briser, de fendre; *kartàsmi* futur Ier de *Kr* mettre en pièces, frapper ($r = l$).

Gaulois, Gaule, Gallois, Wallon, Walonie. Witley Stokes dans son dictionnaire panceltique donne au mot *gallo*, le sens d'étranger.

Il cite cependant comme celtique le mot *galô*, bravoure; breton, *gall*, guerrier; irlandais, *gal*, bravoure; ancien breton, *gal* force, puissance qui n'est certainement qu'une variante du sanscrit *vala* être fort, être puissant; *vala* armée, force armée ($g = v$).

Némètes, peuplade gauloise; textuellement, les maîtres; celtique *nemetos*; sanscrit *namata* maître, seigneur.

Séquanaise, Séquanie, province de la Gaule, séquanais ou séquanien, habitant de la Séquanie.

La Séquanie était située entre les sources de la Seine et le Jura; celtique *séquana*, *seiquanô*, Seine (Whitley Stokes); sanscrit *sêtchana*, arrosoir; *séktr*, celui qui arrose, mari.

NOMS DE VILLES (*Poléonymes*)

Bibracte, ancien nom d'Autun; celtique *bibracte*; radical, *bebro*, castor; sanscrit *babhru*, rat, d'où également les noms de rivières **Bièvre et Bèvre**.

Briançon, celtique latinisé *Brigantium*; celtique *briga*, montagne; sanscrit *brh* (brih), élever, exhausser; *brhat* et *brdha*, élevé ($g = h$); d'après Delatre, de *vrij*, couvrir — ? —

Bregenz et **Bragance** ont la même origine.

Cavaillon, celtique *cabellio* (V. Cavares).

Dîvo-durum, nom celtique de Metz, textuellement, citadelle divine ou citadelle d'un dieu, *dîvo*, dieu: sanscrit *dêva*.

Dûron, citadelle, dans les noms de lieu: *Augusto-durum*, *Boio-durum*, *Brivo-durum*, textuellement citadelle du pont; *Epo manduo-durum*, etc.; sanscrit *dur*, difficulté; *duràsada*, difficile à aborder, *durga*, lieu fortifié, citadelle.

Magontiacum (Mayence), textuellement la grande, la prospère; radi. celtique *magô*, accroître, multiplier; sanscrit *mah* mms, d'où les formes dérivatives: *maghôn*, *magha*, etc.

NOMS PROPRES HISTORIQUES (*Andronymes et Patronymes*)

Tous les peuples ont conservé pieusement les noms de leurs ancêtres les plus illustres et les ont perpétués dans les dénominations familiales. Seuls, les héritiers des Gaulois, ont oublié leurs héros nationaux et n'ont gardé que les noms de leurs oppresseurs.

Depuis l'époque gallo-latine, cette lâche flagornerie des vaincus envers les vainqueurs s'est perpétuée par l'usage et se maintient par l'indifférence ; une tradition aussi exclusive n'en est pas moins humiliante. Une réaction à cet égard se produira fatalement un jour ou l'autre. En attendant, voici quelques noms que les petits fils des gaulois pourraient faire revivre dans les prénoms de famille. Ils ont l'avantage d'être nationaux et de rappeler les vieilles vertus de notre race. Dans tous les cas, ils valent ceux du calendrier romain.

Aramo — Ariamon — Ariomane, le père, l'Abraham de la race celtique ; sanscrit *aryaman*, nom d'un des ancêtres de la race aryenne, le soleil, déïté védique.

Agomar, textuellement grand dans le combat; celtique *ago*, combat ; *màros*, grand ; sanscrit *aj*, pousser devant soi, lancer ; *mah*, augmenter.

Bellovèse, chef gaulois qui conquit la Haute-Italie et fonda Milan. Celtique *belo*, brillant, *vesu*, bien, bon ; sanscrit *vasu*, bien, richesse, *bhâla*, lumière, éclat.

Brenn, *brennus*, textuellement le roi, le chef ; kymr. *brenhin*, roi ; sanscrit *brnhat*, grand ; *brnh*, élever, exhausser.

Catacus, *catàkos*, textuellement guerrier ; sanscrit *çad*, tomber, périr ; au causatif *çatàyami*, faire tomber, faire périr.

Cati, textuellement combattant.

Catuval ou **Katuval** ; celtique *katuvalo*, textuellement fort dans le combat ; *katu*, combat, *valo*, fort, puissant ; sanscrit *bala*, fort ($v = b$). *Catu*, entre encore en composition dans le mot *caturiges*, textuellement rois des combats, nom d'une peuplade gauloise et de sa capitale, aujourd'hui *Chorges* (Hautes-Alpes).

Catuvir ou **Katuvir**, textuellement homme de combat, héros dans le combat ; celtique *katu*, combat, *viro*, homme ; sanscrit *vira*, héros, *çatayàmi*, faire tomber.

Cavarillus, Cavarinus, diminutif de *Cavaro*, nom propre gaulois, textuellement héros ; celtique *kavaros*, héros ; sanscrit *çavîra*.

Celtille, nom du père de Vercingétorix ; diminutif de *kelto*, v. Celte.

Iantu, nom propre, textuellement zélé ; *Iantumar*, grand par le zèle ou grandement zélé, *màros*, grand ; sanscrit *yatna*, effort ; *yatnata*, avec zèle

Jotu, Jotu rix, sanscrit *yati*, sage ; radic. *yat*, tendre à, s'efforcer.

Lucios, textuellement lumière ; sanscrit *rutch* mms. ($l = r$).

Macle, Magloire, textuellement noble. Ce terme s'est perpétué comme nom de famille ; celtique *maglo*, nom d'homme, textuellement noble ; celtique latinisé *macliavus* (Grég. de Tours, Whitley Stokes) ; sanscrit *mah*, accroître, d'où la forme dérivative *magha*.

Madugène, nom propre gaulois, textuellement doux, bienveillant ; celtique *màdu*, doux ; sanscrit *madhu*, mms. ; celt. *geno*, naissance ; sanscrit *jana*, même sens.

Magal, Magali, patronyme gaulois, textuellement grand, sanscrit *magha*, forme dérivée de *mah*, accroître. *Magalus*, celt. *magô*, accroître, multiplier ; sanscrit *mah*, d'où le latin *magnus* et le gr. *megas* ; variantes : *Magiacus*, *Magianus*, *Magidius*.

Maget, textuellement grand, variante des précédents.

Magetille, diminutif féminin de *maget*.

Le qualificatif de *magio* offre de nombreuses variantes tant dans les patronymes que dans d'autres mots composés.

Magio, textuellement grand ; *Magio-rix*, *Magio-roi ;* sanscrit *magha ;* radic. *mah*, accroître.

Magone, texte grand ; sanscrit *maghôn*, surnom d'Indra ; radi. *mah* ; *maghavan*, même sens.

Mar, Maro, patronyme gaulois, textuellement grand.

Marique, Mariccus, forme diminutive.

Mariquette, Maricca, forme féminine ; celtique *màro*, grand, au féminin *màra*, comparatif *màjos*, superlatif *màjamo ;* sanscrit *mah*, accroître d'où la forme dérivative *magha ;* irl. *mar*, breton *meur*, grand. (Voir *Magio*).

Le celtique *màro* se retrouve en d'innombrables composés.

Rektugène, né juste, né droit ; celtique *Rektu*, droit ; breton *reiz*, juste ; sanscrit *râj*, régir.

Ségovère, nom du chef gaulois, qui établit en Germanie les Volces tectosages ; celtique *sego*, force, triomphe, *vesu*, bon ; sanscrit *sagh*, frapper, ou *çak*, pouvoir, *vasu*, bien et richesse.

Séman, Semo, nom propre gaulois. Cf. sanscrit *sama*, juste, vertueux.

Segu-Stero, nom propre d'homme chez les gaulois ; celtique *segu*, *sego*, victoire ; sanscrit *sagh*, frapper, tuer ou *saṃgara*, bataille ; celtique *stero*, ferme ; sanscrit *sthira*, ferme, fixe, textuellement ferme dans la victoire.

Seneca, nom propre d'homme ; sanscrit *sanaka*, nom propre d'homme, nom du 4e fils de Bhramâ.

Svadugène, nom propre gaulois ; celtique *svadu*, doux ; sanscrit *svad*, adoucir.

Svadu-rix, celtique *rix*, *reg*, roi, maître ; sanscrit *râj*, même sens.

Vassio, nom propre gaulois. **Vasso-rix**, nom d'un roi ; sanscrit *vacya*, soumis, obéissant, esclave, primitif du fr. vassal, vaslet, etc.

Versos, nom propre gaulois, même sens que le sanscrit *vrsha*, mâle, homme fort, athlète ; *vrshan*, force virile.

Vesu-rix, nom propre gaulois ; celtique *vêsu*, richesse ; sanscrit *vasu*, joyau, richesse, or ; variantes *visu*, *visu-rix*.

Noms de femmes (*Matronymes ou Météronymes*)

Atégnate, textuellement renommée, préf. sanscrit *ati*, au-dessus ; *jnâta*, connue.

Atta, nom propre de femme ; sanscrit *attâ*, mère.

Berthe, textuellement belle ou blanche ; celtique *Berto*, blanc ; kymr. *Berth*, beau d'où le nom de Berthier, Bertholet, Berthoux, etc. ; sanscrit *bhraj*, briller, resplendir.

Brigite, Brigitte, nom de femme et d'une déesse celtique (*Brignti*) ; irl. *Brigit*, textuellement la grande ; sanscrit *brihâti*, grande.

Camma, Kamma, femme gauloise célèbre par son héroïsme et sa beauté, c'est la sophonisbe des Gaules ; sanscrit *kamalâ*, femme excellente ; *kamana*, qui aime ; *kam*, aimer.

Magetille, v. *Maget.*

Mariquette, Maricca, v. *Marique.*

Mogia, variante féminine de *Magio*, etc.

Noms de divinités (*Théonymes*)

Bel, dieu gaulois, le dieu soleil ; sanscrit *bhàla*, lumière, éclat ; arm. *bêli*, prêtre.

Su-kati, dieu de la guerre chez les anciens Celtes ; *su* bien, *kat* combattre ; sancrit *su*, même sens ; *çàtàyàmi*, faire tomber, trancher, couper. Le celtique *su*, bien, bon, entre dans les composés *su-anetes*, *su-carios*, *su-essiones*, d'où Soissons, Soissonnais, etc.

Taran, dieu de la foudre chez les Gaulois ; sanscrit *tarani*, rayon de lumière qui traverse l'espace, textuellement qui traverse ; breton *taran*, éclat de lumière qui précède le tonnerre.

Les dialectes celtiques encore vivants confirment par leur vocabulaire, qu'ils n'ont jamais été que des rameaux de la tige sanscrite.

Quelques citations permettront d'en juger :

Kymr. *aberth*, sacrifice ; *aberthior*, prêtre (sacrificateur) ; irl. *Udhbairth*, sacrifice ; sanscrit *adhvara*, même sens.

Irlandais *aige*, onction ; sanscrit *ajya*, même sens.

Breton *am*, je, moi ; sanscrit *aham* ; latin *ego*, germ. *ich*.

Celtique *às* bouche, sanscrit *às*, même sens (Whitley Stokes).

Celtique *bà*, parler (Whitley Stokes), sanscrit *bhà*, parler.

Breton *bade*, *badez*, baptême ; sanscrit *bàd*, se baigner.

Irl. *beal*, sable, gravier ; sanscrit *bàlukà*, sable, gravier. Ce terme celtique entre en composition dans l'anglais ballast, fr. balast ou ballast.

Celtique *bu*, être ; sanscrit *bhû*, même sens.

Celtique *buti*, être ; sanscrit *bhûti* existence.

Irlandais *brathair*, frère ; sanscrit *bhràtar*.

Breton *gor* ; irlandais *gorm*, chaleur ; sanscrit *gharma*.

Celtique *mlaisko*, bredouiller ; sanscrit *mlêtch*, parler un langage inintelligible.

Les aryens appelaient barbares (barbara) ou mlêtchas (mlêtchtcha), tous les étrangers qui ne parlaient pas leur langue : les chinois, les scytes, etc.

Breton *kann*, brillant ; sanscrit *kan*, briller.

Breton *Ker*, lieu, logis, village, ville, dans les noms de lieu ; *Kermaria*, localité placée sous le patronnage de Marie ; *Kerfutein*, hameau de la fontaine, etc. ; sanscrit *khala*, lieu, place, grange. $(r = l)$.

Irl. *cuidighim*, protéger, couvrir ; sanscrit *khud*, protéger.

Breton *deru*, pluriel de *deruenn*, chêne ; sanscrit *dru* et *dàru*, arbre.

Irl. *galbha*, rigueur, dureté ; sanscrit *galbh*, *galbhê*, être audacieux, fort, etc.

Irl. *gadh*, la voix ; sanscrit *gada*, la parole.

Breton *gare*, blâme, reproche ; sanscrit *garhà*, blâme, reproche. Cf. français rustique *galo*, même sens.

Irl. *gean*, femme ; sanscrit *jani*, femme.

Ik, diminutif breton ; *croisic* petite croix ; suffixe sanscrit *ika*, petit. Le sanscrit a des formations analogues : *Khatwà*, lit ; *khatwikà*, petit lit, etc.

Irl. *jodhna*, vaillant ; sanscrit *yudh*, vaincre au combat, *yòdha*, combattant.

Breton *kaer*, beau ; sanscrit *tcharu*, beau.

Celtique *ki*, aller, à l'impératif pluriel *kit* ; sanscrit *kit*, aller.

Breton *liketenn*, écriteau ; sanscrit *likh*, écrire ; *likhita*, ce qui est écrit, un manuscrit ; *likha*, écriture ; *likhana*, chose écrite.

Breton *pakad*, faisceau, botte ou assemblage fr. paquet ; sanscrit *paç*, *paçàmi*, *paçê*, lier.

Breton *paotrez*, petite fille ; sanscrit *paotrî*, petite fille.

Breton *plava*, s'abattre sur un arbre, en parlant des oiseaux ; sanscrit *plava*, qui saute, qui bondit d'où *plavin*, oiseau.

Breton *priet*, époux, épouse (Troude) ; sanscrit *priya*, époux ; *priyà*, épouse.

Breton *rok*, altier, orgueilleux, arrogant ; sanscrit *rôka*, éclat ; *rôtchana*, brillant, splendide.

Breton *steki*, *stoki*, frapper ; sanscrit *stak*, rendre coup par coup.

Irl. *taka*, support ; sanscrit *tak*, supporter.

Breton *tal*, fond de tonneau, de baquet ; sanscrit *tal*, fonder, *tala*, le fond sur lequel repose un objet, le fond d'une cavité.

Breton *tat*, père ; sanscrit *tata*, même sens.

Breton *trikon*, nom d'un jeu de cartes, textuellement à trois coins, à trois angles ; sanscrit *trikôna*, même sens.

Celtique *vesanto*, printemps (Whitley Stokes) ; sanscrit *vasanta*, printemps, le dieu du printemps, etc.

Il est absolument remarquable que ces termes aryens qui remontent aux premiers âges de notre race aient pu parvenir jusqu'à nous sans la moindre déformation, par la seule puissance de la tradition orale et sans monuments écrits.

Ce fait prouve que si les textes sont précieux, la tradition orale, qui fut la loi de toutes les langues — avant et après l'invention de l'écriture — permet d'y suppléer.

La permanance à travcrs lcs âges de mots restés très vivants permet d'induire que les autres termes aryens ou sanscrits que l'on rencontre dans le français rustique ou dans nos parlers régionaux, ou même dans le français littéraire, nous ont été transmis dans les mêmes conditions, c'est-à dire par le seul effet des phénomènes d'hérédité qui régissent la mentalité humaine.

Un autre fait se dégage des identifications qui précèdent, c'est que les prototypes du gaélique et du kymrique se retrouvant dans le sanscrit, les textes de cette langue vénérable peuvent être considérés comme des textes nationaux par les héritiers et descendants des Gaulois.

(A suivre). Waille MARIAL.

Lettre adressée par le Prétendant aux notables de la ville de Taza

Louange à Dieu seul. Que Dieu répande ses bénédictions sur notre seigneur Mohammed et sur sa famille.

(*Cachet*). Mahammed ben El Hasen [1]. Que Dieu soit son défenseur et l'admette au nombre de ses élus. Qu'il lui soit propice et le couvre de sa miséricorde. Ainsi soit-il.

Celui qui recherchera ta protection, ô le meilleur et le plus illustre des hommes,[2] sera protégé par Dieu contre tous les envieux. Il n'y a pas d'autre divinité que Dieu, Mohammed est le prophète de Dieu.

A nos très agréables serviteurs, tous les personnages notables de la ville de Taza et en particulier au jurisconsulte, à l'illustre, au très savant, au très excellent, au taleb (lettré) si Mohammadi ben El Ḥadi, originaire de la ville de Taza. Que Dieu vous protège et vous dirige. Que le salut soit sur vous accompagné de la miséricorde de Dieu et de ses bénédictions.

Et ensuite

Nous vous ordonnons de vous concerter dans le but de choisir, parmi vous, deux hommes honorables pour exercer

---

(1) Le Prétendant s'appelle, en réalité, Djilali ben Abdesselam ben Amar Ez-Zerhouni.

Il a usurpé ce nom illustre pour donner une apparence de légitimé à sa rébellion.

Le vrai Mahammed ben El Hasen est le fils aîné du sultan du Maroc, Moulaye El Hasen, mort en 1894 et le frère, par conséquent, du sultan actuel Moulaye Abdelàziz.

« Celui qui se fait appeler sultan de Fez, disait le Prétendant, au moment où il prêchait la révolte, n'est pas mon frère mais le colonel anglais Mac-Lean. Notre souverain, Sa Majesté Moulaye Abdelàziz, séquestré par lui, est enfermé dans quelque prison du Maroc ou a été envoyé en Angleterre. Il m'appartient de le délivrer et de débarrasser le pays de ce maudit colonel, ennemi de notre religion. » Cette fable grossière suffit, au début, pour soulever toutes les tribus des régions de Taza et du Rif.

(2) Le prophète Mohammed.

l'un, les fonctions de *moh'tasib* [1] (lieutenant de police) et l'autre celles de curateur aux successions.

Vous enverrez les deux personnes que vous aurez désignées à notre noble seuil afin que nous leur octroyons l'autorisation de s'occuper des affaires concernant la police et les héritages et que nous les investissions de ces charges car tel est notre désir.

Que Dieu vous fasse prospérer et fasse prospérer les autres par vous. Salut.

Cet ordre illustre que Dieu veuille avoir pour agréable émane de nous.

Fait à la date du 22 Qâda [2] de l'année 1320 de l'hégire [3].

Traduit de l'arabe par

M. VIALA,

Interprète judiciaire à Marnia.

---

(1) Le *moh'tasib* est un fonctionnaire marocain chargé de fixer le prix des denrées alimentaires, de vérifier les poids et mesures, de veiller à la propreté des rues et marchés et de maintenir le bon ordre.

(2) Qâda ou Doul Qâda, onzième mois de l'année musulmane.

(3) Correspondant au 20 février 1903.

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله



خدامنا الذين هم كافة اعيان مدينة تازة خصوصا الفقيه الاجل الاكمل

الامثل الطالب محمد بن الهادي المنزاري وفقكم الله وارشدكم وسلام عليكم ورحمة الله

وبركاته وبعد فنامركم ان تجمعوا رايكم على تعيين رجلين منكم احدهما محتسبا والاخر

امينا للمواريث وتوجهوهما لحضرتنا الشريفة لناخذ لهما بخطة الحسبة

والامانة ونعرفهما كلفتهما لما في ذلك من المصلحة ان شاء الله والسلام

في ... الشريف المحترم بالله ... محرم الحرام عام 1320

LA MENTALITÉ ARYENNE

PREMIÈRE PARTIE

Atavisme religieux de la race

Après avoir constaté que la langue française, malgré la différence apparente de ses divers étages — celtique, latin, germanique et grec — n'était au fond qu'une forme nouvelle de la langue aryenne primitive, j'ai acquis la conviction que notre religion elle-même, dans ses dogmes essentiels, dans sa morale, dans son culte n'était également qu'une évolution naturelle de la vieille religion de l'Inde(1).

Loin d'être une création sémitique, le Christianisme est d'essence purement aryenne. Il n'a été qu'une adaptation ou qu'une renaissance de conceptions métaphysiques beaucoup plus anciennes.

Pour s'en convaincre, il suffit de lui comparer le culte antérieur des aryas, tel qu'il s'est perpétué dans la Péninsule du Gange et tel que le pratiquèrent nos plus lointains aïeux.

Les termes sanscrits que je vais citer d'après le dictionnaire de Burnouf et désignant des dogmes ou des pratiques rituelles remontant au berceau de notre race, ont survécu dans le Brahmanisme, religion qui était déjà très vieille lorsque le Boudha Çakya Muni entreprit de la réformer au cours du septième siècle avant l'ère chrétienne.

Commençons par la Trinité dont les sémites en général et les juifs en particulier n'ont jamais eu la moindre idée.

LA TRINITÉ

La *trimurti* ou trinité indienne comprend : *Brahma*, le dieu créateur ; *Wishnou*, le dieu qui s'incarne et *Civâ*, le dieu qui engendre.

Remarquons que la 2e personne de la Trinité hindoue porte le nom de *Krishna*, dans sa dernière incarnation, qu'il est né d'une vierge et qu'il a été tué à l'âge de 33 ans.

---

(1) Ce fait a déjà été mis en évidence au cours du siècle dernier par les beaux travaux de Leupold et d'Emile Burnouf. Jacolliot, lorsqu'il était magistrat aux Indes, fut amené à faire des constatations identiques. Mon travail n'est qu'une documentation parallèle bien que très sommaire du même sujet.

L'INCARNATION

Le mystère de l'Incarnation représenté par *Wishnou* est encore attesté par les appellations suivantes :

Naradêva, l'hommme-Dieu.

Naradêvaputra, fils d'un homme en apparence et d'un Dieu en réalité.

LE FILS DE DIEU ASSIS A LA DROITE DU PÈRE

Daxa, fils de Brahma ou de Dieu le père, textuellement qui se tient à droite.

LA MÈRE DE DIEU

Les Chrétiens donnent à Marie le titre de mère de Dieu, en sanscrit *Dêvamtr* ou *Dévamatar*, mère de Dieu ou des Dieux. *Mârishî* était le nom de la mère du fils de Brahma ou de Dieu le père.

Le paradis, l'enfer, les démons, l'offrande du sacrifice, la confession, l'absolution des péchés, la présence de Brahma dans l'hostie, le péché originel sont également d'antiques inventions brahmaniques, ainsi que l'attestent les textes suivants du sanscrit :

LE PARADIS

Tarana, paradis, lieu où l'on va après la traversée de la vie ; radic. *tarana*, action de passer.

LE PARADIS TERRESTRE

Bhûswarga, paradis terrestre.

L'ENFER, français rustique : la chaudière

Kumbhipaka, l'enfer où l'on fait cuire les damnés ; radic. *khumba*, chaudière ; *paç*, faire cuire.

Katâha, autre nom de l'enfer, textuellement poêle à griller.

Remarquons que le judaïsme primitif ne croyait ni aux châtiments de l'enfer, ni aux récompenses du paradis.

Plus riches en imagination que leurs descendants, les Aryas avaient encore :

Un enfer de boue (*Pangkaprabhâ*).

Un enfer de cailloux (*Çarkarâprabhâ*).

Un enfer des ouragans (*Ghanavâtâ*).

Un enfer de glace (*Arbuda*), etc.

La tradition d'un enfer de glace s'est perpétuée dans le Valais où le glacier d'*Aletsh* passe pour servir de séjour aux femmes qui ont trop aimé le plaisir.

Yâtanâ, peines de l'enfer.
Yâtyâ, un damné.
Kàranâ, damnation, chûte aux enfers.

LES DÉMONS

Pâtâlanilaya, habitant de l'enfer, démon.
Assuras, les démons ennemis des dieux.
Asmodée, démon de la concupiscence — parsi *eschem-dèv* — radic. sanscrit *ésha*, désir ; *Dêva*, dieu. (Ce terme est passé dans l'hébreu).
Pûtana, démon femelle tué par *Krishna*.
Vêtâla, démon qui entre dans les cadavres et leur donne l'apparence de la vie.

LA POSSESSION DU DIABLE

Avêçana, possession démoniaque.

LE BAPTÊME, PURIFICATION PAR L'EAU

Abhishêka, sorte de baptême hindou.
Abhishêkadraciras, qui a la tête mouillée par l'eau de la consécration.

L'EAU BÉNITE

Pâvana, eau lustrale, textuellement purification.
Bhadrakumbha, vase d'or contenant de l'eau bénite pour le sacre des rois.

L'ONCTION, L'EXTRÊME ONCTION

Abhyanjana, huile pour l'onction sacrée.

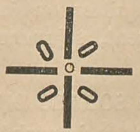
L'IMPOSITION DES MAINS

Adhisht'àna, bénédiction par l'imposition des mains.

LA BÉNÉDICTION

Açis, bénédiction ; *âçi*, bénédiction donnée ou reçue.

LA CROIX



Çrîvatsa, figure cruciale et mystique employée comme

signe de prospérité par les adorateurs de *Wishnou*, 2e personne de la Trinité ; radic. *çṛ*, bonheur, fortune, prospérité.

CROIX GAMMÉE



Swastika, diagramme mystique de bon augure que l'on retrouve sur les anciennes poteries des Celtes et des Hindous.

Sanscrit *swatika*, tout objet de bénédiction ; *swasti*, formule de souhait.

LA CROSSE DES ÉVÊQUES — LE SCEPTRE DES ROIS — LE BATON DE MARÉCHAL

Sanscrit *Dandadhara*, roi, textuellement porte-sceptre ou porte-bâton.

Danda, sceptre, bâton, et par extension puissance qui punit, supériorité du rang.

Les moines portaient trois baguettes pour indiquer l'empire qu'ils exerçaient sur leurs pensées, leurs paroles et leurs actions.

LE PÉCHÉ ORIGINEL

Pâpayôni, conçu dans le péché, qui a le péché originel.

LE MAL

Mala, souillure du péché, le mal.

LES PÉCHÉS CAPITAUX

Les Chrétiens n'ont que sept péchés capitaux ; les Aryas, nos aïeux; en avaient dix :

Dutctchanta, les dix péchés capitaux : meurtre, vol, adultère, mensonge, calomnie, obscénité, langage malfaisant, convoitise, envie, erreur touchant la foi (B[1]).

LES SIX PÉCHÉS CAPITAUX DE LA FEMME

Narîdûshana (*narî*, femme, *dush.*, commettre un pêché). Boire des liqueurs fortes, quitter son mari, hanter de mauvaises compagnies, rôder souvent, séjourner ou dormir hors de chez soi.

LES TROIS SORTES DE PÉCHÉS

Triyâmaka, les trois sortes de péchés : d'action, de paroles, de pensée.

LA CONFESSION

Atharvaṇa, salle où après le sacrifice, celui qui l'a offert reçoit l'absolution du prêtre officiant.

Kâpyakara, celui qui confesse ses péchés, pénitent, textuellement quoi ayant fait disant.

Kâpyakâra, la confession.

Upôshadha, confession de chaque quinzaine à la nouvelle et à la pleine lune.

Déçayâmi, aller à confesse (B[d]).

L'ÉTAT DE GRACE

Pavitrâ, qui est en état de grâce, textuellement purifié.

LE CARÊME, LA PÉNITENCE

Tchâruvrata, femme qui observe un mois de jeûne.

Upavasta, jeûne ; *upavâtayami*, ordonner le jeûne.

Mûlakṛtcht'chra, pénitence consistant à vivre de racines.

Mûlika, dévot vivant de racines.

LE SAINT SACRIFICE

Yajña, le saint sacrifice, gr. *hagios*, saint ; *hagnos*, pur ; latin, *agnus*.

Yâjana, l'offertoire.

Yâjya, gages, salaire qu'un prêtre reçoit pour avoir officié pour quelqu'un.

Mahas, sacrifice, oblation, cérémonie correspondant à la messe des catholiques.

Prayâja, l'introït, acte initial du saint sacrifice.

Agnihôtrâ, sacrifice en l'honneur d'Agni dans lequel on présentait l'hostie sous les deux espèces, solide et liquide.

Hôma, oblation de l'hostie.

Hômin, le prêtre qui fait l'offrande.

Putrêshi, sacrifice que l'on offre pour avoir des enfants.

LES TROIS AUTELS

Trivêda, les trois autels de l'enceinte sacrée.

Vêdi, l'autel de forme quadrangulaire.

Les églises chrétiennes ont conservé l'image des trois autels.

LA COMMUNION — LA PRÉSENCE RÉELLE

Brahma hutê pratisht'itam, Brahma est présent dans l'hostie.

Paçu (textuellement victime) hostie et par extension, l'âme universelle présente dans l'offrande du saint sacrifice.

Kratupurusha, Wishnu, la 2e personne de la Trinité, celle qui réside dans le saint sacrifice.

Nirmala, les restes de la sainte table, textuellement sans tache.

Yajñaçishtâmrta, les restes de la sainte table qui procurent l'immortalité ou la vie éternelle.

LA COMMUNION MYSTIQUE

Yôga, communion spirituelle, union mystique de l'âme avec Dieu, identification avec l'être absolu.

Yuj, être uni à Dieu par le *yôga*.

L'ANGELUS

Trisandhya, les trois moments de la prière : aurore, midi, crépuscule.

Trishavana, les trois sacrifices quotidiens aux mêmes moments. Vd.

CHANTS D'ÉGLISE

Sumna, hymne d'où le gr. ὕηνος.

Comme les litanies des rogations les hymnes védiques ont des refrains qui reviennent à chaque strophe, suppliant les êtres du ciel d'écouter, d'exaucer les prières des humains. En voici quelques exemples :

> Qui prie est exaucé... la jeune fille obtient
> Le mari qu'elle espère.
>
> . . . .
> . . . .
>
> O terre, o ciel, voyez ce que je suis.
> Etc.

Comme dans les prières des Chrétiens, les hymnes védiques réclament toujours une protection ou une faveur. On prie pour avoir de la pluie, de bonnes récoltes, de la santé et surtout la victoire contre les ennemis.

Un hymne à Roudra dit :

> Accorde-nous ta bienveillance,
> Protecteur, donne l'abondance
> Et la pluie à l'homme pieux.
>
> . . . .

(*Traduction de B. Gachet*).

La demande de la pluie revient souvent.
Dans un hymne aux Açwins, il est dit :

> Faites donc, ô puissants bienfaiteurs, que la pluie
> Suive notre désir et l'appel de nos chants

. . . .

Les aryens croyaient à l'efficacité du saint sacrifice :

> Épargne nos petits enfants !
> O Roudra, épargne nos gens
> Et nos chevaux et nos génisses
> Épargne nos guerriers. Pour eux
> Nous faisons monter vers les cieux
> De perpétuels sacrifices.

Les aryens primitifs comme beaucoup de leurs descendants comptaient plus sur l'effet de la prière que sur l'action personnelle :

> Point de rigueur pour nous, demeure notre maître,
> Ne nous enlève point le mets qui nous est doux
> Ni la mâle vigueur qui transmettra notre être,
> N'enlève point l'enfant qui vit sur nos genoux.
>
> (*Hymne à Indra.*)

Dans les chants d'Eglise, on célèbre l'Agneau de Dieu qui a effacé les péchés du monde. Comparez leur les stances védiques suivantes :

> Agni ! de notre faute efface la souillure
> Et rends notre opulence éblouissante et pure
> De notre faute efface la souillure
>
> En te rendant ton culte, Agni, nous demandons
> De faciles chemins, des biens, des champs féconds
> De notre faute efface la souillure
> Etc.
>
> (*Traduction de P. Gachet*).

D'après la légende hindoue, à bon droit suspecte et d'après la chronologie de M. Rodier qu'il ne faut également accepter que sous réserves, les plus anciens hymnes védiques remonteraient à 13,900 ans avant notre ère !

Ce qu'il y a de certain c'est qu'ils sont antérieurs à tous les autres écrits conservés par les hommes.

LES CLOCHES

Gha et *ghanta*, cloche.

Ghaṇṭu, rangée de clochettes.

Gaṭhi, sorte de clochette sur laquelle on sonne les heures.

Ghâṇṭika, chantre qui sonne de la cloche devant les images des dieux.

L'ENCENS DANS LE SAINT SACRIFICE

L'encens était employé dans le saint sacrifice. On ui attribuait une action sur certains génies. (*Gandhapiçâtchikâ.*)

LE CHAPELET

Mâlâ, chapelet.

Mâlâphala, grains de l'élœocarpus dont on fait des chapelets.

LA TONSURE

Tchaoula, la tonsure.

Kêçanta, la cérémonie de la tonsure après le noviciat.

POSTURES RELIGIEUSES

Santa, les mains ouvertes et jointes.

LES PROCESSIONS

Duvas, procession ; *duvasyâmi*, faire une procession ; *dêvayâtrâ*, procession, cortège sacré ; radic. *Dêva*, Dieu ; *yâ*, aller, textuellement sortie ou promenade du dieu.

LES REPOSOIRS

Maṇḍapa, espèce de reposoir orné de fleurs que l'on élève aux jours de fête. Edifice consacré à une divinité.

PÉLERINAGES

Varadana, lieu de pélerinage.

Dîrghasatrâ, lieu de pélerinage situé au loin.

LES MIRACLES

Adbhuta, miraculeux, surnaturel — miracle.

Adbhukarman, qui fait des miracles.

Adbhutadharma, traité des miracles.

Prâtihârya, apparition miraculeuse.

LE SABBAT DES SORCIERS

Sabbat, assemblée de sorciers sous la présidence du diable. Cf. sanscrit *sabhâ*, assemblée, réunion.

Piçâtchasabha, lieu où se rassemblent les diables appelés *piçâtcha*.

ASCÈTES ET MOINES

Yati, ascète, pénitent.

Kumâravrata, vœu de célibat.

Yatavrata, qui est fidèle aux vœux monastiques.

Muni, anachorète, un moine v. f. muine.

Munisthana, ermitage. (Monastère Moustier).

Maounin, ascète (moine), qui pratique le silence des ascètes.

Maouna, le silence des moines.

Vratin, personne qui a fait des vœux, ascète.

Vrata, vœu.

LES VŒUX DE CHASTETÉ

Turagabrahmatcharyaka, célibat soumis à la règle de chasteté.

Brahmatcharin, ascète pratiquant la règle de chasteté.

Brahmatcharya, noviciat, règle de chasteté imposée aux novices.

RELIGIEUX MENDIANTS

Pârivrâj, religieux mendiant.

Parivrajyâ, mendicité ascétique.

Aranyaka, ermite.

Arâma, ermitage.

Vihâra, monastère, couvent composé de cellules.

Kulapati, père supérieur d'une communauté. (Bd.)

THÉOLOGIENS

Vêdanta, théologie fondée sur le *Vêda*.

Vêdantin, théologien.

Antarvani, versé dans la théologie.

LES SAINTS, LA CANONISATION

Pâragata, saint canonisé, textuellement passé à l'autre rive. (Bd.)

rshi saint en général.

CULTE DES SAINTS

Kañjamarata, culte idolâtrique des saints.

SCHISME — HÉRÉSIE

Bhinnaka, schismatique, textuellement séparé.
Kaoulika, hérétique (imposteur).

MORALE

Extrait des lois de Manou :

Qu'il ne soit pas fier de ses austérités, et qu'après avoir sacrifié il ne profère pas un mensonge ; qu'il n'insulte pas les brahmanes, même blessé par eux, après avoir fait un don, qu'il ne le publie pas.

Qu'il accroisse peu à peu sa justice, comme les fourmis blanches, leur habitation, évitant d'affliger aucun être vivant, de peur de s'en aller seul, dans l'autre monde.

. . . .

L'homme naît seul, meurt seul, reçoit seul la récompense de ses bonnes œuvres, et seul la punition de ses méfaits.

. . . .

Qu'il augmente donc sans cesse peu à peu sa justice pour ne pas s'en aller seul, car escorté par la justice, l'homme franchit les infranchissables ténèbres.

L'homme qui préférant à tout la justice a détruit le péché par la pénitence, bientôt la justice le porte dans le monde céleste, brillant de lumière et revêtu d'un corps glorieux.

Ainsi qu'on le voit, l'Ecole d'Alexandrie qui a donné au Christianisme sa forme définitive, n'a pas inventé grand chose; mais elle connaissait admirablement la religion de l'Inde qu'elle sut adapter à la mentalité des peuples qui avaient pratiqué jusqu'alors le polythéisme gréco-romain.

SUPERSTITIONS

La plupart des superstitions populaires remontent également au berceau de notre race.

LES REVENANTS

Sanscrit *prêta*, un revenant.
Prêtakârya, cérémonie funèbre pour conjurer les revenants.
Prêtavâhita, possédé, tourmenté par les revenants.
Bhûtâvishta, possédé par les revenants.

L'IDÉE DE LA FIN DU MONDE

Lôkaxaya, la fin du monde.
Kâlâgni, le feu de la fin du monde.

LE SPIRITISME

Avatara, réincarnation.

Paourvadaihika, relatif au corps que l'on avait dans une vie antérieure.

Pudgala, l'âme, le moi, la personne qui transmigre (c'était une croyance des anciens Celtes).

Prâgbhâva, existence antérieure.

Tchandragôlastha, surnom des ancêtres qui habitent le globe de la lune.

Nityajâta, né pour toujours, toujours soumis à la transmigration.

LA DÉPOUILLE CORPORELLE

Pañtchavastha, cadavre, textuellement restitué aux cinq éléments.

Pañtchatwam gantum, mourir, textuellement retourner aux cinq éléments qui étaient : terre, eau, air, feu, éther.

SCIENCES OCCULTES

Abhijña, science surnaturelle, les cinq connaissances surnaturelles : prendre la forme que l'on veut ; entendre à toute distance ; pénétrer les pensées des hommes ; connaître leurs conditions et leur vie antérieure ; voir à toute distance.

L'ASTROLOGIE

Nâxatrîki, destinée d'une personne réglée d'après son étoile. — Napoléon avait foi dans son étoile.

LA FATALITÉ

Daishtika, qui croit au destin — fatalité, destin, prédestination.

Daivakôvidâ, diseuse de bonne aventure.

LIGNE DE CHANCE DANS LA PAUME DE LA MAIN

Padmarêkha, ligne dans le creux de la main, présage de prospérité.

LE CROQUE-MITAINE

Sanscrit *graha*, nom d'un mauvais génie qui emporte les petits enfants ; radic. *grah*, *grutch*, *grôtchâmi*, prendre, voler, d'où vraisemblablement le fr. croque dans croque-mitaine.

LA JETTATURA

Durîshana, le mauvais œil, sort que l'on croit jeté sur quelqu'un.

LA MAGIE

Mâyâ, magie.

Mâyika, magicien.

Karmana, opération magique, magie ; fr. charme, ce qu'on suppose fait par art magique — lever un charme, rompre un charme ; latin : *carmen*, paroles magiques.

Hinsakarman, opération magique faite en vue de nuire.

DEUXIÈME PARTIE

Instinct héréditaire des distinctions sociales

Les aryens primitifs étaient divisés en quatre classes ou castes : le clergé (*Brahmanes*), les guerriers ou noblesse (*Xatriya*)), les agriculteurs et commerçants ou bourgeois (*Vaycia*) ; les artisans et serviteurs ou prolétariat (*Soudra*).

Malgré les principes d'égalité proclamés par la Révolution de 1789, l'instinct atavique d'inégalité a persisté dans les mœurs. La noblesse méprise la bourgeoisie, laquelle méprise l'ouvrier. Les mariages entre l'une et l'autre classe sont considérés comme des mésalliances.

Le clergé français, comme celui de l'Inde, maintient sa prééminence au-dessus des trois autres classes : noblesse, bourgeoisie et prolétariat.

Par son goût atavique des distinctions honorifiques, des hochets, des titres, le Français actuel est resté ce qu'étaient ses ancêtres aryens, c'est-à-dire, ennemi en fait de toute égalité sociale.

Les siècles seuls pourront atténuer cette mentalité.

Tout homme d'État qui ne tiendra pas compte de cette hérédité cérébrale ne fondera rien de durable. Car on ne peut oublier que l'être humain est non seulement le produit de ses père et mère, mais encore de toute son ascendance.

TROISIÈME PARTIE

Haute antiquité de quelques inventions ou pratiques

LA SUGGESTION

Le sanscrit prouve que nos lointains ancêtres connaissaient les phénomènes de la suggestion et de l'hypnotisme.

Cf. *vaça* soumis à la volonté de quelqu'un et par extension fasciné par un pouvoir magique.

Vaçi, empire que l'on exerce sur autrui par des moyens magiques, d'où *vaçin*, qui a la volonté, le pouvoir.

Vaçîkarana, fascination, textuellement ce qui fait la soumission ; *kr*, faire.

Vacîkarõni, fasciner ; en latin : *fascinum*, charme, maléfice.

LES CONFETTI ET BATAILLES DU CARNAVAL

Phalgu, poudre de gingembre sauvage, colorée avec du bois de sapan et que les Indiens se lancent entre eux à la fête de la *Phalguni* (printemps ; *phalguna*, février-mars).

L'ALCHIMIE

Rasâyana, alchimie, chimie.
Rasêndra, pierre philosophale.
Rasita, doré, argenté, pur amalgame.

ALMANACH — LE CALENDRIER

Padabhanjika, almanach, calendrier.

JOURS CONSACRÉS AUX DIVINITÉS

LE DIMANCHE ET JOURS DE LA SEMAINE

Les manichéens jeûnaient le dimanche en l'honneur du soleil et le lundi (*lunæ dies*) en l'honneur de la lune.

Sanscrit *bhânuvâra*, dimanche, textuellement jour consacré au soleil ; en anglais *sunday*, jour du soleil.

MERCREDI, jour de Mercure

Sanscrit *Budhavara*, textuellement jour de Mercure ; *Budha*, régent de la planète Mercure ; *vâra*, jour.

VENDREDI, jour de Vénus

Sanscrit *çukravâra*, vendredi ; *çukra*, planète de Vénus ; *vâra*, jour.

SAMEDI, jour néfaste

Krtanta, le samedi, considéré comme jour néfaste — il a été remplacé par le vendredi.

LE CERF-VOLANT

Viyatchârin, qui va dans l'air — cerf-volant ; *tchârin*, qui va, qui se meut ; *viyat*, air ; *tchar*, aller.

LES EXPOSITIONS

Prèxagâra, salle d'exposition ; *Prêxa*, ce que l'on regarde ; *âgara*, maison, demeure.

L'USAGE DES MINES

Sandhi, trou d'une mine sous le mur d'une ville.

LE DUEL

Tsarumârga, duel à l'épée, escrime.

LES JEUX

de Dés, de Dames, d'Échecs, de Tric-Trac

Dévana, jeu de dés (*dîv* jouer).

Dundubhi, dé à jouer, deux fois trois au jeu de dés.

Naya, pion, dame.

Nayapit'î, échiquier, damier ; radic. *ni*, conduire.

Pañtchani, échiquier, damier.

Sàri, pion du jeu d'échecs, etc.

Tchara, sorte de jeu de tric-trac ; textuellement qui va, qui se meut ; *Tchar*, aller. Cf. tric-trac ; sanscrit, *trikh*, aller ; *trak*, aller.

La moura, jeu de pair ou impair avec les doigts ; sanscrit *mushtidyûta*, même sens ; *mushti*, poing ; *dyûta*, jeu.

LIQUEURS ALCOOLIQUES

Yavasura, eau-de-vie d'orge ; *Yava*, orge ; *sura*, liqueur spiritueuse ; *su*, bon ; suffixe *ra*.

Suràpa, qui boit des liqueurs spiritueuses.

Çîdhu, rhum ; *çîdhupa*, buveur de rhum.

Rasàyana, élixir de longue vie.

L'ALGÈBRE

Le sanscrit *vîja*, algèbre, analyse algébrique, permet de supposer que cette science est née dans l'Inde à une époque lointaine qu'il est difficile de déterminer. On sait depuis longtemps que les chiffres dits arabes sont d'origine hindoue, c'est-à-dire aryenne.

CIRCULATION DU SANG

(Découverte attribuée à Harvey 1613)

Asṛpâṭa, circulation du sang., *asṛj*, sang; *paṭ*, aller.

LA GONORRHÉE

On croit généralement que cette affection est de date relativement récente.

Sanscrit *mûtradôsha*, gonorrhée ; *mûtra*, urine ; *dôsha*, souillure.

Le sanscrit possède encore le mot *paparôga* que Burnouf définit ; espèce de maladie honteuse, mais sans spécifier quelle est la nature de cette maladie.

Pâparaga signifie textuellement maladie occasionnée par le péché ; *Pâpa*, péché ; *rôga*, maladie.

Cf. encore *vidarî*, bubon à l'aine.

PRÉVENTIONS POPULAIRES CONTRE LES NEZ CROCHUS

Vakranaka, vil, textuellement homme au nez crochu.

LES ALLUMETTES

Çalakâ, allumette soufrée.

L'HUILE CAMPHRÉE DE RASPAIL

Sanscrit *sudhâ'nçutaila*, huile camphrée.

LE CHANVRE DESTRUCTEUR DES PUNAISES

Dans le Jura, on met du chanvre dans les lits pour détruire les punaises.

Sanscrit *matkunari*, chanvre, textuellement qui détruit les punaises ; *matkuna*, punaise ; *ari*, ennemi.

LES GAZETTES

Vàtchikapatra, journal, textuellement feuille de nouvelles.

Vàtchika, nouvelles ; *patra*, feuille, feuillet d'un livre ; radic. *vàtch*, parole ; latin, *vox*.

SYNDICATS OUVRIERS

Pâñtchala, corporation de cinq états : charpentiers, tisserands, cordonniers, blanchisseurs et barbiers,

PRÉVOYANCE SOCIALE

Beaucoup d'institutions sociales que l'on croit récentes sont vieilles comme le monde.

Cf. sanscrit *Yôgaxêma*, assurance mobilière et immobilière contre tous les risques — garantie que donne l'assureur — sécurité. (*Xêma*, conservation d'un bien acquis et *yôga*, combinaison.

C'est le cas de dire avec l'Ecclésiaste qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

W. MARIAL.

Société de Géographie & d'Archéologie
DE LA PROVINCE D'ORAN

Bulletin trimestriel
DE
Géographie & d'Archéologie

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — TOME XXIV
FASCICULE C. — JUILLET A SEPTEMBRE 1904

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1904

AVIS

à MM. les Membres de la Société de Géographie & d'Archéologie d'Oran

---

1° Géographie du Maroc

Le Comité de la Société, dans sa séance du 5 janvier 1903, a décidé qu'un exemplaire de la *Géographie du Maroc*, éditée par ses soins, serait offert à chaque membre **payant** de la Société.

Les sociétaires de l'intérieur recevront cet ouvrage contre l'envoi de **1** fr. **10**, montant de l'affranchissement. Ceux habitant Oran pourront le faire prendre chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran.

La *Géographie du Maroc*, est vendue : **5** fr. (**6** fr. par la poste), aux membres **non payant** ainsi qu'aux autres membres de la Société qui demanderaient un 2e exemplaire ; ce prix est resté fixé à **6** fr. (**7** fr. par la poste) aux personnes étrangères à la Société.

2° Volume du Compte rendu du Congrès de Géographie

Le volume du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, tenu à Oran, en avril 1902, est déposé chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran, où les Membres de la Société de Géographie d'Oran, qui faisaient partie de cette association lors du dit Congrès, pourront le faire prendre ou demander à le recevoir en envoyant 0 fr. 75 en timbres poste.

MM. les Membres qui ne faisaient pas partie de la Société à cette époque et qui désireraient posséder cet ouvrage, voudront bien envoyer la somme de 3 fr. 75.

S'adresser pour achat du *Bulletin* de la *Géographie du Maroc* et du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, à M. Pock, trésorier de la Société, boulevard Malakoff, n° 1.

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin

Une tribu zénète anti-musulmane au Maroc [1]

PAR

AUGUSTE MOULIÉRAS

PROFESSEUR DE LA CHAIRE D'ARABE D'ORAN

Lauréat de l'Académie Française

Président de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*

(SUITE)

VI

POSITIVISME DES ZKARA

Un intervalle de six mois sépare les dernières lignes de notre premier article de celles que nous écrivons aujourd'hui, et c'est pendant cet intervalle que plusieurs lumières nouvelles sont venues projeter leurs clartés sur le problème troublant et captivant des croyances, des mœurs et des institutions zkariennes.

Faire venir à Oran un *Rousmi*, le voir, l'interroger, lui inspirer assez de confiance pour obtenir les secrets de sa tribu et de sa caste, puis, qui sait, remonter peut-être avec lui jusqu'au berceau de la Société anti-musulmane qui se cache dans les montagnes des Angad, comparer ensuite ses données avec celles de nos autres informateurs indigènes, musulmans, athées ou libres penseurs, telles nous paraissaient être les nécessités auxquelles nous assujettissait notre découverte en vue de lui donner ce cachet d'impartialité, d'authenticité et de certitude qu'imposent aux sociologues les exigences de la science et de la critique contemporaines.

Durant les premiers mois de l'année 1904, nos relations personnelles avec certains membres de la famille zkarienne et maraboutique des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef nous avaient mis à même d'entrer en pourparlers avec quelques individualités marquantes des Zkara. D'abord, l'émoi avait été vif dans la tribu quand on avait appris qu'un français d'Oran avait découvert le précieux secret si religieusement gardé jusqu'alors ; mais on avait été vite rassuré ensuite lorsque notre émissaire avait fait connaître que ce français indiscret était l'ami de l'humanité entière, une sorte de philosophe éclectique comme il y en a tant en France qui rêvent l'égalité, la liberté et la fraternité

(1) La première partie de cette étude a paru dans notre *Bulletin trimestriel* d'Octobre-Décembre 1903, fascicule XCVII.

des peuples, et notre messager, le marabout Ali ould Abd-el-K'ader Znagui (1), soutenu par l'influence politique de ses parents, était enfin parvenu à décider l'un des plus intelligents *Rousma*, un de ses amis d'enfance précisément, à entreprendre le voyage d'Oran dans le but de contrôler et de compléter la riche moisson d'informations déjà entassée dans nos papiers.

D'ailleurs, comme argument persuasif, on avait fait entendre aux principaux chefs Zkara qu'il ne serait pas impossible que le gouvernement de la République française prît un jour sous son égide les *Marocains libres penseurs* quand il lui serait prouvé qu'il existe au Maroc des populations indigènes réfractaires à toute espèce de doctrines religieuses.

Mû par le désir d'être utile à la Communauté, désigné sans doute par le suffrage des djemaâ, le *Rousmi* Remdhan ben Moussa (2) s'était donc dévoué, et il était parti pour Oran sous la conduite de son vieux camarade Ali.

Maintenant, Remdhan est ici, dans notre bureau, un peu ahuri par la vue des livres qui montent jusqu'au plafond. Il nous est arrivé par une belle matinée de printemps, et il semble fatigué de sa course ininterrompue de trois jours faite successivement à pied, à cheval, en diligence et en chemin de fer. C'est un homme d'une trentaine d'années, grand, élancé, au type zénète très fin, les yeux châtains, la barbe noire, assez fournie, le nez aquilin. Sous le long burnous frangé et sali par la route, il serait difficile de deviner une autre âme, une autre mentalité que celles d'un bédouin ordinaire des Angad ; mais l'expression de la physionomie est frappante : une face d'ascète, dont l'intelligence se reflète dans la vivacité et l'éclat du regard. L'ensemble du visage nous rappelle les traits de notre ami Edmond Doutté. La conversation qui se poursuit entre nous va bientôt nous démontrer que si notre *Rousmi* est un illettré, il n'en est pas moins un philosophe, subtil et fin comme le *Philosophe ignorant* de Voltaire.

Dans le récit simple et clair que nous fit Remdhan des opinions, des mœurs et de l'existence journalière de ses

(1) C'est l'indigène dont il est question à la page 298 du *Bulletin* d'octobre-décembre 1903, note 1, 2e alinéa. Il est né et a été élevé au milieu des Zkara. Il est de la famille maraboutique des *Oulad Znagui*, branche aînée des *Oulad Sidi Ah'med ben Youssef* qui a fait un pacte d'amitié, à la vie et à la mort, avec les Zkara.

(2) Originaire de la fraction des *Oulad Mh'ammed*, tribu des Zkara, domicilié au village de Maïcha.

concitoyens, nous eûmes la satisfaction d'entendre corroborer la plupart des informations qui nous avaient été déjà données. Cependant, le *déisme sceptique*, que nous considérions comme le symbole caractéristique de la majorité des Zkara, n'exprime peut-être pas assez bien la conception de ces Indigènes en matière de foi et nous pensons qu'il convient de modifier ce vocable et d'adopter à sa place, jusqu'à plus ample informé, le terme forgé par Auguste Comte : le *positivisme*.

La philosophie positive des Zkara n'a ni l'ampleur ni le développement du système de l'illustre maître de Littré. Elle se confine simplement dans une sorte de répulsion instinctive contre la métaphysique et les religions ; sa méfiance à l'égard des grandes hypothèses supra-naturelles n'a d'égale que sa propension à ne s'attacher qu'aux certitudes les plus immédiates et aux biens les plus concrets ; en morale, elle rivalise de sublimité avec l'idéal positiviste et elle aboutit comme lui à cette triple formule : *l'amour de l'humanité pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but.*

Même ainsi réduit, le Positivisme Zkarien n'en constitue pas moins un système d'une grande portée philosophique et d'un haut intérêt scientifique et sociologique. Quant à chercher à savoir si ce système est un produit spontané de la race zkarienne, ou si celle-ci l'a emprunté à quelque stoïcisme ou relativisme antique, nous avouons qu'il nous semble préférable de supposer que l'humanité primitive, contrairement à l'opinion généralement admise, n'est peut-être pas nécessairement passée d'abord par l'*état théologique*, ou fictif, dans lequel elle se croyait gouvernée, dit-on, par des puissances concrètes, personnelles, dieux, démons, génies. Cette humanité a pu être dépourvue de sentiments superstitueux ou religieux et conserver son positivisme un peu sec jusqu'au jour de l'apparition des premiers grands politiques, qui furent probablement aussi les premiers initiateurs religieux du monde préhistorique. Pour justifier cette hypothèse, nous avons l'exemple tangible des Zkara, peuplade que nous serions tenté de considérer comme l'héritière intellectuelle survivante et directe de la Société humaine primitive, presque pure de toute influence étrangère, et qui est restée, malgré les tempêtes confessionnelles des trente derniers siècles, le miroir exact et fidèle des vieux âges qui ont immédiatement précédé l'éclosion des systèmes mythiques et symboliques qui aboutirent au dieu des religions

révélées, idole créée et embellie, dans l'ordre successif des temps, par l'imagination mystique des Hébreux, des Chrétiens et des Mahométans.

Nos montagnards berbères apportent ainsi, sans s'en douter, un élément nouveau et original à ajouter aux nombreuses théories émises par tant d'esprits éminents sur la genèse probable des religions. Max Müller, Renan, Herbert Spencer, notre Guyau lui-même, en admettant qu'ils y aient songé, auraient-ils osé supposer une Humanité primitive assez bien équilibrée pour être positiviste, et assez sage, ou trop occupée par les dures nécessités de la vie, pour ne pas perdre son temps à creuser les idées qu'on lui prête volontiers sur l'infini, l'hénothéisme, l'instinct du divin, l'animisme, le panthéisme et le sociomorphisme [1] ? — « La nature a eu trop de pitié des premiers hommes pour en faire des métaphysiciens, » a dit Voltaire [2].

---

(1) On trouvera, admirablement exposée dans l'*Irréligion de l'avenir* de Guyau, sa théorie du Sociomorphisme des peuples primitifs ainsi que l'analyse et la critique des théories de Müller, Hartmann, Renan et Spencer.

(2) Voltaire, *Philosophie de l'Histoire*.

VII

LES ROUSMA

Les *Rousma* sont les directeurs spirituels des Zkara. Ils forment une caste spéciale dans laquelle se conservent et se transmettent, de génération en génération, les principes et les anciennes traditions qui maintiennent vivaces dans le cœur de leurs adeptes le respect et l'amour de leurs conceptions positivistes ainsi que la haine de l'Islam et des autres systèmes religieux.

La dignité et les fonctions de *Rousmi*, mot qui est le singulier de *Rousma*, se perpétuent par les enfants mâles, sans aucun droit restrictif de primogéniture, les cadets étant sous ce rapport les égaux de leurs aînés. Il n'est pas défendu aux Rousma de se marier en dehors de leur caste ; les simples Zkara peuvent de leur côté épouser des filles de Rousma : mais ni les uns ni les autres ne doivent contracter d'union légitime ou illégitime avec les sectateurs du Prophète arabe. Les enfants d'un Rousmi et d'une plébéienne sont considérés comme étant de véritables Rousma, tandis que ceux d'un plébéien et d'une Rousmia sont appelés par pure politesse *Rousma*, sans l'être en réalité, et sans pouvoir transmettre ce titre à leur descendance. Ces sortes de mariages mixtes sont assez rares d'ailleurs ; la plupart du temps, chacun se marie dans la classe où le sort l'a fait naître.

Le village de *Maïcha* (ou *Lmaïcha* (1)) est le quartier général des Rousma. C'est une bourgade de 25 maisons à peu près, dont trois à un étage, et une, la plus somptueuse, à deux étages, celle de *Mansour n Ali*. Pasteurs et agriculteurs comme les autres Zkara, les Rousma suivent leurs troupeaux dans leurs migrations annuelles et leurs 25 tentes nomades ne

(1) Vers la fin de cette étude, il sera établi un nouveau tableau des douars et des villages zkariens plus complet que celui qui se trouve aux pages 305 et 306 du *Bulletin* d'octobre-décembre 1903.

reviennent au village que pour y passer l'été. Pendant les trois autres saisons, il ne reste dans les maisons que les chefs de famille et les anciens, tandis que les jeunes gens courent la brousse avec les bergers.

PRINCIPAUX NOTABLES ROUSMA

Sur les 25 familles environ dont se compose la caste des Rousma, nous avons pu obtenir les noms des 21 chefs dont les noms suivent :

1° *Ali l-Bab el-Maâyouchi*, qui campe quelquefois seul sur les bords de l'Ouad el-Kebir, âgé de 80 ans à peu près ;
2° *El-Bachir ben Sid-houm* سيدهم, 65 ans environ, considéré comme le chef et le directeur des *Rousma* ;
3° *El-Bachir ben el-Maâyouchi* (ben el-Hadj pour les musulmans), 70 ans ;
4° *Mansour ben Belk'assem*, 70 ans ;
5° *Ah'med ould K'addour ou Moussa el-R'oummis* الغوميص (l'oncle de notre Rousmi Remdhan), 50 ans ;
6° *Mansour n Ali*, 40 ans ;
7° *El-Bachir n Ali*, 50 ans ;
8° *K'addour Lah'sen*, 35 ans ;
9° *Amor n Ah'med*, 50 ans ;
10° *Ez-Zaïr ou Moussa*, 90 ans, impotent ;
11° *Jilali ould Ah'med Maâyouchi*, 30 ans ;
12° *Ah'med Baïbah'* بايباح, 60 ans ;
13° *Messâoud el-Maâyouchi*, 60 ans ;
14° *Bou-Salem el-Maâyouchi*, 30 ans ;
15° *El Bachir bou Zer'r'ouyin* زغويين, 60 ans ;
16° *Aïssa bou Chlaleg*, 50 ans ;
17° *Yah'la ould Ali n Yah'la*, 53 ans ;
18° *Ould el-Bachir ben Sid-houm*, 45 ans ;
19° *Ali ould Mouh' n Ali*, 35 ans ;
20° *Maâmmar ould Aïssa*, 55 ans ;
21° *Moussa ben Lah'sen*, 80 ans, père de notre Rousmi Ramdhan.

Les 7 ou 8 familles pauvres que l'on trouve chez les Rousma vont prélever chaque année la ziara chez les Zkara.

On leur donne généralement, qui 2 francs, qui 1 franc, qui 5 francs, qui du beurre, de la laine ou des œufs, mais jamais ni moutons ni bœufs. Les Rousma riches ne prélèvent rien, se montrant en cela bien supérieurs aux marabouts musulmans, dont l'insatiabilité, quelles que soient leurs richesses, est proverbiale [1].

En voyage, le Rousmi cache aux étrangers, autant que possible, sa nationalité et surtout sa qualité de *prêtre zkraoui*, comme les appellent les musulmans. Par esprit démocratique, et aussi par mesure de prudence, aucun signe particulier ne distingue les Rousma des autres Zkara. Même costume, même langage, même ignorance voulue chez les uns et chez les autres de la littérature arabe, et c'est cette bienheureuse ignorance, disent-ils, qui les a sauvés de l'absorption mahométane. Parfois, des Rousma vont à Oujda et à Marnia pour leurs affaires ; ils vont aussi visiter certaines tribus marocaines affiliées au Zkraouisme, dont l'existence nous a été révélée par notre Rousmi ; quelques-uns poussent jusque dans la province d'Oran dans le but de visiter et de réconforter les colonies zkariennes fixées dans notre département ; mais jamais personne, en dehors des fidèles, n'est instruit des déplacements et de la présence de ces chefs spirituels dont les mœurs et la conduite sont exemplaires. La morale qu'ils prêchent à leurs concitoyens est aussi admirable de simplicité que de beauté.

— Mes frères, disent-ils, souvenez-vous que vous n'avez pas le malheur d'être musulmans ni attachés à aucun autre culte. Vous devez vous aimer entre vous et vous traiter en frères ; les autres hommes, Musulmans, Juifs et Chrétiens, il vous faut les aimer aussi, ne jamais leur faire de mal ; s'ils vous attaquent les premiers cependant, défendez-vous et vendez chèrement votre vie. N'attendez aucune récompense dans la vie future, car il n'y a ni paradis, ni enfer, ni quoi que ce soit après la mort. Ne mentez jamais, ne dérobez rien à personne, et vous vivrez heureux sur cette terre : c'est la seule et la plus belle récompense que vous puissiez obtenir.

---

(1) La plupart des Rousma sont aisés. Quelques-uns sont véritablement riches. Le vieux Mansour ben Belk'assem, par exemple, a une belle maison, avec cour et jardin à Lmaïcha ; il possède environ 3,000 moutons, 130 bœufs ou vaches, 1,500 chèvres, 3 chevaux d'armes, 2 juments de selle, 12 mules ou mulets, 10 ânes. C'est le Crésus du village.

Ainsi parle l'oracle, et les Zkara boivent ses paroles, qu'ils écoutent avec le plus profond respect. Jamais pasteur protestant, prêtre ou prélat catholique, jamais rabbin ou imam n'inspireront à leurs ouailles une vénération comparable à celle de nos libres penseurs marocains pour leurs Rousma. Et que l'on n'aille pas croire que la vraie fraternité, la véritable égalité ne règnent point entre directeurs et dirigés. Un Rousmi ne se juge supérieur en rien à un zkraoui. Ils se traitent en frères, persuadés l'un et l'autre qu'ils sont issus d'un ancêtre commun, mais qu'il était nécessaire que le dépôt des anciennes traditions fût conservé dans le sein de certaines familles honorables, qui furent sans doute désignées à l'origine pour être les archives vivantes et orales de la race jusqu'à la consommation des temps.

On sent dès lors que, débarrassée du joug des dogmes et du clergé, la Société zkarienne ne peut être qu'une société laïque libre, exempte de préjugés et d'erreurs, pure de toute haine internationale, planant bien haut au-dessus des fanatismes qui furent et qui sont encore le fléau des Sociétés qui se guident sur le Talmud, l'Évangile ou le Coran. L'essence du Zkraouisme est de ne souffrir aucune aristocratie, pas plus celle de la naissance, la moins justifiable de toutes, que celle de la Révélation prétentieuse qui a le don de leur faire hausser les épaules et de révolter leur bon sens.

Avant de montrer l'intervention des Rousma dans la plupart des actes importants de la vie publique et privée des Zkara, où ils remplissent exclusivement l'office de conseillers vénérés, il est indispensable de mettre en pleine lumière le rôle véritablement surprenant que jouent chez les Zkara les marabouts mahométans des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef.

VIII

LES OULAD SIDI AH'MED BEN YOUSSEF

---

1. — L'ancêtre

A en croire ses biographes arabes, Sidi Ah'med ben Youssef fut un très grand saint musulman, fort pieux, très fervent observateur de la loi coranique, âpre censeur du relâchement religieux et des mœurs dépravées des princes et des peuples de son temps (1). Cependant, son existence vagabonde et tourmentée, les persécutions et les proscriptions royales auxquelles il ne cessa d'être en butte depuis l'achèvement de ses études jusqu'à sa mort survenue en 931 de l'hégire, (— 1524-1525 de J.-C., —) seraient plutôt de nature à faire naître dans l'esprit des doutes sur sa prétendue parfaite orthodoxie. Ce critique impitoyable, à la langue venimeuse, aux foudres duquel tant de gens et de contrées n'ont pu échapper, aurait-il donc rimaillé à tort et à travers, sans autre but que de lâcher le trop plein d'une verve, que nous aurions le droit de trouver aussi injuste en fait que grotesque en littérature, si elle n'avait pour excuse quelque profond dissentiment confessionnel soigneusement dissimulé par les polygraphes musulmans qui nous ont laissé trop de légendes et trop peu de vérités sur le rôle politique et religieux de celui qui devait devenir, ainsi que nous essayerons de l'établir tout-à-l'heure, une sorte de réformateur secret, ou, pour mieux dire, un prophète mystérieux sous l'autorité morale duquel s'empressèrent de se ranger plusieurs tribus soupçonnées d'hérésie, qui lui sont restées fidèles jusqu'à ce jour ?

Pour être juste à l'égard des auteurs mahométans de cette époque reculée, il faut se représenter les noires ténèbres intellectuelles où vivait le monde barbaresque du XVIe siècle.

---

(1) Cf. *Les dictons satiriques attribués à Sidi Ah'med ben Yousof*, traduits par R. Basset. Paris, 1890. In-8°.

On connaissait extrêmement mal les tendances spirituelles de l'*Atlantide* (1) et de ses innombrables tribus, si différentes les unes des autres par l'origine, la langue, les mœurs et les coutumes. D'insurmontables difficultés de communication isolaient les populations et en faisaient autant de sociétés à part, très dissemblables souvent de leurs voisines les plus proches.

Dans un pareil milieu, l'écrivain musulman ne pouvait avoir d'autres préoccupations historiques que de minutieuses descriptions de carnage, des miracles de saints, l'apologétique fatigante et continuelle du Coran, avec le souci d'enfouir à jamais dans l'oubli les tentatives audacieuses des novateurs religieux qui auraient pu troubler la léthargie des consciences endormies sous le voile chloroformisé de l'Islam.

Les hagiographes arabes nous montrent Sidi Ah'med ben Youssef comme ayant été un modèle de vertus et d'orthodoxie musulmane.

Nos études et nos enquêtes personnelles nous révèlent au contraire ce fait nouveau et saisissant : — Sidi Ah'med ben Youssef, le grand saint musulman enterré à Miliana, est le patron de plusieurs tribus sahariennes et marocaines entachées de schisme, d'hérésie et de libre pensée (2).

---

(1) Il nous manque une appellation unique englobant l'ensemble de notre domaine de l'Afrique du Nord, domaine qui comprend maintenant la Tunisie, l'Algérie et le Maroc, ce dernier étant virtuellement français depuis l'accord franco-anglais du 8 avril dernier. Nous proposons d'appeler ce domaine l'*Atlantide*.

Sous le rapport de l'étymologie, cette nouvelle dénomination est à l'abri de la critique : l'*Atlantide*, en effet, c'est le pays de l'*Atlas*, et l'on sait que cette chaîne de montagnes s'étend de Mogador à Tunis. Au point de vue historique, une érudition éclairée pourrait peut-être établir que l'*Atlantide* de Platon n'est autre que le pays où se déroulent les chaînes de l'*Atlas*, pays si mal connu à l'époque du philosophe athénien. Déjà, en 1883, M. Berlioux disait « qu'il ne fallait plus chercher l'*Atlantide* au fond de l'Océan, mais tout simplement dans la région actuelle de l'*Atlas*, région encore si riche et si féconde aujourd'hui » : (Berlioux. *Les Atlantes*. Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon ; fasc. I. 1883).

(2) Ce fut le Rousmi Remdhan qui nous divulgua le premier l'existence de plusieurs tribus anti-mahométanes affiliées au Zkraouisme. Nos autres informateurs confirmèrent cette révélation, dont l'importance sera mise en relief au chapitre consacré spécialement aux groupes marocains et sahariens restés jusqu'ici réfractaires à l'Islam.

Toutefois, le moment est venu de désigner publiquement ces tribus irréligieuses au Gouvernement de la République, parce que lui seul peut et doit en tirer sans retard le meilleur parti possible, en les protégeant d'abord contre le cléricalisme musulman, en formant ensuite avec elles

2. — Opinions des lettrés musulmans sur les Zkara et les autres tribus soupçonnées d'hérésie

La première partie du présent mémoire sur les Zkara fut accueillie avec scepticisme, de prime abord, et discutée ensuite avec passion dans le monde islamique de l'Oranie. La commotion produite par notre invraisemblable révélation d'une tribu berbère anti-musulmane, voisine de l'Algérie, troubla l'élite intellectuelle de l'Islam oranais et se répercuta, nous a-t-on assuré, jusque dans quelques petits cénacles français où l'on s'occupe quelquefois des problèmes mahométans. Une foule de questions se posèrent dès lors, et la critique alla son train. On disait, en notre absence, bien entendu :

— Comment se fait-il que les Zkara, en admettant qu'ils ne soient pas mahométans, aient pu tenir secrètes leurs opinions pendant tant de siècles ? — Les historiens arabes, qui se copient les uns les autres, il est vrai, et les historiens chrétiens, qui ont copié les auteurs arabes, sont unanimes à affirmer que

---

le premier noyau de l'*Armée marocaine* qui semble si difficile à créer, *Armée* dont ces tribus libres penseuses seront à coup sûr la clef de voûte, la phalange loyale, fidèle et dévouée à la France républicaine jusqu'à la mort.

Tribus anti-musulmanes marocaines et algériennes

NOMS DES TRIBUS	HABITAT	GUERRIERS
1° *Les Zkara*........	Au Sud-Ouest et près d'Oujda..........	3.500
2° *Ahal Isounen* et *Beni-Mah'sen*.	Deux fractions de la tribu des R'iatha, près de la ville de Taza.............	2.800
3° *Les Oulad Aïssa.*	Tribu campée sur les bords du Sbou, au Nord de Fez....................	2.500
4° *Les Reh'amna*..	Puissante tribu, au Nord de Merrakech.	10.000
5° *Les Reh'amna*..	Petite tribu de l'Ouad Guir, sous l'autorité française. (Sud Oranais).............	? ?
6° *Les R'nanema*..	Importante tribu de l'Ouad Saoura, sous l'autorité française. Sud Oranais).....	2.000 ? ?
7° *Les Oulad Bel-Lah'sen*........	Petite tribu de l'Ouad Saoura, sous l'autorité française. (Sud Oranais)........	?

Soit un total de plus de 20.000 libres penseurs, qui ne demandent qu'à se dévouer à la cause française au Maroc, si notre Démocratie veut bien les prendre sous sa protection.

l'Islam a obligé tous les peuples de l'Afrique du Nord-Ouest, à l'exception des Juifs, à embrasser ses doctrines, et voici que Mouliéras, à l'encontre de tant de savants écrivains, croit avoir trouvé une et même plusieurs tribus berbères qui seraient, d'après lui, anti-musulmanes ! Cela n'est pas, cela ne peut pas être. Voyons, cherchons, examinons si les Zkara et leurs coreligionnaires ne seraient pas par hasard des musulmans peu fervents, ou, au pis aller, des musulmans schismatiques comme les Mozabites et les Persans par exemple.

Notre ami Ali Mahieddin d'Oran, président de la section arabe aux Délégations financières, interprète judiciaire de haute envergure, très au courant de la sociologie musulmane, nous suppliait, lui, de ne pas donner suite à notre enquête, persuadé qu'il était que l'on nous trompait. Durant sa longue carrière d'arabisant, en contact incessant avec les indigènes de l'Oranie et de l'Est marocain, Ali n'avait pas une seule fois entendu émettre devant lui une idée comme la nôtre, aussi contraire à l'opinion courante, et sa sincère affection pour nous s'alarmait des pièges et des dangers qu'il voyait semés sur notre route[1].

Ce qui est certain, c'est que l'on ne savait rien de rien sur les Zkara ; ce qui est non moins certain, c'est que les partisans de Mahomet paraissaient humiliés d'apprendre tout à coup que l'Islam n'avait pas courbé sous son niveau de fer une minuscule peuplade zénète. Aux Musulmans intransigeants se joignaient quelques Chrétiens, peu compétents à la vérité, mais les uns et les autres se ressemblaient par l'ardent désir de démentir un mystère incompréhensible, auquel ils étaient également étrangers.

Ce fut alors que le derviche Mohammed ben Tayyèb nous rapporta l'opinion qui commençait à circuler parmi les savants arabes sur les Zkara et les autres tribus hérétiques répandues dans diverses régions du Maroc et du Sahara, opinion qu'en sa

---

(1) Dévoué de cœur et d'esprit à la France, pénétré de la haute mission de paix et de fraternité que notre pays veut accomplir ici, Ali peut porter avec quelque fierté la grande étoile de Commandeur de la Légion d'honneur que le Gouvernement vient de lui conférer. Nul n'applaudit plus que nous à cette belle distinction, que notre ami méritait à tant d'égards, et qui est la juste récompense de son long dévouement à deux causes qui nous sont chères : — la civilisation française propagée chez les Musulmans, leur relèvement moral et matériel par l'État républicain.

qualité de musulman il lui était difficile de ne pas partager lui-même. Mohammed nous conta donc ce qui suit :

« Les Musulmans lettrés donnent à ces tribus suspectes l'appellation générique de *Bdhadhoua* بضاضوة, dans laquelle certains clers de l'Islam croient reconnaître le pluriel de *Abadhia* (Abadhites, Kharédjites, hérétiques). Selon eux, les Zkara seraient d'origine chrétienne. Leur chefs religieux actuels sont les *Rousma*, qui se prétendent issus de Sidi Ah'med ben Youssef, quoi qu'ils ne soient en réalité que des Bdhadhoua, c'est-à-dire des héritiques kharédjites abadhites. Les Rousma étaient jadis de savants docteurs de la loi appartenant à la même secte que nos Mozabites actuels, et chacun sait que les Mozabites sont musulmans schismatiques ; néanmoins, ils croient au Prophète, et c'est l'essentiel. Rousma et Zkara étaient donc autrefois des *Mahométans hétérodoxes*.

« Le temps et les persécutions acharnées des Sunnites firent perdre peu à peu aux Zkara la notion exacte de leurs origines religieuses. Les dangers incessants d'une existence passée dans le voisinage de leurs ennemis, ainsi que l'abandon total des études coraniques anciennes, d'où résulta pour eux l'ignorance incroyable où nous les voyons plongés aujourd'hui, ne tardèrent pas à altérer et à modifier ensuite profondément les croyances primitives des Rousma, qui finirent même, sous l'empire de la peur, par s'attribuer une parenté effective et morale avec Sidi Ah'med ben Youssef, le grand saint musulman respecté des Orthodoxes, sous la tutelle duquel il leur fut permis de vivre au milieu des Musulmans sans être aussi tyrannisés par eux qu'auparavant.

« Par le prestige toujours vivant de leur ancienne culture intellectuelle, par leur soi-disant parenté avec le vénérable patron de Miliana, les Rousma réussirent à se maintenir chez les Zkara en qualité de chefs spirituels, et, de nos jours encore, ils règnent en souverains maîtres sur ces indigènes dont l'ignorance ne peut se comparer qu'au mépris qu'ils professent pour la religion musulmane orthodoxe. Chose curieuse, il y a à Tinzi, à l'extrémité des Angad et non loin des Zkara, des marabouts qui se prétendent également fils de Sidi Ah'med ben Youssef, mais leur influence sur les Zkara est nulle parce qu'ils ne sont pas Rousma. Ajoutons d'ailleurs que les Zkara n'ont aucune considération pour les autres descendants de

Sidi Ah'med ben Youssef que l'on trouve disséminés un peu partout en Algérie et au Maroc.

« En résumé, les Mahométans instruits croient que les Rousma sont des *Kharédjites Abadhites* de la même secte que les Mozabites et qu'ils ont pour ancêtre commun un juif converti à l'Islam qui aurait été le fidèle disciple de Sidi Ah'med ben Youssef.

« Actuellement, on rencontre encore des hérétiques Bdhadhoua chez les *R'iatha* (province des Braber), chez les *Oulad Aïssa* du Sbou (province de Fez). Parmi les Chaouiya, du côté de Casablanca, il y a une fraction appelée *Mzab*, complètement arabisée aujourd'hui, qui fait partie aussi des Bdhadhoua. On peut encore rattacher à cette secte : — les *R'nanema*, campés au Sud d'Igli, dans la vallée de l'Ouad Es-Saoura ; — les *Reh'amna*, chez les Doui-Mniâ, du côté de l'Ouad Guir ; — le Kçar d'*El-Maâdhid*, sur l'Ouad Tizimin (Tafilalet) ; — les *Beni-Yaâla*, voisins des Zkara, chez les Angad. Il y a cependant ceci de particulier en ce qui concerne les Beni-Yaâla : ils partagent en général les croyances des Zkara, avec cette différence qu'ils sont soumis à des descendants authentiques de Sidi Ah'med ben Youssef et qu'ils ne subissent en aucune manière la domination des Rousma.

« Les tribus, fractions de tribus et groupes dont l'énumération précède, constituent, avec les Mozabites algériens, les derniers débris du Kharédjisme en Algérie et au Maroc. Il faut ajouter que les Bdhadhoua marocains, après avoir oublié en grande partie leurs origines abadhites, se sont faits, on ne sait pour quelle raison au juste, les serviteurs religieux de Sidi Ah'med ben Youssef ; ils se sont rapprochés ensuite plus ou moins des doctrines orthodoxes sous la triple influence suivante : l'ignorance, les persécutions, leur faiblesse numérique. Il y a cependant une exception radicale à faire au sujet des *Zkara* et des *Beni-Yaâla :* grâce à leurs montagnes, au nombre relativement élevé de leurs guerriers et à leur bravoure redoutée, ces deux tribus ont pu résister jusqu'à présent aux persécutions des Orthodoxes ; leur hérésie abadhite primitive, par suite de l'abandon total des études coraniques et de l'ignorance de plus en plus grande du clergé et des fidèles, s'est transformée chez elles avec le temps en une indifférence confessionnelle absolue : c'est assez dire *qu'elles n'ont plus de religion* ».

. . . .

Telles sont les opinions actuelles des Musulmans lettrés sur les Zkara et les autres tribus suspectes d'hérésie. Il y a dans ces opinions quelques vérités, mais il y a encore plus d'erreurs que de vérités, et c'est ce que nous essayerons de démontrer dans les pages suivantes.

---

3. — La vérité sur les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, soi-disant marabouts des Zkara

Représentez-vous un pauvre petit troupeau humain, — les Zkara, — environnés d'ennemis mortels, puissants et nombreux, — les Mahométans, — et vous concluerez, comme ceux qui ignorent les dessous des choses, que les seconds n'auraient pas manqué d'exterminer les premiers depuis des siècles si ceux-ci avaient persisté à repousser ouvertement les dogmes de l'Islam. C'est ainsi d'ailleurs que raisonnent les personnes qui ne parviennent pas à concevoir comment les Zkara libres-penseurs ont réussi à se conserver parmi les partisans de Mahomet comme un noyau au milieu d'un fruit.

A ce mystère, s'en ajoute un autre, inexplicable aussi : — la présence de marabouts mahométans et leur influence au sein de la tribu irréligieuse, — deux nouvelles énigmes, troublantes, insolubles à première vue, et qui nous tinrent nous aussi en échec pendant quelques mois. Puis, la lumière se fit tout d'un coup dans notre esprit grâce à la confiance que voulurent bien avoir en nous nos amis musulmans et libres penseurs des Zkara [1].

Les secrets se savent tôt ou tard. Celui des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef devait fatalement suivre de près la

---

(1) Parmi les musulmans, nous citerons le chef religieux des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, de la branche des *Oulad Znagui* (Zkara), le nommé Si Abd-el-Kader ould Mouh'ammed ould Znagui et son fils Ali, ce dernier mentionné ci-dessus, page 234. Les révélations d'Ali ont été absolument hors de pair. A ces deux noms, il convient d'ajouter aussi celui du cheikh Ah'med ould K'addour, qui a succédé à son père K'addour ben Bou-Azza en qualité de cheikh du *douar islamisé des Oulad Rabah'* (Zkara). Ce chef indigène est venu nous voir à Oran. Nos longs entretiens avec ce *zkraoui islamisé* nous firent entrevoir les sentiments véritables des quelques familles zkariennes qui font semblant de s'être ralliées à l'Islam. — Quant aux Zkara libres penseurs qui nous ont documenté, il y a, en première ligne, le *Rousmi* Remdhan, lui aussi hors de pair, comme Ali ; en second lieu, Amor ben Ali, avec lequel il nous fut possible d'amorcer notre étude ; et puis encore trois ou quatre autres Zkara anti-musulmans dont les informations furent identiques à celles que nous possédions déjà sur leur tribu.

découverte des doctrines philosophiques zkariennes. L'aveu en fut pénible et quelque peu mortifiant pour l'orgueil mahométan ; mais enfin, comme il devenait impossible de concilier l'anti-islamisme des Zkara avec le respect que ces berbères mécréants professent pour des marabouts arabes et musulmans, il fallut, bon gré mal gré, dévoiler la vérité et divulguer le secret si religieusement gardé pendant des siècles.

La voici cette vérité : — Les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef domiciliés chez les Zkara sont des musulmans sincères et authentiques. Leur origine illustre, la vénération particulière dont ils jouissent dans le monde islamique de l'Afrique du Nord, leur permettent de protéger efficacement les Zkara contre les soupçons et la haine des Orthodoxes. Ils répondent du prétendu islamisme et se portent garants de la foi mahométique de leurs hôtes quand le Sultan, le Makhzen et les tribus environnantes s'émeuvent des accusations d'hérésie souvent portées et renouvelées contre la tribu libre penseuse par des fanatiques ombrageux. Ce sont eux qui écrivent et signent les lettres arabes destinées aux Musulmans du dehors en ce qui concerne les affaires zkariennes où la question religieuse est en jeu, mais ce sont les Zkara, par l'organe des Rousma, qui dirigent leurs propres intérêts matériels et politiques sans que les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef aient part à cette direction. Quelquefois cependant ils donnent des conseils qui sont écoutés.

Cet éternel service de chaperons et de paratonnerre mérite, on en conviendra, une généreuse récompense, durable, imprescriptible comme le service lui-même. Les Zkara ont donc jugé qu'ils ne payaient pas trop cher le droit de vivre moyennant le don annuel d'un mouton ou d'une brebis que chaque tente zkarienne [1] est tenue de faire à l'époque du printemps aux Oulad Sidi Ah'med ben Youssef. Au retour des beaux jours, quand la campagne se couvre de verdure et de fleurs, les nobles marabouts se mettent en mouvement, accompagnés de serviteurs et de bergers, et ils viennent choisir eux-mêmes les plus belles bêtes qu'ils peuvent trouver dans les troupeaux zkariens. S'il arrive que le maître de la

(1) Il n'y a que les *Rousma*, et nous soulignons ce détail typique, qui sont dispensés de donner la ziara aux Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, preuve certaine de la prépondérance de la caste spirituelle zkarienne sur la caste purement défensive musulmane.

tente ne possède que des brebis pleines, s'il n'a qu'un très petit nombre de moutons qu'il veut garder, ou bien s'il n'a pas le moindre agneau à offrir, il se libère en donnant cinq francs ; ce dernier cas cependant est extrêmement rare parce qu'il y a des moutons à foison dans chaque tente.

De même que les simples particuliers, le caïd et les cheikhs offrent chacun un mouton seulement aux Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, mais comme c'est toujours chez eux que descendent les marabouts quand ils font leurs tournées, les frais de réceptions qui résultent de ces visites incombent uniquement à ces chefs indigènes. Le caïd Remdhan a l'habitude louable d'ajouter chaque fois au mouton donné 50 ou 60 francs de monnaie espagnole ; il fait en outre d'assez fréquentes distributions d'argent et de vêtements à certains Oulad Sidi Ah'med ben Youssef peu fortunés qui assiègent sa porte plus souvent peut-être qu'il ne faudrait.

. . . .

. . . .

Après avoir lu ce qui précède, le lecteur pourrait croire que la concorde la plus parfaite règne entre les membres des différentes familles maraboutiques qui exploitent avec tant d'habileté le caïd Remdhan et ses administrés. Une telle opinion donnerait à entendre que l'on connaît mal le caractère arabe en particulier et le caractère des marabouts en général.

D'abord, les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef des Zkara se divisent en deux branches : — Les *Oulad Znagui* et les *Oulad Zerrouk'i*, — fatale division qui a fait des premiers des Capulets ombrageux et des seconds des Montaigus terribles.

Pour bien comprendre ce qui suit, il est nécessaire de remonter à la source de la famille : — L'ancêtre commun, le glorieux Sidi Ah'med ben Youssef, avait eu quatre fils :

1° l'aîné, *Znagui ben Ah'med ben Youssef ;*

2° *Zerrouk'i ;*

3° *Abd-el-Ouah'ad ;*

4° *Ouis* (1).

---

(1) Nous suivons ici la tradition conservée dans la famille des *Oulad Znagui*.

La postérité de *Znagui* est actuellement établie, en partie chez les Zkara, en partie dans la commune de Remchi [1] (Département d'Oran).

La postérité de *Zerrouk'i* est installée à Tinzi (Zkara).

Les *Oulad Abd-el-Ouah'ad* habitent chez les *Oulad Aïssa* du Sbou (Province de Fez).

Les descendants de *Ouis* se trouvent dans la commune de *Remchi* [1].

Ne nous occupons que des *Oulad Znagui* et des *Oulad Zerrouk'i* qui habitent chez les Zkara.

---

4. — Les Oulad Znagui ben Ah'med ben Youssef

C'est la branche aînée des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef. Plusieurs membres de cette grande famille ont leur domicile sur le territoire de Remchi, ainsi qu'on l'a déjà dit. Les autres *Oulad Znagui* sont fixés, depuis un temps immémorial, chez les Zkara, dans la vallée de l'*Ouad Msferki* (alias *Ouad El-Kbir*), fraction des Oulad Mh'ammed, au village nommé *Irouaou* [2], ou *Irimaïn*, village énorme, résidence du caïd, métropole des Zkara, où l'on trouve beaucoup plus de Zkara que d'Oulad Znagui. Ceux-ci sont peu nombreux en effet, 7 familles seulement, 5 en réalité, ainsi qu'on va le voir :

CHEFS DE FAMILLE DES OULAD ZNAGUI

1° *Si* [3] *Abd-el-K'ader ould Mouh'ammed ould Znagui*, 60 ans environ, chef politique et religieux des Oulad Znagui ; domicilié depuis 1897 ou 1898 à Çhafâ, commune de H'ammam-bou-Hadjar (département d'Oran). Son père, qui était campé jadis avec les autres Oulad Znagui sur les terres de Remchi, aurait émigré chez les Zkara lors de l'exode au Maroc des partisans de l'émir Abd-el-Kader. En 1897 ou 1898, les tribus des Angad firent un grand massacre des Zkara et ceux-ci se réfugièrent sur le terri-

---

(1) *Remchi* est un village des environs de Tlemcen. On lui a enlevé officiellement son ancien nom indigène pour lui substituer celui de *Montagnac*.

(2) *Irouaou*, mot berbère signifiant *bas-fond*. Ce village manque dans notre première nomenclature.

(3) *Si*, abréviation de *Sidi* (Monsieur, monseigneur) ; appellation honorifique que l'on donne en général à ceux qui savent lire et écrire l'arabe.

toire français. Quand les Zkara rentrèrent dans leur pays, Abd-el-K'ader ould Mouh'ammed refusa de les suivre ; il préféra s'établir chez les Chafâ, serviteurs religieux de Sidi Ah'med ben Youssef, au milieu desquels il trouva quelques *ziara* (cadeaux) et surtout une plus grande sécurité qu'au Maroc. Toute sa famille l'a accompagné en Algérie, y compris son fils Ali, de qui nous tenons ces détails. Abd-el-K'ader ne manque pas de se rendre chaque année chez les Zkara pour y recueillir la ziara et prendre langue auprès de son vieil ami le caïd Remdhan. Celui-ci aurait fait jusqu'à présent d'inutiles efforts pour ramener dans la tribu le vieux chef religieux Znagui qui est aussi fin diplomate que méfiant et peu communicatif.

2° *Si Mouh'ammed ould Abd-el-K'ader ould Znagui*, 65 ans, frère aîné du précédent ; intelligence médiocre ;

3° *Mouh'ammed ould K'ada*, 25 ans ;

4° *Sidi ben Abd-Allah ben Khalladi*, 30 ans (oncle maternel d'Ali ben Abd-el K'ader), le plus intelligent, le plus influent des Oulad Znagui depuis qu'Abd-el-K'ader est absent ;

5° *Ali ould ben Taleb*, 20 ans ;

6° *K'addour ould El-Khalladi*, 19 ans ;

7° *Faraji ould Salem*, 30 ans ; nègre affranchi, ancien esclave de Sidi Mouh'ammed ould Abd-el-K'ader ould Znagui ; marié à une négresse également affranchie ; est considéré comme faisant partie de la famille des Oulad Znagui à cause de sa piété, de ses vertus, et aussi à cause de son dévouement absolu à ses anciens maîtres et aux Zkara. Très aimé de ces derniers qui lui donnent la ziara au même titre qu'aux autres Oulad Znagui.

Les Zkara n'ont pas d'amis plus fidèles et plus dévoués que les Oulad Znagui. Ce sont les Oulad Znagui qui se portent garants de la prétendue foi islamique des Zkara lorsque la Cour de Fez demande des explications à ce sujet ; c'est aux jours des grands malheurs, quand la tribu libre penseuse est envahie par les milices de l'Islam, lorsque les implacables fils du Prophète promènent le fer et la flamme partout où les Zkara ne peuvent leur résister, c'est pendant ces jours de mortelle angoisse qu'il faut voir les Oulad Znagui combattre côte à côte avec leurs amis mécréants et vaincre ou périr avec eux.

Un pacte écrit, dont le double se trouve entre les mains du

caïd Remdhan, stipule que l'amitié qui unit les Zkara et les Oulad Znagui est *une amitié qui ne peut finir qu'avec la mort.*

Donner un mouton ou une brebis par famille et par an à des gens qui partagent leur bonne comme leur mauvaise fortune est un acte de reconnaissance auquel les Zkara n'ont jamais failli. On calcule que la ziara rapporte à chaque famille znaguienne plus de 400 moutons par an. Les marabouts s'empressent de revendre ces bêtes aux courtiers mahométans d'Oudja, aux Beni-Oukil et quelquefois aux donateurs eux-mêmes, moyennant des prix variant entre 10 et 15 francs de monnaie espagnole par tête d'ovin, ce qui fait une moyenne de 4,000 francs de rente (en monnaie française) pour chacune des 7 familles maraboutiques.

Il y a des années cependant, une sur trois environ, pendant lesquelles les Oulad Znagui s'abstiennent de prélever la ziara : c'est lorsque leurs frères-ennemis, les *Oulad Zerrouk'i*, la prélèvent eux-mêmes chez les Zkara ; c'est pour cette raison spéciale — conflits d'intérêts — et pour d'autres raisons encore que les deux familles mahométanes issues de la même souche sont à couteaux tirés.

Les Zkara savent que les Znagua sont leurs seuls et véritables amis ; autant ils donnent à ceux-ci leurs moutons avec plaisir et sans se faire prier, autant ils montrent de mauvaise volonté quand les Oulad Zerrouk'i sont parvenus, à force de menaces, à arracher au caïd la permission de faire dans la tribu des tournées de pieuse mendicité.

Les Oulad Znagui prélèvent aussi la ziara chez leurs serviteurs religieux des *Oulad-bou Naji, Oulad Moussa, Oulad ben Sah'a* et *Lbabda*, fractions des *Sejâ ;* chez les *Oulad Sdira*, fraction des Heouara-t-el-Ah'laf ; chez les *Beni Koulal*, fraction des Beni-bou-Zeggou, habitant dans des maisons sur l'Ouad Za ; — chez les *Meharech*, fraction des Beni-Yaâla ; — chez les *Achach* عشاش et les *Khrarib* خراريب, fractions des Mehaya ; — chez les *Oulad Sidi Mouh'ammed*, fraction des Oulad Sidi Cheikh campée avec les Mehaya.

On estime que toutes ces fractions réunies ne rapportent pas aux Oulad Znagui la cinquième partie des ziara qu'ils récoltent chez les Zkara. C'est un détail qui a son importance et qui ne contribue pas peu à nous expliquer pourquoi, en dépit des

dangers et des malheurs que leur valent leur amitié pour les Zkara, ces marabouts se sont attachés à nos libres penseurs avec l'affection du lierre pour l'ormeau.

---

5. — Les Oulad Zerrouk'i ben Ah'med ben Youssef

Ils descendent du second fils de Sidi Ah'med ben Youssef, *Zerrouk'i*, et ils sont tous domiciliés à Tinzi [1], village situé dans la vallée de l'Ouad Tinzi, fraction de *Akkmen* (Zkara). On les appelle en znatia : — *Imrabdhen Tinzi* — (les Marabouts de Tinzi). Leurs maisons s'éparpillent le long de la rivière, sur une assez grande distance, 500 ou 600 mètres environ.

Les Oulad Zerrouk'i forment un total de 12 ou 13 familles dont les principaux chefs sont :

1° *Si ben Youssef ould Ali ould K'addour*, 70 ans environ, chef politique et religieux des Oulad Zerrouk'i ; a une zaouiya ;
2° *Si Abd-el-K'ader Lat'rach*, 55 ans ;
3° *Si-l-Miloud ben El-Khelladi*, 35 ans ;
4° *Si-l-H'abib ould si Ah'med*, 40 ans ;
5° *Si Ali ould ben Youssef*, 25 ans, bon taleb ;
6° *Ben Zerrouk'i ben Khelladi*, 60 ans ;
7° *Si-l-Bachir ould Ali ould K'addour*, 50 ans ;
8° *Bou-Azza ould Ah'med ben bou-Azza*, 40 ans ;
9° *Mh'ammed ould K'addour ben R'fala* ضيفالة, 35 ans ;
10° *Si Mouh'ammed ben Ah'med*, 55 ans ;
11° *Si-bou-Mdien Ek'jâ*, 45 ans.

Les *Oulad Zerrouk'i* sont d'implantation récente chez les Zkara, une cinquantaine d'années tout au plus. Ils habitaient autrefois la circonscription d'Aïn-Temouchent (département d'Oran). A la suite de l'expropriation de leurs terres pour les besoins de la colonisation française, ils passèrent en masse au Maroc. Ils savaient que leurs cousins, les Oulad Znagui, vivaient dans l'abondance aux dépens de la tribu libre penseuse et ils conçurent le dessein de les imiter et de les supplanter au

---

(1) On appelle souvent ce village *Oulad Zerrouk'i*, du nom des marabouts qui l'habitent.

besoin. Un beau jour, ils arrivèrent à Tinzi avec leurs femmes, leurs enfants et leurs maigres troupeaux. Ils avaient choisi ce coin des Zkara parce qu'ils n'ignoraient pas que les gens d'Akkmen, moins ardents voltairiens que leurs autres contribules, ne leur feraient pas un trop mauvais accueil. N'étaient-ils pas, eux aussi, des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, disposés, à l'instar de leurs parents, à servir de boucliers à ces braves Zkara ?

On les laissa donc s'installer à Tinzi, parce que l'on ne pouvait guère faire autrement non plus, et on les attendit à l'œuvre. Dès la première année, ils mendièrent la ziara, alléchés qu'ils étaient par l'exemple des Oulad Znagui qui recevaient des moutons à n'en savoir que faire. Le caïd Remdhan, simple cheikh à cette époque, trouva là une occasion unique d'exercer ses précoces talents de diplomate. Il contint les appétits des Oulad Zerrouk'i tant qu'il put : mais à la fin, il fallut céder, et les pauvres Zkara durent offrir aux nouveaux marabouts quelques chèvres et plusieurs agneaux. Cela ne faisait pas l'affaire des intrus qui étaient furieux d'être moins bien traités que leurs parents, les Oulad Znagui, et ce fut alors qu'ils commencèrent à répandre dans le public islamique les bruits les plus fâcheux, les légendes et les calomnies les plus odieuses sur la tribu qui les hébergeait : — incestes, communauté des femmes, athéisme, anti-islamisme, etc, rien ne manqua à la dangereuse campagne de diffamations qu'ils menèrent en sous-main contre les Zkara.

Avec le temps, ils finirent par s'enhardir. Au lieu de mendier humblement, ils exigent maintenant. Chaque année, pour avoir des moutons, on les entend rugir les mêmes insolentes sommations sous le nez du caïd :

— Mécréants de Zkara, vous nous sevrez de béliers et de brebis, que vous donnez aux Oulad Znagui qui sont des chiens de Chrétiens comme vous, et une fois tous les trois ou quatre ans seulement, quand nos menaces vous font trembler, vous nous jetez à la tête des chevreaux maigres et des agneaux galeux ! Attendez ! Nous allons ameuter contre vous le Makhzen et les tribus de la Dhahra. Votre pays sera dévasté ; vos femmes et vos filles, qui ne veulent avoir aucun rapport avec les Musulmans, feront les délices des vrais Croyants. Par Allah ! nous exigeons cette année les 2,000 plus beaux béliers de vos troupeaux ; sinon, c'est la Guerre Sainte. Choisissez.

Obsédé, excédé par ces demandes impérieuses de ziara, le vieux Remdhan flaire d'où vient le vent. Si la tempête est proche, s'il juge que les Oulad Zerrouk'i sont sur le point d'ébranler les tribus hésitantes, il répond à ces indignes rejetons du grand homme de Miliana :

— Allez prélever la ziara.

Prévenus que leurs ennemis ont l'autorisation de les tondre de près, les Zkara offrent effectivement leurs plus petites et leurs plus vilaines bêtes aux sacripants : des agneaux et des chevreaux seulement. C'est à prendre ou à laisser. Et quand les Oulad Zerrouk'i vont se plaindre au caïd de la ladrerie de ses administrés, Remdhan, riant sous cape, se contente de leur dire :

— Que voulez-vous que j'y fasse ? Moi, je vous donne des moutons. Les autres donnent ce qu'ils peuvent.

C'est par des concessions de ce genre que se maintiennent cahin-caha d'équivoques relations entre les marabouts de Tinzi et les Zkara. Ce qui est certain, c'est que les uns et les autres s'exècrent réciproquement, et il y a beau temps que les Zkara auraient chassé hors de leur patrie les pieux hypocrites qui rêvent de les mahométaniser pour mieux les dominer ensuite, si la crainte de voir tomber sur eux toutes les forces cléricales de la Dhahra ne retenait leur colère et leurs bras.

Au cours des trois années qui viennent de s'écouler, les Oulad Zerrouk'i ont mis le comble à l'exaspération des Zkara par leurs intrigues souterraines avec le Prétendant marocain. Ils avaient comploté de placer la tribu sous l'autorité nominale du rival d'Abd-el-Aziz, de la compromettre ainsi irrémédiablement aux yeux du Makhzen, et si les Zkara refusaient de se soumettre au Rougui, de lâcher contre eux les bandes affamées des Angad qui ne demandent qu'à se gorger de butin. Pour cela, il était nécessaire d'éliminer le caïd Remdhan, un anti-musulman endurci, et de le remplacer par une créature à eux, un marabout de la famille, le rusé Si-l-H'abib ould si Ah'med, qui est bien le plus dangereux intrigant de Tinzi et autres lieux circonvoisins. Un caïd musulman, un zerrouk'i surtout à la tête des Zkara, c'était l'agonie inévitable du zkraouisme qui se préparait ! Remdhan et ses frères positivistes, depuis le dernier

des pâtres jusqu'au chef des Rousma, se sentirent perdus s'ils faiblissaient.

Mais le moment n'est pas venu de nous occuper de ces graves dissensions politiques. Il faut terminer d'abord la notice collective relative aux Oulad Zerrouk'i et dire en peu de mots que ces marabouts sont loin de jouir de la même considération que leurs cousins les Oulad Znagui parmi les populations de la Zénétie marocaine. Ainsi, on ne leur donne la ziara que chez les *Oulad Sdira* (fraction de Heouara-t-el-Ah'laf). Est-ce parce qu'ils sont moins anciens dans le pays que leurs parents d'Irimaïn ? Ne serait-ce pas peut-être parce que certains d'entre eux se sont adonnés aux mœurs pillardes de la Dhahra et que, sans aucun respect pour leur caractère sacré de marabouts, ils se joignent volontiers aux détrousseurs de routes et autres chenapans qui vivent du produit de leurs razzia nocturnes ? On en cite qui ont été blessés et tués dans ces sortes d'expéditions honteuses. Notre cheikh des Oulad Rabah', Si Ah'med ould K'addour, a eu l'occasion, une certaine nuit qu'il surveillait ses silos, d'expérimenter la chose par lui-même. Il savait que des Musulmans — il n'y a pas de voleurs chez les Zkara — lui volaient son grain. Il se mit à l'affût, et ayant aperçu les maraudeurs, il fit feu sur eux. Il apprit le lendemain que sa balle avait cassé le bras au nommé Ben-Zerrouk'i des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef de Tinzi.

Si nous parvenons un jour à établir notre suzeraineté sur les Zkara, il ne faudra pas oublier que les pires ennemis de ces indigènes sont les Oulad Zerrouk'i et que les meilleurs amis de nos libres penseurs sont les Oulad Znagui. Ainsi prévenus, nous n'aurons pas à recommencer nos pénibles expériences d'autrefois, lorsque nous étions des nouveaux venus en Algérie, où nous avons tâtonné si longtemps dans le noir, faute de connaissances spéciales.

---

6. — Les relations entre les Zkara et les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef

Dans les graves questions relatives à la politique défensive de la tribu, il est facile de constater que la branche des Oulad Znagui occupe le premier plan, mais pour la galerie mahométane seulement, parce qu'en réalité c'est le caïd, les cheikhs

et les Rousma qui, dans la coulisse, tirent les fils qui font mouvoir les dévots fantoches derrière lesquels s'abritent les Zkara lorsque le vent du *djihad* (guerre sainte) souffle en tempête à travers les régions environnantes soumises à l'Islam.

Dans les circonstances ordinaires de la vie, au milieu des champs, au douar ou au village, quand la paix laisse enfin quelques semaines de répit à nos philosophes en burnous, les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef ne paraissent se distinguer des Zkara que par leurs exercices de piété : ablutions, prières, chapelets, observation du ramadan. Leurs enfants gambadent et jouent avec les petits Zkara, et il n'est pas rare de voir des amitiés sérieuses se former ainsi et durer jusqu'au tombeau entre les galopins mahométans, plus ou moins confits en dévotion, et les bambins positivistes, foncièrement irréligieux. Elevés avec les Zkara, parvenus ensuite avec eux à l'âge d'hommes, les marabouts n'ont pas lieu de s'étonner ni de s'indigner de l'impiété de leurs camarades voltairiens chez lesquels, au surplus, ils se trouvent si bien. Sur quel point de l'Algérie ou du Maroc, en effet, seraient-ils choyés et gavés comme ils le sont chez leurs sceptiques contribules ? La vérité c'est que les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef ne peuvent pas plus se passer des Zkara que ceux-ci ne peuvent se débarrasser non plus de ces indispensables parasites qui leur servent de boucliers contre la férocité mahométane.

En leur double qualité de marabouts et de musulmans, les Oulad Znagui et les Oulad Zerrouk'i, — ces derniers principalement, — s'efforcent de faire donner à leurs enfants une certaine instruction coranique, chez eux d'abord, puis, ils les envoient achever leurs études à Tgafaït, à Oujda ou chez les Beni-Znassen, voire même à Fez. En général, il y a très peu de vrais lettrés parmi eux. On se contente, pour quelques-uns, d'une demi-science arabe, largement suffisante en vue des futures nécessités diplomatiques et épistolaires.

Le caïd Remdhan, qui est le voltairien le plus impénitent de sa tribu et qui veut à tout prix se passer du ministère des scribes mahométans, a un secrétaire particulier qui lui écrit sa correspondance. Ce secrétaire est, cela va sans dire, un Zkraoui de pure race, du nom de *Si Moumen ben Rah'h'ou*. Moumen a maintenant une trentaine d'années. Quand il était un tout jeune homme, on l'a expédié chez les Beni-Znassen où il a ânonné l'alphabet arabe. Lorsqu'il sut lier tant bien

que mal les consonnes entre elles, il refusa d'apprendre une seule ligne du Coran et il s'empressa de venir mettre son nouveau talent à la disposition de ses frères les Zakra. C'est, jusqu'à présent, croyons-nous, le seul exemple de Zkraoui sachant un peu lire et écrire l'arabe.

Là où il ne peut plus y avoir d'équivoque et où la séparation est tranchée entre les Zkara et les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, c'est dans les actes qui touchent aux questions religieuses islamiques et au statut personnel zkarien. Ainsi, il n'y a jamais de mariage entre ces deux groupes, non pas que les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef n'accepteraient volontiers pour femmes les filles des Zkara dont ils ont entendu vanter la beauté, mais parce que les Zkara préféreraient égorger leurs propres enfants que de les donner à n'importe quel partisan du Prophète.

De même, aucun musulman ne peut se flatter d'avoir vu le visage d'une zkarienne. Les Oulad Znagui, ces mahométans si peu orthodoxes qui vivent noyés au milieu de leurs amis d'Irimaïn, avouent que les femmes Zkara se voilent la face devant ceux des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef qu'elles ne connaissent pas très bien, chose qu'elles ne font jamais en présence des hommes de leur tribu, quels qu'ils soient. Dans leurs tournées de charité forcée, lorsque les marabouts s'avancent vers un village ou un douar, aussitôt les femmes et les jeunes filles rentrent au logis si les nouveaux venus sont peu connus d'elles. Les hommes courent chercher la tente et les tapis qui sont spécialement affectés aux réceptions des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef et des autres musulmans de marque qui peuvent venir dans la tribu. A première vue, on pourrait croire qu'il y a là une haute démonstration de déférence envers les représentants du Mahométisme. Le contraire est vrai, et voici pourquoi :

De par leur loi, les Zkara sont tenus : 1° De ne pas revêtir une partie quelconque des vêtements qui auraient été portés par des Musulmans, ne serait-ce qu'une fois ; 2° D'anéantir, par le feu ou autrement, les tapis, couvertures, ustensiles, etc., qui auraient été utilisés par les dits Musulmans [1].

---

(1) Ce sont *deux nouvelles preuves d'anti-islamisme* à joindre à celles qui figurent aux pages précédentes et suivantes.

Avec des personnages comme les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, qui se font héberger fréquemment dans les divers districts de la tribu, détruire les tentes, les tapis et les autres meubles dont ils se sont servis serait à la longue une opération ruineuse ; c'est pourquoi les Zkara ont tourné la difficulté en affectant dans chaque douar ou village une tente et son mobilier à la réception des marabouts. On dresse cette tente à une distance convenable des habitations zkariennes ; les marabouts s'y installent, et l'on y amène les moutons et autres animaux qui doivent figurer sur la table des partisans du Prophète et que ceux-ci égorgent de leurs propres mains, parce qu'ils savent que les Zkara font fi des prescriptions islamiques relatives à l'immolation des bêtes de boucherie.

Dans ce tranquille pays, de mœurs démocratiques, d'indépendance philosophique, et qui serait si paisible si les Mahométans renonçaient définitivement à leur chimère céleste et à leur folie islamisatrice, de graves inconvénients s'ajoutent encore à la discipline sévère à laquelle s'astreignent les Zkara pour garder l'unité de la race et préserver des atteintes de l'Islam le positivisme zkarien qui semble destiné, infiniment mieux que l'Islam, à l'amélioration morale de l'homme. Ces inconvénients sont de deux sortes : la dissimulation continuelle de leurs sentiments irréligieux et la soumission apparente des Zkara à leurs marabouts-protecteurs. La circoncision, la dénudation des parties secrètes du corps humain, d'autres minutieuses prescriptions coraniques qui roulent principalement sur des mômeries d'alcôve, de piscine et d'abattoir, ne sont que les moindres tracasseries auxquelles sont soumis nos libres penseurs. Ce qui les irrite le plus, c'est l'obligation de baiser la main des seigneurs musulmans qu'ils se sont donné et de faire précéder leurs noms du terme aristocratique de *Sidi* (monseigneur). Ils doivent aussi tolérer, sans faire trop mauvaise figure, les plaisanteries d'un goût toujours peu raffiné que ces parasites débitent sur l'hétérodoxie zkarienne. Sous couleur de faire un trait d'esprit de caractère amical, il n'est pas rare d'entendre un Znagui ou un Zerrouk'i interpeller un Rousmi en le traitant de *kafr* (impie, athée) ou de *ilef emmis n ilef* (porc fils de porc). Les vieux marabouts prennent certaines privautés avec le caïd lui-même, qu'ils redoutent cependant, et Ali nous a conté que chaque fois que son père Abd-el-K'ader revoit son

vieil ami Remdhan, il ne le salue que par une bordée d'injures affectueuses, celles-ci par exemple :

— Eh ! bien, mécréant ! Tu manges toujours du sanglier ? Tu ne crois ni en Dieu, ni au Prophète, ni à la vie future ? Par Allah ! nous rirons bien quand nous te verrons rôtir dans les flammes de la géhenne !

Lui, bon prince, sachant de quelle manière on calme les ardeurs monacales, répond, le sourire aux lèvres :

— Tu as déjà fini ? Continue encore ! Ne te lasse pas de m'insulter, car nous savons que si les Oulad Znagui nous maltraitent en face, ils nous défendent par derrière ; tandis que les Oulad Zerrouk'i, qui n'ont à la bouche que paroles mielleuses en notre présence, nous déchirent lorsqu'ils sont loin de nous.

Et, se moquant à son tour de son interlocuteur, il ajoute, avec une mine déconfite :

— Cher ami, tu viens bien tard ! La ziara est déjà distribuée. Il ne reste plus dans la tribu que des moutons étiques. Il n'y aura rien, absolument rien à te mettre sous la dent cette année. Pauvre Sidi Abd-el-K'ader, que je te plains !

— As-tu bientôt fini toi-même, ennemi de Dieu et du Prophète ! hurle Abd-el-K'ader ? S'il en est ainsi, et si tu ne me donnes pas tes plus beaux béliers, je cours dévoiler le pot-aux-roses, et je proclame dans tous les pays d'Islam que nous, les petits-fils de Sidi Ah'med ben Youssef, nous avons menti pendant de longs siècles en prétendant que les Zkara sont musulmans ; et je dirai la vérité, et je crierai partout que vous n'êtes tous que des Infidèles fils d'Infidèles, des Chrétiens fils de Chrétiens, des Juifs fils de Juifs !

Ainsi plaisantent les deux amis, le libre penseur ne songeant pas un seul instant à se soustraire à l'aumône obligatoire, le mahométan étant à mille lieues de penser à mettre à exécution ses menaces.

En résumé, sauf la déférence banale qu'ils accordent à des gens avec lesquels il serait dangereux de se brouiller, on peut affirmer que les Zkara se comportent avec leurs marabouts-protecteurs comme ils ont l'habitude de le faire avec les autres sectateurs de Mahomet. De leur côté, les Oulad Sidi Ah'med

ben Youssef — nous parlons surtout ici des *Oulad Znagui* — savent si bien à quoi s'en tenir sur l'anti-islamisme des Zkara, qu'ils ont renoncé depuis longtemps à entreprendre leur conversion. Ils font mieux que de fermer les yeux sur l'*athéisme* de leurs hôtes, (— ils croient que les Zkara sont athées, —) ils sont devenus eux-mêmes, par suite de l'éducation et de la vie passée en commun, des demi-Zkara, peu ferrés sur le dogme, et d'une tiédeur islamique à faire bondir au plafond d'une mosquée l'un des bouillants docteurs de la loi que nous eûmes le plaisir de voir il y a quatre ans dans la capitale du Maroc (1).

— J'ai passé les vingt premières années de mon existence au milieu de mes amis Zkara, nous disait le marabout Ali ; et, comme eux, Dieu me pardonne, je ne croyais ni à Dieu, ni au diable, ni au paradis, ni à l'enfer. Je ne suis devenu musulman que pendant le séjour d'une huitaine d'années que j'ai fait en Algérie au milieu des Arabes.

Quelle ironie ! L'Algérie servant de succursale aux séminaires islamiques du Magrib !

---

7. — Légende sur la soumission des Zkara à Sidi Ah'med ben Youssef

Voici ce que racontent les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef pour expliquer, d'une façon décente, leur présence et leur influence dans la tribu des Zkara :

« Notre grand aïeul, dont la tombe se trouve à Miliana, disent-ils, avait l'habitude, de son vivant, de voyager beaucoup. Partout où il passait, il faisait éclater sa puissance par de nombreux miracles. Il pénétra un jour sur les terres des Zkara ; ceux-ci voulurent le mettre à mort *parce qu'il était musulman*, mais quand on tira sur lui, aucun fusil ne partit (2).

(1) Cf. *Fez*, page 374 et suivantes.

(2) L'introduction dans les armées françaises des *armes à feu portatives* remonte à la deuxième moitié du XVe siècle. Ces armes, que l'on désignait à cette époque sous le nom de *canons à main* ou de *couleuvrines à main*, n'étaient que de simples tubes en fer forgé, en cuivre ou en bronze, terminés à l'arrière par une queue en fer ou en bois qui permettait de les saisir plus aisément et qu'on plaçait sous l'aisselle ou sur l'épaule. Les *fusils*, que les Zkara braquèrent sur le saint musulman, étaient-ils des *couleuvrines à main* ou des *arquebuses à croc*, ces dernières ayant été inventées peu de temps après les *couleuvrines à main* ? Était-ce simplement des arcs ? Si nous avions à nous prononcer en un si grave sujet, nous répondrions *oui* à la dernière question.

Alors les Zkara se saisirent du saint, et après l'avoir fortement ligotté avec des cordes et des chaînes, ils le firent entrer dans une maison. A peine les portes de la maison furent-elles refermées sur lui, qu'elles s'ouvrirent toutes seules. Sidi Ah'med ben Youssef sortit de sa prison, sans chaînes, libre, et il continua sa route dans la direction de Fez. Aussitôt les bestiaux et les troupeaux des Zkara, moutons, chèvres, bœufs, chevaux, juments, ânes et mulets vinrent se placer derrière le saint et se mirent à le suivre. Frappés de ce prodige, menacés d'une ruine totale, les fiers Zkara abordèrent Sidi Ah'med et lui dirent :

— Nous et nos enfants, nous sommes et serons tes serviteurs et les serviteurs de tes enfants. Fais de nous ce que bon te semblera. Emmène-nous en esclavage si tu veux, mais laisse-nous notre religion, car *nous ne sommes pas musulmans et nous ne le serons jamais.*

Le saint consentit alors à leur rendre leurs troupeaux et il resta plusieurs jours parmi eux. Il essaya de les instruire dans sa religion, mais s'étant convaincu que c'était une besogne au-dessus de ses forces, il les quitta, dégoûté, écœuré qu'il était par leur impiété. De là, Sidi Ah'med se rendit chez les *Heouara*, et il en fit ses serviteurs religieux. Il alla ensuite chez les *Oulad Aïssa*, dans la tribu des *R'iatha*, près de Taza. Les *Oulad Aïssa* devinrent également ses serviteurs religieux ».

. . . .

. . . .

La légende s'arrête là. C'est dommage, parce que, si elle eût continué, elle nous aurait montré sans doute Sidi Ah'med ben Youssef visitant successivement toutes les tribus affiliées au *Zkraouisme* et les décidant, par on ne sait quelle puissante fascination, à imiter la tribu-mère et à se ranger sous son autorité politique.

Autorité politique, disons-nous. Ne faudrait-il pas plutôt écrire *autorité morale*, quand il s'agit d'un homme dont la spécialité était de se faire aimer par les libres penseurs de son temps ?

Les Oulad Aïssa, des R'iatha, qui reçurent la visite du saint, professent en effet les mêmes doctrines anti-musulmanes que les Zkara. Nous savons d'autre part, d'une façon certaine, que d'autres tribus anti-musulmanes, dont nous avons divulgué les

noms et la position géographique, sont également protégées par des marabouts mahométans de la lignée de Sidi Ah'med ben Youssef. Enfin, ce n'est un secret pour personne que les Beni-Znassen, les Mehaya, les Sedjaâ et plusieurs autres groupes orthodoxes de la Dhahra ont en suspicion et n'estiment que très peu les marabouts-protecteurs des Zkara, qu'en désespoir de cause ils accusent d'avoir usurpé le titre de descendants de Sidi Ah'med ben Youssef, titre auquel ils n'auraient suivant eux aucun droit.

Pour toutes ces raisons, nous concluons que le patron de Miliana, qui est aussi le patron de nos tribus anti-musulmanes, n'a pas été le musulman fanatique et orthodoxe que l'on croit. Il aurait été plutôt, selon nous, un inquiétant *Janus religieux à double face :* — la face tournée vers les Mahométans, toujours refrognée, grimaçante et grondante, tandis que celle qu'il laissait voir aux Incrédules respirait la bonté, la douceur, la tendresse d'un père pour les vrais fils de son cœur et de son âme.

IX

ORGANISATION POLITIQUE et ADMINISTRATIVE des ZKARA

---

1. — Le caïd, les cheikhs et les impôts

Il n'y a qu'un caïd pour toute la tribu : c'est le vieux Remdhan ould Amor ben Mansour (— *ould Mouh'ammed ben Remdhan*, pour les Musulmans —). Malgré son grand âge, — 80 ans passés, — Remdhan est encore un des meilleurs cavaliers des Angad et l'un des chefs politiques les plus fins de la Dhahra.

Il a pour lieutenant (*khlifa*) son fils aîné Belaïd, qui a une quarantaine d'années, et qui est, dit-on, très intelligent et très actif.

Au-dessous du caïd et du khlifa, il y a 34 cheikhs [1] qui sont les subordonnés et les collaborateurs du caïd.

Nul ne peut être caïd, khlifa ou cheikh des Zkara, s'il n'est de la tribu et s'il ne professe, publiquement ou secrètement, le *zkraouisme*. Cette condition *sine qua non* a été appliquée jusqu'ici avec une rigueur absolue, parce que les Zkara sont fondés à croire que si un musulman devenait caïd ou cheikh chez eux, il ne manquerait pas de les dénoncer au Sultan comme ne pratiquant pas l'Islamisme.

Le caïd est élu par les *djemaâ* (assemblée des notables.) Il y a autant de djemaâ qu'il y a de cheikhs. Les cheikhs sont les présidents naturels de leurs djemaâ respectives. Le caïd est libre de nommer qui bon lui semble aux fonctions de cheikh, mais il accepte d'habitude les candidats des djemaâ.

Quand les circonstances politiques sont favorables à la Cour de Fez et que le prestige du Sultan n'est pas trop bafoué dans le Blad es-Siba, les Zkara font un semblant de soumission au pouvoir central en faisant approuver l'élection de leur caïd.

---

(1) Voir le tableau complet des douars, des cheikhs et des villages à la fin de notre étude.

Le sultan ratifie presque toujours le choix des djemaâ; il expédie ensuite un cachet et un burnous d'investiture au nouvel élu, et il se désintéresse complètement de la tribu dont il n'a plus à attendre que les traditionnels *cadeaux annuels*.

Chaque année, une première fois vers le milieu du printemps, une autre fois après le dépiquage, le caïd des Zkara prélève, par l'intermédiaire des cheikhs, ce qu'il appelle *des cadeaux pour le Sultan*. Chaque cheikh impose alors à ses administrés une redevance qui oscille entre 10 et 50 francs par tente, suivant l'état de fortune du contribuable. Les cheiks sont exempts de cette taxe et le caïd donne à chacun d'eux, après le recouvrement des cadeaux, une cinquantaine de francs pour les récompenser de leur peine. De plus, lorsqu'il y a à héberger des Arabes ou des Zénètes, qui viennent avec des goums de 50 à 100 cavaliers dans le but d'engager les Zkara à prendre part à quelque expédition guerrière contre telle ou telle tribu, les cheikhs sont exemptés de participer aux frais souvent considérables qu'entraînent ces réceptions.

Sur les 50,000 francs par an environ qui sont versés dans les caisses du caïd sous l'étiquette de *cadeaux du Sultan*, ce chef n'expédie à Fez que mille francs en numéraire et un beau cheval valant à peu près autant. Il garde le reste des redevances, dont une partie lui sert à acheter tous les ans l'amitié des quatre cheikhs les plus influents des Beni-Znassen, et il dépense dans ce but de 20,000 à 25,000 francs. Les cheikhs des Beni-Znassen distribuent une partie de cet argent à leurs principaux partisans en leur en faisant connaître la raison et l'origine. C'est de cette façon que les Zkara acquièrent, à prix d'or, une paix et une sécurité relatives au milieu des tribus mahométanes de la Dhahra, les Beni-Znassen leurs alliés étant de beaucoup supérieurs numériquement à n'importe quel autre groupe arabe ou berbère des Angad.

Une autre fraction des impôts dits *cadeaux du Sultan* sert à alimenter le « trésor de guerre » et l'« arsenal » des Zkara, trésor et arsenal qui se trouvent dans le borj du caïd et que celui-ci administre à sa guise, sans rendre de comptes à personne. Des évaluations assez précises nous permettent de fixer entre 1500 et 2000 les Remingtons que Remdhan détient chez lui, et à une centaine de mille le nombre des cartouches. Ceci n'est qu'un fond de réserve, auquel on ne touche pas, et

que l'on n'utiliserait qu'au cas peu probable où la contrebande des armes de guerre viendrait à être interrompue du côté de Mlilya, car chaque Zkraoui doit être muni, à ses frais, d'un fusil au moins et d'un grand nombre de cartouches.

---

2. — Droit pénal

Le caïd est l'autorité dirigeante de la tribu : c'est le chef omnipotent qui peut disposer dans leur plénitude des pouvoirs politiques, administratifs et judiciaires. Ses arrêts sont souverains, et il les fait exécuter lui-même dans la forme qu'il lui plaît.

Les Zkara, par l'organe de leurs djemaâ, ont abdiqué entre les mains d'un seul homme le droit qu'ils auraient, en leur qualité de communauté indépendante, de s'administrer eux-mêmes, ou de n'avoir aucune administration, à l'instar des autres tribus insoumises du Blad-es-Siba. Ils ont préféré cependant se donner un autocrate, parce qu'ils savent que celui-ci, loin d'abuser de sa puissance, en usera à la manière d'un père envers ses enfants. Il ne faut pas oublier, en effet, que les Zkara se considèrent tous comme les membres d'une seule et même famille, et que l'élévation de l'un d'eux au poste de caïd n'est que la consécration officielle des qualités multiples et éminentes que le nouveau chef avait eu maintes fois l'occasion de déployer dans sa vie privée ou dans des fonctions subalternes.

Empressons-nous d'ajouter que le caïd a très rarement l'occasion de faire usage de ses prérogatives administratives et judiciaires parce que la criminalité est chose à peu près inconnue chez les Zkara. Lorsque, par le plus grand des hasards, un vol ou un meurtre ont été commis, le cheikh du douar du délinquant prévient le caïd. Celui-ci emprisonne le coupable dans une des chambres de son borj, et après lui avoir fait subir un ou deux ans de prison, il l'oblige à donner satisfaction à ses victimes au moyen d'une certaine somme d'argent. La peine de mort n'est donc pour ainsi dire jamais appliquée.

— « Le sang des Zkara est trop rare et trop précieux pour être versé sans une nécessité inéluctable. »

Telle est la devise du caïd Remdhan.

Afin de ne pas être obligé de punir de la peine capitale l'auteur volontaire d'un meurtre, on a établi le règlement suivant concernant la *diya* (prix du sang). Nous y ajouterons les autres réparations pécuniaires pour coups et blessures volontaires :

1° — Pour un homme tué, le montant de la diya à donner à la famille du défunt est de 250 *dourous*, soit 1250 francs [1].

2° — Le meurtre d'une femme coûte plus cher que celui d'un homme : on est tenu de le payer 300 *dourous*, 1500 francs, (250 francs de plus que celui d'un homme !) C'est le seul exemple que nous connaissions de la prééminence légale du sexe faible sur le sexe fort, aussi bien chez les Musulmans que chez les Chrétiens du reste.

3° — Le meurtre des enfants est assimilé à celui des grandes personnes, y compris le privilège féminin signalé ci-dessus.

Les coups et les blessures volontaires se payent également :

1° — Crever un œil à un homme coûte 125 *dourous*, (625 francs ;) lui crever les deux yeux, c'est comme si on l'avait assassiné et la compensation pécuniaire s'élève alors à 250 *dourous*, (1250 francs.)

2° — On doit donner à la femme que l'on a éborgnée 150 *dourous*, (750 francs, — soit 125 francs de plus qu'à l'homme victime du même malheur ;) — crever les deux yeux d'une femme, la rendre aveugle par conséquent, crime assimilé au meurtre, entraîne le versement de 300 *dourous* (1500 francs.)

3° — Même application des tarifs pour les enfants mineurs des deux sexes.

4° — Une dent cassée volontairement à autrui, homme, femme ou enfant, est estimée 50 francs.

Quant aux blessures qui affectent les autres parties du corps, le caïd a institué à leur sujet les règles suivantes :

1° — Autant de jours d'incapacité de travail, autant de jours pendant lesquels l'auteur de la blessure doit assurer la subsistance du blessé et celle de sa famille. La djemaâ alloue

---

(1) N'oublions pas que c'est la *monnaie espagnole* seule qui a cours chez les Zkara et parmi toutes les autres tribus marocaines voisines de notre frontière.

dans ce cas le numéraire ou les vivres qu'elle juge convenables ; par exemple : — 1 fr. de thé, 1 fr. 25 de sucre, 1 fr. de beurre, 5 kilos de semoule par jour ; 1 livre de bougies par nuit, et 1 mouton pour 6 jours.

2° — Si la maladie provoquée par la blessure a lieu à l'époque des labours ou de la moisson, le coupable est tenu de payer de ses deniers les laboureurs ou les moissonneurs qui travaillent dans le champ de sa victime.

Quand nous aurons dit que le législateur zkarien n'a même pas prévu dans son code la répression du vol, et cela *parce qu'il ne s'en commet jamais entre Zkara*, quand nous aurons répété que la règlementation visant les meurtres et les blessures n'est qu'une charte théorique qui est restée inappliquée jusqu'ici parce que de mémoire de vieillard *jamais un Zkraoui n'a tué ou blessé volontairement l'un de ses compatriotes*, quand nous aurons fait remarquer enfin que ce qui constitue l'originalité du régime pénal chez les Zkara c'est l'absence de la loi barbare du talion islamique, alors nons pourrons clore ce chapitre en disant que pour retrouver une société aussi humaine et aussi équitable que la société zkarienne, il faut la chercher, non parmi les hordes à demi civilisées qui peuplent nos possessions africaines, mais chez les nations les plus policées de la terre.

X

SOCIOLOGIE ZKARIENNE

1. — Enfance. — Éducation

Nous prendrons l'enfant le jour de sa venue en ce monde, nous le verrons grandir, nous l'observerons dans les diverses manifestations de sa vie publique et privée, et puis nous l'accompagnerons à sa dernière demeure, aux portes du noir tombeau qui est pour le zkraoui le laboratoire qui doit restituer à la nature les éléments dont son corps est composé.

Les accouchements se font avec l'assistance d'une sage-femme. Si le nouveau-né est un garçon, immédiatement une jeune personne pousse des you-you ; un homme tire un ou deux coups de fusil, et c'est tout. Lorsque l'enfant est du sexe féminin, il n'a droit à aucune de ces petites marques d'allégresse. L'on aurait tort de croire, malgré cela, que les Zkara ont assez d'étroitesse d'esprit pour préférer les garçons aux filles. Ils ne partagent nullement en vérité le préjugé des Mahométans qui considèrent la naissance d'une fille comme un événement honteux dont ils rougiraient de faire part à leurs amis et connaissances. Ils subissent simplement le joug de l'usage et de la tradition qui veulent que l'on fasse entendre quelques cris stridents et que l'on tire un ou deux coups de fusil pour annoncer qu'un petit zkraoui vient de voir le jour pour la première fois.

Au bout du second ou du troisième jour seulement, on donne un nom à l'enfant (1). Celui-ci sera libre plus tard de relier sa filiation soit à son père, soit à sa mère. Ainsi, notre Rousmi nous disait qu'il n'avait dépendu que de lui de s'appeler *Remdhan n* (2) *Mariem* (Remdhan fils de Mariem, *Mariem* (Marie)

---

(1) On n'a qu'à feuilleter un peu les pages de ce livre pour y trouver de nombreux échantillons de noms propres zkariens.

(2) *n* est une particule berbère signifiant *de*. Placée entre deux noms propres, elle a le sens de *fils de.... fille de....*

étant le nom de sa mère), au lieu de *Remdhan n Moussa* (Remdhan fils de *Moussa* (Moïse) qui est le nom de son père.

Pour des motifs que nous indiquerons au chapitre relatif au *Mariage*, il arrive assez souvent qu'il est plus logique que l'enfant adopte le nom de sa mère et rejette le nom de son père légal lorsqu'il commence à être renseigné sur les circonstances qui ont présidé à sa procréation. Quant aux enfants naturels, ils ne peuvent faire autrement que de se dire *fils* ou *fille d'une telle*. Exemple : *Ali n Fadhma* (Ali fils de Fatma).

On peut ajouter, et cela se fait fréquemment, le nom de l'aïeul au nom du père ou de la mère. Exemple : *Ali n Ah'med n Moussa* (Ali fils de Ah'med fils de Moussa). *Fadhma n Mariem n Aïssa* (Fatma fille de Mariem fille de Aïssa.)

Les mères allaitent elles-mêmes leurs enfants. Si elles n'ont pas de lait, elles les confient à des nourrices bénévoles qui sont d'habitude leurs proches parentes, sœurs, belles-sœurs, cousines. La durée de l'allaitement est à peu près d'un an et demi. En cas de grossesse, le sevrage a lieu plus tôt. Filles et garçons grandissent et jouent ensemble jusqu'au moment où ils sont assez forts pour rendre des services. Alors le père, s'il est pauvre, fait de son petit garçon un berger, et plus tard un laboureur ; s'il est riche, il le laissera à la maison ou sous la tente à ne rien faire.

Les petites filles restent chez elles pour aider leurs mères dans les travaux du ménage. Il est peut être utile de répéter encore une fois que les jeunes filles, ainsi que les femmes mariées, ne se voilent le visage qu'en présence des Musulmans, à l'exception de ceux de leurs marabouts-protecteurs des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef qu'elles connaissent de longue date. Avec les jeunes gens et les hommes de leur tribu, il n'y a pour elles nulle contrainte, nulle obligation de se cacher, de se couvrir la figure et de simuler une pudeur qui ne saurait d'ailleurs donner le change à personne. Elles sortent le visage découvert, elles peuvent causer avec les hommes, pourvu qu'ils soient Zkara, elles peuvent aussi les recevoir chez elles en visite, absolument comme cela se pratique chez les Européens, et enfin — surprise accablante pour ceux qui persistent à croire que les Zkara sont mahométans, — elles dansent dans les bals, car elles ont des bals, avec n'importe lesquels de leurs compatriotes, et cela en présence de leurs pères, de leurs

mères, sœurs, maris et frères, qui eux-mêmes se livrent à ce plaisir avec d'autres femmes ou jeunes filles de la tribu. Un abîme social et religieux sépare, on le voit, la musulmane cloîtrée, voilée, superstitieuse et fanatique, de la libre penseuse zkarienne anti-musulmane dont les mœurs et la grande liberté d'allures ressemblent étonnamment à ce que nous avons d'analogue dans notre monde européen.

De parti pris, les Zkara ne font donner aucune instruction à leurs enfants. Apprendre à lire et à écrire la langue du Coran étant considéré par eux comme un crime de *lèse-zkraouisme*, il n'est pas étonnant que les études arabes soient le monopole des Oulad Sidi Ah'med ben Youssef et de quelques individus qui se prétendent convertis au Mahométisme et qui ont élu domicile dans les douars islamisés des *Oulad Rabah'* et des *Mh'afidh*.

Le rousmi Remdhan assure que l'interdiction des études ne concerne que la langue arabe et que le jour où ses concitoyens pourront se familiariser avec le français et lire les ouvrages de nos bons auteurs, sans s'exposer aux persécutions mahométanes, ce jour-là, Rousma, Zkara, hommes, femmes et enfants prendront le chemin de nos écoles et rivaliseront avec nous de zèle scientifique afin de devenir comme nous savants et indépendants.

Il n'existe pas, et pour cause, de statistiques judiciaires qui pourraient nous offrir des chiffres officiels indiquant, même approximativement, l'état moral d'une tribu marocaine qui a eu la prudence de s'envelopper dans le plus profond des mystères pour éviter l'islamisation forcée ou l'anéantissement brutal. Désireux d'étudier le caractère de ces libres penseurs si sociables et si sympathiques, nous avions éprouvé la crainte, au début de nos travaux, de nous être laissé entraîner à une exagération par trop grande des belles qualités que les Zkara, semblables en cela à tous les mortels, s'attribuent volontiers quand on les interroge sur leurs principes moraux. Leurs appréciations, trop intéressées pour être admises sans contrôle, demandaient à être soumises à une critique sévère. Il n'en était pas de plus sévère, l'on en conviendra, que celle de leurs ennemis mortels les Musulmans, et voici que cette critique musulmane a confirmé sur la plupart des points les dires des Zkara.

Ce ne fut pas, on le pense bien, sans une extrême surprise que nous entendîmes les partisans du Prophète vanter les caractères moraux de leurs antagonistes religieux et déclarer que les Zkara ont la réputation méritée d'être des hommes sincères, ennemis du mensonge, fidèles observateurs de la foi jurée.

Ces belles et rares qualités sont dues à l'excellente éducation que reçoivent les enfants Zkara. Dès leur bas âge, on leur apprend rudement à ne pas mentir et à ne rien dérober à autrui. Quand un délit de ce genre a été commis, une maîtresse correction est infligée au bambin qui s'en est rendu coupable ; de sorte que celui-ci, fortement tancé chaque fois qu'il porte préjudice à ses semblables en actes ou en paroles, s'habitue peu à peu à dire toujours la vérité et à respecter le bien des autres. Devenu grand, il sera un honnête homme, dans toute la force du terme, et *sa parole vaudra de l'or en barre : — Kelma zkraouia d'eheb*, comme disent les Arabes de la Dhahra.

Cette éducation, véritablement admirable si l'on se rappelle qu'elle est en honneur chez des non-civilisés, ou prétendus tels, serait-elle une survivance d'une ancienne religion aujourd'hui éteinte et totalement oubliée ? Serait-elle au contraire le produit spontané de l'instinct de sociabilité de ces non-civilisés ? La première hypothèse n'a rien d'impossible. Quant à la seconde, elle semble probable si l'on veut bien admettre avec Guyau que « les lois morales sont en grande partie l'expression des nécessités mêmes de la vie sociale et que la généralité de certaines règles tient à l'uniformité des conditions de la vie sur la surface du globe ». (1)

---

2. — Circoncision

Que les partisans des religions révélées ne se hâtent pas de triompher et de s'écrier : — Voyez ! Les Zkara ont la circoncision ! Ce sont donc des Musulmans ou des Juifs, peut-être même des Chrétiens. (2)

D'abord, tous les Zkara ne sont pas circoncis, et puis ceux qui le sont n'ont consenti à cette opération que par mesure de

(1) Guyau. *L'Irréligion de l'avenir.*

(2) On sait que l'Eglise chrétienne d'Abyssinie impose encore à ses fidèles beaucoup d'usages juifs : la *circoncision*, la célébration du sabbat, l'interdiction de certaines viandes, etc.

prudence, pour éviter des dangers mortels en pays d'Islam où on les force assez souvent à exhiber les preuves du baptême au sécateur cher aux disciples de Moïse et de Mahomet. Ils prétendent aussi, avec raison, que si le Sultan venait à réclamer la présence à Fez de quelques-uns de leurs compatriotes afin de se rendre compte *de visu* si l'ablation du prépuce est d'une pratique aussi courante qu'islamique dans leur tribu suspecte d'athéisme, ils prétendent, disons-nous, que le sultan ne manquerait pas d'ordonner le massacre de la tribu entière s'il s'apercevait que les Zkara sont des incirconcis, par conséquent des impurs, des mécréants, des maudits, dont il faut purger sans retard le sol sacré du Magrib.

Cette opération répugnante n'est l'occasion, cela va sans dire, d'aucune cérémonie, d'aucune solennité. Les Rousma sont trop intelligents et trop philosophes pour approuver cette sanglante comédie et à plus forte raison pour y jouer le plus petit rôle eux-mêmes. C'est un individu quelconque qui coupe le prépuce et le jette au vent. Les parents ont soin cependant, avant de faire subir cette torture à leur enfant, de s'excuser auprès de lui et de lui dire en znatia :

— *Arouah', a oulidi. El-ouaâd' khek ouaad'en Ouaraben, ma chi l-ouaad'er-Rebbi ; el-ouaâd' Ouâraben. Ad'ak ik'eçç thajer'lalt.*

— Viens, ô mon fils. Ce sont les Arabes qui t'infligent ce supplice ; ce n'est pas un supplice (ordonné) par Dieu (1), c'est un supplice infligé par les Arabes (2). (Cet homme) va te couper le prépuce.

Achevons cet insipide chapitre par deux détails qui ont quelque intérêt : — c'est entre 10 et 15 ans que les jeunes garçons subissent l'amputation précitée ; — cette amputation n'est pas d'un usage absolument général ; il y a des Zkara qui s'en dispensent et c'est une des raisons qui font que ces indigènes enlèvent toujours leurs morts sur les champs de bataille, « afin que les Mahométans ne puissent avoir sous les yeux les preuves *palpables* de leur anti-islamisme. »

---

(1) Ils ne prononcent la phrase : « *ce n'est pas un supplice ordonné par Dieu,* » que si un musulman est présent, — « parce que nous ne savons pas s'il y a un dieu ou s'il n'y en a pas, » ajoutait le rousmi Remdhan de qui nous tenons ces détails.

(2) *Arabes* est mis ici pour *Mahométans*.

3. — Mariage

L'*endogamie*, c'est-à-dire l'interdiction de se marier en dehors de la tribu, est une règle, en ce qui concerne les unions matrimoniales avec les Musulmans tout au moins, qui ne souffre pas d'exceptions. La haine et le mépris de la religion mahométane, que les Zkara sucent avec le lait de leurs mères, suffisent à expliquer l'horreur insurmontable que leur inspire la seule pensée d'un accouplement quelconque avec les sectateurs de celui qui a osé dire que *la guerre sainte pour la cause de Dieu était l'œuvre la plus méritoire après la foi en Dieu et en son Prophète* (1).

Nous avons déjà dit, et nous croyons utile de redire ici, que le plus grand crime que puissent commettre un homme et une femme zkara est de s'unir, légalement ou autrement, avec les Mahométanes et les Mahométans. Ces derniers, quand ils sont au courant des mœurs zkariennes, s'amusent de cette monomanie et ils prennent un malin plaisir à taquiner les Zkara en leur demandant leurs filles en mariage. De leur côté, les mouquères dépravées de l'Islam, à Oujda principalement, essayent d'ensorceler ceux des Zkara qui se rendent en assez grand nombre dans cette ville pour y faire leurs emplettes.

— O Zkraoui, disait l'une d'elles au rousmi Remdhan qui passait un soir devant sa porte, entre..... tu ne payeras rien.

Il lui répondit avec mépris :

— Tu m'offrirais une chambre pleine de louis d'or, et ta personne avec, que je n'accepterais pas.

Au sujet de l'importante question des mariages mixtes entre

---

(1) Paroles de Mahomet extraites des *Traditions islamiques* « d'El-Boukhari », livre de chevet des fanatiques, livre presque aussi vénéré par eux que le Coran lui-même.

Voici le texte arabe de cette épouvantable excitation au massacre des non-musulmans :

قيل ان رسول الله سيل اي العمل افضل
قال ايمان بالله ورسوله قيل ثم ماذا
قال الجهاد في سبيل الله

(Tome I, page ٨ de l'édition du Caire, ١٣٠٤ de l'hégire).

Le premier volume de la traduction du grand ouvrage « d'El-Boukhari » a paru l'an dernier. (Leroux, éditeur, Paris). Nous croyons n'être que juste en disant que les traducteurs, Houdas et W. Marçais, ont droit à la reconnaissance du public français et européen pour avoir mis à sa portée un livre qui, mieux que le Coran, reflète à chaque page ce que la conscience et la mentalité islamiques ont de plus sincère et de plus secret.

Zkara et Chrétiens, et entre Juifs et Zkara, le rousmi Remdhan déclarait que ces sortes d'union ne s'étant jamais produites jusqu'à présent, il y aurait lieu, pour eux Zkara, de s'assurer, avant de faire une réponse affirmative, si les Juifs et les Chrétiens pratiquaient la même religion (*din*) que les Zkara, c'est-à-dire s'ils étaient libres penseurs, sceptiques et anti-musulmans comme eux. Mais nous croyons savoir que cette question a été résolue affirmativement, et plusieurs fois déjà, par les travailleurs Zkara qui viennent louer leurs bras en Oranie et qui n'éprouvent aucune répugnance, paraît-il, à avoir des rapports intimes avec les juives et les européennes qui ont jeté leurs bonnets par-dessus les moulins.

Les Zkara sont monogames. Ils n'admettent pas non plus l'entretien de concubines libres ou esclaves. C'est une nouvelle preuve qu'ils n'appartiennent ni au Mahométisme ni au Judaïsme. Ils peuvent en outre se marier à des degrés de parenté très rapprochés, ce qui les classe encore en dehors des doctrines mahométanes. Il leur est défendu seulement d'épouser leurs mères et leurs sœurs (1). A l'exception de ces deux cas, les unions sont autorisées entre oncles et nièces, beaux-frères et belles-sœurs, gendres et belles-mères, beaux-pères et belles-filles, frères et sœurs de lait, cousins et cousines germaines. Par suite de l'endogamie qui existe chez eux depuis des siècles, on conçoit aisément que tous ces indigènes sont maintenant consanguins et que les liens de cette parenté matérielle ne font que se resserrer sans cesse au point qu'il n'y a nulle métaphore à présent de leur part à s'appeler entre eux *frères et sœurs*.

Le mariage par achat est la règle générale. Mais cet achat profite surtout à la mariée, ainsi qu'on le verra plus loin. Le consentement de la femme est absolument obligatoire ; on peut dire même que c'est la femme qui choisit presque toujours son futur mari et que rares sont les unions qui n'ont pas pour base l'amour réciproque des deux conjoints (2).

---

(1) Voir page 237 ce qui a été déjà dit au sujet des mariages entre les Rousma et les simples Zkara.

(2) Il y a quelques petites filles de *grande tente* que l'on marie à 7 ou 8 ans ; c'est une exception dont il ne faudrait pas tirer des conclusions trop sévères, attendu, paraît-il, que la consommation du mariage ne peut avoir lieu qu'après l'apparition des menstrues.

Les garçons se marient entre 16 et 20 ans, sauf les *maris-nourrissons* dont il sera question ci-après.

Ce n'est pas sans un grand étonnement que l'on retrouve parmi ces incultes montagnards des Angad la douce poésie de nos fiançailles européennes. Élevés à l'air fortifiant des champs et de la campagne, libres de se voir et de se parler, les jeunes gens et les jeunes filles ne tardent pas à voir naître entre eux des affections profondes. Ils se déclarent d'abord mutuellement leur flamme et puis ils avertissent leurs parents de leurs projets d'union. On sait alors qu'ils sont fiancés et on leur permet de se promener seuls, en tête-à-tête, de jouer ensemble, et nul ne s'offusque des nombreux baisers que les amoureux se donnent en présence comme en l'absence des auteurs de leurs jours.

Voici maintenant venu le moment d'aborder officiellement la question matrimoniale.

C'est à ce moment qu'interviennent les Rousma.

Le fiancé va prier l'un des plus vieux personnages de cette caste d'aller demander pour lui la main de la jeune fille qu'il aime et dont il est aimé. Le vieillard, accompagné d'un ou deux de ses collègues également très âgés, s'en va trouver le père de la fiancée et il lui dit en znatia :

— *A Aïssa, ouchch illi k i Moussa ; k'ai gaâ achek'teth.*

— O Aïssa[1], donne ta fille à Moussa[1] ; il en est très amoureux.

Alors le père [2] va consulter sa fille. Si elle accepte, il retourne rendre la réponse au Rousmi et il fixe lui-même la somme qu'il exige de son futur gendre : — de 200 à 250 francs, si le jeune homme est pauvre ; de 500 à 1,500 francs s'il est riche. — Cet argent sert en grande partie à la fiancée qui a à s'acheter des vêtements, des bracelets, tables, bancs, lits, tapis, etc ; elle emportera même pour les besoins de son nouveau ménage une certaine somme de son douaire si son mari est par trop gêné, de sorte que le père ne peut guère retenir pour lui qu'une faible portion de ce qu'a versé le gendre, le *quart à peu près.*

Ce qu'il y a de plus curieux dans les mariages zkariens, c'est qu'ils sont dépourvus des formalités religieuses et légales, des

(1) *Aïssa* (Jésus), nom propre d'homme, pris ici comme exemple de nom propre seulement, qu'on ne s'y trompe pas. Il en est de même de *Moussa* (Moïse).

(2) A défaut du père, c'est le tuteur, grand'père, oncle ou frère aîné de la jeune fille, à qui la demande en mariage est adressée.

cérémonies, obligations et manifestations bruyantes qui se produisent à cette occasion chez les Mahométans, les Juifs et les Chrétiens. Ni repas de noces, ni salves de coups de fusil, ni you-you, ni solennité d'aucune espèce, rien, pas même la banale constatation par témoins que X épouse Y [1]. C'est la simplicité de l'état social des premiers âges de l'humanité.

Au jour et à l'heure qu'il lui plait, le jeune Zkraoui s'en va seul, sans amis, chercher chez elle sa fiancée. Il dit simplement à ceux qui se trouvent là :

— Nous allons chez nous.

Et le couple part à travers la brousse, lui et elle seulement, dans un grand enlacement des bras, avec des rires et des éclats de voix qui font s'envoler autour d'eux les petits oiseaux craintifs, seuls témoins de leur joie. Ils prennent le chemin de l'école buissonnière, et quand, sur le tard, ils arrivent à la tente, ils y trouvent généralement les parents du jeune homme, quelquefois des voisins, avec lesquels on cause, on boit et l'on mange, si l'on a faim. Familière avec les êtres et les choses qu'elle connaît déjà depuis longtemps, la fiancée se sent chez elle ; elle sort, elle parle aux hommes, aux femmes et aux enfants qu'elle rencontre, elle rentre ensuite dans la tente pour en ressortir un instant après. Sans sa robe rouge toute neuve et les beaux atours qui la parent, on pourrait croire qu'elle n'assiste pas à son propre mariage et que ce jour-là est pour elle un jour comme un autre.

A la tombée de la nuit, on se réunit autour d'une table, en famille selon l'usage, sans qu'il y ait un plat de plus qu'à l'ordinaire.

. . . .

Tout à coup, entre neuf et dix heures du soir, un étranger arrive et pénètre sous la tente, dans le compartiment réservé aux mariés. Il s'accroupit sur le tapis, ou, pour mieux dire, sur le lit de la jeune femme. Il n'a rien dit à personne, il est aux aguets, il semble attendre une proie . . . .

. . . .

— Quel est cet homme et que veut-il ?

---

(1) Le douar *islamisé* des Oulad Rabah' et certains douars des Akkmen, voisins des Arabes, imitent ceux-ci et font parler la poudre les jours de mariage. On va chercher la mariée, on la fait monter sur une jument et on l'amène, voilée, à la demeure de son futur.

Si vous écoutez les musulmans, ils vous diront :

— Cet homme est un *Rousmi*. Il est chargé, en vertu d'une loi zkarienne inflexible, de prendre la virginité de la nouvelle mariée, et il reçoit pour ce ministère 5 francs du mari et 5 francs du père de la vierge. . . . .

Si le fait est exact, le *droit du seigneur*, autrement dit le droit de prélibation, de marquette, de cuissage, de culage ou de jambage, qui a persisté en Europe jusqu'à la fin de l'époque féodale et qui existe encore chez les Cafres et chez les Tabous du Nouveau Monde où il est exercé, soit par le cacique soit par le prêtre, le *droit du seigneur*, disons-nous, serait encore en usage chez les Zkara !

Mais gardons-nous bien d'oublier que les Mahométans ont l'imagination féconde et qu'il ne leur coûte rien d'inventer d'odieuses calomies lorsqu'il s'agit de déshonorer leurs ennemis religieux[1]. En Algérie, n'ont-ils pas fait passer pendant longtemps nos bals et nos soirées mondaines pour des réunions d'infâme débauche ? Nous verrons bientôt se reproduire cette calomnie arabe à propos des bals Zkara.

. . . .

. . . .

— Ami Remdhan, dis-moi franchement la vérité sur cette première nuit des épousailles zkariennes, dont les sectateurs du Prophète de La Mecque font tant de gorges chaudes.

Et l'homme de la tradition, le rousmi qui était fier d'appartenir à une caste où l'on ne sait pas mentir, voulut bien répondre à notre question et soulever pour nous le voile qui cache aux yeux des profanes la troublante soirée nuptiale des Zkara. Voici sa version ; nous la donnons, comme celle des Musulmans, sous les plus expresses réserves :

— Quand le jeune homme et la jeune fille se sont avoué leur amour, ils fixent eux-mêmes le jour où doit avoir lieu la consommation du mariage. Le fiancé va trouver alors un Rousmi, celui qu'il veut ; mais ce doit être toujours *un homme*

---

(1) Il y a cependant des Musulmans qui disent que le *droit du seigneur* est exercé chez les Zkara par les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, et ils tirent de cette calomnie les conclusions les plus flatteuses pour leur amour-propre religieux.

très âgé, ayant dépassé 70 ans, sage et vénéré, et il lui dit en znatia :

— *A sidi Aïssa Remdhan, khser' ad' erchler' illis n flan Mariem ; thaàjeb iyi. Khser' at erchler'. Arouah' idd en el-Khmis.*

— O sidi Aïssa Remdhan (1), je veux me marier avec la fille de un tel, Mariem ; elle me plaît, je veux l'épouser. Viens dans la nuit de jeudi.

Le Rousmi répond : — *add aser'*. Je viendrai.

La nuit du jeudi arrive. Le vieux Rousmi se met en marche quand il juge que l'on a fini de souper, et il s'achemine lentement vers la demeure des jeunes époux. Si c'est une maison, il pénètre dans la chambre nuptiale ; si c'est une tente, il sait généralement où se trouve le petit compartiment qui est séparé du reste de la tente par des nattes et des tapis, et il s'y introduit n'ayant pour luminaire qu'une bougie qui brûle à terre à ses côtés.

La jeune fille se fait attendre une demi-heure environ. Le fiancé la prend alors par la main, et il la conduit lui-même jusqu'au petit compartiment dans lequel il la fait entrer en lui disant :

— *Rouh'. Ad'ef d'i l-bit.*

— Va. Entre dans cette chambre.

Après avoir dit ces mots, il s'en retourne auprès des autres membres de la famille qui sont restés bien tranquillement à causer à leur place habituelle.

Cependant, la jeune fille est entrée seule dans le petit cabinet. Elle s'asseoit en face du Rousmi, et celui-ci lui dit aussitôt :

— *A Mariem, thellidh tfessded ? Ner' our tefsided ?*

— O Mariem (2), as-tu forniqué ? Ou bien n'as-tu pas forniqué ?

Si elle a *fauté*, — ce cas se présente très rarement, « une fois sur cent mille », nous disait le Rousmi Remdhan, — elle répond :

— *Oua, a sidi. K'ai fesder' ; âchk'er' ij outherras inna yi : « atchem erchler' ». Lakaïn oulek' nemserchal.*

(1) Noms propres *pris comme exemple*. Il en est de même de *Mariem* (Marie).

(2) *Mariem* (Marie). C'est le nom le plus répandu. On le donne souvent aux petites filles des meilleures familles. Il y en a beaucoup aussi qui s'appellent *El-R'aliya* (la chère, la précieuse), *H'alima* (la compatissante), etc.

— Oui, seigneur. J'ai forniqué ; j'aimais un homme qui m'avait dit : « Je t'épouserai ». Mais maintenant nous voici mariés.

En effet, quand il y a eu faute, le suborneur épouse toujours la fille dont il a eu la virginité. S'il refusait, il y serait contraint par les djemaâ et le caïd.

Lorsque la fiancée est immaculée — et c'est le cas de beaucoup le plus fréquent, — elle répond :

— *K'ai our fsider' ach.*

— Je n'ai pas forniqué.

Aussitôt après ce court dialogue, le Rousmi se lève et il sort pour annoncer au fiancé et à ses parents le résultat de son enquête [1]. Satisfait d'apprendre que sa future est sans tache, le jeune homme va la retrouver dans sa petite loge nuptiale, et il cueille alors lui-même la fleur d'oranger à laquelle les hommes attachent tant de prix.

En somme, le rôle du Rousmi, dans cette affaire, a été celui d'un confesseur. Remdhan affirme qu'une jeune fille, dépravée et menteuse, et qui aurait péché avec un autre que son fiancé, n'oserait, malgré sa perversité naturelle, mentir au Rousmi qui l'interroge le soir de ses noces. Coûte que coûte, elle lui dira la vérité, et elle ne la dira qu'à lui, parce que mentir à un personnage d'un tel caractère sacré serait se vouer soi-même au mépris général, à la malveillance et au courroux de toute la tribu. Dans ces conditions, le jeune Zkraoui se sent pleinement rassuré contre la malechance d'épouser une fille qui aurait déjà appartenu à un autre homme, et, d'autre part, les demoiselles, sachant que la confession redoutable les attend le premier soir de leur entrée en ménage, veillent, paraît-il, avec un soin infini sur leur vertu.

Liberté entière au lecteur maintenant d'ajouter foi aux paroles de Remdhan lorsqu'il nous dit qu'il y a à peine *une fille sur cent mille* qui ait été souillée avant le mariage, et encore par celui qui est obligé de l'épouser. Quant à celle qui aurait failli avec un autre individu que son fiancé, ce cas ne se serait jamais produit, suivant Remdhan, et cela à cause du

---

(1) Il n'est tenu de dire «*elle a forniqué*» que lorsque la mariée a avoué avoir appartenu à un autre homme que celui qu'elle épouse. Si c'est le fiancé qui a défloré sa future, le Rousmi n'est pas obligé de divulguer le secret de la confession et il donne alors à entendre aux parents que tout est bien qui finit bien.

scandale effroyable qui éclaterait après la *confession* entre les deux familles intéressées.

Sur notre observation que le *droit du seigneur* était usité jadis en Europe et que le tête-à-tête du Rousmi et de la mariée ressemblait fort à quelque chose d'analogue, Remdhan répondit, sans se fâcher, que la confession nuptiale zkarienne, réduite aux chastes proportions que l'on connaît, pouvait très bien être une survivance (*atténuée* et *améliorée*) d'une antique coutume en usage autrefois chez les Zkara, et identique au *droit du seigneur*, mais dont nul chez eux n'a conservé le moindre souvenir.

— Du reste, ajoutait-il, le grand âge du *Rousmi-Confesseur* écarte toute possibilité de rapprochement intime avec la confessée. Si le confesseur était un jeune Rousmi, peut-être alors ....

Et le pudique Remdhan, rougissant jusqu'au blanc des yeux, n'acheva pas la phrase commencée.

Au moment où nous allions signer le *bon à tirer* des pages précédentes, une nouvelle information, relative aux coutumes nuptiales zkariennes, est venue s'ajouter à la moisson déjà récoltée sur le même sujet. Il s'agit d'une curieuse habitude matrimoniale particulière aux habitants des vallées de l'Ouad Mouit'er et de l'Ouad-el-Kbir (fraction des *Oulad Mh'ammed.*) Ces indigènes, ainsi qu'on le dira plus loin, sont les conservateurs par excellence du *zkraouisme*. A ce titre, ils méritent d'être étudiés avec attention, et chaque fois qu'une divergence quelconque sera relevée entre eux et leurs contribules, on ne devra pas manquer de la signaler, ne serait-ce que dans l'espoir de dissiper un peu les ténèbres profondes qui enveloppent les origines du Positivisme zkarien.

Donc, chez les Oulad Mh'ammed, lorsqu'un mariage a lieu entre un jeune homme et une jeune fille de familles riches, les parents et les amis du fiancé se rendent à pied, au jour convenu, au domicile de la mariée. On fait monter celle-ci sur une jument, en selle arabe et à califourchon, comme un homme. Elle est splendidement vêtue de cotonnade rouge, la couleur préférée des dames Zkara ; sur son visage flotte, au gré du vent, un léger voile de gaze, extrêmement diaphane, qui laisse voir les traits de la jeune épousée. Ce qui est

singulier, c'est que, dès qu'elle est en selle, ses nouveaux parents lui mettent à la main un grand roseau dépouillé de ses feuilles. A quelque distance du sommet du roseau est attaché un bâtonnet d'une trentaine de centimètres de longueur, disposé horizontalement, et formant ainsi avec la longue tige une *croix* qui, pour être rustique, n'en est pas moins une *croix*. Les amateurs de parallélisme et les passionnés de l'Evangile trouveront certainement dans ce fait matériel un argument inespéré en faveur de l'antique christianisation possible des Zkara. Nous n'y contredisons point, et cependant nous pourrions objecter que le signe de la croix était connu et employé des centaines de siècles avant la fondation du Christianisme (1), mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que les Zkara n'attachent aucune idée, aucun souvenir symbolique à leur roseau cruciforme, qu'ils n'exhibent du reste que le jour des noces de leurs vierges.

Parfois cependant, à la place du petit bâton absent, on fixe au bout du roseau, et tout à fait au sommet alors, un objet rond (2) enveloppé dans une riche étoffe rouge, verte ou blanche. Le roseau, ainsi transformé, n'est plus une *croix* ; c'est quelque chose qui ressemble à une canne à pêche, une sorte de ligne gigantesque, qui balance dans les airs sa jolie boule ronde, emblème mystérieux d'un symbole inconnu.

Au moment où la mariée arrive devant l'habitation de son fiancé, elle plonge la main dans une musette pendue à l'arçon de la selle, et elle en retire des pâtisseries et des sucreries qu'elle jette à la volée aux bandes d'enfants qui attendent toujours cette bonne aubaine, puis, ses beaux-frères et les cousins de son mari l'aident à mettre pied à terre, et elle entre dans son nouveau domicile, ou bien elle reste à causer dehors avec les gens qui l'ont accompagnée et auxquels on offre du thé et des gâteaux. On plante alors le roseau devant la demeure nuptiale et il reste là jusqu'au lendemain matin.

Lorsqu'un pauvre diable de fiancé, sans parents ni amis, est allé chercher sa future et s'en revient seul au logis avec

---

(1) Cf. Cartailhac, *France préhistorique* ; de Mortillet, *Formation de la Nation française*.

(2) Il nous a été impossible d'en connaître la nature. C'est peut-être un morceau de bois quelconque, un vulgaire caillou, ou peut-être quelque chose de très mystérieux que nous découvrirons plus tard.

elle, celle-ci, si elle n'a jamais été mariée (1), doit porter à la main le roseau des vierges et le planter devant la tente conjugale *avant d'en franchir* le seuil.

Il y a encore chez les Zkara une sorte de mariage des plus extraordinaires et qui ne ressemble à rien de ce que nous savons sur les nombreuses façons de se marier en usage chez les différentes races du globe. Voici la chose :

Quand un petit garçon vient au monde dans une famille riche, les parents, si cela leur plaît, peuvent marier cet enfant le jour même de sa naissance, mais plus habituellement lorsqu'il a deux ou trois mois.

Pour cela, ils choisissent une jeune fille d'une *vingtaine d'années*, robuste et vaillante, appartenant à une famille malheureuse qui a besoin d'argent. La demande se fait suivant les règles du mariage 1er type, avec cette différence que c'est le père du marmot qui l'adresse au père ou au tuteur de la jeune fille. Celle-ci, consultée, donne presque toujours son consentement, et les pauvres parents touchent aussitôt, à titre de douaire, une somme variant entre 400 et 600 francs, que la nouvelle épousée leur abandonne par bonté d'âme. Elle se rend ensuite, toute seule, au logis de son petit mari.

Dès le premier soir de son *entrée en ménage*, elle subit la *confession* du Rousmi, ce qui tendrait à nous faire croire que pour les mariages entre pubères et impubères, de même que pour les mariages entre adultes, la *confession* paraît être la consécration, la sanction indispensable de l'*union légitime* entre les Zkara des deux sexes.

Revenons à la jeune femme ; elle a un mari qui a trois mois ; naturellement, elle ne peut lui donner que des soins d'une chasteté absolue. C'est elle qui a la garde du baby ; elle le porte à sa mère quand il a envie de téter et elle le lui reprend immédiatement après. Cette besogne de nourrice sèche ne saurait occuper, on le comprend, qu'une faible partie de son temps ; c'est pourquoi on la voit travailler avec ardeur sous la tente ou aux champs, elle revient du dehors ployée sous des charges

(1) Les veuves et les divorcées qui se remarient ne doivent pas porter le roseau des vierges.

de bois, elle va à la source, l'outre ou la jarre sur l'épaule ; c'est un peu une bonne à tout faire. Pendant qu'elle s'éreinte ainsi au service de son jeune et tendre époux, celui-ci pousse en hauteur et en malice. Le voilà qui parle maintenant ; on lui a appris à appeler sa femme « *ma tante* »[1], mais plus il grandit, et plus ses camarades de jeu se gaussent de lui, à cause de *sa tante*, et ils lui disent crûment :

— *Ta tante* ! Ah ! Ah ! *ta tante* ! C'est ta *femme*, entends-tu ?

La petite cervelle de l'enfant s'éveille peu à peu sous les moqueries et les sarcasmes ; et, brusquement, un beau jour, quand il a saisi la différence de signification entre les deux termes, son langage et ses manières à l'égard de la grande personne, qu'il avait considérée jusqu'alors comme une seconde mère, changent du tout au tout. Il se dresse sur ses ergots pour lui donner des ordres, il ne l'appelle plus que par le nom qu'elle a : *Mariem*, *H'alima*, *Fadhma* . . . .

. . . .

Non, les bonheurs ne pleuvent pas précisément sur la pauvre femme mariée ainsi à un nourrisson. Des joies pourtant lui sont réservées, mais ces joies sont d'une nature si scabreuse, qu'il vaut mieux, par décence, les désigner sous les vocables peu compromettants de « joies de la maternité ; » et ces « joies de la maternité » nous mettent ici en présence d'une loi zkarienne aussi stupéfiante qu'immorale. Cette loi autorise la femme nubile, mariée légitimement à un petit enfant, à ne pas lui être fidèle ! La chose est admise, tolérée par tout le monde, à commencer par le père et la mère du nouveau-né, qui éprouvent, dit-on, une vive satisfaction quand ils ne peuvent plus douter que leur bru s'est laissée conter fleurettes. Et lorsque celle-ci vient déposer sous le toit conjugal le fruit de ses amours nomades, c'est la même allégresse, les mêmes réjouissances que pour un enfant légitime qui accueillent la venue en ce monde du petit bohémien conçu à la diable, entre deux fagots de bois, ou deux corvées d'eau. L'invraisemblable, l'inexplicable, c'est que la loi considère les enfants nés dans ces conditions particulières comme étant les *enfants légitimes* du mari qui tète encore !

---

(1) *Khalti*, ou bien *âmmti*.

L'épouse *in-partibus* peut se livrer sans crainte à qui bon lui semble, pendant des années, et jamais elle n'essuiera de reproches, ni de son jeune mari, lorsqu'il aura 8 ou 10 ans, et qu'il se rendra compte par conséquent de l'inconduite de sa femme, ni des Rousma, qui trouvent cela naturel parce que c'est un usage qui se perd dans la nuit des temps, ni, à plus forte raison, des beaux-parents qui voient au contraire avec délices leur habitation se remplir de pseudo-petits-fils et petites-filles dont la destinée sera de travailler gratuitement pour accroître la fortune de leur père putatif.

On comprendra à présent pourquoi beaucoup d'enfants issus de ces unions extraordinaires préfèrent, lorsqu'ils ont l'âge de raison, se brancher sur leur filiation maternelle, *la seule sûre, la seule certaine*, disent les Arabes[1], et pourquoi ils renoncent à la faculté qu'ils ont cependant d'ajouter à leur nom celui de leur prétendu père, qui n'en est pas moins leur père légal... *quem justæ nuptiæ demonstrant*. Ce qui est moins facile à expliquer, c'est que cette tolérance se soit étendue aux enfants véritablement légitimes, nés d'unions légitimes entre hommes et femmes adultes[2]. Cette tolérance est peut-être une conséquence de la communauté primitive des femmes où la filiation utérine seule pouvait être prouvée ; on peut supposer aussi, si l'on veut, qu'elle est un indice presque certain de la persistance, chez les Zkara, jusqu'à une époque relativement récente, de la communauté des femmes. Et cette communauté des femmes, n'existerait-elle pas encore de nos jours, par hasard, chez ces mêmes Zkara, ainsi que l'affirment certains Mahométans qui se flattent d'avoir pu observer d'un peu près les mœurs zkariennes ?[3]

Quant à la situation légale des enfants de l'épouse du bébé,

(1) Quand un *chérif* (noble) parle avec trop d'orgueil de ses *aïeux*, les Marocains lui insinuent que ses *aïeules* ont bien pu n'être pas toutes des Lucrèces, et que, en définitive, pas plus que les plébéiennes, *elles n'avaient de cadenas à leur.....*

ليست على فروجهن اقفال

proverbe terrible, qui donne à réfléchir au vaniteux et lui fait envisager d'une façon moins insensée le problème épineux de sa *filiation paternelle*.

(2) Aux pages 269, 270, il y a des exemples qui se rapportent à cet ordre de faits.

(3) Il en sera question quand nous nous occuperons de « la nuit de l'erreur, » — *Leïla-t-el-R'olt'a*. Disons de suite cependant que ce qui a pu provoquer l'accusation des Musulmans en ce qui concerne la prétendue communauté des femmes chez les Zkara, c'est la facilité avec laquelle l'épouse du mari-nourrisson se livre à tout venant, son beau-père excepté.

elle ne diffère en rien de celle des enfants légitimes. Mêmes devoirs, mêmes droits de part et d'autre. Le mioche, père de famille, joue et grandit avec sa soi-disant progéniture. Il y a bien par-ci par-là quelques taloches, quelques disputes, des horions donnés et reçus, mais avec les mois et les années on finit par imposer aux jeunes intrus le respect du petit maître de la tente. Nulle ironie de leur part, aucune arrière-pensée non plus lorsqu'ils appellent ce moutard de 5 ou 6 ans *mon père,* et, plus tard, quand ils savent, *mon oncle.* Lui est paternel et gentil avec eux du reste. S'il les envoie aux champs et les fait travailler, il aura soin de veiller lui-même à ce qu'ils soient nourris et vêtus convenablement ; et lorsque, devenu un vigoureux gaillard d'une vingtaine d'années, il aura à son tour des enfants bien à lui, il ne fera aucune différence entre ceux qui sont sa chair et son sang et les bâtards qu'une loi extravagante assimile à sa propre progéniture. C'est lui qui marie ses prétendus fils et dote leurs femmes, c'est lui qui touche le douaire de ses prétendues filles. S'il meurt avant eux, ils héritent de lui au même titre que ses enfants légitimes, et il va de soi qu'il hérite d'eux s'ils ont le malheur de le précéder dans la tombe (1).

— Et la femme, direz-vous, que devient-elle ?

Eh ! bien, cette épouse travailleuse et volage n'est pas trop à plaindre. Celui qu'elle a porté dans ses bras et auquel elle a eu plus d'une fois l'occasion de donner le sein, celui qui dès l'âge de trois mois était son mari et qui a maintenant 15 ou 16 ans, celui-là peut, à son gré, renvoyer ou garder sous sa tente celle qui lui a donné tant d'enfants pêchés on ne sait où ; mais il la garde d'habitude, sous l'une des deux conditions suivantes : — Si elle n'est pas trop défraîchie, (— rappelez-vous qu'elle a une vingtaine d'années de plus que lui, —) il en fait sa femme, pour de bon, et la vie conjugale se déroule dès lors normalement entre eux comme si de rien n'était. Si, au contraire, — et c'est le cas le plus fréquent, — il la trouve

(1) Nos Berbères de la Grande Kabylie ont adopté avec l'Islamisme des lois terribles punissant l'adultère et le fruit de l'adultère. Qu'on en juge par ce court extrait de leur droit civil : — « Les Kabyles n'admettent pas la paternité naturelle. L'enfant né en dehors du mariage est tué ainsi que sa mère.... L'enfant adultérin n'a pas plus le droit de vivre que l'enfant naturel. Il doit mourir avec sa mère.... (Hanoteau et Letourneux. *La Kabylie et les coutumes kabyles.* Tome II, page 187).

passablement décatie et trop vieille, il la divorce, il épouse une femme jeune et jolie, et il autorise l'ancienne à rester avec eux pour continuer à travailler et à donner ses soins aux enfants qu'elle a eus durant son enfance à lui.

Lorsque, pour diverses raisons, le petit mari devenu majeur ne veut plus voir sa pseudo-femme sous son toit, et qu'il tient aussi à ne pas perdre le montant du douaire que son père a versé jadis entre les mains du père de sa femme, alors il s'y prend d'une manière différente : Il répudie celle-ci, il l'oblige à retourner chez elle et il réclame à son beau-père la restitution du douaire. Si le beau-père est mort, l'ex-petit conjoint a une façon originale de rentrer dans ses fonds : il cherche lui-même un époux pour sa femme divorcée, et quand il en a trouvé un, il la lui cède moyennant le prix le meilleur qu'il peut en tirer.

Ne nous appesantissons pas outre mesure sur ces alliances étranges, qui sont heureusement exceptionnelles, et qui représentent peut-être les antiques unions moins réglementées de l'époque du matriarcat, de la polyandrie et de l'esclavage. Ce qu'il faut se hâter de dire, c'est que les mariages entre adultes sont la règle à peu près générale, parce que les riches qui peuvent offrir à leur bébé de trois mois le luxe d'une épouse-servante sont rares, et aussi parce que les Mahométans, qui commencent à avoir vent de la chose, n'ont pas assez de railleries et d'imprécations pour flétrir une coutume matrimoniale qui est abominable, certes, monstrueuse et immorale au suprême degré [1].

Oublions donc ces erreurs, ces défaillances du bon sens zkarien pour ne nous souvenir que de la paix, de la concorde et de l'affection qui sont l'apanage ordinaire des ménages de nos montagnards zénètes. La femme du zkraoui peut se vanter, sans exagération, d'être une reine dans son intérieur. Même lorsque son mari est pauvre, elle porte de beaux vêtements, des robes de cotonnade rouge, couleur pour laquelle elle a une prédilection particulière ; sa toilette est soignée. Ses soins de propreté sont quotidiens, et lorsqu'elle n'a pas les moyens d'avoir à la maison ou sous la tente un de ces grands vaisseaux

(1) Cette coutume paraît être localisée chez les *Zkraouistes purs* c'est-à-dire chez les Oulad Mh'ammed. On prétend que certains beaux-pères sont d'une excessive sévérité à l'égard des *épouses* de leurs petits garçons et qu'ils les chassent sans pitié du toit conjugal à la première incartade.

en maçonnerie, analogues à nos baignoires, que l'on trouve chez les Zkara plus fortunés, elle ne manque pas néanmoins chaque matin de se jeter de l'eau tiède sur le corps et de se laver au savon.

Mari, femme et enfants prennent leurs repas ensemble, assis côte-à-côte sur des bancs de bois, devant une table en planches que l'on appelle *maïda*. La femme se lève pour aller chercher et apporter sur la table ce qu'il faut, mais quand elle a une fillette de 9 ou 10 ans, c'est celle-ci qui supplée la mère et fait le service à sa place. Il y a affection, solidarité et intimité entre l'homme et la femme, entre les enfants et les parents Zkara parce que l'égalité du sexe faible et du sexe fort est un principe aussi solide et aussi ancien que la race zkarienne elle-même.

---

4. — Divorce et séparation de corps

Chez les Zkara, le divorce est une rareté attendu que sur une population de vingt mille âmes à peu près, c'est à peine si un divorce a lieu tous les trois ou quatre ans, et presque toujours par suite d'incompatibilité d'humeur. Lorsque c'est la femme qui veut quitter son mari, elle est tenue de lui restituer tout ou partie du douaire qu'elle a reçu de lui le jour de son mariage. Quand c'est l'homme au contraire qui désire répudier sa femme, celle-ci n'a rien à lui rendre. Elle reprend ce qui lui appartient et elle retourne dans sa famille où elle demeure jusqu'à ce qu'elle contracte une nouvelle union.

Le divorce chez les Zkara est une rareté, avons-nous dit. C'est bien là effectivement la vérité pour la majeure partie de ces indigènes, dont la consanguinité rapprochée empêche l'éclosion et le développement des antipathies violentes entre conjoints qui se savent cousins et cousines à des degrés si peu éloignés. Mais il existe pourtant une espèce de divorce tacite et virtuel, que nous nommerons, par euphémisme, *séparation de corps*, pour ne pas l'appeler *divorce ploutocratique*, car il n'est en usage et il n'est possible que dans la classe aisée et peu nombreuse des capitalistes zkariens.

Prenons un exemple concret : celui du caïd Remdhan. Ce chef a eu plusieurs femmes durant sa longue existence, sans être obligé d'en répudier aucune, tout en sauvegardant

cependant le principe de la monogamie cher à ses compatriotes. Lorsque les nécessités de sa politique, jointes à celles de son vigoureux tempérament, lui faisaient une loi de se séparer de l'épouse qu'il avait, il convolait en justes et nouvelles noces avec une jeune personne aussi charmante que bien apparentée. Alors, sans divorcer son ancienne femme, il lui permettait, soit de se remarier, soit de rester sous son toit pour élever les enfants issus de leur union ; ou bien, quand ces enfants étaient grands et établis hors du domicile paternel, il autorisait la conjointe délaissée à aller les retrouver pour vivre avec eux. Dans tous les cas, la séparation de corps était complète, et les rapports intimes entre les anciens conjoints cessaient dès l'entrée en ménage de la nouvelle épouse.

Faite dans ces conditions, la *séparation de corps* ne saurait tromper personne : c'est un divorce déguisé, mais réel ; c'est la plus complète dissolution du mariage que l'on puisse concevoir, puisque les anciens époux peuvent se remarier à leur guise et avec qui bon leur semble. L'homme use toujours de ce droit ; la femme rarement, surtout si elle est âgée et si elle a des enfants mariés auprès desquels elle est sûre de trouver asile et protection.

---

5. — Femmes et enfants du caïd Remdhan

Première femme du caïd : *Zahra Rah'h'ou*, vivante, 65 ans environ, non divorcée, vit *séparée* de son mari, mais n'a pas abandonné le toit conjugal ;

Deuxième femme du caïd : la rousmia *Moumna*, vivante, 60 ans, veuve d'un Rousmi ; épouse en secondes noces du caïd Remdhan, non divorcée, vit *séparée* de ce dernier et habite avec les enfants qu'elle a eus du Rousmi ;

Troisième femme du caïd : *Rouk'iya n Yah'ya*, décédée ;

Quatrième femme du caïd : la rousmia *Mariem n Amor*, fille du Rousmi Amor, vivante, 38 ans ; s'est remariée avec un nommé Amor Remdhan (1).

---

(1) La cinquième épouse du caïd est une jeune Rousmia, d'une trentaine d'années, qui règne sans partage actuellement sur le cœur du vieux chef. Elle n'a pas eu d'enfants jusqu'à présent.

ENFANTS DU CAÏD REMDHAN ET DE ZAHRA RAH'H'OU :

1° *Mouh'ammed Amezzian.* (*Amezzian* seulement pour les Zkara, *Mouh'ammed* pour les Musulmans.) Ce jeune homme, qui donnait les plus belles espérances et que son père a toujours pleuré, fut tué lors de l'affaire des Oulad Abd-er-Rah'man dont il sera question plus loin. Le défunt Amezzian a laissé deux fils et une fille : l'aînée, *H'alima*, peut avoir maintenant 23 ou 24 ans ; le second, *Ben-Abdallah*, 22 ans, et le dernier, *Ali*, une vingtaine d'années. Tous les trois sont mariés.

2° *Fadhma*, une quarantaine d'années, mariée ;

3° *Kheddouma*, 36 ans, mariée ;

4° *Belaïd*, 34 ou 35 ans, actuellement fils aîné du caïd et son *Khlifa* (lieutenant). Intelligent, pondéré, fin politique, adoré des Zkara parce qu'il est, autant et plus qu'eux peut-être, bon zkraoui, ferme libre penseur et anti musulman déterminé ; marié, père de deux petits garçons ;

ENFANTS DU CAÏD REMDHAN ET DE LA ROUSMIA MOUMNA :

1° *Amor*, 25 ou 26 ans, marié ;

ENFANTS DU CAÏD REMDHAN ET DE ROUK'IYA N YAH'YA :

1° *R'aliya*, 24 ou 25 ans, mariée ;

ENFANTS DU CAÏD REMDHAN
ET DE LA ROUSMIA MARIEM N AMOR :

1° *Aïcha*, 17 ou 18 ans, non mariée ;

2° *Mouh'ammed Amezzian* (*Mouh'ammed* pour les Musulmans,) 15 ou 16 ans, marié. A reçu le nom précédent en souvenir de son malheureux frère aîné tué lors de la trahison des Oulad Abd-er-Rah'man ;

3° *Mariem*, 12 ans, non mariée ;

4° *Ah'med*, 10 ans, non marié ;

---

6. — Fêtes des Zkara. — Bals nocturnes

Les Zkara se réunissent pour se divertir en commun deux fois par mois : le premier jeudi et le premier dimanche de chaque mois (1). Ces fêtes ont lieu la nuit. Chaque douar ou

(1) Immédiatement après la nouvelle lune.

village procède à ses propres réjouissances sans inviter les Zkara des autres centres. On soupe en famille, comme d'habitude, et après le repas on se rend, quand on est dans un village, à la maison que l'on appelle *el-melâb* (l'endroit où l'on s'amuse;) quand c'est dans un douar, à une tente spécialement dressée pour cela et que l'on appelle également *el-melâb*. Hommes, femmes, jeunes filles, jeunes gens, enfants des deux sexes, tous se réunissent là, les femmes et les jeunes filles sans voile, bien entendu. Des gens experts et de bonne volonté font du thé, aux frais d'un zkraoui riche et généreux, et l'on en donne à qui vient en demander. Il y a, disposés en cercle, des bancs et des tapis sur lesquels on s'asseoit quand on ne danse pas. Les femmes mariées et les jeunes filles sont passionnées pour ces sortes de bals où elles exécutent, avec leurs cavaliers préférés, des pas et des contredanses conformes à l'art chorégraphique zkarien, art qui est encore dans l'enfance, il faut l'avouer, puisque les couples ne font guère que se balancer, se prendre, se reprendre, piétiner ou tourner sur place, tantôt les mains placées sur les épaules les uns des autres, tantôt se serrant à bras le corps. En fait d'orchestre, une ou deux mandolines égrènent leurs notes aiguës à travers le brouhaha des parleurs, des danseurs et des enfants qui luttent et se bousculent en pleine salle de bal, jusqu'au milieu des groupes. Des bougies éclairent la fête.

Vers minuit, tout est fini, et chacun rentre chez soi. Il arrive alors que certains particuliers emmènent chez eux, pour y passer la nuit, des Rousma désignés à cet effet par le chef de leur caste. Cette hospitalité nocturne, qui a le don d'exciter la verve railleuse des fils du Prophète, n'aurait d'autre but, paraît-il, que de maintenir les Zkara dans la discipline philosophique et anti-mahométane qui est l'essence du Zkraouisme. Chaque famille reçoit ainsi, une fois par an à peu près, la visite d'un Rousmi, et cet apôtre de la libre-pensée a le devoir de rappeler à ses frères les principes zkariens, qui pourraient peut-être s'altérer et s'évaporer au contact de l'Islam, si leurs pasteurs spirituels n'avaient imaginé cette œuvre de propagande originale et incessante.

Malgré le secret absolu que les Zkara gardent sur leurs réunions et sur leurs fêtes, où ils n'admettent aucun étranger, pas même les Oulad Sidi Ah'med ben Youssef, il leur a été

impossible cependant de les dissimuler d'une façon complète à l'inquisition mahométane toujours aux aguets; et les disciples de l'auteur du Coran, au lieu de chercher à savoir la vérité, ont préféré laisser vagabonder leur imagination au hasard des conjectures, quitte à répandre les plus invraisemblables et les plus atroces calomnies sur une population qui n'a commis d'autre crime que de résister aux assauts du fanatisme marocain. Voilà pourquoi la médisance arabe a inventé ce qu'elle appelle : *Leïla-t-el-R'olt'a* (La nuit de l'erreur). ليلة الغلطة

---

7. — La nuit de l'erreur

Ces bons mahométans vous diront que les Zkara se réunissent une fois par an devant l'entrée d'une immense caverne.... Il fait nuit.... Hommes mariés et femmes mariées de la race impie sont tous là, assis par terre, et ils attendent que le signal soit donné pour se lever et s'avancer à la queue leu leu vers la porte de l'antre obscur. Des Rousma, jeunes et vigoureux, se tiennent sur le seuil, les bras nus, et chaque fois qu'un être du sexe fort se baisse pour pénétrer dans le noir séjour, (— la porte est très basse, —) un Rousmi lui enfonce le doigt quelque part. Si l'empalé est un vrai zkraoui, il se gardera de souffler mot, parce qu'il est déjà au courant de l'épreuve à subir, tandis que si c'est un enfant du Prophète, un espion musulman faufilé au milieu des *frères* pour les trahir, celui-là ne manquera pas de se dévoiler lui-même en poussant un grand cri, endolori, indigné et surpris qu'il sera par le procédé ignoble et violent du prêtre infâme, sur qui soit la malédiction d'Allah jusqu'à la fin des temps ! Ce musulman, cet espion-là, son affaire est claire : on l'occit séance tenante, on l'enfouit à la hâte, et personne au monde n'en entendra plus parler.

Ceci n'est pas mal inventé jusqu'à présent; mais voici qui est mieux : — Dans la grotte, des bougies jettent sur la foule, entassée dans un pêle-mêle indescriptible, quelques lueurs qui suffisent à empêcher les chutes et les heurts contre les rochers et les autres accidents d'un terrain très inégal. Tout le monde est debout, en silence. Soudain, les feux s'éteignent, la caverne est plongée dans l'obscurité. Les assistants, à plat ventre maintenaut, ou couchés sur le dos, attendent, pour se relever, que *l'épreuve de la corde* soit terminée. Des Rousma passent,

en effet, tenant des cordes tendues à un mètre au-dessus du sol. Ils circulent partout, et si une corde rencontre un obstacle humain, immédiatement des allumettes et des bougies flambent : Malheur alors au mahométan qui serait trouvé là ! car l'épreuve de la corde est une seconde expérience, destinée, comme celle de l'entrée, à démasquer les musulmans qui auraient pu se glisser dans la caverne après avoir subi avec succès l'empalement du début.

Lorsque les Rousma se sont assurés qu'aucun profane ne se trouve parmi les frères, ils crient qu'on peut se relever. On rallume les bougies, on cause, on rit un instant, puis l'obscurité se fait de nouveau, et il est de règle alors que les hommes et les femmes se trompent, c'est-à-dire qu'ils doivent commettre l'*erreur* volontaire suivante : l'époux est tenu de s'accoupler avec une femme qui n'est pas la sienne et la femme avec un autre homme que son mari !

Notez que ces scènes désolantes et sadiques sont décrites par le menu, habilement enjolivées d'autres détails scandaleux que les cancaniers de l'Islam débitent dans les cafés maures d'Oujda, au moment psychologique de la septième pipe de kif, sous l'hébétement de cette ivresse lourde spéciale, si accablante, qui abrutit tant de croyants fervents et fainéants, lesquels seraient sans aucun doute moins médisants et moins enragés s'ils n'étaient persuadés qu'Allah lui-même n'est, en définitive, qu'un humble disciple du Prophète arabe (1).

Si les Zkara connaissaient un peu l'Histoire, ils ne s'étonneraient pas de ce débordement d'injures et de calomnies que ne purent éviter les plus puissantes organisations ecclésias-

(1) L'intoxication coranique à haute dose produit les plus graves troubles psychiques et cérébraux. On a entendu des fanatiques — des malades par conséquent, — soutenir cet inconcevable paralogisme : — L'Islam est la religion d'Allah, donc Allah est musulman, *donc Allah n'est qu'un sectateur de Mahomet !* — De là à dire que le Prophète est le Maître de l'Univers, il n'y a qu'un pas, et des fous l'ont franchi, entre autres l'auteur de la Borda qui a écrit ce vers que psalmodient les tolba en tête des convois funèbres :

محمد سيد الكونين والثقلين
والفريقين من عرب ومن عجم

— Mohammed est le Maître des deux mondes (le monde d'ici bas et l'autre monde) ; il est le Maître des hommes et des génies ; il est le Maître de l'humanité entière, des Arabes et de tous les autres peuples qui n'ont pas l'honneur d'être Arabes !

tiques. Le Christianisme naissant a été accusé de bien d'autres turpitudes [1], et il est de notoriété publique que le célibat des prêtres et le monachisme romain, pour nous borner à ces deux exemples, ont servi, servent et serviront de cible à la causticité humaine jusqu'à ce que les Sciences relèguent à l'état de curiosité archéologique les religions [2] et les institutions religieuses.

---

8. — Le Carnaval (Souna سونة)

Le carnaval n'est pas un divertissement particulier aux Zkara puisque d'autres populations marocaines le pratiquent [3], mais il n'y a que chez les Zkara que cet amusement ne soit pas obscène, il n'y a que chez eux qu'il ait une tendance critique morale et un caractère de haute signification sociale que l'on chercherait vainement ailleurs sur la terre du Magrib. A l'inverse des saturnales musulmanes, qui avilissent dans leurs scènes grossières les Chrétiens et les Juifs, la mascarade zkarienne exalte au contraire les sentiments chevaleresques des *Roumis*, elle gémit sur les infortunes imméritées des partisans du Talmud, et elle flétrit par ses huées l'ostracisme stupide qui met hors la loi commune ceux qui habitent le Maroc sans s'être fait baptiser au préalable selon la formule islamique.

Les Zkara font leur carnaval au printemps, vers le milieu du mois de mai. Trois masques prennent part à la fête : Un *juif*, une *juive* et un *roumi* (chrétien).

---

(1) Renan en relève quelques-unes dans ses *Origines du Christianisme* (l'Eglise chrétienne), et il cite ses références. Moins cérémonieux, plus attaché que Renan à la réalité historique, Voltaire dit tout et déchire complètement le voile.

(2) On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *religion*. A-t-on proposé comme origine de ce terme le latin *relegare*, (envoyer, mettre, tenir à l'écart), qui a donné naissance à notre verbe reléguer ? Si on ne l'a pas encore fait, nous prenons la liberté de soumettre aux étymologistes la petite explication suivante : On sait qu'à leur début, aussi bien que pendant leur maturité et leur vieillesse, les religions recherchent l'ombre et le mystère ; elles se séparent du monde ; elles vivent *à l'écart*, *reléguées* au fond des catacombes, des couvents, des chapelles et des temples, *s'isolant* pour échapper aux persécutions d'abord et pour mieux dominer ensuite ». Vaille que vaille, cette nouvelle étymologie demande un peu de place au soleil, à côté de ses vieilles sœurs, qui sont priées de ne pas lui faire un trop mauvais accueil.

(3) Cf. nos ouvrages : *Le Maroc inconnu* (tome I et II) ; *Fez*, passim.

Le *juif* est un zkraoui quelconque, dont le déguisement simule tant bien que mal le costume des israélites d'Oujda : pantalons bouffants, djellaba arrangée comme une capote de soldat, pantalon boutonné par-dessus la capote, un keskès d'alfa sur la tête, une petite peau d'agneau sur la face, avec deux trous pour les yeux, un bâton dans chaque main pour se préserver des chiens, et, suspendue au cou, une caisse remplie de cendre, sa soi-disant pacotille, qu'il jette à la figure de ses acheteurs. On appelle ce personnage *Chlimou* (altération de *Sliman*, Salomon).

La *juive* est un individu que l'on a affublé d'un vêtement de femme et d'une voilette qui lui cache le visage. Elle répond au nom d'*Azzouna* عزونة (la chérie). Les spectateurs la cachent parfois sous leurs burnous, et l'on crie au juif :

— On t'a enlevé ton Azzouna !

Éperdu, l'infortuné mari court à droite et à gauche pour retrouver son épouse. On finit par la lui montrer ; alors il se jette dans ses bras, criant :

— Où étais-tu ? Où t'avait-on emmenée ?

Le troisième masque est un *roumi*, un *chrétien*, que l'on a habillé comme on a pu dans ce pays où nos grands magasins de confections font totalement défaut. En guise de pantalons collants, il s'est enroulé deux peaux de chèvre, une autour de chaque jambe ; les manches du veston sont également représentées par des peaux de chèvre, et le torse est serré dans une ou deux dépouilles du même animal. Sur la tête, un chapeau, encore en peau de chèvre. Sous le bras, un bâton de *ferula communis* (fenouil) qui est sensé être son sabre. Le rôle du chrétien est vraiment beau et noble : il est le défenseur des opprimés, il protège le juif et la juive contre la méchanceté mahométane. Remarquez que cette méchanceté mahométane est représentée, pour un moment seulement, par les taquineries anodines que la foule prodigue aux deux enfants d'Israël. C'est une critique assez claire de la conduite des Marocains qui maltraitent et méprisent ce pauvre peuple élu de Jéhovah, tandis que les Zkara vivent au contraire dans les meilleurs termes avec lui, sur le pied de l'égalité la plus parfaite, en amis, presque en frères.

Champion des faibles, le *chrétien* escorte le couple hébreu à

travers les groupes hostiles de l'Islam. Les fanatiques reculent devant sa dague vengeresse...... Mais quoi ! ne voilà-t-il pas *Chlimou* aux prises là-bas avec des *musulmanes*, des femmes et des jeunes filles qui veulent lui voler sa marchandise ! Et pendant que le représentant du droit court sauver le malheureux colporteur des griffes braquées sur lui, *Azzouna* est enlevée de nouveau. Elle pousse des cris affreux :

— Je suis perdue ! Les Mahométans me tuent !

Aussitôt, le chrétien fait volte-face. Il se précipite sur les ravisseurs, il fait pleuvoir sur leurs dos une grêle de coups de sabre. Les malandrins lâchent prise, et la scène recommence un peu plus loin.

Le carnaval zkarien (*souna*) n'a lieu que la nuit, une ou deux nuits de suite. Chaque douar à sa *souna*. Ceux qui se déguisent sont de folâtres jeunes gens parmi lesquels on est sûr de trouver quelques jeunes Rousma qui sont loin d'être les ennemis des divertissements populaires où la décence ne reçoit aucune atteinte. Les masques pénètrent sous les tentes, dans les maisons, frappent aux portes, font lever les dormeurs et les dormeuses, abattent les haies d'épines sèches et les lancent par-dessus les tentes. Une nuée d'enfants, d'hommes, de femmes et de jeunes filles suivent les joyeux drilles. Les chiens aboient, les troupeaux sont affolés : c'est une panique générale, intense et délicieuse.

---

9. — Nourriture des Zkara

Le matin, en se levant, on mange un peu de pain avec du beurre et du lait. Cette collation s'appelle *el-fadhour* (de l'arabe *f'tour*, déjeuner.)

Vers midi, grand repas chez les riches : viande rôtie, mouton en ragoût, avec pommes de terre, navets, légumes, fruits, etc. ; thé, rarement du café. Les pauvres se contentent de laitage, beurre, pain, fromages de chèvre ou de brebis, figues sèches, fruits. C'est le déjeuner (*amekli*).

A quatre heures, léger goûter : pain, beurre et thé. Ce *casse-croûte*, selon l'expression favorite des Français d'Algérie, a reçu le nom de *âgueb-ouass* (de l'arabe عقاب *déclin* et du berbère *ouass* : *jour* = déclin du jour.)

Une heure après le coucher du soleil, on dîne invariablement avec du kouskous, du mouton bouilli ou rôti ; quelquefois, en hiver, des salaisons, mouton et chèvre salés à la mode arabe. Le dîner s'appelle *amensi.*

Les divers fruits et légumes que nous possédons en Algérie, et qui sont cultivés dans les principales vallées des Zkara, figurent souvent à table à côté des viandes que l'on vient de nommer. Il ne faut pas oublier de dire qu'en leur qualité de libres penseurs les Zkara *mangent de tout* ; du sanglier, du poisson, du gibier de poil et de plume, etc. ; quelques-uns, les plus malheureux, d'autres, qui veulent montrer leur audace, dévorent des sauterelles, des crapauds, des couleuvres, mais c'est l'exception. Ce que l'on préfère, c'est le mouton, le sanglier, la gazelle, le lièvre et la perdrix. On boirait du vin avec plaisir, si l'on en avait. Malheureusement, les Musulmans veillent, et s'ils s'apercevaient que les Zkara exportent du vin de Marnia par exemple, c'est alors que leurs soupçons seraient confirmés ! . . . .

. . . .

. . . .

Tandis que nous la traitions avec Remdhan, cette question d'alimentation nous avait suggéré l'idée d'expérimenter l'anti-islamisme de notre interlocuteur. On connaît la vive répugnance des Mahométans et des Juifs pour la viande de porc. Il s'agissait donc d'inviter le Rousmi à déjeuner et de le prévenir d'avance que nous n'aurions que du porc à lui offrir. S'il acceptait l'invitation, s'il mangeait devant nous, sans sourciller, de la chair du compagnon de Saint-Antoine, il n'y avait plus de doute possible : l'homme ne nous avait pas menti, c'était bien un libre penseur, un non-musulman, un non-juif authentique ; — tandis que, s'il refusait, plus de doute possible non plus : c'était un fourbe, un croyant comme un autre ; dès lors, il n'y avait plus à s'occuper des Zkara, en tant que peuplade anti-mahométane, et notre découverte, nos peines, nos travaux croûlaient, s'effondraient lamentablement devant cette preuve matérielle d'attachement au Mahométisme.

Ce jour-là, le jour de l'expérience, il était près de midi. Assis devant notre bureau, Remdhan n'avait pas cessé, depuis le lever du soleil, de répondre aux mille questions posées sur son peuple. Une visible lassitude lui venait de ce travail

forcené de la pensée auquel sa vie passée au grand air des champs ne l'avait nullement accoutumé ; et puis, il se faisait tard : c'était l'heure habituelle où il remontait au Village-Nègre pour aller s'attabler dans une gargote quelconque, espagnole, juive ou arabe. Le voyant levé, prêt à partir, nous lui dîmes, la main posée sur son épaule :

— Mon frère Remdhan, veux-tu déjeuner avec nous ?

Lui : — *Oua.* (Oui.)

Nous : — Ce matin, nous n'avons que du cochon à manger.

Lui : — *Mezian ! Parfait !* Je n'ai mangé que du sanglier jusqu'à présent, et je vais voir si le *h'allouf* domestique vaut mieux que son frère de la forêt.

Sur notre recommandation, faite la veille, on avait préparé à la maison un énorme morceau de porc frais, aux choux et aux pommes de terre, un gros plat de famille, qui aurait fait danser de joie un auvergnat. Installé à table avec nous, Remdhan observe comment nous mettons nos serviettes, de quelle manière nous nous servons de nos couteaux, de nos fourchettes, et il nous imite à la perfection.

Dès que le plat annoncé paraît, une tranche de porc, épaisse et large, est coupée et déposée dans l'assiette du Rousmi. Nous lui disons :

— Mange ce cochon, et dis-nous s'il est aussi bon que son frère de la forêt.

Quels coups de dents, mes amis ! Et quels énergiques *mezian* (excellent parfait !) après chaque bouchée ! Une deuxième, une troisième, une quatrième tranche sont expédiées les unes après les autres, avec accompagnement des mêmes *mezian*, dont le ton et l'expression vont crescendo. Du vin, il n'en avait jamais bu de sa vie. Un premier verre plein est sifflé en un clin d'œil. Nous l'engageons à mettre de l'eau dans le second ; il s'y refuse, sous prétexte que l'eau gâterait la *benna-t-el-âneb* (le parfum du raisin), qu'il croit avoir découvert dans le jus de la treille. Du café et un verre de chartreuse — oh ! celui-ci *mezian ! mezian !* — terminèrent ce repas qui fut, pour l'islamisant qui écrit ceci, la plus forte surprise qu'il eût jamais éprouvée en pays musulman.— Un bédouin de la montagne, (tel du moins par son langage et ses habits), mangeant du porc à satiété, le déclarant supérieur aux autres viandes connues de lui, buvant du vin et de la chartreuse,

avec enthousiasme, pour la première fois de sa vie.... c'était à n'en croire ni nos yeux ni nos oreilles !

L'expérience était concluante : Les Zkara ne sont pas musulmans.

---

10. — Industries. — Métiers

L'immense majorité des Zkara s'adonne à l'agriculture et à l'élevage des moutons, bœufs, chèvres et chevaux. Pasteurs, éleveurs, laboureurs, jardiniers ou métayers, voilà les principales professions masculines que l'on trouve dans la tribu. Filer la laine et la tisser pour en faire des vêtements, burnous, djellabas, h'aïks, etc., telle est, avec la cuisine, la grande occupation des femmes dans leur intérieur.

Il existe cependant quelques chaufourniers, des menuisiers et charpentiers qui font des portes, des fenêtres, des tables et des lits. Bien que le pays soit assez riche en essences forestières, les bois nécessaires s'achètent à Oujda et sont de provenance française.

On compte aussi plusieurs forgerons qui sont en même temps armuriers, serruriers et maréchaux ferrants. Au village de *Soualmiya*, fraction des Oulad Mh'ammed, il y a une forge, celle des frères *Mouh'and* et *Belaïd n Mh'ammed*, dont les grands-pères étaient venus s'établir à Soualmiya en qualité de forgerons il y a une cinquantaine d'années. Le plus curieux de l'affaire, c'est que les dits aïeux, qui étaient de bons musulmans, originaires des Beni-Znassen, avaient fini par se relâcher peu à peu de leur rigorisme islamique au sein du Zkraouisme. Leurs fils et petits-fils actuels sont complètement ralliés aux doctrines anti-mahométanes et anti-religieuses des Zkara, et ils sont devenus les forgerons, serruriers, armuriers et maréchaux-ferrants attitrés de la population libre penseuse qui habite les bords de l'Ouad-el-Kbir. On appelle ces artisans *el-maâlim*, de l'arabe *maâllem* (ouvrier, maître.)

Il y a également une forge près du village d'*Iâddoudiyin*, fraction des Oulad Mh'ammed ; elle est dirigée par *Ali ou Mansour*, qui a pour principal ouvrier son fils *Mimoun*.

Citons les autres forges : — une à *Ir'ennouyin*, dans les Oulad Moussa, celle de *Ah'med ou Mansour* ; — une aux

Oulad Rabah', (Oulad Moussa,) celle du *musulman znassni El-H'adjj Ah'med Lah'sen* ; — une à *Tinzi* (Akkmen,) celle de *Ben-Yahy'a*, *musulman* saharien qui n'est là que depuis une dizaine d'années ; — une chez les *Harasla* (Akkmen,) celle de *Aïssa ben Belaïd.*

Au total, 6 forges, où l'on ferre les chevaux et les mulets, où l'on répare et fabrique les ferrures des portes et fenêtres, les charrues, où l'on arrange les armes de guerre. C'est le *musulman* saharien Ben-Yah'ya qui jouit présentement de la réputation de *maâllem*, le *Maître* par excellence, le Saint-Eloi de la tribu.

Chacun est son propre charbonnier, attendu qu'il n'y a qu'à aller ramasser du bois dans la forêt et à fabriquer son charbon soi-même, et c'est ce que l'on fait dans toutes les familles.

Les *Beni-Izzount* (Akkmen) ont une spécialité : ils font du goudron et ils s'en servent contre la gale des chèvres, pour panser les blessures, pour goudronner intérieurement les peaux de bouc, etc.

Enfin, quelques maçons, une demi-douzaine au maximum, sont capables, dit-on, d'élever des murs et des maisons qui tiennent debout, mais dont le style et l'élégance laissent beaucoup à désirer.

---

11. — Médecine. — Hygiène. — Toilette

La salubrité du climat et l'ignorance des hommes n'ont pas peu contribué à l'inexistence presque absolue de l'art médical en territoire zkarien. Les maladies les plus communes sont provoquées, neuf fois sur dix, par des blessures de guerre, qui guérissent d'elles-mêmes, ou ne guérissent pas, suivant la gravité des cas. Habitué à attendre sa guérison du temps et de sa bonne constitution, le zkraoui prend son mal en patience, et, pour rien au monde, il ne voudrait être soigné par les charlatans musulmans et leurs amulettes, ce en quoi il fait preuve de bon sens. Quant aux entorses et fractures, elles sont l'objet des soins de quelques renoueurs, qui se sont fait la main au préalable sur des mulets, ânes ou chevaux estropiés. Sans être des chirurgiens consommés, ces praticiens n'en sont pas moins des gens possédant assez bien les secrets de l'empirisme qui

constitue leur spécialité, spécialité lucrative dans ce pays de tueries et de combats qu'est la Dharah marocaine.

Il est une plante, dont nous avons vanté ailleurs [1] les propriétés bienfaisantes, qui paraît être employée avec succès par les Zkara contre le rhume de cerveau et la migraine : c'est le *marrube*. On l'administre d'une façon singulière : on broie les feuilles et la tige dans un mortier ; le suc, ainsi obtenu, est transvasé dans un autre récipient, et le malade n'a plus qu'à l'absorber goutte à goutte *par les narines*, dans la position qui lui est le plus commode, assis, couché ou debout.

L'*assa-fœtida* est utilisée comme condiment et passe pour guérir les coliques et les indigestions [2].

L'*obstétrique* est pratiquée par des matrones expertes auxquelles on donne un modeste salaire après l'opération : un franc ou deux, en moyenne, — 5 francs, si l'on est riche, — un panier de figues et de raisins secs, si l'on est pauvre.

Plus on étudiera cet intéressant petit peuple des Zkara, plus on se convaincra que le bon Dieu a réellement perdu son temps en dictant à ses Prophètes, dans ses Livres sacrés, des prescriptions hygiéniques, parfois sages, d'autres fois saugrenues, mais le plus souvent d'une insuffisance scientifique telle, qu'il doit être le premier à déplorer ses erreurs maintenant que l'hygiène publique et privée a fait de si grands progrès précisément chez les peuples — ironie cruelle ! — qui ne se guident ni sur le Vieux Testament, ni sur le Coran. Antiques turbans d'Israël, et vous aussi, vieux turbans islamiques, qui lisez ces lignes, oyez et méditez ceci : — La propreté corporelle ne va pas sans la propreté de l'habitation, et inversement ; c'est pourquoi, on est agréablement surpris, quand on connaît la saleté des ghettos, des villes, des tentes arabes et de leurs habitants, de constater que nos incrédules montagnards zénètes sont en général plus soigneux de leurs personnes et de leurs demeures que les Juifs et les Arabes, sauf exception, bien entendu. On a déjà dit que les femmes pauvres des Zkara se jettent chaque jour de l'eau tiède sur le corps nu.

---

(1) *Maroc Inconnu*, tome II, pages 105 et 106 (Art. *Marrube et Plantes médicinales*).

(2) Son usage est général au Maroc. Les colporteurs juifs en ont toujours dans leur pacotille. Arabes et Berbères appellent l'assa-fœtida, *h'ent'it'* حنطيط. On sait que nos paysans donnent à ce puant remède le nom typique de *m.... du diable* qui n'est que la traduction du *Stercus diaboli* des anciens.

Les hommes et les enfants en font autant. Chez les riches, on trouve des baignoires en maçonnerie où toute la maisonnée prend des bains quotidiens.

Les habitations, tentes et maisons, sont tenues proprement. Les immondices sont déposées au loin et non sous le nez des habitants, ainsi que cela se pratique partout ailleurs au Maroc.

Au lieu de passer des heures à se raser et à s'épiler comme le fait la musulmane, la zkraouia préfère garder les toisons visibles et cachées que la nature lui a données ; elle remplace ces vilaines occupations islamiques par de fréquents nettoyages de corps et de linge qui la rendent autrement parfumée, autrement appétissante que la bédouine déguenillée, tondue et raclée selon les extravagants préceptes de la Sounna.

Afin de ne pas afficher leur positivisme trop au grand jour, les Zkara se rasent parfois la tête, mais ils conservent tous la *guet't'aya*, longue tresse de cheveux qui tombe du sommet du crâne et va se perdre à travers les plis du turban. Comme preuve à conviction, en prévision d'une subite inquisition mahométane, quelques guerriers timorés fauchent leurs prairies secrètes. La plupart cependant portent toute la barbe, à l'européenne, les bas côtés des joues dissimulés sous le voile qui encadre le visage.

L'anti-islamisme des Zkara se manifeste jusque dans les plus infimes et les plus ridicules détails : Ainsi, défense leur est faite par leur loi de raser des Mahométans et de se faire raser par eux. Les couteaux et rasoirs, dont on se sert pour cet usage, ne doivent jamais avoir touché la peau d'un sectateur du Prophète, sans quoi on est tenu de les détruire ou de les revendre aux partisans du Coran. Il en est de même des vêtements : Un zkraoui, homme ou femme, se gardera de porter une partie quelconque des habits qui auraient déjà servi à des Musulmans, burnous, djellaba, h'aïk, robe, babouches, etc. ; et si un mahométan lui joue le mauvais tour de revêtir son costume, notre libre penseur ne le mettra plus, il aimera mieux le brûler que de s'en servir de nouveau [1]. Les Oulad

---

(1) Voir page 324, *(Bulletin Oct.-Déc. 1903,)* les autres preuves d'anti-islamisme zkarien.

Des adoucissements ont été apportés ces derniers temps à la loi draconienne de la destruction des meubles et habits ayant déjà servi à des Musulmans. Exemple : On doit donner *vingt centimes* à un Rousmi pour avoir le droit de chausser des babouches déjà mises par un mahométan ; 0,50 centimes pour un burnous ; une *difa* sérieuse à offrir aux Rousma quand on leur cache une infraction de ce genre à la loi zkarienne, etc.

Sidi Ah'med ben Youssef de la branche des Znaga font exception à cette règle ; il est vrai de dire qu'ils sont si peu.. si peu musulmans.....

---

12. — Serments. — Mots de passe. — Légende d'Amor ben Sliman

Contrairement à la mode arabe, les Zkara ne prodiguent à personne les formules de salutation et de politesse. Ils se contentent de se serrer la main et de se demander brièvement des nouvelles de leur santé : — tu vas bien?..... tu n'es pas malade?..... — sans y ajouter aucune embrassade orientale, sans prononcer le moindre souhait, le plus petit vœu d'intervention céleste. Lorsqu'ils rencontrent des Mahométans, ils sont bien forcés de répondre à leurs salamalecs par des banalités équivalentes, mais ils ne le font qu'à contre-cœur.

Conséquents avec leurs principes, ils ne prononcent en aucune circonstance le nom d'Allah, ni celui de Mahomet, ni les noms des favoris d'Allah, prophètes, apôtres, marabouts, saints et saintes qui encombrent les Ecritures et la conversation des partisans des trois religions révélées. On n'entendra jamais un serment sortir de leur bouche. De même que les *Quakers*[1], avec lesquels ils ont de nombreux points de ressemblance, ils estiment que leur parole doit suffire. Ils affirment la vérité par *oui* ou par *non*, et il serait inepte et criminel de les obliger à jurer, par exemple, sur des textes sacrés, qu'ils s'obstinent à vouloir ignorer, ou bien de les contraindre à se parjurer et à mentir à leur conscience en les forçant à prendre à témoin de leurs dépositions une divinité, un prophète ou des saints, qu'ils font profession de ne pas connaître, — ceci soit dit en passant pour l'instruction et l'édification des autorités françaises qui ont et auront à administrer des populations indigènes positivistes.

---

(1) C'est encore Voltaire qui nous fait le mieux connaître l'esprit et les tendances de cette vertueuse secte qui fut fondée en Angleterre par George Fox, vers le milieu du XVII[e] siècle, et qui se nomme elle-même *Société des Amis*.

Les adeptes du Zkraouisme ont-ils, comme les Francs-Maçons, des signes de reconnaissance dont ils se serviraient pour se reconnaître entre eux en pays profane? Nos enquêtes les plus minutieuses n'ont pu encore élucider ce point. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont des *mots de passe*, qu'ils emploient, même en présence des Musulmans, qui n'y comprennent jamais rien du reste.

Il y a trois façons de demander à quelqu'un s'il est partisan de la doctrine zkarienne.

On peut lui dire :

En arabe : — *Enta âïn ou illa h'ajeb ?* } Es-tu œil
En znatia : *Chekk t'it' ner' d'abel ?* } ou sourcil ?

S'il répond : *ana âïn*, ou bien, en znatia, *netch t'it'* (je suis œil), vous pouvez être sûr que c'est un adepte du zkraouisme [1].

Voici le deuxième mot de passe :

En arabe : — *Enta selham ou illa k'mijja ?*

En znatia : — *Chekk d'aselham ner' thajellabth ?* (Es-tu burnous ou chemise ? [2]

Si l'on répond : *Ana k'mijja*, ou bien, en znatia, *netch tsajellabth* (je suis chemise), ne doutez point de l'anti-islamisme de celui qui aura prononcé cette réponse.

Le troisième mot de passe est plutôt une locution de convention par laquelle toutes les tribus affiliées au Zkraouisme se désignent entre elles. *Zkara, Oulad Aïssa du Sbou, Beni Mah'sen* des R'iatha, *R'nanema* de l'Oued Saoura, etc., se disent les

خدام عمر بن سليمان.

Khouddam Amor ben Sliman (Les serviteurs de Amor ben Sliman.)

Cet Amor ben Sliman, quel personnage est ce au juste ?

Les Zkara prétendent que c'est l'ancêtre des Rousma.

(*A suivre*).

---

(1) L'*œil* est plus précieux que le *sourcil*, c'est pourquoi on répond : *je suis œil.*

(2) La *chemise* est plus précieuse que le *burnous*, parce qu'elle est plus près que lui du *corps* et du *cœur* de celui qui la porte.

St-Louis de Carthage, le 13 Juillet 1904.

PRIMATIALE

de Carthage

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En réponse à votre lettre du 22 juin, je suis heureux de pouvoir vous adresser la copie d'une inscription trouvée à Tiaret, au milieu d'un mur en pierres sèches, par M. Delahaut, capitaine de Bureau arabe.

Il y a lieu de croire qu'elle est inédite. La partie supérieure manque. Voici ce que j'ai lu sur la photographie prise par le capitaine Delahaut :

ORIAE POSVIT
PRO SALVTE
SVA ETCOM
MILI TONVM
LIBES·A·V·S

Les caractères sont très bien gravés et d'une bonne époque.

Dans cet ex-voto le nom du personnage qui a fait le vœu a disparu. Les premières lettres semblent indiquer que le vœu se rapportait à la Victoire dont le dédicant avait sans doute déposé dans un temple quelque simulacre, statue ou figurine. C'est pour sa propre sauvegarde et celle de ses compagnons d'armes qu'il avait accompli son vœu : *libens animo votum solvit.*

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très respectueux et dévoués,

A.-L. DELATTRE,
des Pères Blancs.

Inscription découverte à Aïn-Temouchent

D M
VLPIO VETI
MILN ~ EXP
GERM ~ STIP
VI VIXITAN
XXVII CVI
FL VICTORI
NVS SECHE
SEPVL FC

D(*is*) M(*anibus*). ULPIO VETI(*o*) MIL(*iti*) N(*atione*) I(*tala*) EX P(*rima*) L(*egione*) GERMA(*nica*) STIP(*endiorum*) VI VIXIT AN(*nos*) XXVII, CUI FL(*avius*) VICTORINUS SEC(*undus*) HE(*res*) SEPUL(*turam*) F(*aciundam*) C(*uravit*).

Aux Dieux Mânes. A Ulpius Vetius, soldat, de nation italienne, de la première légion germanique, qui servit six ans, vécut vingt-sept années, à qui Flavius Victorinus, héritier à défaut, fit élever ce tombeau.

A la troisième ligne, N ne me paraît pas pouvoir être interprêté autrement que comme NI, *natione itala* ; la lettre est très nettement séparée du mot suivant, et le sculpteur a gravé d'une façon particulièrement nette le dernier jambage, comme s'il y attachait une grande importance. Il est vrai que ce mot serait plutôt à sa place avant *miles* : le sculpteur avait pu d'abord l'oublier, puis répara son oubli comme il put.

Secundus heres. Cette indication se trouve assez fréquemment sur les inscriptions. *Flavius Victorinus* devait hériter, et, sans doute, hérita en effet, à défaut d'un premier héritier désigné par le testateur.

Comme, selon toute apparence, ce soldat mourut en Germanie, le tombeau n'était sans doute qu'un cénotaphe : le cas se rencontre très souvent. Il est assez naturel que l'héritier ait fait graver cette inscription à la mémoire de son bienfaiteur, si même le testament ne l'y obligeait pas en termes exprès, ainsi qu'il est probable.

Ce Flavius Victorinus est peut-être le même que Romanus Victorinus ou Victorinus le Romain, dont l'inscription funéraire est au Musée d'Oran (nº 9798 du *Corpus Inscriptionum*), qui fut également soldat dans la province de Germanie Inférieure, vécut trente deux ans après avoir servi treize ans.

Cette inscription, admirablement conservée, mais dont les dernières lignes surtout sont mal gravées, est surmontée d'une ornementation en relief fort barbare. La pierre elle-même mesure environ 1m70 sur 0m50. Elle a été signalée par M. le Dr Achard, d'Aïn-Temouchent, et transportée par ses soins au Musée d'Oran.

M. le Dr Achard a également fait connaître à la Société de Géographie la découverte à Aïn-Temouchent, d'une longue salle voûtée souterraine de l'époque romaine, une citerne selon toute apparence, mesurant approximativement 17 m de long sur 3m50 de large et 4m de hauteur. Elle était partagée en son milieu par un mur de 3m de hauteur environ, qui la divisait en deux chambres de 8m à 8m50 de longueur. La destination de cette salle semble nettement indiquée par plusieurs trous circulaires de 0m10 de diamètre environ, percés d'une façon régulière vers le haut de la voûte et auxquels devaient aboutir les tuyaux de plomb amenant les eaux. Des morceaux de tuyaux ont d'ailleurs été trouvés, à ce qu'il paraît, dans les environs immédiats. La voûte a été éventrée sur deux points, mais la citerne est cependant très solidement construite dans son ensemble, et le propriétaire, lorsque je l'ai vue, prenait ses dispositions pour la transformer en une cave à son usage, y établissant notamment un escalier d'accès. Un peu plus de la moitié de la citerne seulement était accessible, l'autre partie étant remplie de décombres, et, probablement, moins bien conservée.

Outre la citerne, on a découvert sur le même point deux meules à grain antiques, quatre silos contenant du sable de rivière et des pierres à bâtir, et dont il est difficile de déterminer l'époque, plusieurs fragments d'inscriptions et quelques monnaies romaines du troisième siècle, entre autres de l'empereur Gordien. Tout ce côté d'Aïn-Temouchent doit prochainement se couvrir de constructions ; il est probable qu'en creusant le sol pour l'établissement des fondations, on fera de nouvelles découvertes intéressantes.

GEORGE.

LA COLONISATION EN ORANIE

depuis 1898 à 1904

COLONISATION OFFICIELLE — COLONISATION PRIVÉE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La colonisation officielle crée des centres, des hameaux, des lots de ferme ou agrandit les anciens villages qui prospèrent.

Ces créations, ces agrandissements forment des groupes plus ou moins importants de concessions.

L'importance des groupes est de façon générale en raison directe et de la quantité de terre arable disponible et de la quantité d'eau utilisable. Les concessions ont une superficie moyenne de quarante hectares et forment autant que possible un groupe compact autour des centres : on conçoit dès lors qu'il soit impossible dans les diverses régions d'un département favorables à la création ou à l'agrandissement d'un village de trouver une égale quantité de terres de bonne qualité, d'égales ressources d'eau, d'où des centres, d'où des hameaux dotés d'un nombre inégal de feux.

Les lots de ferme s'établissent généralement là ou le manque d'eau, l'insuffisance des terres de culture ou l'éloignement du centre ne permettent pas de faire un agrandissement ou une création.

Les concessions se donnent sous certaines conditions de résidence et de mise en valeur du sol ; les lots de ferme se donnent ou se vendent et sont également soumis à certaines conditions d'exploitation.

Concessions et lots de ferme sont établis sur des terrains domaniaux, communaux ou indigènes.

S'ils sont domaniaux de simples formalités administratives les livrent à la colonisation ; s'ils sont communaux l'État s'entend à l'amiable avec la commune ou le douar qui les détient S'ils sont indigènes, l'État les obtient par voie d'acquisition ou voie de compensation : souvent les deux moyens sont simultanément employés.

La colonisation privée est laissée à l'initiative privée, elle s'exerce par voie d'acquisition.

L'élément européen achète à l'élément indigène. Il y a simple transaction ordinaire lorsque l'immeuble en jeu a déjà fait l'objet d'une délivrance d'un titre français (application de la Loi du 26 juillet 1873). En dehors de ce cas, actuellement le moins fréquent, les intéressés doivent demander l'application de la Loi foncière du 16 février 1897.

Les terrains où peut s'étendre la colonisation privée sont situés dans des douars où le *senatus consulte* en a déjà reconnu la nature privée (*bled melk*) ou collective (*bled sabega*).

Dans les deux cas la loi précitée oblige les intéressés à soumettre à une enquête administrative dite enquête partielle, l'immeuble devant faire l'objet d'une transaction. L'enquête a pour but de rechercher tous les ayant droits et de déterminer la part de chacun.

Si le terrain est *melk*, le Directeur des Domaines délivre les titres dès qu'il a pris connaissance du procès-verbal définitif de l'enquête ; toutefois, s'il y a des réclamations, il avise le ou les requérants de l'enquête à en obtenir la mainlevée par voie judiciaire ou autre et ne donne le titre que lorsque cette dernière formalité est accomplie.

Lorsque le terrain est *sabega*, les conclusions du commissaire enquêteur sont transmises au Gouverneur général qui statue, en Conseil de gouvernement sur les suites à donner à l'enquête, alors même qu'il n'y aurait pas de réclamations.

Pour saisir cette différence dans la fin de la procédure il faut savoir ce que signifient les expressions *bien melk*, *bien sabega*.

Les *biens melk* sont des propriétés privées, d'origine ancestrale : les possesseurs en ont la libre disposition et les transmettent à leurs héritiers suivant la loi musulmane ; et, c'est justement en raison du caractère absolument privé de

ces propriétés que les conflits en sont soumis non à l'Administration, mais aux tribunaux.

Pour définir le *sabega* nous ne croyons mieux faire que de reproduire partie d'un article que nous avons publié en juin 1898 dans l'*Écho d'Oran*.

« .... Beaucoup d'acquéreurs ont une notion erronée « ou confuse du *sabega*. En voici la définition, tirée de l'exposé « des motifs de la Loi foncière du 28 avril 1887. — « .... Le « fonds des terres *arch* ou *sabega* était réputé appartenir au « bey qui conservait toujours sur elles un droit supérieur de « revendication et de libre disposition..... La possession en « territoire *arch* ou *sabega* était subordonnée aux conditions « suivantes : droit supérieur du bey, inaliénabilité des « terrains, dérogation aux coutumes successorales (les héritiers « mâles directs sont seuls admis à l'exclusion des femmes), « obligation pour le détenteur de vivifier le sol sous peine de « déchéance, interdiction de tout mode de jouissance autre « que l'exploitation directe.... »

« Les terres *arch* ou *sabega* sont toujours régies de même « façon, et il suffit dans les lignes qui précèdent de remplacer « le mot bey par État, pour avoir une idée nette des conditions « de dépendances où se trouve cette catégorie de terres vis-à-« vis l'État. On comprend que la juridiction administrative « soit seule juge du droit de jouissance et des litiges en *sabega*, « et que seul le Gouverneur, en Conseil de gouvernement « décide de la suite à donner à une enquête partielle.... »

Maintenant que nous savons comment procèdent l'État pour créer des villages, les particuliers pour acquérir des terres, voyons ce qui a été fait chez nous par le premier et les seconds.

Nous avons pris l'année 1898 comme point de départ, parce que c'est de cette année que datent les premières enquêtes exécutées en application de la Loi foncière du 16 février 1897, venant remplacer celle d'avril 1887.

Il était tout naturel que nous choisissions ce département plutôt qu'un des deux autres parce qu'il est le nôtre et parce qu'il occupe le premier rang pour les progrès de la colonisation officielle et ceux surtout de la colonisation privée.

Une liste de noms plus ou moins harmonieux, suivis de chiffres n'ayant rien d'attrayant, c'est autant que possible sous forme de tableaux que nous présenterons ces résultats.

Années	Nom des Centres	Superficies	Concessions	Personnes installées	Commune et arrondissement dont dépend le centre	OBSERVATIONS
1898	Descartes	5 337 h.	120	559	Commune mixte d'Aïn-Fezza. Arrondissement de Tlemcen	Création
1899	Boukanéfis	450 h.	12	52	Commune de plein exercice de même nom. Arrond. de Bel-Abbès	Agrandissement
	Lamtar	584	18	72	— — de Lamtar. —	—
	Baudens	1.403	30	142	— mixte de la Mekerra. —	—
	Tabia	680	19	96	— — —	—
	Bossuet	584	14	46	— mixte du Télagh. —	Anciennement Daya. - Agrandissement
		3.701	93	4 8		
1900	Dombasle	2.312 h.	53	232	Commune mixte de Cacherou. Arrondissement de Mascara	Création
	Boutin	1.403	12	48*	— de la Mekerra. — de Bel-Abbès	—
	Djenien-bou-Resg	3	20	80**	Territoire de commandement. Subdivision d'Aïn-Sefra	(Hameau industriel. — Création)
	Deligny	692	17	72	Commune mixte de la Mekerra. Arrondissement de Bel-Abbès	Agrandissement
	Géryville	4.788	134	»	Territoire de commandement. Subdivision d'Aïn-Sefra	Non suivi de peuplement
		9.198	236	432		·48 / ··80 } sont des données approximatives
		H. A. C.				
1901	Tirman	4.209 58 80	91	361	Commune mixte du Télagh. Arrondissement de Bel-Abbès	Création
	El-Abiod-Sidi-Cheik	52 86 60	20	80*	Territoire de commandement. Subdivision d'Aïn-Sefra	(Hameau indust.- 80* donnée approxim.
	Bedeau	6.957 74 45	30	125	Commune mixte du Télagh. Arrondissement de Bel-Abbès	Agrandissement
	Télagh	4.056 52 41	69	280	— — — —	Agrand. - Devenu com. de plein exerc. depuis 1904
	Bosquet	233 19 »	6	23	— de Cassaigne. — de Mostaganem	Agrandissement
	Mellinet	502 20 80	10	40	Commune de plein exercice de Chanzy. Arrond. de Bel-Abbès	—
	Chanzy	107 » »	40	»	— — — — —	Lots de vigne donnés en supplément
	Pont-de-l'Isser	1.135 98 10	27	110	Commune de plein exercice de Pont-de-l'Isser. Arrond. de Tlemcen	Agrandissement
		17.245 09 56	293	1.023		
		H. A. C.				
1902	Rochambeau	3.387 90 »	72	310	Commune mixte du Télagh. Arrondissement de Bel-Abbès	Création
	Prévost-Paradol	2.490 10 20	55	250	— de Tiaret. — de Mostaganem	—
	Aïn-Tindamine	2.908 54 80	49	225	— du Télagh. — de Bel-Abbès	—
	Sidi-Lhassen	414 » »	15	70	Commune de plein exercice de Sidi-Lhassen. Arr. de Bel-Abbès	Agrandissement
	Laferrière	141 20 »	4	18	— — de Laferrière. — d'Oran	—
		9.341 75 »	195	873		
	Totaux généraux..	45.822 84 56	937	3.295	»	»

Les chiffres qui précèdent sont puisés dans la *Statistique Générale* publiée par les soins du Gouvernement Général. Il convient d'y ajouter les centres industriels de Djenan-El-Dar et Duveyrier comprenant le premier 50 et le second 60 lots urbains soit un peuplement moyen de 400 personnes, tous deux situés en territoire de commandement (subdivision d'Aïn-Sefra).

Pour les années 1903 et 1904, nous n'avons pas à enregistrer de peuplement important en dehors du centre industriel de Beni-Ounif ou 150 feux environ ont été créés. Mais il ne faudrait pas en conclure que la colonisation officielle ait subi un temps d'arrêt : son activité ne s'est au contraire jamais manifestée avec autant de vigueur et parmi les nombreuses créations et les nombreux agrandissements projetés, nous citerons les suivants comme étant en bonne voie de réalisation prochaine :

DÉSIGNATION	Surfaces	COMMUNE ET ARRONDISSEMENT		OBSERVATIONS
	H.			
Slissen	1.400	Commune mixte du Télagh.	Arrondissement de Bel-Abbès	19 lots. — Agrandissement
Aïn-Tebbouda	3.000	— de Sebdou.	— Tlemcen	Création
Guiard	309	Commune de plein exercice de Guiard.	— Oran	10 lots. — Agrandissement
Aïn-Tourba	115	— mixte de Saïda.	— Mascara	25 lots industriels. — Création
Bossuet	376	— du Télagh.	— Bel-Abbès	8 lots. — Agrandissement
Arlal	900	— de Témouchent.	— Oran	Agrandissement
Rochambeau	2.000	— du Télagh.	— Bel-Abbès	—
Martimprey	1.600	— de Frenda.	— Mascara	24 lots. — Création
Chanzy	1.200	Commune de plein exercice de Chanzy.	— Bel-Abbès	Agrandissement
Torrich	1.976	— mixte de Tiaret.	— Mostaganem	23 lots de ferme. — Création
Dombasle	81	— de Cacherou.	— Mascara	Donnés en lots de supplément
Aïn-Sultan	3.720	— de Saïda.	— Mascara	Création
Ténira	1.000	Commune de plein exercice de Ténira.	— Bel-Abbès	Agrandissement
Méchéra-Elkhil	3.700	— mixte de Tiaret.	— Mostaganem	Création
La Rahouïa	3.400	— de Zemmorah.	— —	—
Muley-Ismaël	1.938	— de Saint-Lucien.	— Oran	Agrandissement
	26.715 h			

Presque toutes les superficies données sont approximatives, le périmètre de ces agrandissements ou créations, n'étant pas, pour beaucoup, définitivement arrêtés.

Le nombre des lots indiqué dans la colonne des observations est exact.

Soit 26,715 hectares, lesquels permettent d'espérer environ 400 concessions et un peuplement de 1500 personnes.

Ces chiffres sont inférieurs aux moyennes réelles obtenues en se basant sur les données de la statistique, mais nous les avons adoptés parce que dans les nouvelles créations à réaliser sont projetés beaucoup de lots de ferme dont la superficie peut varier du double au triple d'une concession ordinaire.

Voici maintenant les résultats de la colonisation privée :

ARRONDISSEMENTS	Surfaces en hectares	COMMUNES	Surfaces en hectares	DOUARS	Surfaces en hectares	Observations
Tlemcen	763	Commune mixte de Remchi	300	Djebel Amara	102	Superficie totale pour le
				Tafna	198	
		— d'Aïn-Fezza	463	Chouly	94	
				Oued Mimoun	346	
				Yfri	23	
Bel-Abbès	19.991	Commune mixte du Télagh	19.422	Mouila	1.817	
				Mezaourou	2.391	
				Oued Sefioun	4.998	
				Tadjemout	6.566	
				Taourira	3.650	
		— de plein exercice de Ténira	569	Hamyan	569	
Mascara	6.885	Commune mixte de Frenda	1.083	Louhou	222	
				Dilia	43	
				Guercha	12	
				Haouaret	760	
				Medroussa	35	
				Bouroumane	11	
		— de Cacherou	1.201	Aouzalel	201	
				Ahnaïdja	57	
				Tirennifine	78	
				Nesmoth	254	
				Temaznia	261	
				M'hamid	350	
		— de Saïda	3.722	Aïn-Sultan	1.950	
				Aïn-Manaâ	1.545	
				Aïoun-El-Berranis	55	
		— de Mascara	547	Benian	24	
				Aïn-Fékan	248	
				Makda	172	
				El-Bordj	350	
				Hadjaja	25	

Mostaganem	24.682	Commune mixte de Tiaret	21.127	Aouissat	3.850
				El-Azouania	587
				Guertoufa	4.613
				Mechera-Sfa	2.129
				Ouled ben Affan	1.349
				Ouled Lakred	1.051
				Ouled Bou-Gheddou	973
				Tagdempt	6.353
		— de Zemmorah	2.824	Oued El-Hammoul	580
				Zeffout	1.938
				Chabet-Eddis	59
				Ouled Rached	247
		— de Cassaigne	469	Oued Mahallah	4
				Tazgaït	7
				Taghria	458
Subdivision d'Oran	484	Commune indigène de Tiaret-Aflou	484	Ouled Aziz	484
Arrondissement d'Oran	»	»	»	»	»

département : 52.291 hectares

I. — Les Communes mixtes du Télagh et de Tiaret arrivent en tête avec une superficie presque égale : mais au point de vue de la colonisation privée, le Télagh l'emporte et de beaucoup, car dans la région de Tiaret de nombreuses enquêtes partielles sont demandées par les propriétaires indigènes, non pour avoir la facilité de vendre leurs terres, mais surtout pour posséder un titre français.

II. — Dans l'arrondissement d'Oran, il y a peu ou point de terres disponibles, et d'autre part presque tous les douars ont été soumis à l'application de la loi du 26 juillet 1873 : il en résulte que lorsque une vente est projetée elle se réalise comme une transaction ordinaire, sans le concours de la nouvelle loi foncière.

Parallèle entre la colonisation privée et la colonisation officielle

Ainsi des tableaux précédents il résulte que la colonisation officielle s'est étendue de 1898 à 1902 sur 45,823 hectares et se poursuit depuis sur environ 26,715 hectares — soit un total de 72,538 hectares — et que pendant ce même temps la colonisation privée s'est exercée sur 52,291 hectares.

Observons qu'il faut un minimum de deux ans pour que les 26,715 hectares précités soient peuplés : si, d'ici là, la colonisation privée, comme tout le fait prévoir, continue sa marche en avant, elle aura gagné 18,000 hectares. C'est-à-dire que prenant l'année 1898 comme départ, on doit prévoir que dans le courant de l'année 1907 la colonisation officielle atteindra 70,000 hectares et la colonisation privée à peu près autant, d'où cette conclusion : colonisation officielle et colonisation privée suivent une marche ascendante, notable et sensiblement égale.

Mais ne poursuivons pas plus avant cette étude sans essayer de détruire deux légendes : la première vise les colons ; la seconde, l'Administration.

On prétend que souvent, très souvent même, le colon n'est pas un acquéreur qui veut cultiver, mais un acquéreur qui accapare le sol pour en trafiquer !

Hâtons-nous de le dire ce n'est là qu'une légende, légende créée dans le pays, légende qui court dans presque tous les bureaux de l'Administration, légende qui a passé la mer : mais légende rarement vraie chez nos voisins, légende fausse en Oranie ! Nous en donnerons pour preuve, non pas nos propres constatations — on pourrait nous croire enclin à juger trop favorablement nos colons — mais celles de la commission d'enquête sur la propriété, créée à Alger en 1900. Voici ce qu'y disait en substance, le 18 avril 1901, M. Luciani, conseiller de Gouvernement, rapporteur :

... (Au sujet de la misère constatée dans quelques douars où les indigènes avaient vendu leurs terres)... « L'enquête n'attribue pas grande importance à l'imprévoyance des indigènes, certains rapports les donnent comme spéculateurs

très avisés : la misère a été même plus grande dans certains douars voisins où il n'y avait pas eu de ventes.... Les ventes sont consenties entre indigènes en Kabylie par suite d'emprunt, ainsi qu'à des banquiers européens ou israélites qui font des prêts d'argent à des taux excessifs.

« Dans la *province d'Oran*, les terres sont vendues à des colons qui créent des exploitations agricoles très importantes. De ces trois catégories d'acheteurs, indigènes, banquiers juifs ou européens, ou colons, les *colons* sont ceux qui paient le prix le plus élevé.

« Les acquéreurs indigènes cultivent, les juifs et les banquiers louent, les Français colonisent ! »

Nous nous garderons d'ajouter quoique ce soit aux paroles si autorisées de l'honorable Monsieur Luciani.

D'autre part, on a prétendu que la colonisation officielle jalousait la colonisation privée et que l'Administration entravait celle-ci.

Nous n'assurerons pas qu'il n'y ait pas eu quelquefois des acquéreurs aux prises avec des difficultés suscitées par certains fonctionnaires ; mais, ces fonctionnaires appartenaient ou ne représentaient que l'autorité locale : rarement en haut lieu on a adopté leurs vues et ceux qui lisent le journal officiel le *Mobacher* ont pu se rendre compte que la presque totalité des enquêtes aboutit à une délivrance de titres.

Nous avons dit plus haut que l'Etat (c. a. d. l'Administration Supérieure) était le seul maître en territoire de propriété collective. Or, sur les 52.000 hectares gagnés par la colonisation privée depuis l'application de la Loi de 1897, les trois quarts sont situés en collectif et rares sont les propriétés créées en melk : c'est donc que l'Administration Supérieure n'a usé de ses puissantes prérogatives que pour permettre la réalisation des transactions, et il est aussi inexact de dire que le colon acheteur de terres est un accapareur que de prétendre que l'Etat, entrave la colonisation privée.

La vérité est que deux clans se sont formés ; dans le premier on prône la colonisation officielle à l'exclusion de l'autre ; dans le second, on n'admet que la colonisation privée. Les adversaires de celle-ci lui reprochent notamment de ne pas peupler, tandis que ses partisans font surtout un grief à celle-

là d'obtenir des résultats trop lents et trop minimes pour les efforts considérables accomplis.

Les uns et les autres ont tort, et à notre avis, on doit continuer à employer parallèlement les deux méthodes.

Certes, la colonisation officielle dispose de puissants moyens, mais elle se heurte souvent à de graves difficultés dont la résolution exige du temps et de l'argent.

On ne crée pas un centre comme on crée une propriété, et un simple hameau de 1000 hectares est de réalisation plus laborieuse que dix propriétés, chacune de même contenance.

Sur mille hectares, un acquéreur fera une ferme ou deux alimentées par une humble source ou un simple puits. Il ira même, s'il le faut, à cinq, six kilomètres chercher l'eau nécessaire à l'exploitation. Une piste large de deux mètres lui suffit pour aller au village le plus rapproché, souvent éloigné de vingt kilomètres.

L'Etat qui vise non seulement la mise en valeur du sol, mais aussi son peuplement par l'élément français, doit avant tout assurer la viabilité du centre par un choix judicieux des terres de culture et de l'emplacement des habitations, faciliter l'accès des concessions par des chemins praticables et les communications avec les centres voisins par des voies larges, fournir à chaque ménage de l'eau saine en quantité suffisante, de l'eau pour le bétail et l'arrosage au moins des vergers. Il lui faut prévoir des terrains de parcours, des réserves pour besoins ultérieurs, des emplacements pour édifices publics ou communaux, des agrandissements futurs, etc...

Le colon n'a qu'à assurer l'intérêt des capitaux par lui engagés ; mais, quel labeur pour y parvenir ! D'une façon générale ses ressources sont modestes et pour les ménager il cherche des terrains vierges loin de tout centre, où tout manque, où tout est à faire. Il lui faut supporter les lenteurs de la procédure de la Loi du 16 Février 1897, construire, défricher, ouvrir des pistes, assurer lui-même sa sécurité, risquer les fièvres que donnent les émanations d'un sol neuf, fraîchement retourné, courir les gros dangers des débuts par de mauvaises années agricoles !

Son esprit d'initiative, son grand travail, sa courageuse persévérance, viennent compléter heureusement l'œuvre de la colonisation officielle.

Celle-ci peuple il est vrai, mais c'est justement parce qu'elle

peuple qu'elle ne peut s'étendre qu'en certains endroits privilégiés et, des régions riches en terres de culture trop isolées ou d'accès difficile ou dépourvues d'eau, échappent nécessairement à son action. Mais, la colonisation privée à laquelle convient ces sortes de terres arrive, s'en empare et rapidement transforme de vastes superficies incultes en fertiles propriétés.

Cette double action produit de merveilleux résultats ; nous terminerons cette étude en citant deux exemples probants : Aux alentours de Tiaret, l'Administration crée Prévost-Paradol, des lots de ferme dans le douar Torrich, mène de front la création de Mechera El Khil et de la Rahouïa, pendant que de hardis colons s'implantent dans le Sersou, dans les douars Tagdempt, Mechera-Sfa, Guertoufa, Zeffout et transforment dix mille hectares dénudés, déserts, en vastes champs bien cultivés, égayés de nombreuses fermes.

Dans l'arrondissement de Bel-Abbès, il y a mieux encore.

Pendant que l'Administration agrandit Boukanéfis, Baudens, Tabia, Lamtar, Deligny, Mellinet, Chanzy, Slissen, le Télagh, Daya, Magenta, Bedeau, crée Boutin, Rochambeau, Tirman, Aïn-Tindamine, projette Aïn-Beïda, Tenzara, l'agrandissement de Ténira et même des nouveaux centres, la colonisation privée envahit les douars Oued-Séfioun, Taourira, Aïn-Manaa, jalonne de fermes importantes la future route de Bel-Abbès à Saïda, lie Ténira, Tirman, le Télagh, Rochambeau, Chanzy, Slissen, Magenta, Bedeau, Daya, par une série de propriétés privées, établies dans les douars Hamyan, Taourira, Mezaourou, Mouïla, Tadjemont !

Et de ce fait, 40.000 hectares sont mis en valeur !

Ainsi on le voit, l'emploi simultané des deux modes de colonisation donne de résultats admirables.

Ne disons plus que la colonisation officielle va lentement, que rarement le succès couronne ses efforts : un millier de villages ou hameaux surgis, en cinquante ans du sol de notre belle colonie, en donnent le démenti.

Ne reprochons pas à la colonisation privée de ne pas peupler ; nous sommes un pays neuf et c'est par centaines déjà que l'on compte les exploitations agricoles créées à la faveur des lois foncières de 1887 et 1897 ; les couples algériens sont féconds et avant qu'il soit longtemps, ces propriétés seront morcelées et peuplées.

Pour nous, habitants de l'Oranie, rendons plutôt un juste hommage à l'initiative hardie et de nos colons et de l'Administration dont les derniers efforts placent notre département en tête des deux autres. Que cette collaboration se prolonge, avec de part et d'autre la même activité de ces dernières années, et nous deviendrons prochainement le plus important grenier de l'Afrique du Nord. Tel est notre souhait.

Oran, août 1904.

VICTOR DANGLÈS.

TOPONYMIE DES GAULES A L'ÉPOQUE PRÉLATINE

(SUITE ET FIN)

CHAPITRE II

Les identifications que j'ai données dans le chapitre précédent étaient exclusivement basées sur le sanscrit. Celles qui vont suivre sont, en grande partie, traduites du dictionnaire vieux celtique-allemand de Whitley Stokes (Urkeltischer Sprachschatz), dictionnaire où ne figurent que les rares termes authentiquement reconnus comme celtiques par l'école allemande de philologie.

Toùt incomplet que soit ce glossaire il a le mérite d'avoir donné aux études celtiques la base scientifique qui leur avait fait défaut jusqu'à ce jour.

Ses identifications toujours très prudentes peuvent être considérées comme définitives.

On peut regretter toutefois que la filiation originelle des mots ne soit pas toujours indiquée, ce qui ne permet pas de distinguer entre les termes d'origine asiatique et ceux d'origine ibérienne. Car, les vieux dialectes gaulois ont incorporé, par l'effet du contact, beaucoup de mots ibériens et même phéniciens que l'on ne peut expliquer par le sanscrit.

TOPONYMES

Acunum, deux villes gauloises ont porté ce nom, l'une à Montélimar ou aux environs et l'autre en Pannonie alors appelée Gaule orientale ; celtique *acounos*, rocher ; sanscrit *açman*, même sens.

Ambares, Ambari, Ambarii, nom d'une peuplade gauloise et d'une de ses villes, aujourd'hui *Ambérieux* (Ain) ; d'après Whitley Stokes, du celtique *barann*, colère et préfixe *ambi* : textuellement les furibonds, les furieux. Cf. cependant le celtique *ambi*, torrent. Le qualificatif de torrent furieux ne serait pas invraisemblable — ? —

Ambronais, Ambutrix, autres localités de la même région. Même filiation que la précédente.

Argenton, anciennement *argentomagus*, celtique *argento*, argent ; sanscrit *rajata* et celtique *magos*, plaine, champ ; textuellement la plaine ou le champ de l'argent.

Argentorato, Argento-Ratum, nom gaulois de Strasbourg ; textuellement banc d'argent (comme on dit banc de sable) ; celtique *argento*, argent ; *rato*, banc de terre, mur.

Au VII[e] siècle, sous les Mérovingiens *Argentoratum* prit le nom de Stratoburg.

Il n'est pas douteux, malgré l'opinion contraire de quelques chauvins allemands que l'Alsace ainsi d'ailleurs que toute la rive gauche du Rhin aient fait partie de l'ancienne Gaule.

Les noms gaulois d'*Antunacum* (Andernach), de *Borbitomagus* (Worms), de *Brocomagus* (Brumath), de *Noviomagus* (Neumagen, Nimègue et Spire), de *Moguntiacum* (Mayence), etc. sont là pour l'attester.

Lorsque Suétone dit que César réduisit en province toute la Gaule jusqu'au Rhin, c'est que les provinces Rhénanes étaient gauloises. Denis d'Halicarnasse avait déjà proclamé cette vérité lorsqu'il divisait l'empire des Celtes en deux parties, la Galatia à l'Ouest du Rhin et la Germania à l'Est.

L'élément germanique qui se mêla aux populations autochtones y fut appelé par les Gaulois.

Ce fut surtout vers l'an 60 que les Arvernes et les Séquanais (Francs-Comtois) commirent la sottise d'embaucher comme mercenaires des hommes d'Outre-Rhin.

Ceux-ci se trouvant mieux en Gaule que chez eux y attirèrent leurs compatriotes. Et il arriva un moment où les serviteurs et mercenaires allemands se substituèrent en grande partie à leurs anciens maîtres.

C'est ainsi qu'en Séquanie, un tiers d'abord et plus tard les deux tiers des terres furent occupées par les immigrants ou guerriers allemands qui d'ailleurs se gallicisèrent et se fondirent complètement dans la population autochtone.

Il est facile de constater que le sang germain prédomine en Franche-Comté où l'on est peut être plus patriote que dans les autres provinces françaises.

En Alsace où le contact avec les Germains resta plus constant, le fond de la population tout en demeurant gaulois se

créa un langage mixte, moitié gallo-latin et moitié germanique. C'est ce caractère hybride qui caractérise tous les patois alsaciens. Gaulois étaient primitivement les habitants de la rive gauche du Rhin, Gaulois ils sont restés par atavisme.

Or, l'atavisme est une force mystérieuse qui peut sommeiller longtemps, mais dont les réveils sont terribles.

La Révolution de 89, dirigée contre la noblesse et la royauté franques en même temps que contre la papauté n'a été, en fait, que la revanche des Gaulois contre les conquérants Romains et Germaniques.

Artobriga, près *Laufen* (Bavière), textuellement colline des Ours.

Les nombreux toponymes gaulois que l'on rencontre en Allemagne justifient ce qu'a dit Plutarque : que la Celtique s'étendait de l'Océan Atlantique à la Mer Noire.

Avallon, celtique *aballôn*, pommeraie, textuellement ville des pommiers.

Avrolles (Yonne), celtique *Eburobriga* ; *briga*, colline, textuellement colline des Ébrons ou Éburons, nom d'une peuplade gauloise.

Plusieurs villes très éloignées les unes des autres portent des noms analogues. Il y a deux *Eburodunum* en Allemagne (Brünn et Olmütz), un en Suisse (Yverdon), un en France (Embrun), un *Eboracum* en Angleterre (York) et trois *Ebora* en Espagne.

Ces noms prouvent que la race Celtique a dominé sur la plus grande partie de l'ancienne Europe.

Bayeux, ancienne capitale des Bodiocasses ou Boiocasses ; celtique, *bodio*, or ; *casses*, distingués ; radic. *kad*, se distinguer (Whitley Stokes).

Bernay, celtique *bergacum*, berg, montagne.

Blesmes (Marne), anciennement *Belesma* ; radic. celtique *belo*, brillant.

Blismes (Nièvre), anciennement *Belisma* ; celtique *Belisama*, nom d'une divinité gauloise et aussi nom de lieu (Whitley Stokes). Desjardins place en Bretagne un *Belisama* ; celtique *belo*, brillant ; radic. *bè*, briller ; sanscrit *bhâ*, même sens.

Briare, celtique *brivo-duron*, textuellement pont fortifié ou citadelle du pont ; celtique *brêva*, *brîva*, pont, *duron*, forteresse.

Boiodurum, en face de Passan, vallée du Danube, textuellement forteresse des boii ; celtique *bodio*, or — ? —.

Borbitomagus, Worms (Allemagne) ; celtique *borvo*, *bervo*, bouillir, d'où également le fr. Bourbonne et Bourbon ; *magus*, plaine.

Bourbonne-les-Bains, voir ci-dessus.

Bourges, ancienne capitale des Bituriges ; celtique *bitu*, le monde, *riges*, rois.

Bourgoin, celtique *Bergusium*, berg, montagne.

Brevine, village suisse, source minérale ; celtique *brevant*, source. Cf. sanscrit *pravâha*, pièce d'eau.

Brionne, celtique *Brevidurum*, textuellement forteresse du pont ; celtique *brêvâ*, pont.

Brioude, celtique *Brivate*, lieu où il y a un pont ; celtique *brêva*, *briva*, pont.

Briva-Isaræ, pont de l'Oise, aujourd'hui Pontoise.

Samaro-Briva, textuellement pont de la Somme, aujourd'hui Amiens.

Brives, près Issoudun ; celtique *Briva*.

Brives la Gaillarde, anciennement *Briva Curetia*, textuellement pont sur la Corrèze ; celtique *brêva*, pont, *Curetia*, Corrèze.

Brocomagus, nom gaulois de *Brumath* (Alsace), textuellement plaine des blaireaux ; celtique *brokko*, blaireau, *magos*, plaine, champ.

Cambodunum, Kempten (Bavière) ; celtique *cambo*, courbe, *duno*, château fort, bourg.

Il y avait un autre *Cambodunum* (Weilheim).

Carantomagus, nom gaulois de Cranton, localité située entre Rodez et Cahors ; celtique *caranto*, amitié, *mago*, plaine.

Carpentras, celt. *Carpentoracte*, lieu où l'on fait les chars.

Chorges (Hautes Alpes), celtique *Katuriges* ; *Katu*, combat, *riges*, rois ; textuellement les rois des combats.

Condato, Rennes ; celtique *condato*, confluent.

Condé, même filiation.

Condatomagos, nom gaulois de Millau, entre Rodez et Lodève ; celtique *condato*, confluent, *mago*, plaine.

Cormeilles, anciennement *Curmilia*, localité située entre Amiens et Beauvais ; celtique *Kormiliâ*, *sorbus domestica*.

Cormède, **Cormoz**, même origine.

Deruonia, nom d'une ancienne forêt de chênes de l'Aube et de la Haute-Marne ; celt. *Derua,* chêne, d'où *Fatis Deruonibus*, ancien nom latinisé de Brescia.

Dreux, celtique *Durocasses* ; *duro,* cidatelle, *casses,* nom d'une peuplade gauloise ; radic. *kad,* se distinguer.

Dru-Nemetum, ville gauloise d'Asie Mineure ; celtique *dru*, chêne ; sanscrit *dru,* arbre ; celt. *nemeto*, sainteté.

Durostorum, Silistrie sur le Bas-Danube ; *duro*, cidatelle, *stéro,* dur, ferme, solide.

Eburomagus (près de Carcassonne ; celtique *ma gos*, plaine, champ, textuellement plaine des Ébrons ou Éburons.

Embrun, celtique *Ebrodunum* ou *Eburodunum* ; celtique *dunum*, château fort, textuellement château fort des Ébrons.

En Angleterre, il y a eu un *Eboracum* (York). En Espagne on compte trois *Ebora*, ce qui confirme ce qu'ont dit les géographes grecs, que les Celtes avaient habité jusqu'à Cadix.

Eporedia, Ivrée (Piémont), textuellement cheval libre ; celtique *epo*, cheval, *reido*, libre.

Evreul, celtique *Eborolacum.*

Evreux, celtique *Eburovices*, nom d'une peuplade gauloise ; celtique *vico*, village ; sanscrit *vêça*, maison.

Ivrée, voir *Eporedia.*

Lecco, ville du lac de Côme ; celtique *Leucom* ; radic. *leu*, lion, *Koimo*, aimable. (Whitley Stokes.)

Leyde (Hollande), anciennement *Lugdunum* ; celtique *Lug*, nom d'un dieu gaulois, *duno,* colline.

Leyde a aussi porté le nom de *Batavodurum*, citadelle des Bataves.

Limoges, celtique *Lemovices* ; textuellement village des lemos.

Litano Briga, actuellement Creil ; celtique *litano*, large ; sanscrit *prathu* et celtique *briga*, colline, montagne ; sanscrit *br hat*, élevé.

Lyon, celtique *Lugodunum* ; textuellement citadelle du dieu Lugu.

Mandeure (Doubs) ; celtique *epo manduo durum* ; *epo,* cheval, *durum*, citadelle.

Magetobriga (près de Broye, au confluent de la Saône et de l'Ognon) ; celtique *mageto*, grand, *briga*, mont.

Marcodurum, textuellement citadelle du cheval ; actuellement *Duren*, Prusse rhénane.

Marcomagus, textuellement plaine du cheval ; celtique *marko*, cheval, *mago*, plaine, actuellement Marmagen (Allemagne).

Melun ; celtique *Mellodunum* ; *mello*, mamelon, *duno*, cidatelle.

Milan, ville fondée par le Gaulois Bellovèse ; celtique *Mediolanum* ; textuellement au milieu de la plaine.

Mondon (Suisse) ; celtique *Minnodunum* ; *mino*, petit.

Nanterre, celtique *Nemeto-durum* ; textuellement citadelle sainte.

Nemetacum, textuellement la sainte (Arras) ; celtique *nemeto*, sainteté, d'où également, *nemeto briga*, colline sainte ou colline des Némètes.

Neumagen (Province Rhénane), anciennement *Noviomagus* ; celtique *novio*, neuf, *mago*, plaine.

Nevers, celtique *Novio-dunum* ; textuellement Neufchâteau.

Nimègue (Pays-Bas), de son nom gaulois, *Noviomagus*.

Noviodunum, textuellement Neufchâteau ; celtique *novio*, neuf, *duno*, château fort. Ville fondée par les Gaulois dans la Dobrudja, actuellement Isaatcha (Bulgarie).

La Pannonie était appelée alors Gaule orientale.

Noviodunum est aussi l'ancien nom de Mont-Noyon, de Nevers, de Soissons, etc.

Noviomagus, Spire (Allemagne) ; celtique *novio*, neuf, *mago* plaine, champ.

Noviomagus, Noyon.

Noviomagus est également l'ancien nom de Lisieux, de Nijon, de Nobia, etc.

Octodurus, nom gaulois de Martigny (Valais) ; celtique *okto*, resserré, *duro*, citadelle.

Ritumago, nom gaulois de Radepont ; celtique *ritu*, passage, gué, *mago*, plaine, champ.

Rhodanusium, nom d'une cité gauloise de la vallée du Rhône, mais dont l'emplacement est incertain ; sanscrit *rôdana*, cours d'eau.

Rouen ; celtique *Rotomagus* ; *roto*, roue ; sanscrit, *ratha*, même sens ; celtique *mago*, champ, plaine.

Desjardins croit que *roto* est une altération de *ratu*. Si cela était, Cf. celtique *rati*, fougère ; ancien breton, *raten*, fougeraie.

Samaro Briva, pont de la Somme, ancien nom d'Amiens.

Segodunum, Rodez ; celtique *sego*, triomphe ; sanscrit, *sagh*, frapper, tuer et celtique *dunum*, château fort.

Il y a un autre *Segodunum* en Allemage, vers Würzburg.

Segobriga, textuellement colline du triomphe ;

Le celtique *sego*, force, triomphe, victoire, revit dans les autres toponymes suivants :

Segobodium (aux environs de Besançon), textuellement combat victorieux ; celtique *boduo*, combat.

Segobriges, peuplade gauloise.

Segobriga (Espagne, Segorbe et Priego).

Seguntia ou **Saguntia** (Sagonte).

Segovellauni, peuplade de la vallée de l'Isère.

Segora, entre Nantes et Poitiers.

Segorigienses, près Cologne.

Segusio-Suse (Piémont).

Segusiavi, peuplade du Forez et Lyonnais.

Sisteron, *Segusterone* (dans la carte de Peutinger) ; celtique *segu*, force, triomphe, victoire ; sanscrit *sâhasa*, force, vigueur ; celtique *stero*, ferme ; en grec *stereos*, dur, ferme ; sanscrit *sthira*, ferme, stable.

Saint Pierre de Sénos ; celtique *senomagus*, *seno*, ancien, *mago*, plaine.

Singidunum, Belgrade ; celtique *dunum*, château fort.

Singi a été identifié hypothétiquement avec la tribu scytique des *Sigynnæ*, qui étaient les voisins des Gaulois sur le Bas-Danube.

Soissons, celt. *Su-essiones*, nom d'une peuplade gauloise.

Troyes (Champagne), du nom de ses habitants, les *Tricasses*, tribu gauloise (V. *casses*, art. Bayeux).

Vieux, au Sud de Caen, dans le Bessin, ancienne capitale des Viducasses ; celtique *vidu*, bois, *casses*, distingués (V. Bayeux).

Vellaunodunum, textuellement excellent ou le meilleur des châteaux forts ; radic. *vello*, excellent, *vel*, choisir ; sanscrit *vṛ*, même sens. Oppidum des Senones entre Sens et Genabum.

Verdun, celtique *Virodunum* ; *viro*, élevé, *dunum*, château fort.

Vexin, territoire près de Rouen, habité par les *Veliocasses*, tribu gauloise dont le chef-lieu était *Rotomagus* (Rouen) ; celtique *vello*, excellent (V. *casses*, art. Bayeux).

Vindobona, Vienne (Autriche).

Diodore de Sicile a désigné sous le nom de *Galates* d'Outre-Rhin et non sous celui de *Germains* les peuples que César eut à combattre sur la rive droite du fleuve. Le nom de *Vindobona* confirme l'assertion de cet écrivain.

D'Arbois de Jubainville a fait remarquer en outre que la plupart des noms sous lesquels apparaissent les chefs Germains sont Gaulois : *Arioviste*, *Marco Boduus*, etc. Le nom de *Teuton* lui-même est gaulois

Vindomagus, Le Vigan (D'Anville) ; celtique *vindo*, blanc, *mago*, plaine, champ.

Vindonissa (Windish), au confluent de l'Aar, de la Reuss, etc., textuellement la Blanche ; celtique *Vindo*, *Vindonia*, blanc.

Yverdon (Suisse) ; celtique *Eburodunum* (V. Embrun).

Ces nobles noms qui rappellent les gloires de la Gaule indépendante font regretter que les petits fils des Gaulois après avoir, en 1793, brisé le double joug de Rome, de la monarchie et de la noblesse franques, n'aient pas poussé la logique jusqu'à rendre à leur patrie redevenue libre le nom qu'elle portait avant les invasions germaniques et que la conquête romaine avait respecté.

Car le grand mouvement patriotique de 89 fut surtout la revanche atavique des vaincus de César et de Clovis.

Ce nom de Gaule devait nous être d'autant plus cher, d'autant plus sacré qu'il rappelait l'époque la plus glorieuse de notre race et celle de sa plus grande expansion historique.

En effet, à l'époque de Philippe et d'Alexandre de Macédoine, vers le milieu du IVe siècle avant Jésus-Christ, le domaine des Celtes, au témoignage des géographes grecs, s'étendait des côtes de l'Océan jusqu'au Bas-Danube d'une part et de l'autre jusqu'à l'Adriatique. Le territoire du Bas-Danube s'est appelé Gaule Orientale et celui du Bassin de Pô Gaule Cisalpine.

Au-delà des Pyrénées nos aïeux ont donné leur nom à la Galice et fondé le puissant empire Celtibérien.

Strabon rapporte d'après Ératosthène que les Celtes ont habité jusqu'à Cadix.

Si plus tard, des circonstances favorables qu'un peuple peut toujours espérer, permettaient aux petits fils des Gaulois de récupérer une portion quelconque de l'ancien domaine de leurs aïeux — et la sagesse leur commande de ne revendiquer,

ainsi que le voulait Vauban, que la frontière définitive du Rhin — leur premier devoir, leur meilleur acte politique serait de restituer aux villes de cette région, leur ancien nom gaulois.

COURS D'EAU (*Rheumatonymes*)

Adda, celtique *Aduo,* rapide.

Carantonus, nom gaulois de la Charente ; celtique *caranto,* aimé.

Danube, celtique latinisé *dannuvius, danovius* ; radic. *dano* ; celtique *dano*, batailleur ; sanscrit *dàn*, mettre en pièces, *dânu*, vainqueur.

Doubs, celtique *dubìs*, *dubos*, sombre. (Whitley Stokes.)

Le Ger, rivière de la Haute Garonne.

Le Gers (dans le département de ce nom).

Le Gier (Loire).

Le Guier (Isère).

Breton *goer, gouer*, ruisseau ; corn. *guner* ; celtique *voberô*, je porte en bas ; sanscrit *upa-bhar* (Whitley Stokes).

Isara, nom gaulois de l'Isère, de l'Oise, de l'Isar (Bavière), de l'Yser (Belgique). Cf. sanscrit *rxara*, torrent (*r*=*ir*) ; radic. *rsh*, aller et *sara,* eau, textuellement eau rapide. Le radical de *sara* est *sr*, aller, parce que la caractéristique de l'eau est d'être mobile. Cf. encore sanscrit *ish*, *êsh*, aller se mouvoir qui tout aussi bien que *rsh* aurait pu former un composé analogue à *rxara*.

Main, rivière qui se jette dans le Rhin ; celtique *mœnus* ; radic. *mèi*, aller à.

Vernodubrum, textuellement rivière des Aulnes ; celtique *dubro*, eau ; *verno*, aulne ; aujourd'hui Verdouble affluent de l'Agly.

DIEUX ET DÉESSES DES GAULOIS — DIVINITÉS TOPIQUES OU GÉNIES DES LIEUX (*Théonymes et Théotoponymes*)

Arduina, déesse des Ardennes (voir Ardennes).

Belisama, la déesse Lune ; radic. celtique *belo*, lumière, clarté.

Borvo deus ; **Borvonia dea**, le dieu et la déesse de Bour-

bonne-les-Bains ; celtique *bervo*, bouillir, bouillonner ; dérivés : Bourbon, Bourbonnais, etc.

Bouljanus, dieu gaulois honoré chez les nannètes (anciens habitants de Nantes). Cf. sanscrit *balaja*, né de la force — la guerre, la terre.

Brigit, nom d'une déesse, d'où Brigite, prénom de femme ; sanscrit *brihatî*, grande.

Buanand, dieu Silvestre ; textuellement porte-bonheur ; radic. celtique *bavano*, même sens.

Camulo, dieu de la guerre, d'où *Camulo-duno*; textuellement forteresse de *Camulo*.

Camulogène, chef gaulois qui défendit avec succès Lutèce contre Labienus.

Catubodua, déesse de la guerre ; celtique *Katu*, combat, *bodua*, lutte.

Cernunnos, dieu gaulois représenté parfois à trois têtes, représentant la triade gauloise Teutatès, Esus et Taranis, ses fils ou ses doublets. On le représente avec des cornes, symbolisant dit-on le croissant de la lune. Cf. sanscrit *Krnomi*, frapper, blesser, tuer.

Dispater, dieu de la mort chez les Gaulois. Cf. sanscrit *dyo*, ciel, *pitar*, père ; textuellement père du ciel.

Drac, esprit follet, fantôme, *gaél. dragh*, tourmenter.

Dusios, démon incube. Cf. sanscrit *dus*, méchanceté.

Esus, dieu gaulois. Cf. sanscrit *as*, briller.

Lugu, nom d'un dieu gaulois ; *Lugu-dunum* (Lyon) ; textuellement forteresse de Lugu.

Nemausus, dieu gaulois descendant d'Hercule, d'où Nîmes. Cf. sanscrit *Namutchi*, le dieu de l'amour, *Namaswin*, véné rable.

Rosmerta, nom d'une déesse gauloise, femme de Smer ou de Lug, honorée à Metz et en Lorraine ; textuellement qui brille au-dessus de tout ; *ro*, particule augmentative, au-dessus de tout ; *smerta*, rad. celtique ; *smer*, qui brille. Cf. sanscrit *smarasakha*, la lune, *smaradhwaja*, la nuit éclairée par la lune.

Sequana (dea), déesse de la Seine.

Sirona, déesse ; textuellement étoile.

Smerto-mara, même sens que *Rosmerta*, qui brille grandement ; sanscrit *mah*, accroître.

Smertu-litanus, même sens ; *litano*, large, ample, grand ; sanscrit *prath*, s'étendre.

Smer ou Lug était un dieu gaulois correspondant au Mercure romain. Cf. sanscrit *rutch*, éclat, splendeur.

Patronymes

Adiante (*Adianto*), nom propre celtique, textuellement zélé; suffixe *ad* et celtique *jantu*, zèle, empressement.

Adiat, variante du précédent.

Adiatumar, textuellement grandement désiré ou grand par le désir ; celtique *mâros*, grand.

Albio, Albio rix, celtique *Albio*, monde.

Ambigat, oncle de Sigovèse et roi des Bituriges, l'un des plus célèbres chefs gaulois. Bourges s'honorerait en lui élevant un monument. Cf. celtique *ambi*, torrent ; *gad*, aller ; textuellement impétueux comme un torrent. — ? —

Ambio-rix, même filiation.

Andégène, textuellement né contrariant ; *ande*, contre.

Argiotal, Argio-talos, au front blanc ; *argio*, blanc ; *talos*, front.

Art, Artos, patronyme gaulois, textuellement ours ; sanscrit *rxa*, d'où également le grec *Arktos* et le latin *ursus*.

Art-gal, textuellement vaillant comme un ours ; celtique *galâ*, bravoure ; *galnô*, je peux. Cf. sanscrit *gal*, tomber sur ; *galbh*, être audacieux.

Arth-bodu, textuellement qui se bat comme un ours ; celtique *bodua*, bataille ; sanscrit *badh*, frapper.

At, roi des Boïes, textuellement prééminent ; celtique *ati*, au-dessus ; sanscrit *ati* préfixe augmentatif, d'où également *Ate-boduus*, textuellement placé au dessus par les combats ; celtique *bodua*, bataille ; sanscrit *badh*, frappe.

Ate bodua, forme féminine.

Ate-gnati, textuellement connu par sa prééminence ; sanscrit *jnâta* connu.

Belgius . nom latinisé du chef gaulois qui envahit la Macédoine 280 ans avant Jésus-Christ, vainquit et tua le roi Ptolémée Ceraunus. Cf. sanscrit *balaja* né de la force ;

balavat, fort, puissant ; *balh*, frapper, tuer. Le celtique possède les mots *beljo*, arbre ; *balko*, lier, etc.

Bépolitan, nom d'un des chefs gaulois de Galatie ; celtique *beipo*, pénis ; rad. *beiô*, je vis ; *bivotût*, vivre ; sanscrit *jîv*, *jîvitum* ; celtique *litano*, large, ample, grand ; sanscrit *prath*, s'étendre, s'accroître.

Belin, Belinus, Belenos, patronyme gaulois ; celtique *belo*, brillant ; *bê*, briller ; sanscrit *bhâ*.

Bitu, patronyme gaulois, textuellement le monde ; rad. *beiô*, je vis ; *bivotût*, vivre ; sanscrit *jivitum*, *jîv*, vivre, être vivant.

Bitu-rix, Bitu-roi.

Bituit, gaulois célèbre.

Bituriges, les anciens berrichons.

Biturigia, Bourges, capitale des Bituriges.

Bodicus, Bôdicos, celtique *boudi*, victoire ; *Bodicus*, = Victor.

Boduogène, né pour le combat ; *boduo*, combat ; *genô*, naître ; sancrit *jan*.

Boduacus, textuellement batailleur ; celt. *bodua*, bataille ; sanscrit *badh*, frapper.

Boduogène, né pour le combat.

Boduognatus, connu, renommé par ses combats ; sanscrit *jnâta*, connu.

Ces qualificatifs peignent bien les Gaulois, desquels, Polybe a dit, qu'ils ne pratiquaient que la guerre et l'agriculture et qu'ils étaient étrangers à tous les autres arts. Nos aïeux disaient qu'ils ne craignaient rien, sinon que le ciel leur tombât dessus. César disait également des Gaulois qu'ils se battaient avec furie, que chez eux la valeur était tout. Mais il leur a reproché d'être mobiles et inconstants d'esprit.

Berulle, diminutif de *beru*, broche, pique, lance.

Boudille, patronyme gaulois ; textuellement Victor ;

D'où les variantes :

Bodicus.

Bodicos.

Bodica, Victorine ou Victoire ; celtique *boudi*, victoire et aussi ce que rapporte la victoire, butin. Cf. sanscrit : 1° *but*, tuer, frapper ; 2° *budh*, lier ; 3° *badh*, frapper. Le mot vaincre signifie lier. Les vaincus étaient ligotés.

Brancus, patronyme gaulois ; textuellement brillant ; celt. *braku*, brillant ; sanscrit *bhraç*, briller, d'oú également notre mot braise.

Brigo, Brigius, celtique *brigâ*, puissance, valeur.

Budik, célèbre guerrier breton ; *bud*, Victor ; suff. diminutif *ik*.

Canto, patronyme gaulois ; textuellement blanc ou brillant ; celtique *canto*, blanc ; sanscrit *kan*, pp. *kanta*, briller.

Canto-rix, nom d'un roi.

Callio-marcus, nom propre gaulois ; textuellement testicules de cheval ; celtique *callio*, testicules ; *kymr*, caill ; pluriel *celliau* (*kelliau*) et *marko*, cheval.

Cambil, nom propre gaulois ; textuellement courbé ou boîteux ; celtique *cambo*, courbé.

Camulogène, né pour le combat ; *camulo*, dieu de la guerre.

Caranto, Carantus, patronymes gaulois ; textuellement l'ami ou l'aimé ; celtique *karaô* et *karatu*, aimer ; *karato*, chéri (Whitley Stokes). Cf. sanscrit *kr*, *karômi*, adorer, honorer, rendre hommage ; *karuna*, serviable, secourable. Cf. encore *kam*, aimer ;

D'où les variantes :

Carantillus, Carantille, forme diminutive.

Carantinus.

Caratus, Carat.

Caratacos.

Caratille, forme diminutive féminine.

Caratulle, en breton *Karadec*.

Karadec, chef gaulois qui combattit l'empereur Claude. Kerentin, Karentin.

Cattos, nom propre gaulois, textuellement chat.

Cellach, textuellement le frappeur, le fendeur ; celtique *keld*, *klado*, frapper, fendre.

Cintugène (voir Kintugène) ; celtique *kintu*, premier.

Claude, renommé, puissant ; kym. *clôd*, renommé, illustre ; irl. *cloth*, même sens ; celt. *klutos*, même sens.

Cluto, patronyme gaulois ; celtique *kluto*, célèbre, renommé ; sanscrit *çrutâ*, célèbre.

Cluto-rix, nom d'un roi.

Alexandre a dit des Gaulois qu'ils étaient fiers, et cette épithète est justifiée par les noms qu'ils se donnaient.

Coimo, patronyme gaulois, textuel. l'aimé ; sancrit *kamyâ*.

Cob-nertus, fort par la victoire ; *kobo*, victoire ; *nerto*, fort, puissant.

Coccillus, nom propre gaulois, textuellement rougeot, diminutif de *coccus*, rouge ; celt. *kokko*.

Conan, celtique *kuno*, élevé, glorieux.

Counos, textuellement beau, joli.

Covêros, fidèle.

Crixos, textuellement frisé, crépu.

Cunoguste, **kuno-gustus**, textuellement élevé par l'élection, *kuno*, élevé ; *gustus*, éléction.

Cunoval, hautement puissant ; *kuno*, haut.

Dago, bon.

Dagomar, grandement bon.

Dago-Dubnus, profondément bon ; *dubno*, profond ; *dago*, bon.

Dàgo-vassus, textuellement bon serviteur ; *dago*, bon ; *vasso*, subordonné.

Dano, **Danno**, **Dannus**, patronyme gaulois ; irl. *dâna*, audacieux, brave ; celtique *dano*, bretteur, bàtailleur (Whitley Stokes) ; sanscrit *dân*, mettre en pièces ; *dânu*, vainqueur, conquérant (voir Danube).

Dannie pour **Dannonie**, féminin de *dannus* (voir Dano).

Darie, **Dârio**, nom propre, textuellement donneur.

Degovir, *dago*, bon, bien ; *viro*, homme, héros.

Dérien, patronyme breton ; kymr. *deruenn*, chêne ; sanscrit *daru*, arbre.

Donno, **Donnus**, patronyme gaulois ; textuellement sombre ; celtique *donno* sombre, brun. *Mati-donnus ; mati*, bon.

Drusos, voir **Tristan**.

Dumnac, textuellement profond ; celtique *dumno*, profond, nom d'un chef gaulois.

Dumno, même sens.

Dumno-rix, chef gaulois qui combattit César.

Dumno-covêros, profondément fidèle ; *covêros*, fidèle.

Durnak, textuellement qui a de la poigne, qui a du poignet ; celtique *durno*, poing.

Durnakos, nom propre ; breton *dournek*, qui a de grandes mains.

Elvio, textuellement possession, gain ; *Elvio-rix*.

Epo-redo-rix, textuellement cheval, libre-roi ; celtique *epo*, variante de *ekvo* ; sanscrit *açwa*, cheval ; celtique *redo*, libre.

Epodo-rix, chef gaulois qui combattit César.

Eppius, textuellement cheval ou chevalier.

Eppillus, forme diminutive.

Epponine, nom de femme.

Esugène, textuellement né terrible ; *Esus*, dieu de la guerre chez les Gaulois.

Exobno, **Exobnus**, intrépide ; préf. *Eks* , celtique *óbno*, crainte ; textuellement sans crainte.

Gabrillus, textuellement chevreau.

Gall, nom d'un roi des Boïes ; breton *gal*, force, puissance.

Gartàb, nom propre gaulois ; celtique *gartà*, tête ; textuellement chef.

Glunomar, **Gluno-mâros**, textuellement au grand genou ; celtique *glunô*, genou.

Iliatus, nom propre gaulois ; textuellement bouillant.

Iliomar, nom propre gaulois ; textuellement grandement bouillant. Kymr. *ilio*, fermenter ; *mâros*, grand.

Isarne, **Iserne**, **Isernin**, patronyme gaulois ; celtique *Eisarno*, fer. Cf. *Isernore*, localité de l'Ain que l'on donne comme d'origine gauloise.

Katougnat, renommé dans les combats ; *gnatos*, connu ; *katu-valos*, fort dans le combat ; *katu*, combat ; *valos*, fort.

Kenget, text. guerrier ; *kingeto-rix*, text. guerrier-roi, *Ver-cîngeto-mâros*.

Kintugène, nom propre gaulois, textuellement né le premier, l'aîné ; celtique *kentu*, premier ; *genô*, maître.

Kunomar, grandement glorieux, grandement haut. (Voir *Cunoguste*).

Lexovio, text. oblique.

Litavis, nom propre, c'était aussi un surnom de Mars ; *Litavia* (Armorique).

Lituccos, nom propre gaulois, textuellement fastueux, celtique *lêtos*, faste, fête.

Litugène, né pour les fêtes ou les festins ; *lêto*, fête, festin.

Livo, **Livius**, textuellement coloré ; celtique *lîvos*, couleur.

Luctère, nom d'un chef gaulois, textuellement lutteur ; celtique *luktero*.

Luern, nom d'un roi des Arvernes, textuellement renard ; sanscrit *lôpaçaka*, renard.

Magu-rix, nom d'un chef gaulois, celtique *magu*, serviteur.

Matugène, patronyme gaulois ; celtique *matu* que Whitley Stokes traduit dubitativement par ours ou par renard, mais que l'on peut rattacher avec plus de certitude au kymr. *madwag*, renard d'où le fr. matois, rusé. Cette identification est d'autant plus plausible que le celtique possède le mot *arth*, ours, analogue au gr. *arktos*, sanscrit *ṛksa*.

Matuus, patronyme.

Matua, forme féminine, textuellement matoise ou Ursule.

Morin, nom propre gaulois, textuellement habitant du littoral maritime ou marin ; celtique *mor*, mer.

Naiton, textuellement le propre ; celtique *nikto* ; irl. *necht*, propre.

Nictagnos, même sens.

Nertacus, Nerto, patronyme gaulois, textuellement fort, puissant ; celtique *nerto*, fort ; ext. problable du sanscrit *nrtu*, soleil.

Nertomar, textuellement grandement puissant ; *mar*, grand.

Oino-gustu, nom propre gaulois, textuellement élu ou élection ; *oino*, un ; *gustu*, élection.

Ollo (pour *pollo*), grand ; *Ollo-gnatus*, fils d'Ollo ; celtique *gnâto*, fils et aussi connu.

Redi-rix, patronyme ; celtique *reidi*, libre.

Redo-rix, patronyme gaulois ; celtique *reidi*, libre.

Roidoc (variante de Redo).

Segomar, grand dans le triomphe ; celtique *sego*, triomphe ; *mâros*, grand.

Seno-gnatus, patronyme gaulois, textuellement connu par l'ancienneté (de sa famille).

Senovir, celtique *vir*, héros : *seno*, ancien ; sanscrit *sanà*, toujours.

Senones, nom de peuple, textuellement les anciens.

Senonus, Senicco, variantes de *seno*.

Seneca, forme féminine.

Tancin, patronyme gaulois. (Voir Tanco).

Tanco-rix, radic. celtique *tankô*, affermir, attacher, textuellement qui attache, qui affermit ; kymr. *tange*, paix.

Tegernac, textuellement seigneur, maître.

Tekos, agréable, beau.

Togi, textuellement agréable.

Togi-rix.

Togiacus, agréable ; celtique *togé*, agréable.

Trouto, patronyme gaulois ; celtique *toutà*, peuple ; radic. *tû*, être puissant.

Touto-rix Toutio-rix, textuellement peuple-roi.

Toutovalos, textuellement peuple puissant ; celtique *valo*, puissant.

Teuto-bodiaci, textuellement peuple victorieux. L'ethnéonyme *teuton* est gaulois, non allemand.

Tristan, nom propre gaulois, celtique radic. *drouto*, qui inspire la confiance, aimé. (Voir Drusos).

Vaelo, Vailico, textuellement loup ; celtique *vailo*, loup (Whitley Stokes).

Valetiacus, celtique *vâletia*, *uâletiâ*, lumière ; sanscrit *ulkâ*, flamme.

Vercobie, grand par la victoire.

Ver-cobius, *kobo*, victoire ; *ver*, au-dessus, élevé.

Vergilios, nom propre d'homme ; celtique *verg*, qui a de l'efficacité, d'où le latin *Virgilius*, Virgile.

Verguste, Ver-gustu, textuellement placé au-dessus par l'élection ; *ver*, au-dessus ; *gustu*, élection.

Verno-s, Vernus, bon.

Vindo, patronyme gaulois ; celtique *Vindo*, blanc ; sanscrit *vidyotê*, briller ;

D'où les variantes :

Vindus.

Vindille, forme diminutive.

Vindilla, forme féminine, textuellement Blanchette.

Vindonia, forme féminine.

PRÉNOMS DE FEMMES

(*Gynéconymes, Matronymes ou Météronymes*)

Ammaca, Ammaia, Ammava, Ammitia, Ammia, noms de femme, textuellement celle qui nourrit ; celtique *ammanti*, nourrice.

Artona, nom propre gaulois, féminin de Artos.

Anave, celtique *Anavo*, textuellement Harmonie.

Andraste (*invicta*).

Bôdicca, nom propre de femme, Victoire, Victoria.

Brigi, **Brigia**, celtique *brîgâ*, puissance valeur.

Camula, textuellement servante.

Clotilde, text. illustre ; irl. *cloth*, illustre, renommé.

Dagania, textuellement brune ; celtique *Dagania*.

Dagani, nom propre de femme, text. brune ; *dago*, brun.

Gabrilla, textuellement chevrette. Cf. le prénom juif Rachel, qui signifie brebis.

Kiomara, femme gauloise célèbre par sa beauté et son courage. Cf celtique *koimo*, aimé.

Litugénie, textuellement née pour les fêtes ; celtique *lêto*, fête ; *genô*, maître ; sanscrit *jan*.

litumara, textuellement grandement fastueuse.

Madugème, textuellement née douce ; sanscrit *madhu*, doux.

Matua, féminin de *Matu*, textuellement Matoise ; kymr. *Madawg*, renard ; celtique *matu*, renard et peut être aussi ours.

Vergilia (c'est le féminin de Vergilios), textuellement efficace.

Vinda, Blanche ; celtique *vindo*, blanc.

Vindilla, diminutif de Venda, textuellement Blanchette ou petite Blanche.

Veleda, **Velléda**, prophétesse appartenant à la nation des Bructères et dont Chateaubriand a fait une druidesse gauloise. Elle vivait sous l'empereur Vespasien. Dans tous les cas son nom est celtique. — Celtique *velet*, voyant, devin, poète ; *veleto*, voir. (Whitley Stokes). Cf. sanscrit *vid*, savoir, juger, distinguer ; *vêdayâmi*, faire savoir, instruire, raconter.

CHAPITRE III

Toponymie d'origine Ibérienne et Phénicienne

D'après Luchaire, les radicaux ibériens que l'on rencontre le plus fréquemment dans les toponymes et lieux-dits de la région située entre la Garonne et les Pyrénées sont les suivants :

Radic. *Ar*, *has*, rocher, d'où les noms de montagnes : **Arros**, **Arelle**, **Arrous**, etc.

Radic. *as*, *ach*, également pierre, d'où les oronymes : **Astor, Asta, Azet**, etc. — **Aste, Aspin**, noms de villages.

Radic. *aran*, vallée, d'où : **Aranvieille**, nom d'un village situé dans une vallée.

Rad. *Buru*, tête, faîte, d'où : **Borce**, nom d'un village.

Rad. *Gor*, *gar*, élevé, d'où : **Gar**, rocher de Barousse, etc.

Radic. *Larre*, pâturage, d'où : **Laruns**, nom d'un village.

Radic. *Mail*, *mal*, escarpé, d'où les oronymes : **Mail-arroux** (Montrouge), **Mail de la Mule, Malrouge**, etc.

Radic. *Mendi*, montagne, d'où : **Mende**, village près de Saint-Gaudens.

Mendoza, montagne froide.

Le radic. *Mun* et *muru*, colline, entre en composition dans beaucoup de noms de lieux.

Auch (ville), rad. *Ausci*, *Auski*, basque, *euskara*, qui parle le basque.

Auscitains, peuple ibérien qui avait pour capitale *Auch*; en basque *Iriberri* ou *Eliberris*.

Toponymes d'origine Phénicienne

Roussillon, province ; *Roussillonais*, habitant du Roussillon.

Castel-Roussillon, ville, anciennement *Ruscino*, phénicien ; *Rusukmo*, rocher des Sycomores.

Les Phéniciens ont donné le nom de leur dieu Melkarth à deux comptoirs qu'ils fondèrent sur le littoral de la Méditerranée à l'endroit où s'élèvent aujourd'hui les villes de Monaco et de Villefranche. Ces comptoirs conquis par les Phocéens furent hellénisés et portèrent le nom de Héraklès (forme retournée de Melkarth).

Plus tard, les Romains en prirent possession et latinisèrent à leur tour les noms de ces deux villes devenues : 1° *Herculis monoecus* (Melkarth seul) d'où Monaco ; 2° *Heraclea*, ancien nom de Villefranche.

Waille MARIAL.

NOTE SUR LE RÉGIME DES VENTS

sur le littoral du Département d'Oran

Lorsque les sinuosités de la côte se distinguent nettement, que l'horizon est dégagé, il y a lieu de s'attendre dans la journée, à des vents des régions Ouest. Si, au contraire, la côte est embrumée, qu'une bande de brouillard s'élève au large, que des nuages s'accrochent aux montagnes, les vents proviendront plutôt des régions Est.

Les vents d'Ouest s'annoncent toujours par une baisse barométrique plus ou moins accentuée et par une crue des eaux de 20 à 40 centimètres. L'inverse se produit avec les vents des régions Est. La mer s'abaisse alors au-dessous de son niveau normal et le baromètre s'élève d'autant plus que la brise doit être plus fraîche.

Les vents dominants sur la côte du Département d'Oran sont le Nord-Ouest et le Nord-Est.

Par beau temps, les vents du Nord-Ouest prennent naissance au large au point du jour et abordent la côte vers les dix heures du matin. Ils tombent ordinairement avec le soleil. Leur maximum d'intensité à lieu entre Midi et trois heures.

Les vents du Nord-Est amènent presque toujours de la brume et quelquefois des brouillards. L'humidité dont ils sont chargés rend l'atmosphère excessivement lourde en été.

A la suite des vents du Nord-Est on constate presque toujours un phénomène que les pêcheurs du pays nomment *rebosso*. Ce phénomène consiste dans un retour du vent le long de la côte. Pendant qu'au large, à un ou deux milles, le vent continue à souffler du Nord-Est, une brise contraire s'élève de l'Ouest-Nord-Ouest et règne pendant plusieurs heures avec une certaine intensité. Beaucoup de caboteurs surpris à l'ancre dans des criques ouvertes à l'Ouest ont été jetés à la côte par le *rebosso*, tant l'arrivée de ce vent est subite et violente. L'appareillage est par suite rendu presque impossible.

On a remarqué également que le vent du Nord-Est souffle sur la côte par périodes de trois jours, et que son intensité est croissante pendant ces trois jours.

En été, le vent du beau temps est le Nord-Ouest qui dégage le ciel et rafraîchit la température. En hiver, ce vent provoque la pluie, mais il est nécessaire pour cela qu'il succède à une période de vents de Nord-Est.

Les vents les plus à craindre sur la côte sont ceux du Nord et de l'Ouest. Ces derniers soufflent toujours par rafales et sont très violents. En hiver, lorsqu'ils ne tombent pas avec le jour, ils tournent alors au Sud-Ouest.

Par beau temps, on constate des brises de terre toutes les nuits. Toutefois lorsque des vents de Nord-Est ont régné dans la journée précédente, ces brises sont plutôt nulles ou faibles ou ne se produisent que très tard dans la soirée.

Par contre, si des brises d'Ouest ont eu lieu dans la journée, le vent de terre est beaucoup plus régulier et souffle d'autant plus fort que l'humidité des côtes est plus grande. En hiver les brises de terre sont généralement très fraîches et commencent aussitôt la chûte du jour.

Maurice QUETTEVILLE,

Membre de la *Société de Géographie.*

BIBLIOGRAPHIE

Les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècles, par Rouard de Card, professeur de droit civil à l'Université de Toulouse. — Pedone, éditeur, Paris ; in-8° de 231 pages.

Voici une excellente étude historique, diplomatique, politique et juridique, qui est en même temps un bon livre de vulgarisation sur une question d'actualité palpitante d'intérêt.

L'objet d'un tel livre était difficile, vaste, élevé. On pourrait même qualifier la tâche de colossale, car, évidemment, pour être remplie de la façon qu'un philosophe eût pu la concevoir, par exemple, cette tâche aurait exigé des années de préparation, infiniment de science, d'études et de réflexions. Pour cela, en effet, il aurait fallu au préalable trouver, traduire, publier, commenter les traités de paix et de commerce conclus entre l'Espagne et le Maroc bien avant Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, — il aurait fallu analyser les conventions spéciales relatives aux présides de la côte rifaine, — il aurait fallu, besogne énorme, faire revivre les générations éteintes des Castillans et des Maures, les représenter, dans une sorte de panorama mouvant et tragique, s'entr'égorgeant avec rage : ici, l'invasion de Moussa ben Noceïr (VIIIe siècle de J.-C.), là, la boucherie de *Las Navas de Tolosa* ; plus loin, la flambante Inquisition rôtissant les fils du Prophète, etc., etc. ; — et puis, ce travail préliminaire exécuté, il aurait fallu voir et montrer des ensembles, embrasser des généralités, grouper les faits dans leur signification la plus frappante, tirer des conclusions logiques, précises et satisfaisantes de toute cette vaste élaboration, — et, enfin, livrer au public savant plusieurs in-octavos d'une documentation lumineuse, probante, abondante et sûre.

Pressé par la série des événements qui se déroulaient avec rapidité au Maroc et qui avaient leur répercussion immédiate à Paris, Londres et Madrid, désireux de lancer son livre avant la conclusion de l'accord franco-espagnol, M. Rouard de Card ne pouvait ni ne voulait donner à son ouvrage l'ampleur formidable que nous eûssions rêvée pour une œuvre de ce genre. Conçues et exécutées dans des proportions plus modestes, ses *Relations de l'Espagne et du Maroc* n'en sont pas moins d'une lecture attachante, instructive, et elles constituent, au surplus, l'unique étude

d'ensemble qui ait été publiée jusqu'ici sur les traités et conventions intervenus entre les deux peuples que sépare le détroit de Gibraltar.

De cette étude, qui est en réalité l'historique abrégé des conflits incessants qui ont divisé de tout temps les deux nations voisines, il ressort avec évidence que les *Relations de l'Espagne et du Maroc* furent dans le passé ce quelles sont dans le présent : — antipathie violente des deux peuples, échanges continuels de coups de poignard, de coups de fusil, de coups de canon, fanatisme religieux aveuglant les deux adversaires, leur faisant commettre toute sorte d'horreurs, etc. Les traités de paix et de commerce, que l'auteur s'est donné la peine de traduire pour les placer à la fin de son livre, sont précieux à consulter parce qu'ils révèlent, sous leurs apparences pacifiques et amicales, les mille précautions que l'Espagne comme le Maroc étaient obligés de prendre en vue de sauvegarder la vie et les biens de leurs nationaux respectifs, tant était terrible la haine séculaire qui armait constamment Castillans et Maures les uns contre les autres

La *Conclusion* de M. Rouard de Card est à citer : — « Pendant le XVIIIe et le XIXe siècles, dit-il, l Espagne n'a cessé de combattre et de négocier au Maroc. Quels ont été les résultats de ses combats et de ses négociations ?

« Au point de vue de la situation territoriale, elle a conservé les quatre présides conquis antérieurement, mais elle n'a pas réussi à les développer et à les mettre en valeur, tout au plus a-t-elle augmenté un peu leur importance militaire en occupant les îles Zaffarines à l'embouchure de la Moulouïa.

« Au point de vue des relations commerciales, elle s'est laissée devancer par la France et l'Angleterre. Malgré les facilités que lui donnaient les ports de Ceuta et de Mélilla, elle n'occupe aujourd'hui que le troisième rang pour les importations et les exportations.

« Enfin, au point de vue de l'influence morale, elle n'a fait aucun progrès sérieux. Quoique ayant le privilège d'entretenir des missionnaires et d'ouvrir des écoles, elle n'a pas su attirer à elle les populations indigènes : par ces procédés grossiers et vexatoires, elle s'est même complètement aliéné les tribus Kabyles, voisines des présides, dont elle ignore la langue, les mœurs et les institutions.

« Tels sont, ramenés à de justes proportions, ces *droits historiques* sans cesse rappelés par les Espagnols. En toute sincérité, nous ne les estimons pas suffisants pour justifier les prétentions excessives que les publicistes et les diplomates de la Péninsule veulent faire reconnaître par la France lors du règlement définitif de la Question marocaine. »

On ne saurait mieux dire.

L'accord franco-espagnol était un fait accompli quand parut le livre de M. Rouard de Card. Il est donc regrettable que cet ouvrage n'ait pas été publié deux mois plus tôt. Peut-être, lui présent, eût-il contribué à faire pencher davantage la balance en notre faveur au cours des négociations qui se poursuivirent entre les Cabinets de Paris et de Madrid et qui aboutirent à la *Déclaration franco-espagnole* du 6 octobre dernier. Peut-être aussi, — et il faut alors s'en réjouir, — les responsables des destinées extérieures de la France avaient-ils su s'entourer depuis longtemps des documents qui pouvaient le mieux les éclairer sur les prétendus *droits historiques* de la Péninsule, aussi bien que sur les *sentiments réciproques* des Maures et des Castillans, sujets sur lesquels celui qui écrit ces lignes a publié il y a beau temps des pages pleines de vérités sombres, vérités vraies hier, vraies aujourd'hui, et qui resteront vraies jusqu'à ce que le Maroc *mahométan* et l'Espagne *catholique* veuillent bien renoncer à leurs chimères célestes, à leur fanatisme religieux. . . . .

Dans tous les cas, la nouvelle publication du savant professeur de droit civil à l'Université de Toulouse comble une réelle lacune. C'est un livre qui a sa place marquée dans la bibliothèque de ceux qui s'intéressent aux choses de l'Espagne et de l'Afrique du Nord-Ouest ; c'est une brochure qui devrait être entre les mains de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir qui est réservé à la France dans l'Empire des Chérifs.

Oran, le 8 Novembre 1904.

Auguste MOULIÉRAS,

Lauréat de l'Académie Française,

Président de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

Société de Géographie & d'Archéologie
DE LA PROVINCE D'ORAN

Bulletin trimestriel
DE
Géographie & d'Archéologie

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE — TOME XXIV
FASCICULE CI — OCTOBRE A DÉCEMBRE 1904

SOMMAIRE

ORAN
Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE
Rue Thuillier, 4 (Place Kléber)

1904

AVIS

à MM. les Membres de la Société de Géographie & d'Archéologie d'Oran

1° Géographie du Maroc

Le Comité de la Société, dans sa séance du 5 janvier 1903, a décidé qu'un exemplaire de la *Géographie du Maroc*, éditée par ses soins, serait offert à chaque membre **payant** de la Société.

Les sociétaires de l'intérieur recevront cet ouvrage contre l'envoi de **1** fr. **10**, montant de l'affranchissement. Ceux habitant Oran pourront le faire prendre chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran, qui le leur délivrera **gratuitement.**

La *Géographie du Maroc*, est vendue : **5** fr. (**6** fr. par la poste), aux membres **non payant** ainsi qu'aux autres membres de la Société qui demanderaient un 2e exemplaire ; ce prix est resté fixé à **6** fr. (**7** fr. par la poste) aux personnes étrangères à la Société.

2° Volume du Compte rendu du Congrès de Géographie

Le volume du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, tenu à Oran, en avril 1902, est déposé chez le Gardien du Musée, rue Montebello, 9, à Oran, où les Membres de la Société de Géographie d'Oran, qui faisaient partie de cette association lors du dit Congrès, pourront le faire prendre ou demander à le recevoir en envoyant 0 fr. 75 en timbres poste.

MM. les Membres qui ne faisaient pas partie de la Société à cette époque et qui désireraient posséder cet ouvrage, voudront bien envoyer la somme de 3 fr. 75.

S'adresser pour achat du *Bulletin* de la *Géographie du Maroc* et du *Compte-rendu du XXIIIe Congrès national de Géographie*, à M. Pock, trésorier de la Société, boulevard Malakoff, n° 1.

Le Commerce et l'Agriculture
AU TOUAT

Le Touat, région désertique, s'il en fut, environnée de solitudes immenses, privée de communications faciles avec les centres commerciaux de l'Afrique, tant par suite de son éloignement et de son isolement, que par l'inertie et l'apathie de ses habitants, la sécheresse de son climat, la stérilité de son sol et l'insécurité des routes qui y conduisent, peut être classé, a priori, parmi les plus réfractaires à une mise en valeur quelconque et les plus indignes en apparence d'un effort suivi en vue d'améliorer sa situation économique.

C'est ainsi qu'ont été jugées par beaucoup les Oasis sahariennes, et, à les voir de près, il est juste de dire que tout observateur impartial n'oserait opposer bien nettement son avis au jugement porté a priori sur elles et qui semble les condamner à l'infécondité, sans progrès sensible à espérer. Il n'y a pas à s'y méprendre, le pays est essentiellement pauvre, les conditions d'existence de ses habitants déjà précaires avant la conquête, semblent, depuis l'occupation française, n'être devenues que plus critiques encore. La question de l'utilisation des ressources du Touat ne paraît donc présenter qu'un intérêt très secondaire, et c'est sous cet angle qu'il faut aborder cette question afin de se garer avant tout du décevant mirage qui, en tant d'occasions, est venu dénaturer l'horizon africain.

Cependant, s'il eut été absurde de vouloir faire passer ce pays pour un centre d'active colonisation, appelé à un avenir sérieux, il était aussi dangereux de lui refuser l'étude appron-

fondie de ses ressources appelées tout au moins à lui permettre de vivre de lui-même dans un avenir peu éloigné et de subvenir à ses propres besoins.

Ce résultat obtenu, le Touat aura parcouru sa carrière ; il ne faudrait pas en attendre d'avantage, car « il faut perdre « cette illusion qu'une oasis de culture en une zône aride est « susceptible d'une amélioration indéfinie. Qui tente trop « et dépasse la mesure correspondant aux conditions naturel- « les, empire la situation au lieu de l'améliorer[1]. »

---

(1) Jean Brunhes : *L'irrigation dans la Péninsule ibérique et dans l'Afrique du Nord*. Paris, 1902

LE CADRE NATUREL

Conditions géographiques, ethonologiques générales

L'activité, sur tous les points de la terre, et plus particulièrement encore au Sahara, se trouve étroitement limitée et restreinte par le cadre dans lequel elle s'exerce. Avant de la mettre en action faut-il donc avoir préalablement examiné les dimensions de ce cadre et sa nature sous peine de dépenser ses efforts en pure perte au lieu de faire œuvre utile et durable.

Le Touat est à coup sûr un morceau de Sahara ; à ce titre, il participe des conditions générales étudiées de longue date dans de nombreux et savants ouvrages. Mais il diffère profondément de la plupart des autres centres sahariens tant par sa position géographique elle-même que par la nature du caractère de ses habitants et les productions de son sol.

Toutes ces conditions diverses avaient imposé à l'activité commerciale des Touatiens enfermés dans leur pays comme des insulaires dans leur île, un monde très particulier dont la singularité même servait de base à l'édifice économique tout entier.

Situées en extrême pointe dans le Sahara, les Oasis sont séparées de tout centre d'activité par d'immenses espaces et ne se rattachent guère géographiquement qu'à la Saoura-Zousfana dont elles constituent en quelque sorte le prolongement et l'épanouissement. En dehors de cette bande étroite qui fait leur seule liaison avec l'Afrique habitée au Nord et à l'Ouest, c'est l'Erg ; à l'Est et au Sud, les immenses étendues de hammada, plus désertiques encore, qui entourent les Oasis d'une ceinture interrompue seulement par quelques grandes voies caravanières d'accès.

L'étude détaillée qui a été faite de ces routes commerciales

dans l'ouvrage : *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain*, de MM. de la Martinière et Lacroix, montre assez clairement à quelles difficultés de toute nature se heurtent les caravanes qu'un intérêt commercial pousse vers les Oasis. Il ressort de sa lecture la nécessité d'assurer au transitaire résolu à affronter ces difficultés soit un gain considérable en proportion avec les dangers courus et les obstacles surmontés, ou à défaut alors, la rencontre, en la région d'aboutissement, d'une denrée d'échange introuvable ailleurs et précieuse pour l'acquéreur.

La singularité d'une telle situation saute aux yeux dès l'abord.

Mais combien plus étrange apparaît-elle encore lorsqu'on se convainc de l'impuissance de l'habitant du Touat à sortir de sa région, l'*immobilité* à laquelle il se trouvait condamné.

La caractéristique du commerce au Touat était en effet, lors de notre venue, l'absence presque absolue d'exportation par ses propres moyens. Les Touatiens, très capables et avides d'ailleurs de recevoir de l'extérieur toute denrée d'échange, n'avaient pas la faculté d'y porter les leurs. Ils subissaient l'exportation, comme l'importation, et restaient pour écouler leurs produits à la merci des étrangers venus les visiter. Deux raisons leur imposaient cet état de choses :

1° L'absence de moyens de transport ;

2° Le caractère même du Ksourien auquel manque d'une manière générale le génie aventureux nécessaire au caravanier.

Emprisonné dans son pays comme une araignée dans sa toile, le Touatien essentiellement tributaire de ses voisins semblait condamné à vivre continuellement dans les transes causées par le boycottage possible, qui l'eut amené bien vite à l'anéantissement ; il était en effet incapable, par surcroît, de faire produire à son pays les éléments nécessaires à son existence, si simplifiée et précaire qu'elle eut été.

Ce n'est pas encore là que se termine l'exposé des conditions bizarres imposées à l'activité commerciale de ce singulier pays. Jusqu'ici, en effet, les considérations exposées pourraient s'appliquer à l'ensemble des Oasis, bien qu'elles n'aient plus alors le même caractère d'absolue vérité.

Le Gourara et le Tidikelt comprennent en effet des fractions nomades importantes, nées aventureuses et caravanières, et participent moins que le Touat proprement dit à cet état

d'*immobilité* dont il vient d'être parlé. Mais c'est du Touat seul qu'il s'agit ici, c'est-à-dire « des groupes d'oasis formés « par les premiers occupants de la région sur les bords de la « zône d'épandage de l'ouad Saoura ou de ses affluents(1) », soit encore de la ligne Nord-Sud tracée du Bouda au Reggan, au flanc des derniers contreforts du Tademaït venant mourir sur l'épanouissement final de l'oued Messaoud.

Ce n'était pas encore assez pour le Touat d'être séparé de tout centre par d'immenses étendues, et de se trouver par la nature même de ses habitants contraint de subir l'importation comme l'exportation. De sa position médiane dans l'archipel des Oasis sahariennes, en pointe de redan entre le Gourara au Nord et le Tidikelt à l'Est, résulte pour cette région déshéritée un nouveau sujet de se plaindre du sort.

Chacun des deux territoires voisins précède le Touat sur chacune des routes existantes. Le Tidikelt attire plus particulièrement à lui et draîne en quelque sorte le transit de l'Est et celui du Sud ; le Gourara monopolise celui de la province d'Oran et barre le Meguiden, tandis que le Touat, situé à l'extrême sud-ouest, coupé de l'une comme de l'autre des grandes directions commerciales par les agglomérations voisines, incapable de rompre cette ligne d'investissement, paraît condamné par sa position même à la passivité la plus absolue. Il doit s'attendre à ne lui voir venir que les caravanes en surnombre, celles qui, venues trop tard ou hors d'opportunité, n'ont pu trouver chez le voisin écoulement à leur marchandise.

C'est contre cette série peu rassurante d'obstacles de toute nature qu'avait à lutter l'ingéniosité ksourienne, munie, en apparence, pour toutes armes des productions du pays : dattes, blé, orge, tabac et henné. Il est vrai de dire que si le Touat se trouve désavantagé par sa position même entre ses voisins qui lui barrent en partie les routes commerciales, de ce fait même aussi, c'est lui qui résume le mieux l'ensemble des Oasis sahariennes dans ses transactions. Son champ de relations est plus étendu et embrasse la totalité des peuplades extérieures qui frayent avec les Oasis. Le Bouda touche au Tafilelt ; Sbâa, le Timmi et le Touat central constituent un

(1) Lieutenant Niéger : *Le Touat.* « Bull. du Comité de l'Afrique française » — juillet-août 1904. »

aboutissement naturel à la route Biskra-Ghardaïa-Ouargla El-Goléa. Le Reggan tient à la terre targuie et étend ses relations à l'oued Drâa, à l'Ahnet ; l'Azaouad, Tinboktou et le Soudan.

De plus, si le Gourara et le Tidikelt n'ont que peu de communications entre eux, en revanche les échanges commerciaux les plus actifs ne cessent de se produire entre le Nord du Touat et la première de ces régions tandis que la deuxième est en relations étroites avec le Touat-el-Hanna, Sali, le Reggan et les Oulad Meriem.

Telle est sans exagération et d'ailleurs sans atténuation, la description du cadre naturel dans lequel avait à se déployer l'activité économique du pays.

PREMIÈRE PARTIE

Les transactions commerciales

I. — Le Touat avant l'occupation

Les conditions générales ainsi connues et définies, il est intéressant d'étudier comment les Touatiens, livrés à eux-mêmes, avaient su résoudre le problème compliqué de leur existence et quels moyens ils avaient pu découvrir pour assurer à leurs Oasis le renouvellement périodique d'un courant d'importation et d'exportation suffisant à leurs besoins.

Les transactions pouvaient se classer en deux catégories principales :

1° *Commerce agricole et industriel.* — Echange des denrées diverses d'importation avec les produits du sol et des industries locales ;

2° *Commerce d'échange.* — Echange des produits reçus par chacune des voies opposées, des arrivages du Nord et de l'Ouest contre ceux du Sud.

Toutes ces transactions, à quelque genre qu'elles se rattachent, consistaient surtout en échanges directs, denrée contre denrée, objet contre objet, où n'entraient que très rarement en intermédiaire les espèces monnayées.

Ce mode de procéder s'explique aisément par le fait que les contractants d'un marché se trouvaient en présence immédiate de la denrée recherchée par chacun d'eux, le Touatien ne cédant ses produits qu'au moment précis où lui étaient offertes les denrées importées par l'acquéreur étranger. C'est ainsi qu'on peut se représenter le commerce primitif, par la synthèse, la superposition en quelque sorte des deux opérations

qui le composent tel que nous le connaissons actuellement : l'achat et la vente. Au Touat primitif les cas bien définis où l'opération commerciale se pouvaient analyser ainsi en ces deux facteurs, étaient très rares.

Cette particularité est intéressante à noter parce qu'elle constitue l'une des composantes essentielles du mode général que nous étudions ici. Elle résulte, comme il vient d'être dit, des conditions d'immobilité des Ksouriens ; c'est d'elles que découle à l'origine toute la question monétaire, posée actuellement comme nous le verrons, dans des conditions inquiétantes. La monnaie en espèces existait en effet au Touat, mais n'était employée que dans des cas relativement rares, et presque uniquement restreints au règlement d'échanges dans l'intérieur du pays.

A. — Commerce agricole et industriel

Les Oasis du Touat comportent une surface complantée en palmiers dattiers de toutes espèces. Sous la voûte d'ombre un peu claire, formée par ces arbres, sont installées des cultures diverses, bisannuelles souvent, en tout cas atteignant un degré de prospérité incroyable dans une région si brûlante.

Le régime agricole est échafaudé sur l'irrigation ; celle-ci repose sur le système des *foggaras* dont la description a été maintes fois faite dans une foule de travaux antérieurs et qu'il n'est pas dans notre dessein de reprendre. Nous reparlerons toutefois de la question de l'eau et de son utilisation lorsque se présenteront à notre examen les moyens de mise en valeur de la région. Pour le moment, qu'il suffise de retenir les principales productions du sol dans l'ordre de leur valeur d'échange avec l'extérieur.

Dans cet ordre, en première ligne se rencontre la datte, la vraie monnaie du pays avant notre occupation, ou tout au moins la menue monnaie, jouant, s'il est permis de s'exprimer ainsi, le rôle de monnaie d'argent ; les pièces d'or (pour continuer cette image) se trouvant, dans les temps anciens, représentées par un autre élément que nous découvrirons tout-à l'heure. Dans la période libre, c'est la culture du palmier qui domine toutes les autres, c'est la datte qui constitue l'élément agricole prépondérant. C'est en effet sur elle que sont basés les cours du pays (la valeur des denrées

d'importation se résume dans une évalulation en dattes) et c'est d'elles que repartent chargées à bloc les caravanes du Nord après échange de leurs chargements primitifs.

Les variétés de ces fruits sont au Touat extrêmement nombreuses(1). Chacune de ces variétés correspondant aux exigences variables de la demande, depuis le *Deglat-nour* des Oasis du *Cherg*, depuis le *Tinkour-Mabloul*, datte molle et sucrée qui se réduit en pâte et s'emmagasine en véritables confitures dans des *guerbas* spéciales, et se débite ensuite en tranches onctueuses, jusqu'au *Hartane*, au *Tilemsou* au *Tinbouker*, dattes dures et sèches dont la durée de conservation est presque indéfinie, fruit précieux pour le voyageur du sud pendant les interminab'es traversées du désert africain.

Les cultures sous-jacentes, d'une grande diversité, peuvent immédiatement se classer, en ce qui concerne notre point de vue, en productions consommées sur place, et productions d'échange. Ce sont ces dernières seules qui seront examinées.

Les céréales, blé et orge, tiennent la plus grande place. D'une qualité vraiment supérieure, le grain du Touat peut lutter avec les plus beaux blés durs du Tell. L'orge ne mérite pas pareille mention ; toutefois, sa qualité est bonne. Elle se classerait de valeur moyenne dans les pays de production.

Le *bechna,* le *tafsout* ou *sorgho* donnent d'abondantes récoltes de grains demi-sucrés, très recherchés sur les marchés sud-africains.

Le *tabac*, dit *tabgha*, préparé à la manière touatienne, est un objet précieux d'échange pour le Soudan.

Le *henné* que le Touat produit seul à l'exclusion des régions voisines, paraît relativement prisé des nomades du nord et du nord-est.

Là se termine la liste des productions du Touat susceptibles d'être échangées à l'extérieur, car les légumes verts et autres produits fort nombreux, le *ha-ra,* les fèves, la luzerne, le *felfel*, le lin, le *kronka*, et même le cotonnier ne pouvaient prétendre alimenter le commerce extérieur. Toutes ces cultures étaient utilisées dans le pays même, échangées de ksar à ksar, d'habitant à habitant, à l'aide de la monnaie du pays.

---

(1) 56 espèces d'après le capitaine Letord, premier chef de l'annexe du Touat.

D'ailleurs, exception faite du tabac très recherché au Soudan et monnaie de haute valeur sur la ligne commerciale du sud, les céréales elles-mêmes s'exportaient peu et ne faisaient guère l'objet que de transactions locales entre Touat et Gourara d'une part, Touat et Tidikelt de l'autre.

Le commerce du henné n'eut pas été à lui seul capable d'alimenter le plus infime des ksour. D'autre part, les industries locales faisaient presque totalement défaut.

Les petits travaux d'orfévrerie, bijoux en argent, bagues, anneaux de pieds, bracelets, n'ont de valeur qu'auprès de l'élément féminin indigène et ne souffrent pas la comparaison avec les produits similaires des contrées voisines. Les broderies sur cuir révèlent à la vérité chez leurs auteurs des notions artistiques très appréciables. La disposition ingénieuse des soies de diverses nuances en des dessins capricieux et inattendus, l'enchevêtrement original et fantaisiste des tonalités tour à tour éclatantes et adoucies en un ensemble d'une harmonie vigoureuse donnent à ces broderies un caractère tout particulier qu'on ne retrouve guère que dans les ouvrages du même genre d'origine ghadamésienne que recherchent avidement les nomades du sud tunisien. Mais quelle infime production ! Quelques rares *belghas* (pantoufles de femme), des *ajabats* (amulettes), des *djebiras* (saccoches, porte-monnaie et portefeuilles) en petite quantité se fabriquent ainsi à Tamentit et au Timmi et ne suffisent même pas à la demande des habitants.

Le filage de la laine et du coton, la fabrication d'étoffes variées qui occupe les femmes indigènes, fournit à grand'peine à la consommation locale.

Ainsi donc en dernière analyse, de toute cette énumération, il ne faut retenir comme objet important d'échange extérieur produit par le pays lui-même que ***la datte***. C'est vers cette production que convergaient tous les efforts tentés par les Touatiens en vue de l'exploitation agricole de leurs oasis.

B. — Commerce d'échange

Dès les temps les plus reculés et avant d'être enserré dans le cercle sans cesse rétréci de l'occupation française voisine, le Touat avait, surtout au point de vue commercial, le caractère de centre d'approvisionnement, de lieu d'entrevue et d'échange entre les différentes peuplades qui l'entouraient. C'était un entrepôt. Il vivait de cette situation, mais tous ses

efforts fussent restés vains s'il n'avait pu offrir à ses visiteurs une marchandise introuvable partout ailleurs, la monnaie d'or dont il a été parlé plus haut : *l'esclave*.

C'est sur le commerce de l'esclave qu'à l'origine s'est établi le mode d'existence des gens du pays. En effet, par ses relations avec le Soudan, le Touat se trouvait être le point le plus proche où pussent s'approvisionner en esclaves les caravanes venues de tous les points de l'Afrique du Nord non encore soumis à nos lois et à notre administration. En outre, l'arabe ou le zenati d'origine berbère, installé dans la région touatienne dont le climat surchauffé ne lui était pas favorable, avait besoin pour lui-même, comme auxiliaire, du noir insensible à la fièvre comme aux températures torrides de la moitié de l'année. Un courant très important s'établit donc entre la région soudanienne et les ksour ; il en résulta une importation considérable de l'élément noir qui se fixa dans les Oasis et y détermina l'affermissement de la race actuelle par l'infusion de son sang.

C'est ainsi que le sang nègre, fortement mélangé au sang berbère et arabe, forma le Touatien dit blanc ou libre. Un mélange à d'autres doses, où la race blanche n'a apporté que des traces, créa les *harratin* ou esclaves affranchis, et enfin, le surnombre resta installé dans les jardins des ksour, travaillant pour le compte des hommes libres, pépinière où se recrutaient les nouveaux harratin qui venaient s'ajouter à la caste déjà existante.

Ainsi déjà au point de vue du travail agricole, c'est le noir qui assure le fonctionnement de la machine touatienne. C'est encore lui qui, grâce à un élevage savant et à une vente continue et rémunératrice, créa à l'origine les courants commerciaux qui alimentèrent la région. On ne saurait trop insister sur cette vérité qui découle clairement de tous les documents existant, et des renseignements divers recueillis dans le pays. Le Touat était surtout un immense marché où affluait du Sud la marchandise humaine amenée du Soudan, achetée, emmagasinée en quelque sorte et élevée pour la vente. C'est là que venaient la chercher les arabes tant de l'Ouest que de l'Est et du Nord et la payer au Touatien propriétaire à des prix souvent exorbitants, tant l'esclave était chose précieuse pour eux.

Tel était alors le but principal de tous les caravaniers, les

autres échanges ne se faisant, en quelque sorte, que par superfétation et en conséquence immédiate et nécessaire du mouvement que le commerce des esclaves déterminait. A ce moment donc, et en cet état de choses, l'on peut dire que le gain, but de tout commerce, était réalisé presque exclusivement sur l'achat et la vente de l'esclave, les transactions ayant pour résultat l'échange des fruits de leur sol n'étant destinées qu'à fournir aux Touatiens les produits absolument indispensables à leurs existence et qu'ils n'auraient pu se procurer d'eux-mêmes.

Ainsi ressort des faits mêmes la solution du problème que nous avons posé dès le début, ainsi apparaît l'*oiseau rare* introuvable ailleurs que le Touatien offrait en appât à ses importateurs et qui décidait ceux-ci à surmonter les difficultés innombrables de la route lointaine.

Il était ainsi permis au ksourien de vivre en pleine fainéantise, attendant patiemment que lui fussent apportés à ses pieds mêmes les produits nécessaires à son existence.

Faut-il, dès lors, s'étonner du peu d'enthousiasme témoigné de bien longue date par les gens du Touat à notre endroit ?

Peu à peu, au fur et à mesure que se resserrait autour d'eux notre occupation, le commerce rémunérateur devenait plus difficile, l'existence plus précaire et plus menacée dans ses sources vives que l'habitude séculaire avait en quelque sorte cristallisées en cet état précédemment décrit.

Une à une les tribus tombant sous notre domination devenaient refractaires au commerce prohibé qui ne pouvait plus se faire qu'en fraude sur la plupart des voies d'accès. Restait seul ouvert librement le Nord-Ouest.

Enfin les derniers coups furent portés à l'antique organisation ksourienne par l'occupation de la Saoura-Zousfana et notre entrée définitive dans le pays.

L'appât puissant, sur l'attirance duquel reposait depuis des siècles le système commercial de la région, se trouvait supprimé, le ressort par lequel était mû le mécanisme de l'existence ksourienne, déjà graduellement affaiblie par notre invasion progressive, cassait brusquement. Nous n'apportions d'ailleurs pas avec nous les éléments d'une reconstitution immédiate.

C. — Les voies d'accès

De ce qui précède, il reste acquis que les caravanes étrangères n'avaient à recevoir du Touat que deux produits principaux : la datte et l'esclave. Elles avaient à lui fournir une série de produits très limités :

1° *Les grains ;*

2° *La laine en suint destinée aux industries locales ;*

3° *Les moutons et la viande boucanée ;*

4° *Le beurre et la graisse de mouton ;*

5° *Les cotonnades européennes et soudanaises et la soie ;*

6° *Les peaux de filali ;*

7° *Les épices et les produits manufacturés divers (allumettes, savons, bougies, etc., objets d'un usage ménager, effets d'habillement, etc.*

Quatre grands courants commerciaux convergeaient vers le Touat :

1° La voie du Sud avec le Hoggar et le Soudan ;

2° Celle du Sud d'Alger avec ses prolongements vers la Tunisie et l'Est africain ;

3° Celle de l'Oranie avec Géryville, El-Abiod-Sidi-Cheikh, Saïda et Méchéria ;

4° Celle de l'Ouest marocain et de la Saoura-Zousfana.

1° *Le Sud.* — L'immense région désertique du centre africain, bornant le Nord du Soudan et le Sud algérien, avait, aux premières études faites, participé du surhaussement spécial que procure l'éloignement.

Sur tous les points où nous abordions le Sahara, les premiers renseignements recueillis faisaient prévoir la possibilité de l'organisation d'un transit considérable, ayant pour point d'appui les *richesses cachées* des régions mystérieuses et impénétrées du Centre africain.

Les efforts tentés sur toute la ligne de contact de l'Est à l'Ouest pour pénétrer le mystère saharien, depuis les explorations de Duveyrier en 1860, le traité de Ghadamès en 1862 avec les Azgueur, les missions Flatters et le transsaharien jusqu'à la période récente des Foureau, Méry, d'Attanoux, Flamand, et les tentatives du colonel Rebillet, en Tunisie, n'ont

abouti en somme qu'à montrer l'inanité du commerce saharien (1).

Malgré l'optimisme des premiers explorateurs (Duveyrier, Bou Derba), malgré la croyance enracinée en France aux *richesses du Sud* où le mirage du lointain avait fait entrevoir des charges innombrables de poudre d'or, de plumes d'autruche et autres produits similaires, et, quoiqu'il en ait coûté de voir tomber cette légende, l'échec des tentatives répétées pour pénétrer la région semble prouver qu'elle n'avait rien à nous dévoiler que sa pauvreté.

C'est également un indice que les routes caravanières du Sud, n'ont guère jamais servi qu'au transfert de la marchandise nègre. Ce qui explique d'ailleurs la constatation tant de fois faite, que le commerce saharien et transsaharien s'est toujours et obstinément détourné de nous, empruntant, dès notre arrivée sur une voie autrefois courue, toutes les autres routes à l'exception de celle que nous occupions.

C'est ainsi que les voies commerciales du Sud aboutissant au Touat, autrefois très fréquentées, sont devenues presque désertes, et qu'à l'examen immédiat, il en a bien fallu rabattre des espérances primitives.

Supprimer le commerce de l'esclave, c'est anéantir le commerce Sud-saharien (2).

Nous n'insisterons pas d'avantage sur cette face de la question qui ne présente qu'un intérêt purement historique,

---

(1) MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier qui, dans leur ouvrage, *Les Colonies françaises*, étudient la génèse de la pénétration saharienne, font ressortir la vanité des efforts considérables tentés vers le Sahara : « Le traité de Ghadamès bien loin d'imprimer un nouvel essor à notre action au Sahara, ne fut suivi d'aucun acte, d'aucune tentative française.... » et plus loin : « L'échec de ces tentatives (Méry, d'Attanoux, Godron, Flamand et Foureau) pour amener à nous les Touareg, décida le Gouvernement à expérimenter un nouveau moyen d'expansion : la création dans le Sud des marchés-francs auxquels les marchandises importées de France pourraient parvenir exonérées de tous frais de douane de façon à concurrencer dans le Sahara les marchandises venues par le Maroc ou Tripoli. » Ils ajoutent : « il ne paraît pas que l'expérience ait donné de nombreux résultats. »

Sur les voies Nord-Sud le résultat est faible à coup sûr ; parallèlement à la côte, de Gabès au Touat, il n'en est peut-être pas de même, et nous aurons l'occasion d'aborder plus loin cette question.

(2) Le Sahara s'est peuplé pour trois causes ;
1° *Profits énormes de la traite des nègres* ;
2° *Révolutions continuelles au Tell* ;
3° *Absence d'autres voies pour le commerce du Soudan.*

Ces trois causes n'existent plus, et elles cesseront tout à fait d'exister dans des temps plus rapprochés (Général Faidherbe, 1857).

et qui n'est susceptible d'aucune modification utile dans l'avenir à la mise en valeur du pays selon l'influence française. Il était simplement indispensable de faire toucher du doigt ce qu'avait été le commerce dans cette direction, pour mieux voir ce qu'il est devenu, se rendre compte des raisons de sa disparition et de la crise inévitable qu'elle a produite. Ainsi apparaîtra plus claire la nécessité d'une organisation toute nouvelle de la vie touatienne, fondée sur des principes compatibles avec notre occupation.

2° *Alger, le Nord-Est et l'Est.* — Le Sud d'Alger a toujours amené au Touat un courant continu et assez faible d'ailleurs de caravanes.

Les Châanba d'El-Goléa alimentaient surtout ce courant. Ces nomades, par groupes peu importants, se rendaient dans les divers ksour jusqu'à Inzegmir, Sali et même Ennefis, Anzeglouf, y vendaient des cotonnades, de la laine en suint, du sucre, du café et des outils de terrassiers. Ce trafic avait lieu toute l'année, et venait ainsi suppléer aux lacunes laissés dans l'approvisionnement annuel des Ksouriens par les grandes caravanes.

L'importance de ce trafic était restreinte et l'on peut évaluer, bon an mal an, à 300 le nombre des chameaux chargés qui pénétraient au Touat par cette voie.

Ouargla et la région Est n'entraient dans ce décompte qu'accidentellement et dans une proportion infime.

3° *L'Oranie.* — C'est par le Sud d'Oran que se faisait la grosse importation.

Chaque année, à époque fixe, d'immenses réunions se formaient chez les Hamian, les Trafi, les tribus de Saïda et d'Ain-Sefra, Méchéria, les Oulad Sidi-Cheitkh, et cette cohue escortant de nombreux chameaux chargés, poussant devant elle de gros troupeaux de bêtes à laine se rendait aux Oasis, se répandait dans les ksour et y procédait à l'échange des denrées apportées (grains, café, thé, sucre, viande boucanée, épices, beurre, leben, cotonnades et laines en suint, bougies, savons, étoffes et tous produits manufacturés européens) contre les dattes et autrefois les esclaves.

Une notable partie des denrées restait en route, échangée au Gourara, mais cependant les quantités étaient encore suffisantes pour permettre l'approvisionnement du Touat,

selon ses besoins d'alors, certainement inférieurs aux besoins actuels.

Les documents recueillis dans le pays même permettent de constater l'importance des *grandes caravanes* avant notre entrée aux oasis. En consultant le tableau ci-après, il est facile de se rendre compte que si les chiffres oscillaient parfois d'une année à l'autre de quantités assez considérables, il n'en restait pas moins vrai que sur une période de cinq années, la constante s'établissait :

Grandes caravanes entrées au TOUAT de provenance Sud-Oranaise

ANNÉES	CHAMEAUX	MOUTONS	DENRÉES ALIMENTAIRES	CÉRÉALES	LAINE	COTONNADES
	unité	unité	charge	charge	charge	charge
1896-97	4.000	800	700	200	390	60
1897-98	2.500	1.200	400	140	270	40
1898-99	6.500	1.200	900	350	450	70
1899-1900	4.500	900	750	200	400	60
1900-1901	Les caravanes ne sont pas venues.					

Cette affirmation semble confirmée par les chiffres d'années encore plus anciennes. En 1892-93, par exemple, c'est 14,000 chameaux qui ont atteint le Gourara et le Touat ; en 1893-94, 9,000 environ. Il est permis de croire que, en moyenne, sur ces deux années, 4,000 chameaux sont parvenus au Touat seul annuellement.

Le tassement et le nivellement des années grasses sur les années maigres se faisaient, d'ailleurs, tout naturellement dans le pays par des transactions en quelque sorte de deuxième degré et de deuxième main, de Touatien à Touatien, de Touatien à Targui ou Tidikelti, etc... De sorte qu'il est permis de fixer, ainsi qu'il suit, une sorte de moyenne définissant en somme d'une façon exacte l'importance due aux *grandes caravanes* du Sud-Oranais, dans la période touatienne, que l'on pourrait appeler la période libre.

Importance moyenne des Importations du Sud Oranais au Touat par grandes caravanes avant l'occupation

CHAMEAUX	MOUTONS	DENRÉES ALIMENTAIRES	CÉRÉALES	LAINE	COTONNADES
unité	unité	charge	charge	charge	charge
4.350	1.000	700	220	380	50

Les chiffres de ce tableau peuvent à coup sûr être considérés comme une moyenne peu flattée. Les quantités qui y figurent suffisaient telles quelles aux Touatiens, grâce aux petits appoints des voies adjacentes.

4° *Ouest marocain, Saoura-Zousfana.* — Car l'Ouest marocain apportait aussi sa quote-part et il y fallait alors comprendre la Saoura, les Ghenanema, Doui-Menia, avec Beni-Abbès et Taghit non occupés encore. Le Tafilelt surtout apportait au Touat d'importants approvisionnements en moutons, laine, peaux et céréales. Les Ghenanema venaient périodiquement y chercher des dattes et y introduire les mêmes produits. En évaluant approximativement à 300 chameaux chargés, l'ensemble des caravanes venues annuellement de ces directions, il n'y aura pas très grosse erreur.

Tel était à l'entrée des Français dans la région, le régime du Touat. La grosse importation s'y trouvait aux mains des gens de l'Oranie. La somme totale des afflux commerciaux des autres origines ne donnait pas un chiffre équivalent au 1/3 de la valeur de l'importation Sud-oranaise, si l'on veut bien toutefois laisser entièrement de côté la question du trafic des esclaves qui ne saurait être évaluée ici.

II. — La Conquête

Années 1900-1901-1902

L'année 1900 a vu s'établir notre domination sur les Oasis, et en février 1901, le Touat, organisé en annexe, vivait comme le Gourara et le Tidikelt de sa nouvelle vie.

Le résultat immédiat de la campagne elle-même et de l'état de guerre dans le pays fut ce qu'on pouvait supposer : suppression presque totale des transactions habituelles, isolement complet des Oasis abandonnées par tous ceux qui croyaient à tort ou à raison avoir à redouter notre présence.

Les Tafilaliens avaient regagné leur pays ; les Ghenanema, Doui-Menia, et d'une façon générale tout l'Ouest trop occupé des événements, s'abstenait de toute relation avec le Touat. Les Châanba y étaient venus, mais en conquérants, pour le compte des Français ; leurs chameaux étaient réquisitionnés par les colonnes, et d'ailleurs le moment ne leur semblait pas propice pour commercer, des bandes de Beraber sillonnant presque partout les espaces laissés libres par nos colonnes. Enfin les grandes caravanes ne se formèrent pas fin 1900 et l'abstention générale continua aussi jusqu'en juillet 1901.

L'inquiétude fut grande au Touat et les ksouriens ressentirent vivement la privation des denrées de première nécessité qu'ils avaient l'habitude de recevoir du dehors. En vertu de la passivité propre à leur race, ils se lamentèrent, crièrent leurs plaintes à tous les échos, mais ne firent pas un effort pour chercher un remède à leur situation. Les Français étaient chez eux, malgré eux, il n'était que juste qu'ils s'employassent à leur assurer le bien-être et qu'ils prissent soin de rétablir au moins l'ancienne prospérité des ksour en un état équivalent à celui qu'ils avaient trouvé. Le raisonnement etait juste en lui-même et n'était l'extrême mauvaise humeur avec laquelle il se présentait le plus souvent, on n'eut pu rien y reprendre.

D'ailleurs les assurances étaient données de tous côtés que nous nous engagions formellement à rétablir l'ancien état de choses, et même à l'améliorer. Le Touat écoutait, sceptique, mais se rassurait un peu cependant. Malgré tout, il savait que

nous nous privions par nos principes et le privions lui par contrecoup de la ressource dont il vivait autrefois : l'esclavage ; il ne voyait pas quelle substitution efficace nous pourrions imaginer, espérant cependant en notre subtilité.

Il restait dans le fond défiant et hautainement hostile d'apparence parce que cette attitude lui semblait la plus profitable, au cas probable où, lassés et dégoûtés de notre conquête, nous évacuerions les Oasis. Cette attitude est signalée dans les rapports du premier chef d'annexe, le capitaine Letord, qui, dès son installation, déploya toute son activité pour prendre barre sur ses peu aimables adminitrés, pour les rassurer sur nos intentions, les associer à ses démarches et à ses efforts, les intéresser en quelque sorte à leur situation même.

Car il est remarquable que les Touatiens après avoir énoncé leurs plaintes, présenté avec la sécheresse d'une mise en demeure leurs desiderata, affichaient l'indifférence la plus complète pour les démarches tentées ou à tenter dans le but d'améliorer l'état de choses. Ils ne voulaient pas agir eux-mêmes, nous les dirigeant, mais bien attendre dans la majesté de leur calme les résultats de nos promesses et le fruit de l'ingéniosité française s'escrimant pour leur offrir une existence facile de bien-être et de sécurité.

Le chef d'annexe n'employa pas moins tous les moyens pour remédier à la situation : démarches auprès des cercles de la Division d'Alger pour obtenir des Châanba qu'ils reviennent, déclarations d'aman à tous les Marocains, à condition qu'ils se présentent en commerçants paisibles et ne commettent aucun méfait, tentatives vers le Sud pour attirer de nouveau les Touareg et les gens de l'Ahnet, enfin demandes pressantes aux cercles de l'Oranie, afin de décider les grandes caravanes à reprendre le chemin des oasis. Le Gouverneur général lui-même employa à obtenir ce résultat sa haute autorité, et le 17 décembre 1901 les grandes caravanes faisaient, à Timmimoun, leur réapparition.

Mais combien diminuées, malgré l'intervention pressante des autorités françaises !

Déjà, cédant aux instances dont ils étaient l'objet, dès le mois de septembre, les Khenafsa du Gourara et les gens du Tidikelt avait rouvert avec le Touat les communications, apportant céréales, cotonnades, sucre, thé et café ; les Ghena-

nema et gens de l'oued Saoura avaient suivi, atteignant le Bouda et même le Timmi. Les Beni M'hammed eux-mêmes, vers le mois de novembre étaient revenus peu à peu et faisaient entrer le 31 décembre au Touat une forte caravane de 54 chameaux chargés.

Le Sud-Oranais n'amena au Touat que 1,500 chameaux environ (exactement 1,721 et au total pour les oasis en entier, 4,250).

Caravanes Sud-Oranaises au Touat 1901-1902

CHAMEAUX	MOUTONS	LAINE	DENRÉES ALIMENTAIRES	CÉRÉALES
unité	unité	charge	charge	charge
1.500	200	150	275	80

L'année 1902 s'écoula dans la paix et le commerce reprit peu à peu par les diverses voies habituelles, sans toutefois que le chiffre des caravanes atteignit sa valeur antérieure à l'occupation ; mais on était encore à cette époque trop près de la période agitée pour pouvoir se rendre un compte exact de ce qui allait advenir. 1900 avait vu tomber complètement les relations extérieures du Touat ; 1901 les réveillait bien faiblement ; 1902 améliorait un peu la valeur des transactions. Y aurait-il ainsi chaque année, progrès lent, mais sensible, pour voir se rétablir l'ancienne situation ? ou, serait-ce qu'un changement radical, devrait être envisagé dans l'ordre des choses, les anciens moyens de ravitaillement et d'échange décroissant peu à peu en valeur jusqu'à disparaître définitivement ?

III. — L'Occupation

L'année 1903

L'étude de l'année 1903 va permettre de répondre à cette question.

A. — Le Sud

Après avoir rapidement passé sur le courant Sud, resté presque nul et restreint aux relations du Reggan seul avec l'Ahnet, nous reprendrons l'étude des deux grandes voies : Alger, Oran, par lesquelles se ravitaille actuellement le Touat, ainsi que celle des relations avec le Sud-Est marocain.

B. — Province d'Oran

La campagne d'hiver 1902-1903 est inférieure en valeur à la précédente. Les grandes caravanes encore en baisse sur la période antérieure amenèrent au Touat 1,300 chameaux dont 900 de Saïda, 100 d'El-Abiod-Sidi-Cheikh et 300 de Géryville.

Grandes caravanes 1902-1903

CHAMEAUX	MOUTONS	LAINES	DENRÉES ALIMENTAIRES	CÉRÉALES	COTONNADES
unité	unité	charge	charge	charge	charge
1.300	250	170	280	100	50

D'autre part en récapitulant le mouvement de toute l'année, nous trouvons 66 chameaux venus de Géryville à destination du marché d'Adrar et 341 chameaux ayant apporté les denrées nécessaires à l'approvisionnement de la compagnie saharienne.

Au total, en récapitulant ainsi :

ORAN

	CARAVANES libres	COMPAGNIE et élément militaire	MERCANTIS	TOTAUX
Géryville......	300	341	66	707
Saïda..........	900	»	»	900
Divers	100	»	»	100
Totaux....	1.300	341	66	1.707

Ce chiffre de 1,707 comprend tous les chargements parvenus directement à Adrar par caravane de l'Oranie, mais non ceux qui amenés jusqu'à Beni-Abbès par les convois réguliers ont été enlevés par l'équipage de la Compagnie (munitions, médicaments, vivres de réserve, argent monnayé).

Il est à noter encore, pour préciser mieux l'état actuel, que sur ce total général de 1,707 chameaux, 1,600 étaient arrivés au Touat avant le mois de juillet 1903. De juillet en décembre 107 chameaux sont seuls parvenus, c'est-à-dire que depuis le commencement de la période d'hostilité (16 juillet)(1) le trafic s'est trouvé à peu de chose près presque totalement supprimé.

C. — Province d'Alger. — L'Est Africain

Nous avons vu dès 1902 revenir au Touat les caravanes habituelles de Châanba d'El-Goléa. Leur importance pendant cette année fut à peu près ce qu'elle avait toujours été soit 300 chamaux chargés environ.

En 1903, le nombre des caravanes du même genre s'est notablement accru et un contingent nouveau est venu grossir leurs rangs. Les Châanba d'Ouargla qui, avant notre occupation se bornaient à des relations avec le Tidikelt et In-Salah, ont été vus en nombre au Touat même où ils ont apporté leurs marchandises habituelles (grains, sucre, cotonnades, épices). Il faut bien donner aussi les causes de cet afflux qui remonte à la fondation dans le Sud tunisien du marché franc de Gabès-Douz(2).

La route autrefois peu fréquentée de Gabès au Nefzaoua, au Souf, à Ouargla et El-Goléa est actuellement sillonnée sans relâche par de très nombreuses caravanes. Le marché de

---

(1) Le 16 juillet 1903, une harka de Beraber comprenant plus de 300 méharistes, se jetait à Hassi-Rzell, à 16 kilomètres au Nord des puits d'Hassi-Djahber dans l'oued Messaoud, sur un détachement de 50 hommes de la Compagnie saharienne du Touat et lui tuait 17 soldats indigènes et 2 caporaux français. Cet audacieux coup de main, suivi peu après de l'attaque de Taghit et du combat d'E'-Moungar, arrêta momentanément toutes transactions avec l'Oranie et fit cesser celles avec le Sud marocain.

(2) Deux postes de dédouanement furent installés dans le Sud tunisien. L'un à Dehibat, destiné à transiter vers le Sud par Ghadamès et Ghat, l'autre à Douz, en vue d'un transit parrallèle à la côte méditerranéenne. Le premier, Dehibat, resta complètement vide et inoccupé malgré les tentatives répétées tant officielles que particulières. Depuis sa fondation, le poste de dédouanement de Dehibat est resté avec un chiffre insignifiant de transit. Il participait, en effet, du seul commerce Sud saharien, et nous avons donné plus haut les causes inévitables de sa

Gabès précipite dans le Sahara un énorme stock de denrées coloniales d'origine française qui, bénéficiant de l'immunité douanière, arrivent dans notre Sahara central, malgré les frais de transport considérables, à des prix rémunérateurs pour le vendeur, légers encore pour l'acheteur.

La route est incontestablement longue, mais elle est sûre, elle est bien mieux jalonnée, elle est parfaitement connue, et surtout elle dispose de caravaniers admirables, Châanba d'El Oued, d'Ouargla, de Metlili, d'El Goléa, dont la caravane est la vie même. Ce sont eux que l'on voit sur les quais de Gabès. Ce sont eux qu'on retrouve sur les marchés du Touat.

Les premières années qui suivirent l'établissement du poste de dédouanement de Douz, les Châanba se mirent résolument à l'œuvre et inondèrent l'Oued Souf et Ouargla des produits de l'épicerie française. Il y eut pléthore et, par suite, contrebande. Quantité de denrées franchirent en fraude la ligne douanière et remontèrent ainsi sur les marchés du Nord soumis aux taxes, bouleversant les cours commerciaux par la modicité du prix de l'offre.

Mais depuis cette époque, la route parallèle à la côte méditérranéenne, s'est allongée vers l'Ouest, des débouchés nouveaux se sont ouverts et le courant normal a pu s'établir. Il est déjà à l'heure qu'il est assez important, il ne peut que gagner toujours, car il n'a que des éléments de croissance et rien ne peut venir l'enrayer.

Mais l'introduction au Touat des denrées coloniales françaises par cette voie, nécessite le bouleversement de l'ancien état de choses : la transaction par achat et vente avec intermédiaire, par l'emploi des espèces monnayées s'implante et se substitue à l'antique système d'échange directe.

---

destruction par notre seule présence L'autre, à Douz, prit très vite une importance considérable qui s'accroîtra encore si l'on n'apporte pas à son fonctionnement d'entraves administratives Le système de ces postes est le suivant : les marchandises reçues quai Gabès sont enregistrées en douane et enfermées en colis scellés au plomb, puis remises en cet état au caravanier qui rèçoit en main un passavant de transit où figure la liste de son chargement par poids net et brut. A l'arrivée à Douz, vérification est faite des colis encore scellés ; après cette opération qui revient au Service des affaires indigènes, les scellés sont enlevés et la caravane reprend librement sa route, à condition de ne pas franchir les limites douanières qui bornent au Nord la zône de franchise saharienne. Ce commerce est exclusivement français.

Par la force même des choses et sans intervention extérieure se crée le marché fixe alimenté par des marchandises commandées au dehors par des négociants, apportées sur leurs ordres par des transporteurs à leur solde et vendues ensuite dans le pays.

La compagnie saharienne alimente ce nouveau courant, auquel le Touat prend goût et dès le milieu de 1903 les ksouriens sont déjà de moitié dans les achats effectués au souk d'Adrar.

Le tableau suivant donne la valeur des importations de l'Est :

	EL-GOLÉA	OUARGLA	METLILI	OUED-SOUF	GHARDAÏA	TOTAUX
Caravanes libres..	327	150	140	53	362	1.032
Commerçants.....	1 397	290	135	12	1 170	3.004
Totaux...	1.724	440	275	65	1.532	4.036

D. — Le Nord-Ouest. — Le Tafilelt

Le trafic anciennement établi et supprimé par la conquête s'était rétabli peu à peu. Dès 1902, des commerçants Beni M'hammed s'étaient installés à demeure dans les ksour du Touat et quelques-uns y avaient même ouvert boutique.

Les transactions se sont ainsi continuées en 1903, jusqu'au 16 juillet, époque où les hostilités ouvertes l'ont arrêté net, sans qu'elles aient pu de nouveau se renouer.

Presque exclusivement aux mains des Arabes Beni-M'hammed, le commerce du Sud-Ouest comprend 250 charges diverses et un millier de moutons. Les Doui-Menia non ralliés (Oulad bou Anan) ont aussi contribué, pour une petite part, dans ce total.

E. — Récapitulation générale par nature de marchandises

COTONNADES rouges et bleues	COTONNADES blanches	LAINES	PEAUX	BEURRES, GRAISSES, DENRÉES ALIMENTAIRES	FARINES, PATES, GRAINS	EPICES, CAFÉ, THÉ	PRODUITS MANUFACTURÉS	EFFETS D'HABILLEMENTS COTON, SOIE, FIL	EFFETS DE LAINE BURNOUS, HOULIS	BOUCHERIE	
										MOUTONS	CHAMEAUX
charge	charge	charge	charge	charge	charge	charge	charge	charge	charge	unité	unité
230	70	1.000	200	1.800	2.000	200	350	90	60	2.300	180

Il est en outre intéressant de rapprocher le régime actuel de celui du Touat avant la conquête en distinguant simplement les origines.

Le tableau comparatif suivant permet de suivre l'évolution accomplie. (Ce décompte est fait en charges de chameaux.)

	PÉRIODE DÉCENNAL PRÉCÉDANT L'OCCUPATION ANNÉE MOYENNE				PÉRIODE D'OCCUPATION ANNÉE 1903			
	ALGER	ORAN	TAFILELT	TOTAUX	ALGER	ORAN	TAFILELT	TOTAUX
Caravanes libres.......	300	4.350	350	5.000	1.032	1.300	250	2.582
Commerçants..........	»	»	»	»	3.004	407	»	3.411
Totaux.......	300	4.350	350	5.000	4.036	1.707	250	5.993

Ainsi, les caravanes libres, d'un total annuel de 5,000 charges de chameaux sont passées à 2,500.

Alger, de 300, passe à 4,000.

Oran, de 4,300, passe à 1,700.

La campagne 1903-1904 accentue encore ce mouvement.

Les grandes caravanes sud-oranaises n'ont pas donné plus de 800 charges diverses avec 450 moutons environ. Elle marque la faillite du système d'échange simple et la suprématie prise, sinon définitivement, du moins momentanément, par la voie commerciale de l'Est.

IV. — Résumé. — Étude de la situation et moyens d'en tirer parti

---

De ce long exposé se dégage toute une série de conséquences que nous pouvons énumérer ainsi :

L'évolution économique du Touat, telle qu'elle apparaît tout d'abord, par la simple constatation du fait accompli, se marque :

1° Par l'anéantissement de l'ancien commerce transsaharien;

2° Par la disparition progressive de la caravane libre et de l'échange direct, produit contre produit ;

3° Comme conséquence aussi inattendue que bizarre et qu'il ne faut pas prendre pour définitive, mais bien essentiellement contingente et modifiable, par l'importance du trafic oranais, au bénéfice du Sud d'Alger et de l'Est africain.

4° Par la nécessité d'une monnaie internationale dans les échanges, d'où dépréciation de la monnaie du pays ;

5° Par la dépréciation de la valeur marchande de la datte et l'impossibilité d'écouler les approvisionnements considérables de ces fruits.

Toutes conséquences funestes, si l'on excepte toutefois la naissance brillante du commerce de l'Est.

Qu'avons-nous apporté pour racheter toutes ces ruines ? Rien, sinon la paix, et c'est d'elle que naîtra le nouveau régime, qui deviendra sous peu équivalent et très vite supérieur à l'ancien état de choses, à condition que l'évolution

amorcée soit judicieusement guidée dans ses voies les plus simples, sans ambition démesurée, ni découragement inutile.

Des cinq résultantes de l'évolution actuelle, il en est peut-être que nous avons intérêt à combattre, d'autres à conserver et encourager. Mais il est bon de faire ressortir tout d'abord combien il y a avantage à suivre la tendance qui s'indique d'elle-même plutôt que de s'opposer à son développement. Le Touat vient, en effet, de constituer un véritable champ d'expérience où s'est trouvé mis en place le plant qui représente l'avenir économique du pays. Nous connaissons maintenant le fond du terrain et ses dominantes, nous avons suivi de près l'évolution du développement de ce plant qui, de lui-même, nous a indiqué ses besoins et marqué les amendements qui lui sont nécessaires, suivons donc la méthode rationnelle.

Il ne faut pas songer à faire table rase et à détruire l'humus existant, mais bien à le modifier par la simple addition des principes qui lui manquent, pour assurer le développement du plant étudié, dans le sens le plus favorable au résultat que nous attendons.

1° *Anéantissement de l'ancien commerce saharien.* — C'est un résultat contre lequel nous ne pouvons rien. Tout au plus est il permis d'espérer que l'état de paix actuel et la soumission récente des Touareg Hoggar, les ramènera vers nous, pour s'y procurer ce qui leur manque : les dattes, le tabac et les céréales, *surtout les céréales.* Mais quelle que soit leur confiance et leur bonne volonté, ces peuplades ne pourront faire qu'elles soient riches et nombreuses : aussi, n'est-ce qu'un bien faible courant qu'il faut s'attendre à voir se rétablir. Il n'y a d'ailleurs qu'à en prendre son parti.

2° *Disparition de la caravane libre et de l'échange direct.* -- De ce côté encore, rien à tenter. Le progrès exige cette disparition, car l'existence touatienne se complique au contact de notre civilisation et le mode par trop primitif de l'échange direct ne saurait être maintenu. Il n'y a donc pas un seul effort à tenter dans ce sens : ce serait peine et temps perdus.

Que le pays profite de l'appoint déclinant tant qu'il subsistera, il y trouvera une aide pour lui permettre de traverser sans trop souffrir la période inévitable de crise qui accompagne son évolution.

3° Malheureusement cette disparition semble entraîner celle du trafic oranais en l'état actuel des choses, car pour des raisons que nous n'avons pas encore exposées, l'Oranie s'est faite le refuge de l'ancien régime, le soutien ferme du mode antique et s'est refusée jusqu'ici à apporter son contingent aux marchés fixes. Mais cette liaison des deux conséquences n'est en baisse que *parce qu'elle continue à emprunter l'ancienne méthode*. Ceci bien constaté, il y a tout à espérer du progrès futur de son afflux commercial.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que des raisons très fortes doivent le retarder.

Les voies oranaises sont parallèles au front d'hostilités ; l'une d'elles se confond avec lui[1], tandis que la voie de l'Est lui est perpendiculaire.

C'est tout dire.

Rien n'empêchera que ne s'impose à l'évidence, envers et contre tout, l'énorme inconvénient d'une telle disposition. Il n'est pas d'exemple d'une voie ainsi orientée et qui se soit vu fréquenter, quelqu'ingénieux que soit le système de défense, quelques diligentes que se montrent les forces mobiles de police, quelque fortement que soit établie la ligne des postes fortifiés. Les grandes caravanes seules peuvent encore, grâce aux nombreux défenseurs qu'elles entraînent dans leur exode, se permettre la traversée, et voici expliquée la singulière obstination des voies oranaises à se refuser du transit sur ordre.

Tout serait au mieux si les grandes caravanes se maintenaient à leur chiffre antérieur. Mais il n'en est rien et la statistique établie (pour le Touat du moins) montre éloquemment quelles sont en pleine décadence.

Quand le commerce sud-oranais s'accommodera-t-il du nouveau régime ? Question impossible à résoudre à moins que la pacification complète de notre frontière ouest n'octroie à la route du Nord la qualité qui seule lui manque : la sécurité.

En attendant, qu'il nous suffise de profiter de l'apport Sud-Oranais tel qu'il est, et de l'aide puissante qu'il peut

---

(1) L'occupation de Colomb (Béchar) a remédié en partie à l'inconvénient signalé. Le prolongement de la voie ferrée, en facilitant les transactions et en les protégeant plus efficacement, aidera au rétablissement de cette voie commerciale.

encore nous donner pour assurer l'écoulement des dattes. Sans nous acharner inutilement à solliciter des caravaniers, dont l'intérêt est ailleurs, une importation qui ne les satisfait plus, nous verrons par l'étude qui va suivre quels sont les moyens à favoriser pour déterminer la persistance et même le progrès du commerce entre le Touat et les tribus oranaises dont le concours reste plus que jamais indispensable.

4° *Nécessité d'une monnaie internationale dans les échanges, d'où dépréciation des espèces locales.* — Nous l'avons dit dès le début de cette étude que la monnaie en circulation au Touat était essentiellement restreinte à un usage local. Si cette proposition était vraie aux temps primitifs, doit-elle l'être à fortiori sous le nouveau régime ; et même en ce moment est-ce dans son emploi local que se trouve menacée la monnaie touatienne dépréciée par les exigences croissantes de l'apport étranger ?

Suffisante, autrefois, pour compléter par son échange de main en main le commerce du troc direct entre l'importateur et le producteur, elle se trouve actuellement inutilisable par suite de l'établissement progressif du commerce normal, car sa circulation possible aux Oasis seules et dans l'Ouest marocain ne peut avoir lieu partout où siège l'administration française. Il est vrai de dire que son emploi peut subsister dans l'intérieur des Oasis à condition qu'elle n'en sorte pas. Mais on conçoit aisément l'inquiétude du vendeur, cédant ses produits contre remise de ces espèces d'un emploi si particulier qu'il lui est interdit d'en faire usage en dehors de la région qu'il habite. Cette inquiétude se double de la crainte bien légitime d'en voir, un jour, interdire formellement l'usage.

Aussi la dépréciation subie est-elle considérable et la crise des plus aigues. Dans le courant de l'année 1903, cet état de choses s'est trouvé brusquement aggravé, au point de devenir inquiétant, par l'introduction frauduleuse dans les Oasis de monnaies étrangères fausses ou n'ayant pas cours. Les mesures énergiques prises par le Gouvernement général de l'Algérie ont enrayé immédiatement ce trafic dangereux pour l'avenir du pays. Mais la crise suit nonobstant son cours normal et le Touat, qui reste avec son stock de monnaie locale, prévoit le moment proche où sa valeur fictive se trouvera anéantie au grand dam des dépositaires.

Cet exposé montre combien s'est déplacée la question depuis l'année 1901. Alors notre préoccupation avait été surtout de faire accepter par les indigènes notre papier-monnaie. Les difficultés furent telles que s'était établi à Adrar le change de nos billets au-dessous du pair (19 fr. et même 17 fr. pour un billet de 20 fr.) Or, à l'heure actuelle, le papier-monnaie est si bien apprécié et connu que le change au-dessus du pair s'effectue malgré l'interdiction faite (21 fr. 40 et 21 fr. 25 de monnaie gourarienne contre un billet de 20 fr.) Quant au risque pour la métropole, signalé au début, de voir diminuer sa réserve par l'écoulement sans retour de sa monnaie d'argent, il ne semble pas qu'il y ait lieu de le redouter. L'Ouest marocain est, à la vérité, avide de nos espèces sur lesquelles se réalisent au change des gains énormes; mais le Touat est actuellement trop bien averti, son instruction est faite et les plus obstinément ignorants sont devenus des clairvoyants. Les Touatiens ne se dessaisiront plus que le moins possible des monnaies françaises, excepté dans les directions où ils sauront leur retour assuré.

Ainsi se réalise le pronostic posé en 1901 par le lieutenant Gascuel : « Il paraît donc certain que nous sommes appelés « à être pendant longtemps dans ces régions des importa- « teurs de monnaie. » Nous dirons même plus : il faut, il est nécessaire à l'existence du pays que nous soyions des importateurs d'argent. C'est par ce moyen seul que se trouvera atténuée la crise attendue.

Par ce procédé, la population, munie de nos pièces de 5 fr., des pièces divisionnaires et de billon français ainsi que des billets de la Banque de l'Algérie, pourra se permettre d'écouler son stock de monnaie gourarienne, quand se renoueront ses relations avec le Maroc. Tout achat effectué se soldera partie en dattes, partie s'il le faut en espèces françaises, partie en argent gourari La condition pour l'importateur d'accepter une partie de son paiement en cette monnaie constituera désormais une clause *sine quâ non* de tout marché passé. Peu à peu s'écoulera par cette méthode l'approvisionnement existant, et nul risque qu'il ne rentre au Touat, car le Touat ne peut qu'acheter aux tribus marocaines, il n'a rien à leur vendre(1), au sens propre du mot. Les dattes constituent elles-

(1) Il avait autrefois l'esclave qui s'est trouvé la cause prépondérante de l'introduction des monnaies marocaines.

mêmes une monnaie et n'exigent jamais un paiement en espèces, et une surproduction en céréales, si l'on y arrive, ne prendra jamais pour s'écouler la route du Nord-Ouest.

Pour conjurer la crise monétaire, pour l'éviter même, il ne nous faut qu'un seul élément en abondance : l'argent français et le papier-monnaie.

Conclusion facile à tirer dans le domaine purement spéculatif. Malheureusement, c'est surtout ici le point de vue pratique qui nous occupe. Si le Touat réclame pour exister une forte quantité de monnaie française, faut-il encore qu'il l'acquière ; où trouvera-t-il le produit à échanger contre nos *douros* et le produit trouvé, quel sera son acheteur ?

Nous répondons :

Les dattes ne souffrent pas la vente, elles ne peuvent, au Touat même, s'échanger contre espèces monnayées : le produit créateur d'argent, ce sont donc les céréales et les troupeaux, l'acheteur, la compagnie saharienne pour amorcer le courant, puis dans la suite des temps, les régions voisines du Sud, Tidikelt et Hoggar, peut-être le Gourara et El-Goléa.

Voici donc une curieuse convergence : la demande militaire qu'exprimait la métropole, et la demande régionale de mise en valeur du pays se réunissent et se confondent. Les deux problèmes posés en même temps de deux côtés différents trouvent leur solution l'un dans l'autre. C'est la compagnie saharienne qui va permettre au pays de sortir vainqueur de la crise économique qu'il subit, c'est le pays qui va offrir à la compagnie saharienne le moyen de subsister économiquement par des approvisionnements sur place. Chacun, travaillant pour son propre compte, parachève l'œuvre du voisin.

Il suffira, si nous obtenons du Touat un rendement suffisant des récoltes de céréales et la reconstitution de ses troupeaux de moutons et de chameaux, il suffira, disons-nous, pour remplir les conditions exigées, de surveiller la circulation monétaire, et d'en empêcher l'exode vers le dehors.

5° *Dépréciation de la valeur marchande de la datte et impossibilité d'écouler les approvisionnements énormes qui se font à chaque récolte.* — La datte se vend à vil prix, et, chose plus grave, elle ne se vend plus. La majeure partie de la récolte annuelle ne trouve pas acquéreur à quelque prix que ce soit.

Tel est le fait économique brutal que l'on constate. Il n'est d'ailleurs que la résultante mathématique des composantes diverses de l'évolution suivie, et comme tel il est bien peu susceptible d'être modifié.

Il n'est pas possible de faire recouvrer au fruit du palmier son antique valeur à moins de rétablir par la force le régime aboli, ce qui serait aussi impraticable que dangereux. Il faut donc se résigner à cette situation, à moins d'obtenir de l'habitant du Touat qu'il résilie une bonne fois son bail d'immobilité. Et c'est en effet là que gît la solution que nous ne saurions nous vanter d'avoir découverte, car elle nous a été proposée par les Touatiens eux-mêmes, tant est puissante la pesée des circonstances naturelles sur les tendances même les plus invétérées de l'homme.

La datte ne trouve plus acquéreur sur place, il faut donc l'exporter en des points où elle puisse se convertir soit en quelqu'une des denrées d'importation nécessaires, soit en argent de bon aloi. Le courant n'ayant qu'une source, l'afflux était insuffisant. Il faut tenter de le doubler.

A la base de cette tentative se rencontre la nécessité de la constitution au Touat d'un troupeau de chameaux : tous les efforts de l'autorité locale doivent donc converger vers cet objectif et s'attacher à encourager l'essai dont les habitants eux-mêmes (on ne saurait assez le répéter) ont eu l'idée initiale. L'intelligence commerciale des indigènes leur a permis bien vite de distinguer la voie qui s'imposait à eux, et dès le milieu de 1903, le mouvement s'est dessiné. Le troupeau de transport du Touat, à peu près nul, en 1901-1902, comporte déjà au début de 1904 un noyau très appréciable. Il est possible de l'évaluer à 250 chameaux de bât. La Commission municipale saisie de la question a bien voulu se rendre aux arguments invoqués et des primes d'encouragement aideront puissamment les Touatiens à se créer les moyens d'activité qui leur feraient défaut. Si l'on ajoute que les efforts du cultivateur ne doivent plus s'ingénier exclusivement à l'amélioration des produits du palmier, mais bien se contenter de laisser de ce côté les choses en l'état pour s'appliquer énergiquement à d'autres productions, il est possible d'imaginer que l'équilibre désiré s'établira sinon immédiatement, au moins dans un avenir peu éloigné.

CONCLUSION

Pour conclure, il suffit de résumer les solutions indiquées à chaque problème posé.

Elles se réduisent à deux :

1° Création d'un troupeau de transport qui donne au commerce du Touat l'autonomie et la mobilité qui leur font défaut ;

2° Evolution de l'activité agricole vers la culture des céréales.

Il ne reste plus pour fermer le cercle de cette étude qu'à rechercher si la solution proposée n'est pas imaginaire, mais répond bien à une possibilité réelle et certaine, en d'autres termes à indiquer par quels moyens se pourra obtenir dans les Oasis du Touat la surproduction en céréales que nous avons été amené à affirmer nécessaire *à l'équilibre économique du pays*.

DEUXIÈME PARTIE

I. — Les céréales au Touat. — L'état des cultures en 1903. — Leurs progrès considérables en 1904.

1° Les années 1901-1902

Mis en parallèle avec le Gourara et le Tidikelt, le Touat a, dès l'origine, fourni un rendement supérieur en céréales à celui de ces deux régions voisines.

En 1901, les achats de grains effectués par le capitaine Letord en vue du ravitaillement de la garnison d'Adrar et les études spéciales faites par lui à ce sujet, nous fournissent de précieux renseignements.

Le capitaine Letord estime à 10,450 quintaux — orge et blé — la récolte de 1901. Les achats effectués au taux moyen de 48 fr. 50 le quintal d'orge, 82 fr. 90 le quintal de blé, rendus à Adrar, ne se montant pas à un total supérieur au 1/42e de la récolte totale (248 quintaux). Néanmoins, il estime que l'opération qu'il a effectuée n'a eu pour résultat qu'une hausse considérable du cours des céréales. D'où il suit que les classes pauvres se sont trouvées de ce fait même dans l'impossibilité de s'en procurer. Elles s'en sont plaintes d'ailleurs dans une lettre collective adressée au chef d'annexe. Se basant alors sur le chiffre total nécessaire à la garnison d'Adrar (3,600 quintaux, orge et blé), il en déduit justement que l'achat d'une pareille quantité au Touat même ne pourrait manquer de produire une crise dangereuse.

2° Les années 1903-1904

Or, en 1903, la récolte de blé seul pouvait sans exagération aucune être évaluée à 12,000 quintaux et celle d'orge à 4,000 environ. Il est juste de dire que dans le cours de cette année les indigènes ne se sont pas montrés désireux de vendre leurs céréales. C'est donc qu'une telle production n'atteignait pas encore la limite où le Touat peut vendre et exporter.

En 1904, il en est tout autrement, les djemâas réclament comme une faveur l'achat de leurs céréales parce qu'elles savent les transformer en argent français. On en peut conclure rigoureusement que les ensemencements ont été beaucoup plus considérables qu'en 1903 et que la récolte sera ainsi beaucoup plus importante.

Cette conclusion à laquelle nous amène le simple raisonnement reçoit sa confirmation du fait. Il est facile de constater l'extension des cultures de céréales au Touat ; l'augmentation de superficies ensemencées en céréales de 1904 sur 1903 peut être évaluée proche de 1/10e de l'ensemble. Si une telle évaluation est exacte, les chiffres du rendement de l'année 1904 seraient :

Blé. . . . . 13,200 quintaux
Orge. . . . . 4,400 —

Les besoins de la compagnie saharienne seule n'excèdent pas annuellement :

1,200 quintaux de blé
300 quintaux d'orge

Soit un total de 1,500 quintaux à prélever sur les 17,600 de production du Touat en 1904.

Cet achat effectué, il restera encore dans le pays une quantité (16,100 quintaux) bien supérieure à l'évaluation du capitaine Letord en 1901. Il n'y a donc plus à craindre de provoquer une crise par cette opération. Il est vrai de dire que la compagnie saharienne a son entourage (famille des sahariens, marchands, négociants de toutes sortes établis à Adrar) ce qui augmente singulièrement la demande en blé. Il est juste aussi de faire entrer en ligne de compte les besoins croissants des ksouriens tant des régions voisines que du Touat même

Il faut donc que la production en céréales s'augmente encore dans une forte proportion pour que le Touat puisse, sans difficultés, faire face aux demandes grandissantes des consommateurs locaux et étrangers.

3° RÉSUMÉ

Nous avons vu la production en céréales de 1901 à 1904 passer de 10,450 quintaux à 17,600 quintaux.

Si ce résultat n'a été obtenu qu'au préjudice des cultures voisines, les éléments vivificateurs restant en l'état, le péril

pourrait être grave, car cette méthode aboutirait indubitablement à ruiner le pays dans un délai relativement court.

Il n'en est heureusement rien et le progrès du rendement en céréales correspond exactement à une augmentation du volume d'eau d'irrigation, augmentation due aux travaux effectués par les indigènes dans leurs foggaras, à la faveur de la paix que nous leur avons apportée.

Il correspond également à une extension des superficies irriguées, de telle sorte que l'on peut affirmer à très peu de chose près, les rendements supérieurs obtenus à l'aide de jardins nouveaux créés tout exprès pour la surproduction en céréales recherchée.

Pouvons-nous espérer continuer de marcher dans cette voie ouverte par les habitants eux-mêmes, c'est-à-dire :

1° Est-il légitime d'espérer que le volume total de l'eau d'irrigation peut être augmenté ?

2° Ce résultat étant atteint, est-il possible de trouver son emploi dans des terrains nouveaux, en d'autres termes le Touat présente-t-il des terrains susceptibles d'utilisation agricole ?

II. — Des mesures les plus propres à assurer l'extension de la culture des céréales. — L'eau et le sol

1° L'EAU

a). — LES FOGGARAS

Le lieutenant Niéger dans sa notice descriptive et statistique[1] s'exprime ainsi : « les fogarras sont très nombreuses, mais « la moitié environ parmi elles ne donnent plus d'eau. Certaines « ont vu leur débit diminuer considérablement. »

Voici donc le travail tout indiqué : remettre en état le réseau ancien des foggaras existantes, travail considérable à la vérité, coûteux et pénible, mais qui donne de précieux résultats, comme il a été possible de s'en rendre compte depuis deux ans par les divers travaux de ce genre entrepris dans la région (Sali, Ba-Amor, Tinnomeur, etc.) On ne peut donc contester le fait, *car c'est est un*, que les réparations faites aux foggaguir augmentent leur débit dans une proportion incroyable (1/4, 1/3, 3/7).

(1) Lieutenant Niéger. — Op. cit.

D'autre part, il n'y a pas, croyons-nous, à craindre que l'augmentation de débit de quelques-unes des fogarras nuise au volume d'eau dont disposent les voisines.

On n'est pas d'accord sur l'origine de l'eau des foggaras.

Pour les uns, elle est exclusivement artésienne et provenant d'infiltrations de bas en haut (commandant Cauvet), pour d'autres ce sont seules les eaux d'infiltration de la nappe supérieure qui entrent en jeu ; elles constituent un drainage des eaux de pluie restées en suspension dans les milieux souterrains (lieutenant Niéger).

Il semble bien difficile d'opiner en cette question, car les foggaras s'exécutent et fonctionnent admirablement dans des régions où la sonde artésienne n'est arrivée à aucun résultat (Akabli), ce qui semblerait donner raison à la seconde hypothèse. Mais, d'autre part, les orages torrentiels, inondant les regs, n'augmentent leur débit que d'une fraction relativement faible. C'est donc que l'une du moins des causes de l'afflux est indépendante de l'abondance pluviale. Ainsi, sans chercher à résoudre cette question qui dépasse de beaucoup notre compétence, définirons-nous simplement la foggara, *l'association d'une série de puits* (série qui peut être illimitée) pour produire par la réunion de leur débit sur le plan incliné d'une canalisation souterraine, un courant destiné à l'irrigation.

D'où chaque puits tire-t-il son eau ? Question trop délicate et qui n'importe pas d'ailleurs à l'ensemble de la foggara. Pourquoi, en effet, ne pas admettre que si certains puits sont surtout alimentés par les eaux des pluies, d'autres reçoivent plus particulièrement leur eau de fissures communiquant avec la nappe artésienne sous-jacente et que tous, quels qu'ils soient, participent des deux afflux.

En un mot, les foggaras, essentiellement éclectiques, drainent les eaux qu'elles trouvent, sans souci de leur origine. La nature de ces eaux sort du cadre de l'étude des foggaras, car elle relève de l'étude générale des couches souterraines et des eaux qui s'y trouvent emmaganisées. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que chaque puits ne draîne que la région immédiatement voisine et que son effet reste circonscrit à une limite bien éloignée encore, et que l'activité humaine au Touat n'atteindra de longtemps, le débit d'un réseau de foggaras se trouvera être sensiblement proportionnel à la surface

intérieure des puits qui le composent. La voie est donc ouverte au travail utile de ce côté ; elle nous avait d'ailleurs été montrée par les indigènes. Il n'y a qu'à la suivre.

b). — LES SÉGUIAS ET LES MADJENS

L'eau se perd au Touat, avant d'arriver aux cultures, dans une proportion incroyable, si on considère combien elle devrait être précieusement conservée. Les séguias souvent très longues traversent des étendues de région de sable sec, milieux assoifés, avides de toute humidité. Or l'eau dans la séguia n'est défendue contre cette absorption que par quelques cailloux à peine jointifs et très rarement par un fond d'argile. M. G. Rolland [1] fait ressortir les énormes déperditions d'eau subies un peu partout de ce chef. « Parmi les améliorations « faciles et importantes, dit M J. Brunhes, une des plus « simples et des plus efficaces est de cimenter ou de bétonner « les canaux d'irrigation pour lutter contre l'infiltration. On « se fait difficilement une idée des pertes subies au Sahara par « suite des infiltrations.» [2]

Au Touat, il est impossible de songer à employer, d'ici à quelque temps du moins, des matériaux européens, béton de ciment, chaux hydraulique, etc. Mais pourquoi ne pas employer le système qui a si bien réussi dans l'oued Rirh à Ourir (chez MM. Bonhoure et Cornu) à l'instigation de M. Rolland : des caniveaux en terre cuite. L'argile ne manque pas et d'ailleurs on fabrique déjà au Timmi des tuyaux de conduite de cette sorte que les indigènes emploient comme gargouilles. Aucun essai n'a été tenté dans cette voie, aussi ne faisons-nous qu'indiquer le moyen qui ne devra être préconisé qu'après expérience concluante.

L'eau de la foggara, divisée par la *Kesria* entre ses divers propriétaires, aboutit avant d'être épandue sur les terres au *madjen,* où elle se rassemble pour pouvoir être lancée en grosse masse dans les champs à irriguer. Ici je pose aussi un problème qui ne semble pas avoir été résolu par les gens du Touat au mieux de leurs intérêts.

A première vue ce qui frappe dans ces *madjens,* c'est leur allure de réservoir de dessication. Ils semblent avoir été faits

(1) G. Rolland. *Hydrologie du Sahara algérien.* — Paris. 1894.
(2) J. Brunhes. — *Op. cit.*

comme les réservoirs des salines pour obtenir la rapide évaporation du liquide qu'elles contiennent. Il est bien évident que cette disposition n'a pas été prise dans ce but, précisément contraire à l'économie d'eau à laquelle s'acharne l'ouvrier agricole, mais que celui-ci a été forcé par un motif étranger, puissant, de passer outre à cet inconvénient et de maintenir malgré tout ces formes défectueuses.

Les madjens du Touat ont jusqu'à 15 et 20 mètres de longueur sur 3 et et 4 mètres de largeur et leur profondeur n'excède pas 50 à 75 centimètres.

On conçoit dès lors quelle évaporation énorme se produit dans de semblables bassins où l'eau est obligée pour s'amasser de séjourner des journées entières par des températures torrides voisines de 50° et dans une atmosphère de 0 degré hygrométrique. Il n'est pas douteux que cet inconvénient ait été vu et compris par les gens du pays, s'ils ont persisté dans l'emploi de ces formes pour leurs réserves d'eau, c'est qu'ils n'ont pu résoudre autrement la question du niveau.

Reprise au point de vue exact, cette question se définit ainsi :

1° Le volume d'eau nécessaire à l'arrosage du jardin étant une quantité fixe donnée, elle doit être placée dans un réservoir de façon à pouvoir être déversée en masse sur les terrains à irriguer.

2° Les formes de ce réservoir de volume constant sont à déterminer, et à toute réduction du rectangle de surface correspond une augmentation de profondeur.

La limite d'étroitesse à la bouche du réservoir se rencontre donc en même temps que la limite de profondeur à lui donner. Or, d'une part, le niveau supérieur du réservoir doit être inférieur à celui de l'arrivée de la seguia adductrice des eaux de la foggara, et, de l'autre, le fond du réservoir ne peut être placé plus bas que les parties les plus basses des terres à irriguer.

La différence de cotes ainsi relevée exactement

1° du point d'aboutissement de la seguia adductrice ;

2° des terrains les plus bas, donne la hauteur théorique que peut avoir l'eau dans le réservoir. En pratique, le fond du réservoir doit être surélevé au-dessus de la côte la plus basse d'une quantité suffisante à assurer la pente d'adduction.

Ainsi établi, le madjen comporterait plusieurs ouvertures correspondant aux diverses hauteurs des étages du jardin et arrosant normalement chacune de ses parties. C'est le système qu'on emploie au Nefzaoua (1) où les séguias se débouchent à des niveaux différents suivant les points où elles doivent aboutir. C'est, en un mot, le système le plus rationnel et qui restreint à son minimum la surface d'évaporation. Il n'a qu'un inconvénient, si le courant de l'eau envoyée dans les parties est considérable parce qu'il est produit par la pression de toute la colonne d'eau contenue dans le réservoir ; et, si, dans ces mêmes parties peut être envoyée toute la masse d'eau réservée, il n'en est pas de même dans les parties hautes où ne peut parvenir que la portion d'eau du réservoir comprise entre la cote de ces hautes régions et celle du point d'aboutissement de la foggara. Toute l'eau située au-dessous de ce niveau est inutilisable à cet état du jardin.

C'est incontestablement cet inconvénient qui a empêché les Touatiens d'employer cette méthode ; car il faut bien se souvenir de l'imperfection de leurs séguias d'irrigations, à peine défendues contre l'infiltration. Or, celle-ci est inversement proportionnelle à la rapidité du courant et à la masse de l'eau qui circule. Il leur était donc nécessaire pour parer à l'infiltration de conserver une pente considérable dans leurs canaux d'irrigation, partant de surélever leur madjen.

Ainsi pour se préserver de l'écueil de l'infiltration ont-ils dû subir celui de l'évaporation.

L'expérience montre que dans presque tous les jardins le fond du réservoir est notablement plus élevé que les parties les plus hautes à irriguer. La hauteur de l'eau dans le réservoir se trouve donc devoir être sensiblement inférieure à la différence des cotes entre ces parties les plus hautes et le point d'aboutissement de la seguia adductrice, différence toujours assez faible. Cette condition exige logiquement pour obtenir l'emmagasinement du volume fixé d'eau nécessaire à l'arrosage du jardin entier, l'extension considérable des dimensions horizontales.

Cet exposé, un peu aride, était cependant nécessaire pour montrer nettement la voie à suivre pour obtenir l'organisation rationnelle du système d'irrigations.

---

(1) Ce système est surtout commode quand l'eau est surabondante.

1° Créer des séguias aussi étanches que possible par tous les moyens et notamment par l'emploi des canivaux préconisés par M. G. Rolland.

2° Amener ensuite peu à peu les gens à approfondir leurs réservoirs dans les limites logiques qui ont été indiquées, afin de leur permettre de réduire par ce moyen la surface d'évaporation.

Il ne faut pas s'attendre à obtenir un semblable résultat du premier coup, et même il est nécessaire de se garer d'une précipitation toujours fâcheuse en pareille matière, le maniement des eaux étant entre tous délicat et difficile ; d'autant que les ksouriens ne peuvent se servir d'instruments de précision leur permettant une mesure exacte des cotes. Mais il y a là une idée à suivre et une modification lente à obtenir : le fait d'aider les djemaas par des secours pécuniaires à la réfection de leurs foggaras nous est un moyen d'entrer dans leur organisation agricole, et de les conseiller. Des expériences discrètes seront faites peu à peu en agissant sur des points de peu d'importance et pourront, si elles réussissent, être montrées comme exemples.

c). — RÈGLES ET PRATIQUES ADMINISTRATIVES. — DISTRIBUTION ET PROPRIÉTÉ

Au Touat l'eau constitue une propriété personnelle et exclusive. — Elle s'achète et se vend ou se loue au gré du propriétaire et ces marchés n'ont d'autre règle que la valeur de l'offre et de la demande. Sa propriété est absolument indépendante de celle du terrain (1).

D'autre part, l'eau est divisée entre les ayants droit *automatiquement*, de telle sorte que la chose faite, chaque propriétaire conserve vis-à-vis du voisin son maximum d'indépendance.

Ceci découle à n'en pas douter, de la tendance bien des fois signalée chez les Ksouriens à un individualisme irréductible, tendance qui se retrouve dans leur organisation politique en

(1) Un propriétaire d'eau qui n'en fait pas momentanément usage pour une cause quelconque n'est pas tenu d'en faire remise au voisin même contre rémunération. Il peut, s'il le juge bon, la laisser se perdre sans profit pour qui que ce soit. La djemâa n'a pas à intervenir. Le cas a été constaté par nous au cours d'une tournée en février 1904. Une séguia conductrice d'eau appartenant aux Cheurfa du Reggan était détournée de son cours et venait aboutir dans un puisard en sebkha où elle s'amassait en pure perte.

djemaas indépendantes. Elle dérive aussi, comme le fait très nettement ressortir le lieutenant Niéger, de l'exclusivisme de la classe riche qui s'est attachée uniquement à la possession de l'eau, sachant bien qu'avec un tel trésor elle obtiendrait sans difficultés le reste par surcroît.

Cette organisation est peut-être néfaste, elle permet en effet et facilite la déperdition de l'eau : mais elle existe et il ne faut pas songer à y changer quoi que ce soit. Car elle tire sa source de la nature même du caractère des habitants.

Au moins sera-t-il permis d'utiliser l'une des réglementations admises pour étendre la propriété de l'eau aux classes pauvres. En effet, il est d'usage que le fait de contribuer par son travail à la réfection d'une foggara donne droit à une part du débit : cette part est fixée par d'antiques règles. En obtenant des Touatiens la réfection de leur réseau de foggaras, nous aurons du même coup créé de nouveaux propriétaires, qu'il suffira d'engager à ne pas vendre leur part, en la leur faisant utiliser dans les terrains neufs destinés aux céréales.

En outre, nous trouverons dans ce mode tout individuel d'organisation une facilité beaucoup plus grande pour tenter les quelques essais qui peuvent sembler fructueux. Il suffira, en effet, de la bonne volonté d'un seul et de son intelligence pour que soit appliquée par lui telle méthode qu'une expérience faite à son côté lui aura montrée rémunératrice.

Ainsi pourront de proche en proche s'appliquer certaines améliorations au fur et à mesure de leur vérification certaine, et sans que jamais soit engagée la collectivité.

d). — PUITS ARTÉSIENS

Jusqu'ici l'amélioration des ressources locales en eau par les méthodes et les moyens locaux a été seule envisagée.

Il faut arriver enfin à l'examen d'un moins modeste instrument que la pioche touatienne : nous voulons parler de l'appareil de sondage artésien.

Rien ne nous permet encore de présumer les résultats que donneront les sondages au Touat. Aussi est-ce surtout sur l'utilisation de l'ancien système que nous avons insisté.

Si les recherches artésiennes restent sans résultat, rien ne sombre de nos conclusions touchant l'équilibre économique de la région ; qu'elles réussissent et c'est pour le Touat un surcroît inespéré de prospérité.

Les eaux artésiennes auront surtout, en dehors du domaine agricole proprement dit, un rôle de libératrices et de niveladrices dans l'ordre social. Elles permettront de donner de l'eau à ceux qui, possesseurs de terrains, étaient dans l'obligation de louer de quoi les irriguer, location qui constituait vis-à-vis des propriétaires de l'eau un véritable esclavage, car la redevance toujours très lourde était exclusivement exigible en *céréales*. (1)

Le possesseur de l'eau était le maître du pays parce qu'il en détenait la vraie richesse, c'est-à-dire les grains. Ainsi ressort, même de l'antique réglementation consacrée par des siècles, ce fait que nous nous sommes efforcés de mettre en lumière, à savoir que les productions précieuses par excellence au Touat, ce sont les céréales.

2° LE SOL

Il semble donc résulter de l'exposé qui précède qu'il est possible par des mesures et des travaux appropriés d'augmenter considérablement le volume total de l'eau d'irrigation.

a). — LES TERRES BASSES

« En augmentant le débit des foggara, dit le lieutenant « Niéger, il est peu probable que l'on accroisse beaucoup la « mise en valeur des terrains de culture existant actuelle- « ment »(2). Vérité incontestable, si l'on veut bien se souvenir de la pénurie d'engrais dont dispose la région, mais qui cesserait d'être vraie du jour où, par un moyen quelconque, serait résolue la question d'un amendement économique et rationnel. Ce n'est donc pas sur les terrains de culture existant actuellement que doit porter l'action de l'excès d'eau d'irrigation et ici nous nous séparons entièrement de l'avis de M. Niéger, car l'expérience que nous avons faite nous-même et vu faire à diverses reprises depuis qu'a été écrite sa notice, nous permet

(1) Il y a lieu d'insister sur cette stipulation, au moins bizarre au premier abord, et ne pouvons-nous pas sans grande erreur la considérer comme étant du même ordre que celle de l'indépendance de l'eau et du terrain, faite pour assurer le maintien en servage de la partie pauvre de la population mise ainsi à la merci du propriétaire de l'eau ? Les arabes de Taourirt se trouvent dans ce cas vis-à-vis du marabout de Zaouiet Reggan. Leur oasis est productive, mais ils restent extrêmement pauvres parce que la zaouia qui possède leur eau leur enlève presque toutes leurs céréales. Un puits artésien réussi dans ce pays, et c'est la libération de toute la région.

(2) Lieutenant Niéger. Op. cit.

de le contredire en ce point [1] : « Quant aux terrains neufs « environnant qui pourraient être irrigués par la foggara, dit- « il, ils n'existent pas ou tout au moins pour la grosse majo- « rité des oasis. »

Bien au contraire, nous tenons que, en dehors des anciens jardins abandonnés et inutilisés, fort nombreux d'ailleurs, en dehors des étendues de terrains de coteau sises entre l'oasis actuelle et la dune, toutes terres dont nous reparlerons tout à l'heure, nous tenons que d'un bout à l'autre du Touat chaque excès d'eau trouvé dans une foggara quelconque trouvera son emploi immédiat au niveau le plus bas, s'il le faut même, en pleine sebkha.

La force de cette affirmation réside dans le fait reconnu et contrôlé, non pas une fois par hasard, mais dans une suite d'expériences faites spontanément par les indigènes eux-mêmes, presque partout nos maîtres et nos professeurs en irrigation.

De plus, il est facile de le justifier et de l'expliquer par une étude attentive des conditions naturelles. Nous ne pouvons mieux faire que de nous appuyer pour cela sur la lumineuse argumentation de M. J. Brunhes, dans son livre : *L'irrigation.* Il y expose [2], tout d'abord, le mécanisme de formation des sebkhas où l'eau joue l'unique rôle : « Ainsi, conclut-il, « malgré l'apparence paradoxale du fait, l'eau peut quelque- « fois déterminer au Sahara des espaces condamnés à la « véritable et irrémédiable stérilité. »

Stérilité à vrai dire irrémédiable, à moins que la cure n'en soit confiée à l'eau elle-même, comme nous le montre encore le même auteur dans son étude sur le *dessalage des terres* en Egypte.

---

(1) Quand fut écrite la notice du lieutenant Niéger, il n'était pas encore nettement établi comme aujourd'hui par des expériences répétées que les meilleurs terrains neufs sont à reprendre sur les sebkhas, sur les parties les plus basses, même en plein terrain salé.

(2) « .....Les chotts et sebkhas témoignent au désert de la présence de « l'eau. Curieuse forme hydrologique que celle des chotts ! C'est une « forme limite où pour ainsi dire l'eau est présente sans apparaître.... En « réalité le chott est le résultat de la lutte entre la capillarité et l'évapo- « ration : l'eau, présente à proximité du sol, s'élève sans cesse jusqu'à « la surface par capillarité, mais arrivant ainsi en molécules dispersées, « elle est incapable de résister à l'insolation...... et par ce mécanisme « curieux l'eau, qui est en général et surtout au désert l'agent bienfaisant « par excellence, a dans ce cas particulier pour seule action effective « d'amener à la surface le sel des profondeurs et de l'étaler en une couche « très régulière et parfois assez épaisse. »

Au premier examen, il apparaît qu'au Touat toute oasis se trouve établie sur une pente légère, et bordée dans sa partie basse d'une sebkha. Il n'y a pas d'exception à cette règle.

Faut-il en conclure que les premiers occupants ont recherché avec soin les diverses sebkhas existantes pour s'y aller installer : hypothèse peu vraisemblable et que rien ne justifie. Il semble plus logique d'admettre que la sebkha est postérieure à l'oasis, partant à l'irrigation, dont elle dérive comme effet immédiat.

Dans toute la région touatienne, le sol est fortement imprégné de sels ; sous l'action des pluies combinée avec celle du soleil, ces sels remontent à la surface et saturent par conséquent surtout la couche superficielle.

Telle est la nature des terrains à l'origine avant[1] toute ingérence humaine.

Les immigrants avisent pour s'y installer les rives de l'oued Messaoud et sur ces terres en pente douce commencent leurs irrigations grâce aux foggaras qu'ils créent sur le plateau. L'eau d'irrigation passe et lave les terres. Elle se charge de sels et ainsi saturée descend toujours jusqu'au fond le plus bas où elle s'amasse et travaille sous l'action du soleil. Par ce fait même, tous les sels, qui, primitivement, se trouvaient répartis sur l'ensemble de la surface, sont donc colligés dans les régions basses seules. Les terres hautes y ont gagné, mais les fonds sont devenus sebkhas, c'est-à-dire infertiles.

Que faut-il pour leur rendre leur ancienne fertilité ? Procéder avec eux à l'opération effectuée à l'origine sur les terres hautes : le dessalage par l'irrigation.

Voyons d'ailleurs faire les indigènes ; le nouveau jardin à créer est délimité en pleine sebkha et bordé d'un fossé profond qui assure le drainage des eaux qu'on y amènera.

Il est ensuite arrosé largement sans qu'aucune plantation n'y soit tenté. Toute l'eau provenant de cet arrosage préliminaire s'écoule dans le fossé de drainage entraînant avec elle les sels dont elle a lavé les terres. Après une période plus ou moins

(1) Les sebkhas pouvaient exister déjà en plusieurs des points où nous les trouvons aujourd'hui, partout où les pentes étaient suffisantes pour assurer à l'eau de pluie un écoulement.

longue [1] suivant les terrains, l'on commence les premières mises en place. D'abord quelques palmiers, puis les semis. Telle est la méthode qu'appliquent les Touatiens [2] : que prétendrions-nous leur apprendre ?

Est-ce donc par une analyse raisonnée et subtile des conditions de leur sol et du travail mécanique de l'eau que les Ksouriens sont arrivés à trouver sans conseil extérieur la solution d'un tel problème ? Il serait téméraire de l'affirmer. D'après les observations que nous avons pu faire, au contraire les Touatiens ne semblent pas avoir touché le fond de la question : il en résulte même dans l'application générale de ce procédé un danger imminent qui s'augmente de la tendance individualiste du Ksourien travaillant chacun pour soi et se refusant en principe à une organisation commune.

Tout d'abord, la création par cette méthode de terrains neufs propres à la culture absorbe une énorme quantité d'eau, car il est de toute nécessité que les irrigations réelles ne soient commencées qu'après un dessalage complet. Ce dessalage ne peut se produire que si l'eau de lavage a été fournie en abondance au terrain *de dessus en dessous*, pour mieux dire, épandue à la surface pour être sans relâche draînée en des fossés profonds et conduite, si possible, au loin.

Ce courant continu de haut en bas, de la croûte au sous-sol, qui doit être maintenu pendant de longues périodes, nécessite l'emploi de fortes quantités d'eau. Or cette eau est absolument perdue et devient inutilisable du fait même qu'elle a revivifié la terre.

Gros inconvénient dans un pays où l'eau est rare, et qui se double de celui de l'emploi exclusif de cette méthode par les riches propriétaires d'eau.

On ne peut y remédier que par l'accroissement du rende-

---

(1) Le moment propice est déterminé par l'expérience : on cesse pendant quelques jours d'irriguer la surface. Le travail ordinaire de capillarité s'effectue grâce aux rayons solaires. Si le lavage n'est pas suffisant, le cultivateur constate à la surface la présence des cristaux ennemis. Il en est quitte pour reprendre l'arrosage méthodique. Si la dessication de la terre se produit sans efflorescenses salines, le jardin est utilisable. Il est prêt à recevoir les semences.

(2) Une autre façon d'opérer dérivant toujours de la même méthode générale, a été observée en divers points du Touat. Le champ neuf une fois délimité est chargé sur toute sa superficie d'un apport de terres provenant du creusage des terres voisines. Ainsi le niveau du terrain à préparer se trouve surélevé au-dessus du niveau de la sebkha et les terres voisines sont au contraire plus basses que ce niveau.

ment en eau des systèmes collecteurs existants et la création de nouveaux producteurs de cet élément. Il ne sera pas de trop de l'ensemble des foggaras judicieusement réparées et de tous les puits artésiens qu'il sera donné de creuser pour permettre l'application méthodique de ce procédé si fructueux.

Mais surtout il faut faire comprendre aux indigènes le danger qu'il y aurait à agrandir ainsi leur domaine agricole par bribes et morceaux, par boutades pour ainsi dire, et sans méthode.

Le dessalage, en effet, d'une terre procure le salage de celle qui la suit immédiatement sur la pente. Que l'eau d'irrigation au lieu d'arriver pure pour repartir chargée de sels, se présente déjà saturée lors de son épandage, et c'est la sebkha qui se réforme et se corse en quelque sorte. Que même, par suite d'une mauvaise organisation des seguias adductrices et d'une défectueuse mise en pratique de la méthode, l'eau arrive d'emblée au sous-sol, par les fossés par exemple, et n'imprègne qu'après coup la surface, c'est encore l'afflux salin dans le champ qu'on prépare, et sa stérilisation plus complète encore.[1]

Il faudra donc obtenir des indigènes qu'au fur et à mesure de la production d'excès d'eau, ils mettent en dessalage les terres les plus hautes *après celles déjà utilisées* en se gardant à tout jamais d'appliquer ce procédé à des terrains qui commandent des cultures déjà existantes. Celles-ci y périraient.

Il sera ensuite nécessaire d'obtenir la progression lente et méthodique, proportionnée aux accroissements du débit général, de la lisière de l'oasis vers le fond ; le mouvement en avant devra se produire *à l'alignement* pour ainsi dire, et à l'exclusion de tout essai isolé, en avant de la ligne de marche.

Résultat très difficile à obtenir des Touatiens si ce mouvement de mise en valeur agricole devait se faire rapidement. Heureusement, et malheureusement aussi d'ailleurs, n'est-ce qu'avec une extrême lenteur que nous pourrons voir se développer l'usage de ce procédé, et nous sera-t-il en conséquence possible d'avertir et de conseiller les créateurs de nouveaux jardins.

Dès maintenant, ils savent fort bien que les terres avoisinant celle qu'on dessale deviennent elles-mêmes stériles si elles ne l'étaient déjà, et se rendent parfaitement compte de l'augmen-

---

(1) J. Brunhes fait une étude aussi détaillée qu'approfondie de ces diverses conditions à prévoir (*Egypte. La situation actuelle et ses causes*).

tation de ce chef de leur salinité. D'ailleurs elle saute aux yeux, car aux abords de ces champs de nouvelle formation s'étale une profusion d'efflorescences qui en constitue la preuve palpable.

Nous voici donc bien loin déjà des conclusions pessimistes d'autrefois : à la vérité les djemâas en 1902 ont en grand nombre refusé toute aide en vue d'augmenter leur eau d'irrigation, et certaines d'entre elles ont affirmé que le volume actuel leur suffisait.

Qu'on les interroge de nouveau en 1904. La réponse sera diamétralement opposée.

Evolution d'idées dont la cause est la même que celle du changement radical d'attitude en ce qui concerne la vente des céréales : certitude de la fixité de notre occupation et nécessité d'éléments nouveaux d'existence.

b). — LES TERRES HAUTES

A ces terres basses sur lesquelles repose essentiellement l'avenir de l'extension agricole de la région, il faut ajouter les anciens jardins, d'un niveau plus élevé, abandonnés pour cause de pénurie d'eau et principalement une région très particulière sise entre la dune de protection et la lisière supérieure des cultures.

Cette année même, la reconstitution d'un seul coup par les gens de Tilloulin (district d'Inzegmir) de toute une bande de jardins de 50 hectares environ, grâce à la revivification d'une foggara morte, servira d'exemple en la matière. Les puits artésiens contribueront plus particulièrement à cette partie de l'œuvre, percés qu'ils pourront être à flanc de coteau ou au sommet du plateau.

Par ces divers moyens s'augmentera peu à peu l'étendue cultivable, son accroissement restant étroitement lié à celui du volume d'eau. Grâce à cette extension pourra se réaliser, malgré le manque d'engrais, une organisation de culture extensive avec de nombreuses jachères.

L'excès d'eau servant à des cultures de légumineuses (trèfle, luzerne, vesces, etc.) qui réussissent fort bien au Touat, un assolement bien compris donnera, même sans augmenter

l'engrais, des étendues parfaitement préparées pour la venue des orges et des blés. (1)

La culture restera donc extensive, au moins en partie, jusqu'à ce que la question des engrais reçoive une solution satisfaisante. Elle deviendra peu à peu intensive, au fur et à mesure que le fumier s'augmentera par suite de l'accroissement du troupeau et que parviendront des données plus précises sur les amendements les plus profitables à la terre touatienne.

Après avoir passé en revue l'état du Touat avant la conquête et les conditions qui déterminaient alors son mode économique, nous avons essayé de montrer l'effet de notre intrusion subite, puis de notre définitive installation en suivant pas à pas les modifications survenues.

Il est résulté de cette étude la certitude d'une évolution nette de l'ancienne organisation vers un régime nouveau très différent, évolution lente à la vérité, mais encore trop rapide pour ne pas avoir amené de crises graves sur divers points.

Reprenant chacun de ces points, nous avons cherché remède au danger signalé et cette recherche n'a consisté, du reste, qu'en l'observation des tendances indigènes et l'enregistrement de leurs efforts. Nous sommes arrivés ainsi à conclure à la nécessité de tendre vers deux résultats indispensab'es :

Création d'un troupeau de transport ;

Accroissement de la production en céréales.

Ce dernier but exigeait pour s'affirmer du domaine réel l'étude des moyens : nous avons, aussi brièvement que possible, indiqué ceux qui peuvent être employés. Ils nous sont apparus possibles et basés sur la production de l'élément universel au Sahara : l'eau.

Il pourrait donc, à l'examen de l'ensemble, paraître légitime de nous croire dans la bonne voie, ou si cette prétention semble exagérée, au moins dans une voie praticable.

En tout cas, la route suivie n'est que le prolongement des directions indiquées par les faits eux-mêmes, et l'affermisse-

(1) Les légumineuses, à dominante de potasse, n'exigent que peu d'amendements azotés. En revanche elles apportent l'azote à la terre par le phénomène connu sous le terme de *nitrification*. Enterrées en vert après une ou deux coupes, elles constituent un engrais de premier ordre.

ment de la marche amorcée par les Ksouriens. Et c'est ici la seule valeur de cette étude, de n'avoir rien inventé, ni rien découvert, mais d'avoir simplement suivi des traces déjà marquées par les indigènes, accusé le trait qu'ils avaient eux-même esquissé.

En somme, si les questions économiques et agricoles traitées ont touché parfois à d'importants problèmes, et si l'ampleur de la discussion a pu paraître peu en rapport avec la compétence du signataire et l'étroitesse du sujet, qu'il nous soit permis de dire pour terminer qu'à aucun moment n'ont été perdues de vue les dimensions modestes du rayon de notre sphère d'études.

Et nous demandons que nos arguments soient exclusivement examinés sous cet angle en répétant que notre but unique est resté tel que nous l'avons donné dès le début de ce travail.

Adrar, mars 1904.

Capitaine Flye Sainte-Marie.

Impressions de voyage en Espagne

Pendant que tous les peuples, y compris ceux d'Extrême-Orient, et notamment le Japon, suivent pas à pas les progrès de la civilisation, que tous cherchent à se perfectionner dans l'Industrie, les Arts et les Sciences, à se développer commercialement ; pendant que de tous côtés, les inventions succèdent aux inventions, que la télégraphie sans fil, la direction des ballons se perfectionnent de jour en jour, une seule nation qui fut grande entre toutes et qui pourrait être grande encore, reste, dans certaines de ses provinces, stationnaire, semblant se désintéresser de tout ce qui se passe autour d'elle. Cette nation c'est la patrie du Cid, c'est l'Espagne.

Quiconque ne connait ce pays que par son histoire ou par les récits fantaisistes de quelques voyageurs, ne peut se faire une idée de ce qu'il est en arrière des autres pays. Mais de toutes les provinces, la plus arriérée, à tous les points de vue, est celle d'Alméria, que j'ai visitée au mois de février dernier, et c'est d'elle que je vais m'occuper en cette étude succincte.

Aspect du pays

A partir de Baeza, point de départ de la ligne des chemins de fer Five-Lille, tout le pays qui pourrait être riche si les habitants et les gouvernants le voulaient, apparait désolé, desséché, morne. Il faut approcher d'Alméria pour rencontrer ce qu'on appelle La Vega, c'est-à-dire une partie verdoyante, arrosée au moyen de prises d'eau qui viennent de la rivière Andarax, située sous le sol même. Dans les années peu pluvieuses, la rivière se dessèche et la culture se trouve compromise.

Commerce et Industrie

Les principales industries de la région sont : les raisins à grosse peau dits d'exportation ; le spart ; les minerais. L'année 1904, particulièrement pluvieuse, a donné une récolte de raisins très abondante, mais par suite de leur vente presque à moitié prix, particulièrement à New-York, les producteurs

ont éprouvé des pertes énormes. La moyenne du nombre de barils expédiés chaque année est de 1,500,000, chaque baril pesant 20 kil. net, ce qui représente 8 millions de pesetas.

Le port d'Alméria expédie environ 300,000 tonnes de minerai de fer chaque année, et près de 10,000 tonnes de plomb en barres et 20,000 tonnes de spart. Cette production pourrait être décuplée si le pays était en d'autres mains.

Les habitants, leurs mœurs et habitudes

Le peuple des campagnes est laborieux et très sobre, ce qui fait qu'il se contente de maigres salaires, celui des villes et surtout des ports de mer est beaucoup plus exigeant, un bon salaire et peu de travail, tel est son principe. Le peuple de campagne est abruti par la religion et par les curés. Les habitants des villes sont également très religieux, mais de ce que leur disent les prêtres, ils ne font que ce qui a véritablement trait à la religion. Ils fréquentent assidûment les offices, s'agenouillent sur la froide pierre, prient dévotement, se signent à tout propos et hors de propos, mais aussitôt hors de l'église, ils se laissent aller à leurs penchants plus tôt mauvais. Dans les discussions, surtout entre ouvriers, le couteau joue le rôle d'arbitre souverain. J'ai moi-même failli être victime de l'une de ces courtoises discussions : c'était à Alméria, je me rendais à la poste, quand au détour d'une rue, je vis venir vers moi un homme rempli de sang, et tenant en mains un revolver ; je m'effaçai de mon mieux, l'homme buta contre un caillou et tomba, lâchant son coup de revolver. Se relever et se sauver dans le premier couloir venu, fut l'affaire d'une minute. Deux gardes civils, instruits de la querelle qui venait d'avoir lieu un peu plus loin, arrivèrent en courant, je leur montrai le couloir par lequel l'homme avait fui, ils entrèrent et quelques minutes après, ils revinrent avec le fuyard, ficelé comme un saucisson, sans souci d'une blessure qu'il portait au bras et dont le sang coulait abondamment. Presque au même instant, arrivèrent deux autres gardes tenant un autre individu qui lui, portait une profonde entaille au cou, c'est après celui-là que courrait l'homme au revolver. Les deux antagonistes furent liés bras contre bras et conduits à la *duana* (geôle) avec accompagnement de coups de crosse de fusil, c'est leur passage à tabac à eux !

Des scènes de ce genre sont très fréquentes, surtout sur les

quais, mais les gens passent leur chemin et laissent à la police dont, disent-ils c'est la besogne, le soin de ramener le bon ordre.

Les mines

Dans cette région d'Alméria, il existe des mines d'une très grande richesse. Toutes ou presque toutes sont exploitées par des Compagnies étrangères, c'est ce que les publicistes reprochent au gouvernement espagnol.

Mais les Espagnols qui connaissent bien leur pays, n'ont pas assez de confiance pour exposer leurs capitaux; ils savent bien que leurs ingénieurs ne sont pas encore assez au niveau des progrès de la science pour exécuter, d'une façon productive, les travaux nécessaires à ces grandes exploitations.

La réalité, c'est que les étrangers, et notamment les Français, ont été très utiles au pays en faisant ce que les Espagnols n'ont pu faire.

Les droits de toute sorte qui frappent les minerais, soit à l'intérieur, soit à l'exportation, enrichissent le Trésor. Les Compagnies étrangères emploient en outre un personnel nombreux du pays, fournissant ainsi des moyens d'existence à une bonne partie de la population.

Et d'ailleurs, — ceci pour mettre en garde nos compatriotes qui seraient tentés d'exposer des capitaux dans ce pays — on se tromperait singulièrement si l'on pensait que ces Compagnies n'ont réalisé que des bénéfices. J'en connais plusieurs qui cherchent à céder leurs entreprises, et je ne crois pas me tromper en disant que la province d'Alméria est loin de répondre, au point de vue minier, aux espérances que les Espagnols, eux-mêmes, faisaient naître.

Si l'on compte les millions perdus là-bas par les étrangers, à commencer par la Compagnie Fives-Lille qui a construit le chemin de fer de Baeza à Alméria, on comprendra qu'il y a lieu pour les étrangers, toujours insuffisamment renseignés, à aller voir de plus près ce qui se passe. Les rapports de nos consuls donnent à cet égard des renseignements fort utiles.

De même, au point de vue commercial, ils font connaître quels débouchés insignifiants, pour nos produits, offre un pays où les habitants mènent une vie médiocre et dont le besoin d'objets de luxe et même de première nécessité ne s'est pas encore généralisé.

D'ailleurs, les Espagnols du Nord eux-mêmes, signalent l'insécurité morale et commerciale de la province d'Alméria.

Administration

Et là encore, — et c'est de là que proviennent tous les mécomptes signalés plus haut, — dès qu'on entre en contact avec les diverses administrations, dès que surgissent des questions d'intérêt, on s'aperçoit qu'on n'est plus dans un pays organisé. La légalité n'est qu'un vain mot. L'arbitraire, le caciquisme, imposent toutes les décisions. On ne peut qu'être indigné d'abord, de cette absence de conscience qui rend possible les abus, les vexations, les déni de justice de toute sorte. Les étrangers, que leur mauvaise fortune conduit là, doivent vivre avec tout cela où quitter le pays.

Les écrivains espagnols jugent tout aussi bien que moi la situation spéciale d'Alméria. Voici comment s'exprimait, l'an dernier, dans une étude sur cette province, M. Manuel Trojano.

« Un caciquisme dur, su, implacable, avec le sens juridique « des pachas marocains ; le respect du droit d'autrui pas plus « organisé ici que là-bas, pareil à la pousse des cactus et des « aloès ; la résignation complètement musulmane de la grande « masse sociale ; cette conception de l'égoïsme intéressé et « brutal qui précipite, sur toute la société industrielle qui se « présente ici, un certain nombre de gens de classe moyenne, « comme peut se jeter une tribu kabyle sur une caravane qui « traverse son territoire; la tendance à ne voir dans les affaires « que les côtés les plus illusoires et les plus fantastiques, et « cela donne à la vie de cette région, des couleurs et une « expression africaine ».

Le tableau est bien exact, et il suffit de passer à Alméria quelques jours pour entendre, dans les conversations, les plaintes des uns et des autres, étrangers et naturels du pays. Il faut espérer que la régénération de l'Espagne qui commence à se faire sentir dans le Nord, finira par se montrsr aussi dans cette partie de l'Andalousie, et qu'au lieu de vouloir fuir ce pays dès qu'on l'a visité, on prendra plaisir à y vivre avec, dans les relations la même sécurité que partout ailleurs.

30 novembre 1904.

L. MATHIEU.

ORIGINE DES GAULOIS

ET

ORIGINE ASIATIQUE DE LA LANGUE CELTIQUE

parlée au temps de la conquête Romaine

Nous ne venons pas ici battre en brèche le consciencieux travail de M. Waille Marial, qui nous paraît, tout au contraire, très remarquable ; mais si cet ouvrage est d'un côté très précieux, il peut, de l'autre, contribuer à propager une erreur grossière qui est de laisser croire que nos ancêtres gaulois sont d'origine asiatique.

Il aurait fallu mettre en tête de l'article : Crigine asiatique *de la langue* des Gaulois et non Origine asiatique des Gaulois, ce qui est fort différent.

Tous les Blancs habitant de l'Europe sont issus de la race blanche dont l'habitat primitif a été la Scandinavie et la Lithuanie. De ces régions septentrionales, après avoir augmenté en nombre, elle refoula les Jaunes vers l'Est et les Noirs vers le Sud et fit progressivement la conquête de toutes les terres jusqu'à la Méditerrannée.

Un simple voyage dans l'Inde suffit, du reste, pour s'en rendre compte, pour si peu qu'on n'ait pas l'esprit prévenu.

On constate facilement que grâce à l'existence des castes, la population autochtone qui est la plus nombreuse et constitue la caste inférieure, n'a rien de commun avec la race blanche.

L'Hindou autochtone est petit, grêle presque autant que l'Annamite. La couleur de sa peau est brun chocolat. Les traits de son visage seuls, diffèrent de ceux du nègre d'Afrique et sont plus voisins de ceux des Européens. Cela est loin de suffire pour arriver à la conclusion qu'il faut le considérer comme un ancêtre. Il appartient nettement à une race particulière dérivée pour les trois quarts du nègre primitif de l'Inde.

Tous ceux qui ont vu Bombay et Ceylan se rangeront à cet avis.

La blancheur de la peau et la couleur blonde des cheveux n'est-elle pas, au contraire, le produit d'un climat septentrional, l'héritage d'une lutte de plusieurs centaines de siècles contre les rigueurs et les frimas du Nord ?

Nous l'avons toujours pensé ainsi, en dépit de l'enseignement classique et nos suppositions se sont vus vérifiées par une étude sur place dans l'Inde. Sans aller si loin, lisez Fabre d'Olivet et le docteur Encausse et vous serez convaincus.

La Race Blanche prit donc naissance dans les latitudes boréales de l'Europe. Faible et sauvage au début, elle se fortifia peu à peu par la lutte contre le climat et se développa intellectuellement et physiquement. Lorsqu'elle fut assez nombreuse elle refoula les Jaunes en Asie et les Noirs dans l'Asie centrale, dans l'Inde, dans l'Europe méridionale et plus tard en Afrique.

Vers 10000 ans avant J.-C., une partie des Celtes s'expatria pour fuir le despotisme des Druidesses, refoula les Noirs encore maîtres de l'Arabie et s'y installa. Telle fut la première origine des Arabes et des Hébreux. Ils sont connus sous le nom de Celtes bodhones.

Vers 6728 ans avant J.-C., un jeune druide gaulois, du nom de Ram, s'expatria à son tour, joignit ses contingents aux Blancs de la Russie méridionale et fit la conquête du Turkestan, de l'Afghanistan et de l'Inde jusqu'à Ceylan.

Le Ramayana est le récit héroïque de ces hauts faits. Ram fonda un immense empire indien qui eut pour limites l'Irlande à l'Ouest et le Siam à l'Est et qui fut organisé d'une façon supérieure sous l'influence des mages, grands maîtres de la Tradition occulte. Ram est l'auteur présumé du zodiaque, son nom est encore révéré dans l'Inde sous nom de RAMA et au Thibet sous celui de LAMA, le Lama actuel n'étant que le représentant dégénéré de ce merveilleux empire qui dura 35 siècles. Alors se fondèrent ces vénérables sanctuaires de l'antiquité, aussi bien en Thrace qu'en Espagne, qu'en Chaldée et qu'en Egypte. La Gaule eut le sien à Chartres.

Les conquérants compagnons de Ram en étaient encore à l'époque néolithique quand ils envahirent l'Inde. Là ils trouvèrent la civilisation orientale dans toute sa splendeur et déjà en possession du bronze, alliage qui nécessite la connaissance de la métallurgie de l'étain.

Le retour des Gaulois conquérants vers l'Ouest jusqu'en Irlande explique à la fois l'usage subit du bronze en Europe, sans

transition d'un âge du cuivre et la différence qui existe entre les langues du Nord et celles de l'Europe méridionale.

Les Blancs septentrionaux conservèrent l'usage de leur langue primitive dont le norvégien et l'allemand sont les représentants actuels, tandis que ceux qui firent partie de l'empire Indien (Bretons, Celtes, Ibères, Latins, Grecs, Numides), abandonnèrent l'idiome primitif pour adopter le sanscrit et ses dérivés (celte, grec, latin, etc).

Cet empire Indien se disloqua ensuite à l'époque du grand schisme 3200 ans avant J.-C. Le grand courant ionien des pasteurs se forma et se dirigea vers l'Ouest et c'est ici que commence l'histoire classique faisant partir les Aryens de l'Inde pour les conduire à la conquête de l'Egypte (Invasion des Pasteurs) et de l'Europe occidentale.

Cette invasion aryenne refoula les Celtes bodhones en Ethiopie et dans les déserts arabiques (Arabes et Hébreux) et établit les fondements des grands empires de l'Asie Mineure et de l'Assyrie.

Les anciennes provinces de l'Empire indien restèrent divisées ; la Celtique avec la Bretagne et l'Ibérie se fractionnèrent de plus en plus et restèrent isolées du groupe etrusque foyer d'une civilisation plus avancée et du groupe thrace. De ce dernier la Grèce se détacha et se fragmenta comme toutes les autres provinces, l'effet du schisme religieux ayant été de détruire partout le pouvoir central. Les anciens sanctuaires, derniers refuges des Mages, autrefois représentants de ce pouvoir central, restèrent debout, mais les hiérophantes qui, du reste, se transmettaient oralement la science traditionnelle, la voilèrent de plus en plus et cachèrent leurs croyances en un Dieu unique sous ces fables gracieuses qui constituent les mythologies antiques, fables allégoriques sous lesquelles la vérité est cachée. Ils purent ainsi maintenir l'existence de ces sanctuaires, véritables facultés scientifiques de l'antiquité et transmettre la tradition à leurs initiés des hauts grades, malgré l'hostilité d'un pouvoir schismatique ou profane, laissant aux peuples et aux rois une religion de façade aux légendes gracieuses et poëtiques dont les initiés seuls gardèrent les clefs.

Ces clefs sont à peine retrouvées aujourd'hui et nous ont permis de savoir que la tradition n'aurait jamais changé depuis Ram, même depuis les Atlantes ; que, par conséquent, l'enseignement des temples était celui d'un Dieu unique. C'était là

l'enseignement du Temple de Thèbes et c'était aussi la doctrine de Pythagore. Les Egyptiens n'adoraient donc pas des crocodiles ou des bœufs, contrairement à ce que l'on nous enseigne officiellement, pas plus que les catholiques de nos jours n'adorent un pigeon et que les franc-maçons n'adorent une équerre et un triangle. Cette uniformité de croyance des initiés explique pourquoi Alexandre le-Grand, qui en était un, sacrifiait aux Dieux de tous les pays qu'il visita. Il sacrifia même au Dieu unique des Juifs et la puissance des Juifs étant négligeable à ce moment, cela démontre qu'il ne le fit pas seulement par politique, mais bien par principe, pour mettre en pratique l'idée occulte de la religion universelle telle qu'elle était enseigné dans les Temples depuis les temps les plus reculés.

Comme on le voit par ce qui précède, l'histoire classique est sinon à refaire du moins moins à compléter grandement. La science antique a été méconnue. En plus de la science occulte, dont parle M. Waille Marial, les anciens ont connu en astronomie la rotation de la terre autour du soleil, l'attraction universelle. (*Voyez la Doctrine de l'Harmonie des Sphères de Pythagore.*)

Pour l'attraction universelle la loi des carrés est de Pythagore.

Les verres grossissants, les miroirs concaves, le télescope, leur étaient connus.

Le dernier télescope des anciens fut démonté à Alexandrie, dans la tour du phare, par les Arabes. Il servait, à cette époque, à signaler l'arrivée de la flotte grecque de Constantinople.

Ces détails ont été mis récemment au jour par la publication des annales secrètes des M'zabites, annales historiques parfaitement authentiques que l'on conserve avec le soin le plus jaloux au M'zab et dont n'a pu prendre connaissance que par une véritable ruse un savant professeur d'Alger, bien connu.

Les anciens ont connu encore l'isochronisme des vibrations du pendule, la puissance de la vapeur (appliquée par Anthème de Tralle), l'electricité que les prêtres égyptiens savaient manier aussi bien que les initiés étrusques. Tite Live et Pline racontent que Tullus Hostilius, roi de Rome, voulant évoquer la force électrique d'après les rites d'un vieux manuscrit de Numa, périt foudroyé pour n'avoir su prévoir le choc au retour ou pour avoir négligé de s'isoler.

A propos du procès de Niepce et de Daguerre, il fut établi

que d'après d'anciens auteurs ioniens, l'antiquité a connu la chambre noire, les appareils d'optique et la sensibilisation des plaques métalliques. Les procédés y sont décrits tout au long.

La bière, (Voyez Xénophon : *Retraite des Dix mille*), le sucre de canne (miel des roseaux), l'opium, la verrerie, la distillation, l'alcool, les acides, les sels, l'éther, étaient connus des Egyptiens et des Grecs. (Plutarque: *Vie d'Alexandre*, *Hérodote*, *Senèque*, *Questions naturelles*, liv. III, chap. XXV), *Quinte Curce*, liv. X, chap. dernier. Pline : *Histoire naturelle et Pansanias*, *Arcad*, chap. XXV).

Hippocrate connaissait la circulation du sang et l'existence du corps astral ainsi que les phénomènes de dédoublement du corps humain, que l'Académie des Sciences se décide enfin à admettre sous le nom nouveau d'autoscopie, comme hier elle a admis sous le nom nouveau d'hypnotisme le magnétisme animal et le mesmérisme qu'elle avait repoussé pendant 150 ans.

« Enfin, Porphyre, dans son livre sur *l'Administration de*
« *l'Empire*, décrit l'artillerie de Constantin Porphyrogenète.

« Valérianus, dans sa *vie d'Alexandre*, décrit les canons de
« bronze des Indiens.

« Dans Ctésias on retrouve le fameux feu grégeois, mélange
« de salpêtre, de soufre et d'un hydro-carbure employé bien
« avant Ninus en Chaldée et dans les Indes, sous le nom de
« feu de Bharawa. Ce nom qui fait allusion au sacerdoce de
« la race rouge, premier législateur des Noirs de l'Inde,
« dénote à lui seul une immense antiquité.

« Hérodote, Justin, Pausanias parlent des mines qui englou-
« tissent sous une *pluie* de pierres et de projectiles *sillonnés*
« *de flammes* les Perses et les Gaulois envahisseurs de Delphes.

« Servus, Valérius, Flaccus, Jules l'Africain, Marcus,
« Grœcus, décrivent la poudre d'après les anciennes traditions;
« le dernier donne même nos proportions d'aujourd'hui. »
« Saint-Yves d'Alveydre). »

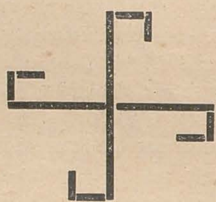
Ce dernier fait n'a rien d'étonnant puisque les Chinois connaissaient la poudre bien avant J.-C. et que des communications locales ont toujours existé de Chine au Siam, du Siam en Birmanie et de la Birmanie à l'Inde, de l'Inde à l'Arabie et à l'Egypte. Une sorte de cabotage a existé de tout temps sur ces côtes représentées encore aujourd'hui par les boutres arabes de Mascate et les jonques malaises et chinoises.

Mais pourquoi alors, dans nos écoles d'Europe, nous

enseigne t-on sinon le contraire, du moins de vieilles fables qui datent du temps du Roi-Soleil ?

Uniquement par l'habitude qu'ont tous les auteurs classiques de se copier les uns sur les autres, sans tenir aucun compte des progrès qui se réalisent tous les jours autour d'eux. Des dictionnaires prétendus scientifiques qui se publient tous les jours partagent le même défaut. Copiés sur de vieux auteurs, vous y trouverez la biographie de Guizot, mais non celle du Président Loubet.

Mais nous voilà loin du Sanscrit et des Gaulois. Revenons-y pour dire que la plupart des outils et des armes de l'époque du bronze, en Europe, portent la marque caractéristique de leur origine et nous fournissent la preuve indéniable de la conquête de l'Europe par les Indiens de Ram, 35 siècles avant l'invasion aryenne. Cette preuve c'est la croix gammée



qui se retrouve sur presque tous les objets. Ceci ne fait que confirmer tout ce que nous avons dit sur l'empire indien établi brusquement sur l'Europe centrale et méridionale et faisant succéder à la période néolithique la civilisation de l'âge du bronze, civilisation déjà très avancée, comportant une agriculture qui n'a presque pas varié depuis cettte époque jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Antérieurement à l'établissement de l'empire indien, les Gaulois avaient un idiome primitif voisin de celui des peuples d'Outre-Rhin et, antérieurement à l'arrivée des Celtes dans les Gaules, le pays était sous la domination de certaines races noires perfectionnées dont les Peuhls du Sénégal pourraient bien être les descendants. Ces noirs avaient eux-mêmes été précédés par les conquérants atlantes à qui il faut rapporter, en pleine époque néolithique, la construction de la plupart des monuments mégalithiques qui couvrent l'Europe méridionale, la Bretagne et les rives de l'Afrique du Nord.

Un anonyme.

Lettre à M. Mouliéras à propos d'Ethnologie berbère

NOTE DU COMITÉ DE RÉDACTION

M. Victor AYMÉ, Conducteur des Ponts et Chaussées à Tlemcen, ancien Ingénieur chef de Service des Travaux publics de l'Indo-Chine, l'un de nos Sociétaires les plus versés dans les sciences ethnologiques et historiques, adresse à notre Président, M. MOULIÉRAS, l'intéressante lettre suivante au sujet de sa belle découverte des *Zénètes marocains libres penseurs et anti-musulmans*, découverte dont notre *Bulletin* a eu la primeur dans l'Étude sociologique intitulée : — *Une tribu zénète anti-musulmane au Maroc* (1). —

« Tlemcen, le 12 janvier 1905.

« MON CHER PRÉSIDENT,

« Avec plusieurs collègues de la *Société de Géographie*, je vous transmets nos félicitations et nos encouragements pour la campagne que vous avez entreprise et vos révélations sur les Zénètes.

« Vous devez savoir aussi que beaucoup de nos montagnards du Djebel Amour et de l'Aurès sont dans le même cas, à peu de chose près.

« A Bou-Semghoun, à Stitten, à Er-Richa (prononcez le Kaïcha), ils ont été, de tout temps, sous la protection de familles ou de tribus arabes maraboutiques telles que les Oulad Sidi Cheikh, les Tedjini, moyennant juste dîme ; mais ils ont été toujours considérés comme mauvais musulmans et ils ont gardé beaucoup de leurs coutumes et même, en partie, la langue berbère.

(1) Les deux premières parties de cette Étude ont paru dans nos *Bulletins* de septembre-décembre 1903. — juillet-septembre 1904.

« Même phénomène dans l'Aurès, où rentrant un jour dans un gourbi, non loin des forêts de cèdres du Chélia (point culminant de l'Algérie, altitude : 2,312 mètres), je trouvai une bonne vieille très occupée à enduire de henné une pierre de taille formant le parement intérieur de la cabane. Cette pierre était sculptée et portait une croix grecque avec l'anagramme du Christ (*iota, kappa, alpha et oméga*), dans les quatre angles de la croix, le tout entouré d'une circonférence, symbole occulte de l'Univers.

« Cette pierre provenait d'une chapelle voisine en ruines, le pays étant d'ailleurs couvert de splendides ruines romaines, comme tous les Hauts-Plateaux, du reste, depuis Lambèze jusqu'en Tunisie.

« Interrogée, la bonne femme déclara que si elle enduisait cette pierre de henné c'était pour se conformer à une vieille coutume suivie de temps immémorial dans la famille dont elle faisait maintenant partie, coutume dont personne ne connaissait aujourd'hui la signification.

« Même chose en Kabylie où il y avait encore un évêque chrétien au XIe siècle. C'est à partir de cette époque que Rome perdit toute communication avec lui. (Cardinal Lavigerie).

« Il est donc certain que tous les montagnards algériens sont d'origine berbère et issus de ce grand peuple qui a parlé la même langue depuis les rivages de la Méditerranée jusqu'à ceux du Niger. Vous trouverez dans les régions de Tombouctou et de l'Ahir des noms de villages et de lieux identiques à ceux de la Kabylie, de l'Aurès, du Riff ou de l'Atlas marocain.

« Par exemple : Igomaren, Izoughar, Iounilen, Tagmout, Taourirt, Tiourassin, etc., tous noms communs à toutes ces régions.

« Ce grand peuple, quand il s'appartenait, avait une religion identique à celle de l'Inde et de l'Égypte ; que dis-je ? c'est lui qui avait apporté la Tradition aux Indiens car il avait couvert de ses colonies l'Égypte, l'Ibérie, l'Étrurie, le Pays Basque et une partie des Iles Britanniques. En un mot il appartenait à cette race Rouge (Atlantes), qui avait possédé la Terre avant l'effondrement de l'Atlantide.

« Dominé ensuite par les Noirs, il maintint la pureté de son sang (les Noirs n'ayant, du reste, jamais pu faire souche au Nord des Tropiques) et parvint à rester intact jusqu'à l'établis-

sement de l'empire Indien (6,700 ans environ), qui lui ramena le culte de ses aïeux.

« Cette nouvelle situation dura 35 siècles, jusqu'au grand schisme qui démembra l'empire de Ram.

« A partir de ce moment nous n'avons plus qu'à enregistrer les phases de sa décadence, de plus en plus accentuées à mesure qu'il s'éloigne davantage de la Tradition Indienne et des Mages : Invasion des Perses, des Carthaginois, des Romains, des Arabes, des Chrétiens qui, dernière ignominie, le livrent en pâture aux aghas arabes ce qui produisit du reste, en grande partie, l'insurrection de 1871 et en prépare peut-être une nouvelle dans le Djebel Amour. Il s'est passé, du reste, en Algérie et au Maroc le même phénomène qu'en Égypte, colonie de Rouges. Tout le monde est d'accord aujourd'hui pour reconnaître que le fellah égyptien, notre contemporain, est identique à celui qui est dessiné sur les plus anciens monuments. L'Arabe n'a fait que passer en conquérant, puis il a disparu dans la masse de la population.

« Ici, de même, toute la population est berbère, à part quelques rares familles ou tribus et les villes du littoral où elle est très mélangée d'espagnols, de baléares, de maltais, etc.

« Au Soudan nous enregistrons le même phénomène. Les Marocains conquérants du XVIIe siècle y ont encore des descendants authentiques ; mais si ces descendants portent encore le nom de leurs pères, leur peau est devenue noire et rien ne les distingue plus des autochtones.

« Le Maroc doit donc posséder un grand nombre de tribus du genre des Zénètes. On nous en a signalé dans les Pyrénées marocaines, au Sud de Merrakech (altitude 4,000 à 4,500 mètres), qui vivent, habillés seulement de peaux de bêtes, sur la limite des neiges et ayant très peu de rapports avec les Musulmans. Ces renseignements nous furent fournis par des Marocains du Tafilelt qui étaient venus travailler au Chemin de fer du Sud.

« Courage donc, mon cher Président, dans la nouvelle voie féconde que vous avez ouverte dans le *Bulletin* et veuillez agréer, etc. »

V. A.

PROCÈS-VERBAUX

des réunions mensuelles du Comité administratif

de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran

SÉANCE DU 6 JUIN 1904

Le lundi, six juin mil neuf cent-quatre, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. MOULIÉRAS.

Sont présents : MM. MOULIÉRAS, PITOLLET, BOISSIN, FLAHAULT, SIMONIN, DOUMERGUE, TOURNIER, GEORGE, ROUX-FREISSINENQ, BASSOMPIERRE, GASSER, DELARUE, POCK et CORRIÉRAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. SANDRAS, Président de la *Ligue de l'Enseignement*, demandant à la Société de vouloir bien s'associer à la fête du 19 juin, en votant une allocation à ce sujet.

M. MOULIÉRAS propose de porter cette allocation à cent francs ; mais la majorité du Comité décide d'envoyer au Président de la *Ligue de l'Enseignement*, une somme de cinquante francs.

M. MOULIÉRAS lit ensuite la lettre de démission de M. TARTAVEZ.

M. PITOLLET demande qu'il soit envoyé une délégation auprès de lui pour l'inviter à revenir sur sa décision. MM. BASSOMPIERRE et ROUX FREISSINENQ sont désignés à cet effet.

Sont admis comme membres actifs à partir du 1er juillet prochain :

1° M. TROUIN, député, présenté par MM. CORRIÉRAS et DELARUE ;

2° M. BODIN Marcel, avocat, 2, rue de la Fonderie, présenté par MM. MOULIÉRAS et QUETTEVILLE ;

3° M. DÉROS Julien, 32 bis, boulevard National, présenté par MM. MOULIÉRAS et GEORGE ;

4° M. PIERRART Alexandre, commis des Chemins de fer de l'État, boulevard Sébastopol, présenté par MM. ROUZAUD et MOULIÉRAS ;

5° M. le Docteur MOLLE, 8, rue Philippe, présenté par MM. GASSER et BOISSIN.

M. Flahault annonce qu'il a reçu une lettre de M. Canal dans laquelle il rappelle qu'il a déjà donné sa démission.

M. Mouliéras lui écrira pour l'engager à ne pas maintenir sa détermination.

Sur la proposition de M. Mouliéras, M. Hanotaux, membre de l'Institut, qui présida le Congrès de 1902, est nommé par acclamations Président d'Honneur.

M. Mouliéras appelle aussi l'attention du Comité sur la personnalité de M. Doutté, qui, eu égard aux services qu'il a rendus à la Société et qu'il peut rendre encore, lui semble mériter le titre de membre honoraire correspondant.

M. Gasser appuie très énergiquement cette proposition et espère que M. Doutté reprendra sa collaboration au *Bulletin*, collaboration qu'il avait dû interrompre à la suite de démêlés avec l'ancien Président

A l'unanimité, M. Doutté est nommé membre honoraire correspondant de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Docteur Achard, d'Aïn-Témouchent, signalant la découverte d'un ancien caveau à la suite de fouilles récentes et demandant qu'il soit envoyé, sur les lieux, une personne compétente pour procéder à toutes les constatations utiles au point de vue scientifique.

Le Comité désigne M. George, chef de la Section archéologique, pour se rendre à Aïn-Témouchent à ce sujet.

M. le Président fait connaître qu'en réponse à une lettre pressante de M. le Recteur de l'Académie d'Alger, il a déclaré que, pour le moment, la *Société de Géographie d'Oran* n'avait aucun travail à soumettre au *43e Congrès des Sociétés savantes* qui doit se tenir prochainement à Alger.

Une Commission composée de MM. Mouliéras, Pitollet, Roux-Freissinenq, Doumergue, Bassompierre, Boissin et Corriéras est chargée de la révision des Statuts.

M. Mouliéras propose la création d'une Section orano-marocaine, choisie dans le sein du Comité et dont les études porteraient principalement sur la géographie économique, politique et sociale du département d'Oran et du Maroc. Cette Section sera un stimulant précieux pour tous les membres du Comité en dirigeant plus spécialement leur activité vers l'étude de questions dont l'importance immédiate n'échappe à personne.

Ceux qui la composeront auront une compétence suffisante pour émettre des avis autorisés et les faire parvenir aux groupes

géographiques et politiques influents de la Métropole qui s'occupent actuellement de répandre notre influence dans l'Empire des Chérifs.

Le Comité décide de procéder à la nomination des membres qui devront composer cette Section dans une prochaine séance.

M. GASSER pense que pour assurer une publicité et une efficacité suffisantes aux décisions prises par cette Section et par le Comité tout entier, il convient d'apporter des modifications profondes à la rédaction et à la composition du *Bulletin* actuel. Il expose longuement ses idées à ce sujet et, à la demande générale, promet de fournir là-dessus un rapport circonstancié.

M. FLAHAULT fait remarquer que la couverture du dernier *Bulletin* ne mentionne pas les conditions de vente de la géographie de M. CANAL.

Des observations seront faites à l'imprimeur.

Un résumé de la conférence de M. COLRAT sera demandé à M. MONBRUN par M. POCK et inséré au prochain *Bulletin*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures 1/2.

Fait à Oran, le 6 juin 1904.

Le Secrétaire général,
Signé : J. CORRIÉRAS.

Le Président,
Signé : A. MOULIÉRAS.

RÉUNION DU COMITÉ DU 20 JUIN 1904

Le lundi, vingt juin mil neuf cent-quatre, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis à 5 heures 1/2 du soir, sous la Présidence de M. MOULIÉRAS.

Sont présents : MM. MOULIÉRAS, ROCHISANI, GASSER, BASSOMPIERRE, FLAHAULT, DOUMERGUE, TOURNIER, DELARUE, GEORGE, BOISSIN, POCK, ROUX-FREISSINENQ, PASTORINO et CORRIÉRAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. BASSOMPIERRE demande la parole au sujet de la visite qui a été faite par les membres du Bureau à M. le Préfet d'Oran ; il désirerait en connaître le résultat ; M. MOULIÉRAS promet d'en faire le compte-rendu à la prochaine séance.

Sont admis comme membres titulaires :

1° M. BETHNOT, propriétaire à Miramar, présenté par MM. MOULIÉRAS et GEORGE ;

2° M. CAMORS, lieutenant à la Direction des Affaires arabes, présenté par MM. MOULIÉRAS et GETTEN ;

3° M. JACQUET, ingénieur-agronome, 3, rue de la Préfecture, présenté par MM. MOULIÉRAS et GASSER ;

4° M. Maignien, capitaine breveté au 2e Zouaves, présenté par MM. Corriéras et Mouliéras ;

5° M. Urscheller, professeur au Lycée, présenté par MM. George et Mouliéras.

M. Bassompierre rend compte de sa démarche auprès de M. Tartavez qui lui a répondu que sa décision était irrévocable.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Azan offrant d'envoyer le compte-rendu du grand banquet du Comité du Maroc qui a eu lieu à Paris le 15 juin 1904.

Le Comité prendra connaissance de ce compte-rendu et décidera s'il est possible de l'insérer dans le prochain *Bulletin* ou dans un *Bulletin* ultérieur.

Au sujet des archives, M. le Président déclare qu'elles sont définitivement reconstituées.

En ce qui concerne la pierre lithographique, M. Roux-Freissinenq est prié de faire les démarches nécessaires auprès des héritiers Chape et de son détenteur actuel, M. Dauvergne, pour qu'elle redevienne la propriété effective de la Société.

Sur la proposition de M. Mouliéras, le Comité est d'avis d'adresser une circulaire aux membres honoraires correspondants pour leur demander une collaboration plus active au *Bulletin* et pour les prier de susciter, dans leur entourage, l'envoi de manuscrits originaux.

M. Gasser donne lecture de son rapport sur les améliorations à apporter à la rédaction et à la composition du *Bulletin* actuel. Ses conclusions sont adoptées à l'unanimité et les modifications projetées auront leur effet à partir du 1er janvier 1905. Ce rapport sera imprimé dans le *Bulletin*.

Une longue discussion à laquelle prennent part MM. Déros Julien, Gasser, Mouliéras et Pastorino, s'engage au sujet de l'article 4 de la nouvelle convention franco-anglaise. Cette discussion sera reprise dans une séance ultérieure.

Au sujet de la création d'une Section orano-marocaine, il est convenu que le Comité tout entier en fera partie et se réunira le troisième lundi de chaque mois pour s'occuper exclusivement de questions marocaines.

Les personnes étrangères au Comité qui pourraient fournir d'utiles renseignements seront invitées à assister à ces réunions.

Des membres correspondants seront nommés dans le même but.

M. Gasser déclare que le Comité oranais du Maroc, dont il a la présidence, se place dès maintenant sous l'égide de la *Société de*

Géographie et que ce Comité aura, pour principale fonction, de s'occuper de la réalisation pratique des idées et des hautes études scientifiques qui verront le jour dans le sein de la Société.

Sur la proposition de M. MOULIÉRAS, une mission d'études d'ordre sociologique, économique et hiérographique est confiée à M. CORRIÉRAS, secrétaire général de la Société, diplômé d'arabe de l'École supérieure des Lettres d'Alger. M. CORRIÉRAS se rendra sur la frontière orano-marocaine, à Marnia, à Oudjda et au Kiss, afin de recueillir, sur place, les éléments de son étude. La Société prend à sa charge les frais que nécessitera cette mission qui aura une durée de deux à trois semaines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures 1/2.

Fait à Oran, le 20 juin 1904.

Le Secrétaire général, Signé : J. CORRIÉRAS.

Le Président, Signé : A. MOULIÉRAS.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ
DU 23 JUIN 1904

Le vingt-trois juin mil neuf cent-quatre, les membre du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, extraordinairement convoqués, se sont réunis, à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MOULIÉRAS.

Sont présents : MM. MOULIÉRAS, BOISSIN, GEORGE, DELARUE, SIMONIN, DOUMERGUE, TOURNIER, RONGIER, BASSOMPIERRE, POCK et CORRIÉRAS.

M. le Président donne communication du texte de la dépêche qu'il a adressée à M. Étienne après avoir pris connaissance du discours prononcé par le Député de la 2e circonscription au banquet du *Comité du Maroc* le 15 juin.

Cette dépêche est ainsi conçue :

« Étienne, député, 67, avenue d'Antin, Paris.

« Après lecture de l'admirable discours-programme prononcé par vous au banquet du *Comité du Maroc*, je vous prie agréer vives félicitations *Société Géographie Oran* tout entière ainsi que ma profonde et affectueuse reconnaissance personnelle. Notre Comité administratif se réunira jeudi prochain pour délibérer sur ma double proposition suivante :

« Subvention à accorder au *Comité du Maroc* ; proposition de collaborer modestement, mais de toutes nos forces, à l'œuvre

immense que vous avez entreprise en vue de l'intérêt supérieur de la France dans l'empire marocain.

« *Le Président de la Société de Géographie d'Oran,*

« MOULIÉRAS. »

M. Étienne a répondu par le télégramme suivant :

« MOULIÉRAS, Président *Société Géographie, Oran.*

« Très touché de votre dépêche et de votre dévouement. Avec le concours de tous les bons Français, nous ferons œuvre utile et féconde.

« Affections, ÉTIENNE. »

Sur la proposition de M. MOULIÉRAS, le Comité décide d'allouer au *Comité du Maroc* de Paris, une somme de trois cents francs et de se mettre en rapport avec lui pour collaborer, dans la mesure du possible, à l'œuvre entreprise par ce Comité.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Fait à Oran, le 23 juin 1904.

Le Secrétaire général, Signé : J. CORRIÉRAS.

Le Président, Signé : A. MOULIÉRAS

RÉUNION DU COMITÉ DU 4 JUILLET 1904

Le quatre juillet mil neuf cent-quatre, les membres de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis à 5 heures 1/2 du soir à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MOULIÉRAS.

Sont présents : MM. MOULIÉRAS, GASSER, FLAHAULT, DOUMERGUE, GEORGE, DELARUE, BASSOMPIERRE, BOISSIN. PITOLLET, ROCHISANI, POCK, TOURNIER, ROUX-FREISSINENQ et CORRIÉRAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

1° M. MAHIEDDIN BEN-AÏSSA, rue de l'Aqueduc, 16, présenté par MM. MOULIÉRAS et CORRIÉRAS ;

2° M. ANGLARD Jean-Marc, boulevard Sébastopol, 36, présenté par MM. ROUZAUD et CORRIÉRAS ;

3° M. BARTIBAS, pharmacien, boulevard Oudinot, présenté par MM. MOULIÉRAS et BOISSIN ;

4° M. FAGES Louis, employé à la Préfecture, présenté par MM. MOULIÉRAS et CORRIÉRAS ;

5° M. MOYSE, Richard, secrétaire à la Mairie d'Arzew, présenté par MM. SIMONIN et DELARUE ;

6° M. LÉGEAS, lieutenant au 2e Zouaves, présenté par MM. MOULIÉRAS et MAIGNIEN.

Le Comité décide d'adresser une nouvelle circulaire aux communes pour les inviter à s'abonner au *Bulletin* de la Société.

Conformément à la décision prise dans la réunion du 20 juin dernier, il est donné lecture du compte-rendu de M. AZAN sur le banquet du *Comité du Maroc* du 15 juin 1904.

Tout en reconnaissant que le travail de M. AZAN sort du cadre habituel du *Bulletin*, le Comité en décide exceptionnellement l'insertion.

M. GEORGE rend compte de son voyage à Aïn-Témouchent. Il fera à ce sujet un rapport sommaire qui paraîtra dans la chronique archéologique.

M. MOULIÉRAS donne quelques explications au sujet de son projet de création d'une *École de Sociologie marocaine* à Oran.

Il s'agirait d'instituer un cours d'histoire de l'Afrique septentrionale et, plus spécialement, du Maroc, un cours de géographie physique et économique de la même région, un cours de dialectes berbères parlés au Maroc, un cours de droit musulman et d'administration du Maghzen, un cours concernant les maladies spéciales aux pays chauds et les moyens de les combattre.

L'idée est reconnue excellente par le Comité et M. MOULIÉRAS fera là-dessus un rapport qui sera discuté au mois d'octobre.

M. ROUX-FREISSINENQ rend compte des démarches qu'il a faites au sujet de la pierre lithographique appartenant à la Société. M. Dauvergne s'engage à restituer cette pierre lorsqu'une lettre officielle émanant du Président lui aura permis de se faire rembourser, par les héritiers Chape, la somme de 25 francs qu'elle lui a coûtée.

M. le Président communique les réponses qu'il a reçues à la suite de sa circulaire aux membres honoraires correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures 1/2.

Fait à Oran, le 4 juillet 1904.

Le Secrétaire général, Signé : J. CORRIÉRAS.

Le Président, Signé : A. MOULIÉRAS.

RÉUNION DU COMITÉ DU 10 OCTOBRE 1904

Le dix octobre mil neuf cent-quatre, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis, à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MOULIÉRAS.

Sont présents : MM. MOULIÉRAS, GASSER, BASSOMPIERRE, DOU-

MERGUE, POUSSEUR, GEORGE, POCK, BOISSIN, TOURNIER, PITOLLET, DELARUE et CORRIÉRAS.

Le procès-verbal de la dernière séance est adoptée.

M. MOULIÉRAS communique les démissions de MM. FORTERRE et ARROYO.

Sont admis comme membres titulaires :

1° M. ROGNON, secrétaire général de la Préfecture, présenté par MM. MOULIÉRAS et POUSSEUR ;

2° M. RAYNAUD Robert, 9, rue de Villejuste, à Paris, présenté par MM. ÉTIENNE et MOULIÉRAS ;

3° M. BARBIN, instituteur à Marnia, présenté par MM. MOULIÉRAS et VIALA ;

4° CHARLES, Gabriel, courtier en vins, à Eckmühl, présenté par MM. CORRIÉRAS et BOISSIN :

5° BRESLOUT Auguste, principal clerc de notaire, 14, boulevard Marceau, présenté par MM. DELARUE et CORRIÉRAS ;

6° M. LEROY Émile, agriculteur, à Arcole, présenté par MM. DELARUE et MOULIÉRAS ;

7° M. CARBONNIÈRES Joseph, dessinateur des Ponts et Chaussées, à Oran, présenté par MM. DELARUE et CORRIÉRAS.

8° M. CARBONNIÈRES Francis, conducteur des Ponts et Chaussées, à Oran, présenté par MM. DELARUE et CORRIÉRAS.

M. le Président fait connaître au Comité que M. MALVY, lieutenant au 1er Tirailleurs, est l'auteur d'une géographie de l'Algérie à l'usage des Tirailleurs gradés et propose de lui allouer une subvention pour contribuer à l'édition de son ouvrage. Une somme de cinquante francs est votée à cet effet.

M. le Président informe que la pierre lithographique de la Société a été restituée et qu'elle se trouve actuellement en dépôt au Musée.

M. le Président propose au Comité de charger M. BODIN, avocat à Oran, d'une mission d'études sur la côte Atlantique du Maroc.

Cette motion est adoptée à l'unanimité et il est décidé que M. BODIN sera officiellement accrédité par la Société auprès de nos compatriotes au Maroc.

M. CORRIÉRAS rend compte d'une excursion qu'il a faite dans la région Marnia-Oudjda, conformément à la décision du Comité du 20 juin dernier.

Ce compte-rendu n'ayant pu être terminé dans la séance de ce jour, sera continué dans la séance qui aura lieu le lundi, 17 courant.

La séance est levée à 7 heures 1/2.

Fait à Oran, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire général,
Signé : J. CORRIÉRAS.

Le Président,
Signé : A. MOULIÉRAS.

RÉUNION DU COMITÉ DU 17 OCTOBRE 1904

Le dix-sept octobre mil neuf cent-quatre, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MOULIÉRAS.

Sont présents : MM. MOULIÉRAS, POUSSEUR, DOUMERGUE, POCK, BOISSIN, TOURNIER, GEORGE, ROUX-FREISSINENQ, DELARUE et CORRIÉRAS.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. COULONDON-RONGIER s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

1° M. TIXIER, entrepreneur de travaux publics, à Tanger, présenté par MM. POTER et MOULIÉRAS ;

2° M. KESSOUS Mohammed, interprète judiciaire, à Lourmel, présenté par MM. MOULIÉRAS et VIALA.

M. CORRIÉRAS termine son compte-rendu sur l'excursion qu'il a faite à Marnia et Oudjda.

M. CORRIÉRAS fera, de son voyage, un résumé succint qui sera inséré dans un prochain *Bulletin*.

M. MONBRUN, avocat, sera prié, par M. POCK de vouloir bien faire une notice nécrologique sur le Lieutenant-colonel Derrien, pour que cette notice soit insérée au prochain *Bulletin*.

La séance est levée à 7 heures.

Fait à Oran, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire général, Signé : J. CORRIÉRAS.

Le Président, Signé : A. MOULIÉRAS.

RÉUNION DU COMITE DU 7 NOVEMBRE 1904

Le sept novembre mil neuf cent-quatre, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MOULIÉRAS.

Étaient présents : MM. MOULIÉRAS, FLAHAULT, POUSSEUR, DELARUE, DOUMERGUE, BARTHÉLEMY, POCK, GEORGE, TOURNIER et CORRIÉRAS.

M. BOISSIN, atteint par un deuil récent, s'était fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Est admis comme membre titulaire :

M. CRÉVELIER, professeur au Lycée, présenté par MM. GEORGE et MOULIÉRAS.

M. le Président donne communication d'un long rapport émanant d'une personne qui désire garder l'anonymat, mais qui voudrait voir fondre toutes les Sociétés scientifiques et coloniales de l'Algérie et de la Tunisie en une seule qui prendrait le titre de : *Union coloniale de l'Afrique du Nord.*

Après discussion, le Comité reconnaît le projet irréalisable et décide de passer à l'ordre du jour.

M. le Président propose d'examiner la question du déplacement de la Bibliothèque de la Société.

Il expose que le local actuel, sis au Musée, est trop exigu, peu central et ne permet pas d'utiliser suffisamment les nombreuses ressources qu'offre cette bibliothèque en ouvrages et en documents divers.

Le Comité, tout en reconnaissant l'exactitude des observations formulées par son Président, regrette de ne pouvoir remédier momentanément à cette situation, attendu que les ressources dont dispose la Société à ce jour, ne suffisent pas pour faire face aux dépenses nécessités par la location et l'aménagement d'un nouveau local sans avoir recours aux fonds de réserve.

Il est décidé, en principe, que la question sera reprise le jour où la Société comptera 300 membres.

Incidemment, M. Pock, trésorier, fait connaître l'état de la Caisse qui avait été créée spécialement pour la géographie du Maroc, de M. Canal.

Cette situation est la suivante :

RECETTES :

Fonds provenant de la réserve	2.500f »
Vente par la maison Challamel, de Paris	444 »
Prix offerts aux Écoles en 1902, 1903 et 1904	438 »
Vente au Président de la République	95 »
— Résident général de Tunis	125 10
— Gouverneur général de l'Algérie	250 »
Vente aux particuliers	162 60
Total	4.014f 70

DÉPENSES :

Facture de l'imprimeur	3.377f 75
Facture Fouque (fournitures diverses)	10 60
Affranchissement	83 14
Total	3.471f 49

Différence : 4.014f 70 — 3.471f 49 = 543f 21.

M. Pock demande à ce que ce reliquat de cinq cent quarante-trois francs, vingt-et-un centimes soit versé à la Caisse de la *Société de Géographie* et qu'il ne soit plus fait de compte spécial pour la géographie du Maroc.

Le Comité en décide ainsi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Fait à Oran, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire général, Signé : J. Corriéras.

Le Président, Signé : A. Mouliéras.

RÉUNION DU COMITÉ DU 5 DÉCEMBRE 1904

Le 5 décembre mil neuf cent-quatre, les membres du Comité de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, régulièrement convoqués, se sont réunis à 5 heures 1/2 du soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Mouliéras.

Étaient présents : MM. Mouliéras, Boissin, Pousseur, Bassompierre, Doumergue, Tournier, Simonin, George, Pock, Delarue et Corriéras.

M. Flahault s'est fait excuser.

Au sujet du procès-verbal de la dernière séance, M. Doumergue fait observer qu'il avait été décidé que le reliquat de 543 fr. 21 provenant du compte de la géographie du Maroc, serait versé au fonds de réserve. Il en sera fait ainsi.

Sous le bénéfice de cette observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis comme membres titulaires :

1° M. Say, lieutenant de vaisseau de réserve, à Port-Say, présenté par MM. Mouliéras et Delarue ;

2° M Mohammed Abd-Er-Rahmann, professeur au Collège de Tlemcen, présenté par MM. Mouliéras et George ;

3° M. Metzger, professeur au Lycée, présenté par MM. Mouliéras et George ;

4° M. Malvy, lieutenant au 1er Tirailleurs, à Laghouat, présenté par MM. Mouliéras et Corriéras ;

5° M. Bayard, rentier, Hôtel Cavilla, à Tanger, présenté par MM. Mouliéras et Poter ;

6e M. Layrisse, administrateur-adjoint à Frendah, présenté par MM. Mouliéras et Corriéras.

M. Mouliéras propose d'accorder une médaille d'or à tout membre de la Société qui aura recruté vingt adhérents. Le Comité adopte cette proposition à condition que ces vingt membres aient payé leurs cotisations pendant un minimum de 3 ans.

De plus, et conformément à une décision prise antérieurement, les noms des membres nouveaux paraîtront dans les comptes-rendus de fin d'année avec les noms des membres qui les ont recrutés.

M. le Président donne communication de la lettre de démission de M. Pinguet.

M. Bassompierre rappelle qu'une Commission avait été nommée pour procéder à la révision des Statuts et demande si elle sera bientôt convoquée.

M. le Président fait connaître que cette convocation aura lieu dès que M. Roux-Freissinenq aura fourni le rapport qu'il avait bien voulu se charger de faire à ce sujet.

M. Bassompierre donne, pour des raisons personnelles, sa démission de membre du Comité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Fait à Oran, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire général,
Signé : J. Corriéras.

Le Président,
Signé : A. Mouliéras.

STATION MÉTÉOROLOGIQUE DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Altitude : 374 mètres

Quelques résultats des observations faites pendant l'année météorologique du 1er Décembre 1904 au 30 Novembre 1905.

Étude des vents. — Les observations anémologiques se font trois fois par jour : à 7 heures du matin, à 1 heure du soir et à 7 heures du soir. Pendant cette année météorologique, 1098 observations ont été faites et les résultats en sont consignés dans le tableau ci-joint.

Les vents dominants ont été, par ordre, ceux des directions Sud, Sud-Est et Sud-Ouest.

Le tableau montre que les vents par ordre de fréquence sont rangés dans l'ordre suivant pour chaque observation journalière :

7 heures du matin : Sud, Sud-Ouest, Sud-Est
1 — soir : Sud-Est, Sud, Sud-Ouest
7 — — Sud-Est, Sud-Ouest, Sud

Températures. — Les observations des thermomètres à maximum et à minimum se font une fois par jour. Il en résulte, surtout à Oran, que la température maximum observée est *celle de la veille* et que la température du thermomètre minimum est la température minimum *du jour*. En cherchant pour chaque mois le minimum et le maximum des minimas ainsi que le minimum et le maximum des máximas, j'ai fait pour cette année la constatation suivante qui mérite de retenir l'attention.

Le *minimum* des minimas et *celui* des maximas se font le même jour du mois à 7 heures du matin. Il en est de même pour le *maximum* des minimas et *celui* des maximas. Par conséquent, chaque mois le minimum des maximas a lieu un jour avant le minimum des minimas. De même, le maximum des maximas a lieu un jour avant le maximimum des minimas.

Le maximum des minimas 29° 8, a eu lieu le matin du *23 juillet*. Le minimum des minimas, c'est-à-dire la température la plus basse de l'année, de 1° 4, a eu lieu le 20 février au matin.

Le maximum des maximas 39° 4, c'est-à-dire la température la plus élevée de l'année, a eu lieu pendant la journée du *22 juillet*. Le minimum des maximas a été de 8° 6 dans la journée du 19 février.

Pression barométrique. — La pression barométrique la plus basse a été de 710 m/m 5 le 1er décembre 1904, à 7 heures du matin, pendant une période de fortes pluies, d'orages avec éclairs et tonnerre.

La presion la plus élevée a été de 734 m/m 7 le 20 février à 1 heure du soir.

La pression barométrique de chaque mois a toujours été supérieure à 725 m/m.

A. G.

OBSERVATOIRE DE SANTA-CRUZ

Étude des Vents du 1er décembre 1904 au 1er décembre 1905

ROSE des VENTS	JUIN			JUILLET			AOUT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			TOTAUX (1)						TOTAL GÉNÉAL
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 heures matin		1 heure soir		7 heures soir		
N.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	3	0	0	1	0	2	4	5	4	4	1	20
N. N. E.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	1	3	0	2	2	11
N. E.	1	2	2	1	4	4	3	3	1	1	3	3	2	2	1	4	1	7	14	12	23	15	17	18	99
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	5	0	1	1	2	1	10
E.	3	4	2	1	6	4	2	6	1	2	2	1	0	2	0	0	4	0	8	8	16	24	10	8	74
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	2	3	6	3	4	0	18
S. E.	3	6	5	7	6	0	5	5	5	4	7	7	5	8	8	9	10	7	30	33	33	42	36	32	206
S. S. E.	4	3	3	1	3	3	2	0	1	0	2	2	2	2	1	1	1	0	13	10	12	11	11	10	67
S.	6	6	9	7	4	1	9	9	10	9	9	4	7	5	3	5	2	2	42	43	33	35	26	29	208
S. S. W.	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	0	5	1	8	1	23
S. W.	6	4	4	8	2	5	7	2	3	4	1	4	9	4	5	6	8	7	30	40	24	21	37	28	180
W. S. W	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1	1	0	7
W.	2	2	2	1	1	7	2	2	4	4	3	4	3	1	1	2	0	1	16	14	9	9	4	19	71
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	1	2	0	5
N. W.	4	2	3	2	4	5	1	3	6	2	2	4	1	3	9	1	0	3	6	11	10	14	14	30	85
N. N. W.	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	1	2	1	1	1	5	4	14
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	183	183	183	183	183	183	1.098

(1) Dans cette colonne, deux nombres figurent : les premiers correspondent aux observations pendant la période du 1er décembre 1904 au 1er juin 1905 ; les autres correspondent aux observations pendant la période du 1er juin au 1er décembre 1905.

A. GUILLAUME.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin 1904 au 1er Décembre 1904

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NÉBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				tombée en millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
1904														
Juin	727,2	18,1	27,2	22,2	13,1	73,3	238,4	5,6	4	S.	1,2	4,7	10,8	9
Juillet	726,6	23,2	31,9	27,5	18,8	76	869,9	»	»	S. W.	1,1	3,6	6,8	5
Août	726,4	23,4	32,9	28,1	18,5	76,4	1510,6	»	»	S.	1,1	4,3	7	9
Septembre	725,9	18,8	28,7	22,7	14,5	74,8	1567,6	11,8	4	S.	1,4	4,6	10,3	1
Octobre	727,0	17,2	26,3	21,7	12,5	72,9	»	3,4	2	S. E.	1,3	3,9	10,2	3
Novembre	729,2	12,3	21,3	16,8	9,4	69,5	»	26,9	4	S. E.	1,5	4,2	10,9	3
TOTAUX								47,7	14					30

REMARQUES. — (1) Les nombres donnés sont les pressions barométriques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.
(3) L'évaporomètre Pitche, ayant été cassé le 8 octobre, les observations ont cessé momentanément.

Albert GUILLAUME.

Notice sur les Iles Habibas

(AVEC CARTE)

Les *Habibas*, qui constituent les îles les plus importantes du département, sont situées à 6 milles de la côte dans le Nord-Ouest du Cap Blanc. Leur distance d'Oran est de 25 milles. Elles sont d'origine volcanique et présentent un sol très accidenté. Trois pitons de 45, 61 et 105 mètres de hauteur les dominent.

Une quantité de petits îlots, pour la plupart inabordables, sont disposés en chapelet tout autour des deux îles les plus importantes. Ces îles, plus longues que larges, s'étendent sur une longueur de 15 à 1800 mètres environ, dans une direction N.E.-S.O. et sont séparées par un canal semé de plusieurs écueils. La plus grande peut avoir environ 25 hectares de superficie, l'autre 5 à 6 tout au plus.

Ce minuscule archipel est assez curieux à visiter. Ses contours sont très découpés et très escarpés. Il existe notamment dans la grande île deux criques assez profondes formant deux petits ports naturels. On trouve aussi, au Nord de la deuxième île, un bassin également naturel, d'un hectare environ, assez profond par places et qui, bien défendu par une digue de roches, ne communique avec la mer que par une étroite passe. Ce bassin, où l'on pêche d'excellents oursins, est une des curiosités de l'île, mais on ne peut toujours y pénétrer car la mer y bat souvent très violemment à l'entrée.

Les Iles *Habibas* offrent un assez bon abri à la navigation. Le mouillage principal est situé au Sud du massif rocheux sur lequel est édifié le phare. On trouve des fonds très sûrs de 15 mètres à 100 mètres de la falaise. La mer y est toujours suffisamment calme par les vents régnants du Nord-Est ou du Nord-Ouest. Elle ne devient mauvaise que par les vents du Sud ou du Sud-Ouest, mais ces vents sont rares dans ces parages et permettent en tous cas de dérader facilement.

On cite cependant un accident qui faillit devenir funeste à un navire de notre Marine de guerre.

En 1877, quelque temps après l'affaire de la *Numancia*, le

Gouvernement français, craignant que des réfugiés carlistes ou révolutionnaires, provenant de Carthagène, ne viennent s'installer aux *Habibas*, y envoya en observation le transport le *Jura*. A cette époque le phare actuel n'avait pas encore été construit et les îles ne comptaient comme habitants que quelques pêcheurs.

Le commandant du *Jura* avait pris à son passage à Mers-el-Kébir, comme pilote-pratique, un ancien corailleur, le père Gazoule, bien connu encore dans le pays qui, au lieu d'ancrer le transport dans le Sud de l'île, où existe le mouillage dont nous avons parlé, le mena à l'endroit que choisissent habituellement les petits caboteurs en relâche, c'est-à-dire en face d'une grotte appelée la grotte du Veau Marin.

Dans la nuit le vent ayant changé, le *Jura* évita et vint toucher de son arrière un haut fond formé par une tête de roche noyée de 4 mètres 80. Ce fut avec beaucoup de difficultés qu'on parvint à le sortir de là. On dut sacrifier une ancre et une certaine quantité de chaîne qui, paraît-il, n'ont jamais été draguées !

On accède très facilement dans l'île principale, la seule habitée, par deux petites calanques ouvertes, l'une à l'Ouest, l'autre à l'Est. Celle de l'Est, qui peut avoir 60 mètres de profondeur et 30 mètres de large est la mieux abritée. C'est dans cette crique que deux fois par mois, le bateau d'Oran, chargé du ravitaillement du phare, aborde le long d'un petit quai construit à gauche de l'entrée. En arrière de ce quai et au fond de la crique se trouvent quelques maisons en maçonnerie et quelques baraques en bois construites, en partie, avec des épaves recueillies en mer. Une des baraques en planches a même comme fermeture une porte provenant du naufrage mémorable du *Borystène* courrier de France, qui se perdit sur l'île Plane en 1867.

Des essais d'élevage ont été tentés à plusieurs reprises dans les Iles *Habibas*, mais ils n'ont jamais donné des résultats bien brillants à cause du manque d'eau. Il existe cependant dans l'île principale un superbe plateau d'une douzaine d'hectares recouvert d'une couche de terre végétale suffisante qui donne au printemps un fourrage excellent et très épais.

Une citerne en maçonnerie à bien été construite pour recueillir l'eau des pluies au bas du ravin qui prolonge la crique de l'Est, mais sa capacité, une quarantaine de mètres

cubes, suffit à peine aux besoins des pêcheurs qui habitent l'île ou qui y viennent en relâche.

La seule tentative qui ait à peu près réussi est celle que fit, il y a quelques années, un des gardiens du phare, un nommé Soler, en jetant en liberté trois ou quatre paires de lapins. Ceux-ci se sont tellement multipliés que leur race pullule actuellement surtout au printemps, époque où la nourriture et très abondante.

La principale curiosité de l'île est naturellement le phare, construit, en 1879, sur le plus haut piton de l'île. Il ressemble de loin à une mosquée. Le bâtiment des gardiens est rectangulaire. Il est couvert et entouré de terrasses d'où la vue est superbe. Au-dessous du bâtiment se trouve une vaste citerne pouvant contenir près de 250 mètres cubes d'eau. La tour, qui supporte l'appareil, est placée au centre de la maison. Elle est de forme carrée avec lanterne hexagonale. Sa hauteur est de 6 mètres seulement au-dessus du bâtiment.

La position géographique du phare des *Habibas* est exactement la suivante :

Latitude Nord........ 35°43'22"
Longitude Ouest...... 3°26'48"

Quoique de 4e ordre et n'ayant qu'une portée lumineuse de 13 milles 1/2 ce feu qui est blanc et fixe peut s'apercevoir à une distance beaucoup plus grande en raison de son élévation (111m 72). Des marins du pays, qui font les voyages d'Espagne, prétendent l'avoir reconnu à 35 milles de distance, mais cette constatation n'a jamais encore été vérifiée officiellement.

Comme dans tous les phares, un registre destiné à recevoir les appréciations des visiteurs existe aux Habibas, mais il n'est pas souvent paraphé. Il nous fut donné cependant une année d'y lire une poésie où l'auteur s'était exercé à terminer chaque vers par la consonnance *fare*. Il était question de nenufar, blafard, du général Farre, des fanfares et d'autres encore, et le tout se terminait assez brusquement pour que l'auteur ne puisse pas être pris pour un far...ceur.

L'Administration a depuis fait supprimer le feuillet. C'est dommage car ces vers inoffensifs avaient été inspirés dans un endroit peu banal.

Les *Habibas* possèdent également leur champ de repos. Deux tombes, que signalent chacune un tas de pierres et qui sont

situées au Nord et au bas même du Morne sur lequel est édifié le phare. Une de ces tombes est celle d'un marocain, mort pendant les travaux de construction ; l'autre, celle d'un marin italien.

Cette dernière tombe contiendrait, paraît-il, un trésor... peu important, hâtons-nous de le dire.

Voici ce qui nous a été raconté à ce sujet :

C'était il y a environ une trentaine d'années, une balancelle de la côte, qui se rendait à Oran, avait quitté Beni-Saf avec un des hommes de son équipage dangereusement malade des fièvres. Ce malheureux n'avait pas voulu être débarqué. Il mourut le lendemain du départ. Comme on était alors à Oran en pleine période de quarantaine, le patron de la balancelle, redoutant des tracas à l'arrivée, décida son équipage à relâcher aux *Habibas* pour y ensevelir leur compagnon. La chose fut acceptée et exécutée le soir même. C'est alors que le patron poussa le scrupule jusqu'à enterrer son marin non seulement avec tous les effets que ce dernier possédait à bord, mais également avec l'argent qui lui était dû et qu'il lui compta lui-même sur le bord de la fosse, en présence de tous ses compagnons.

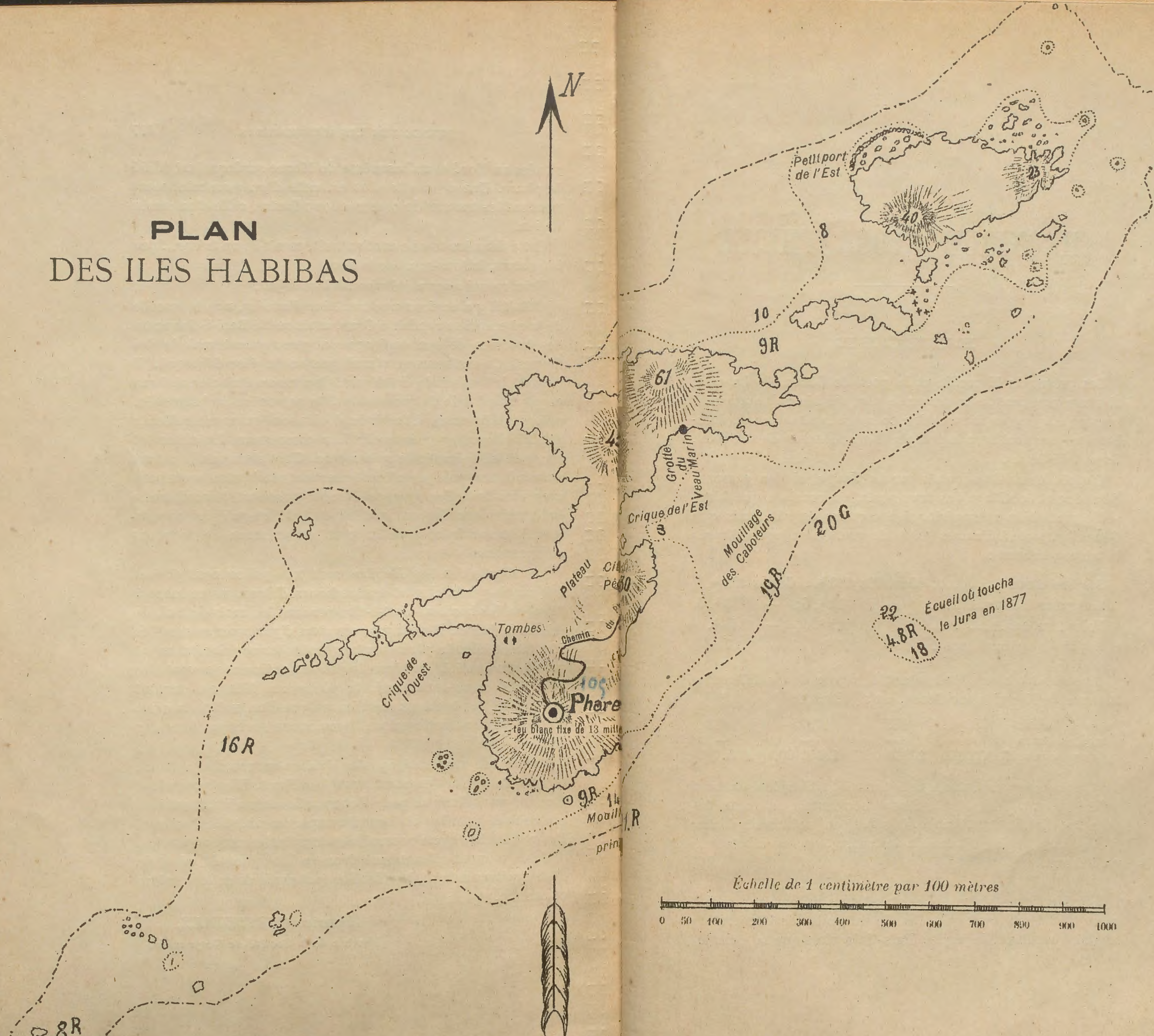
Les abords des Iles *Habibas* sont très poissonneux et sont fréquentés par la plupart des pêcheurs d'Oran, notamment à l'époque des bonites, c'est-à-dire pendant les mois de mai, de juin et de juillet. Il n'est pas rare alors d'y trouver rassemblés 20 à 30 bateaux. La pêche aux langoustes donne principalement vers la fin de l'été. En hiver, le poisson ordinaire pouvant être plus facilement transporté, la pêche au filet est surtout pratiquée. Les brochets, les limons que l'on voit à la criée d'Oran pendant cette saison, proviennent presque tous des *Habibas*

Au point de vue stratégique les *Habibas* ont peu d'importance à cause du peu de ressources qu'elles offrent. Elles pourraient toutefois constituer un poste d'observation très utile. Il suffisait pour cela de les relier à la terre ferme par un cable téléphonique. Des recherches d'eau pourraient y être également entreprises.

Terminons en disant que bien qu'éloignées de plus de 45 kilomètres d'Oran, les *Habibas* font partie de cette dernière commune.

Maurice QUETTEVILLE,
Membre de la *Société de Géographie.*

PLAN
DES ILES HABIBAS



CHRONIQUE GÉOGRAPHIQUE

EUROPE

Les grèves de Marseille et le port de Gênes. — La crise si grave que vient de traverser le port de Marseille apparaît plus néfaste encore lorsque l'on compare la situation déplorable de notre port avec la prospérité grandissante de son rival, le port de Gênes.

D'après les chiffres donnés par *Le Temps*, si l'on compare l'étendue et l'outillage des deux ports, on constate que Marseille garde bien sa supériorité à certains égards, mais que Gênes l'emporte à d'autres points de vue. On en jugera d'après le tableau suivant :

Surface d'eau..........	Marseille	150 h.,	Gênes	222 h.
Longueur des quais.....	—	12 k. 6;	—	8 k. 6.
Voies ferrées..........	—	42 k. 6;	—	48 k.
Appareils hydrauliques .	—	117 ;	—	67

Un second tableau, présentant à quatre dates différentes l'avance de Marseille sur Gênes, est significatif :

	1880	1885	1895	1903
Avance de Marseille sur Gênes en tonnes de marchandisess.	3.000 000	2.300 000	1.000 000	984.080

Il faut songer, en outre, que le tunnel du Simplon amènera à Gênes tout le trafic de la Suisse occidentale qui, actuellement, se dirige sur la France. Dès lors, on ne saurait douter de la nécessité où est Marseille de tendre tous ses efforts vers sa défense.

L'émigration anglaise. — Les statistiques qui ont été publiées pour 1903 démontrent que plus de la moitié de l'émigration anglaise est absorbée par les Etats-Unis, alors que la Grande-

Bretagne possède des colonies de peuplement de premier ordre.

Les émigrants se sont dirigés vers les pays suivants :

Etats-Unis..............	58	°/₀
Canada................	22	—
Afrique du Sud..........	13	—
Australie...............	3	—
Inde...................	1,3	—
Autres colonies..........	1,6	—

Cette émigration n'est pas compensée par un courant d'immigration vers la Grande-Bretagne. On compte, en effet, dix fois plus d'émigrants que d'immigrants, et ces derniers ne sont pour la plupart que des Russes ou des Juifs polonais ayant peu de capacités et aucun moyen d'existence, de sorte qu'ils constituent un fardeau pour les municipalités qui les reçoivent.

Le commerce de l'Islande. — Le commerce général de l'Islande s'élève à 26 millions de francs, dont 12,8 millions à l'importation et 13,2 millions à l'exportation. L'Islande importe surtout les céréales et la farine, le pétrole, les spiritueux ; elle exporte du poisson séché, des poneys, des moutons, de la laine. Dans le commerce de l'Islande, le Dannemark tient la tête, suivi par la Grande-Bretagne, la Norvège et la Suède, l'Espagne, l'Italie.

La poputation de l'Islande s'élève à près de 80,000 habitants ; celle de sa capitale, Reykjavik, à 8,000 habitants.

Le parlement Islandais (Althing) a voté une subvention pour l'établissement de stations de télégraphie sans fil reliant d'une part l'Islande à la Grande-Bretagne, et de l'autre Reykjavik aux villes principales de l'île.

ASIE

Les chemins de fer de la Chine et de l'Indo-Chine. — Le 15 mars dernier a été ouverte la ligne du Chan-Tong, de Tsing-Tao à Tsi-nan-fou, d'une longueur de 365 kilomètres, distance parcourue en 14 heures.

Le 1er mai le tronçon de chemin de fer de Viétri à Yen-Bay, long de 83 kilomètres, a été inauguré et mis immédiatement en exploitation régulière.

Recherches archéologiques dans le Turkestan Russe. — Des recherches viennent d'être faites dans le Turkestan Russe, à l'oasis d'Aman, près d'Askabad, où se trouvent les ruines d'une ancienne ville fortifiée, habitée jusqu'au siècle dernier. On a découvert dans un tumulus, sur une hauteur de 13ᵐ50, des débris de poterie décorée, probablement néolithique ; au-dessus, sur une épaisseur de 4ᵐ50, se trouvaient des vestiges d'une civilisation plus avancée pendant laquelle le bronze a fait son apparition. Un autre tumulus, plus récent, se rapporte à l'âge de bronze et au début de l'âge de fer.

Ces fouilles ont été effectuées sous les auspices de l'Institut Carnégie.

Les tarynes de la Sibérie orientale. — M. Aitoff, dans *la Géographie*, résume un intéressant mémoire de M. Podiakonov, sur le curieux phénomène appelé « taryne » par les Yakoutes « nalède » par les Russes, et pour lequel il propose l'expression de « surglace ».

« Soit un petit cours d'eau de montagnes. Le fond de sa vallée est recouvert d'alluvions. Aux premiers froids, la rivière se couvre d'une mince couche de glace. Comme, au début de l'hiver, le volume des eaux diminue, il se forme sous cette voûte de glace un vide auquel les Russes donnent le nom de « souchnika » (espace à sec). Le froid augmentant, la rivière sous-glaciaire gèle à la surface et, par le même procédé, il se forme sous cette deuxième couche de glace une nouvelle souchnika. Il peut ainsi se former plusieurs couches de glace superposées et séparées par des espaces vides. Le phénomène ne s'arrête que lorsque la rivière a atteint son niveau le plus bas. A mesure que la congélation fait des progrès, l'eau qui coule encore sous la glace se trouve renfermée comme dans un long tuyau. Celui-ci se rétrécit de plus en plus et l'écoulement devient de plus en plus difficile. Ces eaux, ne trouvant plus d'issue, finissent par monter à travers les couches perméables et par arriver à la surface. Elles envahissent, d'abord, les parties les plus basses. Mélangée à la neige, l'eau transforme cette dernière en une masse semi-fluide qui se recouvre bientôt d'une mince couche de glace et devient à son tour imperméable. L'eau suinte alors à travers les couches de neige situées un peu plus haut, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ne reste plus dans la vallée que quelques pitons de neige ressem-

blant à de minuscules volcans. Comme les eaux s'accumulent de plus en plus et ne trouvent plus d'issue, elles arrivent enfin à crever ces pitons et elles inondent toute la vallée. Ces eaux sus-glaciaires restent souvent assez longtemps à l'état liquide et coulent au-dessus de la glace ; puis elles gèlent en formant une nappe glacée à surface unie. Telle est l'origine des surglaces d'hiver ».

Le commerce du Japon. — Malgré les craintes que faisait naître la situation politique, le commerce extérieur du Japon a été très florissant en 1903. L'ensemble des transactions a été de 1,563 millions de francs (importations 817 millions, exportations 746 millions). Dans le commerce du Japon, la première place appartient à l'Asie (762 millions de francs) ; puis viennent l'Europe (427 millions), l'Amérique (342 millions).

Parmi les Etats Européens, la France (101,5 millions) se place au deuxième rang après l'Angleterre (168,2 millions). Tandis que la Grande-Bretagne vend surtout au Japon, le commerce de la France consiste surtout en achats, principalement de soie. Ajoutons qu'en 1903 nos transactions avec l'empire du Soleil-Levant ont augmenté de 23 %.

Les voies ferrées du Japon atteignent une longueur de près de 7,000 kilomètres ; le mouvement des voyageurs a dépassé, l'année dernière, 110 millions, et celui des marchandises 16 millions de tonnes.

Le traité Anglo-Thibétain. — Le colonel Jounghusband, commissaire de l'Angleterre au Thibet, a adressé le 7 septembre dernier le télégramme suivant au Ministre des Indes : « Le texte complet de la convention a été signé aujourd'hui au Potala, en présence de l'Amban. Les sceaux suivants ont été apposés : 1° celui de Dalaï-Lama ; 2° celui du Conseil ; 3° ceux des trois grands monastères ; 4° celui de l'Assemblée nationale. L'Amban donnera son adhésion à cet accord dès qu'il aura reçu la sanction officielle de Pékin. Il dit que, personnellement, il n'a aucune objection à soulever contre les conditions du traité. Les Thibétains ont fait preuve des meilleurs sentiments au cours du durbar et, à sa conclusion, les Shapes ont dit que toute la population observerait les termes du traité. »

D'après ses déclarations aux Chambres britanniques, le gouvernement anglais se propose de demander au Thibet une

indemnité pour couvrir les frais de l'expédition, une réparation pour les insultes dont furent l'objet les représentants de l'Angleterre, et des facilités pour le commerce entre l'Inde et le Thibet. On ignore les termes du traité, mais le télégramme qui précède porte à croire que les réclamations de l'Angleterre ont reçu entière satisfaction.

Mission éthnologique du Dr Lapicque dans le Sud de l'Inde. — Poursuivant les études qu'il avait commencées dans ses voyages antérieurs sur les populations nigritos du Sud de l'Inde, M. le Dr Lapicque vient de constater qu'il existe dans la zone basse et moyenne des jungles, une population noire bien caractérisée et de fort petite taille.

AFRIQUE

L'île de la Galite. — Le lieutenant de Galbert, chargé d'exécuter la carte de cette île, située à une quarantaine de kilomètres au Nord-Ouest du cap Serrat, a résumé ses observations en une intéressante notice dont nous extrayons les renseignements suivants : la Galite renferme une soixantaine d'habitants, la plupart d'origine italienne, vivant dans une indépendance presque complète et reconnaissant vaguement l'autorité d'un des leurs, le « roi de l'île ». La pêche, la culture, l'élevage, la récolte des œufs des palmipèdes qui viennent pondre dans les anfractuosités des falaises, telles sont les ressources de cette curieuse population. Véritables troglodytes, les indigènes s'abritent dans des grottes qu'ils ont creusées dans les calcaires ou dans des caveaux funéraires qu'ils ont agrandis.

La Convention franco-anglaise du 8 avril 1904 et les rectifications de frontière. — Cette convention a apporté plusieurs modifications intéressantes au tracé des frontières entre les possessions françaises et anglaises de l'Afrique occidentale. La frontière entre la Sénégambie française et la Gambie anglaise a été reculée vers l'Ouest pour permettre à nos possessions l'accès de la partie du fleuve que peuvent remonter les navires de fort tonnage. L'article 5 de la convention est ainsi conçu :

« La frontière existant entre la Sénégambie et la colonie

anglaise de la Gambie sera modifiée de manière à assurer à la France la possession de Yarboutenda et des terrains et point d'atterrissement appartenant à cette localité.

« Au cas où la navigation maritime ne pourrait s'exercer jusque là, un accès sera assuré en aval sur un point de la rivière Gambie qui sera reconnu d'un commun accord comme étant accessible aux bâtiments marchands se livrant à la navigation maritime.

« Les conditions dans lesquelles seront réglés le travail sur la rivière Gambie et ses affluents, ainsi que le mode d'accès au point qui viendrait à être réservé à la France, en exécution du paragraphe précédent, feront l'objet d'arrangements à concerter entre les deux gouvernements.

« Il est, dans tous les cas, entendu, que ces conditions seront au moins aussi favorables que celles du régime institué par application de l'acte général de la Conférence du 26 février 1885 et de la Convention franco-anglaise du 4 juin 1898, dans la partie anglaise du bassin du Niger. »

Dans la Guinée, nous acquérons les îles de Los, à 7 kilomètres de Konakry, et qui commandent l'entrée de ce port.

La Convention du 14 juin 1898 nous refoulait dans le Sahara en traçant une bizarre frontière entre le IIIe territoire militaire du Soudan et la Nigéria septentrionale. L'article 8 rectifie cette frontière, en faisant disparaître en partie l'arc de cercle que décrivrait l'ancienne limite au Nord de Sokota. Nos relations sont ainsi facilitées entre Say et nos possessions du Tchad. De l'article 8, nous extrayons le passage suivant : « Il est, en outre, entendu que sur le Tchad, la limite sera, s'il est besoin, modifiée de façon à assurer à la France une communication en eau libre en toute saison entre ses possessions du Nord-Ouest et du Sud-Est du lac, et une partie de la superficie des eaux libres du lac au moins proportionnelle à celle qui lui était attribuée par la carte formant l'annexe n° 2 de la Convention du 14 juin 1898. »

Dérivation du cours de la Mahajamba. — Un phénomène géologique remarquable s'est produit à Madagascar, au Nord-Ouest de notre grande île : un cours d'eau important, la Mahajamba, à la suite d'une crue violente, à rongé sa rive gauche, près de Maroadabo, et s'est déversé dans le Kamory,

par le Kabango. Ce fleuve a donc changé de bassin, quittant celui qui portait son nom pour passer dans celui de la Betsiboka. Les causes de la dérivation survenue dans le cours de la Mahajamba semblent imputables à l'obstruction du lit par des amas de sable et de matériaux et à l'affouillement du sol sur la rive gauche par la force des eaux au moment des crues.

Les Chemins de fer français en Afrique. — Le chemin de fer du Sénégal au Niger, de Kayes à Bammako, dont la construction a été commencée il y a une vingtaine d'années, a été enfin achevé au mois de mai dernier. La ligne a 496 kilomètres.

A la même époque a été également ouvert à la circulation le premier tronçon de la ligne de Konatry au Niger, long de 149 kilomètres. Ce tronçon aboutit au col de Kindia, à 448 mètres d'altitude.

La ligne de pénétration dans le Sud-Oranais progresse sans arrêt : Le nouveau tronçon de Beni-Ounif à Ben-Zireg est sur le point d'être ouvert à la circulation.

Importations algériennes au Maroc et dans les Oasis Sahariennes. (*Extrait du tableau comparatif publié par le Service des Douanes de l'Algérie*).

Années	Sucre brut	Sucre raffiné	Café	Thé	Poivre
1902...	20.400^{kg}	2.660.000^{kg}	122.730^{kg}	26.779^{kg}	14.305^{kg}
1903...	3.900	2.159.200	147.348	42 414	22.160

Reconnaissance de la rivière Mokala. — Ce cours d'eau donnait lieu depuis longtemps à de nombreuses discussions entre les concessionnaires du Congo français installés dans la Basse Sangha, au sujet de leurs droits d'exploitation, car ils ignoraient à quel bassin appartenait la Mokala. Était-ce un affluent de la Sangha, se jetait-elle dans l'Oubanghi, ou bien se perdait-elle dans un marais situé entre les deux rivières ? Le récent voyage de M. de Villelongue vient de résoudre le problème. Ce voyageur, parti de Bayanga, sur la Sangha, arriva à Lapi où il rencontra la Mokala qu'il descendit et, après plusieurs jours de navigation, atteignit l'Oubanghi. On connaît désormais une nouvelle voie de communication rapide entre la Sangha et l'Oubanghi.

Jonction de l'Algérie au Soudan. — La jonction de l'Algérie au Soudan a été réalisée, au point de vue politique, en novembre 1903, alors que d'importantes tribus de Touaregs, les Ifoghas, entre autres, vinrent se soumettre au capitaine Métois, commandant d'armes à In-Salah.

La rencontre récente faite au puits de Timiaoun, entre 20° et 21° de latitude, du commandant Laperrine, parti d'In-Salah avec des méharistes pour faire une tournée chez les Touaregs Ifoghas qui avaient fait leur soumission, avec le capitaine Théveniant, venant en reconnaissance de Tombouctou, a été la démonstration expérimentale de cette jonction. C'est ainsi que la voie de Tombouctou aux Oasis sahariennes se trouve réouverte au commerce.

AMÉRIQUE

Le télégraphe dans le Klondike et l'Alaska. — Le *Bulletin de la Société Américaine de Géographie* donne d'intéressants renseignements sur le réseau télégraphique du Yukon et de l'Alaska. Ce réseau, peu ramifié, mais très étendu, est relié à celui du Canada.

Les pêcheries du Canada. — Le produit des pêches au Canada a atteint, pendant l'année financière 1902-1903, une valeur de 114 millions de francs.

Le déboisement et les érosions exercées par la Kansas River. — M. W. Tincher, dans l'*American Forestry Association* montre que le déboisement des régions montagneuses des États-Unis a donné aux torrents une action dévastatrice considérable et que, dans les plaines, d'immenses ravages ont été exercés. La puissance d'érosion de ces cours d'eau est mise en lumière par le fait suivant : le long de la Kansas River, l'asile d'aliénés de Topeka (Kansas) possède des terres qui, jusqu'en 1900, étaient couvertes d'arbres le long de la rivière. A cette date, les arbres furent abattus et le terrain transformé en champs de pommes de terre. En 1903, une forte crue de la Kansas River ravina le sol meuble de la rive dont les arbres avaient été arrachés et qui n'était plus consolidé par les racines. Une étendue de 2 hectares a été enlevée

et 24 hectares de bonnes terres sont maintenant sous les sables, ce qui les rend impropres à la culture. Ce désastre est dû certainement à la disparition des arbres, car, en amont où les riverains avaient gardé un rideau protecteur, l'inondation n'a exercé aucune érosion.

Exportation du caoutchouc de l'Amazonie. — Pendant l'année 1903-1904, il a été exporté, par la voie de l'Amazone, plus de trente mille tonnes de caoutchouc à destination de l'Europe et des États-Unis

Culture et production du bananier au Costa-Rica. — Le commerce des bananes a pris une importance énorme dans l'Amérique Centrale. Dans la République de Costa-Rica, les bananeraies couvrent déjà une superficie de plus de 17,000 hectares et la valeur des cinq millions de régimes exportés, en 1903, aux États-Unis et en Angleterre, s'est élevée à 12.000.000 de francs.

AUSTRALASIE

L'Ile de Guam. — Le *Bulletin de la Société Américaine de Géographie* donne les renseignements suivants sur l'île de Guam, située à l'Est des Philipines : constituée par des formations volcaniques, cette île, qui occupe une superficie de 373 kilomètres carrés, est entourée d'une ceinture de coraux. Les tremblements de terre y sont fréquents. La population, qui vit surtout d'agriculture, s'élève à 9,000 habitants environ, groupée principalement en 6 villages. L'intérieur, couvert d'une jungle épaisse, est encore peu connu.

B. B.

NÉCROLOGIE

Le Colonel DERRIEN

A notre grand regret, nous n'avons pu dans le *Bulletin* qui a été publié, après la mort du Colonel Derrien, adresser à notre dévoué et ancien Président l'hommage si légitimement du à sa mémoire.

C'est en août dernier, qu'il a été enlevé à l'affection de ses amis, à ceux qui admiraient sa profonde érudition, à notre Société à laquelle il s'était entièrement consacré depuis qu'ayant pris sa retraite, il y a une dizaine d'années, il s'était fixé à Oran.

Ses obsèques très imposantes ont eu lieu le 5 août au milieu d'une grande affluence. Les Sociétés dont le défunt faisait partie avaient tenu à se faire représenter, telles que la *Société des Médaillés militaires*, les *Officiers retraités de la Division*, les *Francs-Comtois*, le *Vieil Oran*, les *Vétérans de 1870-1871*, notre *Société*, etc, etc.

Les honneurs militaires étaient rendus par une compagnie de Zouaves.

Tous les Officiers de la garnison accompagnaient leur ancien camarade, ayant à leur tête, M. le Général Herson, Commandant la Division et M. le Général Cauchemez, Gouverneur d'Oran.

M. le Lt-Colonel Granjean, du Corps d'État-Major, M. Moulin, au nom des *Vétérans*, M. Tournier, au nom des *Francs-Comtois* et nous-même pour la *Société de Géographie*, avons adressé au regretté Colonel l'adieu bien attristé de ceux qui ont été témoins de sa carrière de loyal soldat, de bon camarade et de savant.

***

Le Colonel Derrien était né le 7 février 1839 ; à 18 ans il était reçu à Saint-Cyr et en 1861 à l'École d'application d'État-Major. Successivement employé à la carte de France et aux travaux géodésiques de l'Algérie, il fut envoyé en Palestine pour établir la carte de cette région. A 28 ans il était nommé capitaine. En 1870 il prenait part à la campagne contre l'Allemagne et il était décoré pour faits de guerre.

Après avoir servi dans divers états-majors, notamment à Oran, il fut attaché à la mission du Haut-Sénégal comme chef de la section topographique.

Revenu dans notre belle Colonie il coopéra, en 1879, avec le Général Perrier à la jonction géodésique de l'Algérie et de l'Espagne.

Ces travaux spéciaux avaient fatigué sa vue et le forcèrent à prendre sa retraite au moment où le plus bel avenir s'annonçait devant lui et où les étoiles de général auraient certainement couronné sa brillante carrière.

***

Cependant, au lieu de se reposer, il consacra à la Société de Géographie d'Oran sa vaste intelligence, ses connaissances techniques très solides et très étendues : ce fut pour elle une bonne fortune.

J'ai accepté bien volontiers la mission de dire, sur la tombe du Colonel Derrien, l'adieu de notre Compagnie, car j'ai été pendant de longues années le témoinde sa savante etdévouée collaboration à une œuvre qu'il jugeait si utile dans cette partie de l'Afrique française

Il m'a été ainsi permis de dire combien a été cruelle la perte que nous avons faite en la personne de notre cher Président d'Honneur qui venait, il y a quelques mois à peine, de quitter le fauteuil de la présidence effective.

Dans la direction de nos travaux, dans l'impulsion qu il avait donnée à notre Société, il avait apporté une méthode et une ténacité particulière, comme autrefois au Soudan, au Sénégal et au Haut-Niger, il avait puissamment aidé à la grande œuvre de pénétration dans le Continent noir.

***

Le géographe était doublé d'un historien qui s'était particulièrement attaché à la Ville d'Oran. Dans son *Histoire d'Oran* qu'il a publié en 1889 nous avons rappelé qu'il avait fait revivre notre Vieille ville, évoqué le souvenir de ceux qui par les armes, par l'industrie, le commerce et l'agriculture ont préparé ses destinées si brillantes, applaudissant à l'effort et au dur labeur de nos devanciers.

Ses publications diverses ont été considérables : notre *Bulletin* porte depuis 1879 la trace constante de ses travaux qui avaient attiré, notamment au sujet du Transaharien, l'attention des Sociétés savantes, principalement de la *Société de Géographie de Paris* et de celle *de Bordeaux*.

Les plus hautes distinctions avaient été la récompense légitime donnée à l'officier et au savant : le Colonel Derrien était Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction publique, Chevalier de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche, Commandeur du Nichan-Iftikar, Chevalier de l'Ordre de Charles III d'Espagne, Commandeur de l'Ordre du Christ du Portugal, etc, etc.

***

Qu'il nous soit permis de terminer cette courte notice par ces paroles que nous adressions devant ses amis attristés à notre cher Président : « Ce sera un devoir pour nous Oranais et Membres de « la *Société de Géographie*, de conserver son précieux souvenir et « de suivre l'exemple si élevé qu'il a donné du travail et du profond « attachement à la science, œuvre de bon Français, de vrai patriote ».

TH. MONBRUN,

Président honoraire de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE & D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE D'ORAN

TOME XXIVe. — 1904

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIES